This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3

Per. 275 f. 12
.34

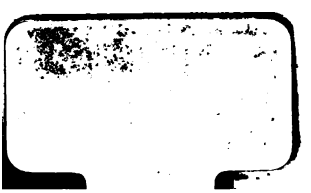

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

TOME TROISIEME

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,

Chez JEAN FR. BERNARD.

M. D. CC. XXIII.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, OU HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

ARTICLE I

BIBLIOTHECA SACRA *in Binos Syllabos distincta, quorum prior, qui jam tertio auctior prodit, omnes sive Textus Sacri, sive Versionum ejusdem quavis Linguâ expressarum Editiones, nec non præstantiores MSS. Codices cum Notis historicis & criticis exhibet; posterior verò continet omnia eorum Opera quovis Idiomate conscripta, qui hucusque in Sacram Scripturam quidpiam ediderunt, simul collecta, tum ordine Auctorum alphabetico disposita, tum serie Sacrorum Librorum. Huic coronidis loco subjiciuntur Grammaticæ & Lexica Linguarum*

[illegible] Dissertation, que ad [illegible] [illegible] [illegible] aliquid adjungit. [illegible] Labori & industriæ [illegible] LE LONG Parisini, Congregationis Oratorii Presbyteri & Bibliothecæ Domus Parisiensis Præfecti. Parisiis Apud Franc. Montalant [illegible] 23. Vol. in 8. Pages pour les deux Tomes de Preface & de Vie de l'Auteur qui en contiennent XXV.

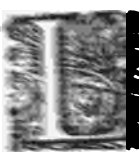

[illegible] [illegible] [illegible] [

voir l'importance & ne pas rapporter toutes ſes études à ce but? Il eſt vrai que cette louable intention n'a pas toujours été ſuivie d'un heureux ſuccez. L'Homme a apporté dans ces ſaintes méditations le même eſprit qui regne dans ſes diſcuſſions les plus profanes, & de là ſont nées ces recherches ridicules ſur des ſujets reſpectables, cette curioſité témeraire ſur des matieres qui doivent être l'objet de notre foi & non pas de notre examen; ces querelles aigres & irreconciliables ſur les endroits mêmes qui ne reſpirent que la charité. Que dirons-nous de plus? Cette envie d'éclaircir les Ecritures, mile en ſoi, n'a fait que multiplier à l'infini les doutes, les livres & nos peines; car quoique la plûpart de ces Livres ſoient au moins fort inutiles, qu'il y en ait même de pernicieux; neanmoins, comme les uns & les autres peuvent renfermer certains éclairciſſemens néceſſaires, il ſemble qu'on ne ſauroit guéres ſe diſpenſer de les lire tous pour avoir enfin une ſolution complette de toutes les difficultés qui ſe rencontrent dans la Bible; & à quelle perte de tems, à quel danger ne nous expoſe pas cette dure néceſſité de tout lire!

Les gens de Lettres qui ont de l'experience trouvent un remede affecté à ces inconveniens dans la connoiſſance profonde qu'ils ont des Livres & de leurs Auteurs. Pour ceux qui ne ſont pas ſi avancez, ils doivent avoir recours à ces Ouvrages d'Hiſtoire Litteraire où l'on indique tout ce qui s'eſt fait non ſeulement ſur chaque Livre de la Bible, mais encore ſur chaque paſſage particulier dont le ſens

rum præſertim Orientalium, quæ ad illuſtrandas ſacras paginas aliquid adjumenti conferre poſſunt. Labore & induſtria JACOBI LE LONG, *Pariſienſis, Congregationis Oratorii Presbyteri & Bibliothecæ Domus Pariſienſis Præfecti.* Pariſiis. Apud Franc. Montalant. 1723. 2. Vol. in fol. Pagg. 1222 pour les 2. ſans la Préface & la Vie de l'Auteur qui en contiennent XXV.

L'Ecriture Sainte eſt non ſeulement une ſource abondante de graces pour le ſimple Peuple qui ne cherche en la liſant qu'à s'inſtruire de ſes devoirs, elle offre encore aux Savans un threſor inépuiſable d'érudition. Nous ne connoiſſons point d'Ouvrage dont la morale ſoit plus ſublime, ni l'antiquité plus certaine & dans lequel par conſéquent nous puiſſions puiſer des connoiſſances plus ſures de notre Origine, de l'Etre qui nous a tirez du Néant, de ce qui a ſuivi notre Création, enfin de ce qui s'eſt paſſé dans ces ſiecles éloignez où l'Esprit ſe perd & ſur leſquels les Fables des Payens ont repandu une obſcurité qui ne ſe diſſipera jamais qu'à l'aide de cette divine lumiere.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi tant d'Auteurs ont tenté, en differens tems & chacun ſelon ſes forces, de faciliter l'intelligence des Ecritures. Peut-on en conce-

voir

voir l'importance & ne pas rapporter toutes ſes études à ce but? Il eſt vrai que cette louable intention n'a pas toujours été ſuivie d'un heureux ſuccez. L'Homme a apporté dans ces ſaintes méditations le même eſprit qui regne dans ſes diſcuſſions les plus profanes, & de là ſont nées ces recherches ridicules ſur des ſujets reſpectables, cette curioſité témeraire ſur des matieres qui doivent être l'objet de notre foi & non pas de notre examen; ces querelles aigres & irreconciliables ſur les endroits mêmes qui ne reſpirent que la charité. Que dirons-nous *de plus*? Cette envie d'éclaircir les Ecritures, utile en ſoi, n'a fait que multiplier à l'infini les doutes, les livres & nos peines; car quoique la plûpart de ces Livres ſoient au moins fort inutiles, qu'il y en ait même de pernicieux; neanmoins, comme les uns & les autres peuvent renfermer certains éclairciſſemens néceſſaires, il ſemble qu'on ne ſauroit gueres ſe diſpenſer de les lire tous pour avoir enfin une ſolution complette de toutes les difficultés qui ſe rencontrent dans la Bible; & à quelle perte de tems, à quel danger ne nous expoſe pas cette dure néceſſité de tout lire!

Les gens de Lettres qui ont de l'experience trouvent un remede affecté à ces inconveniens dans la connoiſſance profonde qu'ils ont des Livres & de leurs Auteurs. Pour ceux qui ne ſont pas ſi avancez, ils doivent avoir recours à ces Ouvrages d'Hiſtoire Litteraire où l'on indique tout ce qui s'eſt fait non ſeulement ſur chaque Livre de la Bible, mais encore ſur chaque paſſage particulier dont le ſens

n'eſt pas bien clair. Ce ſecours leur gagne un tems infini, il leur épargne le dégoût de beaucoup de lectures ennuyeuſes, & leur apprend en un moment ce qui a coûté aux autres pluſieurs années d'un travail aſſez rebutant pour l'ordinaire.

Parmi un aſſez grand nombre de Livres qui peuvent ſervir à cet uſage, cette nouvelle Edition de la Bibliotheque Sacrée du P. le Long merite une conſideration ſinguliere. Elle eſt diviſée en deux Parties, dont la deuxieme n'avoit pas encore paru. L'une contient un Catalogue exact & parfaitement bien diſpoſé tant des *MSS* de la Bible que des Editions qui s'en ſont faites en toutes ſortes de Langues & de formes depuis 1462 qu'elle fut imprimée à Mayence jusqu'en 1722. inclusivement. Dans l'autre le P. le Long a ramaſſé les titres de tous les Ouvrages qui ont été compoſez ou pour éclaircir le texte même de la Bible, ou pour traiter les matiéres qui y ont quelque rapport. Voilà le plan general de la Bibliotheque Sacrée qui finit par une notice exacte & curieuſe des Dictionnaires & des Grammaires qui peuvent ſervir à étudier les Livres ſacrés. Voïons un peu comment ce projet a été rempli & s'il ne ſeroit pas poſſible de le pouſſer encore à un plus haut point de perfection.

La premiere Partie, emploïée à faire connoitre les Editions & les Verſions de l'Ecriture, eſt diviſée en huit Chapitres. La premiere penſée du laborieux Auteur avoit d'abord été de les arranger par ordre Chronologique, & il

ſe

ſe ſentoit d'autant plus porté à ſuivre cette méthode qu'elle eſt plus du goût des veritables Savans & qu'il paroiſſoit dangereux de s'en écarter après Mr. Simon & Kortholt qui l'avoient préferée à toute autre. Cependant la difficulté de fixer l'âge de pluſieurs Verſions Orientales l'a déterminé à abandonner la route que ces doctes Ecrivains avoient tracée, & il a mieux aimé les diſpoſer conformément aux Langues dans leſquelles la Bible à été originairement écrite, ou traduite.

Les Polyglottes occupent la premiére place. On voit enſuite les Bibles Orientales, parmi leſquelles on à donné le premier rang au texte Hebreu, que l'on doit regarder comme la baſe des Traductions. Le P. le Long parle dans le même Chapitre du Pentateuque Samaritain, dont les lettres & quelques legeres Additions font toute la difference d'avec le texte Hebreu; des Paraphraſes Chaldaiques, & des Verſions Syriaques, Ethyopiennes & Samaritaines, que les plus habiles regardent ſimplement comme des Dialectes de la Langue Chaldéenne. Il fait auſſi mention des Interpretations Arabes, Perſiques, & Turques. Enfin, il finit par ce qui a rapport aux Traductions Georgiennes, Coptiques: Ces demieres n'ont rien de commun avec aucune des précedentes.

Le troiſiéme Chapitre contient les anciennes Verſions Grecques & les Grecques du moyen âge; les Latines & les autres qui en derivent, comme les Françoiſes, les

Espagnoles, les Italiennes : Celles qui ſont en Langage Roman paroiſſent dans le quatrieme : On paſſe dans le cinquiéme aux Allemandes & l'on y joint les Hollandoiſes, les Danoiſes & les Angloiſes. Le ſixieme préſente les Eclavones & celles qui ſont écrites dans quelques Langues voiſines ; la Bohemienne par exemple, la Polonoiſe, la Ruſſienne & autres ſemblables. Le ſeptiéme eſt deſtiné aux Verſions faites en Idiomes Européens & qui ne tirent point leur origine des Langues que nous venons de nommer. Les Traductions Américaines rempliſſent le huitieme Chapitre ; les trois ſuivans ſont pour les Livres qui ont été traduits à part.

Si l'on n'a pas pû ſuivre l'ordre Chronologique dans tout l'Ouvrage, on a au moins obſervé de le ſuivre dans les Chapitres particuliers ; & chaque Verſion y eſt renvoïée à l'année qu'elle a vû le jour. Les titres y ſont toujours expoſez en Latin, & lorſqu'il s'eſt trouvé que pluſieurs Editions étoient ſemblables, quoiqu'elles euſſent paru avec un frontiſpice different, l'Auteur a eu ſoin d'en avertir & de les mettre à côté de la premiére. Il ne faut pas s'en prendre à lui, s'il n'a pas toûjours été auſſi exact ſur cet article qu'il l'eût ſouhaité ; il n'a pas pû voir par lui-même toutes les Bibles dont il parle ; mais il a tâché de dédommager ſes Lecteurs en leur faiſant connoître les principaux Auteurs dont il fait mention & en joignant aux titres des Ouvrages qu'il rapporte des Notes Hiſtoriques & Critiques qui ſervent

vent à donner une juſte idée du travail de ceux qu'il loüe ou qu'il cenſure. C'eſt principalement à l'égard des Polyglottes, qu'il a pris cette précaution, & ceux qui compareront l'Hiſtoire qu'il en donna en 1713 avec ce qu'il en dit aujourd'hui dans ſa Bibliotheque Sacrée verront bien que les augmentations qu'il a faites ſont très-importantes. Quant aux jugemens qu'il porte dans le cours de ſon Ouvrage, il les a tirez des Préfaces des Livres mêmes, ou des Ecrivains qui ont écrit avec le plus d'approbation ſur cette matiere. Le P. le Long eſpere que ces Notes auront de quoi plaire ſoit qu'elles aïent été extraites d'ailleurs ou bien qu'il les donne pour la premiere fois. Telle eſt la Diſſertation de M. Ottius de Zurich ſur les Verſions Allemandes, que le ſavant Bibliothecaire a diſtribuée en differens endroits de ſa Bibliotheque. Mais autant il a pris ſoin de ramaſſer les jugemens que l'on a faits des Livres dont il parle, autant il évite d'en prononcer de lui-même. „ Je „ ſai trop, dit-il, que je n'ai pas aſſez d'autho„ rité dans la République des Lettres pour „ que mes ſentimens y puiſſent être de quel„ que poids, & je me contente de renvoïer „ à Mrs. Simon & Kortholt". Celui-ci merite particulierement d'être lû pour ce qui regarde les Bibles Allemandes.

Le travail du P. le Long ſur les *MSS.* merite que nous nous y arrêtions un moment. Il en a connu 2286; & il en auroit bien cité davantage s'il y eût entrevû quelque utilité. Mais à l'exception des *MSS.* Grecs qui fourniſſent un

un grand nombre de variantes & dont il n'a omis aucun, il a crû devoir faire un choix parmi les Hebreux & les Latins. L'on en trouve en foule dans les Bibliotheques, mais la plûpart ne valent pas même la peine d'être indiquez: il en eſt de même des François; nous n'en avons gueres que ceux qui contiennent la Verſion de Guyart des Moulins; il a paru plus à propos de ne parler que des anciens, & de ceux qui ayant été à l'uſage de quelque Prince étoient par-là dignes de notre curioſité.

On juge aiſément que le P. le Long a eu beaucoup de fatigues à eſſuyer avant que d'avoir découvert tant de MSS. Mais quoiqu'il n'épargnât rien pour cela, il reconnoit lui-même qu'il n'en ſeroit jamais venu à bout ſans le ſecours de ſes Amis. On ne peut témoigner plus de reconnoiſſance qu'il le fait de la politeſſe & des bontez de feu M. l'Abbé Renaudot, de M. Leibnitz, de D. Mabillon, de ſon Confrere D. Bernard de Montfaucon, de M. Ottius, & de ceux qui ſont à la tête des principales Bibliotheques de Paris. Il ſemble pourtant qu'il n'a pas toûjours eu ſujet d'être content de ces derniers, & il laiſſe échaper quelques traits contre ces Enterreurs de Livres qui croient qu'un *MS.* perd de ſon prix, dès qu'il a été examiné par un habile homme. Les Savans ont beau crier contre cet abus, il y aura éternellement des gens de cette étofe.

La premiére Partie de la Bibliotheque Sacrée eſt terminée par une Liſte exacte des Auteurs qui nous ont laiſſé des Concordan-

dances ou recueilli des Variantes. La ſeconde qui remplit tout le ſecond Volume ne demande aucun détail, & il ſuffira de dire que le ſavant Bibliothecaire y donne une Notice alphabetique de tous les Ecrivains qui ont écrit ſur la Bible. Pluſieurs Tables, dont un coup d'œuil apprendra l'uſage & la commodité, finiſſent l'Ouvrage du P. le Long.

On ne ſçauroit disconvenir que la Bibliotheque Sacrée ne ſoit un des meilleurs Livres d'Hiſtoire Litteraire qui aïent paru depuis longtems ; c'eſt le Chef-d'œuvre d'un homme qui avoit fait ſa principale occupation de la connoiſſance des Livres & qui joignoit à une des plus belles Bibliotheques de Paris un commerce de Lettres fort étendu avec tous les Savans du Royaume & des Pays Etrangers. Ainſi lorsque nous dirons ingenuëment que, quelque bon que ſoit cet Ouvrage, nous croïons cependant qu'il eſt bien éloigné de la perfection, nous esperons que l'on ne nous accuſera point d'une envie demeſurée de tout cenſurer; ou, ce qui ſeroit encore plus criminel, de rabaiſſer le P. le Long. Nous ſerions moins excuſables que d'autres, ſi nous étions ſuſceptibles de ſentimens auſſi bas & capables d'oublier l'amitié, dont il nous a honorez pendant la derniere année de ſa vie. Notre unique but eſt de faire ſentir combien il eſt difficile de rien produire ſur l'Hiſtoire Litteraire qui ſoit parfait, & d'engager par là ceux qui la cultivent à redoubler leur attention.

Le P. le Long n'eſt presque pas reprehenſible dans ce qu'il a fait ſur les Editions & les

les Verſions de la Bible; il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'au lieu de mettre tous les titres en Latin, il les eut transcrits tels qu'*ils* ſont dans la Langue où les Livres ont été originairement écrits, ſans y joindre une traduction Latine. On ne doit pas donner les mêmes éloges à ſa ſeconde Partie, il y a oublié pluſieurs Ouvrages qui méritoient bien qu'il en fit mention; il a alteré pluſieurs faits qui les regardent; enfin l'ordre Alphabetique des Auteurs auquel il s'eſt attaché eſt bien moins commode que l'ordre des matiéres, puis qu'il arrive ſouvent que l'on a beſoin de voir la ſuite des Commentaires & des Traitez que l'on a compoſés ſur un Livre de la Bible ou ſur quelque ſujet qui y a rapport; & qu'il eſt très-rare au contraire que l'on ait beſoin de connoître deux Auteurs dont le nom commence par la même lettre de l'Alphabet. Le P. le Long, qui a ſenti cet inconvenient, a tâché d'y remedier par une Table, où les Livres ſont diſpoſez ſelon l'ordre des matieres; mais cela ne ſuffit point par la raiſon que nous en avons apportée. Enfin, les jugemens euſſent dû être plus frequens dans la Bibliotheque Sacrée; & la Modeſtie, que l'Auteur a pouſſée trop loin en cette occaſion, prive ſon Recueil d'un des plus grands avantages qu'il pouvoit avoir. Il ne s'agit pas ſeulement de ramaſſer un grand nombre de titres de Livres; il n'y a perſonne qui avec un peu de loiſir & de travail, n'en faſſe autant: le Public demande quelque choſe de plus d'un Hiſtorien Litteraire. On exige qu'il faſſe un juſte

juſte discernement des bons & des mauvais Livres, qu'il en retrace le plan & enſeigne l'uſage à quoi il peut être utile, enfin qu'il ſupplée à tout ce que les Lecteurs, qu'il doit ſuppoſer peu inſtruits, viennent chercher dans ſon Ouvrage.

Pour faire voir que nous n'avons pas tout-à-fait tort de dire qu'il eſt échappé quelques négligences à l'Auteur, nous avertirons ici de celles que nous avons remarquées en parcourant le ſecond Volume. Pag. 591. il omet la Paraphraſe de Job par ce George Abbot que le Sr. Henningius Wittenius confond avec l'Archevêque de Cantorberi (1), & ne dit mot du Sermon de Robert Abbot Evêque de Salisbury ſur le Pſeaume CX. Pag. 751 il auroit pû dire que les XIV Livres de Commentaires de George de Rimini ſur les Epitres de S. Paul parurent en 1522 à Rimini même. Il met en 1527 l'Edition des Annotations de Jean Bugenhagius, quoiqu'elle ſoit de 1528 (2) & il oublie pluſieurs Impreſſions des Commentaires de Cyriacus Spangenbergius que M. Wendlerus a pris ſoin d'indiquer (3). Enfin, n'eut-il pas dû avertir dans l'Article de Ferus que l'Edition de ſes Enarrations ſur S. Jean faite à Louvain en 1559 étoit préferable à toutes les autres dont on a retranché l'Epitre Dédicatoire (4)? Mais ſans entrer dans un détail qui pourroit devenir trop en-

nu-

(1) V. Bayle Dict. Hiſtorique & Critiq. au mot *Abbot*.
(2) V. Wendleri *Prodrom. Bibliothecæ Biblicæ p.* 14.
(3) p. 16. *ubi ſup.*
(4) V. Colomiez *Biblio. Choiſ. p.* 79.

nuyeux, veut-on faire mieux? Que l'on compare l'Eſſai d'une Bibliotheque Sacrée que M. Wendlerus nous a donnée en 1721(1) avec celle du P. le Long, on y aprendra pluſieurs choſes que celui-ci n'a pas ſuës, & l'on verra la difference infinie d'un Auteur qui commençant par les Ouvrages les plus anciens & deſcendant jusqu'aux plus recens donne ſur chacun le jugement des autres & le ſien, & un Ecrivain qui ſe contente de donner un Catalogue de Livres à meſure qu'il parle alphabétiquement des Auteurs.

Ce ne ſeroit jamais fait ſi nous voulions à préſent entaſſer ici les titres des Diſſertations qu'il a oubliées & dans lesquelles cependant on a agité des matiéres aſſez curieuſes. Un Extrait ne comporte pas de ſemblables ſupplémens & nous trouverons peut-être moien de les mettre un jour à leur véritable place. Il eſt tems de finir après avoir répété ce que nous avons d'abord dit; malgré les défauts que l'on peut reprendre dans la Bibliotheque Sacrée, cet Ouvrage eſt un des plus utiles que l'on ait donné depuis longtems au Public.

Comme le P. le Long mourut pendant l'impreſſion de la Bibliotheque Sacrée, le P. Des Molets, qui avoit toûjours été intimement lié avec lui, & qui lui a ſuccedé dans l'Emploi de Bibliothecaire de la Maiſon de S. Honoré, a pris ſoin de l'Edition & a mis à la tête une Vie complette de ſon Ami.

Nous

(1) à Leipſic in 8.

Nous nous contenterons d'en tirer les circonſtances principales.

Jacques le Long nâquit à Paris au mois de Mai 1665 d'une famille honête. Il fut élévé à Etampes par un Oncle qui lui inſpira de bonne heure les ſentimens de vertu & d'amour pour les Lettres qu'il a gardez tout le reſte de ſa vie. Ses parens le deſtinerent à entrer à Malthe en qualité de Frere ſervant; il y alla effectivement & y fut ſur le point de perir encore plus de miſere que de Peſte. Le jeune le Long s'ennuyant à Malthe feignit d'y être fort incommodé; ce qui engagea le Grand Maître à lui accorder la permiſſion de revenir à Paris. Après deux années d'Etude, il fut reçu Maître ès Arts. Ce fut à peu près dans le même tems en 1686 qu'aïant été touché d'un Sermon que prêchoit un Pere de l'Oratoire, il éntra dans cette Congregation. Son année d'inſtitution finie, on l'envoïa enſeigner les Mathematiques à Juilly, d'où étant venu viſiter ſa famille à Paris pendant les vacances, il tomba dangereuſement malade. Ses Superieurs le déchargerent alors de la Regence & lui permirent de ſe retirer à Notre Dame des Vertus. C'eſt là qu'il fit connoiſſance avec le P. Mallebranche & que ſe forma entr'eux cette étroite liaiſon que la mort ſeule a pû rompre. Le P. du Bois Bibliothecaire de S. Honoré étant mort & celui qu'on lui donna pour ſucceſſeur n'aïant pas toute les qualitez néceſſaires, on en chargea le P. le Long qui ſavoit pluſieurs Langues & connoiſſoit bien les Livres. Il commença par faire le Cata-

lo-

logue de ſa Bibliotheque en trois manieres differentes, & il y a mis un tel ordre, y a fait des augmentations ſi conſiderables, qu'elle eſt devenuë dans la ſuite une des plus belles & des plus nombreuſes de Paris. Ce n'étoit jamais qu'à regret qu'il en voïoit ſortir les Livres, & cet Homme, qui les prêtoit ſi genereuſement aux Etrangers qui en avoient beſoin, ne ſouffroit qu'avec peine que ſes Confreres en emportaſſent quelques-uns.

Le P. le Long publia en 1708 les Racines Hebraïques de ſon Ami le P. Renou. Ce Livre fait ſur le modele des Racines Grecques de MM. de Port Royal eſt fort utile. Sa Bibliotheque Sacrée parut l'année ſuivante en 2 Vol. in 8 & elle fut ſi bien reçuë que M. Bornerus la fit d'abord réimprimer à Leipſic. Elle fut ſuivie en 1713 de l'Hiſtoire des Polyglottes. Il conçut alors le premier deſſein de ſa Bibliotheque des Hiſtoriens; mais il donna l'Hiſtoire des Démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII, Ouvrage poſthume de M. Baillet, & il prépara une ſeconde Edition de ſa Bibliotheque Sacrée, avant que de lâcher en 1719 ce prodigieux Catalogue, bien imparfait ſi on le compare avec ce qui reſte à faire; mais digne d'admiration dès quel'on veut bien enviſager équitablement le travail & les recherches qu'il a dû coûter à ſon Auteur. Que s'il n'a pas toûjours été exact, il ne faut s'en prendre qu'à l'étenduë du deſſein. Le P. le Long aimoit ſouverainement l'exactitude & ſon bon ami le P. Mallebranche lui en faiſoit ſouvent des reproches aſſez piquans.

Ou-

Outre la seconde Edition de la Bibliotheque Sacrée à laquelle il avoit mis la derniere main, il avoit projetté un grand Recueil d'Historiens de France; mais sa mort, arrivée le 13 d'Août 1721, ne lui a pas permis d'exécuter ce dessein. Un Ouvrage Chronologique, que le P. Des Motetz joindra quelque jour à une Edition augmentée & corrigée de la Bibliotheque des Historiens de France, est tout ce qui nous en reste.

Le P. le Long ne s'étoit pas borné à l'étude de l'Histoire Litteraire; il avoit cultivé avec un soin presqu'égal la belle Philosophie. Pour la Poësie & l'Eloquence, il les méprisoit souverainement. Homere & Virgile l'endormoient. Déplorable état de l'Homme! Nous ne perfectionnons une de nos Facultez qu'aux dépens de l'autre; & cependant la perfection ne se trouve que dans l'union des talens qui paroissent les plus opposez.

ARTICLE II.

*Recueil de plusieurs Piéces d'Eloquence présentées à l'*Academie Françoise *pour le Prix de l'Année* 1722. *avec plusieurs Discours qui ont été prononcés dans l'Academie, & plusieurs Piéces de Poësie qui y ont été luës en differentes occasions. A Paris chez* J. D. Coignard. 1723. 12. *pp.* 286.

VOici le XXV. Recueil que l'Académie Françoiſe donne au Public depuis l'Année 1671. qu'elle a commencé à diſtribuer des Prix d'Eloquence & de Poëſie; & comme les Piéces qui ont concouru pour ces Prix s'y trouvent accompagnées de pluſieurs Diſcours prononcez par les Academiciens à leur reception ou en d'autres occaſions, il eſt vrai de dire qu'on doit regarder ces Recueils comme les treſors de l'Eloquence Françoiſe.

Le Volume que nous annonçons renferme 1. trois Discours pour le Prix de l'année 1722. Ces paroles de l'Eccleſiaſte Ch. VII. 6. *Melius eſt a Sapiente corripi, quam ſtultorum adulatione decipi*, c'eſt-à-dire, *qu'il vaut mieux être repris par un homme ſage que d'être ſeduit par les flateries des inſenſez*, en font le ſujet.

Le Discours auquel le prix a été adjugé eſt de M. le Noble natif de Bourgogne & reſident depuis quelques années à Paris, le même qui en 1716 remporta, aux Jeux Floraux de Toulouſe, le prix du Poëme. Cette Piece eſt écrite avec aſſez de ſolidité, de juſteſſe & d'éloquence. La diction en eſt pure, & elle merite d'autant plus les ſufrages de l'Academie que l'on n'y voit point que l'Auteur ſe ſoit laiſſé corrompre par cette maniere d'écrire peu naturelle, mais ſeduiſante, qui s'eſt introduite dans ces derniers tems.

M. le Noble diviſe ſon Diſcours en deux Parties; dans l'une il fait voir que la Flaterie

terie ne peut être que funeſte à ceux qu'elle ſéduit, & dans l'autre que les avis des Sages qui nous reprennent ne peuvent que nous être ſalutaires, ſi nous en voulons faire un bon uſage. Il établit ſa premiere propoſition ſur le Caractere du Flateur. Difficilement pourrions-nous le ſuivre dans tout ce qu'il en dit de beau, ſans paſſer les bornes ordinaires d'un Extrait, & ce ſera aſſez que nous raportions les principaux traits, pour qu'on puiſſe juger du ſtile de l'Auteur & de la matiere dont il traite ſon ſujet.

Le Flateur, dit-il, *ſonge à plaire, & en cela il reſſemble à l'honnête Homme; car le deſir de plaire eſt legitime; c'eſt le premier lien & le plus doux par où la Nature a voulu unir les Hommes, pour leur faire goûter enſemble le delicieux ſentiment de leur excellence, & en ſoutenir les fondemens par des ſecours mutuels de lumiere & de Vertu. Mais ce qui fait la difference du Flateur, c'eſt que l'envie qu'il a de nous plaire eſt la ſeule regle des jugemens qu'il porte de nous & de tout ce qui nous regarde; c'eſt qu'elle decide ſeule des idées qu'il veut nous ſuggerer. Il eſt évident dès là que ce ne peut plus être qu'un Homme inſenſé & corrompu, confondant le bien & le mal ſous le ſeul nom d'agréable, n'aïant aucun reſpect pour la Vertu, & la Verité; d'autant plus prêt de ſacrifier l'une & l'autre que malheureuſement elles ſont bien moins en poſſeſſion de plaire que le Vice & le Menſonge. . . . . Il veut nous plaire en tout & par conſéquent déterminé à ne nous offrir que des idées riantes;*

il doit détruire toutes celles qui pourroient nous dire ſimplement que nous avons de l'Eſprit, des graces, du ſavoir, de l'habileté, de la valeur, de la religion. Il faut encore qu'il nous diſe que perſonne en cela ne nous égale, ſans quoi il reſteroit un degré de perfection & de ſuperiorité que nous n'aurions point, & cette idée, qui eſt deſagréable, ne peut convenir au deſſein du Flateur..... Aurions-nous, ajoûte l'Auteur, *la force & le courage de parcourir une partie des tableaux extravagans où le Flateur prétend repréſenter les objets de ſes complaiſances: La moindre Beauté y eſt peinte ſous les traits de* Venus; *les plus legers agréments ſont ceux des* Graces; *tout Ouvrage paſſable y eſt un Chef-d'œuvre; tout bienfait, une generoſité infinie; une Imagination un peu vive y eſt traitée comme un vrai Génie & du premier ordre. On y voit une capacité commune dans toute l'étenduë d'une prudence conſommée. La valeur la moins rare y paroît dans tout l'éclat de l'intrepidité jointe à la plus haute intelligence de la guerre; quelques ſentimens de candeur & de droiture y ſont traveſtis en probité parfaite; la pratique bornée de certains préceptes de la Religion y eſt couronnée comme la pieté la plus ſublime & la plus exemplaire. C'eſt ainſi*, continuë l'Auteur, *que d'abord ce Juge éclairé & ſincere des talens & des vertus fait voir qu'il n'en connoit point de mediocres; mais ce n'eſt pas tout. Nous croyons communement qu'il y a des choſes qui ne contribuent en rien à notre gloire & que même il y en a qui y ſont contrai-*

traires : C'eſt à cet égard que le zéle & l'induſtrie du Flateur ſe ſignalent. Il ſait nous trouver des fleurs & des diamans juſques dans la fange. Il ſait employer jusqu'aux ronces & aux épines pour nous faire des guirlandes & des couronnes. Il nous fait offrir comme autant des fruits ſalutaires & charmants les poiſons les plus dangereux... La confuſion & le desordre de nos idées, c'eſt abondance & ſublimité de génie ; nos affectations ſont des fineſſes délicates ; nos petulances des vivacités aimables ; nos indiscretions, des traits de franchiſe & des exactitudes ; nos peſanteurs, des précautions ſenſées ; nos hauteurs, nos dédains, nos accueils inſolents, de juſtes attentions à maintenir nos droits & notre rang ; nos inactions & nos indolences, un detachement Philoſophique des choſes d'ici-bas. Pourſuivrons-nous ? car on ne ſauroit que mollir en détaillant un perſonnage auſſi degoûtant, auſſi horrible que celui du Flateur : On craint de ſe ſouiller en raportant ſes impudences, ſes infamies, ſes contradictions. Selon lui, l'orgueil n'eſt point orgueil, c'eſt nobleſſe d'ame, ſentimens heroïques, majeſté naturelle. L'avarice n'eſt qu'une œconomie louable, fondée ſur l'experience & juſtifiée par les évenemens contre leſquels on ne peut avoir trop de reſſources.

L'uſage le plus outré des volupté n'eſt que la jouïſſance legitime des douceurs de notre condition. Ce n'eſt qu'une bonté charmante qui aime à ſe repandre & qui en ſe communiquant ne fait que des heureux.

La colere, la vengeance, la cruauté ; Ce

n'eſt que ſenſibilité délicate ſur tout ce qui bleſſe l'Equité, la Raiſon, l'Honneur, & le bon ordre.

La tyrannie n'eſt qu'une prévoïance ferme & ſage contre les attentâts de la licence & de la rebellion. Elle eſt utile même à ceux qu'elle opprime. L'Impieté, oui l'impieté eſt un merite aux yeux du Flateur. C'eſt une force d'eſprit ſuperieure à des préjugés vulgaires & frivoles. Force d'autant plus admirable que ces préjugés ſont ceux de tout le Genre Humain. Voilà jusqu'où les Flateurs portent l'eſpèce de fureur où ils ſont de nous rendre tontents d'eux & de nous. Il n'eſt point de maximes certaines, de loix ſaintes, de regles inviolables, qu'ils ne tournent en problèmes ſans conſéquence, en opinions mépriſables, en erreurs ridicules, pour adoucir, pour détruire les remords, les craintes, les reproches qui pourroient nous afliger. Quelle funeſte reſſource pour nous que de tels Amis !

Je ſais, ajoûte l'Auteur, *qu'il eſt doux d'être loué & careſſé. Mais pouvons-nous goûter des careſſes, telles que celles dont on amuſeroit des enfans, telles que le railleur le plus impitoyable les employeroit pour ſe jouer de nôtre ſimplicité; telles, & plus terribles encore que les embraſſements d'un malheureux peſtiferé qui viendroit nous ſerrer entre ſes bras, & qui ſoufleroit dans notre ſein le venin mortel qu'il porte dans le ſein? Car ce n'eſt point trop dire pour exprimer le mal que nous fait un Flateur qui nous ſeduit.*

La 2. Partie du Diſcours de M. le Noble,

ble, n'eſt ni moins forte ni moins belle que la premiere. Il y montre le beſoin que nous avons des conſeils d'un Homme ſage, & l'utilité qu'on en peut retirer. Raportons-en un petit fragment; il fera juger du reſte.

Non ſeulement le mal eſt mêlé avec le bien dans toutes nos ſituations & dans toute notre conduite; mais il y domine presque toûjours. Pour un beau jour qui nous luit; pour un inſtant de gloire & de plaiſir; pour une entrepriſe qui nous réuſſit & qui nous fait honneur; pour un trait d'eſprit, de courage, d'habileté, & de prudence; c'eſt une longue ſuite de jours ſombres & orageux, de vains deſirs, d'eſperances confonduës, de triomphes frivoles, de ſuccès avortez, d'inquietudes & de peines, d'agitations, de mépriſes, de chutes & de travaux. Combien peu voit-on d'hommes atteindre à l'excellénce dans leur Art, & dans leurs Emplois? Et de ceux qui y parviennent, combien peu en voit-on qui jouiſſent de cette gloire dans une pureté parfaite, que rien ne corrompt & n'empoiſonne? A l'aſpect des miſeres qui dominent dans la deſtinée des hommes, on ſeroit d'abord tenté de croire que la vie ne leur a été donnée que comme un ſonge fatiguant; où le beau, le bon & le grand, auxquels ils aſpirent, ne leur ſont montrez que comme des phantômes, faits pour amuſer leurs deſirs & les tromper plus cruellement. Cependant gardons-nous d'avoir cette penſée. Ce ſeroit faire injure à la Providence qui nous ayant imprimé le mouvement rapide & invincible qui nous porte au bonheur & à la perfection a dû nous donner & nous a donné

en effet les moyens ſuffiſants pour y parvenir, autant que le permet notre nature : en ſorte que le vrai merite & le vrai repos ne ſont point pour nous une chimere, & que nous n'avons aucuns maux qui n'ayent leur remede & leur conſolation. Cette ſcience du vrai bonheur, continue M. le Noble, *eſt entre les mains des hommes, & du moins ils la poſſedent en communauté. Ce qui en eſt ignoré de l'un, peut être ſuppléé par l'autre : heureux, s'ils l'aimoient tous! Chacun, pour prix du peu de forces & de lumieres qu'il communiqueroit, auroit à lui toutes les forces & les lumieres des autres; & ainſi ils échaperoient tous à cette foule de miſeres qui les perſecutent & qui les accablent ; ils rempliroient leur deſtinée : mais presque tous les hommes, loin de nous aimer, ſont nos plus grands ennemis. Tous presque attaquent en diverſes manieres nos vies, & nos biens, nôtre reputation, nôtre repos, notre vertu ; les uns par l'ignorance, l'envie, & l'impoſture; les autres par la perfidie & l'orgueil ; les plus cruels de tous par la flaterie ; car les Flateurs nous arment nous-mêmes contre nous, nous rendent complices de tous les piéges qu'on nous tend, & de tous les coups qu'on nous porte, nous font artiſans de nos propres malheurs, en nous les cachant ſous un voile agréable. Il ne reſte donc qu'un petit nombre d'hommes à qui nous puiſſions avoir recours dans les travaux de la vie, qui puiſſent nous aprendre à en diminuer le nombre & le poids, & nous aider à en ſortir glorieuſement & avec fruit.*

Quel-

Quelles doivent être leurs qualitez? Il faut que non ſeulement ils ſachent par leur propre experience ce que c'eſt que le vrai bonheur de l'homme & ce qui y eſt oposé; mais il faut encore qu'aſſés humains & genereux pour s'intereſſer à notre ſort ils veuillent bien nous communiquer les fruits d'une experience ſi precieuſe. Et tel eſt le caractere des Sages qu'on oppoſe ici aux Flateurs. Si nous cherchons des Amis, voila les plus parfaits que nous puiſſions choiſir: Amis conſtants de la Verité & de la Vertu, ils poſſedent toute la gloire & le repos que nous pouvons trouver ici bas, & ils ne goûtent que mieux l'un & l'autre, quand ils nous les procurent.

M. Fargez de Polizy, Avocat du Roi au Châtelet de Paris, eſt l'Auteur du deuxiéme Discours. Il s'attache à y montrer l'utilité de la Cenſure & le danger de la Flaterie. *Rien ne contribuë davantage à ramener l'Homme à lui-même*, dit cet Auteur, *que la Cenſure; c'eſt par elle que le voluptueux renverſera lui-même l'Autel qu'il a élevé à ſon idole, que l'incredule & l'impie reviendront de leurs égaremens, & ſauront lever le fatal bandeau qui leur couvroit les yeux. C'eſt par le ſecours de la Cenſure que le Savant abjurera des Sciences vaines & infructueuſes pour borner toute ſon étude à la neceſſité de ſe connoître ſoi-même. C'eſt par le ſecours de la Cenſure que l'on fera revivre dans le cœur d'un fils rebelle à ſon Pere, ces ſentimens reſpectueux d'obeiſſance & de tendreſſe que la Nature y a gravez, & que les paſſions en avoient effacez.* Mais pour que

la

la Cenſure ne ſoit point infructueuſe, *il faut*, ajoûte M. Fargez, *que la Sageſſe la guide; que la discretion la regle; que la prudence l'anime; lui ôter tout ce qu'elle a de rude & de rebutant; la temperer par la douceur; étudier le caractere & le foible de ceux qu'on veut reprendre; ſaiſir les moments favorables.* Avec tous ces talens & ces ménagemens, l'on parvient, ſelon les expreſſions de l'Auteur, à ſe faire écouter avec docilité; *La Raiſon peu à peu rentre dans ſes droits; l'Erreur ſe diſſipe; la Verité ſe manifeſte; le cœur ſe dévelope, & l'aveu du crime commence le triomphe de la Vertu.* Tel eſt à peu près le précis de la premiere Partie.

Dans la ſeconde l'Auteur expoſe le danger de la Flaterie. Il commence d'abord par faire voir que l'Homme eſt ſon premier & ſon plus dangereux Flateur, & qu'il n'eſt point d'extremité à laquelle il ne ſe porte, ſi, loin d'être cenſuré par un Homme prudent, ce fonds inépuiſable d'orgueil & d'amour propre, qui eſt en lui, eſt encore nourri par les louanges trompeuſes d'un lâche & vil Adulateur.

Cette premiere idée eſt ſuivie du portrait du Flateur. N'affoibliſſons point les traits dont l'éloquent & pathetique Auteur le caracteriſe. *Toûjours livré au menſonge; toûjours prodigue de louanges concertées, l'Autel de ſon Idole ne fume jamais que d'un encens trompeur, dont les vapeurs malignes offuſquent la Raiſon & corrompent le cœur. Voulez-vous rendre cette verité ſenſible*, ajoûte-t-il, *obſer-*

ſervez ſes fauſſes démarches, & developez les honteux replis de ſon cœur, ſi le cœur du Flateur eſt penetrable. Voyez comme il étudie vôtre foible & vôtre penchant; comptez, ſi vous le pouvez, en combien de manieres il ſe plie pour arriver à ſes fins. C'eſt un miroir fidele qui ne perd aucun de vos mouvemens; pas un ne lui échappe; il les exprime tous. Il n'a point d'opinion; point de goût qui lui ſoit propre. Vos ſentimens ſont la regle des ſiens; quelquefois cependant pour ſe donner auprès de vous un caractere de ſincerité, il oſera vous reprendre d'un leger défaut; mais dans ce moment il prépare à vos vices les plus criants le dangereux poiſon de ſes louanges que vous buvez d'autant plus aiſément que vous les croïez ſinceres. Vôtre avarice paſſera donc chez lui pour une ſage œconomie; vôtre attachement aux plaiſirs criminels pour un delaſſement d'eſprit; vôtre ſoif inſatiable des richeſſes pour une précaution prudente de l'avenir; l'amour des Hommes mondains pour une noble ambition attachée à vôtre naiſſance; le mépris des petits pour le caractere d'eſprit de la veritable grandeur; vôtre penchant à calomnier & à médire pour des railleries ingenieuſes, & des ſaillies vives qui ſont le ſel & l'agrément des converſations. Enfin, dans la bouche du Flateur, les crimes les plus affreux deviennent des Vertus heroïques, dignes d'être ſous vôtre nom transmiſes pour modèle à la poſterité. Vous croyez peut-être l'embarraſſer en lui demandant de quelle Religion il eſt? Vous vous trompez, rien ne lui coûte, il eſt de la vôtre. Impie

avec

avec les Impies ; Déiſte avec les Déiſtes ; il ſaura même ſe revêtir des dehors reſpectables de la pieté, & s'il le faut, jouër les Hommes en feignant de travailler pour le Ciel.

M. Fargez fait voir enſuite par les exemples de Neron, de Roboam & d'Achab, ce que l'on doit attendre d'un Prince qui ſe livre aux Flateurs. *Le Flateur parle, Neron écoûte, & dès ce moment Rome eſt en feu ; la Veuve n'a plus de protecteur ; l'Orphelin pleure une ſeconde fois ſon pere ; le Tribunal de l'Empereur, devenu le centre de l'adulation, n'eſt plus l'azile du malheureux ; la cauſe de l'innocent defenduë par des levres ruſtiques & timides, y eſt jugée comme le crime, & celle du coupable ſoutenuë par le riche, y triomphe toûjours ; ſes audiences ne ſont plus marquées pour être des jours de compaſſion & de ſenſibilité, corrompu par la flaterie, il n'y paroit que pour faire voir la prééminence de ſa naiſſance & de ſon rang, ou pour y donner le vain & faſtueux ſpectacle de ſon autorité & de ſa puiſſance.*

Cette Piece eſt écrite avec beaucoup de feu. La troiſiéme qui a auſſi concouru pour le prix à ſes beautez, & merite d'être luë ; mais les longs Extraits que nous venons de donner des deux premieres, & ce que nous avons à dire du reſte du Recueil ne nous permettent pas de nous y arrêter.

Le tribut que l'Academie de Soiſſons s'eſt engagée d'envoyer tous les ans à l'Academie Françoiſe, comme un hommage de ſa filiation ; & une redevance, pour ainſi dire, de ſon établiſſement, fait le ſujet de la qua-

quatriéme Piéce du Recueil. On y fait voir que *dans les Actions Publiques il faut être touché pour toucher.*

L'on remarque qu'il eſt aiſé à ceux qui parlent pour eux-mêmes de toucher les autres, de faire ſentir ce qu'ils ſentent, parce qu'en eux la paſſion agit conformément à la verité, & que l'Auditeur la recevant de *la premiere main, y entre auſſi-tôt, & la partage avec celui qui l'a conçuë.* Mais la même facilité ne ſe trouvant point dans ceux qui parlent pour autrui, tels que ſont le Prédicateur, l'Avocat & l'Auteur, il eſt des regles generales, qu'ils doivent obſerver, s'ils veulent toucher, émouvoir, perſuader.

La premiere de ces regles, ſelon l'Academicien Soiſſonnois, eſt qu'il faut qu'il y ait de la bonne foi dans l'émotion de celui qui parle. *Des ſentimens ſimulez*, dit-il, *ne forment que des mouvemens affectez; ils impoſent pour quelques momens, mais le deguiſement ne pouvant ſe ſoutenir longtems, bientôt l'artifice découvert dégenere en un froid, en un ridicule qui dégoûte l'Auditeur & aliene ſon affection.*

En ſecond lieu, l'on ne doit jamais emploïer ſon Eloquence que pour honorer la Vertu, défendre la Verité, proscrire le Vice, proteger l'Innocence. *Alors l'Orateur, qui doit toûjours être Homme de probité, s'intéreſſe naturellement à ſon ſujet, & il lui eſt aiſé de l'animer. Il l'adopte, il l'épouſe, pour ainſi dire, il le rend ſien; une profonde méditation en remplit ſon ame; il en eſt tout penetré; il le revêt de circonſtances pathe-*

ti-

tiques ; il s'en forme interieurement des images qu'il peint enſuite dans ſes paroles avec des couleurs aſſez vives pour faire ſur d'autres une pareille impreſſion.

En troiſieme lieu, il faut prendre garde de ne pas afoiblir le ſentiment par des penſées & des expreſſions trop recherchées. *Telles affectations*, dit l'Auteur, *amuſent l'Auditeur & pendant qu'elles donnent de l'exercice à l'eſprit, le cœur demeure à ſec. Le ſoldat qui preſſe l'ennemi n'obſerve pas ſi ſes armes ſont brillantes, ſi ſes coups ſont meſurez.*

Enfin, l'Orateur doit éviter de faire durer trop longtems l'émotion. *La paſſion a ſes bornes ; pour s'épuiſer dans l'Auditeur, elle n'attend pas qu'elle ſoit tarie dans celui qui parle. L'agitation pouſſée trop loin va ſe briſer contre un ſerieux qui déconcerte le Déclamateur. Tâchons donc*, conclud l'Auteur, *d'animer nos diſcours, moins par des ſaillies d'imagination, par des expreſſions énergiques ; moins par la contention de la voix & l'agitation du geſte, que par une vehemence interieure qui naiſſe de l'impreſſion qu'a faite ſur nous l'importance du ſujet. N'en traitons jamais aucun où le pathetique faſſe rougir la Vertu. Soutenant toûjours ſes droits, livrons-nous à l'émotion que la cauſe exige ; que nôtre ardeur ait moins beſoin d'être excitée que d'être reprimée, & ſi la bienſeance nous ramene au calme, qu'on y voye un reſte d'émotion, comme dans ces corps ſonores & retentiſſants qui forment encore quelque ſon après qu'on a ceſſé de les agiter.*

Après

Après ce Discours viennent quatre Complimens qui ont été faits au nom de l'Academie. Le premier par M. Malet à l'Infante Reine, lors de ſon arrivée à Paris. La ſeconde par M. l'Abbé Mongin à M. Dodun pour le feliciter de ſa nomination à la Charge de Controlleur General des Finances. Le troiſieme par M. Languet Evêque de Soiſſons, à M. le Cardinal du Bois, nommé premier Miniſtre; le quatriéme par M. de Fontenelle au Roi ſur ſon Sacre.

Entre le III. & IV. Compliment on trouve le Discours que M. l'Evêque de Soiſſons fit au Roi au Mois d'Octobre 1722, lorsque ce Prince fit ſon Entrée dans l'Egliſe de Soiſſons, allant, ſe faire ſacrer à Reims.

Ces Complimens ſont ſuivis du remercîment de M. le Cardinal du Bois, lors qu'il fut reçû dans l'Academie Françoiſe & de la réponſe que M. de Fontenelle lui fit. Nous ne dirons rien de ces deux Discours, parce que tous les Journaux en ont parlé, & qu'il n'eſt ſans doute aucun de ceux qui ont quelque goût pour les Letres qui n'en ayent déja connoiſſance.

On trouve enſuite deux petits Complimens faits au Roi & à M. le Duc d'Orleans, par M. de Fontenelle, ſur la mort de Madame.

Si les Pieces de Poëſie qu'on a inſerées dans ce Recueil ne ſont pas conſiderables par leur nombre & leur étenduë, elles le ſont du moins par la grandeur & l'excellence du ſujet. Elles conſiſtent en quelques Stan-

Stances de M. Robert du Chalard de l'Académie de Soiſſons, adreſſées à l'Infante Reine ; en un Compliment de M. de la Motte au Roi ſur ſon Sacre ; en une Ode de M. Danchet adreſſée *aux Citoyens de Paris ſur le paſſage du Roi par ſa Ville Capitale au retour du Sacre*, & en deux autres petites Poëſies du même ; l'une ſur le jour de la Naiſſance du Roi & l'autre pour être chantée dans une Fête donnée à ce Prince par S. A. S. Monſeigneur le Duc. Voici le Compliment de M. de la Motte.

Jadis de la voûte azurée
Au premier de nos Rois la Colombe ſacrée
Apporta le Don du Seigneur.
Louïs du même Don tu reſſens l'efficace;
Le Seigneur dans ton ſein a répandu la grace
Qui fait un Roi ſelon ſon cœur.

Cher Monarque, au nom de la France,
Au nom du Peuple entier, dont tu fais l'eſperance,
Conſerve ce Divin threſor ;
Tu dois aider le Ciel à former ſon ouvrage,
Et faiſant de ſes Dons le plus fidele uſage,
Meriter qu'ils croiſſent encor.

Chargé du Sceptre tutelaire,
L'Autel t'a vû promettre à l'Orphelin un Pere,
A la Veuve un Conſolateur.
Accompli tes ſaintes promeſſes.

Prin-

Prince, tous les beſoins attendent tes largeſſes,
Tout Malheureux un Protecteur.

N'en crois pas ton ardent courage :
Si jamais des combats t'embeliſſant l'image
Il veut t'arracher au repos ;
Crois-en de plus ſages maximes :
Souvent des Conquérans les exploits ſont des crimes ;
Le ſeul juſte eſt le vrai Heros.

Enfin ce Recueil eſt terminé par quelques Pieces qui n'ont de raport avec l'Academie, que parce qu'elles ſont d'un de ſes Membres, & il ſuffira ſans doute que nous diſions qu'elles ſont l'Ouvrage de M. l'Abbé Mongin, pour qu'on s'attende à tout ce que l'Eloquence Françoiſe a de plus fin & de plus achevé. La principale de ces Pieces eſt l'Oraiſon Funebre de Henri de Bourbon, Prince de Conti, que cet Abbé prononça le 2. de Septembre 1717. dans l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites de Paris, pour ſatisfaire à la fondation de M. Perrault. Il y repreſente ſon Heros ſous deux faces. Premiérement comme un zelé & courageux défenſeur de la Religion Catholique, malgré les préjugés de ſa naiſſance. Secondement, comme un religieux obſervateur des devoirs qu'elle preſcrit malgré tous les obſtacles de ſa grandeur. Nous ne ſuivrons pas l'Orateur Chrétien dans l'execution de ſon plan, parce que cela nous meneroit trop loin, & que ce que nous en dirions n'a-

jouteroit rien d'ailleurs à la reputation de l'illuſtre Academicien.

Pour les autres Pieces qu'on raporte de lui, ce ſont des Harangues qu'il fit en 1719 en qualité de Deputé des Etats de Bourgogne, au Roi, à Madame, à M. le Duc d'Orleans Regent, à Madame la Princeſſe, à Mad. la Ducheſſe Douairiere, à M. le Duc & à Mad. la Ducheſſe ſon Epouſe. Tout y eſt énergique, brillant, & délicatement exprimé.

On s'attendoit de trouver dans ce Recueil, ſuivant l'uſage, le Panegyrique de S. Louis que le P. Surian de l'Oratoire prononça le 25 Août dernier en préſence de l'Academie; mais il faut ſans doute que la modeſtie de ſon Auteur, fameux par ſon beau talent pour la Chaire, ait ſeule privé le Public de cette ſatisfaction.

ARTICLE III.

Lettre écrite au ſujet de l'Hiſtoire d'Evreux, *annoncée dans les* Memoires Hiſtoriques & Critiques du Mois d'Août 1722.

LEs Lecteurs ont beſoin, pour bien entendre la Lettre ſuivante, de ſe remettre ce qui fut dit dans les *Memoires Hiſtoriques & Critiques du Mois d'Août* pag. 92. au ſujet de *l'Hiſtoire d'Evreux*. Voici le paſſage entier: „ Il y a beaucoup de Pieces „ curieuſes à la fin de l'Ouvrage qui a ſans

„ ſans doute coûté beaucoup de peine &
„ de recherches à l'Auteur : mais le ſujet
„ ne fournit rien de bien important pour
„ les Gens de Lettres. Le ſtyle n'eſt pas
„ non plus aſſez châtié, ce qui n'eſt pas
„ étonnant dans un nouvel Ecrivain. Ce
„ qu'on lui pardonneroit moins, c'eſt ſa
„ credulité pour la prétenduë poſſeſſion des
„ Religieuſes de Louviers, dont Larrey &
„ beaucoup d'autres ſe ſont moquez avec
„ raiſon. " Quoiqu'il n'y ait rien moins que des Eloges dans cette façon d'annoncer un Livre, un Anonyme a cru cependant qu'elle étoit encore trop douce, & il a adreſſé cette Lettre au Libraire. Nous ſommes fort éloignez d'aprouver les termes trop vifs dont il ſe ſert contre M. le Braſſeur, & cette raiſon nous l'eût fait ſupprimer ſi nous ne ſavions pas que les Journaliſtes ne ſont point reſponſables de ce qui ſe trouve dans les Pieces qu'on leur adreſſe, pourvû qu'ils ayent ſoin d'avertir qu'ils ne les adoptent pas.

„ Quoi, Monſieur, l'Auteur des *Memoi-*
„ *res Hiſtoriques & Critiques* n'a pas la
„ même Charité pour l'*Hiſtoire d'Evreux*,
„ qu'ont eu Mrs. les Journaliſtes de Paris, &
„ ceux de Trevoux? N'auroit-il pas dû gar-
„ der le ſilence comme eux, & croire charita-
„ blement, que, quand ils n'en ont pas parlé,
„ c'eſt qu'ils ne l'ont pas jugée digne de l'at-
„ tention du Public? Depuis un an que le Li-
„ vre paroît, les Puiſſances Superieures le dé-
„ fendent, les Gens de Lettres n'en diſent
„ mot, les gens du Païs n'en lisent pas une

„ page, qu'ils n'y trouvent à redire par quel-
„ que endroit. Le Public, ſelon nôtre
„ Hiſtorien, eſt toûjours un juſte eſtima-
„ teur du merite; le Public ne trouve au-
„ cun merite, ni dans l'Auteur, ni dans
„ l'Ouvrage: Il faut donc, ſelon les principes
„ de l'Auteur même, ou ſe taire par cha-
„ rité, ou ne parler que pour le cenſurer.

„ Je felicitois dans le ſecret l'Hiſtorien
„ d'Evreux du ſilence que l'on gardoit à
„ ſon égard; Mais je vois bien à préſent,
„ qu'il eſt tems de le plaindre, puis qu'on
„ commence à lui dire ce qu'on penſe de
„ ſon Ouvrage: car les Etrangers qui le
„ liront pourront y faire des remarques gene-
„ rales, qui ne ſeront pas conformes aux prin-
„ cipes de l'Auteur, & tous ſes Compatrio-
„ tes revoltés contre le Livre, à cauſe des
„ faits faux ou omis, engageront peut-être
„ quelqu'un du Païs à rendre publiques
„ toutes les remarques particulieres qu'on
„ a faites dans la Ville, & dans le Dioceſe.

„ L'Auteur des *Memoires* dit que Ouvra-
„ ge eſt une *Hiſtoire Eccleſiaſtique & Ci-*
„ *vile*. L'Auteur de l'Ouvrage auroit dû par-
„ ler de même, il ne l'a pas fait; mais M.
„ l'Abbé de Vertot l'a fait pour lui dans
„ ſon Approbation, malgré le titre qui ſe
„ trouve contraire quatre pages au-deſſus.
„ N'y a-t-il rien de malin dans ce change-
„ ment & de la part de l'Auteur des *Me-*
„ *moires* & de la part de l'Approbateur du
„ Livre? Evreux de bonne foi entre-t-il
„ beaucoup dans l'Hiſtoire, avant l'établiſſe-
„ ment de la Religion dans le Païs? &
„ depuis cet établiſſement, en voit-on un

ſeul

„ ſeul trait d'*Hiſtoire Civile* jusqu'à la ve-
„ nuë des Normands ? Un petit mot de
„ Ceſar ſur Evreux eſt-il de quoi faire une
„ *Hiſtoire Civile* ? Mais une Egliſe qui com-
„ mence avec la Monarchie, ſelon l'Au-
„ teur, (ſi tant eſt, en paſſant, qu'elle ne com-
„ mence pas plutôt) & dont les Evêques
„ presque tous ſe trouvent à tous les Con-
„ ciles du Royaume, ou de la Province
„ pendant cinq cens ans, peut bien faire un
„ commencement d'*Hiſtoire Eccleſiaſtique*.
„ Ainſi l'Egliſe devoit bien marcher de-
„ vant la Ville dans le Titre, comme dans
„ l'Ouvrage. Ce n'eſt qu'un mot pour un
„ autre, dira peut-être nôtre Auteur, c'eſt
„ une bagatelle. Mais c'eſt une bagatelle à
„ laquelle tout le monde a fait, & a dû
„ faire attention. Ce n'eſt qu'un Anachro-
„ nisme de cinq cens ans. L'Auteur ne dit
„ rien de notre Ville jusqu'à l'arrivée du
„ fameux Raoul, premier Duc de Norman-
„ die, dont il fait un portrait dans le ſtile
„ duquel on reconnoît qu'il a lû *Velleius*
„ *Paterculus*, traduit ſi mal à propos dans
„ l'Epitre Dedicatoire à ſon illuſtre Eleve;
„ (Ce Magiſtrat, en paſſant, n'avoit pas be-
„ ſoin du fade éloge qui s'y trouve, pour
„ être connu, & reſpecté de tout le Roy-
„ aume) & il dit tout de l'Egliſe depuis
„ Clovis jusqu'à Charles le Simple.

„ L'Auteur des *Memoires* dit que l'Ou-
„ vrage a ſans doute coûté beaucoup de
„ peines, & de recherches à l'Auteur de
„ l'Hiſtoire. Non, Monſieur, l'Auteur n'a
„ point ſué ſur ſon Ouvrage, il le dit lui-même
„ dans ſa Préface. L'Ouvrage, tel qu'il paroît

„ aujourd'hui, † *n'eſt point un Ouvrage de* „ *deſſein prémedité &c.* C'eſt le pur hazard „ qui nous le procure, & l'Auteur même „ ſe vante, que l'Hiſtoire d'Evreux n'eſt „ qu'un prélude dont il veut preſſentir le „ goût du Public. Nous avons bien autre „ choſe à attendre de ſes ſavantes recher- „ ches; il a un bien plus noble deſſein; ſes amis „ le publient, il n'y a plus de ſecret à garder, „ on peut en informer le Public, il travaille „ dit-il, à l'*Hiſtoire de Normandie*. Si on peut „ juger de l'Ouvrage futur, par l'Ouvrage pré- „ ſent, & de la Piece par l'échantillon, ne „ devroit-il pas ſe repoſer pour ſe dédom- „ mager de ſes premiers travaux, qui, à ce „ qu'on debite, ont fait un tort très-con- „ ſiderable à ſa ſanté. Ce qui eſt de certain, „ c'eſt que ſi Mrs. de St. Maur entrepren- „ nent l'Hiſtoire de Normandie, comme „ ils ont entrepris celle de Bretagne, de „ Languedoc, &c. ils n'ont rien à craindre „ de ce Précurſeur, & pour en juger, ils „ peuvent conſulter nos Meſſieurs de St. „ Taurin d'Evreux, ils leur en diront des „ nouvelles.

„ Il y a beaucoup de Pieces curieuſes à la „ fin de l'Ouvrage, dit l'Auteur des *Memoi-* „ *res*. Oui, Monſieur, ne fuſſent que tou- „ tes celles qui regardent les Miracles de „ St. Taurin, & de St. Sauveur. Il n'y „ manquoit plus pour groſſir le Livre que „ toutes les Pieces qui regardent le mira- „ cle d'Illiers, dont l'Auteur de l'Hiſtoire „ a une parfaite connoiſſance, & tous ces rois

† Termes de la Préface.

„ trois miracles enſemble ne ſerviroient „ pas beaucoup à affermir les nouveaux „ Convertis, ou à convaincre les Eſprits „ forts. Quand vous voudrés, Mr. je vous „ en donnerai l'Hiſtoire au net †; il y a des „ faits qui vous divertiront. Peu de gens y „ ont fait peut-être autant d'attention dans „ le Païs, que le curieux M. ****. qui m'a „ communiqué fort obligemment ſon Ma„ nuſcrit ſur tous ces faits. Je vous envoi„ rai même, pour rire, juſqu'aux Chanſons „ ſorties de S. Sauveur ſur le prétendu mi„ racle qui s'y eſt fait, & vous y remar„ querez avec plaiſir le vrai caractere de „ toutes les perſonnes qui ont conduit l'in„ trigue. Votre Cabinet vous rend trop ſe„ rieux, il eſt juſte que je contribue à vous „ faire faire une once de bon ſang.

„ Le ſtile de l'Hiſtoire n'eſt pas aſſez „ châtié, dit l'Auteur des *Memoires*. Mr. le „ Braſſeur ſera bien trompé d'un pareil ju„ gement; car ſi la fortune, jalouſe de ſon „ élevation, ne l'eût pas r'abaiſſé, ſes vuës „ alloient juſqu'à être Membre de l'Aca„ demie Françoiſe, ſur l'idée qu'il s'étoit „ faite de ſon merite. Tout ceci, Mr. ſans „ mediſance. L'Hiſtorien dit qu'il a été obli„ gé de refondre tout l'Ouvrage de M. le „ Jau Doyen de N. D. d'Evreux, Auteur „ du *Series Epiſcoporum Ebroicenſium*. On voit

† L'Auteur de cette Lettre nous feroit plaiſir de nous envoier cette Hiſtoire Polit. & d'y joindre ſes Couplets dont il parle. Autant on doit de reſpect aux veritables miracles, autant on doit avoir d'empreſſement à demaſquer ceux qui ſont ſuſpects ou faux.

P. Bouges, Auteur de l'Hiſtoire que nous annonçons, le Suaire de Carcaſſonne eſt en grande veneration depuis la fin du XII. ſiecle. Cet Auteur raconte ſur la foi de la tradition, que dans ce tems-là, c'eſt-à dire en 1298 *, *deux Religieux de ſon Ordre, dont l'un eſt qualifié d'Orateur du Roi d'Arragon, revenant de la Paleſtine & de la Ville de Ptolemaïde, arriverent à Carcaſſonne avec cette Relique; que leur deſſein étant de la porter à Toulouſe, ils ſe mirent en chemin pour l'executer, mais qu'après avoir roulé quelques heures ſans pouvoir avancer, ils reconnurent que cet obſtacle ne venoit point ſans quelque ſecrete diſpoſition du Ciel, à laquelle ils ne devoient plus reſiſter. En ſorte qu'étant retournés à leur Couvent de Carcaſſonne, & ayant raconté à leurs Freres les efforts inutiles qu'ils avoient faits pour continuer leur voyage, ils leur découvrirent & mirent en main la precieuſe Relique qu'ils portoient.*

Le P. Bouges ajoûte, que la negligence de ceux qui devoient en conſerver les Titres, ou les malheurs des tems, ſont la cauſe qu'on n'a pû ſavoir plus préciſement ni quand, ni par qui elle fut dépoſée à Carcaſſonne; mais qu'il y a *d'ailleurs des preuves inconteſtables de ſon autenticité & de ſa verité, leſquelles doivent tenir la place des formalités qu'on obſerve aujourd'hui à l'égard des Reliques nouvellement découvertes.*

Ces preuves ſont premiérement un Procès

* Il faut qu'il y ait une erreur dans ce chifre, puiſque l'Auteur dit que ce fut ſur la fin du XII ſiecle.

cès qu'il y eut en 1402 au ſujet de ce Suaire entre l'Abbé de Cadouïn & les PP. Auguſtins de Carcaſſonne. L'Abbé prétendoit que ces Religieux expoſoient à la veneration du Public une Relique nouvelle & qu'on ſuppoſoit fauſſement être une partie du S. Suaire de Cadouïn, qui étoit alors à Toulouſe dans l'Egliſe des Bernardins. Il y eut ſur cela de grandes & vives conteſtations de part & d'autre; & les Auguſtins s'étant pourvûs devant le Roi Charles VI. & le Pape Benoit XIII, l'on nomma des Commiſſaires, qui, après avoir pris une entiere connoiſſance de l'état des choſes, adjugerent gain de cauſe à ces Peres.

Le P. Bouges tire ſes autres preuves de l'approbation du St. Siege & de pluſieurs Evêques de Carcaſſonne, *des Miracles inconteſtables* que Dieu a operez en divers tems par cette Relique, & de la veneration non interrompuë des Peuples pendant quatre ſiecles.

Parmi les Miracles que l'Auteur raporte, il en eſt un qui pourroit être de quelque conſideration, s'il étoit ſuffiſamment averé. En 1544. Martin de S. André, Evêque de Carcaſſonne, voulant s'aſſûrer de la verité de la Relique dont il s'agit, en coupa avec des ciſeaux une petite piece qu'il jetta, en préſence de ſon Clergé & de tous les Corps de la Ville, en un feu qu'on avoit allumé dans l'Egliſe des Auguſtins. Mais elle étoit à peine au milieu des flâmes, qu'on la vit, dit-on, s'élever en l'air & y demeurer quelque tems ſuſpenduë, au grand étonne-

nement des Spectateurs. On revient à la charge, & pareille choſe arrive encore. Enfin l'Evêque reprend la piece, & l'ayant miſe pour la troiſieme fois dans le braſier, *on vit alors les charbons tout ardents ſe diſperſer de tous côtez par l'Egliſe avec une impetuoſité, & un brüit extraordinaires, pendant que la petite piece toûjours ſaine & entiere voltigeoit dans l'air.* Il ſemble que la memoire d'un Miracle de cette nature, arrivé vers le milieu du XVI. ſiecle & en préſence d'un grand peuple, eût dû être conſervée par quelque Acte ou par quelque Monument public. Cependant quels ſont les garands du P. Bouges? Une atteſtation d'un Chanoine de Montreal, en date du 22. de Mai 1642. qui certifie l'avoir oüi raconter pluſieurs fois dans ſon bas âge, par ſon Pere, Homme pieux, Avocat du Roi au Senechal de Carcaſſonne, qui avoit été témoin oculaire: Une Ordonnance de Martin de St. André, portant confirmation de la Confrairie érigée en l'honneur de ce Suaire, où l'on ne trouve pas cependant le moindre mot du Miracle, pas ſeulement la moindre préſomption. Enfin le Mauſolée appellé *le Crucifix*, qu'on voit au milieu de la place de Carcaſſonne & qu'on ſait par tradition avoir été élevé pour perpetuer le ſouvenir de ce Miracle. L'Auteur promet d'en fournir les preuves dans les Annales de cette Ville, auxquelles il travaille. Mais pourquoi renvoyer à un autre temps, & à un autre Ouvrage des preu-

preuves qui devoient naturellement trouver ici une place ?

La matiere dont ce Suaire eſt compoſé eſt encore, ſelon le P. Bouges, une preuve de ſon ancienneté. *Ce n'eſt*, dit-il, *ni de ſoye, ni de laine, ni de chanvre, ni d'écorce d'arbre, ni de lin; c'eſt une eſpece differente au rapport des Voyageurs les plus curieux, qui aſſurent qu'on en a perdu l'uſage depuis longtems.* Pour lui, il panche à croire que c'eſt d'une *toile très-fine & très-deliée*, qui ſe fabriquoit à Sidon, Ville de la Phenicie.

Il repond enſuite à une objection qu'il dit lui avoir été faite par M. Fabre Medecin de Carcaſſonne & très-habile Phyſicien, ſur ce que les Toiles ſont de leur nature fort ſuſceptibles de corruption, & il fait voir par quelques exemples que *ſi des toiles d'une pareille antiquité ſont rares, cette rareté vient plutôt de la negligence à les conſerver que de l'impreſſion de l'air.*

L'Auteur n'entre point au ſurplus dans la controverſe tant rebatuë du Culte que l'Egliſe Romaine rend aux Reliques. Il ſe contente ſeulement de reſoudre en peu de mots les difficultez qu'on peut faire ſur ce qu'on ne trouve point de veſtiges d'aucuns Suaires de J. C. dans les ſix ou ſept premiers ſiecles de l'Egliſe, & ſur le grand nombre qui s'en eſt repandu depuis ce tems-là dans la Chrétienté.

Le P. Bouges auroit pû donner plus d'étenduë à cette Hiſtoire; mais il a voulu ſe renfermer uniquement dans ſon ſujet, & l'on

l'on voit bien qu'il a moins cherché à faire parade d'une Erudition faſtueuſe & chargée, qu'à édifier le commun des Fideles par un recit ſimple & ſuccint de tout ce qu'il a pû trouver pour juſtifier la dévotion établie depuis pluſieurs ſiecles envers cette Relique.

Au reſte le P. Bouges eſt fort conſideré dans ſon Ordre, où il a paſſé par toutes les Dignitez qui y diſtinguent les Gens de Lettres. Nous avons de lui une Brochure *in fol.* de 25. pag. imprimée à Toulouſe en 1701. ſous le Titre d'*Exercitationes in univerſos Sacræ Scripturæ locos Thetico-Polemicæ*, & une *Diſſertation Hiſtorique & Polemique ſur les LXX. Semaines de Daniel*, publiée l'année ſuivante. Il a encore compoſé deux autres Ouvrages Latins qui ſont prêts à être mis au jour; ſavoir, une *Philoſophie Auguſtinienne*, & une *Chronologie Sacrée & Prophane*. Il s'occupe à préſent aux Annales de la Ville de Carcaſſonne ſa Patrie, ſur le modèle des belles Annales de Toulouſe que nous a données M. de la Faille.

ARTICLE V

Eloge de M. DE CAMPISTRON, *de l'Academie Françoiſe.*

JEan Galbert de Campiſtron né à Toulouſe, vers le milieu du dernier ſiecle, & mort dans la même Ville le 11. de Mai de cette année 1723, étoit d'une bonne & ancienne famille, qui a ſouvent été honorée du Capitou-

toulat. Les remontrances frequentes qu'il s'attiroit au ſujet d'une inclination dont ſa famille apprehendoit les ſuites & la durée, le porterent à quitter de bonne heure ſa patrie pour aller à Paris, où il eut bientôt fait connoiſſance avec les Poëtes admirables qui renouvelloient alors en France le ſpectacle que la Grece & l'Italie avoient eu ſous Alexandre & ſous Auguſte. M. de Campiſtron ſe lia particulierement avec M. Racine qui lui rendit bientôt après un ſervice conſiderable. M. de Vendôme avoit prié M. Racine de ſe charger des vers qu'il vouloit mêler dans la Fête qui ſe préparoit à Anet * pour M. le Dauphin, mais en même tems qu'il s'excuſa d'un ſi grand honneur, il lui offrit M. de Campiſtron comme celui qu'il connoiſſoit le plus capable de répondre à ſes intentions. Le ſuccès juſtifia la prédiction de M. Racine, & l'Opera d'*Acis & Galatée* fut le principal ornement de cette ſuperbe Fête. M. de Vendôme, encore plus touché de la generoſité de l'Auteur qui refuſa une ſomme conſiderable qu'il lui offroit, le prit chez lui, lui donna peu à peu toute ſa confiance, & ſe l'attacha pour toûjours en lui conferant quelque tems après la Charge de Secretaire General des Galeres. Il a témoigné dans cet emploi un deſintereſſement parfait, & toute la France eſt encore remplie d'Officiers qui ſavent avec quelle conſtance il a mépriſé des profits conſiderables qu'il eût même pû faire legitimement. Sa négligence à répondre aux

* En 1686.

aux Lettres qu'on lui écrivoit eſt la ſeule choſe qu'on lui ait pû reprocher, & M. Palaprat nous apprend, dans *ſon Diſcours ſur la Comedie de l'Important*, que M. de Campiſtron avoit là-deſſus une reputation ſi bien établie, qu'un jour qu'il brûloit un tas immenſe de Lettres, M. de Vendôme, qui lui voïoit faire cette expédition avec un ſoin infini, dit à ceux qui ſe trouverent préſens, le voila tout occupé à faire ſes réponſes. M. Palaprat remarque au même endroit, que ſon caractere étoit presque indéchiffrable.

Quoique M. de Campiſtron fût plûtôt auprès de M. de Vendôme pour partager ſes plaiſirs, que pour avoir ſoin de ſes affaires; on peut dire cependant qu'il l'a utilement ſervi. Ce Prince, qui, loin d'être de l'humeur de la plûpart des Grands, ſe faiſoit un plaiſir de combler de biens ceux qui lui étoient attachez, n'eſt pas demeuré en reſte avec M. de Campiſtron. Outre un Marquiſat en Italie, il lui avoit procuré en Eſpagne une Commanderie de l'Ordre Militaire de S. Jaques, & il y a lieu de croire qu'il en eût encore reçû de plus grands bienfaits, ſi, dans le tems qu'il avoit le plus de droit de les eſperer, il n'avoit pas demandé à ſe retirer dans ſa Patrie. M. de Vendôme fit ce qu'il pût pour le retenir, mais en vain, & M. de Campiſtron partit malgré lui. On ſait que ce Prince a été fort piqué de cette retraite & qu'il a même accuſé d'ingratitude M. de Campiſtron; mais celui-ci n'eſt peut-être pas auſſi coupable que l'on ſe l'eſt imaginé. Sa ſanté ne lui per-

permettoit plus de continuer un genre de vie qui l'avoit déja considerablement alteré. Ceux qui connoissent M. de Vendôme n'ont pas besoin d'un plus grand détail. Quoiqu'il en soit, M. de Campistron se rendit à Toulouse, où il avoit été confirmé Mainteneur lorsqu'en 1694 les Jeux Floraux furent convertis en Academie. Il y fut aussi Capitoul en 1701. Enfin au Mois de Novembre 1710, il y fit une des plus illustres alliances qu'il y pouvoit faire en épousant Mademoiselle de Maniban de Casaubon, sœur de M. l'Eveque de Mirepoix d'aujourd'hui.

Pour venir aux exploits Litteraires de M. de Campistron, nous remarquerons qu'il avoit remporté les trois Fleurs des anciens Jeux Floraux, & que son Opera de Galathée fut suivi de celui d'Hercule dont la réussite fut moins qu'équivoque. On en jugera par ce Couplet :

A force de forger on devient forgeron,
Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron;
Au lieu d'avancer, il recule;
Voyez Hercule.

Les deux Epigrammes suivantes ont plus de sel.

Entre Campistron & Colasse
Grand debat s'emut au Parnasse,
Sur ce que l'Opera n'a pas un sort heureux.
De son mauvais succès nul ne se croit coupable:

L'un dit que la Muſique eſt plate & miſerable
L'autre que la Conduite & les Vers ſont affreux
Et le Grand Apollon, toujours Juge équitable,
Trouve qu'ils ont raiſon tous deux.

Lully près du trépas, Quinault ſur le retour,
Abjurent l'Opera, renoncent à l'Amour,
Preſſez de la frayeur que le remords leur donne
D'avoir gâté de Jeunes Cœurs
Avec des Vers touchans & des Sons enchanteurs.
Colaſſe & Campiſtron ne gâteront perſonne.

Les Tragedies de M. de Campiſtron lui ont fait plus d'honneur. On en a jusqu'à huit Editions, dont celle de 1707 & les ſuivantes doivent être préferées, parce qu'elles ſont augmentées d'une aſſez jolie Comedie intitulée *le Jaloux desabuſé*. Les Tragedies ſont au nombre de ſept & l'on peut voir ce que l'Auteur lui-même en penſoit dans les Préfaces qui les précedent. *Andronic* & *Tiridate* paſſent dans l'eſprit des connoiſſeurs pour ce qu'il a fait de mieux. M. de Campiſtron a parfaitement traité, dans ces deux Pieces, des ſujets que la Religion & la Politique ne lui permettoient pas d'expoſer ſous leurs veritables noms, & que le ſuccès a bien fait voir convenir parfaitement au Théatre. *Alcibiade* a auſſi ſes partiſans & il eſt vrai qu'il renferme des vers admirables. Les ſuivans ſont dignes de Racine & de Corneille:

Je ne vous parle plus de ma naiſſante flamme,

C'en

C'en eſt fait. Cependant ſouvenez-vous, Madame,
Que, ſi dans mes Ayeux je ne vois point de Roys,
J'ai fait connoître au moins mon Nom par mes exploits;
Que, ſi pour vous aimer il faut une Couronne,
Ce n'eſt pas la Vertu, c'eſt le ſort qui la donne;
Qu'enfin, s'il n'a pas mis un ſceptre dans ma main,
Je ne dois pas rougir des fautes du Deſtin.
Je vous laiſſe; il eſt tems de remplir votre attente;
Jamais ma paſſion ne fut ſi violente.
Mais, malgré tout l'amour dont mon cœur eſt épris,
Je ſens qu'il n'eſt point fait pour ſouffrir des mépris.

Mais quelque belle que ſoit cette tirade, & quoique M. de Campiſtron aſſure que la réuſſite de cette Piéce fut plus brillante que celle d'Andronic, nous ne croïons pas cependant qu'on les puiſſe comparer enſemble; & il y a bien de la difference entre une Tragedie qui n'a que de beaux vers & des penſées nobles pour tout merite, & une autre où tous les Caracteres ſont également ſoutenus, comme dans Andronic, par exemple. Une choſe qui fait encore beaucoup de tort à l'Alcibiade eſt la découverte qu'un Anonyme a publiée dans le Mercure Galant du Mois de Juin 1721, *que cette Piéce n'étoit autre*

choſe que le Themiſtocle de Du Ryer, non ſeulement pour la conduite totale, mais même pour quantité de vers copiez tout de ſuitte. Comme nous ne nous trouvons pas actuellement entre les mains le Themiſtocle, il nous eſt impoſſible de verifier ſi cette accuſation eſt bien fondée. Mais M. de Campiſtron, qui ne peut gueres l'avoir ignorée, auroit-il negligé de la refuter, ſi elle n'étoit pas veritable? Un homme auroit-il eu la hardieſſe de l'intenter de ſon vivant, ſi elle étoit fauſſe? Les préjugez ſont ici pour l'accuſateur contre la coûtume; mais enfin ce ne ſont que des préjugez.

N'oublions pas que M. de Campiſtron fut reçu au mois de Juin 1701 dans l'Academie Françoiſe à la place de M. de Segrais. Ce choix lui fit d'autant plus d'honneur, que cette Compagnie venoit de prendre une réſolution contraire à la maxime qu'elle avoit réligieuſement obſervée jusques là, de ne recevoir perſonne qui ne l'eût auparavant demandé. „ Elle a jetté les „ yeux ſur vous, lui dit M. l'Abbé Regnier en répondant à ſon Remerciement „ dans un „ tems où pour être plus en état de ne déferer ſes places qu'au merite, & pour ménager davantage la délicateſſe des perſonnes les plus propres à les remplir, elle s'eſt „ faite une loi de leur épargner à l'avenir „ les ſollicitations que le ſeul uſage avoit „ introduites & qu'elle ne faiſoit que tolerer.

Enfin, M. de Campiſtron vient de recevoir de ſes Compatriotes une marque de

de diſtinction qu'ils n'avoient encore accordée à perſonne. L'Academie des Jeux Floraux a rendu public ſon Eloge Funebre. C'eſt le premier qui ait été imprimé *. Il eſt vrai qu'elle a ordonné en même temps que l'on en feroit autant à l'avenir pour chacun des Sujets qu'elle perdroit. Mais comme ils ne ſont pas tous du merite de M. Campiſtron, il eſt bien à craindre que ce nouveau reglement ne ſubſiſte pas toûjours. Voici quelques traits de l'Eloge Funebre que M. Ranchin Lavergne a conſacré à ſa memoire: „ Né avec un goût uni„ verſel, il fit de la plus haute Poëſie l'oc„ cupation de ſa premiere jeuneſſe. Le de„ ſir de ſe perfectionner dans un Art que „ la Nature lui avoit apris, l'enlevant à ſa „ Patrie, le conduiſit d'abord dans la Ca„ pitale du Royaume. Nos Sophocles, Nos „ Euripides, Paris, la Cour, tout applau„ dit à ſes premiers Eſſais. Racine conſo„ loit la Scene Françoiſe *de la vieilleſſe de* „ *Corneille. M. de Campiſtron, leur digne* „ *Rival, pouvoit la conſoler de la perte de* „ *l'un & de l'autre. On croyoit les ſujets* „ *tragiques, les grands Caracteres, les ſen*„ *timents pathetiques épuiſez. Il détrompa* „ *bientôt le Public d'une idée qui faiſoit tort* „ *à la Nation. Andronic, Alcibiade, Tiri*„ *date parurent nouveaux. Ils charmerent* „ *les Eſprits & les cœurs, & firent cou*„ *ler des larmes des mêmes yeux qui avoient* „ *pleuré aux Horaces, aux Pompées, aux Phe-*

* Dans le *Recueil des Jeux Floraux* que nous avons annoncé, & dont nous parlerons dans le Journal ſuivant.

„ *Phedres, aux Britannniens. Heureux Gé-*
„ *nie, Esprit aisé! On voyoit le fruit de son*
„ *travail, sans s'appercevoir du tems qu'il*
„ *employoit à travailler. Apollon n'inspire*
„ *d'ordinaire les Poëtes que dans la solitude*
„ *& dans le calme; il inspiroit M. de Cam-*
„ *pistron au milieu même de la Cour; dans*
„ *les plaisirs d'Anet, dans ces Fêtes magni-*
„ *fiques, mais tumultueuses, où son Heros (M.*
„ *de Vendôme) alloit se délasser de ses fati-*
„ *gues militaires.* Ajoûtons encore ce trait.
„ *A voir ses manieres simples, si opposées à*
„ *cette vanité fastueuse, qui s'empare d'un*
„ *Poëte applaudi, l'auroit-on pris pour l'Au-*
„ *teur de ces merveilleuses Tragedies, repre-*
„ *sentées si souvent & plus souvent rede-*
„ *mandées? Tranquille au milieu des ac-*
„ *clamations, on ne voyoit en lui qu'un re-*
„ *nouvellement de modestie qui ne lui fai-*
„ *soit pas moins d'honneur que le succès de*
„ *ses Ouvrages. Il en parloit rarement, il en*
„ *avouoit les défauts; car le Soleil même a*
„ *ses taches, & les Virgiles, & les Home-*
„ *res ont eu leur assoupissement.* „ Le Panegyriste nous apprend ensuite que Toulouse se dispose à placer son Buste parmi ceux de ses Compatriotes qui l'ont le plus illustrée, ou par les Armes ou par les Sciences. Cette marque de distinction est duë à M. de Campistron, & l'on ne peut trop-tôt s'en aquiter. Mais qu'on nous permette d'ajoûter, en finissant, qu'elle n'étoit pas moins duë à la Faille, & qu'on a eu lieu d'être surpris que Mrs. les Toulousains

ayent

ayent manqué à lui donner ce témoignage public de leur reconnoiſſance.

ARTICLE VI.

Suite de l'Extrait du Juge Compétent des Ambaſſadeurs, tant pour le Civil que pour le Criminel, *&c.* [*Le commencement eſt dans la I. Partie du* II *Tome de ce Journal, p.* 57-80.]

AUtant il eſt difficile de décider la queſtion du Juge Compétent des Ambaſſadeurs, en ne ſuivant que les ſimples lumieres de la Raiſon, autant il eſt aiſé de ſe tirer d'embarras lorsqu'on a recours à l'Uſage. Grotius ne balance pas de dire qu'il eſt pleinement perſuadé que comme les Ambaſſadeurs ſont cenſez, par une eſpece de fiction, repréſenter ceux qui les envoient, de même, par une autre fiction de Droit, on les ſuppoſe hors du Territoire du Souverain auprès duquel ils ſont envoïez (1). Le conſentement unanime de toutes les Nations doit faire admettre ce principe dans toute ſon étenduë; il n'y a qu'un ſeul cas où il ſouffre quelque exception; c'eſt, par exemple, quand on n'a reçû un Ambaſſadeur qu'à condition qu'il ſeroit ſoumis aux Loix Civiles de l'Etat où il vient exercer ſes fonctions. Ainſi les Nonces n'entroient autrefois en Angleterre, qu'après avoir prê-

té

(1) *De Jure Belli & Pacis*, Lib. II. Cap. 18, § 4, Num. 5.

té ſerment de ne rien tramer contre le Roi ni contre le bien du Royaume (2). Mais il faut que la Puiſſance qui ſe croit intereſſée à mettre de ſemblables reſtrictions ſe ſoit expliquée bien clairement; ſans cela elle paroit s'être reduite au Droit Commun, qui ſouſtrait les Ambaſſadeurs de toute Jurisdiction étrangere. Wicquefort le prouve, en quoi il merite beaucoup de louanges, par des exemples tirez de l'Hiſtoire moderne, dont l'authorité eſt bien plus conſiderable en cette matiere que tous ceux qu'on pourroit puiſer dans l'Hiſtoire ancienne. M. de Bynkershoek confirme, dans le Chapitre ſuivant, le ſentiment de Grotius & de Wicquefort, en rapportant une Déclaration des Etats Generaux du 9. de Septembre 1679. qui y eſt conforme; & comme il y a pluſieurs termes équivoques & qui pourroient donner lieu à un grand nombre de difficultez, s'ils étoient mal entendus, il employe quelques pages à en developper le ſens. Comment donc s'y faut-il prendre pour avoir Juſtice d'un Ambaſſadeur qui refuſe de ſatisfaire ſes Créanciers? Grotius remarque que la derniere reſſource eſt d'en venir aux voyes que l'on prend contre des Debiteurs qui ſont d'une autre Jurisdiction, c'eſt-à-dire, ſelon M. de Bynkershoek, qui explique avec étenduë la penſée de Grotius, devant le Tribunal auquel ils étoient ſoumis, avant que d'être chargez de l'Ambaſſade. Loin que les Conſuls jouïſſent de ce Privilege, leur Emploi les aſſujettit à une nouvelle ſervi-

(2) *Annales Rerum Anglic. ad ann. 1561.*

vitude, en ce qu'ils peuvent être également citez dans le Lieu de leur ancien domicile, & dans celui où ils reſident actuellement. Il n'y auroit que des Conventions particulieres qui les pûſſent exempter de cette Loi; mais on n'en a jamais fait qui leur fuſſent ſi avantageuſes, & tout ce que les Etats Generaux ont pû obtenir du Grand Seigneur & des Algeriens, eſt que les Conſuls Hollandois qui ſeroient en Turquie & à Alger ne pourroient être arrêtez, ni leurs biens ſaiſis.

Revenons aux Ambaſſadeurs. On doit les citer dans le Lieu où ils ont retenu un domicile, en envoyant à l'ordinaire un Exploit dans leurs Hôtels, & s'ils n'ont point retenu de domicile, les appeller en Juſtice comme on fait les abſens, par un Mandement & des Lettres de Citation, ſans oublier aucune des formalitez uſitées. Ces ſortes de cas n'ont pas de quoi embaraſſer ceux qui s'y trouvent. Il eſt bien plus delicat de décider de quelle maniere il en faut agir avec un Miniſtre qui, avant que d'être revêtu de ce caractere, demeuroit dans le même Lieu où il l'exerce. Les Princes ſe ſervent ſouvent pour Ambaſſadeurs de Citoyens de l'Etat même auprès duquel ils les chargent de quelques affaires: Dès-là, cet Ambaſſadeur devient-il Sujet du Souverain qui l'emploie ? Reſte-t-il ſous la Juriſdiction de celui dont il eſt né Sujet ? Wicquefort, qui avoit des raiſons pour embraſſer la premiere de ces deux opinions, l'avance plutôt qu'il ne la prouve. Né à Amſterdam,

té ſerment de ne rien tramer contre le Roi ni contre le bien du Royaume (2). Mais il faut que la Puiſſance qui ſe croit intereſſée à mettre de ſemblables reſtrictions ſe ſoit expliquée bien clairement; ſans cela elle paroit s'être reduite au Droit Commun, qui ſouſtrait les Ambaſſadeurs de toute Jurisdiction étrangere. Wicquefort le prouve, en quoi il merite beaucoup de louanges, par des exemples tirez de l'Hiſtoire moderne, dont l'authorité eſt bien plus conſiderable en cette matiere que tous ceux qu'on pourroit puiſer dans l'Hiſtoire ancienne. M. de Bynkershoek confirme, dans le Chapitre ſuivant, le ſentiment de Grotius & de Wicquefort, en rapportant une Déclaration des Etats Generaux du 9. de Septembre 1679. qui y eſt conforme; & comme il y a pluſieurs termes équivoques & qui pourroient donner lieu à un grand nombre de difficultez, s'ils étoient mal entendus, il emploie quelques pages à en developper le ſens. Comment donc s'y faut-il prendre pour avoir Juſtice d'un Ambaſſadeur qui refuſe de ſatisfaire ſes Créanciers? Grotius remarque que la derniere reſſource eſt d'en venir aux voyes que l'on prend contre des Debiteurs qui ſont d'une autre Jurisdiction, c'eſt-à-dire, ſelon M. de Bynkershoek, qui explique avec étenduë la penſée de Grotius, devant le Tribunal auquel ils étoient ſoumis, avant que d'être chargez de l'Ambaſſade. Loin que les Conſuls jouïſſent de ce Privilege, leur Emploi les aſſujettit à une nouvelle ſervi-

(2) *Annales Rerum Anglic. ad ann. 1561.*

vitude, en ce qu'ils peuvent être également citez dans le Lieu de leur ancien domicile, & dans celui où ils reſident actuellement. Il n'y auroit que des Conventions particulieres qui les pûſſent exempter de cette Loi; mais on n'en a jamais fait qui leur fuſſent ſi avantageuſes, & tout ce que les Etats Generaux ont pû obtenir du Grand Seigneur & des Algeriens, eſt que les Conſuls Hollandois qui ſeroient en Turquie & à Alger ne pourroient être arrêtez, ni leurs biens ſaiſis.

Revenons aux Ambaſſadeurs. On doit les citer dans le Lieu où ils ont retenu un domicile, en envoyant à l'ordinaire un Exploit dans leurs Hôtels, & s'ils n'ont point retenu de domicile, les appeller en Juſtice comme on fait les abſens, par un Mandement & des Lettres de Citation, ſans oublier aucune des formalitez uſitées. Ces ſortes de cas n'ont pas de quoi embaraſſer ceux qui s'y trouvent. Il eſt bien plus delicat de décider de quelle maniere il en faut agir avec un Miniſtre qui, avant que d'être revêtu de ce caractere, demeuroit dans le même Lieu où il l'exerce. Les Princes ſe ſervent ſouvent pour Ambaſſadeurs de Citoyens de l'Etat même auprès duquel ils les chargent de quelques affaires: Dès-là, cet Ambaſſadeur devient-il Sujet du Souverain qui l'emploie? Reſte-t-il ſous la Juriſdiction de celui dont il eſt né Sujet? Wicquefort, qui avoit des raiſons pour embraſſer la premiere de ces deux opinions, l'avance plutôt qu'il ne la prouve. Né à Amſterdam,

il avoit d'abord été à la Haye aux gages des Etats Generaux ; il l'étoit même encore lorsque le Duc de Lunebourg l'établit ſon Agent, en qualité de Reſident ; mais malgré ce Titre, la Cour de Hollande, qui le ſoupçonnoit d'avoir révélé des ſecrets de l'Etat, le fit arrêter le 20. de Decembre 1675. & le condamna à une priſon perpetuelle, avec confiſcation de tous ſes biens. Il en ſortit par l'adreſſe d'une de ſes filles qui hazarda ſa propre vie, pour procurer la liberté à ſon Pere, lequel, auſſitôt après ſa ſortie, publia un petit Livre, & enſuite un Ouvrage en forme pour ſoutenir la Theſe dont il s'agit. Nous avons déja dit que M. Bynkershoek trouve les preuves de M. de Wicquefort extrêmement foibles ; il tourne même contre lui deux Reſolutions des Etats Generaux que cet Ecrivain avoit rapportées comme favorables à ſa cauſe, & il paſſe enſuite à diverſes autres queſtions que l'on fait touchant le Juge compétent des Ambaſſadeurs, ſelon leur differente condition : Par exemple, un Ambaſſadeur peut n'être Sujet ni du Prince qui l'envoie, ni de celui à qui on l'envoie ; il faut alors l'appeller devant le Tribunal dont il reconnoiſſoit la Juriſdiction avant que d'être Ambaſſadeur. Il peut arriver encore que ce Miniſtre ſoit Sujet de l'Etat où il eſt Miniſtre, à cauſe de quelque Emploi que cet Etat lui aura confié, comme l'étoient le Baron de Charnacé & le Comte d'Eſtrades, tous deux Ambaſſadeurs de France auprès des Etats Generaux & Officiers dans les

Trou-

Troupes de Leurs Hautes Puiſſances. Il eſt certain que de tels Miniſtres reſtent toûjours ſoumis au Conſeil de Guerre en ce qui regarde les Crimes purement Militaires. Enfin on envoie quelquefois des Cardinaux en Ambaſſade; mais le Droit Canon les mettant hors de toute autre Juriſdiction que de celle du Pape, ils peuvent demander leur renvoi à ce Juge naturel, ſi ce n'eſt pas auprès de lui qu'ils ſoient Ambaſſadeurs; car alors les Papes eux-mêmes ſe doivent abſtenir d'en exercer aucun acte; de peur d'avilir par-là la dignité de cet emploi; ſauf à leur faire rendre compte, après que l'Ambaſſade eſt finie, des crimes qu'ils ont pû commettre pendant qu'elle a duré, & qui n'ont aucun rapport aux affaires qu'ils avoient alors entre les mains. Ici M. Bynkershoek fait une petite digreſſion ſur une regle du Droit Canonique, où il eſt dit, *qu'un Prélat ne doit être condamné qu'avec ſoixante & douze témoins*, d'où il s'enſuivroit, continuë-t-il, qu'un Prélat ne pourroit jamais être convaincu, puiſque le hazard ne préſente jamais un auſſi grand nombre de Spectateurs à ceux qui commettent quelque crime, & que ſûrement ils ne les vont pas chercher. Mais l'Auteur juſtifie le Droit Canonique, en faiſant voir qu'il s'agit de ſoixante & douze Juges & non pas de ſoixante & douze témoins dans les Canons qu'il a rapportez. M. Barbeyrac s'éleve contre cette Apologie, & tâche de la renverſer dans ſes Notes. Il y a longtems qu'en bon Proteſtant il ne perd aucune occaſion

ſion de donner un coup de dent aux Catholiques Romains.

Paſſons au Chapitre XIII. M. de Bynkershoek y demande ſi tous les Ambaſſadeurs, quelque Rang & quelque Tître qu'ils ayent, ont le Privilege de demander un renvoi en Juſtice au Lieu de leur domicile, & il confirme, ſoit en rapportant pluſieurs exemples, ſoit en montrant que ceux qu'on lui pourroit oppoſer ne prouvent rien, que la difference des Tîtres ne regarde gueres que l'exterieur & le ceremoniel. Il n'y a que les Droits des Agens qui ne ſont pas bien éclaircis depuis que ce Tître, autrefois très-reſpectable, ne ſignifie presque plus qu'une eſpèce de Procureur privé, chargé de certaines affaires particulieres. S'il arrivoit cependant que leurs Lettres de Créance fuſſent auſſi étenduës que celles des Miniſtres du premier Ordre, il eſt certain qu'ils devroient jouir des mêmes prérogatives. On doit dire la même choſe de ceux que l'on appelle *Commiſſaires* & *Secretaires d'Ambaſſade.*

Le cas ſuivant eſt embaraſſant. Un Ambaſſadeur avilit la dignité de ſon Caractere, ſoit en mettant des Impôts ſur les Marchandiſes qu'il fait paſſer comme neceſſaires à ſon uſage, ſoit en negociant dans les Païs où il reſide, & en y contractant pour affaire de Commerce. L'avanture qui a donné lieu à ce *Traité du Juge Competent* eſt de cette derniere eſpèce, & comme nous l'avons rapportée dans le premier Extrait, nous ne la repéterons pas ici. Contentons-nous de di-

dire, que, *la Cour de Hollande* ayant fait ajourner l'Envoyé de Holſtein, & ce Miniſtre s'étant plaint qu'on avoit violé par-là le Droit des Gens en ſa perſonne, les Etats Generaux demanderent raiſon de cette conduite au Tribunal même que l'on accuſoit. M. de Bynkershoek ne ſemble point adopter les moyens de juſtification qu'elle préſenta, & il en revient toûjours à ſon principe que l'on ne trouve que deux exemples d'Ambaſſadeurs qui ayent été contraints de répondre en Juſtice pour des affaires pécuniaires & Civiles; encore les faut-il aller chercher dans l'Empire Turc, & l'on voit même que le Grand Viſir parut desapprouver qu'on en eut ainſi uſé avec eux. Quant à ce qu'allégue la Cour de Hollande que les Princes mêmes s'obligent par les Contracts, M. de Bynkershoek répond que les Ambaſſadeurs s'engagent auſſi, que perſonne ne l'a jamais nié & qu'il s'agit uniquement de ſavoir à qui l'on doit s'adreſſer pour leur faire tenir leurs engagemens : il conclut qu'à moins d'une ſaiſie faite, comme on l'expliquera plus bas, laquelle fonde alors une Juriſdiction legitime, on ne ſauroit leur refuſer le privilege, ſi conforme au Droit des Gens, d'être renvoïez au Tribunal dont ils dépendent. Leurs Hautes Puiſſances ont déclaré que c'étoit là leur intention, en n'excluant de cette prérogative, que les Miniſtres qui auroient été Sujets de l'Etat & qui y auroient négotié avant que d'être emploïez par un Prince étran-

étranger. Cette Ordonnance ne fut faite qu'après une mûre deliberation.

M. de Bynkershoek ne ſe contente pas d'éclaircir ce qui regarde les Ambaſſadeurs, il porte encore ſon attention jusques ſur les Gens de leur ſuite; & quoique la Cour de Hollande les ait déclarez ſes juſticiables, il déclare qu'il ne peut ſe ranger à cet avis, & qu'il les regarde tous comme auſſi independans que leurs Maîtres de la domination du Païs où ils les ont accompagnez. Autrement ce ſeroit en vain que les Auteurs disputeroient entre eux, ſi c'eſt au Prince qui a envoïé l'Ambaſſadeur, ou à l'Ambaſſadeur même qu'appartient la Juriſdiction ſur ſes Domeſtiques. On ne peut décider cette queſtion d'une maniere plus meſurée qu'en diſant que l'Ambaſſadeur doit ſe regler ſur l'authorité que ſon Prince lui a donnée, bien entendu qu'il ne s'agit point d'affaires criminelles; car il faut alors le conſentement exprès du Souverain de l'Etat où l'on demeure. Les Rois mêmes ſont ſoumis à cette Loi, & l'on ſçait que la Cour de France regarda comme un attentat ce que la Reine de Suede avoit oſé faire à l'égard du Marquis Mondeſcalchi. Tout ce que nous venons de remarquer après M. de Bynkershoek doit également être appliqué à leurs Femmes, à leurs Enfans & à ceux de leur ſuite qui ſont Sujets de l'Etat. La condition des Domeſtiques eſt la même que celle des Maîtres en fait de Juriſdiction; la maxime eſt inconteſtable.

Quoi-

Quoique Mr. de Bynkershoek veuille que l'Ambaſſadeur ſoit libre avec tout ſon train & tout ſon bagage; il croit pourtant qu'il peut être quelquefois appellé en Juſtice dans le Lieu où il reſide. Il reprend Wicquefort de ne l'avoir aſſujetti à la Juriſdiction ordinaire que dans le ſeul cas d'un Contract paſſé par devant un Notaire du Lieu de ſa reſidence & en préſence de témoins; il va plus loin que cet Auteur, & ne doute nullement qu'on ne puiſſe faire ſaiſir les biens d'un Ambaſſadeur, & par-là l'obliger à ſe défendre en Juſtice dans les Païs où l'on eſt appellé en Juſtice, à cauſe des biens qu'on y poſſéde, & où la ſaiſie de ces biens fonde une Juriſdiction compétente ſur ceux à qui ils appartiennent. Il dit les biens en general, ſoit immeubles, ou mobiliaires, pourvû qu'ils ne ſoient point attachez à la perſonne même de l'Ambaſſadeur: en un mot tout ce ſans quoi il peut très-bien exercer les fonctions de ſon Emploi. Il veut pourtant que par reſpect on ne ſaiſiſſe que juſqu'à la concurrence de ce qu'il doit; il excepte du nombre des biens ſaiſiſſables toutes les choſes qui peuvent être compriſes ſous le nom de Meubles, en Latin *Supellex*, pourvû qu'elles ſoient pour l'uſage de l'Ambaſſadeur & de ſa Maiſon; car s'il faiſoit quelque Negoce, ſes Marchandiſes, quoique mobiliaires, ne doivent pas plus être à l'abri des ſaiſies que ſes immeubles. Ses biens ſituez dans le Païs où il reſide dépendent de la Juriſdiction du Lieu où ils ſont ſituez, parce que les ſaiſies

ſies & arrêts en ce cas ſont fondez ſur la dépendance des biens qui étoit réelle, lors même que l'Ambaſſadeur étoit hors du Territoire, & qui n'a point changé par ſa Réſidence. Comme l'argent qu'il gagne, même au Negoce, ou qui lui a été légué par Teſtament, peut certainement être emploïé à ſon entretien, dans ce cas on décide d'ordinaire en faveur du Miniſtre Etranger; auſſi il eſt peut-être plus conforme à l'Equité de mettre l'argent, quel qu'il ſoit, à l'abri de tout arrêt, comme une des choſes les plus néceſſaires pour exercer l'Ambaſſade. Il y a bien d'autres cas dans lesquels l'Ambaſſadeur même d'une Puiſſance étrangere ſemble devoir ſe ſoumettre à la Juriſdiction du Païs où il réſide. Ainſi on peut exiger de lui, s'il y a à craindre quelque dommage du côté de ſa Maiſon, qu'il s'engage à le reparer, ou qu'il mette le Voiſin en poſſeſſion de l'endroit ſuspect. Voilà un exemple, mais on n'examine pas tous les cas qui ſont renfermez dans la queſtion.

Enfin l'on recherche en quel lieu on doit faire citer un Ambaſſadeur lorsqu'il s'agit d'affaires pour lesquelles il dépend de la Juriſdiction du Païs où il réſide. On montre qu'on ne doit pas tant faire valoir dans ce cas le Privilege qu'on attribuë aux Maiſons d'être ſacrées, dès-là qu'un Ambaſſadeur y loge. Ce n'eſt pas, dit-on, reſpecter peu une telle Maiſon, que d'y envoyer des Officiers de Juſtice pour ſignifier ce dont il eſt beſoin de donner connoiſſance à l'Ambaſſadeur.

Car,

Car; quoique dans toute autre circonſtance les Ambaſſadeurs ſoient regardez comme abſens, ils ſont dans celle-ci regardez comme préſens, d'autant plus qu'en matiere d'affaires, pour leſquelles ils ſont en droit de demander un renvoi au Lieu de leur Domicile, on leur marque par des Lettres de Citation le jour où l'affaire doit être débattuë en Juſtice, & ces Lettres s'envoyent dans l'endroit où ils réſident, par un Meſſager qui n'eſt pas d'une condition auſſi honorable que l'eſt celle d'un Huiſſier de la Cour. D'ailleurs à quoi bon tant de détours pour une choſe, qui, ſi l'on a une véritable grandeur d'ame, ne diminuë rien de la dignité du Caractère, & n'eſt d'aucune importance ?

Tout ce qui a été dit juſqu'ici ne regarde que les affaires Civiles. M. de Bynkershoek vient enfin aux Criminelles dans le XVII. Chapitre de ſon Traité. Il ne s'arrête point à prêcher aux Ambaſſadeurs que leur conduite doit être exempte de reproches, & que plus leur Caractere eſt relevé, plus ils meritent d'être punis rigoureuſement, lorſqu'ils l'aviliſſent par quelque crime. C'eſt ce que perſonne n'a jamais nié ; il ne croit pas même qu'il ſoit beſoin de demander ſi l'on peut repouſſer par la force un Ambaſſadeur qui ſe ſert lui-même des voies de fait. Il n'y a rien là que de très-conforme au Droit Naturel. Il s'agit de ſavoir où l'on doit l'accuſer lorſqu'il eſt coupable de quelque Crime, dont on veut avoir juſtice. Les Auteurs diſtinguent d'abord deux ſor-

ſies & arrêts en ce cas ſont fondez ſur la dépendance des biens qui étoit réelle, lors même que l'Ambaſſadeur étoit hors du Territoire, & qui n'a point changé par ſa Réſidence. Comme l'argent qu'il gagne, même au Negoce, ou qui lui a été légué par Teſtament, peut certainement être emploïé à ſon entretien, dans ce cas on décide d'ordinaire en faveur du Miniſtre Etranger; auſſi il eſt peut-être plus conforme à l'Equité de mettre l'argent, quel qu'il ſoit, à l'abri de tout arrêt, comme une des choſes les plus néceſſaires pour exercer l'Ambaſſade. Il y a bien d'autres cas dans lesquels l'Ambaſſadeur même d'une Puiſſance étrangere ſemble devoir ſe ſoumettre à la Juriſdiction du Païs où il réſide. Ainſi on peut exiger de lui, s'il y a à craindre quelque dommage du côté de ſa Maiſon, qu'il s'engage à le reparer, ou qu'il mette le Voiſin en poſſeſſion de l'endroit ſuſpect. Voilà un exemple, mais on n'examine pas tous les cas qui ſont renfermez dans la queſtion.

Enfin l'on recherche en quel lieu on doit faire citer un Ambaſſadeur lorsqu'il s'agit d'affaires pour leſquelles il dépend de la Juriſdiction du Païs où il réſide. On montre qu'on ne doit pas tant faire valoir dans ce cas le Privilege qu'on attribuë aux Maiſons d'être ſacrées, dès-là qu'un Ambaſſadeur y loge. Ce n'eſt pas, dit-on, reſpecter peu une telle Maiſon, que d'y envoyer des Officiers de Juſtice pour ſignifier ce dont il eſt beſoin de donner connoiſſance à l'Ambaſſadeur. Car,

Car; quoique dans toute autre circonſtance les Ambaſſadeurs ſoient regardez comme abſens, ils ſont dans celle-ci regardez comme préſens, d'autant plus qu'en matiere d'affaires, pour leſquelles ils ſont en droit de demander un renvoi au Lieu de leur Domicile, on leur marque par des Lettres de Citation le jour où l'affaire doit être débattuë en Juſtice, & ces Lettres s'envoyent dans l'endroit où ils réſident, par un Meſſager qui n'eſt pas d'une condition auſſi honorable que l'eſt celle d'un Huiſſier de la Cour. D'ailleurs à quoi bon tant de détours pour une choſe, qui, ſi l'on a une véritable grandeur d'ame, ne diminuë rien de la dignité du Caractère, & n'eſt d'aucune importance ?

Tout ce qui a été dit juſqu'ici ne regarde que les affaires Civiles. M. de Bynkershoek vient enfin aux Criminelles dans le XVII. Chapitre de ſon Traité. Il ne s'arrête point à prêcher aux Ambaſſadeurs que leur conduite doit être exempte de reproches, & que plus leur Caractere eſt relevé, plus ils meritent d'être punis rigoureuſement, lorſqu'ils l'aviliſſent par quelque crime. C'eſt ce que perſonne n'a jamais nié ; il ne croit pas même qu'il ſoit beſoin de demander ſi l'on peut repouſſer par la force un Ambaſſadeur qui ſe ſert lui-même des voies de fait. Il n'y a rien là que de très-conforme au Droit Naturel. Il s'agit de ſavoir où l'on doit l'accuſer lorſqu'il eſt coupable de quelque Crime, dont on veut avoir juſtice. Les Auteurs diſtinguent d'abord deux ſor-

tes de Crimes, dont les uns, comme le Meurtre & l'Adultere, peuvent être appellez *communs*, & les autres, comme les attentats contre la perſonne du Souverain, ou le bien de ſon Etat, ſe nomment *Leze Majeſté* & *Hoſtilité*. Après avoir montré les inconveniens de differentes opinions que l'on a inventées ſur cette matiere, M. de Bynkershoek embraſſe celle de Grotius. Ce grand Juriſconſulte dit que, „ ſi un „ Ambaſſadeur a commis quelque crime, „ dont on croie pouvoir ne ſe pas formaliſer, il faut ou faire ſemblant de l'ignorer, ou lui ordonner de ſortir de nos „ Etats..... Que ſi le crime eſt énorme, „ & qu'il tende à cauſer du préjudice à „ l'Etat, il faut le renvoïer à ſon Maître, „ en demandant à celui-ci de deux choſes „ l'une, ou qu'il puniſſe ſon Miniſtre, ou „ qu'il nous le livre". Un peu plus bas M. de Bynkershoek permet, „ pour aller au„ devant d'un preſſant danger, d'arrêter un „ Ambaſſadeur & de proceder contre lui par „ voïe d'Interrogatoire, s'il n'y a pas d'autre „ moïen commode". Quoique ce dernier expedient paroiſſe juſte, M. de Bynkershoek aimeroit encore mieux que l'on fît ſeulement ſortir l'Ambaſſadeur du Païs. Il rapporte d'abord les raiſons generales qui favoriſent cette idée. Mais comme il a lui-même poſé pour principe que c'eſt moins par la ſpeculation que par l'uſage qu'il faut décider ces ſortes de queſtions, il examine, dans les deux Chapitres ſuivans, qui ſont les XIX. & XX, ce que l'on a obſervé

de

de tout tems en de ſemblables conjonctures, & il répond à la fin de ce dernier aux objections qu'on lui pourroit propoſer. Ces deux Chapitres, qui ſont purement Hiſtoriques, delaſſent agréablement un Lecteur fatigué de diſcuſſions abſtraites en elles-mêmes & que le peu de méthode que l'on a gardé dans tout le *Traité du Juge Compétent*, rend encore plus fatiguantes. Pour nous, trop preſſez par les bornes que nous ſommes obligez de donner à nos Extraits, nous n'entrerons pas dans ce détail, & nous viendrons au XXI. Chapitre, où l'on approfondit ſi l'Hôtel des Ambaſſadeurs peut ſervir d'azyle. On prouve, par un grand nombre de faits conſtans & par des raiſons évidentes, que ce Privilege abominable ne leur appartient point en vertu de leur Caractere; qu'ils peuvent tout au plus en jouïr, lorſque le Souverain le leur accorde, & que ce Souverain eſt Maître de le reſtraindre, de l'étendre, ou de le refuſer à ſa volonté. Enfin M. Bynkershoek fait à l'égard des affaires Criminelles de qu'il a fait à l'égard des Civiles, & il examine ſi, comme il y a des circonſtances où l'on eſt en droit d'appeller un Ambaſſadeur en Juſtice, il y en a où l'on puiſſe l'arrêter. Il prend parti pour l'affirmative & expoſe les cas où il croit la choſe permiſe. C'eſt par exemple, lorſqu'un Banni revient en qualité de Miniſtre. Abſolument parlant, on peut alors le ſaiſir; mais on n'a gueres vû que les Princes en ſoient venus à cette extremité, & la Clemence ou la Politique l'emportent or-

dinairement ſur la rigueur que l'on auroit droit d'exercer. Il en eſt de même de tout ce que l'on pourroit faire par voie de repreſailles ou de Talion. On agiroit peut-être conformément aux Loix de la Juſtice, ſi l'on en uſoit; mais on bleſſeroit ſouvent les regles de l'Humanité: En un mot, le reſpect que l'on doit au Caractere des Ambaſſadeurs va ſi loin, qu'il n'eſt pas en leur diſpoſition de renoncer à leurs Priviléges, & de ſe ſoumettre à la Juriſdiction d'un Juge incompétent, à moins que ce ne ſoit pour des affaires purement Civiles, & encore ils ne doivent pas ſouffrir qu'on execute la Sentence qu'ils ont bien voulu laiſſer prononcer. Le Chapitre dernier de cet Ouvrage contient les opinions differentes des Auteurs ſur les matieres que l'on y a traitées; mais la diverſité des ſentimens qu'ils ont ſoutenus, & les Sophismes dont ils les ont appuyés ne peuvent renverſer celui que M. de Bynkershoek a établi dans ſon Traité avec beaucoup de bon ſens, d'équité & de deſintereſſement; nous ſouhaitterions pouvoir ajoûter, avec beaucoup d'ordre & de netteté. Mais la Préface même du Traducteur donne aſſez à entendre que le Public doit ſe préparer à lire de bonnes choſes, mais un peu confuſement arrangées.

Après avoir donné l'Extrait du Traité du Juge Compétent des Ambaſſadeurs, nous croïons devoir dire un mot de ſon Auteur. Celebre en Hollande par l'importance des Emplois qui lui ont été confiez, par l'integrité avec laquelle il les exerce, par la profon-

fondeur des ſes connoiſſances dans le Droit Romain & Coutumier, il eſt naturel que la Nation Françoiſe, qui aime autant à rendre juſtice aux Etrangers que les Etrangers ſont injuſtes à ſon égard, cherche à connoitre M. de Bynkershoek. Né à Middelbourg en 1673 il s'attacha d'abord, dans l'Academie de Franequer, à l'Etude de la Théologie & des Langues qui ſont de ſon reſſort; mais dans la ſuite, il ſe ſentit plus de goût pour le Droit & il fut reçu Docteur en cette Science en 1694. Après avoir rempli avec honneur à la Haye la profeſſion d'Avocat pendant huit années, les Etats de Zelande lui donnerent en 1703 la place de Conſeiller au Grand Conſeil. Au milieu des fonctions importantes de ces deux Emplois, il a trouvé du tems pour compoſer pluſieurs Ouvrages importans, dont on peut voir le Catalogue dans le Projet d'un Dictionnaire de Sçavans publié en 1721 chez Scheurler Libraire de la Haye.

Nous aurons lieu de parler du Traducteur avant qu'il ſoit peu. Son Edition Françoiſe du Grotius eſt presque achévée & le Public ne l'attendra pas longtems. C'eſt de toutes les Nouvelles Litteraires celle qu'il doit recevoir avec le plus de plaiſir.

ARTICLE. VII.

Hiſtoire Generale d'Eſpagne *depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à préſent, tirée de* MARIANA *& des Auteurs les plus celebres. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de Figures en taille douce* à Paris chez Pralard 1723. IX. Volumes in 12. I. Vol. pag. 532. II. Vol. pag. 692. III. Vol. pag. 624. IV. Vol. pag. 449. V. Vol pag. 675. VI. Vol. pag. 585. VII. Vol. pag. 569. VIII. Vol. pag. 470. IX. Vol. pag. 524. ſans l'Epitre Dedicatoire, la Préface, les Tables des Chapitres & celles des Matieres dans chaque Volume.

IL y a près d'un Siecle que l'on regarde avec chagrin l'indifference que nos bons Auteurs ont euë pour l'Hiſtoire d'Eſpagne, & l'on étoit ſurpris avec juſtice que les Ecrivains François euſſent publié l'Hiſtoire d'un très-grand nombre de Souverainetez, tant anciennes que modernes, & que pas un de ceux qui ſe ſont diſtinguez dans ce genre d'écrire n'eût entrepris de traiter les Revolutions d'un Royaume qui a donné à la France pluſieurs Reines, dont la mémoire eſt en veneration: Revolutions, qui ont une liaiſon naturelle avec celles de notre Patrie, & qui, ſans avoir beſoin des ornemens de

la

la Fable, fourniſſent d'elles-mêmes des beautez vraies & ſolides. Il ſemble que pluſieurs de nos beaux Esprits aient ſenti en même temps la juſtice de ce reproche. Chacun ſe hâte de juſtifier la France de cette ingratitude; mais il eſt peut-être à craindre qu'on ne pouſſe la reparation trop loin & qu'après avoir long temps manqué d'une Hiſtoire d'Espagne, on ne ſoit enfin accablé de la multitude de toutes celles qu'on prépare à l'envi l'une de l'autre. On doit compter pour rien les compilations indigeſtes que *Turquet*, *du Verdier*, & *Vanel*, ont autrefois publié ſur cette matiere. L'*Hiſtoire Chronologique d'Eſpagne tirée de Mariana* &c. qui parut il y a trente ans en deux Volumes, étoit trop reſſerrée pour y pouvoir donner place aux Evenemens remarquables de tant de Couronnes réunies ſur une même tête. Que s'il eſt vrai qu'une Dame l'ait compoſée, la lecture de ſon Livre fait connoître qu'elle s'étoit bornée à ce qu'il y a de ſuperficiel & qu'elle s'étoit épargné les fatigues des ſavantes recherches, ſans leſquelles il eſt impoſſible de percer le cahos du premier âge de cette Hiſtoire.

L'*Hiſtoire abregée d'Eſpagne*, qui fut imprimée à Utrecht l'an 1703. en un Volume in 12, neſt qu'un Squelette qui n'a ſervi qu'à faire connoître le beſoin qu'on avoit alors de quelque choſe de plus complet. Nous avons déja annoncé * les engagemens que divers Auteurs ont pris depuis peu avec le Public; à ſavoir la Traduction de Mariana

* Tom. II, Partie II. de cette Bibliotheque.

riana en V. Vol. in 4. par un Pere Jeſuite, celle de Mr. Rou avec des Remarques & des Cartes Chronologiques. Nous avons donné fort au long le plan que Mr. l'Abbé de Vairac a publié de ſa nouvelle Traduction de Mariana. M. l'Abbé de Bellegarde vient de prendre les devants, & c'eſt de lui que nous vient l'Hiſtoire dont le Titre eſt au commencement de cet Article. Ceux qui ne jugent de l'érudition de cet Abbé que par les Ouvrages qui portent ſon nom, ne s'attendoient pas à voir éclore de ſon Cabinet un Livre qui contient ce qui s'eſt paſſé de remarquable dans un aſſez grand nombre de Royaumes depuis le Deluge jusqu'à préſent. Ils auroient cru que ce travail demandoit de longues recherches & des lectures opiniâtres, & ils auroient douté que cet Ecrivain pût produire autre choſe que des Ouvrages de *Purisme* & de Litterature legere, dont le ſtile & les phraſes ſont le plus grand prix. M. l'Abbé de Bellegarde les desabuſera apparemment lui-même. Peut-être auſſi que, comme les hommes ne reviennent pas facilement de leurs préjugez, il y aura des lecteurs qui regardant une certaine fleur de ſtile comme un ornement peu eſſentiel à l'Hiſtoire ſouhaiteront qu'il eut emploïé à bien examiner les faits l'attention qu'il a euë à les exprimer élégamment. On a cru trouver du myſtere en ce que l'Auteur ayant coutume de ſe nommer dans le titre de ſes Ouvrages, il a jugé à propos dans celui-ci de ne mettre ſon nom qu'à la fin de ſon Epitre dédica-

toi-

toire. Elle eſt digne de l'Orateur & du Patron qui eſt le feu Cardinal du Bois.

M. l'Abbé de Bellegarde n'eſt pas reduit, comme beaucoup d'Ecrivains, à ſe plaindre de la ſechereſſe & de la ſterilité de ſa matiere. Il en connoît toute la richeſſe: „ Tout „ ce qui eſt, *dit-il*, capable d'exciter l'atten„ tion d'un Lecteur curieux ſe trouve raſ„ ſemblé dans l'Hiſtoire generale d'Espa„ gne, ſoit par raport à ſon antiquité, ſoit „ par raport à la varieté des faits dont el„ le eſt embellie ; car on y trouve, avec la „ verité, le même agrément, que dans les „ Hiſtoires inventées à plaiſir. Tant de re„ volutions & de changemens de Domina„ tion ſous des Peuples barbares, & non „ polis, fourniſſent une infinité de faits „ qui ſurprennent, qui réjouiſſent & qui inſ„ truiſent agréablement le Lecteur ". Il eſt naturel de croire qu'une matiere ſi riche en elle-même ſuffit à un Auteur qui aime la Verité & qui eſt perſuadé que la Verité eſt la baſe & comme l'ame de l'Hiſtoire.

Celle-ci ne ſe borne pas au ſeul Roïaume de Caſtille ; elle embraſſe toutes les parties de la vaſte Monarchie d'Espagne & remonte juſqu'au delà de dix-huit cents ans. Il eſt vrai que Monſieur de Bellegarde paſſe ſur ces anciens temps avec une legereté d'autant plus louable qu'il n'y a presque rien de certain à préſent ſur ce qui s'eſt paſſé dans cet âge fabuleux. Il ne ſe borne pas non plus aux ſeules matieres politiques & civiles, aux guerres & aux batailles, aux renverſemens des trônes : Il explique auſſi

les matieres de la Religion ; il parle des Heresies & des Conciles tenus pour les combatre ; mais il en parle avec une telle brieveté qu'il ne fatigue point ſes Lecteurs à force de les tenir trop long-temps atrachez ſur un même objet. Il conſume à peine la moitié du premier Volume à nous apprendre l'origine des Peuples d'Espagne, l'établiſſement des Carthaginois dans le Pays, les Guerres des Romains du temps de Pompée, de Jules Ceſar, de Sertorius, ſous l'Empire d'Auguſte & de ſes Succeſſeurs jusqu'à Conſtantin, l'invaſion de l'Espagne par les Nations barbares, & les Guerres que ſe firent les Sueves, les Wandales & les Goths. On ſait que les Goths & les Sueves établirent deux Monarchies rivales l'une de l'autre. La Chronologie eſt ſouvent à bout lors qu'il s'agit de débrouiller certains faits qui regardent ces deux Nations, & leur Hiſtoire, telle qu'on la trouve dans les Hiſtoriens ordinaires, a des vuides & des difficultez qui interrompent ſouvent un Lecteur qui aime à ſuivre le fil des Evenemens. M. de Bellegarde a cru devoir paſſer avec rapidité ſur ces precipices & a tâché de gagner le beau chemin le plutôt qu'il lui a été poſſible. Auſſi dès la page 217. du premier Volume a-t-il déjà fait entrer les Maures en Espagne.

Il avoit remarqué dès ſa Préface que la plus celebre revolution d'Espagne eſt celle qui arriva du temps des Maures ; lorsque ces Barbares renverſerent le Trône du Roi Rodrigue & qu'ils ſe rendirent les maîtres

de

de l'Espagne. La Fille du Comte Julien violée chez la Reine, à qui elle étoit confiée comme un depôt, & violée par un Roi qui avoit de grands menagemens à garder avec le Comte, tant à cauſe de ſes grands ſervices que du credit que lui donnoient des biens immenſes & ſes exploits militaires; le reſſentiment de ce malheureux Pere qui apprend ſon deshoneur par une Lettre que lui envoie ſa Fille; tout cela eſt ſuſceptible de l'éloquence la plus touchante. Tite-Live a traité admirablement le même ſujet dans l'attentat de Tarquin ſur la pudicité de Lucrece. Le P. Mariana qui avoit lu les Anciens n'a pas manqué de les copier dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées. La Lettre de la Fille du Comte Julien eſt faite ſur le modelle de la Lettre de Lucrece à ſon Mari, & M. l'Abbé de Bellegarde n'a pas manqué de copier Mariana; il en emprunte même les Harangues que les deux Rois font à leurs armées avant le combat. Il y a déjà long temps que les Harangnes directes ont été blâmées dans les Hiſtoires où il eſt queſtion de temps ſi reculez. En effet, quelque belles, quelque raiſonnées qu'elles puiſſent être, elles ſont ſeulement vraiſemblables, & en fait d'Hiſtoire tout ce qui s'apelle jeu d'eſprit eſt ſuſpect & ſent le Roman. Il eſt vrai que les meilleurs Hiſtoriens de l'Antiquité ont donné l'exemple; mais ce n'eſt point parlà qu'ils ont excellé; & quelque admiration qu'on ait pour Tite-Live, on ne peut s'empêcher d'être ſurpris quand on lit dans ſon premier

Livre:

Livre: *Il y avoit par hazard dans chacune des deux armées trois freres peu diferens pour l'âge & pour les forces. On ſait que c'étoient les Horaces & les Curiaces, & il n'y a point d'ancien fait plus celebre que celui-là. Cependant il y a une incertitude ſur leurs noms & l'on ne ſait pas qui des Horaces, ou des Curiaces, étoient pour Albe ou pour Rome. Il y a des autoritez pour & contre. Je trouve pourtant plus de gens qui apellent les Horaces Romains; mon penchant me porte à les ſuivre.* Après cet aveu qui fait honneur à Tite-Live, il ne laiſſe pas de debiter des Harangues de ſa façon ſur un fait ſi reculé. Les Traducteurs de Mariana ne peuvent ſe diſpenſer de rendre ſes Harangues en François; mais un Auteur qui ne le ſuit qu'autant qu'il l'aprouve pouvoit rejeter ces ornemens ſuperflus & hors de ſaiſon. L'Hiſtorien François n'a pû ſe reſoudre à les perdre. Sitôt que les Maures ſont maîtres d'une partie de l'Eſpagne, Abdalaſiſe devient amoureux de la Reine, dont l'Epoux venoit de perir. Le Barbare en fut ébloui du premier coup d'œuil, & ſaiſi d'un violent amour, il lui demanda, avec des paroles flateuſes & careſſantes, l'état de ſa Santé. Cette Princeſſe penetrée de la douleur la plus amere, le cœur ulceré par le ſouvenir de l'état déplorable où elle ſe voïoit, lui répondit d'une voix foible & languiſſante, & répandant un torrent de larmes: „ Que voulez-vous „ apprendre de moi lui dit-elle ? & pour- „ quoi m'interrogez-vous, puiſque le bruit „ de mes malheurs s'eſt répandu par tou-

„ te la Terre ; d'autant plus à plaindre que
„ mes infortunes ſont connues de plus de
„ Nations ? J'étois il y a quelques jours la
„ plus heureuſe de toutes les Reines. Les
„ limites de mon Empire s'étendoient bien
„ loin au delà des Frontieres d'Eſpagne.
„ Maintenant, dans l'accablement de ma
„ mauvaiſe fortune ; je me vois dépouillée
„ de tout, reduite à un honteux eſclava-
„ ge, precipitée dans un abîme de malheurs,
„ d'autant plus profond que j'étois elevée
„ plus haut : de ſorte que les Eſpagnols,
„ oubliant leurs maux perſonnels, ne paroiſ-
„ ſent touchez que de mes infortunes &
„ ne répandent des larmes que pour moi.
„ Que ſi, comme il convient aux cœurs
„ genereux, vous êtes ſenſible aux calami-
„ tez des Rois, rejouïſſez-vous, dans l'ex-
„ cès de votre bonne fortune, d'être en état
„ de conſoler le Sang Royal. Pour mon par-
„ ticulier le plus grand bienfait que je puiſ-
„ ſe attendre de vous, eſt de proteger ma
„ pudicité, ce qu'ont toujours fait les
„ grands Princes & d'aſſurer un azile à
„ une Reine reſpectable par ſa naiſſance.
„ Ne permettez pas que qui que ce ſoit
„ abuſe de ma mauvaiſe fortune pour m'in-
„ ſulter : Du reſte je ſuis entre vos mains,
„ captive & ſoumiſe à votre puiſſance ; or-
„ donnez de ma deſtinée, comme vous le
„ jugerez à propos, vous proteſtant que
„ j'aurai une éternelle gratitude de vos
„ bienfaits & de vos bons procedez, puiſ-
„ que, dans la triſte ſituation où ma mau-
„ vaiſe fortune m'a miſe, je ne puis rien
fai-

„ faire que de vous obeïr en toutes choſes „ & de vous donner dans toutes le occa„ ſions des marques ſinceres d'une très-par„ faite reconnoiſſance". Cette Harangue, qui eſt traduite de Mariana, eſt éloquente & il n'eſt pas impoſſible que la Reine Egilone n'ait dit quelque choſe d'aprochant au Prince qui l'avoit faite venir. Mais cela ſufit-il pour l'Hiſtoire? Le vraiſemblable eſt le partage de la Poëſie. L'Hiſtoire ne doit rien prêter aux Acteurs; elle doit ſeulement conſerver ce qu'ils ont fait ou dit & non pas imaginer ce qu'ils ont dû faire ou dû dire.

Quoi que M. l'Abbé de Bellegarde copie ſi exactement Mariana dans ce qu'il a de plus fleuri, il ne le ſuit pas également par tout. Ce n'eſt pas qu'il le corrige, ou qu'il le ſupplée par d'autres Auteurs en lui oppoſant leur témoignage. C'eſt une peine qu'il ne s'eſt pas voulu donner. Il ſe contente de cet Auteur auſſi loin qu'il peut le mener; mais il lui abandonne certaines recherches moins propres à être traitées élégamment, ou qui feroient une eſpece d'interruption dans ſon récit. Par exemple, Mariana, aïant introduit les Maures en Eſpagne, fait un Chapitre aſſez curieux ſur la maniere dont les Arabes dattoient les évenemens. Il parle de leur Egire, de leurs Mois Lunaires, & à cette occaſion il dit quelque choſe de l'Année Romaine, de celle des Hebreux, & de la reformation du Calendrier. M. l'Abbé de Bellegarde ne ſe charge point de cette Erudition Chronologique. Nous ne fai-

faiſons pas cette remarque pour l'en blâmer; mais pour mieux faire connoître avec combien de raiſon il dit dans le Titre que ſon Hiſtoire eſt tirée & non pas traduite de Mariana. Elle en eſt tirée, parce que, ſi l'on excepte les temps auxquels ce Jeſuite n'a point touché, il fournit ce qu'on trouve dans l'Hiſtoire Françoiſe; & elle n'eſt pas traduite de cet Ecrivain, parce qu'elle ne s'attache pas à le ſuivre pied à pied. Il eſt vrai que, dans un Avertiſſement ajouté à la Préface, M. l'Abbé dit qu'il a été obligé, pour raſſembler tous les Evenemens, de conſulter un grand nombre de diferens Auteurs, anciens & modernes, Latins, Grecs, Italiens, & Espagnols. Pour la ſatisfaction du Lecteur il donne la liſte des principaux & *des plus connus*. Outre MARIANA, Tite-Live ſur ce qui regarde les Romains, Valere-Maxime, les deux Plines, Polybe, les Commentaires de Ceſar, Plutarque, Strabon, Suetone, Corneille Tacite, Joſephe, Procope, Gaguin, Othon de Friſingue, Petrarque, Suidas, Sozomene, Ammien-Marcellin, Jornandès, Nicephore, Eutrope, la Bibliothéque de Photius, Aimoin, l'Hiſtoire generale d'Alphonſe le ſage, & d'Alphonſe ſecond, Beroſe, l'Hiſtoire des Rois de Caſtille, l'Hiſtoire de Compoſtelle, la Chronique des Rois Wiſigoths, les Annales de Seville, Froiſſard, Gregoire de Tours, Platine, un grand nombre d'illuſtres Modernes Eſpagnols & Italiens. Nous ne doutons point que Mr. de Bellegarde n'ait lu & conſulté tous ces Auteurs, puis qu'il

qu'il le dit ; mais il faut le croire ſur ſa parole puiſqu'il eſt ſi avare de citations, qu'à peine s'en trouve-t-il quelques-unes dans chaque Volume. Encore ſe contente-t-il de nommer l'Auteur, ſans deſigner dans quel Ouvrage, ou dans quelle Partie de l'Ouvrage, il faut chercher les preuves de ce qu'il lui attribue. Cette maniere de montrer au Lecteur comme en groupe les Garants qu'on veut lui donner, a ſi mal réüſſi à Varillas, qu'il eſt ſurprenant que des Ecrivains veuillent encore l'imiter. Cette maniere eſt plus commode pour l'Hiſtorien, il eſt vrai ; mais dans une Hiſtoire generale d'Espagne, dont Mariana ne fournit qu'une partie, il eſt indiſpenſablement néceſſaire de citer à la marge les témoins ſur la foi desquels on dépoſe. Nous avons déja fait connoître, dans le Volume précedent de cette Bibliotheque, combien Mariana a beſoin d'être rectifié, & nous ne répeterons point ici tout ce que lui reproche M. l'Abbé de Vairac. Ces défauts de Mariana ne ſont que trop réels. Que l'on traduiſe ſon Livre, à la bonne heure. Ce Pere demeure alors garant des fautes dont le Traducteur eſt pourtant obligé de s'inſtruire & d'avertir. Mais l'Auteur d'une Hiſtoire generale, qui ne s'oblige à épouſer aucun Guide, doit abandonner Mariana & ſubſtituer à ſes erreurs la verité qu'il a trouvée dans des ſources plus pures & moins ſuſpectes ; & il eſt de ſon devoir de les indiquer. De plus Mariana finit à la mort de Ferdinand le Catholique arrivée en 1516. Il reſte encore plus de deux ſiécles pour achever

ver la carriere que M. de Bellegarde a fournie& ce reſte occupe les trois derniers Volumes. Il eſt fâcheux pour le Public de ne pas ſavoir quel degré de créance meritent les Memoires qu'on y a adoptez. Par exemple, dans l'hiſtoire de la condamnation & du ſupplice des Templiers, Epiſode aſſez étranger à l'Hiſtoire d'Eſpagne, auſſi bien que le Concile de Vienne, M. l'Abbé, ayant raconté toutes les abominations imputées aux Chevaliers, raporte la proteſtation que fit Jaques Molé, Grand Maître de l'Ordre, & dit: *Quelques Auteurs de reputation & dignes de foi aſſurent que le grand Maître parla en ces termes, étant en lieu du ſuplice.* Il valoit mieux donner les noms de ces Auteurs que leur Eloge: il eſt vrai que cela eût été extraordinaire dans ce Livre, mais il faloit le faire par tout.

L'Auteur n'eſt pas credule; il traite de fables ou du moins de conjectures ſans fondement ce que les Eſpagnols ont écrit des anciens temps de leur Nation. Il raporte ces chimeres avec une ſobrieté d'autant plus louable, qu'il ne ſe laiſſe point éblouir par l'autorité de ſon principal Auteur, qui eſt cependant lui-même beaucoup plus moderé ſur ce ſujet que la plûpart de ſes Compatriotes. Mr. l'Abbé ne paroit pas fort perſuadé du Voyage de St. Jaques en Eſpagne. „ Ce fût „ environ ce temps-là, dit-il, que l'on trou„ va le corps de l'Apôtre St. Jaques à Com„ poſtelle, *ſi tout ce que les Auteurs diſent ſur* „ *ce fait eſt veritable.* La Religion Chrétien„ ne étoit depuis long-temps floriſſante dans „ le Roiaume de Galice & ſurtout dans la

„ Capitale; mais les Empereurs Romains ;
„ dans le temps que le culte des Idoles
„ n'étoit pas entierement aboli, exciterent
„ une cruelle tempête contre les Chré-
„ tiens, auxquels ils firent ſoufrir des tour-
„ mens horribles. On ignoroit alors en Es-
„ pagne le lieu où St. Jaques avoit été in-
„ humé, parmi des Bois. Mais ce rare tre-
„ ſor fut trouvé par les ſoins de Theodo-
„ mir, ſucceſſeur d'Hidulfe qui apperçut
„ une lumiere brillante au milieu d'un pe-
„ tit Bois pendant la nuit. Le ſaint Evêque,
„ craignant que ce ne fût une illuſion de
„ ſes yeux, examina toutes choſes avec une
„ exactitude & une diligence incroiable ;
„ il parcourut de tous côtez le Bois où
„ brilloit cette grande Lumiere. Aiant fait
„ fouiller, on trouva un beau Tombeau de
„ marbre enfermé dans une Chapelle qui
„ étoit auſſi de marbre. *On n'a point ſu les*
„ *raiſons qui perſuaderent & qui firent*
„ *conclure en ce temps-là, que c'étoit* le corps
„ du bienheureux Apôtre St. Jaques. L'E-
„ vêque ſe mit en chemin pour avertir le Roi
„ de ce que l'on venoit de trouver, afin
„ qu'il ſe rendît ſur les lieux pour en être
„ lui-même le témoin & pour faire hon-
„ neur à la Religion. Ce Prince fit bâtir
„ au même endroit une Egliſe en l'honneur
„ de St. Jaques, & aſſigna des revenus
„ pour ceux qui auroient ſoin du culte de
„ Dieu dans cette nouvelle Egliſe. Le bruit
„ s'en repandit bientôt dans toute la Terre.
„ Une infinité de Pelerins vinrent en Es-
„ pagne, de France, d'Italie, d'Allema-
gne,

„ gne, & des Pays les plus reculez, pour être „ témoins des Miracles qui ſe faiſoient tous „ les jours au tombeau du ſaint Apôtre. Le „ Pape Leon III. gouvernoit alors l'Egliſe: „ A la priere de Charlemagne & du Roi „ Alfonſe, le Siege Epiſcopal de Braga fut „ transferé à Compoſtelle, du conſentement „ des Grands & des Evêques du Roiaume, „ pour honorer davantage ce ſaint Lieu.

Tout ce recit eſt fidellement traduit de Mariana, ſi l'on en excepte la reflexion ſur l'ignorance où l'on eſt des raiſons qui perſuaderent que ce devoit être le corps de St. Jaques. Mariana la fait auſſi; mais il ajoute qu'il croit qu'on n'a pas embraſſé ce ſentiment ſans de grandes raiſons; qu'on ne manqua point d'examiner les veſtiges de l'Antiquité, & que des Anges, que l'on rencontra, dit-on, en plus d'un lieu, declarerent que la choſe étoit ainſi. Quant à l'autre reflexion de l'Hiſtorien François qui met en doute ſi le ſaint Apôtre eſt jamais venu en Espagne; il s'écarte de Mariana qui L. IV. Chap. II. raporte l'opinion d'Iſidore & ajoute que St Jaques, étant retourné à Jeruſalem après ſa prédication en Espagne, reçut le martyre par le commandement d'Herode & que ſon corps fut raporté en Espagne par ſes Diſciples. Il va même juſqu'à marquer par leurs noms les Diſciples que ce Saint convertit durant ſon ſejour en Espagne. Quand des traditions ſont devenues, malgré leur incertitude, l'opinion de tout un Peuple & qu'elles ſont, pour ainſi dire, regardées comme une de ſes prérogatives

tives par l'honneur qu'il croit en recevoir, un Hiſtorien ne peut être blamé de raporter ce qu'on en dit, & c'eſt alors que l'on peut emploier le ſage correctif de Tite-Live: qui dit Liv. I. *Quæ ante conditam, condendamve urbem, poeticis magis decora Fabulis, quam incorruptis rerum geſtarum monumentis traduntur, ea nec affirmare nec refellere in animo eſt.* Il ſuffit, en les raportant, de les donner pour ce qu'elles valent; & c'eſt une louange qu'on ne peut refuſer à l'Hiſtorien François. Il paſſe ſous ſilence ces ſortes d'évenemens peu ſûrs, ou bien il les raporte d'une maniere qui menage également ceux qui les croient & ceux qui ne les croient pas.

Mariana eſt loué par le Pere Bouhours d'avoir pris l'air des Anciens & ſur tout de Tacite dans les reflexions dont il a parſemé ſon Hiſtoire. Mr. de Bellegarde en a orné ſon Ouvrage, & il y en a de fort judicieuſes. Telle eſt celle-ci: „Les Rois acquierent „ quelquefois le nom de Grand par leur au„ dace & leur mauuaiſe foi, par les guer„ res qu'ils entreprennent contre la juſtice „ & par un motif d'ambition, pour s'agran„ dir, pour amaſſer des richeſſes ou pour „ aquerir de la gloire. Ce ſont là les mo„ tifs ordinaires qui pouſſent les Princes „ ambitieux à troubler le repos des Nations.

Il ſeroit dificile de dire pourquoi l'Auteur a pris plaiſir à traveſtir certains noms, au lieu de les traduire ſelon l'uſage de notre Langue, de laquelle il a lui-même donné des leçons avec ſuccès. Il ne pouvoit pas ignorer que *Diegue Lopès* étoit le vrai nom de

de celui qu'il apelle *Diegue Loup*. Seroit-ce, parce qu'il l'a trouvé exprimé par *Lupus* en Latin ? *Sanctius* eſt *Sanche* en François, & *Garſias* eſt moins uſité en François que *Garcie*. Comme il y auroit de l'injuſtice à croire que notre Hiſtorien ne ſait pas des choſes ſi communes, il faut croire qu'il a eu de bonnes raiſons pour s'écarter de l'uſage qui eſt le tyran des Langues.

Nous avons dit que l'Auteur a tâché de ménager les gens d'opinion diferente par la maniere dont il raporte les choſes dont tout le monde n'eſt pas également perſuadé. Il a uſé du même ménagement en parlant de l'établiſſement de l'Inquiſition en Espagne. Voici comme il raconte l'introduction de ce redoutable Tribunal:

» On n'avoit point encore ſongé en ce » Roiaume à nommer des Inquiſiteurs ſur » les Controverſes & les matieres de Reli- » gion & contre ceux qui abandonnoient » le Chriſtianisme pour ſe faire Juifs, ou » embraſſer quelque autre Secte. On choi- » ſit donc dans la Caſtille un certain nom- » bre de Juges pour examiner & punir les » crimes qui ſe commettoient contre la » Piété, la Foi & la Religion. Ces Inquiſiteurs » étoient ſoutenus par l'autorité du Pontife » Romain & de la Puiſſance Roiale. On » avoit déja fait de pareils établiſſemens en » Italie, en France, en Allemagne, en Arra- » gon. Enfin le Roiaume de Caſtille jugea » à propos de ſe conformer en cela aux » mœurs & aux coûtumes des autres Na- » tions, ne voulant pas ſe laiſſer vaincre

„ en pieté & en veritable zele pour la gloi
„ re de Dieu & de la Religion. Le Cardi-
„ nal d'Espagne fut le premier promoteur
„ de cette Inſtitution. La licence de ces
„ temps-là, les desordres qui regnoient de
„ tous côtez, le voiſinage des Maures &
„ des Juifs qui vivoient pêle-mêle avec les
„ Chrétiens, & qui faiſoient enſemble toutes
„ ſortes de Commerces, avoient abſolument
„ perverti les bonnes mœurs & introduit
„ pluſieurs mauvaiſes coûtumes parmi les
„ Chrétiens, que les mauvais exemples de
„ leurs voiſins ſeduiſoient.

„ Pluſieurs d'entre les Juifs & les Maures,
„ après avoir embraſſé le Chriſtianisme, re-
„ tournoient impunément à leurs anciennes
„ ſuperſtitions, ſans que perſonne s'en mît
„ en peine. Cette tolerance s'étoit principa-
„ lement gliſſée dans Seville. On y commen-
„ ça donc à faire une recherche exacte des
„ plus coupables, qui furent punis très-ſeve-
„ rement ; les plus criminels, après avoir été
„ longtemps en priſon, étoient condamnez
„ au feu; ceux dont les crimes étoient moins
„ conſiderables étoient flétris par quelque
„ note d'infamie perpetuelle qui ſe repandoit
„ ſur toute leur famille ; on confiſquoit les
„ biens de quelques-uns qui étoient enſuite
„ condamnez à une priſon perpetuelle : on
„ faiſoit porter à quelques autres une croix
„ rouge alézée avec l'habit qu'ils appellent
„ de Saint Benoît*, de couleur jaune, pour les
in-

* C'eſt ce que les Espagnols appellent *Sanbenito*. Qu'a de commun Saint Benoît avec un habit auquel l'infamie eſt attachée?

„ intimider par la rigueur du ſuplice qui les
„ attendoit. L'uſage fit connoitre combien
„ ces punitions & ces craintes étoient ſalu-
„ taires. On en murmura d'abord & l'on
„ en fit de grandes plaintes par tout le Roi-
„ aume, principalement de ce que la hon-
„ te des crimes des Peres & des Meres re-
„ tomboit ſur les Enfans. On ſe plaignoit
„ encore de ce que l'on étoit condamné
„ ſur le témoignage d'un accuſateur incon-
„ nu ſans être confronté avec l'accuſé.

„ C'étoit une choſe nouvelle & entiére-
„ ment oppoſée aux anciens uſages que d'ê-
„ tre condamné à la mort pour des affaires
„ de Religion, & d'être privé par les Statuts
„ de l'Inquiſition de la liberté de parler &
„ de ſe défendre. Il y avoit dans les bour-
„ gades & par les campagnes des Espions
„ repandus & cachez qui examinoient ſe-
„ crettement les paroles & les actions de
„ tout le monde pour en faire leur raport
„ aux Inquiſiteurs; ce qui étoit une eſpece
„ de ſervitude & de tyrannie inſuportable;
„ car on ne les connoiſſoit point; & l'on
„ ne pouvoit ſe garantir de leur mauvaiſe
„ volonté: les ſentiments étoient partagez;
„ pluſieurs ne vouloient point que les cou-
„ pables fuſſent condamnez à la mort, n'ex-
„ ceptant d'ailleurs aucun autre genre de
„ ſuplices, quelque rigoureux qu'ils fuſſent.
„ Fernand Pulgario *, homme d'un excel-
„ lent eſprit, étoit de ce nombre. Il a com-
„ poſé une belle Hiſtoire du Roi Ferdi-
„ nand. L'autre avis plus rigoureux l'em-

* Il eſt nommé *Bulgario* dans la Table des matieres, mais mal.

„ porta : on crut que ceux qui avoient l'au-
„ dace & l'inſolence de violer & deshono-
„ rer la Religon, ne méritoient pas de vi-
„ vre, qu'il falloit les dépouiller de tous
„ leurs biens & les flétrir d'une éternelle
„ infamie ſans avoir égard à leur poſteri-
„ té. La ſeverité des Loix rend les Peres &
„ les Meres plus attentifs par raport à l'in-
„ térêt de leurs Enfans & les empêche de
„ commettre des crimes dont la honte & la
„ peine pourroient retomber ſur eux.

„ On diſoit encore que les Jugemens
„ ſans confrontation de témoins empê-
„ chent toutes les ruſes & tous les artifices
„ dont on ſe ſert pour ne point paroître
„ coupable & pour éviter toutes les puni-
„ tions meritées; qu'il eſt à propos, ſelon
„ les diverſes conjonctures, de changer quel-
„ quefois la Diſcipline & les Loix Eccleſias-
„ tiques ; que plus la licence eſt grande, il eſt
„ néceſſaire auſſi d'uſer d'une plus grande
„ ſeverité. Le ſuccès ſurpaſſa toutes les eſ-
„ perances que l'on avoit conçues. On éta-
„ blit d'abord *des Loix fort ſages* pour empê-
„ cher les Inquiſiteurs d'abuſer du pouvoir
„ qu'on leur avoit confié ; on ajouta enco-
„ re dans la ſuite de nouveaux Statuts aux
„ premiers, & que les nouvelles experien-
„ ces faiſoient juger neceſſaires. Ce qui
„ eſt eſſentiel, c'eſt que l'on ne choiſit que
„ des perſonnes d'un éminent ſavoir &
„ d'une probité reconnue, pour les mettre
„ dans les premieres places de ce Tribunal,
„ qui ſont, pour ainſi dire, les arbitres & les
„ maitres de la fortune, de la reputation,
„ & de la vie de tout le monde. Tho-

„ Thomas Turrecremata, de l'Ordre des
„ Dominicains, fut fait d'abord Grand In-
„ quiſiteur ; homme doué d'une ſageſſe ra-
„ re, d'une doctrine profonde, d'une grande
„ faveur auprès du Roi, dont il étoit Con-
„ feſſeur, & Superieur du Couvent des Do-
„ minicains à Sigovie. Son autorité fut reſ-
„ ſerrée, d'abord dans les limites de la Caſtil-
„ le ; mais, au bout de quatre ans, elle s'é-
„ tendit jusqu'en Arragon. On y donna au
„ Grand Inquiſiteur cinq Collegues qui ju-
„ geoient les plus importantes affaires de
„ la Religion dans le Palais du Roi. Tous
„ les autres Tribunaux dépendoient de ce-
„ lui-là : on ne mettoit dans les moindres
„ que deux ou trois Inquiſiteurs. Les prin-
„ cipaux Sieges étoient à Tolede, à Cuença,
„ à Vailladolid, à Seville, à Calahora, à
„ Cordoue, à Grenade, dans le Roiaume
„ d'Arragon, à Valence, à Sarragoce, à
„ Barcelonne. *Le Grand Inquiſiteur Turre-*
„ *cremata aiant offert une amniſtie gene-*
„ *rale, plus de dix-ſept mille perſonnes de tout*
„ *ſexe & de toute condition vinrent volon-*
„ *tairement avouer leurs crimes, dans l'eſpe-*
„ *rance de l'abſolution* ; MAIS ON LES
„ TROMPA, *plus de deux mille furent brû-*
„ *lez*, & les autres échaperent comme ils
„ purent & ſe ſauverent en divers Roiau-
„ mes. Tels furent les commencemens de
„ la puiſſance *exorbitante* de l'Inquiſition
„ qui alla toujours en augmentant depuis
„ ce temps-là. Il n'y a pas dans l'Univers
„ de Tribunal plus redoutable aux méchans.
„ C'eſt un *remede ſouverain* contre les

„ troubles & les ſeditions, qui ſont des ſui-
„ tes inévitables des hereſies dont les au-
„ tres Royaumes ſont agitez. *Il eſt à préſu-*
„ *mer que le Ciel a inſpiré ce remede; les*
„ *vuës de la prudence humaine ſont trop bor-*
„ *nées pour avoir pourvu ſi efficacement à*
„ *d'auſſi grands maux.*

Ce que nous venons de raporter n'eſt autre choſe que le XVII. Chapitre du XXIV. Livre de Mariana, d'où notre Auteur ne l'a traduit que trop fidellement, excepté ces mots, *mais on les trompa*, qui s'entendent aſſez par la ſuite du recit de la barbare perfidie du Grand Inquiſiteur. Mariana étoit Espagnol, Religieux d'un Ordre dévoué ſans reſerve au Pape, dont l'Inquiſition favoriſe les interêts temporels, & d'ailleurs il étoit ſous la main de l'Inquiſition, lors qu'il écrivoit ſon Hiſtoire; ce qui eſt proprement *pingere ſub gladio.* Toutes ces circonſtances excuſent l'éloge qu'il fait de ce Tribunal, & l'inſpiration celeſte à laquelle il en atribue l'inſtitution. Mais M. de Bellegarde n'a point ces motifs de juſtification. Nous nous abſtenons de qualifier cette propoſition; *Qu'il eſt à préſumer que le Ciel a inſpiré ce remede: les vuës de la prudence humaine étant trop bornées pour avoir pourvû ſi éficacement à d'auſſi grands maux.* On ſera ſans doute ſurpris en deçà des Alpes & des Pyrenées de voir un François attribuer à la ſageſſe & à la bonté de Dieu l'inſtitution d'un Tribunal qui condamne inpitoiablement au feu des accuſez ſans leur montrer les témoins qui depoſent contre

eux

eux, ſans obſerver les regles de l'équité que les Payens mêmes ont pratiquées; d'un Tribunal qui, ſous l'appas d'une abſolution promiſe, & par l'abus du ſacrement de la Penitence, attire dix-ſept mille perſonnes dans ſes filets & en fait brûler plus de deux mille; Qui foulant aux pieds les droits les plus ſacrez de la Hierarchie & de l'Empire s'arroge de faire procès aux Empereurs après leur mort, de flétrir leur mémoire, & de traîner dans ſes cachots les Evêques qui ſont eux-mêmes les veritables Juges de la Doctrine. Nous croions ſauver un peu l'honneur de Mr. de Bellegarde en diſant qu'il a traduit Mariana; & nous le diſons ſans préjudice des afreuſes conſéquences qui reſultent naturellement de cet éloge, où l'on accuſe le Ciel d'inſpirer la cruauté & la fourberie.

Rien n'eſt plus connu que l'Hiſtoire du Cid, & Corneille l'a plus immortaliſé par ſes vers que tous les Hiſtoriens par leur proſe. Mariana raconte cet évenement dans le V. Chapitre de ſon IX. Livre. Il appelle ce jeune guerrier *Rodericus Diacius*; ce qui veut dire, en bon François, Rodrigue fils de Don Diegue, comme Corneille l'a très-bien rendu. Il eſt ſurprenant que l'Hiſtorien François n'ait pas voulu s'en reſſouvenir & qu'il ait mieux aimé l'appeller *Rodrigue Diacre*. Voici au reſte comment il traduit ce que Mariana en a écrit.

„ Rodrigue Diacre avoit en ce temps-là „ la reputation d'une rare vertu, ſage, „ homme d'un eſprit vif & ardent dans la gran-

„ grande vigueur de l'âge, capable de don-
„ ner un bon conſeil & de le mettre en
„ exécution par ſa valeur; *il avoit* depuis
„ peu tué en duel le Comte de Gormas & *lui*
„ *paſſa* l'épée au travers du corps. Chime-
„ ne, fille du mort, fut le prix du vainqueur
„ & lui fut donnée en Mariage au lieu de le
„ faire mourir pour avoir ôté la vie à *ſon*
„ pere. Elle fit en effet tous ſes efforts au-
„ près du Roi pour l'obliger à punir Rodri-
„ gue ſelon les Loix, quoi qu'elle fût tou-
„ chée de ſon merite & qu'elle l'aimât. Le
„ Roi, pour la contenter en quelque
„ maniere, lui permit de choiſir un Cham-
„ pion pour défendre ſes droits & pour ſe
„ battre en Duel contre Rodrigue, ſelon
„ la coûtume uſitée en ce temps-là, à con-
„ dition qu'elle épouſeroit celui qui ſorti-
„ roit vainqueur de ce combat ſingulier.
„ Rodrigue ajouta à ſon patrimoine la
„ Principauté de Gormas ſon Beau-pere
„ qu'il avoit tué & qu'il eut en dote par le
„ mariage de Chimene. Ce mariage & cet-
„ te *Principauté* ajoutée à ſes autres biens
„ le rendoient très-puiſſant; de ſorte que
„ s'étant mis à la tête d'une troupe de ſol-
„ dats d'élite il defit en bataille cinq petits
„ Rois ou Gouverneurs Maures qui, aiant
„ paſſé le Mont Occa avec une petite Ar-
„ mée ramaſſée tumultuairement, faiſoient
„ des courſes & de grands ravages *ſur les*
„ *terres des Chrétiens*; il défit cette Armée
„ à plate couture, mit en fuite les Gene-
„ raux, leur enleva le butin & toutes les
„ dépouilles qu'ils avoient priſes, fit un grand
nom-

„ nombre de priſonniers qu'il renvoya en
„ leur pays, à condition qu'ils lui payeroient
„ un tribut par chaque année ſelon les con-
„ ventions qui furent faites entre eux.

L'Hiſtorien François demeure un peu au deſſous de l'Original dans ce recit. Mariana nomme le Comte de Gormas & dit qu'il s'apelloit Gomez; le Traducteur ſupprime ce nom. Mariana dit préciſement quelles terres les Maures ravageoient & nomme ce Lieu *Rivogia*. Le Traducteur, pour épargner peut-être au Lecteur un nom qui defigureroit ſa periode, dit *ſur les terres des Chretiens**. Nous ne parlons point de l'inexactitude qu'il y a dans cette phraſe, *il avoit tué en duel le Comte & lui paſſa ſon épée au travers du corps*. Il ſemble que Rodrigue ait percé le Comte après l'avoir tué. Mariana dit ſimplement qu'il avoit tué depuis peu le Comte en lui paſſant ſon épée au travers du corps dans une querele particuliere. *Au lieu de le faire mourir pour avoir ôté la vie à ſon pere*, eſt encore une expreſſion louche qu'il ne faut pas imputer à Mariana. *Son*, doit ſe raporter au dernier objet qui le précede qui eſt Rodrigue. Ce n'eſt pourtant pas ce que l'Auteur a voulu dire. Il y a bien d'autres endroits où l'Auteur emploie des façons de parler qui ne ſont gueres Françoiſes:

* Gormas n'a que le titre de *Comté* & non pas celui de *Principauté*. Si Mariana s'eſt ſervi du mot *Principatus*, c'eſt que le mot *Comitatus*, qui dans la bonne Latinité ſignifie autre choſe, lui a déplu en cet endroit, comme n'étant pas aſſez Latin.

ſes; témoin celle-ci: L'Empereur (Charles V.) ſortant de Rome alla en Toscane & ſe rendit d'abord à Sienne. Le Clergé, les Magiſtrats, les principaux Habitans ſortirent à pied de la Ville *pour lui aller au devant.* Si jamais notre Auteur augmente d'un nouveau Tome ſes Remarques ſur la Langue Françoiſe, il pourra bien, à l'exemple du P. Bouhours, faire un aveu de ſes negligences de ſtile. La matiere ne lui en manquera pas dans ces neuf Volumes, & l'on ſera plus édifié de cette modeſtie qu'on ne l'a été de le voir citer à tout moment ſes propres Ouvrages comme des Modèles dans ſes *Reflexions ſur la Politeſſe & l'Elegance du Stile.*

M. de Bellegarde n'eſt pas de ces imitateurs de Tacite qui cherchent de la noirceur & du crime dans les évenemens dont les cauſes & les motifs ſont impenetrables. Il ſe fait un plaiſir de faire l'apologie de ceux dont la calomnie a attaqué la mémoire. La mort de Dom Carlos eſt un de ces évenemens équivoques ſur leſquels la plûpart des Hiſtoriens choiſiſſent le parti le plus malin. M. l'Abbé la raconte d'une maniere qui tend à juſtifier le Pere & le Fils. On croit comme une choſe conſtante que Philippe le fit mourir de mort violente. Selon notre Hiſtorien, Philippe n'y eut d'autre part que d'avoir fait enfermer le Prince contre qui les apparences dépoſoient plus de mal qu'il n'y en avoit effectivement.

„ L'infortuné D. Carlos, voyant que les „ affaires de Flandres ne prenoient pas le train

„ train qu'il ſouhaitoit & que l'Empereur
„ ne ſe preſſoit point de lui donner ſa Fil-
„ le ainée, la Princeſſe Anne, quoi qu'il
„ l'en fît ſoliciter, crut qu'il devoit pren-
„ dre les armes: & ſur ce préjugé, il écri-
„ vit à pluſieurs Grands & a pluſieurs Gou-
„ verneurs pour leur demander du ſecours
„ dans une affaire importante qui ſe pre-
„ ſentoit, ſans s'ouvrir davantage. L'A-
„ mirante, ne ſoupçonnant en aucune fa-
„ çon que ce fût contre le ſervice du Roi,
„ lui envoia la Lettre de ſon Fils, en le pri-
„ ant de lui expliquer ce myſtere. Le mo-
„ tif ſecret du jeune Prince étoit de leur
„ demander de l'argent à emprunter pour
„ ſe ſauver de la Cour & pour aller en
„ Allemagne, flaté de l'eſperance d'épou-
„ ſer la Princeſſe d'Autriche. On le ſoup-
„ çonna d'avoir eu deſſein d'attenter à la vie
„ de ſon pere; mais ſes amis les plus intimes
„ n'eurent jamais aucune connoiſſance d'un
„ complot auſſi deteſtable. Il ſe découvrit
„ à ſon Oncle D. Jouan d'Autriche ſur le
„ projet qu'il avoit fait d'aller en Allema-
„ gne; il lui demanda du conſeil & du ſe-
„ cours pour l'éxécution de ce Deſſein: il
„ lui fit de grandes careſſes & lui parla
„ comme un ami ſincere. Ces démonſtra-
„ tions d'amitié flaterent D. Jouan qui de
„ ſon coté lui fit des offres magnifiques
„ s'il vouloit l'aider & lui garder le ſecret,
„ en lui facilitant le moien de faire le voia-
„ ge d'Allemagne.

„ Philippe, agiſſant toujours en toutes
„ choſes avec une profonde ſageſſe & ma-

re

„ re déliberation, conſulta ſur l'affaire
„ ſon fils les Docteurs les plus habiles
„ entr'autres Melchior Canus Evêque d
„ Canaries, celui d'Orihuela dont il écou
„ toit volontiers les conſeils, à cauſe c
„ leur rare prudence. Le Docteur Navarre
„ Jurisconſulte d'une grande reputatio
„ & d'une ſinguliere probité, fut auſſi con
„ ſulté dans cette affaire. Dom Carlos re
„ ſolut de partir pour aller en Allemagn
„ dans l'esperance d'accomplir ſon Maria-
„ ge. Il fit écrire au premier Courrier de
„ la Cour pour lui demander huit chevaux
„ de poſte. Il donna promptement avis au
„ Roi de la demande de ſon fils. Le Duc
„ de Feria, Rui Gomez, Le Prieur Dom
„ Antoine Quichada & D. Louis ſon Fre-
„ re entrérent à minuit dans l'appartement
„ de D. Carlos, lequel leur demanda,
„ tout étonné, ce qu'ils demandoient de lui
„ à une heure auſſi indue ? Le Roi entra
„ en même temps & ôta l'épée du Prince
„ qui étoit ſous ſon chevet. Eh! quoi,
„ dit-il à ſon pere, voulez-vous me tuer?
„ Le Roi le raſſura en lui parlant avec dou-
„ ceur; il donna ordre au grand Prieur D.
„ Antoine de prendre un petit coffre cou-
„ vert de lames d'acier & d'en tirer les pa-
„ piers. Le Roi fit mettre ſon fils en pri-
„ ſon & ſe retira. Les uns approuverent
„ ſa conduite comme très-prudente & très-
„ ſage; les autres la blâmerent comme trop
„ ſevere & trop rigoureuſe. On peut accu-
„ ſer D. Carlos de jeuneſſe & de legereté,
„ d'avoir mal penſé, mal parlé, de s'être
laiſſé

» laiſſé emporter à ſon dépit & à ſon reſ-
» ſentiment, ſans avoir fait de mal. Quoi
» que D. Carlos n'eût point la liberté de
» ſortir & que ſon appartement fût entou-
» ré de pluſieurs Gardes; cependant la por-
» te de ſa chambre demeuroit toûjours
» ouverte & il recevoit pluſieurs viſites. Le
» Comte de Lerme, D. François Manri-
» que, D. Rodrigue de Benavides, D. Jou-
» an de Borgia, D. Jouan de Mendoce
» étoient toûjours auprès de lui pour l'en-
» tretenir ou pour le ſervir. Les autres Sei-
» gneurs de la Cour n'entroient point dans
» ſon appartement ſans une permiſſion ex-
» preſſe du Roi, à la reſerve de ſon Mede-
» cin & de ſon Chirurgien quand il avoit
» beſoin de leur miniſtere. Le Comte de
» Lerme couchoit toûjours dans ſa cham-
» bre; quand il étoit incommodé, un au-
» tre prenoit ſa place; ils avoient ordre
» d'éxécuter tout ce que le Prince leur
» commandoit à la reſerve de faire des meſ-
» ſages au dehors ſans une permiſſion ex-
» preſſe de ſa Majeſté, à laquelle on com-
» muniquoit tout le détail de la commiſ-
» ſion.

» L'ordre étoit que tout le monde pût
» entendre tout ce qui ſe diſoit dans la cham-
» bre du Prince qui ne pouvoit parler à l'o-
» reille, ni en ſecret, pour obvier aux in-
» conveniens que ces myſteres pourroient
» cauſer. Il étoit expreſſément défendu de ra-
» conter au dehors ce que le Prince diſoit ou
» faiſoit en particulier. Il n'y avoit dans l'ap-
» partement du Prince ni armes ni épées; on

„ les quitoit en entrant par reſpect ; d'autant „ que le Prince étoit desarmé. Il entendoit „ de ſa chambre la Meſſe que celebroient des „ Chapelains nommés. Deux Gentils-hom- „ mes ſe tenoient auprès de lui pour reciter „ enſemble les Heures & le Chapelet, ou fai- „ re quelque pieuſe lecture ſelon ſa dévo- „ tion. Tous les Officiers & tous les Gentils- „ hommes ſervants, outre le ſerment gene- „ ral, faiſoient un ſerment particulier entre „ les mains de Ruy Gomez, de s'acquiter „ avec fidelité de leur miniſtere dans tous „ les ſervices qu'ils rendoient au Prince.

„ Il y avoit à la porte de ſa chambre un „ certain nombre de Hallebardiers qui l'ou- „ vroient ou la fermoient ſelon les ordres „ de Ruy Gomez ; on ne laiſſoit entrer „ perſonne ſans l'en avertir expreſſément, „ ou le Comte de Lerme en ſon abſence, „ ou quelque autre des grands Officiers „ nommez pour être auprès de la perſon- „ ne du Prince. Les Lieutenants de la Gar- „ de Espagnole & Allemande avoient or- „ dre de ſa Majeſté de poſer à la porte de „ l'appartement des Infantes dix ou douze „ Hallebardiers & deux à la porte de Ruy „ Gomez, au moment qu'elle s'ouvriroit, „ parce qu'il étoit chargé perſonnellement „ de tout ce qui concernoit la garde du „ Prince.

„ Le Roi convoqua une Aſſemblée par- „ ticuliere, compoſée du Cardinal Spinola, „ de Ruy Gomez de Sylva, du Licentié „ Birviesca & des Conſeillers d'Etat pour „ faire un Manifeſte touchant l'empriſon- ne-

„ nement du Prince & pour juſtifier la con-
„ duite du Roi. Ce Prince envoïa auſſi de-
„ mander à l'Archevêque de Barcelonne le
„ Manifeſte que publia D. Jouan II. Roi
„ d'Arragon contre le Prince de Viana
„ Charles IV. ſon fils aîné, & le chargea
„ de le traduire de Catalan en Caſtillan,
„ afin que l'on pût mieux comprendre le
„ ſens & l'énergie des paroles.

„ Louis Venegas de Figueroa, Ambaſ-
„ ſadeur Extraordinaire, & le Comte de
„ Chantoney Ambaſſadeur ordinaire à la
„ Cour de l'Empereur avoient bien de la
„ peine à calmer le reſſentiment de ce Prin-
„ ce & de l'Imperatrice ſon épouſe touchant
„ la priſon de D. Carlos. Le Pape ſuplia
„ le Roi Catholique de faire à ſon fils une
„ correction paternelle & charitable ſans
„ pouſſer les choſes à la derniere extrêmi-
„ té. Le Roi de Portugal, un grand nom-
„ bre de Princes & de Prélats préſentérent
„ au Roi des Requêtes très-preſſantes ſur
„ le même ſujet. La Reine Iſabelle & la
„ Princeſſe Jeanne en firent autant, ſans
„ pouvoir ſeulement obtenir la permiſſion
„ de voir le Priſonnier.

„ Cette affaire donnoit au Roi tant d'in-
„ quiétude & tant de ſoins, qu'il ne ſortit ja-
„ mais de Madrid pendant tout le temps que
„ dura la priſon du Prince ſon fils, non pas
„ même pour aller à Aranjuez ni à St. Lau-
„ rent, pour voir ſes Ouvriers & les ſu-
„ perbes Bâtimens que l'on y faiſoit; tant
„ il étoit attentif, inquiet & ſoupçonneux
„ ſur l'affaire de D. Carlos; les plaintes &

„ les murmures des Peuples qui plaignoient „ le triſte ſort de ce jeune Prince, le chagrinoient. Il accouroit au moindre bruit „ qu'il entendoit dans le Palais, craignant „ que ce ne fût une conſpiration & une „ revolte pour forcer ſa priſon & pour „ l'enlever.

„ L'indignation & la colere, le deses„ poir de ne pouvoir ſortir de priſon, l'ar„ deur exceſſive d'un brûlant Eté, tout ce„ la joint enſemble rendoit le Prince com„ me furieux & allumoit dans ſes entrailles „ une eſpece de fournaiſe ardente : de ſor„ te qu'il buvoit à tous momens ſans me„ ſure l'eau gelée d'une fontaine de neige, „ capable de ruiner les temperamens les „ plus robuſtes ; enfin ſe livrant tout en„ tier à ſon deſeſpoir, il demeura trois jours „ ſans manger ; ne voïant plus de jour pour „ obtenir ſa liberté, *il tomba enſuite dans „ une profonde melancolie qui le reduiſit en „ peu de temps à la derniere extremité*: un „ jour que ſon Pere vint le viſiter, il mangea „ plus qu'à l'ordinaire & au delà de ce que „ la foibleſſe de ſon eſtomac pouvoit ſup„ porter ; de ſorte que cette indigeſtion lui „ cauſa une fievre maligne, des vomiſſe„ mens & la diſſenterie, dont les eaux gla„ cées qu'il avoit bu avoient été la princi„ pale cauſe. Le Docteur Olivarez, ſon „ premier Medecin, avertit Ruy Go„ mez du danger où étoit le Prince & „ que ſa maladie étoit mortelle. *Ses „ Domeſtiques prierent le Roi de le venir „ voir & de lui donner ſa benediction, avant*

qu'il

» *qu'il rendît le dernier ſoupir: il conſulta ſur*
» *cela ſon Confeſſeur, le Pere Diegue de Cha-*
» *ves & l'Evêque de Cartagene, qui dirent*
» *au Roi qu'il étoit bien diſpoſé à mourir*
» *en bon Catholique & que peut-être ſa pré-*
» *ſence pourroit lui cauſer de l'émotion &*
» *l'inquiéter & renouveler reciproquement*
» *leurs douleurs: outre que cette viſite, dans*
» *l'état où il étoit, leur ſeroit entiérement*
» *inutile.* Cependant, quelques momens
» avant qu'il expirât entre les bras de Ruy
» Gomez, il lui donna ſa benediction & ſe
» retira promptement dans ſa chambre, pe-
» netré de douleur, *mais avec moins d'in-*
» *quiétude.* Le Prince.... reçut, avant que
» de mourir, tous les Sacrements de l'Egli-
» ſe avec dévotion le 24. de Juillet la veille
» de la Fête de l'Apôtre St. Jaques 1568.
» âgé de 23 ans & 17. jours dans la plus bril-
» lante fleur de ſa jeuneſſe.

Le lecteur ſent aſſez la diference qu'il y a entre cette relation & les circonſtances que le gros des Hiſtoriens attachent à cet évenement. Notre Auteur décharge Philippe II. & l'Inquiſition des ſoupçons repandus dans un aſſez grand nombre de Livres; & comme nous croions charitablement qu'il a des preuves de la bonté des Memoires qu'il a ſuivis, on doit lui ſavoir gré d'avoir apris au Public cette Hiſtoire autrement qu'on n'a coûtume de la debiter. Un Auteur qui donne un tour innocent à des évenemens que les autres ont noircis, ne doit pas être ſoupçonné de mediſance.

La juſtification de Melchior Cano eſt en-

core un effet de l'équité de Mr. l'Abb de Bellegarde. Il trouve que quelques Hi toriens modernes, comme Bayle & l'Abb Du Pin, l'ont flétri & deshonoré très-injus tement dans leurs *Recueils* & leurs *Dictio naires Hiſtoriques*. Il leur oppoſe le témoign ge de l'Hiſtorien des grands Hommes d Univerſitez d'Espagne, qui a laiſſé à la po terité une idée très-avantageuſe de ce R ligieux. Il en veut ſur tout à M. Bayle, qu' accuſe de *Hardieſſe* & de *Calomnie*, pou avoir *oſé ſoutenir & publier dans ſes Ecri que Charles V. étoit mort en bon Lutherien ayant été aſſiſté dans les derniers jours de ſ vie des ſecours & des conſeils de Barthele mi de Caranza Religieux de l'Ordre de S Dominique, Archevêque de Tolede & fran Lutherien ſelon les viſions de Bayle.* Nous n prétendons point toucher au fonds de l queſtion ni faire douter de la Catholicité d Charles V. mais M. Bayle n'a pas ſouten que Charles V. mourut Lutherien. Voic ſes paroles... *En general quelques Auteur parlent fort avantageuſement de ſa pieté D'autres prétendent qu'il avoit plus d'am bition que de religion & qu'il mourut pres que Lutherien.* Il raporte exactement les Au teurs qui lui ont fourni ce qu'il avance. I copie tout au long un paſſage de Brantôm qui va plus loin; il refute même les auto ritez ſur leſquelles Brantôme appuie ſon ſentiment. Que falloit-il deplus pour juſti fier Mr. Bayle? Il dit le pour & le contre. Brantôme eſt moins équitable que lui; pour quoi Mr. de Bellegarde ne l'attaque-t-il pa

com

comme étant la ſource de tout le mal ? Puiſque nous ſommes ſur ce qui regarde Charles V. il eſt bon de remarquer que l'Auteur le flate ſouvent aux dépens de nos Rois. L'Ambition, la valeur, les grands talents de François I. ne ſervent qu'à procurer à Charles V. cette gloire heroïque qui s'aquiert par les armes. *Henri II qui ſuccéda au Roiaume de François I. ſon pere, ſuccéda auſſi à la jalouſie qu'il avoit contre l'Empereur & au deſir d'abbatre ſa puiſſance.* Il ſacrifie à ce même Heros la memoire du Pape Clement VII. On le peint ici comme un *homme d'un eſprit inquiet & remuant, attaché à ſes idées & capable de troubler le repos de tout le monde pour venir à bout de ce qu'il s'étoit mis en tête. La malheureuſe Ville de Rome porta la peine des caprices de ce Pape; car elle fut ſaccagée par l'Armée Imperiale, priſe d'aſſaut, pillée, ſaccagée pendant pluſieurs mois avec toutes les horreurs que l'on pouvoit attendre des Soldats victorieux & Lutheriens, auxquels on laiſſoit une entiere licence de faire tout le mal qu'ils voudroient aux vaincus. Le grand attachement que le Pape Paul III. avoit pour la France & pour les François donna auſſi bien de la peine à l'Empereur, qu'il traverſa en tout ce qu'il put.* C'eſt paſſer bien legerement ſur des faits ſuſceptibles de reflexions fort diferentes de celles de notre Auteur.

Generalement parlant l'Hiſtoire d'Espagne de Mr. de Bellegarde eſt écrite d'un ſtile agréable, & elle ſera du goût de ceux qui ne cherchent dans l'Hiſtoire qu'un amuſe-

ment & le gros des faits. Ceux qui veulent qu'on leur rende compte des motifs & des détails doivent attendre qu'il en vienne une autre où l'on ait eu plus d'égard à leur goût.

ARTICLE VIII.

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages de M. L'Abbé DE CAMPS.

FRançois de Camps, Abbé de Notre Dame de Signy, Ordre de Cîteaux, Dioceſe de Rheims, mourut à Paris le 15 d'Août de cette année, âgé de 82. ans. Nous ne ſavons point d'où il étoit natif; mais c'eſt un fait très-connu qu'il entra fort jeune au ſervice de M. de Serroni, premier Archevêque d'Alby, dont quelques Auteurs l'ont même fait parent *. Les bonnes diſpoſitions que l'on reconnut en lui le rendirent cher à ce Prélat, qui le fit élever avec ſoin dans les Lettres. M. de Camps répondit ſi bien à l'attente de ſon Bienfaiteur que celui-ci le choiſit dans la ſuite pour ſon Grand-Vicaire & lui procura même l'Evêché de Pamiers : mais pluſieurs raiſons qui lui font honneur aïant empêché qu'il n'obtint des Bulles, on le dédomma-

gea

* M. Bayle avoit fait cette faute dans ſes *Nouvelles de la Republiq. des Lettres* du mois de Janvier 1687. p. m. 113. il l'a corrigée dans ſon *Dictionnaire* Art. *Serroni*.

gea en lui conferant l'Abbaïe de Signy. M. de Camps s'étoit deja acquis dès lors une grande réputation par ſa belle *Diſſertation ſur une Médaille d'Antonin Caracalla* publiée à Paris en 1677. „ Les Curieux de Rome & de France ſe ſont donné beaucoup „ de peine à l'expliquer & ils ont été partagez dans leur jugement ſur la verité & „ ſur la ſingularité des Jeux qui y ſont re„preſentez, dit alors Mr. L'Abbé de la Roque en donnant l'Extrait de cet Ouvrage; „ (1). M. L'Abbé de Camps, *continue „ le Journaliſte*, habile en la connoiſſance „ des Médailles, au delà de ce que ſon „ âge & ſes grandes occupations ſemblent le „ permettre, croit que ce ſont des Jeux de „ Funambules, ou Danſeurs de corde; „ & là-deſſus il propoſe ſes conjectures „ pleines de beaucoup d'eſprit & d'une érudi„ dition fort profonde.

Le ſuccès de cet Ouvrage anima tellement Mr. l'Abbé de Camps qu'il ſe livra tout entier à l'étude des Médailles; il en fit un amas curieux & auſſi conſiderable par le nombre que par la rareté des piéces qui le compoſoient, & afin que ſa Collection pût être utile au Public, il engagea M. Vaillant à publier les plus importantes avec de bonnes explications: ce qui produiſit le Livre intitulé *Selectiora Numismata in ære maximi moduli* &c. publié à Paris en 1693 in 4. L'Avertiſſement que l'habile Antiquaire mit à la tête de cet Ouvrage contient une idée exacte des richeſſes que M.

(1) Journal des Savans du 29. Novemb. 1677.

l'Abbé de Camps avoit amaſſées en ce genre. *Nummos veteres*, dit-il, *ex omni materia omnique modulo ſummâ curâ multisque ſumptibus collegit undique, multis abhinc annis, illuſtr. Abbas* de Camps, *tam prospero ſucceſſu, ut rei Nummariæ ſtudioſis omnibus, Principibus etiam non paucis, opulentior in eâ re tandem evaſerit. Hi ſiquidem Nummos habent permultos; ille verò Numismata maximi moduli mole, cœlaturâ, raritate, eximia, in quibus Imperatorum ſeriem, ſi paucos excipias, cernere licet, ut & res ab eis præclarè geſtas & quidquid in Hiſtoriâ Romanâ legitur auguſtius. Ab amicis ſæpe invitatus, ut quæ privatæ ſtudens tum utilitati tum voluptati ſibi comparaverat, in publicum commodum transferret, annuit comiter votis amicorum, ipſe tamen diverſis negotiorum generibus implicatus ea in ære prius, prout extant in ipſis exemplaribus, accuratè inciſa, explicanda mihi poſtmodum tradidit.* Cette vaſte & belle Collection de Medailles eſt paſſée dans le Cabinet de M. le Maréchal d'Eſtrées.

Mr. L'Abbé de Camps ne ſe borna point à cette Etude. Il s'attacha encore avec une application infatigable, qui n'a ceſſé qu'à ſa mort, à tout ce qui pouvoit concerner l'Hiſtoire de France & le Droit Public du Royaume. Les ténebres répanduës dans la plûpart des Faits de l'ancien tems & du moyen âge, le firent remonter juſqu'aux ſources. Il alla puiſer, dans les Chartres, & les vieux Monuments, ce qu'il

ne

retrouvoit pas clairement dévelopé dans les Hiſtoriens. Il nous aprend lui-même * que le Baron d'Auteuil, les Vion de Herouval, François du Chesne, Jean du Bouchet, Mrs. Bouteronë & du Cange, le P. Lacarry Jeſuite, le P. le Cointe de l'Oratoire, & le P. Dom Mabillon furent en cela ſes premiers Maîtres, & que ce fut de ces grands Hommes qu'il aprit à connoître la néceſſité d'avoir recours aux anciens Manuscrits, & autres Monuments de nôtre Hiſtoire, pour la bien poſſeder. L'on verra par l'énumeration que nous allons donner des Diſſertations qu'il a publiées, & du grand nombre d'Ouvrages, qu'il a laiſſés Manuscrits, jusqu'où il doit avoir porté ſes recherches ; & nous ne doutons point que toutes les voix ne ſe réuniſſent pour lui déferer une des premieres places parmi les plus celebres de nos Hiſtoriens.

Ouvrages imprimez de M. l'Abbé DE CAMPS.

I. *De la Garde des Rois de France, & de ſon ancienneté.* pp. 42. in 12.

II. *Hiſtoire des Filles de la Maiſon de France & autres Princeſſes, qui ont été données en Mariage à des Princes Heretiques ou Payens.* pp. 15.

III. *Du Titre de* Très-Chrétien, *donné aux Rois de France & aux Princes iſſus de leur Sang par Mâles, depuis le Batême de*

* Dans ſa Réponſe au P. Daniel, inſerée dans le Mercure de Juin 1720. p. 12.

de Clovis I. pp. 30. Le P. Daniel ayant avancé dans ſon *Hiſtoire de France*, imprimée en 1713. Tom. I. col. 22. *que le Pape Pie II. avoit accordé au Roi Louis XI. & à ſes Succeſſeurs le titre de Très-Chrétien*, M. l'Abbé de Camps entreprit cette Diſſertation pour lui montrer que Clovis avoit merité ce Titre par ſon Batême, & qu'il l'avoit en même tems rendu hereditaire à ſa poſterité, qui l'avoit toûjours porté depuis à l'excluſion de tous les autres Princes de la Chrétienté. Le P. Daniel y fit une Réponſe qui fut inſerée dans le Mercure d'Avril 1720. & qui donna lieu à la Lettre ſuivante.

IV. *Réponſe de M. de Camps, Abbé de Signy, à la Réfutation du P. Daniel Jeſuite, contre la Diſſertation ſur le Titre de Très-Chrétien, donné aux Rois de France.* pp. 45.

V. *De la Nobleſſe de la Race Royale des François.* pp. 13.

VI. *Obſervations Critiques ſur la Carte Geographique qui eſt au commencement de l'Hiſtoire de France du P. Daniel Jeſuite imprimée en* 1696. pp. 20. M. l'Abbé de Camps publia ces Obſervations pour juſtifier ce qu'il avoit avancé dans ſa Réponſe au P. Daniel, que les deux yeux de l'Hiſtoire, (la Geographie & la Chronologie) manquoient à ce Jeſuite. Il y releve pluſieurs fautes de Chronologie, & en reſerve un grand nombre d'autres qu'il promettoit de donner bientôt après au Public.

VII. *Que la Dignité Imperiale a été attachée à la Couronne de France depuis Clovis; Que les Rois de la I. II. & III. Race ont pris le*

le titre d'Empereurs, & qu'il leur a été donné par leurs Sujets & par les Etrangers. pp. 17.

VIII. *Des Rois & des Princes du Sang de France qui ont vû leurs petits Fils & arriere petits-Fils.* pp. 16.

IX. *Diſſertation ſur les Dignitez hereditaires attachées aux Terres Titrées.* pp. 13.

X. *Origine des Armoiries & des Surnoms en France.* pp. 44.

XI. *Réponſe de M. l'Abbé de Camps à la Lettre du R. P. Daniel de la Compagnie de Jeſus.* pp. 71. C'eſt une ſuite de leur diſpute ſur le Titre de Très-Chrétien, donné aux Rois de France. M. l'Abbé de Camps s'y défend vivement, & mene bon train le Jeſuite. Nous laiſſons aux Savans le ſoin de voir par eux-mêmes qui des deux a eu raiſon. La Lettre qui a donné occaſion à cette Réponſe ſe trouve dans le Mercure d'Août 1720. C'étoit là le champ de bataille de ces deux vaillans Antagoniſtes.

XII. *Que Robert le Fort n'étoit point Saxon d'origine, mais Prince du Sang des François.* pp. 12.

XIII. *Diſſertation Hiſtorique du Sacre & Couronnement des Rois de France, depuis Pepin juſqu'à Loüis le Grand incluſivement.* pp. 100. L'Auteur ſe borne dans cette Diſſertation à examiner à quel âge les Rois de France peuvent être couronnés, dans quelle Egliſe & par quel Evêque la ceremonie en doit être faite; S'il eſt conſtant, comme quelques Hiſtoriens l'ont avancé, que les Rois de la deuxieme Race n'ayent été élevés au Trône que par la voye

voye de l'Election ; S'il eſt vrai, & pourquoi les Regens du Royaume, pendant la minorité des Rois de la deuxieme Race, ont été ſacrez & couronnez ; En quel tems les douze Pairs Eccleſiaſtiques & Seculiers ont aſſiſté pour la premiere fois à la ceremonie du Sacre. Il y raporte enfin les faits les plus intéreſſants qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire de France, par raport aux tems & aux circonſtances de cette ceremonie ; & dont il n'eſt point fait mention dans le Grand Ceremonial de France mis au jour en 1649. par les ſoins de Denis Godefroy, ni dans les Auteurs qui ont donné au Public des Hiſtoires generales de France, depuis l'impreſſion de ce Recueil.

XIV. *Diſſertation ſur l'Heredité des Grands Fiefs.* pp. 22. M. l'Abbé de Camps en veut encore ici au P. Daniel. Ce Pere avoit dit, dans ſon *Hiſtoire de la Milice de France*, Liv. III. Chap. I, qu'il y avoit eu un Traité entre le Rois Hugues Capet, & les Grands du Royaume, par lequel il s'étoit engagé de leur donner la proprieté des Fiefs qu'ils avoient uſurpez, pourvû qu'ils vouluſſent l'élire & le réconnoître pour leur Roi. Mais M. l'Abbé de Camps ſoutient qu'il eſt faux qu'il y ait jamais eu un pareil Traité, & qu'il ne s'en trouve même aucune apparence dans toutes les Chartres qu'il avoit recueillies pour compoſer le Cartulaire Hiſtorique de ce Monarque, qu'il promettoit de donner au Public en 2 Vol. in Fol.

XV. *Diſſertation ſur les cinq Mariages de Robert, ſurnommé le Pieux, Roi de France.* pp. 23.

XVI. *De la Souveraineté de la Couronne de France ſur les Royaumes de Bourgogne Transjurane & d'Arles.* pp. 53. L'Auteur y fait voir que ces Royaumes n'ont jamais été Fiefs de l'Empire, non plus que les autres Païs que les Empereurs ont poſſedez en deça du Rhin, ainſi que l'a dit M. l'Abbé de Longueruë dans ſa *Deſcription Hiſtorique & Geographique de la France Ancienne & Moderne.* Sur quoi il remarque, *qu'on aura lieu d'être ſurpris qu'un Auteur qui ne manque pas d'Erudition, ait pû répandre dans le Public une opinion ſi contraire à la verité, & qu'Adrien Vallois, le plus Savant & le plus Judicieux des Hiſtoriens François, a ſolidement refutée depuis plus de 47. ans.* Cette Diſſertation au reſte n'eſt qu'un Extrait d'un gros Traité que l'Auteur a laiſſé manuscrit, revêtu de l'approbation du Cenſeur, & dont nous parlerons dans la Liſte ſuivante.

Toutes les Pieces, dont nous venons de donner les Titres, ſe trouvent répanduës dans les Mercures de Paris des Années 1719. 1720. 1722 & 1723.

Ouvrages MSS. de M. l'Abbé DE CAMPS.

I. *Recueil de Piéces avec quelques Diſſertations, concernant l'Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Evêché d'Alby, les Egliſes Collégiales & Abbatiales du même Diocéſe.* 2 Vol. in Folio. C'eſt ſans doute l'Hiſtoire de la ſuf-

ſuffragance d'Alby, à laquelle cet Auteur travailloit dès l'Année 1679. ainſi que nous l'aprenons par le Journal des Savans du 20. de Novembre de la même Année.

II. *Hiſtoire Chronologique des Abbez de Nôtre Dame de Signy, avec les Titres de cette Abbaye.* Folio.

III. *Abregé de l'Hiſtoire de France depuis l'an de J. C. 288. jusqu'à l'élevation de Hugues Capet.* Folio.

IV. *De l'abdication volontaire du Roi Childeric, & de la Succeſſion légitime de Pepin le Bref à la Couronne de France, ſans le concours & l'autorité du Pape Zacharie.* Folio.

V. *Abregé de l'Hiſtoire Chronologique des Reines de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à François I. avec une longue Préface & une Diſſertation qui ſert d'Introduction à cette Hiſtoire.* Folio. L'Auteur fait voir, dans cette Diſſertation, que les Rois de la I. & II. Race ont épouſé deux ſortes de Femmes; que les premieres étoient d'une haute naiſſance, & les ſecondes, qualifiées de *Concubines*, d'une naiſſance abjecte, & que celles-ci avoient été épouſées légitimement ſelon le Fore Eccleſiaſtique, quoi que leur Mariage n'eût point éte fait avec les formalitez requiſes par le Fore Civil.

VI. *Cartulaires Hiſtoriques des Rois de France de la III. Race, ou les Chartres concernant les Regnes de Hugues Capet & les ſuivants, jusqu'à la fin de celui de Louis XI. & quelques Fragmens d'Hiſtoriens qui*

ſont

fommation des Chartres conſervées dans les Cotulaires des Egliſes, ou ailleurs, avec des Sommaires des Actes à la tête des Chapitres, & enſuite des Notes Hiſtoriques. II. Vol in Folio.

VII. *Origine du Duché de Bouillon & de ſa Mouvance, avec les Piéces qui ſervent de preuves.* Folio.

VIII. *Diſſertation du Comté de Soiſſons & de ſa Mouvance de la Couronne de France.* Folio.

IX. *Hiſtoire de la haute Souveraineté des Rois de France ſur les Royaumes de Bourgogne & de Provence.* Folio. Cet Ouvrage eſt revêtu de l'Approbation du Cenſeur, & M. de Camps ſe diſpoſoit à le donner au Public, lors qu'il eſt mort. On en trouvera l'Extrait fait par l'Auteur lui-même, dans le Mercure du Mois d'Avril dernier.

X. *Traité de la Souveraineté ſur les Bretons, & ſur le Duché de Bourgogne depuis l'An de J. C. 502. Contenant la Refutation de l'Hiſtoire de cette Province, compoſée par le P. Lobineau, Religieux Benedictin, avec les Piéces & Titres qui ſervent de preuves.* Fol.

XI. *Souveraineté du Roy ſur les Comtez d'Heynaut & d'Oſtrevent, Fiefs de la Couronne de France.* Fol.

XII. *Diſſertation touchant les Droits du Roi ſur les Royaumes de Naples & de Sicile.* Fol.

XIII. *Traité de la Souveraineté de la Couronne de France ſur l'Ancien Royaume de Lorraine, depuis ſon origine en 843. avec*

les Piéces & Fragmens d'Hiſtoriens, qui ſervent de preuves. Folio.

XIV. *De la Souveraineté des Rois de France ſur les Ducs, & Duché de Lorraine, depuis l'An* 1465. *avec les preuves.* 2. Vol. Folio.

XV. *Origines & Mouvances des grandes Seigneuries ſituées le long de la Meuſe. Contenant l'Hiſtoire de Sedan, Charleville, Arques, de la Prevôté de Donchery, de Mouzon, de Clermont en Argone, de Jametz, de Raucourt, & de Stenay.* Folio.

XVI. *Diſſertation Hiſtorique ſur la Souveraineté des Rois & Couronne de France, ſur le Barrois,* dans laquelle on fait voir qu'il eſt un Fief direct de la Comté de Champagne; qu'il a été érigé en Duché par le Roi Jean; qu'il eſt mouvant de la Couronne de France, & qu'il n'y a point de Barrois non mouvant; avec les Pieces qui ſervent de preuves. Folio.

XVII. *Traité de la Souveraineté de la Couronne de France ſur le Royaume de Lombardie, depuis ſon établiſſement vers l'An* 568. *juſqu'au Regne du Roi Charles VIII. Avec les Titres, Pieces & Fragmens d'Hiſtoriens qui ſervent de preuves, & deux Diſſertations qui ont rapport à ce ſujet.* Fol. Le P. le Long nous aprend au N. 12184. *de ſa Bibliotheque de France*, que cet Ouvrage a été aprouvé par feu M. Raſſicod, à qui l'Examen en avoit été renvoyé par M. le Chancelier, & que ſur ſon approbation le Privilége qui en permet l'impreſſion a été expedié. A quoi a-t-il donc tenu, après tou-

te

tes ces demarches que l'Auteur ne l'ait donné au Public ?

XVIII. *Recueil de Piéces concernant les Partages & Aſſociations des Rois de France dans la Juſtice temporelle des Archevêchez, Evêchez & autres Benefices du Royaume, depuis* Philippe Auguſte. Fol.

XIX. *Preuves de l'Hiſtoire des Comtes de Charolois recueillies, par le même.* Fol.

XX. *Tarif des diverſes Monnoyes anciennes de nos Rois ſons la premiere Race évaluées ſur la priſée de la Monnoye d'aujourd'huy.* Fol.

XXI. *Dates ſingulieres qui ſe trouvent dans les Chartres, qui concernent l'Hiſtoire de France, recueillies par le même* Fol.

XXII. *Hiſtoire de la Guerre, de la levée des Troupes, & des Vaiſſeaux pour les Armées de Terre & de Mer, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à preſent; Avec les Lettres de la Convocation du Ban, & de l'Arriere-Ban, & les Rolles des Montres & Revuës, contenant les noms des Grands & autres Nobles qui y ont aſſiſté.* IV. Vol. in Fol. L'Auteur avoit mis la derniere main à cet Ouvrage dès l'Année 1695. & il en a publié la Preface & le Sommaire, qu'on peut voir dans le Mercure d'Octobre 1719.

XXIII. *Diſſertation Hiſtorique, contenant le Droit des Anciens Comtes de Foix ſur pluſieurs Terres & Seigneuries, ſituées dans les Pyrenées Espagnoles, dans la Catalogne & dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, avec les Pieces ſervant de preuves, copiées ſur les Originaux.* Fol.

XXIV. *Nobiliaire Hiſtorique de France, depuis l'An* 900. *de J. C. jusqu'à la fin du Regne de François I. Diviſé en deux Parties.* La premiere comprend les Noms des Papes, des Legats, des Cardinaux, des Nonces, des Evêques & des Abbez qui ſont nommés & qui ont ſouscrit dans les Actes & autres Piéces qui ſervent de preuves aux Cartulaires Hiſtoriques de France, dont il a été parlé ci-deſſus. La II, contient les Noms des Princes, Ducs, Comtes, Vicomtes, Marquis, Barons, & autres Nobles, qui ſont auſſi nommez, ou qui ont ſouscrit dans les mêmes Actes, rangez & diſtribuez par ordre Alphabetique ſous chaque Regne, avec des Obſervations & Nottes Hiſtoriqves. XII. Vol. in Folio.

XXV. *Receuil de Lettres d'Annobliſſement depuis Philippe Auguſte en* 1180. *jusqu'au Regne de Louis le Grand, tirées du tréſor des Chartres de la Cancelerie & de la Chambre des Comptes, par les ſoins du même.* 2 Vol. Fol.

XXVI. *Table des Familles & Maiſons Nobles de France, dont les Genéalogies ont été imprimées en tout ou en partie.* Folio.

XXVII. *Remarques Critiques ſur les Hiſtoriens de France, & ſur ceux de Lorraine,* en pluſieurs Vol. in Folio.

Outre cette grande quantité de Manuscrits, qui compoſent plus de cent Volumes, M. l'Abbé de Camps a laiſſé encore un Journal exact depuis l'Année 1672, des Conferences qu'il a euës avec des Perſonnes de quelque conſideration, & de l'uti-

l'utilité qu'il en a retirée. Combien d'Anecdotes curieuſes, de particularitez intereſſantes pour les Savans, de Queſtions peu communes, ne doit-il pas y avoir dans ce dernier Recueil? Et s'il faut que l'on ſoit encore privé du fruit des veilles & des travaux de cet Illuſtre & Savant Auteur, peu empreſſé à les produire au grand jour; les gens, entre les mains de qui ſes Manuscrits paſſeront, ne devroient-ils pas du moins rendre public un Journal, qui ne peut manquer d'être ardemment deſiré par tout le Corps Litteraire?

ARTICLE IX.

I. *Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, Année* MDCCXVIII. *Avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même Année.* Amſterdam, Pierre de Coup. 1723, 1 Vol. pagg. 131. pour l'Hiſtoire, & 416. pour les Memoires. Fig.

II. *Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, Année* MDCCXIX. *Avec* &c. chez le même pagg. 148. pour l'Hiſtoire, & 546. pour les Memoires. Fig.

III. *Suite des Memoires de Mathematique & de Phyſique, tirez des Regiſtres de l'Academie Royale des Sciences*

de l'Année MDCCXVIII. Chez. le même pagg. 376.

L'Hiſtoire Naturelle & la plûpart des autres Sciences, qui ſont l'Objet des recherches de l'Academie Royale des Sciences, ne ſe peuvent perfectionner que par une longue ſuite de Siécles. Elles dépendent de l'experience, & l'experience eſt fille du tems. C'eſt pour n'avoir pas conçû cette Verité que les Anciens ont élevé à grands fraix tant de Syſtémes differens ſur toutes ſortes de ſujets, dont les découvertes poſterieures ont fait ſentir la foibleſſe. Ils nous auroient ſans doute rendu un plus grands ſervice s'il s'étoient contentez d'obſerver exactement la nature, & d'écrire fidelement leurs Obſervations. Au lieu d'une foule de principes tout au moins douteux, qui nous reſtent, nous aurions un plus grand nombre de materiaux, lesquels joints aux découvertes que l'on a faites depuis la renaiſſance des lettres, ſerviroient à bâtir le vaſte & prodigieux Ouvrage qui, ſelon toutes les apparences ne ſera pas ſitôt exécuté, moins par la diſette d'Ouvriers excellens que faute des mémoires néceſſaires.

Mais enfin lorsqu'il ſera téms de mettre la main à cet edifice, les Mémoires de l'Academie Royale des Sciences fourniront les morceaux les plus néceſſaires & les plus brillans. Occupée ſans relache à l'étude des Sciences Naturelles, il n'en eſt point ſur qui cette illuſtre Compagnie n'ait porté

té le jour. Ce qui doit faire le plus de plaisir au public eſt qu'elle ſe ſoutient parfaitement en un têms où tout ſemble aller en décadence. Ne ſeroit-ce point que les talens qui y donnent place, étant aſſez rares, on eſt obligé d'y admettre ceux qui ſe diſtinguent : pendant qu'en d'autres Academies où il ne faut qu'un peu d'eſprit, & ce n'eſt pas un grand mérite en France que d'en avoir, une protection un peu forte ſuffit pour y faire recevoir des Sujets dont la réputation litteraire eſt au moins bien équivoque. Peut être encore que le bon état de l'Academie des Sciences vient de la nature même des ſujets que chaque particulier s'eſt propoſé d'éclaircir. Ce n'eſt qu'à l'aide d'un génie propre aux recherches qu'il en peut venir à bout, & il arrive rarement qu'un genie de cette trempe s'arrête en chemin. Chaque effort lui donne une nouvelle vigueur & à meſure qu'il acquiert une certaine facilité de penſer, il s'impoſe la loi de penſer toûjours. Les Academies compoſées de Sujets dont l'érudition fait ſouvent tout le mérite ſe trompent au contraire ſouvent. La lecture laſſe, l'application ennuie, on ſe dégoute peu à peu del'étude, & toutes les eſperances qu'un mérite naiſſant avoit fait concevoir ſe trouvant évanouïes, il ne reſte à l'Academie qu'un Sujet incapable de lui faire honneur, & dont la bien-ſeance ne permet pas de ſe défaire. Une demie-douzaine de ſemblables Academiciens ſuffit pour introduire un relachement total dans la Compagnie la mieux reglée. Il

Il n'en eſt pas de même de l'Academie des Sçiences, ainſi que nous l'avons déja remarqué. Chacun contribuë à l'avancement commun de la faculté qu'il a choiſie. Independamment des réflexions générales que nous avons faites on peut s'en convaincre par la lecture des Mémoires qu'elle donne toutes les années. On y trouve ce que la Geometrie a de plus profond & la Métaphiſique de plus ſublime. Ils preſentent ce que l'Hiſtoire Naturelle a de plus curieux l'Anatomie de plus imperceptible, la Medecine de plus utile, la Méchanique de plus ſurprenant. C'eſt ainſi que toute l'Europe a jugé de ceux qui ont paru jusqu'ici. Les deux Volumes que nous annonçons ne ſont point inferieurs aux précedens. Les matieres en ſont auſſi intereſſantes, le ſtile en eſt également admirable. On y reconnoit cet Homme celebre „ qui poſſede en un „ dégré éminent le talent le plus precieux „ dont un Homme de Lettres puiſſe être „ revêtu, le don de mettre les connoiſſances les plus abſtraites à la portée de tout „ le monde & de faire concevoir au prix „ d'une attention médiocre les Veritez les „ plus compliquées à ceux même qui n'étudiérent jamais les Sçiences, dont elle ſont partie, que dans ſes Ouvrages. (1) Com-

(1) *Reflexions Critiques ſur la Poëſie & ſur la Peinture.* Tom. 2. p. 141. 142. Cet excellent Ouvrage ne ſçauroit être lû avec trop de ſoin non ſeulement par les perſonnes qui cultivent ces deux Arts, mais par tous ceux qui aiment à connoître comment ſe forment les Grands Hommes & à pénetrer la ſource du plaiſir que nous cauſent de beaux Vers ou un beau tableau.

Comme ces deux volumes paroiſſent depuis le commencement de l'année 1722 & que les autres Journaliſtes en ont déja donné de longues analyſes nous ne nous y arrêterons pas auſſi longtems que s'ils étoient abſolument nouveaux. Il ſuffira d'en tirer quelques obſervations, & c'eſt ce que nous allons faire, après avoir remarqué en general, que ces Memoires ſont diviſez en deux parties. La premiere n'eſt qu'un extrait des Regiſtres & contient des découvertes ou des idées que l'on n'a pas voulu perdre, mais que l'on ne vouloit pas non plus traiter à fonds. La ſeconde n'eſt autre choſe que les Memoires que les Academiciens ont lus en differentes occaſions. M. de Fontenelle eſt chargé de choiſir les plus intereſſans : l'Academie ne risque rien de s'en rapporter à ſon goût.

Un des Memoires de l'Année 1718 qui mérite le plus nôtre attention eſt ſans doute celui où M. de Reaumur donne *l'Eſſay de l'Hiſtoire des Rivieres, & des Ruiſſeaux du Royaume qui roulent des paillettes d'or : Avec des Obſervations ſur la maniére dont on ramaſſe ces paillettes ; ſur le ſable avec lequel elles ſont mêlées ; & ſur leur titre.* On ne ſauroit avoir aſſés de reconnoiſſance pour ceux qui nous apprennent à connoître les richeſſes de notre Païs : richeſſes que nous ignorons ſouvent, ou que nous mépriſons mal à propos. Enfin le veritable but de l'Hiſtoire Naturelle eſt moins de nous remplir de faits qui ne ſont propres qu'à ſatisfaire une curioſité inutile, que de

nous

nous enſeigner l'uſage des preſens que nous avons reçus de la Nature. Venons au Memoire. Depuis que le Mexique & le Perou nous ont envoïé l'or avec tant de profuſion, nous avons oublié que l'Europe en fourniſſoit aſſez autrefois pour fournir au Commerce & pour entretenir le luxe. Ce fait eſt certain : On en trouve des preuves ſolides dans le Traité d'Agricola *de Veteribus & Novis Metallis*; Stahl met ſans façon quelques unes des Contrées de l'Allemagne à côté de celles des Indes qui ſont les plus fécondes en ce genre de productions; & il traite aſſez durement les peuples voiſins, qui regardent comme une choſe incroïable que l'on ait tiré de ſes minieres depuis 400 ans 40 millions d'argent ſans compter les tonnes d'or. Ne voïons nous pas auſſi que pluſieurs rivieres du Royaume ont le titre d'*Auriferes* chez les Poëtes? & afin que l'on ne diſe pas que cette Epithete n'eſt qu'un titre d'honneur qu'elles doivent à l'imagination liberale de ces Meſſieurs, M. de Reaumur fait le denombrement des Rivieres & des Ruiſſeaux du Royaume où l'on trouve l'or, en petite quantité à la vérité, puisqu'il ſuffit à peine pour nourrir pendant quelques mois les payſans qui s'occupent à ce travail; mais y en eut-il encore moins; il s'y en trouveroit encore aſſez pour fournir aux recherches des Phyſiciens, & donner lieu à des découvertes utiles. Le Rhin roule de paillettes d'or avec ſon ſable, c'eſt même un des Fleu-

ves qui en donne le plus. L'endroit ou il en dépoſe davantage eſt entre le Fort Louis & Germesheim. La rapidité de ſon cours les rend plus rares entre Strasbourg & Briſac. Le droit de ramaſſer ces paillettes appartient aux Seigneurs ſur les terres desquels paſſe le Rhin. Ils l'afferment communément, moins pour ne le pas perdre que pour le profu qui leur en revient. Les journées des Ouvriers ſont de 30 à 40 ſols. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne gagnent autant à proportion au Peron.

Le Rhone n'eſt gueres moins abondant que le Rhin en paillettes d'or. Il n'y a pas d'apparence qu'il les amene de ſa ſource, puis qu'il en laiſſeroit en 22 lieues de trajet qu'il fait au travers du Lac de Geneve avant que couler dans le Pays de Gex. On croit que c'eſt la riviere d'Arve qui lui apporte avec ſes eaux ces paillettes que les payſans trouvent dans le ſable qui environne de groſſes pierres. Leurs journées leur valent depuis 12 à 20 ſols.

Il s'en faut beaucoup que le Doux, riviere qui paſſe en Franche-Comté, ne ſoit auſſi abondant en or que le Rhone & le Rhin. Les paillettes y ſont rares, & on n'y en a gueres cherché jusqu'ici que par curioſité. En recompenſe la petite riviere de Ceze qui prend ſon origine près de Villefort dans les Cevenes, ne le cede point à ces deux grands Fleuves. M. de Reaumur parle de pluſieurs autres Rivieres auriferes que nous n'indiquerons pas ici. On

fera bien d'avoir recours au Mémoire même. Nous remarquerons ſeulement que cet avantage d'avoir recu de la nature l'emporte qu'elle ne donne aux autres Nations qu'une force de travail & de ſoin, étoit plus connu autrefois qu'il ne l'eſt aujourdhui. Diodore de Sicile nous apprend, *Galliam omnem ſine argento*, ce ſont les paroles du Traducteur Latin, *ſed aurum ei à natura datum ſine arte & ſine labore propter arenas mixtas auro, quas flumina extra ripas diffluentia longo circuitu per montes ejiciunt infinitimos agros, quas ſciunt lavare & fundere, unde homines & fœminæ ſolent ſibi annulos, zonas & armillas conficere.*

Avant que d'enſeigner de quelle maniere on démele les paillettes d'or du ſable où elles ſont engagées, M. de Reaumur dit un mot du tems & des lieux où on en doit faire la recherche. C'eſt lorsque les eaux ſont baſſes après des debordemens, & dans les endroits où l'eau coule avec moins de rapidité. Le ſable noiratre renferme ordinairement la plus grande quantité d'or : c'eſt à celui-là qu'il faut principalement s'attacher. On trouve après ces obſervations generales un détail exact du travail que ceux qui ſeparent les paillettes d'or d'avec le ſable ont à ſupporter. Un boiſſeau de ſable ne contient gueres que deux ou trois grains d'or auſſi petits que la pointe d'une épingle. Ceux qui penſent que l'or ſe preſente de lui même au Perou ne croiront pas que le profit mérite de ſi grand ſoins. C'eſt un préjugé dont il ne faut pas toujours être dupe.

Cinq

Cinq milliers de matiere ne rendent gueres que douze onces d'or dans les riches mines du Chily. Après tout, notre travail, qui ne conſiſte que dans des lotions réiterées, eſt plus enuyeux que penible, & demande plus d'adreſſe que de fatigues. M. de Reaumur explique aſſez au long en quoi elles conſiſtent, il fait enſuite quelques remarques ſur les trois eſpeces de ſable qui reſte quand ces lotions ſont achevées. Le ſable blanc ne mérite point d'attention, ce n'eſt gueres qu'un ſable ordinaire. Le ſable rouge vû au microſcope offre un ſpectacle charmant. C'eſt un amas de toutes les pierres transparantes & colorées connuës dans la jouaillerie, Enfin le ſable noir eſt presque tout de fer, & le couteau aimanté l'attire ſans peine. Quelquefois auſſi le couteau aimanté n'a point de priſe, mais comme il eſt fort peſant, il y a de l'apparence qu'il eſt metallurgique.

M. de Reaumur finit en marquant le titre des differentes ſortes d'or que l'on tire de differentes Rivieres, car il n'eſt pas toûjours égal. Il y a même des morceaux où il eſt plus haut dans la partie ſuperieure que dans l'inferieure. Quoique M. de Reaumur ne donne ce memoire que comme un eſſay, il n'eſt pas moins digne d'être lû de ceux qui aiment à connoitre les richeſſes de la France. Il eſt à croire qu'il l'augmentera dans la ſuite, & qu'à l'aide des obſervations nouvelles qu'il aura occaſion de faire, il ſera un jour en état de publier ſur cette matiere

re quelque choſe de plus achevé que tout ce que nous avons vû jusqu'ici *

Il ſuffira de dire, que presque tous les memoires, qui ſont dans les deux Volumes que nous annonçons, valent en leur espece celui de M. de Reaumur ſans nous arrêter ſur chacun en particulier. Nous diſons presque tous; parce que le ſujet, plus ou moins curieux & utile, peut mettre beaucoup de difference entre les productions de deux perſonnes également habiles chacune dans ſa profeſſion: à quoi il faut ajouter que M. de Reaumur écrit d'un ſtyle qui ſe fait principalement remarquer dans les Ouvrages où l'on paſſeroit un peu de langueur en faveur de la matiére.

N'oublions pas de marquer ici que les Eloges contenus dans les Memoires des Années 1718 & 1719 ſont ceux de Mrs. de la Hire, de la Faye, Fagon, de Louvois, de Montmort, Rolle & Renau. Il eſt de la prudence des Journaliſtes de s'abſtenir de toucher à ces Eloges: le Public leur redemande tous les traits qu'ils en obmettent.

Le Traité de la Grandeur de la Terre, qui ſert de ſuite aux Memoires de 1718 mériteroit un extrait particulier. Nous le pourrons donner quelque jour, & faire connoître un Ouvrage que l'on doit regarder comme le fruit des obſervations & des recherches de l'Academie des Sciences ſur la matiere la plus intereſſante que la Phyſique puiſſe offrir à la curioſité humaine.

AR-

ARTICLE X

Oeuvres de Racine. A Londres de l'Imprimerie de J. Tonſon & J. Watts. 1723. 2. Vol, in 4. pagg. 440 pour le I. & 488. pour le II.

Rien ne fait plus d'honneur à nôtre Nation que l'empreſſement des Etrangers pour nos bons Auteurs. Ils les traduiſent, ils en transportent les plus beaux endroits dans leurs Ouvrages. La plûpart même dévorent les difficultez de la Langue Françoiſe & s'efforcent d'en ſentir toutes les délicateſſes pour voir de plus près ces Originaux admirables, dont les Copies, quelque imparfaites qu'elles ſoient, les ont cependant touchées ſi vivement.

On fait plus. Déja nos Auteurs commençent à occuper les preſſes dans toute l'Europe, comme le peuvent faire ces Grecs & ces Latins que l'excellence de leurs productions ſemble avoir rendus communs à tous les Siecles & à toutes les Nations. Pour ne parler à preſent que de l'Angleterre & ne pas ſortir de cette année 1723 Londres a donné de nouvelles Editions des Oeuvres de M. Rouſſeau, & de Racine. Nous ne diſons rien de celle de Montagne, parce qu'elle n'a pas encore paru.

L'Edition des Oeuvres de M. Racine eſt bien imprimée & aſſez correcte. M. Coſte, qui en a eu ſoin, dit *qu'on l'a enrichie de tout*

ce

ce qu'on a pû recouvrer des Ouvrages de cet illuſtre Poëte : Cependant on n'y trouve point *la Lettre à l'Auteur des Imaginaires*, dont on ne ſauroit douter raiſonnablement qu'il ne ſoit l'Auteur. „ On a eu ſoin, „ ajoute M. Coſte, de ne pas la groſſir „ de piéces étrangeres. Depuis quelque „ tems, les Libraires ne font aucun ſcrupule d'inſerer dans un bon Livre des „ Satyres inſipides contre l'Auteur, & de miſerables Critiques de ſes Ouvrages. Cette maxime eſt certaine en general, & ceux qui connoiſſent l'état de la Librairie de Hollande en pourroient citer des exemples bien convaincans. Mais l'Edition de Racine faite en 1722 n'eſt point celui que M. Coſte eût dû choiſir, & les Piéces que l'on y a inſerées ne ſont point *des Satyres inſipides contre l'Auteur, ni de miſerables Critiques de ſes Ouvrages.* Il y en a quatre : l'une eſt la Vie de Racine, & quoique l'on puiſſe faire quelque choſe de mieux en ce genre ; qui ne voit qu'elle eſt beaucoup plus intereſſante que le Squelette qui eſt à la tête de l'Edition de Londres ? La ſeconde Piéce contient quelques remarques ſur chaque Tragedie de Racine : il ſuffit de dire que le Public les a lûës avec plaiſir, & que M. Coſte en auroit parlé un peu plus civilement, s'il avoit ſû que l'Auteur anonyme qui les a fournies, eſt un homme univerſellement eſtimé, & fort au deſſus d'un trait mépriſant. Apres ces remarques on voit deux Lettres ſur les Ouvrages de Corneille & de Racine. Bien loin d'y diffamer

mer M. Racine, comme M. Coſte ſemble vouloir l'inſinuer; on y tourne en ridicule ceux qui ſe mêlent de critiquer ſans jugement cet excellent Poëte. Enfin, l'*Apollon Charlatan*, vient trop bien à la ſuitte des Oeuvres de Racine, pour qu'on ait dû negliger de l'y inſerer. Pourquoi trouver mauvais que l'on faſſe pour les Modernes ce que l'on fait tous les jours pour les Anciens? Pourquoi desaprouver que l'on joigne au Recueil de leurs Ouvrages, ce qui peut ſervir à les faire entendre, & à conſerver des faits ſinguliers que l'on eſt bien aiſe de ne pas ignorer?

On voit à la tête de l'Edition de M. Coſte un beau Portrait de Racine, c'eſt apparemment le Graveur qui a eſtropié les Vers de Boileau, qui ſont au bas, & qui les a changé de la maniere ſuivante:

Du Théatre François l'honneur & la merveille,
J'ai ſçû reſſusciter Sophocle dans mes Vers;
Et ſans me perdre dans les Airs,
Voler auſſi haut que Corneille.

Voici l'Inſcription telle qu'on la trouve dans les Oeuvres de Despreaux:

Du Théatre François l'honneur & la merveille
Il ſçût reſſuſciter Sophocle en ſes Ecrits;
Et dans l'art d'enchanter les cœurs & les Eſprits
Surpaſſer Euripide & balancer Corneille.

Ajoûtons que le nom de M. l'Evêque de Senez y eſt étrangement défiguré dans la Préface, où on le nomme deux fois *Sconin*, au lieu de *Soanen*.

ARTICLE XI.

*Critique d'*INÈS DE CASTRO, *Tragédie de M.* DE LA MOTTE, *par M.* GUYOT

JE ne ferai point le procès à M. de la Motte sur la liberté qu'il s'eſt donnée de falsifier une Hiſtoire auſſi connue que celle d'Inès de Caſtro. Je ſais les privileges dont les Poëtes Dramatiques jouïſſent dans le pays de l'Hiſtoire ; & s'il eſt vrai qu'ils ont remporté plus ou moins de gloire, ſuivant qu'ils ſe ſont plus ou moins renfermés dans ces privileges, il n'eſt pas moins certain que c'eſt indépendamment de cela qu'on a dû juger ſi leurs Ouvrages étoient bons ou mauvais.

Je ne m'arrêterai point non plus ſur la Poëſie humble (1) & proſaïque de M. de la

(1) Et c'eſt quand il s'agit d'accomplir un Traité. *Act.* 1. *ſc.* 3.

Livrez-moi ce qu'il aime, ou je m'en prends à vous. *Ib. ſc.* 4.

Ce qu'il nous faut cacher je le décellerois ! *Ib. ſc.* 6.

Madame, qui l'eût crû ? je rougis de le dire. *Act.* 2. *ſc.* 3.

Dans ſon appartement qu'on le faſſe garder. *Ibid.*

Voilà, voilà l'objet qui vous fait mépriſer. *Ib. ſc.* 6.

Quand je ſerai vangée en ſouffrirai-je moins? *Ibid.*

Madame, je l'attends, qu'on la faſſe venir. *Act.* 3. *ſc.* 1.

la Motte. Après tous les Ouvrages qu'il a donnés au Public en tant de differens genres, il y auroit de l'affectation, & peut-être de l'injuſtice à l'attaquer là-deſſus.

Je lui paſſerai auſſi quelques chevilles, & quelques phraſes (2) entortillées, échapées dans

Ordonnez qu'elle vienne à l'inſtant me trouver. *Ibid.*

Quoiqu'il en ſoit enfin, je veux bien l'ignorer ;
Sans rien aprofondir, il faut tout réparer. *Ib. ſc.* 3.

Ils ont fait leur devoir, vous ne leur devez rien. *Ibid.*

Allez à votre pere, & courez le défendre *Ib. ſc.* 6.

Il faut aujourdhui même épouſer la Princeſſe. *Act.* 4. *ſc.* 2.

Vous, Rodrigue, parlez.... le devrois-je, Seigneur? *Ib. ſc.* 3.

Garde, cherchez Inès, qu'un moment on l'ameine,
Je dois l'entretenir par ordre de la Reine. *Ib. ſc.* 7.

Mais avant tout, Seigneur, accordez que ce Garde,
Que je viens d'informer d'un ſoin qui me regarde,
Aille dès ce moment.... Il faut vous l'accorder,
Faites ce qu'elle veut.... Revenez ſans tarder. *Act.* 5. *ſc.* 3.

Allez chercher mon fils, qu'il ſache qu'aujourdhui.
Son pere lui fait grace & qu'Inès eſt à lui. *Ib. ſc.* 5.

(2) Qu'il eſt doux aux grands Rois *après de longs travaux*,
De ſe voir égaler par de ſi chers Rivaux ;
De pouvoir, *le front ceint de couronnes brillantes*,
En confier l'honneur à des mains ſi vaillantes,

dans la rapidité de la compoſition. Ce ſont de legers défauts, & qui ne révoltent que les Maîtres de l'Art, & les Ignorans; les premiers, parce qu'il n'y a que les vers excellens qui leur plaiſent; & les autres, parce qu'ils ne ſavent pas combien ces vers excellens coûtent à faire.

Je pardonnerai de même à M. de la Motte certaines expreſſions (3) alambiquées, qui lui ſont familieres, & pour leſquelles il eſpere en vain obtenir droit de Bourgeoiſie, quoi qu'il les aît ſemées dans tous ſes Ouvrages. Si les Perſonnes chargées de l'honneur & de l'avancement de la Langue Françoiſe ne ſont coupables à l'égard du Public, qu'à proportion du ſuccès des mauvais exemples qu'elles lui donnent, il faut avouer que M. de la Motte eſt fort innocent de ce côté-là.

Je lui ferai encore grace ſur les ſentimens ou

De voir croître leur nom *toûjours plus redouté, Sûrs de vaincre longtems par leur poſterité!* Act. 1. ſc. 2.

Que ſais-je même encor, ſi *plus impatiens, Au mépris de la loi, peut-être l'oublians....* Act. 3. ſc. 3.

Et formé ſur mes pas, *au mépris du repos.* Act. 4 ſc. 1.

(3) Mais bientôt le Rebelle effaceroit le fils. Act. 1. ſc. 3.

Mon amour s'eſt accru du bonheur de l'Epoux Ib ſc 6

N'oppoſe point en moi le Monarque & le Pere. Act. 3. ſc. 2.

ounés (4) dont ſa Tragedie eſt bouſie en quelques endroits. Il ſemble cependant que je devrois les combatre. Ce ſont peut-être ces ſentimens-là qui ont frapé davantage certains ſpectateurs accoûtumés à trouver de la beauté dans ce qu'ils n'entendent pas. Mais il y a lieu d'esperer que ces ſortes d'excès moraux n'auront pas plus de cours que les expreſſions dont je viens de parler; & que, dès qu'en les examinant avec attention, on n'y aura point trouvé le Vrai & le Naturel, ſans leſquels rien n'eſt beau, ils tomberont d'eux-mêmes.

Enfin je ne reprocherai point à Mr. de la Motte une infinité de vers (5) qui pé-

chent

(4) D'autant plus criminel qu'il s'eſt couvert de gloire. *Act.* 1. *ſc.* 3.
Que les plus furieux ſont les plus criminels. *Act.* 4. *ſc.*
Soyez encor mon Pere en me laiſſant mourir. *Act* 5. *ſc.* 6.

(5) Que de l'amour d'un Pére implora ſon *audace*. *Act.* 1. *ſc.* 3.
Lui donne avec la main *Peſtime & la tendreſſe* *Ibid.*
Auprès de la Princeſſe il eſt presque *fainouche*. *Ib.*
D'une nouvelle *rage* armeroit ma douleur. *Ib. ſc.* 4.
Si vous voyez la *rage* où ſon cœur s'abandonne. *Ib. ſc.* 6.
Il vous faille *avertir*, *ordonner* d'être heureux *Act.* 2. *ſc.* 2.
Protege, juſte Ciel, *daigne* aider ma Vangeance *Act.* 3. *ſc.* 2.
Et ſur quelques ſoldats laiſſant tomber ma *rage* *Ib. ſc.* 6.

chent par la Diction, ou qui ont d'autres défauts choquans. En un mot, j'ai résolu de m'attacher uniquement au corps de l'Ouvrage. Mais j'en ferai l'anatomie le plus exactement que je pourrai; & surtout je tâcherai de profiter de la leçon que Mr. de la Motte semble donner lui-même (6) à ses Censeurs, quand il dit *qu'un Critique sérieux est obligé d'avoir raison.*

M. de la Motte doit savoir, que tout Personnage inutile dans une Tragedie en doit être retranché, excepté les Gardes dont on peut augmenter ou diminuer le nombre sans conséquence, parce qu'ils ne sont pas censez du Corps des Acteurs. Il fait le bruit qu'on a fait pour la fameuse Infante du Cid. Je pourrois encore lui citer une infinité d'exemples de ce défaut, & en même tems plusieurs Tragédies, où on l'a évité avec scrupule; ce qui n'a pas peu contribué à les faire passer pour des Modeles.

Sur ce Principe, qui est incontestable, il y a dans la Tragédie d'Inès de Castro dix Personnages qu'il en faut absolument ôter; à savoir Don Fernand; 2. Grands de Portugal; 3. Enfans & leur Gouvernante; l'Ambas-

Mais si vous m'en croyiez moins qu'une aveugle *rage. Ibid.*

Je ne sais quelle voix *crie* au fonds de mon ame,

Te justifie encor par l'excès de ta flame. *Act.* 4. *sc.* 1.

Vous voulez, *aux dépends des destins les plus chers. Act.* 5. *sc.* 4.

(6) Voyez sa Préface.

baſſadeur ; Don Rodrigue ; Don Henrique & *Conſtance*.

Il ne faudra pas faire une grande dépenſe *en preuves*, pour perſuader au Public que Don Fernand & les deux Grands qui ſe trouvent au Conſeil, ſont abſolument inutiles ; & je crois que les plus déterminez Partiſans de M. de la Motte en conviendront eux-mêmes, puiſque ces prétendus trois Acteurs ne diſent pas un mot dans toute la Piece.

Les deux Enfans & leur Gouvernante n'en diſent pas davantage ; mais ces Enfans ayant paru néceſſaires à M. de la Motte pour le dénoûment de ſa Tragédie, ils ont indiſpenſablement entraîné après eux leur Gouvernante. Pour chaſſer cette Gouvernante de la Scene, il ſuffira donc d'en chaſſer les Enfans. Cela ne ſera pas difficile. Non ſeulement ces Enfans ſont inutiles dans la Piece, mais même il eſt impoſſible qu'ils y ſoient. M. de la Motte auroit dû ménager ſa Tragédie de maniere que la déclaration, qu'Inès fait au Roi qu'elle eſt l'Epouſe de l'Infant, eût pû faire un dénoûment fort pathetique ; & cette ſcene eût été très-belle, au lieu qu'elle ne l'eſt point du tout. Racine n'auroit eu garde d'introduire ces Enfans ſur le Théatre, parcequ'il ſavoit qu'on en doit éloigner tout ce qui peut exciter, ou une horreur inſuportable, ou une riſée (7) infaillible. Un Poëte dramatique eſt bien éloigné de la perfection, quand il n'a d'autre art, pour émouvoir le ſpectateur,

(7) Voyez la Préface même de M. de la Motte.

que de mettre ſur la ſcene deux Enfans tombez des nues, & qui ne peuvent y être de toute impoſſibilité. En effet je demande à M. de la Motte comment Inès a pu mettre au monde ces deux Enfans, & où elle a pu les cacher pendant 2. ou 3. ans plus ou moins, ſans que le Roi, ni toute la Cour, ni même la Reine, qui avoit Inès ſous ſes yeux, puis qu'Inès étoit ſa fille d'honneur, & qui étoit ſi intereſſée à éclairer ſes actions, ayent rien ſu de toute l'avanture? M. de la Motte prétend-il que cela eſt poſſible? Il faut qu'il le prouve. En attendant, il permettra qu'on regarde l'aparition de ces Enfans, comme la plus impertinente chimere qui ſoit jamais tombée dans l'eſprit d'un Poëte.

L'Ambaſſadeur n'eſt pas plus utile dans la Tragédie que s'il n'y diſoit rien. En effet que vient-il faire? Il ne paroît qu'une fois au commencement; il diſparoît comme un éclair; on ne le voit plus; on n'entend plus parler de lui; & la Piece commence & s'acheve ſans qu'il y ait eu aucune part. Encore s'il venoit prier le Roi d'accomplir le mariage de Conſtance avec le Prince, paſſe; quoique, pour ne lui faire dire que cela, ce n'eût gueres été la peine de faire habiller un Comedien. Pourquoi paroît-il donc? Je veux bien ſatisfaire moi-même à cette queſtion pour M. de la Motte, qui certainement ne voudra pas y répondre. Il vient pour donner prétexte à l'expoſition du ſujet. Mais c'eſt un bien mauvais prétexte. Il paroit que ce pauvre Ambaſſadeur le ſent bien lui-même. Il ne ſait que dire & il

il eſt obligé de ſe jetter ſur des complimens qui ne roulent que ſur les conquêtes de Don Pedre : conquêtes, qu'Alphonſe ſait mieux que lui. Auſſi Alphonſe le paye-t-il de la même monnoye ; car dans ce qu'il lui répond, il ne dit rien que l'autre ne ſache. Ainſi ils ſe ſont vûs tous deux ſans ſe rien aprendre ; mais ils ont apris quelque choſe au ſpectateur, & voilà ce que l'Auteur cherchoit. L'expoſition du ſujet eſt donc un écueil contre lequel M. de la Motte s'eſt briſé, auſſi bien que beaucoup d'autres Poëtes que je n'ai garde de nommer ; car je ne veux rien avoir à démêler avec ces Meſſieurs-là.

Rodrigue & Henrique paroiſſent être un peu plus néceſſaires ; car non ſeulement ils aſſiſtent au Conſeil, mais même ils y diſent des choſes fort ſignificatives. Cependant à quoi aboutit tout cela ? Le Roi n'a-t-il pas condamné ſon fils, avant que de les entendre ? Peut-on rien de plus formel là-deſſus que ces paroles ?

En pleurant le coupable, ordonnons le ſupplice ;
Effrayons mes Sujets de toute ma Juſtice,
Et que nul ne s'expoſe à ſa ſeverité,
En voyant que mon fils n'en eſt pas excepté. (8)

Ce Conſeil eſt donc inutile, & par conſéquent les Conſeillers auſſi. Mais pendant que je les tiens, examinons leur rôle ; ce

(8) Act. 4. ſc. 1.

ſera autant de fait, & il ne ſera pas néceſſaire d'y revenir. Rodrigue eſt amoureux d'Inès, mais il ſacrifie ſa paſſion à celle du Prince; il ſe condamne pour l'abſoudre. On ne ſauroit nier que ce déſintéreſſement ne ſoit fort beau; mais malheureuſement il ne ſert de rien. Le Roi ſe contente de le louer, & défere au ſentiment d'Henrique à qui le Prince à ſauvé la vie dans une Bataille, & qui le condamne à perdre la ſienne. Il y a une ſingularité tout-à-fait plaiſante dans le caractere & dans le procedé de ces deux Acteurs. La paſſion du Prince favoriſée d'Inès rend Rodrigue le plus malheureux de tous les hommes; cependant c'eſt Rodrigue qui abſout le Prince. Henrique ne jouït de la vie que parce que le Prince la lui a ſauvée; cependant c'eſt Henrique qui condamne le Prince. J'avoue que ce contraſte entre les ſentimens de ces Acteurs & leur conduite, donne de l'ame à leur Rôle; & c'eſt peut-être là un de ces ſecrets dont M. de la Motte s'eſt ſervi pour faire réuſſir ſa Tragédie, comme il le dit lui-même dans ſa Préface, & qu'il nous promet de nous découvrir un jour. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait de la bizarerie dans ces deux Acteurs. Parlons ſans prévention. Rodrigue, entant qu'Amant d'Inès, ne peut faire autre choſe que ce qu'il fait, parce qu'autrement il auroit paru ſuſpect de partialité. Mais quelle néceſſité y avoit-il de le faire Amant d'Inès? Que dis-je? Avec ce titre d'Amant d'Inès il pouvoit condamner le Prince, & il y avoit un moyen de

ren-

rendre cette ſcene-là la plus belle du monde. Pour ce qui eſt d'Henrique, lui qui devroit donner ſa vie & mille vies, s'il les avoit, pour ſauver le Prince, le moyen de l'excuſer? Ce n'eſt point qu'il ſoit avare de ſa vie. Ecoutons-le parler.

Il a ſauvé mes jours, & je proscris ſa tête!
Mais je dois à mon Roi de ſinceres avis,
Ma mort acquittera ce que je dois au fils:
(9)

N'étoit-il pas plus louable, plus beau, plus naturel à Henrique d'offrir ſa vie pour ſauver celle du Prince? Il la veut bien donner pour rien.

Me voici enfin arrivé au principal point de ma Réforme. Je m'attends bien qu'en retranchant Conſtance, je m'attirerai bien des Cenſeurs. Que deviendront effectivement ce beau déſintéreſſement, & toutes les belles actions qu'il enfante? Mais je prie mes Cenſeurs de tâcher de ſe défaire de leurs préjugez, & de ſe ſouvenir des leçons des Maîtres de l'Art, qui proſcrivent des Poémes toutes les beautez qui ne ſont point dans leur place. Si on a condamné le récit de Theramene, il me ſera bien permis de condamner le rôle de Conſtance. Il y a, je l'avoue, une extrême différence entre les perſonnes (10) illuſtres qui ont condamné ce magnifique récit & moi; mais on m'avouera auſſi

(9) Act. 4. ſc. 3.
(10) M. de la Motte eſt du nombre de ces Perſonnes-là.

auſſi qu'il y a une grande difference entre le récit de Theramene & le rôle de Conſtance; en un mot, entre Racine & M. de la Motte. Je crois que cette compenſation eſt aſſez exacte.

Arrêtons-nous donc ſur Conſtance; ſuivons-la pié à pié, & voyons quel poids elle a dans la Tragédie. Elle prie d'abord (11) le Roi de ne point preſſer ſon Mariage avec le Prince; mais elle n'eſt point écoutée, & le Roi perſiſte dans ſon deſſein: ainſi elle n'a encore rien fait. Dans le même Acte (12) elle ne revient ſur le Théatre que pour ajoûter un défaut à la Piece; car elle y revient ſans neceſſité, & pour ne dire que ſix vers qui ne ſignifient rien. Elle ne paroît dans le 3. Acte (13) que pour avertir Don Pedre que le Roi vient. Cette Princeſſe eſt trop bonne, & prend trop de peine: le Roi pouvoit bien venir ſans être annoncé. Dans la 5. Scene du 4. Acte elle vient témoigner ſon chagrin à Alphonſe de ce qu'il a condamné Don Pedre; dans la 9. elle prie ſa Mere de tâcher de flechir le Roi en faveur de ſon fils, & elle s'adreſſe bien mal; dans la 7. elle envoye chercher Inès; & dans la 8. elle prend avec elle des meſures pour ſauver le Prince. Inès la prie de la faire parler au Roi; Conſtance le fait, & voilà la ſeule choſe qu'elle faſſe dans toute la Piece. Mais Inès pouvoit fort bien obtenir une Audience du Roi ſans l'entremiſe de Conſtance. Il n'étoit beſoin pour cela que de faire dire au Roi qu'elle avoit quelque cho-

(11) Act. 2. ſc. 5. (12) Sc. 6. (13) Sc. 7.

chose de très-secret & de très-important à lui communiquer ; le moindre Garde eût pû faire cette Commission. Mais c'étoit le sort de la pauvre Constance de voir sa grandeur avilie par des démarches extrêmement humiliantes. Dans le 5. Acte (14) elle ne vient avec sa Mere que pour en recevoir des reproches sur sa generosité ; ce qui ne sert en rien à la Piece, sinon à rendre le rôle de la Reine plus mauvais. Constance quitte enfin le Théatre (15) en priant le Roi d'être favorable à Inès, & elle ne reparoît plus. Il est aisé de voir par cette petite Analyse, dont le Lecteur peut confronter l'exactitude avec la Trágédie même, que Constance ne contribue ni au nœud, ni au dénoûment de la Piece, & par conséquent qu'elle n'y doit point être. En effet, qu'on ôte de la Tragédie toutes les Scenes où elle paroît ; savoir, la 1. & la 6. du 2. Acte, & la 7. du 3. en ne faisant dire à Don Pedre que cet hemistiche, *Quoi*, *Barbare*, *osez-vous*... & en retranchant de la 8. ces mots, *à Constance* : qu'on ôte aussi la 5. la 6. la 7. & la 8. Scene du 4. Acte: qu'on ôte encore la 1. & la 2. Scene de l'Acte 5. qu'on ôte, dis-je, tout cela ; la Piece n'en sera pas moins entiere, & l'on ne s'apercevra nullement qu'on en ait retranché une syllabe. Si ce n'est pas là un défaut monstrueux, il n'y a plus de défauts au monde, & toutes les Tragédies sont excellentes. Finissons cet Article en ajoutant, que Constance fait dans la Piece un rôle bien désagréable. C'est

(14) Sc. 1. (15) Sc. 2.

C'eſt une Amante éplorée & mépriſée, qui ne paroît ſur le Théatre que la rougeur ſur le front; rougeur, qu'un Plaiſant pourroit attribuer moins à la mauvaiſe figure qu'elle fait, qu'à la honte qu'elle doit avoir de fourrer ſon nez où elle n'a que faire.

Voilà ſans doute une grande Reforme dans la Tragédie d'Inès; car l'Ambaſſadeur, Rodrigue, Henrique, & les Enfans retranchez emportent auſſi avec eux un aſſez bon nombre de Scenes. Cependant, avec toutes ces mutilations, la Piece n'en eſt pas meilleure.

Les mœurs, qui ſont un des principaux fondemens d'une Tragédie, ſont ſi mal gardées dans celle-ci, que cela fait pitié. Je ne dirai rien du rôle d'Inès; c'eſt le plus ſuportable; cependant on eſt choqué de la voir faire échouer toutes les entrepriſes que le Prince fait pour elle, & traîner ſi longtems la déclaration de ſon Mariage.

Le caractere d'Alphonſe n'eſt point marqué. Il eſt prêt à punir ſon fils, il eſt prêt à lui pardonner. Ce Roi, qui portoit le nom de Juſticier, n'exerce point la juſtice. Il condamne enfin ſon fils qui ne le mérite point du tout: car ce fils a-t-il attenté aux jours de ſon Pere? s'eſt-il revolté contre l'Etat? Non: il n'a voulu que ſauver Inès. Mais ce qu'il y a de plus déplorable dans tout cela, c'eſt que, quoique le Roi condamne ſon fils, il ne tient qu'à lui de l'abſoudre. Si le Lecteur doute de cela, qu'il ait la bonté de lire la 2. Scene du 4. Acte. Il y verra qu'Alphonſe offre la grace à Don Pedre,

s'il veut épouſer Conſtance. L'Infant ne mérite donc la mort que parcequ'il ne veut pas l'épouſer. En un mot, pour raſſembler tant d'extravagances, Don Pedre peut avoir ſa grace comme Epoux de Conſtance; & il ne la peut pas avoir comme fils & ſucceſſeur du Roi. Quelle Juſtice! Quel Caractere! C'eſt donc fort mal à propos en toutes manieres qu'Alphonſe va remuer les cendres de Manlius (16) & de Brutus; il ne leur reſſemble point du tout.

La Reine eſt la plus déteſtable Femme du monde; & cela ſans aucun ſujet. Qu'elle ſouhaite, qu'elle cherche la perte d'Inès; on n'y trouve point à redire: c'eſt là ce qu'elle doit faire. Mais bientôt ce n'eſt plus à Inès ſeule qu'elle en veut; elle aſpire encore à la mort du Prince.

De Don Pedre & de vous mes malheurs ſont le crime;
Puiſſiez-vous l'un & l'autre en être la victime! (17)

Peſons bien toute la malignité qu'il y a dans les paroles ſuivantes:

Quel ſupplice cruel pour un Pere ſi tendre!
Et faut-il que l'Infant par ſa témerité
Vous ait reduit, Seigneur, à la neceſſité
De.... (Le Roi lui répond.)
Pourquoi jugez-vous ſa mort ſi neceſſaire,
Madame? Quand j'ai fait ce que je devois faire,
Quand, malgré mon amour, j'oſe le condamner,

C'eſt

(16) Act. 4. Sc. 4. (17) Act. 4. Sc. 5.

C'eſt à vous de penſer que j'ai dû pardonner.
Je vois trop qu'aujourdhui mon fils n'a plus de mere,
Je vais le pleurer ſeul. (18)

Le Roi a-t-il tort de lui répondre de la ſorte? Oui; car il devroit faire autre choſe que lui répondre; & s'il m'eſt permis de dire encore un mot de ce Roi, il faut avouer que, pour Alphonſe le Juſticier, il joue dans cet endroit-là un ſot rôle. Donnons les derniers traits au Caractere de la Reine. Les voici:

Et moi, dans les chagrins que tous deux m'ont donnez,
Je les hais d'autant plus que vous leur pardonnez;
Je ne puis voir trop tôt expirer mes victimes.
Vous avoir mepriſée eſt le plus grand des crimes.
Et comment d'un autre œil verrois-je l'inhumain
Qui vous fait le jouet d'un farouche dédain?
Don Pedre a pu lui ſeul vous faire cet outrage.
C'EST UN MONSTRE ODIEUX TROP DIGNE DE MA RAGE;
Je ſens pour vous l'affront que vous ne ſentez pas;
ET JE VOUDROIS PAYER SA MORT DE MON TREPAS. (19)

Le

Le role de Don Pedre eſt bien auſſi mauvais que celui de la Reine. Si ce Prince n'eſt pas méchant comme elle, en revanche c'eſt un grand étourdi; & pour comble de malheur, ſon caractere n'eſt pas mieux ſoutenu que celui du Roi & de la Reine. On le peint d'abord comme un Héros; & le ſecret dont il envelope ſon mariage & ſes enfans, doit perſuader que c'eſt un homme très-prudent; cependant il n'eſt rien moins que cela. Je prie le Lecteur de lire la Scene 2. du 2. Acte & la 8. du 3. Mais ce que je vais dire le prouvera encore mieux. D'abord qu'Inès eſt arrêtée, il met l'épée à la main; il ſouleve le peuple; il attaque les Gardes du Roi; il entre dans le Palais comme un furieux. Il ferme entierement les yeux ſur le mauvais ſuccès que peut avoir ſon entrepriſe, comme cela arrive, & ſur le chatiment qu'elle doit lui attirer; c'eſt à dire qu'il prend le plus mauvais parti; le meilleur étoit de venir déclarer au Roi qu'il étoit marié avec Inès. Mais cela n'auroit point accomodé M. de de la Motte, & auroit trop précipité la cataſtrophe de ſa Fable; au lieu que la révolte du Prince allonge la Piece & la noue davantage. Voilà ce qu'il y a de triſte dans la compoſition d'une Tragedie; il en faut faire 5. Actes, & qui plus eſt, il faut les remplir. Malheureuſe néceſſité, à laquelle le Public doit une infinité de Tragedies pitoyables!

J'en reſterai là; car ma Diſſertation eſt aſſez longue; mais, & l'on doit m'en croire, j'aurois pu la faire plus longue en-

core. On en ſera facilement perſuadé, quand je ferai remarquer que je ne dis rien de la maniere dont la Tragédie finit, ſans qu'on ſache comment Inès meurt; ce que devient le Prince, la Reine & Conſtance. Mais je crois que, quand on a repris les *plus* grands défauts d'un Ouvrage, cela doit ſuffire; & effectivement je n'ai pas prétendu *les* relever tous; je ne finirois point.

Je me contenterai d'ajouter deux choſes qui regardent perſonnellement M. de la Motte. On dira peut-etre, qu'il ne me convient pas de donner des conſeils à un ſi grand homme; mais on aura beau dire, les bons conſeils ſont toujours bons, de quelque *part* qu'ils viennent. Premierement je prie M. de la Motte, s'il voit ma Critique, ou de n'en dire abſolument rien qu'après le Public, ou de me montrer, devant le Tribunal de ce même Public, que j'ai condamné ſon Ouvrage à tort. S'il me traite avec autant d'indifference, & d'une maniere auſſi *vague* qu'il a traité l'Auteur de la Critique dont il parle dans ſa Préface, il trouvera bon que je regarde ce petit air cavalier, comme un aveu tacite que j'ai raiſon. Il ne faut pas qu'il s'imagine que ſon grand nom doit impoſer. Quelque réputation qu'il ait, quelque prodigieux que ſoit le nombre *de ſes* Adulateurs, le Public a des yeux; il eſt équitable; il revient facilement de ſes premieres illuſions, dès que la Raiſon reprenant ſes droits, les a ſu diſſiper; & il vient enfin un jour où il juge d'un Auteur par ſes Ouvrages, & point du tout des Ouvrages par l'Auteur.

Le

Le second avis que j'ai à donner à M. de la Motte, c'eſt de recevoir les Critiques que l'on fait de ſes Ouvrages avec autant de modeſtie que les eloges qu'on leur doit pour pluſieurs belles qualités qu'il poſſede; & ſur tout d'en profiter. De la même main dont j'ai déchiré ſa Tragedie, je ſuis prêt à lui donner les louanges qu'il merite, comme un homme qui a beaucoup d'eſprit, comme un des principaux ornemens de l'illuſtre Compagnie dont il eſt Membre, enfin comme l'homme du monde, peut-être, qui avec M. de Fontenelle, écrit le mieux en proſe. Des gens d'eſprit, & qui d'ailleurs ont beaucoup d'eſtime pour lui, ont été ſcandaliſés de la vanité extraordinaire qui regne dans chaque phraſe de ſa Préface, ils n'ont vu qu'avec une eſpece d'indignation, qu'il promet en quelque ſorte de frayer un nouveau chemin aux Poëtes dramatiques; comme ſi Corneille, & ſur tout Racine ne fuſſent pas parvenus à la perfection. Plus on eſt élevé au-deſſus du commun des hommes, plus on doit montrer, par une conduite modeſte & reſpectueuſe, combien on en eſt digne; ſinon M. de la Motte ne trouvera pas mauvais qu'on ſe ſerve contre lui de ſes propres armes, & qu'on lui diſe que

C'eſt un premier Sujet qui doit donner l'exemple;
Et qu'un Sujet ſur qui ſe tournent tous les yeux,
S'IL N'EST LE PLUS SOUMIS, EST LE PLUS ODIEUX.

Nouvelles Litteraires.

ARTICLE XII.

D'AMSTERDAM

I. Le Plutarque de M. Dacier paroit en 1
Voll. in 12. L'Edition eſt belle & cor
recte. Mais pourquoi y avoir inſeré la Vi
d'Ariſtippe, traduite autrefois par M. l
Fevre, & qui n'a pas le moindre rapport ave
les Vies de Plutarque? Ceux qui ont don
né ce conſeil aux Libraires, diront-ils qu
cet Ouvrage eſt devenu rare? Mais, outr
que l'ancienne Edition eſt aſſez commune
M. de Sallengre l'a fait réimprimer dans ſe
Memoires de Litterature.

II. Pierre de Coup & Jean Pauli vont don
ner une nouvelle Edition de l'Introduction
la Geographie par Cluvier, in 4. en Latin
L'Auteur du Grand Dictionnaire Geogra
phique leur a communiqué un Exemplaire
ſur lequel dans le cours de ſes Lectures, i
a noté en marge beaucoup de choſes très
utiles, ſoit en rétabliſſant le Texte même
ſur les meilleurs Editions, entre autres ſu
celle de Voſſius & de Bunon, ſoit en
marquant les fautes des Commentateurs qu
ont quelquefois repris Cluvier, lorſqu'i
parloit très-exactement. Quoique l'Obſer
vateur croie qu'il y a dans leurs Remarque
bien des choſes inutiles qui groſſiſſent mal
à propos ce Volume, il n'a rien retranch
de l'Edition d'Amſterdam 1697. il s'el
con

contenté d'avertir, lorsque les Commentateurs s'égarent. Les Notes ſont courtes, & donnent ſouvent les Noms modernes, qui répondent aux anciens & elles ont une marque qui les diſtingue des autres. Il y aura de plus dans cette Edition une Préface qui contient la Vie de Cluvier, & des Reflexions ſur ſes Ouvrages

III. Hermant Uytwerf réimprime le Montagne, in 12. il y joint les Notes de l'Edition de M. Coſte. Cet Ecrivain lui en a même communiqué de nouvelles.

IV. Du Sauzet a contrefait *Inez de Caſtro*. *Agnès de Chaillot*; *les Sentimens d'un Spectateur François* & les *Paradoxes Litteraires*. Ces deux dernieres Pieces ſont des Critiques de la Tragedie de M. de la Motte. La derniere, que l'on attribue à *l'Auteur des Lettres à M. l'Abbé Houteville*, eſt exquiſe en ſon eſpèce. On ne peut pouſſer cet illuſtre Academicien plus vivement & plus poliment que le fait M. l'Abbé D. F. Le même Libraire ſe prépare à redonner pluſieurs autres petites Pieces de Théatre; *Timon le Miſantrope* a déja paru.

V. Fr. Changuyon a ſous preſſe le II. Tome des *Vies des Imperatrices Romaines* & les *Oeuvres de M. Rouſſeau*. en 3 Voll. in 12. Il ſe propoſe de ſuivre en tout l'Edition de Londres; & c'eſt le meilleur parti qu'il puiſſe prendre. On ne doit attribuer à un Auteur que les Ouvrages qu'il reconnoît.

VI. De Coup a fait imprimer *les Memoires de l'Academie des Sciences*, pour les

Années 1692 & 1693. Ces Volumes n'avoient jamais été imprimés en Hollande. Les Obſervations du P. Gouye paroîtront en même tems, & dans la même forme. De Coup diſtribuera auſſi vers la fin de Novembre *la Traduction Françoiſe du Traité de Grotius de la Guerre & de la Paix.*

DE LA HAYE.

I. Pierre Goſſe & Pierre de Hondt ont contrefait la *Traduction de l'Homme Univerſe de Gracian*, dont nous avons parlé dans notre dernier Journal.

II. Levier imprime un Recueil de Cantates, dont Anacreon a fourni les ſujets à M. de la Grange. Nous en parlerons lorſqu'il ſera public. L'Auteur y a joint quelques Epitres en Vers, qu'il a écrites en differentes occaſions. Il y en a une à M. de la Foſſe ſur la chûte de ſa Callirhoë; où M. de la Grange prouve agréablement que les Poëtes doivent abandonner les Muſes dès qu'ils ſe ſentent ſur le retour. Celle à M. Arouët contient d'excellentes Remarques ſur l'Oedipe, & en particulier ſur la néceſſité de rimer richement. Voici quelques Vers de cette derniere Piece.

Il ne t'appartient pas pour tes premieres veilles
De vouloir réformer nos yeux & nos oreilles.
Jamais un Ecrivain, habile dans ſon Art,

les

Ne fit rimer les mots de *Char* & de *rempart*,
Et de *frein* avec *rien* tu n'as point d'éloquence
Qui faſſe tolerer l'horrible diſſonance.
Ne crois pas, Arouët, que ce fût ſans deſſein
Qu'à la raiſon trop vague on crut devoir un frein :
Puiſqu'on voit tous les jours, à l'abri de la rime,
Briller des ſentimens qui n'ont rien de ſublime,
Lorſque d'autres plus beaux, quoique bien exprimez,
Ne nous frappent pas tant s'ils ſont plus mal rimez.
La Rime dans les Vers, dans l'Homme la Jeuneſſe
Sont deux charmans défauts qu'on aimera ſans ceſſe ;
Je vois avec plaiſir, * *les Meres à Memphis*
Celebrer en pleurant le Vainqueur de leurs Fils ;
Et je bois le Nectar † *quand la Terre humectée*
Boit à regret le ſang des Neveux d'Erechthée, &c.

III. Voici ce que M. *de Mericourt* nous écrit de la Haye le 3. Novembre.

„Cette Lettre eſt pour vous informer & „ vous prier d'inſerer dans vôtre Journal „ qu'une Société de Libraires va réimprimer „ ici *l'Hiſtoire de la Baſtille* de M. *Conſ-* „ *tantin de Renneville*, que j'ai exactement „ purgé de toutes les Fables, de toutes les

* Malherbe. † Racine.

„ Calomnies & de toutes les Hiſtoires o-
„ dieuſes qui ne ſembloient y avoir été
„ inſérées que pour ternir la réputation de
„ pluſieurs Familles de France, illuſtres
„ dans la Robe & dans l'Epée. J'ai mê-
„ me changé quelque choſe au ſtile bas &
„ rampant de l'Auteur, en ſorte que cette
„ longue Hiſtoire ſera reduite à deux Vo-
„ lumes aſſez petits; elle ſera intitulée
„ *Hiſtoire reformée de la Baſtille.*

„ La même Société a mis ſous preſſe
„ *l'Explication naive & ſimple de l'Apo-*
„ *calypſe*, par Monſieur *Cavalier*, ſur-
„ nommé *le petit Profête*. C'eſt un in 4.
„ où on releve en paſſant tous les Auteurs
„ qui ont écrit ſur cette ſublime matière
„ & ſur tout M. Abadie. Je ſuis &c.

DE PARIS.

I. Il paroit un troiſieme Tome de *la Bibliotheque des Gens de Cour, ou Mêlange Curieux de bons Mots*, par M. Gayot de Pytaval, imprimé chez Theodore le Gras au Palais. Les deux premiers Volumes furent publiés en 1721. On trouve dans celui-ci pluſieurs Epigrammes de Mainard, de Marot, de Malleville, &c. un Extrait des endroits les plus plaiſans & les plus bizarres du fameux Poëme d'un Carme Provençal ſur la Magdelaine; Une Lettre Critique ſur les Memoires de la Vie du Comte de Grammont. Tout ce qu'on y trouve, ſous le Nom de Damon, eſt de l'Au-

l'Auteur, & ſa Femme y eſt masquée ſous celui de Clelie. Le Poëte Gacon y eſt aſſez malmené ſous le Nom de Frelon. On y raporte pluſieurs Anecdotes aſſez curieuſes.

II. *L'Hiſtoire de Provence, par M. Jean François de Gaufridy, Conſeiller au Parlement de la même Province*, qui fut imprimée à Aix en 1694. en 2. Vol. in Folio, a été affichée comme un Livre nouveau; mais je ne crois pas qu'elle ait été pour cela réimprimée, & je penſe qu'on a voulu ſeulement informer le Public qu'elle ſe vendoit chez Charles Osmont. Il eſt parlé de cet Ouvrage dans le Journal des Savans du 19. Janvier 1699. mais le P. le Long, dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique de la France* N°. 15294. ne convient pas de l'éloge qu'on en fait. *C'eſt une Hiſtoire*, ſelon le Journaliſte, *exacte pour les faits; éloignée de la médiſance & de la flaterie, & écrite d'un ſtile chatié & noble.* Et le Pere le Long eſtime que le *ſtile en eſt un peu Laconique, ce qui en rend la lecture fatigante; qu'on n'y dit rien d'aſſuré pour ce qui regarde les premiers Comtes de Provence, qu'il n'y a aucune citation d'Auteurs, ce qui n'eſt pas pardonnable à un Hiſtorien auſſi moderne.* Il convient toutefois que le reſte de cette Hiſtoire eſt bon; que les faits y ſont exactement rapportés, & qu'il y a des recherches curieuſes.

III. La Compagnie des Libraires vient de donner une quatrieme Edition du *Parfait Geographe de M. le* Cocq, *revuë corrigée*

& augmentée de ce qui regarde les Mœurs, la Religion & le Gouvernement de chaque Nation, & redigée ſuivant les derniers Traitez de Paix. 2. Voll. in 12. enrichis de pluſieurs Cartes Geographiques.

IV. On a auſſi imprimé une Comedie de M. de Marivaux, intitulée, *Les Amans Iguorans*, dont la repreſentation s'eſt ſoutenuë depuis fort longtems. Cet Auteur continuë à donner ſon Spectateur tous les Mois, & il tâche de le varier du mieux qu'il peut.

V. Nous devons une place dans notre *Bibliotheque* au P. *Guillaume d'Aubenton de la Compagnie de Jeſus*, qui mourut le 7. d'Août à Madrid dans la Maiſon du Noviciat des Jeſuites âgé de 76. ans. Il étoit depuis quelques années Confeſſeur du Roi d'Eſpagne, & il avoit été auparavant Aſſiſtant de France à Rome, après avoir paſſé par les principales Charges de ſon Ordre. Les Ouvrages que nous avons de lui, ou plutôt ceux dont nous avons connoiſſance, ſont quatre Oraiſons funebres. La premiere eſt de *Thomas de Bragelogne, premier Préſident du Parlement de Mets*, imprimée à Mets 1681. *in* 4.

La ſeconde, *de Louis de Bourbon, Prince de Condé, ſecond du Nom, premier Prince du Sang*, imprimée à Paris 1687. in 4.

La troiſieme, dont il s'eſt fait pluſieurs Editions, eſt de *Charles IV. dernier Duc de Lorraine, mort en* 1690.

La quatrieme eſt de *Louis Dauphin de Fran-*

France, qui fut prononcée à Rome dans l'Eglise Nationale de S. Louïs, le 18. de Septembre 1711. en préſence du ſacré College, & imprimée auſſi à Rome l'année ſuivante *in* 8. pp. 75. par Paul Komarck.

Le Public eſt encore redevable à ce Pere, de *la Vie du Bienheureux Jean François Regis de la Compagnie de Jeſus*, imprimée à Paris en 1716. par Nicolas Le Clerc, *in* 4. pp. 350. & réimprimée l'année ſuivante avec quelques corrections à Lion in 12. pp. 470. Cette Vie eſt écrite avec beaucoup d'onction & d'élegance, & l'on peut dire qu'il n'y a rien de trop dans les Eloges qui en ont été faits par les Journaliſtes de Paris, & par les Memorialiſtes de Trevoux dans les Extraits qu'ils en ont donné.

VI. L'Academie Françoiſe s'aſſembla hier jour de St. Louïs, pour la diſtribution des Prix. L'on commença par la reception de M. Nericault des Touches, qui ſuccede à M. de Campiſtron. Il témoigna être fort ſenſible à cette marque d'honneur que M. de Segrais apelloit le Cordon Bleu des beaux Esprits. Il ſe ſervit des termes les plus énergiques pour faire éclater ſa reconnoiſſance, & en parlant de l'émulation qu'une telle faveur alloit exciter en lui, il prit occaſion de faire l'Eloge de ſon Prédeceſſeur, & de celebrer les louanges tant rebatuës du Grand Armand, du Chancelier Seguier, & du feu Roi, ajoûtant que, ſi Campiſtron avoit oſé paroître après les Cor-

Corneilles & les Racines, c'étoit l'effet d'une noble émulation; que l'exemple de Mecene avoit fait prendre l'envie au Cardinal de Richelieu de fonder l'Academie, & que cette même émulation avoit porté le Chancelier Seguier, & le feu Roi à s'en déclarer les Protecteurs. M. de Fontenelle répondit à Mr. des Touches, & il y répondit en Homme accoutumé depuis longtems à ſe faire admirer. Son Discours roula principalement ſur deux choſes; ſur le talent de Campiſtron pour le Tragique, & ſur celui de ſon Succeſſeur pour le Comique, qu'il exalta fort. Il dit, entre autres choſes, que les Auteus Dramatiques avoient deux Tribunaux également ſuspects à eſſuyer, l'un pour être trop tumultueux, & l'autre trop tranquille, & que M. Destouches avoit réuni les ſuffrages de l'un & de l'autre en ſa faveur, & qu'on prenoit autant de plaiſir à lire ſes Comedies qu'on en avoit eu à les voir repréſenter.

On fit enſuite la lecture des deux Pieces d'Eloquence & de Poëſie, qui avoient remporté les Prix; mais les Medailles ne furent point diſtribuées dans l'Aſſemblée, parce que les Auteurs ne ſe préſenterent point. Comme vous ſavez ſans doute le ſujet de ces deux Pieces, & que je compte que vous les avez nnoncées dans un de vos Journaux, je ne ous les rapelle point. Ces Pieces luës par I. l'Abbé Gedoyn, M. l'Evêque de Soiſ- ns fit la lecture d'un Discours envoyé à Academie Françoiſe par celle de Soiſſons

tons. Le ſujet étoit, *que la Moderation & la Politeſſe doivent regner dans les Diſputes Litteraires.* Cette Piece fut fort aplaudie; M. l'Evêque de Soiſſons dit qu'elle étoit de M. du Coudrai, Treſorier de France.

J'oubliois de vous dire que l'Academie Françoiſe s'étoit aſſemblée dès le matin, pour rendre ſes homages à St. Louïs dans leur Chapelle du Louvre, & que le Panegirique du St. Roi fut prononcé par M. Charrot, Prêtre habitué de la Paroiſſe St. Severin: L'Orateur Chrétien fit voir, 1. la Miſericorde de Dieu ſoutenant St. Louïs contre les écueils de la Royauté, 2. Ce que le St. Roi avoit fait pour la gloire de Dieu. Il m'a paru qu'il y avoit beaucoup d'esprit dans cette Piece, & de cette espèce d'éloquence, qui eſt marquée au coin de celle des Modernes, dont les Periodes finiſſent par quelque pointe, ou par quelque trait brillant & épigrammatique.

VII. L'Academie Françoiſe a nommé aux trois places vacantes par le décez de M. l'Abbé de Fleuri, de M. le Cardinal du Bois, & de M. le Premier Preſident de Mesmes. La premiere a été donnée à M. Adam, Secretaire des Commandemens de M. le Prince de Conti; la ſeconde, à M. le Préſident Henault, & la troiſiéme à M. l'Abbé Alari. Pour la place d'Honoraire que M. le Cardinal du Bois occupoit dans l'Academie des Inſcriptions & Belles Lettres,

cette

elle eſt échuë en partage à M. l'ancien Évêque de Frejus, ci-devant Précepteur du Roi. On ne dit point quand ces trois Meſſieurs ſeront reçus. Il faudra attendre premierement que la reception de M. l'Abbé d'Olivet ait été faite. Je crois vous avoir mandé que M. Adam a fait la Traduction Françoiſe des Memoires de Montécuculi. Pour M. Henault, je ne ſai autre choſe de lui, ſinon qu'il remporta, il y a quelques années, le Prix de l'Eloquence à l'Academie Françoiſe; & à l'égard de l'Abbé Alari, je ſais ſeulement qu'il a montré au Roi l'Hiſtoire & la Geographie, & que c'étoit un Eléve de feu M. l'Abbé de Dangeau.

VIII. Nous donnerons inceſſamment un Extrait du Dictionnaire du Commerce. Le débit de cet Ouvrage répond à ſa bonté.

D'UTRECHT.

On dit que c'eſt-ici que s'impriment quelques Feuilles volantes, intitulées, *Le Nouvelliſte ſans Fard, ou le Gazettier ſans Privilege.* Ce qui en a paru juſqu'ici ne contient gueres que des Reflexions aſſez mal écrites & des Déclamations outrées contre la Cour de France, & ſur les affaires de l'Egliſe. L'Auteur paroît peu inſtruit de ce qui ſe paſſe dans le Monde, & il ſemble qu'on ne peut gueres ajoûter de foi aux faits qu'il débite, après qu'il a oſé dire que M. de St. Albin & M. le Grand Prieur

Prieur de France étoient fils de la Desmarts, car c'eſt ainſi qu'il eſtropie ſon Nom qui eſt Desmares; qu'elle avoit fait une fortune immenſe, & que le feu Cardinal du Bois refuſoit audience aux Miniſtres. Il faut être bien étranger dans les affaires du tems pour parler ainſi. M. le Grand Prieur eſt fils de Madlle. de Sery, M. de Cambrai de la Florence; la Desmares n'a jamais eu que Mad. de S***. & cette fortune immenſe ſe reduit à dix mille Livres de rente. Quant à M. le Cardinal du Bois, on ſait que jamais Miniſtre ne s'eſt communiqué plus aiſément.

Le peu d'espace qui nous reſte nous oblige, malgré nous, de remettre pluſieurs Nouvelles importantes au Journal prochain.

RE-

REPONSE
A
UNE BROCHURE
intitulée,

Lettre à l'Auteur de la BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, *sur l'Extrait qu'il a donné du* Je ne sai Quoi, *à la Page* 246. *&c. du Tome II. de sa* Bibliotheque.

JE ne trouve point étrange, Monsieur, qu'un Auteur sincerement penetré de l'excellence de ses Ouvrages, apprenne avec peine que le Public n'en a pas une idée si favorable. Je le plains même à proportion de l'amour propre que je lui connois, & lorsque je me vois contraint à lui confirmer cette nouvelle mortifiante, je n'oublie rien pour saisir ces tours obligeans, qui, sans trahir la Verité, épargnent une partie de la confusion. Je pousse plus loin la compassion naturelle que l'on doit aux malheureux; j'excuse les grossieretez & les invectives auxquelles ils s'emportent contre ceux qui les desabusent d'une illusion si agréable; il faut accorder ce foible soulagement à leur douleur.

Soïez donc persuadé, Monsieur, que si le chagrin que vous a causé le peu de succès du *Je ne sai Quoi* s'étoit simplement

éva-

évaporé en une nuée d'injures, je n'aurois eu garde d'entrer en lice avec vous. Le refus de certains combats vaut la victoire la plus complette & je ne cherche point à me signaler par d'illuſtres inimitiez. Mais vous avez mis tant de mauvaiſe foi dans la querelle où vous me faites entrer aujourd'hui, vous l'avez pris ſur un ton ſi haut qu'il ne m'eſt permis de me taire. Le ſilence de ceux qu'on attaque avec des airs triomphans eſt ſouvent ſuſpect, & vous ne manqueriez pas de publier que je le garde moins par mépris que par impuiſſance.*. Il faut, vous ôter juſqu'aux pretextes. Je vais donc vous repondre, Monſieur, & ſans differer d'un ſeul moment; je craindrois en remettant à deux mois de trouver l'attention du Public occupée de quelque objet plus important, & le *Je ne ſai Quoi* auſſi parfaitement oublié que l'Apologie que vous en avez faite.

Vous la commencez cette Apologie, Monſieur, par un reproche qui me paroît bien mal fondé. J'ai tort, dites-vous, d'avoir chicané Mr. Cartier de S. Philip ſur le Titre de ſon Ouvrage; & puiſque de mon aveu, *la Table fait voir d'un coup d'œil les matieres qui y ſont traitées*, Je ne devois pas avancer que l'obſcurité de ce Titre pouvoit être desavantageuſe au Livre même. En verité, Monſieur, pour

* *Cum intrim quod tanquam facile contemnunt, non eiai præſtare minus poſſint, ne velint* Quinti. Liv. IV. *Inſtit. Orator.* Cap. 2.

un Homme qui ſe pique de Logique, il me ſemble que vous confondez ici bien groſſierement deux choſes qu'il étoit fort aiſé de diſtinguer. Vôtre propoſition dépouillée de cet amas de paroles inutiles & d'épithétes oiſeuſes, dont vous embaraſſez toutes vos phraſes, ne ſe reduit-elle pas à ce raiſonnement bien concluant? La Table du *Je ne ſai Quoi* fait voir d'un coup d'œil les matieres dont il eſt parlé dans ce Livre; donc il n'y a aucun inconvénient à craindre de l'obſcurité d'un Titre qui n'a pas la moindre raport à cette Table, ni à ces Matieres. Un coup d'œil eſt bientôt donné, ajoutez-vous, avec ces petites manieres inſultantes qui vous ſtent ſi bien. J'en conviens avec vous, Monſieur, je vais même plus loin. Quelque mince que ſoit la peine de jetter un coup d'œil, elle eſt toûjours trop grande, lors qu'il preſente ſi peu de choſes capables d'en dédommager. Mais revenons au Titre du *Je ne ſai Quoi* Ce que j'en ai dit ne vous paroîtroit pas ſi étrange ſi l'apparence d'un faux brillant ne faiſoit pas une ſi vive impreſſion ſur vôtre Eſprit. Pourquoi met-on un Titre à un Livre? C'eſt pour donner une idée courte, mais juſte, de ce qu'il contient (*a*). C'eſt afin que l'Auteur puiſſe y recourir dans le feu de la compoſition, & voir, ſelon le precepte judicieux de Pline la Jeune (*b*), ſi ce qu'il écrit ne s'écarte point de

(*a*) V. le premier Volume des Jugemens des Savans de la pollite.

(*b*) *Primum ego officium ſcriptoris exiſtimo vitare*

de ce qu'il c'eſt propoſé d'écrire. Ainſi, Monſieur, on peut poſer pour principe, que tout Ecrivain, qui n'a pas ſoin de donner dans le frontiſpice de ſon Ouvrage un abregé de l'Ouvrage même, merite par là ſeulement d'être cenſuré ; & il y a telle occaſion où un Journaliſte ne doit pas diſſimuler une ſemblable abus. J'ai crû être dans cette ſituation, & qu'il ne m'étoit pas permis de me taire dans les circonſtances préſentes. La République des Lettres eſt inondée depuis un certain nombre d'années de pluſieurs Livres qu'il ſemble que l'on ait pris plaiſir d'orner de Titres tout plus bizares les uns que les autres, Et, Quelle nuée n'en verrons-nous pas avant qu'il ſoit peu, ſi l'infortune de leur Precurſeur le *Je ne ſai Quoi* n'a pas le don de nous garentir du *N'eſtce que cela*, & de tout d'autres Ouvrages de pareille étoffe, dont nous ſommes menacez.

Vous ne vous contentez pas, Monſieur, de juſtifier le Titre du *Je ne ſai Quoi* ; vous tâchez de rejetter ſur le mien l'accuſation d'obſcurité que j'ai intentée contre la quatriéme Partie d'un de vos Livres. Mais franchement vous n'êtes pas plus heureux en Critique qu'en Apologie. Le Titre de *Bibliotheque Françoiſe*, ou d'*Hiſtoire Litteraire de la France* ne peut tromper perſonne ; les plus ignorans ſentent que l'on doit parler dans un Ouvrage qui

...dum dicam lateat, atque ideirdum interrogetis ſe...
...ſcripſerit. Liv. V. Epiſt. VI.

(*) Voi la Bibliotheque Françoiſe, Tom. 2. de

porte un tel Titre, des Livres & des Auteurs François; & ſi la premiere Periode de ma Préface tend à diſtinguer mon Journal de quelques autres Livres qui portent le même Titre, ce n'eſt point dans la crainte qu'on le confonde avec les leurs; c'eſt ſeulement pour développer le deſſein que je me propoſe, & la méthode que je veux ſuivre. Le Titre en lui-même eſt intelligible: il n'en eſt pas ainſi du *Je ne ſai Quoi*; ce nom ne préſente aucune idée diſtincte, il ne donne pas le moindre ſoupçon de ce qui y eſt traité; ce qui paſſera toûjours pour un défaut réel chez ceux qui ne mettent ni la ſingularité ni la bizarrerie au rang des qualitez dignes d'admiration.

Il faut avancer, Monſieur, & faire remarquer en deux mots cette puerile envie de contredire qui vous poſſéde à tel point, que vous aimez mieux rejetter la ſeule loüange que j'ai crû devoir à M. de S. Philip, que de convenir avec moi ſur la moindre choſe. J'avois dit que *Ses Réflexions valoient mieux en general que ce qu'il avoit tiré d'autrui*. Il y a là un correctif qui reſtraint ma propoſition, & qui empêche que je ne préfére les idées particulieres de M. Cartier à celles du P. Mallebranche, de M. de Crouzas, & de quelques autres Ecrivains auſſi fameux qu'il cite de tems en tems. Je n'ai eu d'autre intention que de lemettre au deſſus de la plupart des Auteurs dont il a compilé ſans beaucoup de choix ce tas immenſe de paſſages tous moins intéreſſans les uns que les autres. Il n'y a point de contradic-

tion

tion dans ce jugement; & lorsque vous demandez comment il a pû ſe faire qu'un *Homme*, qui n'a pas le diſcernement de choiſir ce qu'il tire des autres puiſſe fournir de bonnes choſes de ſon propre fonds; ne pouviez-vous pas vous répondre à vous-même que l'invention & le choix ſont deux qualitez qui ne ſont point incompatibles dans une même perſonne? Il y en a trop d'exemples pour qu'il ſoit beſoin d'en raporter aucun; & ce ſont de ces véritez qui ſe font d'abord ſentir. Mais venons à l'endroit où vous ramaſſez toutes vos forces pour m'accabler. J'avois ajoûté *que les Reflexions de Mr. Cartier ſeroient plus intéreſſantes, s'il eût pris ſoin de ſe former ſur les bons modèles, & de penſer d'après les plus grands Hommes de l'Antiquité.* Avoüez-le de bonne foi, une reſtriction ſi mortifiante ne pouvoit accommoder ceux qui aiment les éloges excluſifs; & je ne ſuis point ſurpris qu'elle ait empêché l'Auteur du *Je ne ſai Quoi* de ſe livrer *au plaiſir Flateur* que lui eût cauſé la premiere partie de ma Periode ſeule & détachée de ce qui ſuit.

Il eſt tems de développer, Monſieur, ce qui vous fait prendre tant de part à un Extrait que vous euſſiez lû avec plaiſir, ſi vous n'y étiez pas intéreſſé. Pour prouver que l'on ne doit pas être étonné que M. de S. Philip ait fait un mauvais Ouvrage malgré les diſpoſitions naturelles qu'il peut avoir à en faire un bon, je continuë, *Mais que peut-on eſpérer d'un Ecrivain qui a puiſé ſon Erudition dans la Bagatelle, & qui ne*

cite guéres que le Miſantrope, les Madrigaux de M. le Brun, & autres Ouvrages pareils? Vous répondez là-deſſus que M. Cartier a lû toutes les bons Auteurs Grecs & Latins: Je le ſavois déja, Monſieur, & vous ne m'apprenez rien de nouveau. Mais quand je me trouve obligé à parler d'un Livre, je dois prononcer ſur ce qu'il me preſente, & non point ſur ce que l'Auteur peut ſavoir ou ne ſavoir pas. Son Ouvrage eſt la Piéce qu'il faut conſulter; c'eſt elle qui lui doit attirer de juſtes Eloges ou des Critiques honnêtes. A combien d'Hommes illuſtres dans la République des Lettres cette avanture n'eſt-elle pas arrivée? Scaliger étoit un prodige d'Erudition & Quelles preuves n'en avoit-il pas déja donné, lorſqu'il fit paroître ſes trois Editions de Manile? Son nom n'en impoſa cependant à perſonne; & ceux qui connoiſſoient le mieux l'étenduë des Lumieres de ce Savant, n'en trouvérent aucune trace dans cet Ouvrage, & le dirent hardiment. Depuis peu M. Huet l'a répété, & ce jugement qui ne fait aucun tort à Scaliger honore le diſcernement des Critiques qui l'ont porté. Convenez, Monſieur, que je ne ſais point faire de comparaiſons injurieuſes aux perſonnes qui ne m'épargnent pas les plus fades, mais le mauvais exemple ne me gâtera jamais ſur cet article.

Je reviens, Monſieur, à cette propoſition: *mais que peut-on eſpérer d'un Auteur qui a puiſé ſon Erudition dans la Bagatelle, & qui ne cite guères que le Miſantrope les Madrigaux de M. le Brun, & autres*

tres Ouvrages pareils ? Le trouble où elle vous jetté en a dérobé le sens à vôtre pénétration. *S'agit-il d'Erudition dans la Bagatelle*, vous écriez-vous là dessus, & comment M. Cartier en eût il puisé dans un Livre consacré *à des raisonnemens, à des portraits de Mœurs, & à des railleries ! J'aimerois autant dire avec le Noble Campagnard introduit par M. Des Preaux.*

La Pucelle est encore une Oeuvre bien galante.

Vôtre application seroit juste, & vous auriez raison de vous en féliciter, si ma proposition pouvoit avoir le sens que vous lui donnez : mais la force de la verité vous fait sentir que ce ne peut pas être le mien ; & vous croyez que j'ai voulu mettre, *Tour, Esprit, Lumieres*. Détrompez-vous, s'il vous plaît, Monsieur ; ou si vous avez à jetter du ridicule sur un endroit où il n'y en a point, faites le au moins avec plus d'art. J'ai dit ce que j'avois intention de dire, ce qui se réduit à cette idée aussi clairement exposée qu'elle est véritable : *Que peut-on attendre d'un Auteur possédé de la fureur de citer & qui ne puise ses citations* ; ou, ce qui est la même chose, qui ne puise son érudition que dans la Bagatelle, &c c'est à dire, dans des ouvrages qui ne sont pas assez interessans pour être alleguez si souvent.

Je suis fâché Monsieur d'être obligé de faciliter ainsi l'intelligence des expressions

les plus communes par un Commentaire ſi long & ſi ennuyeux. Il me ſemble vous voir expliquer à votre Diſciple les premiers élemens de la langue Mais vous m'y forcez par les gloſes ridicules que vous faites ſur tous les termes que j'emploïe, ſoit que vous affectiez d'en détourner le ſens, ou qu'effectivement il ne vous ſoit pas connû. je veux bien croire que cette derniere raiſon eſt la véritable & j'ai lieu de préſumer qu'il y a encore plus d'ignorance que de malice que dans la maniere dont vous parodiez toutes mes phraſes. N'y auroit-il pas de l'injuſtice à former des ſoupçons plus odieux contre un homme qui a montré une connoiſſance ſi profonde de nôtre Langue, en parlant de *Chevreaux males & femelles*; en nommant élegamment *le flanc d'une monticule*, ce que nous appellons tout bonnement *le penchant ou le côté* d'une colline, * en diſant que *l'eſprit eſt enceint de ſcabiſons* **. Que ſai-je! en employant ſi indifferemment les expreſſions Wallones que quand Meſſieurs les Auteurs du Mercure de Paris ont voulu ſe ſervir de quelques unes de vos idées, il a fallu qu'il les *translataſſent* en François. J'aimerois autant qu'Horace vous rendît reſponſable du beau trait d'Hiſtoire naturelle que vous lui prêtez en traduiſant le dernier vers de ſon Art Poëtique, *Non Miſſura cutem niſi plena cruoris Hirudo*, l'Hirondelle, *s'attache à la peau & ne la quitte point qu'elle ne ſoit pleine de ſang* **. Ce ſont

* Dans la *Traduction des Aventures de Robinſon Crusoë*, tom. I. p. 336. 59. & 288.

** Dans la *Traduction du Mentor*, tom. I. *Diſc.* XXXVIII

ſont là de ces mépriſes comiques que toute l'eloquence de Votre digne Second, *** l'illuſtre Auteur de la Quinteſſence, le Compilateur bannal des ſottiſes qu'un reſte de pudeur ne vous permet pas d'avouër, aura bien de la peine à rejetter ſur l'imprimeur. Croïez vous de bonne foi que le Public ſoit toujours la dupe de ces ſortes d'excuſes, & qu'aprés avoir bien voulu les recevoir lorsque vous lui donnates *Oronte* pour *Alceſte* dans les premieres feuilles du *Miſantrope*, il ſoit d'humeur de s'en contenter, toutes les fois qu'il vous plaira de l'en regaler. Je ne m'éronne plus des lamentations que vous faites ſi ſouvent dans vos Ouvrages contre les pauvres imprimeurs & Correcteurs. Il y a beaucoup de prudence à poſer de jeuneſſe les principes dont on prevoit qu'il ſera beſoin de faire dans la ſuite un uſage ſi frequent. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que vos plaintes mêmes ſe trouvent miſerablement eſtropiées & que dans le têms que vous pretendez qu'on doit, confondre la belle traduction du Paſſage d'Horace avec un deffaut d'attention qui eſt échapé à un des plus Sçavans Hommes de Europe, vous brouillez tout, & lui attribuez la bevuë de Wicelius qui a mis bonnement une vie de Charlemagne ſur le compte de Plutarque, faute dont M**. n'eſt point capable.

Enfin vous êtes obligé de reproduire quel-

*** *la Métamorphoſe du Pupitre du M. D. en journaliſte*, qui vient de M. V. E. ou de quelque autre de ſes Amis de Rott. Il a beau la desavouer, on ſcait parfaitement qu'il n'a pu ſe juſtifier de l'avoir faite auprés d'une perſonne de Conſideration qui le preſſoit un peu vivement ſur cette affaire.

ques jours après, cette piéce que ſa briéveté n'a pû exempter d'un trait de votre étourderie naire. En Verité Monſieur, jamais homme ne fut ſi malheureux en imprimeur.

Je finis une digreſſion qu'il me ſeroit bien facile d'orner de quelques autres traits intereſſans : Mais les mêmes perſonnes qui ſe rejouiſſent de de ces bevuës ſinguliéres qui deviennent proverbes en naiſſant & qui rendent leurs Auteurs immortels s'ennuyeroient bientôt du détail ou je pourrois entrer. C'eſt cependant ce détail qui doit principalement fixer l'eſtime que nous devons à un Ecrivain. Je ne doute pas, Monſieur, que *votre homme aux cendres*, pour dire, *un homme qui vend ou qui enleve des Cendres* * le *mens ſtupet* de M. Huet, rendu par *je me ſens l'eſprit hebeté* ** mille expreſſions ſemblables dont fourmillent vos Ouvrages & vos Traductions de commande ne donnent une haute idée de l'élegance & de la pureté de vôtre ſtile j'ai beau faire, l'abondance de la Matiére m'emporte & m'oblige à être long malgré l'envie que j'ai d'abreger. Je ſens même que ce ne ſera pas ſi tôt fait ſi je ne reviens bruſquement à le Extrait *du je ne ſai Quoi*.

Après avoir parlé des Reflexions & des Critiques employées par M. Cartier, la ſuite naturelle de l'Extrait me conduiſoit à parler des Pieces qu'il a inſerées dans ſon *Je ne ſai Quoi*. J'ai dit à cette occaſion qu'il auroit dû être un peu plus ſcrupuleux ſur le choix, mais qu'il falloit moins en accu-

la-

* le je ne ſai Quoy tom. I. p. 145.
** ibid. Tom. 2 p. 136.

ſer le goût que la complaiſance du Compilateur. Peut on ſe plaindre d'une Critique ſi meſurée ? Combien y a-t-il de Journaliſtes qui n'en auroient pas jugé ſi charitablement, & qui euſſent tous rejetté ſur le peu de diſcernement de l'Auteur du *Je ne ſai Quoi*. Vous même, Monſieur, pendant que vous travailliez au Journal Litteraire euſſiez-vous perdu cette occaſion de vous divertir, vous qui cherchez querelle à tout le Monde & qui n'étiez jamais plus content que lorſqu'un mot ambigu vous fourniſſoit le pretexte de faire parade d'un peu d'Eſprit. Au reſte diſpenſez-moi d'accepter le défi que vous me faites de Critiquer mot à mot les Pieces qui ont eu place dans le *Je ne ſai Quoi*. Loin qu'un pareille cenſure montrât que *j'ai des idées*, elle prouveroit tout le contraire. L'idée la plus juſte en matiere de Poëtique dicte que ce ſoit les bons Vers qu'il faut Critiquer, pour développer en quoi ils s'écartent de la perfection, & pour marquer les endroits ou le feu du Poëte s'eſt amorti; ceux où il s'eſt trop livré à ſon imagination. Il n'en eſt pas ainſi des Vers détaſtables; ni même des mediocres; par hazard, les lit-on, le froid ſaiſit, on baille, on s'endort, mais on ne cenſure pas. & ſi jamais il arrive que l'on ſoit obligé d'en parler, on ſe vange par un coup de dent de l'ennui qu'ils ont cauſé, mais on ne s'aviſe pas de s'acharner contre le pauvre Poëte; on le mépriſe trop pour cela. La conduite des Gens de Lettres à été preſque uniforme à cet égard. Horace lance

un

un trait ſanglant contre Cherile, mais trouve-t-il en ſon chemin un Poëte comme Lucilius, il en fait un Portrait reſſemblant & caractiſé avec la derniere préciſion; en quoi l'on ne doit pas l'imiter. Tout récemment lorsque le P. du Carceau a compoſé *ſes Réflexions ſur la Poëſie*, a-t-il puiſé des exemples dans les V. E. du Royaume, non, Monſieur, ces Critiques n'euſſent fait qu'un peu d'impreſſion; il s'eſt adreſſé directement à M. Racine, il a examiné l'une de ſes meilleures Pieces, & ſans doute que ce Pere a eu en vûë de ſe conformer à Longin qui cite gueres qu'Homere toutes les fois qu'il faut apporter des preuves de la fragilité humaine. Excuſez moi, Monſieur, ſi je m'appuye de l'exemple de Longin; La citation n'eſt qu'en faveur du Public, je ne ſai que cette Autorité n'eſt pas chez vous d'un grand poids, Mais chacun a ſes Auteurs favoris, & comme je vous laiſſe le maître de dire, *que la définition que M. de la Motte a donnée du Sublime, vous inſtruit & vous ſatisfait davantage que tout le Livre de Longin**, J'eſpere que vous me permettrez d'imiter au moins la conduite de ce fameux Rheteur, que vous ſeul avez eu le courage de demasquer depuis la renaiſſance des Lettres. Il eſt heureux qu'il s'éléve de tems en tems de ces Hommes hardis, qui ſavent ſe mettre au deſſus des préventions du Vulgaire, & nous desabuſer de l'eſtime inconſiderée que nous avons pour un Virgile & pour un Homere. Franchement, Mon-

† Tom. I. du Miſantrope, p. 167.

Monſieur, vous ne rempliſſez pas vôtre vocation, & avec des diſpoſitions ſi admirables, vous étiez né pour briller dans les Caffez de Paris; vous y paroitriez avec diſtinction, n'y eût-il que la rareté du fait. Vous êtes, je crois le premier Etranger qui ayez ſoûtenu le rolle de petit Maître Litteraire avec un ſuccez ſi brillant.

Il me ſemble que le jugement que j'ai porté du *je ne ſai Quoi* n'eſt pas mal juſtifié. Non Monſieur, je ne me ſerois jamais douté qu'il mécontentât ſi fort les Auteurs de cet Ouvrage. Au contraire, je croïois que ma moderation m'attireroit des remerciemens & qu'en même tems que ces Meſſieurs ſe plaindroient un peu pour la forme, ils me ſçauroient bon gré dans le fonds de l'ame de m'être arrêté en ſi beau chemin. Pouſſerai je la ſincerité juſqu'au bout! Je ſuis trés perſuadé que les choſes ſe ſeroient paſſées de la ſorte, ſi ce que j'ai dit du Miſantrope, vous avoit permis de prendre un parti ſi raiſonnable. Auſſi ne deſabuſerez vous jamais le Public que la Deffenſe du *je ne ſai Quoi* n'eſt qu'un prétexte dont vous Colorez votre veangeance particuliére & que vous avez moins travaillé pour vos amis que pour vous. A dire vrai le ſoupçon ne paroit pas mal fondé & vous ſaiſiſſez avec tant d'empreſſement l'occaſion d'étaler vos exploits Litteraires, vous le faites avec tant de complaiſance qu'il eſt aiſé de s'appercevoir que ce qui précede & ce qui ſuit n'eſt amené que pour en venir à cette matiére favorite. On ne

peut

peut raiſonnablement blamer un Auteur qui cherche quelquefois à rapeller au Public les ſervices qu'il a eu intention de lui rendre: Cela reveille ſa curioſité pour quelques jours & il y a bien des gens qui n'en demandent pas davantage. Je veux croire que vous aurez à cet égard une ſatisfaction complette; mais pour moi, je vous avouerai ſans peine, que cette conduite me jette dans un véritable embarras.

Souscrirai-je aux louanges que vous verſez à pleines mains ſur vos ouvrages? montrerai-je que pluſieurs raiſons vous invitoient à en parler avec un peu plus de modeſtie! je vous proteſte Monſieur, qu'il m'eſt aſſez difficile de prendre un parti qui ſatisfaſſe en même tems le peu de penchant que j'ai à troubler la haute idée que vous avez de vos productions & ce que la verité demande en des circonſtances ou je ne puis gueres la déguiſer. Mais ne ſuis-je point auſſi trop délicat & après l'indifference que vous témoignez en plus d'un endroit de vôtre Lettre, ſur ce que je puis penſer de vos ouvrages peut-il me reſter le moindre ſcrupule! je vous remercie, Monſieur de m'avoir mis à portée d'uſer avec vous d'une liberté entiére. Je ne l'aurois jamais priſe ſans vôtre conſentement.

Eſt-il poſſible Que vous citiez le Miſantrope & la Bagatelle comme des Ouvrages fort capables de vous fair honneur, & aux quels on n'oſe toucher ſans profanation: je vous croiois aſſez prudent pour ne pas rappeller le ſouvenir de ces deux de livres. Je ſai qu'ils ont eu du débit en leur tem-

tems, mais c'eſt le ſort de toutes les feuilles volantes, ou l'Auteur jette quelque feu & dans les quelles on attaque en particulier, la nature humaine en general & tous ſes individus en particulier. Ces petits Ecrit font fortune dans les Caffez, ils deviennent les délices du Peuple, ils ſont l'amuſement des Femmes, & forment la Bibliotheque de cette *Canaille d'Auteurs*, comme s'exprime le P. du Cerceau, que leur infortune ne rend plus ſenſibles qu'aux Turlupinades que l'on fait contre le Ecrivains du premier ordre: Mais celui qui fournit ainſi de quoi remplir l'oiſiveté, ou contenter la malice d'un certain étage de lecteurs doit-il beaucoup s'enorgeüillir de ces ſuccés? de pareils ſuffrages peuvent ils le flatter beaucoup! Croïez vous que les Auteurs du Courier Galant & de la Quinteſſence aïent ſujet d'être bien fiers, parce que l'Edition de leurs Fueilles ſe débitet! Croïez vous que le Public en faſſe grand cas & que ces Meſſieurs fuſſent bien reçus à ſe vanter de cet avantage, ſi on diſoit un mot en paſſant ſur leur Compte. Non, Monſieur, je vous honore trop pour vous prêter de ſemblables principes, mais j'eſpere auſſi que vous ne desapprouverez pas que je cherche d'autres garands de la bonté de vos Ouvrages que le débit qu'ils ont eu. Cette preuve n'eſt point équivoque pour un Libraire; entre vous & moi elle ne conclut rien en faveur du Miſantrope & de la Bagatelle. L'Eloge de M. de Cronzaz eſt bien d'une autre conſideration, mais fut-il plus *brillant* encore, ce

Ça-

Sçavant Professeur de Lauzane n'a point prétendu par là oter le droit de les examiner & cet examen ne leur jamais avantageux.

Le peu de tems que j'ai eu ne me permet pas d'en donner ici un Critique détaillée, & tout ce que je puis faire est de les définir en gros. Le Misantrope n'est presque autre chose qu'un assemblage confus de pensées bizarres & de sentimens faux, tant sur le cœur de l'Homme que sur ce qui se passe dans le Monde. En avez-vous une connoissance assez parfaite pour vous ériger en Réformateur? Cette connoissance ne se puise point dans les Livres, & il faut le frequenter longtems avant que de pouvoir se flatter qu'on a pénétré cette foule de ressorts qui le font agir. On supplée mal à l'experience par quelques raisonnemens creux, & par quelques réflexions generales qui portent en l'air. Ce sont les replis les plus cachez de nôtre ame, le ridicule le plus imperceptible de nos manieres qu'un Auteur moral doit développer. Si vous pensez en être venu à bout, Monsieur, il est aisé de vous en detromper, ou du moins d'empêcher que l'on ne s'y trompe avec vous. Je compte que l'occasion s'en presentera quelque jour. Non pas toutefois dans la Bibliotheque Françoise, cela ne seroit point assez interessant pour un Journal. Cet examen viendra plus à propos en quelque autre Ouvrage. Ne vous impatientez pas s'il se passe un assez long intervalle entre la promesse

que

que je vous fais & l'accompliſſement de cette promeſſe. Je vous en donne ma parole, ſoyez aſſuré que je la tiendrai tôt ou tard.

Mais tout cela n'eſt rien, Monſieur, & j'opine à vous paſſer vôtre Morale vague en faveur de l'intention. S'il faut vous ſuivre, c'eſt dans les Feuilles du Miſantrope ou vous parlez Science; c'eſt lorſque du haut de vôtre Tribunal vous reglez les rangs entre les Auteurs, & diſtribuez vos Couronnes avec tant d'équité, de modeſtie, & de diſcernement. Quel plaiſir de vous voir le fouët à la main chaſſer du ſacré Vallon ces Ecrivains fameux qui y avoient occupé juſqu'à vous les premieres places, pour leur ſubſtituer d'autres illuſtres de nouvelle fabrique. Ce beau reve ou Pindare joüe le rôle d'un fou, M. Despreaux d'un ſot, & Homere d'un imbecille eſt ſur tout un Morceau achevé en ſon genre, & ſi j'étoit auſſi heureux en Songes je voudrois dormir toûjours. Mais puis qu'un ſi grand bonheur ne nous eſt pas accordé, vous nous permettrez au moins de profiter du commerce intime que vous entretenez avec Apollon. Pourquoi l'avoir ceſſé ſi tôt? Voudriez-vous profiter ſeul des ſecrets importans qu'il vous révéle? Communiquez vous d'avantage en faveur du bien Public. Parlons ſerieuſement, Monſieur, n'eſt-il pas vrai que vous avez crû porter un coup mortel aux Admirateurs d'Homere, lorſque le jugeant indigne d'une plus longue Cenſure, vous avez prononcé brusquement cet

Arrêt, *ſes Chanſons ſeront éternelles, parce qu'il y aura toûjours des Pédans & des Colléges.* La premiere partie de vôtre propoſition eſt veritable; ouï, Monſieur, Homere ſera immortel en dépit de tous ſes Zoïles, Ovide l'a predit depuis longtems, * mais ne vous imaginez pas qu'il en ait l'obligation aux Pedants. On voit bien que vous n'avez pas un idée fort nette de ce terme: M. Perrault a été avant vous dans la même erreur. Ce que M. Despreaux lui répondit peut vous ſervir aujourdhui, & vous ne ſerez pas mal de cette Leçon; N'ayons point honte d'en recevoir de ce grand Maître, pour lequel vous devriez au moins cacher une partie de vôtre mépris. „ Permettez-moi, de vous repreſenter, écrivoit-il autrefois au Patriarche de vôtre Secte, „ qu'aujourd'hui même encore ce „ ne ſont point, comme vous vous le figurez, „ les Schrevelius, les Perarodus, les Ménagius, ni, pour me ſervir des termes „ de Moliere, les Savans en *us*, qui goûtent davantage Homére. Ceux que j'ai „ toûjours vûs le plus frappez de la lecture de ces grands Perſonnages, ce ſont „ des Eſprits du premier Ordre, ce ſont „ des Hommes de la plus haute élévation. „ Que s'il falloit neceſſairement vous en citer ici quelques uns, Je vous étonnerois peut être par les noms illuſtres que je

* *Vivet Maconides, Tenedos dum ſtabit & Ide*
Dum Simois rapidas in mare volvet aquas
Ovide Lib. 2. *Amorum* Eleg XV.

„je mettrois ſur le papier, & vous y „trouveriez non ſeulement des Lamoig„nons, des Dagueſſeaux, des Troisvil„les, mais des Condez, des Contis & des „Turennes.

Voila, Monſieur des Adverſaires dignes de vôtre Courage, quelques Pointes les mettront hors de combat, il eſt de l'utilité des Lettres de démasquer de ſemblables Pedans, dont l'exemple pourroit être contagieux. Je vous promets auſſi-tôt après la victoire de vous fournir la matiere de quelques nouveaux triomphes. Ai-je pû mépriſer un Livre qui ouvre une ſi belle carriere? je commence à me repentir d'avoir parlé ſi irreveremment du *Miſantrope*. Je ſerai plus reſpectueux dans la ſuite: la préférence que vous donnez à Lucain ſur Virgile, vôtre acharnement contre M. Despreaux, l'admirable galimatias que vous faites ſur ce que l'Eloquence n'a point été connuë jusqu'à vous; tous ces traits me ſerviront à faire un panegyrique achevé de cet Ouvrage. Peut-être que des mains prophanes emploïeroient ces materiaux à un uſage different.

Ma réponſe devient inſenſiblement d'une longueur qui pourroit la rendre à la fin auſſi ennuyeuſe que vôtre Lettre, & c'eſt un malheur que j'ai envie d'éviter. Dispenſez moi donc, Monſieur, d'entamer la critique de la *Bagatelle*. Je ne ſai même ſi je ſerois d'humeur à l'entreprendre quand je me croirois aſſuré de la patience de mes Lecteurs. Peut-être que vous ne

regardez vous même ce Livre que comme un recueil de Turlupinades que vous avez crû devoir au goût du Siecle. Ainſi je ne vous ferai pas un procès là-deſſus. Autrement, il y a des endroits de réſte auſſi dignes d'occuper un nouveau Matanaſius, & auſſi ſuſceptibles d'un Commentaire *érudit* que le fameux *Chef-d'œuvre d'un Inconnu*. Ja dis la même choſe de la belle Diſſertation ſur Homere & ſur Chapelain: on en feroit un Ouvrage curieux, en l'ornant des plus beaux paſſages de S. Solin, de Perrault & de leurs dignes ſucceſſeurs. Le tout produiroit une Poëtique nouvelle qui nous épargneroit la peine de lire Ariſtote, Horace, & le P. le Boſſu. Je ne m'expliquerai pas à preſent ſur le *Journal Litteraire*, mon *Hiſtoire des Journaux* eſt ſous preſſe; & l'on verra que je ne me laiſſe point prevenir par les mauvais procedez. J'y rends juſtice aux Auteurs de ce Journal, & à vous en particulier, Monſieur: vôtre délicateſſe eſt exceſſive, ſi cet Article vous déplait. Quant à vos autres Ouvrages, permettez-moi de n'en pas juger ſi charitablement. On y entrevoit des talens, mais on ſent qu'ils n'ont pas été cultivez. Vous voulez être Logicien quelque prix qu'il en coute, cette envie eſt loüable, mais elle vous jette bientôt dans des raiſonnemens, qui ſelon l'expreſſion de Moliere, banniſſent la Raiſon: Enfin, Monſieur, paſſez condamnation ſur vôtre ſtile: Vous écrivez paſſablement pour un Etranger, mais

mais le goût du terroir ne ſe perd jamais, & à vos transpoſitions forcées, à vos conſtructions louches, à vos termes impropres & bas; nous réconnoitrons toûjours que nôtre Langue ne vous eſt pas naturelle. Il m'a paru que vous ſouhaittiez que la franchiſe regnât dans nôtre commerce. Vous voyez que je fais tout mon poſſible pour répondre à vos intentions.

Je ne paſſerai pas plus avant, Monſieur, ſans vous faire un reproche, qui marque qu'auſſi-tôt que nous laiſſerons à part ce qui regarde la Litterature, je m'efforcerai de conſerver vôtre eſtime. Eſt-il bien poſſible qu'une legere Cenſure vous ait fait oublier à tel point les principes de l'équité naturelle, que vous ayez crû être en droit de jetter d'indignes ſoupçons ſur les motifs que j'ai eus en blamant dans le *Je ne ſai Quoi*, les Citations trop fréquentes de Miſantrope & de la Bagatelle. N'avez-vous point ſenti quelques remords en inſinuant que le dépit d'apprendre que vous n'aviez pas une fort haute opinion de mon Journal, ce qui vous eſt commun, ajoûtez-vous élégammeut avec bien des Gens *de goût*, m'a arraché cette reflexion contre vos Ouvrages. Je pourrois d'abord vous répondre que vôtre ſentiment m'eſt trés-indifferent, mais je ne mentirai pas exprès pour dire un impoliteſſe, oui, Monſieur, j'aurois été fort flatté de vôtre approbation, & permettez moi un petit trait de vanité; ſi je m'étois rendu aux démarches, que les Auteurs du *Je ne ſai Quoi*, ont bien voulu faire pour s'attirer des louanges de ceux

qui travaillent à la *Bibliotheque Françoiſe*, peut-être que je ſerois aujourd'hui un excellent Journaliſte: mais j'ai refuſé l'Extrait qu'ils ont fait envoyer, c'en eſt aſſez pour changer de langage, *inde iræ, hinc lacrymæ*, mon Journal eſt déteſtable. Je n'inſiſterai point ſur ces particularitez fort capables de rejouïr les Collecteurs avides de perſonnalitez Litteraires. Je ne vous dirai même pas que je n'ai ſû que par vôtre Lettre, ce que vous penſiez de la *Bibliotheque Françoiſe*. Ce ſeroit pourtant la verité; Mais ce n'eſt point par cette excuſe legitime s'il y en eut jamais, que je prétens me juſtifier. Je me flatte aſſez pour vous dire ſans diſſimulation que vous me rendriez plus de juſtice ſi j'avois l'honneur d'être connu de vous perſonnellement, & que vous avouëriez vous-même que je ne me conduis point par ces maximes. La *Bibliotheque* eſt pleine des Louanges de Gens dont je n'ai pas ſujet d'être content, & je n'ai pas craint de remarquer les défauts que j'ai trouvé dans les Livres de mes Amis; bien perſuadé que des liaiſons formées par la Vertu & par la conformité des Etudes, ne pouvoient être alterées par cette ſincerité. J'ignore ce commerce honteux d'encens ou d'injures que tant de perſonnes de Lettres exercent aujourd'hui, & ceux qui m'honorent de leur amitié ne la mettent point à ce prix. Je ſerois vraïement ſenſible à un trait pareil, ſi nous avions ſeulement paſſé deux jours enſemble, mais jai lieu de croire que l'on ne jugera point de mon caractere ſur

le

le rapport d'un Homme qui ignore jusqu'a ma Profeſſion. Y a-t-il plus de bonne foi à œque vous avez dit un moment auparavant que *je vous en veux peut être, parce qu'en turlupinant dans les premieres feuilles de la Bagatelle, le ſtile qui depuis quelque tems à la vogue en France, vous m'avez rencontré quelque part en vôtre chemin.* Quand je ſerois par malheur auſſi zèlè partiſan du ſtile moderne que je le ſuis peu, je vous aſſure, Monſieur, que vos turlupinades n'auroient pas émû ma bile; ſi j'en avois trouvé d'ingenieuſes, elles m'auroient amuſé, mais elles ne m'euſſent pas converti. Jugez donc de l'effet qu'ont dû produire des plaiſanteries plus froides encore, s'il ſe peut, que celles de vôtre Comedie *des Petits Maîtres.* Mais pour venir au fait, comment pouvez-vous me faire un reproche auſſi mal fondé que celui dont il s'agit; ignoreriez vous que mon Journal eſt rempli de ſentimens contraires à ceux que vous m'imputez? mais vous même m'en faites un crime. Vous voudriez me perſuader que je mépriſe M. de Fontenelle, moi qui n'ai jamais eu occaſion de parler de cet illuſtre Academicien, ſans marquer l'eſtime toute particuliere que je fais de ſes talens; vous voudriez me rendre odieux, parce que je ne mets pas certains Ouvrages de M. de la Motte, parmi les chefs-d'œuvres de nôtre Langue. Des idées ſi contradictoires ne peuvent pas tomber dans le même Eſprit; il faut opter, être moderne & alors dreſſer des Autels aux Chefs de la ſecte;

ce que l'on ne m'accuſera pas de faire ; ou condamner le ſtile à la mode, & alors ne pas s'irriter des plaiſanteries que l'on en fait : il n'y a point de milieu entre ces deux extremitez.

C'eût été trop peu pour vous, Monſieur, de borner vôtre vangeance à l'Apologie du *Je ne ſai Quoi*, & à l'éloge de vos Ouvrages. Il falloit la pouſſer plus loin & faire repentir le téméraire qui avoit eu l'audace de s'élever contre des productions ſi respectables. A quoi aboûtiront de ſi magnifiques preparatifs ! à faire réimprimer ma Préface avec un Commetnaire plus capable de donner envie de voir le Journal, que de lui faire le moindre tort. Je n'ai garde de vous ſuivre pied à pied, je ſens qu'il eſt tems de finir, & je me réſtraindrai à quelques reflexions qui mettront au grand jour vôtre pénétration & vôtre candeur.

Vous affectez de donner à mes paroles un ſens qu'elles n'ont point & que je n'ai jamais ſongé à leur donner. Je dis, *que la France a un droit égal ſur les Livres qui naiſſent en ſon ſein, ou que l'on imprime en François dans les Pays étrangers.* Cette propoſition eſt bien claire, ou je renonce à me connoître en clarté. Que faites vous s'il vous plaît Monſieur, vous la tournez de trois ou quatre maniéres toutes plus extravagantes l'une que l'autre, & que vous me faites la faveur de mettre ſur mon compte: Enfin vous attrapez la veritable idée que j'ai eue, & dans la crainte de me donner raiſon une

ſeule

seule fois, vous niez que la France ait aucun droit sur les Livres imprimez en François dans les Pays étrangers. Ne voyez-vous pas que la France signifie en cet endroit, la *Litterature Françoise*: expression que je vous prie de me pardonner, & qui est trop inconteſtablement uſitée pour que je l'abandonne sur la simple répugnance que vous avez à vous en servir. Ne dit-on pas que *Rome*, c'eſt-à-dire, la *Litterature Latine*, a droit de revendiquer tout ce qui s'eſt écrit en Latin; en quelque païs, en quelque siecle que ce soit: aussi voyons nous que Voſſius a donné place dans son Traité des Hiſtoriens Latins à tous ceux qui se sont exercez à écrire l'Hiſtoire en Latin, même en ces derniers tems. Il ne faut pas douter non plus qu'un Auteur qui voudroit donner une Bibliotheque des Auteurs François ne dût y faire entrer non seulement les Nationaux, mais encore les Etrangers qui ont compoſé en François. Autre exemple de vôtre bonne foi. *Vous me faites dire, que l'on verra dans le ſecond Volume que j'annonce de bons Ouvrages dans le premier*; Et charmé de me surprendre dans une faute si groſſiére, vous vous mettez de bonne humeur & demandez avec un air satisfait;

A-t-on jamais parlé d'une telle méthode! Mais qu'en dit le Public, elle eſt fort à la mode.

Je me rends juſtice, Monsieur, la parodie seroit trop douce si une sottiſe pareille

m'étoit échapée, mais elle eſt de vôtre invention. Voici ma Phraſe: *Contentons nous d'aſſurer que les perſonnes qui jetteront les yeux ſur le premier volume de l'Hiſtoire Litteraire de la France, trouveront que l'on y annonce un auſſi grand nombre de bons Livres que dans aucun autre Journal, ce qui paroîtra encore mieux dans le deuxiéme volume.* Ces derniers paroles peuvent-elles ſignifier autre choſe, ſinon que l'on verra encore mieux dans le 2. vol. de la *Bibliotheque Françoiſe*, que dans le premier, que l'on annonce un auſſi grand nombre de bons Ouvrages dans ce journal, que dans aucun autre? Je viens à quelque choſe de plus important.

Vous m'accuſez de tenir mal la promeſſe que j'ai faite *de donner de longs Extraits des Livres qui paroîtront en valoir la peine.* Qu'elles ſont preuves, s'il vous plaît, Monſieur, l'Extrait de la Vie de Frere Fiacre qui remplit 16 pages; Celui du Poëme de la Grace qui en contient 29. Mais eſt-ce par le nombre des pages qu'il faut compter la longueur d'un Extrait? J'aurois crû que c'étoit par l'importance de l'Ouvrage; par le but que peut s'être propoſé un Journaliſte, & qu'il eſt ſi facile de démêler; par le bruit qu'a fait un Livre & l'interêt qu'y prend le Public. On il n'y a pas un ſeul de mes Extraits dont je ne puiſſe juſtifier la longueur par l'un de ces trois principes. Pour ne parler à preſent que des deux dont il queſtion entre nous, ne devois-je pas m'étendre ſur la vie du Frere Fiacre! le jugement même que vous en portez après moi, ou qui du moins

s'y

s'y trouve entiérement conforme, eſt préciſément ce qui m'impoſoit l'obligation de ne pas tant abréger. *Cette Hiſtoire eſt fort mal écrite*, dites-vous, *& elle régorge de fadeſes au ſentiment des Catholiques qui oſent raiſonner ſur la nature de la veritable piété.* Et Voilà ce qu'un Journaliſte Catholique devoit faire remarquer un peu en détail. Je l'ai fait, Monſieur, d'une maniere même à m'attirer les dévots. Ce n'eſt pas tout. Comme cette Vie eſt mêlée d'événemens qui ont beaucoup de rapport à l'Hiſtoire de France, pouvois-je me dispenſer d'en parler, & ce qui regarde la naiſſance de Louïs XIV. n'étoit-il pas aſſez intereſſant pour que j'employaſſe quelques Pages à l'éclaircir, en examinant les paſſages des Hiſtoriens contemporains qui ont rapport à ce fait. Après tout, un Extrait de ſeize pages n'eſt point un long Extrait par rapport à la méthode que je me ſuis propoſeé. Il faut qu'il s'agiſſe de Livres bien peu conſiderables ou réimprimez pour que je m'en tienne là. Cette derniere raiſon m'a impoſé ſilence ſur *La Conquête de la Chine par les Tartares*, qui n'eſt point nouvelle. Il peut fort bien ſe faire que vous y ayiez été trompé, puis que de la maniere dont vous parlez de ce Livre, on voit bien que vous ne le connoiſſez gueres. Un Homme qui l'auroit lû avec un peu d'exactitude ne diroit pas que j'euſſe dû en tirer *un tiſſu des principaux événemens.* M. de Palafox, n'a écrit que ce qu'il a vû de ſes propres yeux, ou du moins ce qu'il a appris, de tê-

témoins dignes de foi, & cette délicateſſe eſt cauſe que cette Relation eſt pleine de vuides qui font plus d'honneur à l'Auteur de cette Hiſtoire, que s'il les avoit remplis. Mais cette ſincerité, qui fait qu'on peut compter ſur le reſte, empeche qu'un journaliſte ne puiſſe donner un tiſſu d'évenemens à moins que d'avoir recours à d'autres memoires, ce qui eſt en ſa diſpoſition.

C'eſt moins à preſent mon Apologie que celle de M. Racine que je vais faire. Le Public n'eſt point dupe, Monſieur, & ſi vous trouvez à redire que l'Extrait de ſes Ouvrages tienne 29. pages, ce trait n'eſt-là que pour avoir occaſion de rompre une lance avec ce Poëte. Mais vous ne le connoiſſez ſurement pas ſi vous eſperez qu'il prendra la peine de vous répondre. Il ne l'a pas fait lors même que des Critiques eclairez & piquez au jeu l'ont attaqué. Je vous laiſſe à penſer s'il s'embaraſſera d'une déciſion auſſi Cavaliere que la vôtre. *Vous ne découvrez pas un grand nombre de beautez fort extraordinaires dans ſon Poeme. Je me ſerois fort, en cas de beſoin*, ajoûtez-vous, *de vous y faire voir nombre d'endroits plats, force endroits d'une obſcurité impénetrable & pluſieurs morceaux proſaïques au ſuprême dégré. Il me paroit qu'en general il y a dans les vers de cet Ouvrage une uniformité rebutante & que c'eſt une Poeſie.*

Qui ſur le même ton ſemble Pſalmodier.

A vous parler net, ce Poeme m'ennuye, & je m'en prends en partie à M. Racine même, & en partie à ſa matiére, que la Proſe la plus préciſe a bien de la peine à mettre

tre dans un certain jour. Je ne nie pas que cet Auteur ne ſoit paſſablement Poëte, & je crois qu'il pourroit réuſſir, en exerçant ſur d'autres ſujets les talens qu'il a pour la Poeſie qui eſt plus propre à peindre qu'à démontrer. Tout cela pourroit être vrai, Monſieur, que vous ne ſeriez pas fondé à me blamer d'avoir parlé amplement du Poëme de la Grace. Il faiſoit du bruit depuis longtems, on le ſouhaittoit avec impatience, & l'Arrêt fait ſur l'Edition de Coignard avoit redoublé la curioſité. Raiſon indiſpenſable d'en donner une idée complette, quand même il n'eût pas répondu à l'attente Publique. Mais je n'en étois pas reduit à cette dure extremité; & l'Ouvrage ſe trouva digne de l'empreſſement que l'on avoit témoigné de le voir. *Vous n'apperceverez pas des beautez fort extraordinaires dans ce Poeme*; s'enſuit-il pour cela qu'elles n'y ſoient pas. M. Despreaux ne vous en preſente que de médiocres & vous prévoyez que ſes vers auront le ſort de ceux de Ronſard? prend-on pour guide un Homme que ſa mauvaiſe vûë jette à tout moment dans le précipice. *Vous y montreriez nombre d'endroits plats*; je ſuis perſuadé que M. Racine fait auſſi-bien que vous, qu'il lui en eſt échapé quelques-uns de cette eſpece. Les plus grands Poëtes ſentent encore mieux que leurs Critiques, où ils ſe ſont égarez: mais quelques Vers moins énergiques ſe mettent ſouvent exprès pour rélever la force de ceux qui les ſuivent. Le plus grand talent

des

des Poëtes & des Peintres illuſtres eſt de ne pas frapper tous leurs traits avec la même vivacité. *Vous y feriez voir force endroits d'une obſcurité impénétrable & pluſieurs morceaux Proſaïques au ſuprême dégré.* Pour l'obſcurité, on en ſuppoſe ſouvent dans ce quel'on ne comprend pas, ou que l'on ne veut pas comprendre: Je ne vous dirai rien au ſujet des morceaux Proſaïques, pourvû que le tour & l'idée ſoient Poëtiques, il ſuffit; & la Poëſie Dogmatique ſouffre quelques expreſſions que la Poëſie Epique ou Dragmatique rejetteroient. *Il me paroît dans les Vers de cet Ouvrage une uniformité rebutante, & que c'eſt une Poëſie.*

Qui toûjours ſur un ton ſemble Pſalmodier.

Vous feriez croire en verité, que vous n'avez pas lû le Poëme de M. Racine, tant ce que vous dites eſt éloigné du vrai. Jamais Poëte n'a mieu ſçû varier ſon ſujet. J'ajoûterai que jamais ſujet ne fut plûs ſuſceptible de varieté. La Création de l'Homme; le bonheur, dont il jouïſſoit dans le Paradis Terreſtre; les malheurs que ſa chute lui cauſa; l'impuiſſance de la Loi; la venuë de J. C.; que ſai-je, une foule de Caracteres, de deſcriptions, & de figures adroitement menagées, font trouver la lecture de ce Poëme plus court, à proportion que l'on eſt capable de juger de l'Art du Poëte. *A me parler net, cependant il vous ennuye.* La confidence me fait honneur

neur; mais je me doutois deja du fait; un Homme de Lettres qui trouve un remede à l'inſomnie dans l'Iliade d'Homere, peut bien s'ennuyer du Poëme de la Grace ſans que M. Racine s'en plaigne. Au reſte, Monſieur, ne vous en prenez qu'à vous, & n'en rejettez la faute ni ſur M. Racine, qui a tiré de ſa matiére tout ce qu'elle lui pouvoit fournir, ni ſur la matiére même qui offre une multitude d'idées ſublimes, de ſentimens élevez, en un mot de traits Poëtiques. Que ſi vous n'en jugez pas de la ſorte, c'eſt uniquement parce que vous ignorez l'eſſence de la Poëſie Dogmatique qui conſiſte à démontrer, & c'eſt ce que Virgile a fait dans ſes Georgiques, & Lucrece dans ſon Poëme de la Nature des Choſes. Il ne s'agit que d'avoir l'adreſſe de dépouiller ces inſtructions de ce qu'elles ont de trop ſec; & d'égayer ſon ſujet par toutes les peintures qui y viennent. Ainſi, Monſieur, quoique vôtre principe ſur la Poëſie en general ſoit vrai en lui même, il ne porte point coup à M. Racine, & ſon Ouvrage ſera toûjours eſtimé malgré les efforts que vous pourriez employer pour l'empêcher. Je reviens à mon Journal, & je ſens que je n'aurai pas beaucoup de peine à rendre compte de la conduite que j'ai gardée depuis le peu de tems que j'y travaille.

Qui m'eût dit, Monſieur, que vous me feriez un crime des Chanſons que j'ai inſérées contre l'*Inez* de M. de la Motte. Certainement le ſcrupule eſt nouveau de vô-

vôtre part & je ne crois pas que le Public s'y atendît. Elles ont été chantées à la Comedie & comme la Police admirable qui regne dans les Spectacles de Paris, ne permet pas qu'il échape rien de trop libre, ni aux Auteurs, ni aux Comediens, tout ce qui s'y dit, peut bien s'imprimer. Mais des raisons que vous me dispenserez de vous dire, auroient fait refuser le Privilege à ce Couplets, & c'est ce qui m'a engagé à leur donner place dans mon Journal. Je sai qu'il n'y auroit pas eu grand mal quand ils se fussent absolument perdus. Vous conviendrez cependant, à moins que vous n'aïez resolu de ne convenir de rien, qu'il vaut encore mieux les y avoir conservez. Parmi plusieurs traits indifferens, on en trouve d'assez ingenieux & qui font sentir en un moment les deffauts de certains endroits d'*Inez*, que les Critiques serieux ne développent qu'à force de reflexions. Pour les autres Piéces Fugitives, vous vous contentez de les mépriser en general. Chacun a son goût, Monsieur, elles sont entre les mains du public, c'est à lui de nous juger.

Enfin, Monsieur, il faut que vous ayez juré de trouver à redire à tout pour faire un Commentaire pareil à celui dont vous ornez ces paroles de ma Préface. *La mort n'enlevera aucun Savant que nous n'en parlions & assez au long. On ne se plaindra jamais de nous sur cet Article.* Je croyois m'être à peu prés acquité de ma promesse ; à vous entendre cependant, j'ai gardé la silenée sur des Auteurs qui sont morts sans avoir

gagné

gagné mon eſtime: j'ai fait de magnifiques Eloges Funebres de certains Savans de ma création desquels un certain Public n'eſt pas d'humeur de reconnoître le mérite. Je me corrigerai, Monſieur, lorsque l'occaſion s'en préſentera, & ſi je ſurvis à vos Ecrivains mignons, ils peuvent compter ſur une Oraiſon Funebre, où l'on rendra exactement juſtice à leur merite. Vous voyez, Monſieur, que je me rends aux conſeils ſalutaires que l'on a la bonté de me donner. Je ferai plus: desormais je ne prodiguerai pas mes louanges à des Auteurs tels que ceux dont on trouve l'Eloge dans la *Bibliotheque Françoiſe*, A quoi ai-je ſongé en jettant quelques fleurs ſur le tombeau de M. Dacier, ce pitoyable Critique que Mathanaſius a ſi bien denigré! Ai-je pû louer M. l'Abbe Maſſieu? ſans doute que l'amitié dont-il m'honoroit m'a ſeduit en ſa faveur, & que ſans cela j'aurois été moins prodigue de regrets pour un homme qui n'a jamais aimè le *Greffier Solaire* & autres expreſſions auſſi brillantes, pour un homme dont tout le mérite conſiſtoit à entendre encore mieux les Auteurs Grecs que leur langue, & à écrire naturellement en la nôtre. Je ne dirai rien de cette juſteſſe d'idées & de principes que j'ai tant admirée en lui avec *certains aveugles*. La préface des Oeuvres de M. de Tourreil, ſon paralelle d'Homere & de Platon, l'apologie de la Poëſie me démentiroient trop hautement. Enfin, Monſieur j'admire, comment j'ai pouſſé la flatterie juſqu'à parler ſi avan-

tageusement de M. l'Abbé de Dangeau, ce Grammairien vetilleux; de M. de la Mare cet informe compilateur d'Ordonnances de Police, de M. l'Eveque d'Aleth, cet Orateur ennuyeux; de M. de Campistron ce misérable Poëte Tragique, de M. l'Abbé de Camps, cet Historien superficiel. En verité ces Messieurs sont bien malheureux: mes éloges les avoient tiré de l'obscurité & voila M. Vanef, qui les y replonge. Je me flatte au moins que sa reconnoissance me laissera M. de Sallengre & qu'en faveur même de ces liaisons qu'il n'a pas tout à fait entretenuës comme il auroit dû, il me laissera ce que j'en ai dit: j'espere la même grace en faveur de M. Varignon. Pouriez vous la refuser à l'honneur qu'il avoit d'être votre confrere dans une Société, qui sçait si bien juger du mérite, puis qu'elle vous a reçu dans son sein? C'est le raisonnement fort simple que vous faites à la P. 14. de vôtre Lettre. J'en admire également & la force & la modestie.

Je finis Monsieur, en vous remerciant des louanges que vous me donnez. Il s'en faut beaucoup que je ne m'en estime digne; mais je les regarde comme l'effet de vôtre amour pour les Lettres: vous n'avez pas crû qu'il fallût absolument décourager un jeune homme, qui pourroit *aller soin avec un peu de logique & moins de suffisance.* Qu'il est beau, de sçavoir ainsi préparer les corrections! J'en profiterai, Monsieur, je me deffendrai sur tout de cette *suffisance* autant que la fragilité humaine me le permet-

metra : mais quelle tentation pour la modestie d'un Auteur qu'une Lettre semblable à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ! Encore quelques unes dans le même goût, pourrois-je me deffendre d'un peu de vanité & de croire que puis qu'on trouve si peu de choses à reprendre dans les jugemens que je porte, il faut nécessairement qu'ils soient équitables.

FIN.

TABLE
DES ARTICLES

Art. I. *Bibliotheque sacrée du P. le Long.* 2--17.
Art. II. *Recueil de l'Academie Françoise pour l'année* 1722. 17--34.
Art. III. *Lettre écrite au sujet de l'Histoire d'Evreux.* 34--41.
Art. IV, *Histoire du S. Suaire de Carcassone, par le P. Bouier*, 41--46.
Art. V. *Eloge de M. de Campistron.* 46--55.
Art. VI. *Suite de l'Extrait du Traité, du Juge Compétent des Ambassadeurs.* 55--69.

Art. VII. *Hiſtoire d'Eſpagne, par M. l'Abbé de* Bellegarde. 70--104.
Art. VIII. *Eloge de l'Abbé de Camps.* 104--117.
Art. IX. *Mémoires de l'Academie des Sçiences* &c. 117--126.
Art. X. *Oeuvres de Racine.* 127. 129.
Art. XI. *Critique d'Inez par* M. Gujot. 130--147.
Art. XII. *Nouvelles Litteraires.* 148--159.
Art. XIII. Reponſe *à une Brochure* intitulée *Lettre à l'Auteur de la* Bibliotheque Françoiſe, *ſur l'extrait qu'il a donné* du je ne Sai quoi. 160.

FIN.

BIBLIOTHEQUE FRANCOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

TOME TROISIEME

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN FR. BERNARD.

M. D. CC. XXIV.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

ARTICLE I.

Dictionnaire Univerſel de Commerce, contenant tout ce qui concerne le Commerce qui ſe fait dans les IV. Parties du Monde, par terre, par mer, de proche en proche & par des Voïages de long cours, tant en gros qu'en détail; L'explication de tous les termes qui ont rapport au Negoce, les Monnoies de Compte, qui ſervent à y tenir les Livres, & Ecritures des Marchands; Les Monnoies réelles d'or, d'argent, de billon, de cuivre, d'étain, &c. leur titre, leur fabrique & mon-

noïage, & leur évaluation ſur le pied de celles de France; les Poids & Meſures, qui y ſont en uſage, reduites les unes aux autres: Les productions qui croiſſent & qui ſe trouvent dans tous les Lieux où les Nations d'Europe exercent leur Commerce; comme les Metaux, Mineraux, Pierreries, Drogues, Epiceries, Grains, Sels, Vins, Biéres & autres Boiſſons; Huiles, Gommes, Fruits, Poiſſons, Bois, Soies, Laines, Cotons, &c; Pelleteries, Cuir &c; les Etoffes, Ouvrages & Manufactures d'Or & d'Argent, de Soie, Laine, Coton, Fil, &c. Leur nom, leur qualité, leur Aunage, avec la deſcription des Metiers propres à y travailler: Les Compagnies de Commerce, tant Françoiſes qu'Etrangeres, pour les Indes Orientales & Occidentales, &c. avec l'Hiſtoire de leurs établiſſemens, leur régie & adminiſtration, &c; les Banques établies pour la commodité & la ſureté du Négoce & des Négocians: les Conſuls que les Nations de l'Europe tiennent les unes chez les autres, ou dans les Echelles du Levant, &c. leur Juriſdiction, Droits & Prérogatives; les Chambres d'Aſſurance; le détail du

Com-

Commerce de la France en general & de la Ville de Paris en particulier. Le Conſeil Roial de Commerce, les Chambres des Villes qui ont droit d'y envoïer leurs Deputez, les Juges des Manufactures & les Inſpecteurs départis dans les Provinces: Les Juriſdictions Conſulaires de Paris & des autres Villes du Royaume; l'établiſſement des ſix Corps des Marchands, & de 124 Communautez des Arts & Métiers de la Ville de Paris; Les differens Livres des Marchands, leurs Comptes & Societez: Enfin toutes les Foires, tant franches qu'autres, qui ſe tiennent en France & dans les Lieux les plus celebres de l'Europe & des autres Parties du Monde: les Edits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts & Reglemens donnez en matiere de Commerce. Ouvrage Poſthume du S. JACQUES SAVARY DES BRUSLONS Inſpecteur General des Manufactures pour le Roy à la Douanne de Paris, *continué ſur les Memoires de l'Auteur & donné au public par* M. PHILEMON-LOUIS SAVARY, Chanoine de l'Egliſe Royale de S. Maur des Foſſez, ſon Frere. *A Paris, chez* Jacq. Eſtienne, *Ruë*

S. *Jacques.* 1723. 2. Vol. in fol. pagg. 2002. *y compris la Table pour le I. Volume*, 196 *pour le II.* & XXVII. *pour la Préface.*

LA Providence toûjours admirable dans ſes deſſeins a tellement diſtribué ſes faveurs entre cette multitude de differens Peuples qui habitent l'Univers, qu'ils doivent entretenir les uns avec les autres une correſpondance mutuelle. C'eſt là le lien de la Societé civile; & elle ne ſubſiſte qu'autant que chaque Nation eſt ſoigneuſe de troquer les productions de ſon Pays contre les richeſſes qui lui manquent & que la Nature a liberalement accordées à des Climats plus heureux à cet égard. Il eſt vrai que, ſi le luxe & la molleſſe n'avoient pas multiplié à l'excez les beſoins de l'Homme, les liaiſons qu'il eſt obligé de former lui deviendroient moins néceſſaires & qu'il trouveroit abondamment ſous ſes pas de quoi vivre content. Mais il ne s'agit point de réformer des idées qu'une longue ſuite d'années a conſacrées. Laiſſons à ceux que le Ciel ſemble avoir formé d'un limon plus pur à ne chercher leur bonheur qu'en eux, & dans ce que la Nature leur préſente. Croïons que ce qui ſe pratique généralement doit être généralement pratiqué; & puis que le Commun eſt perſuadé que ſa felicité conſiſte dans la poſſeſſion de tant de choſes inutiles qui nous viennent

nent des Régions les plus reculées, rendons grace à ceux qui les lui procurent efficacement; & ſans nous en rapporter là-deſſus aux préjugez du Vulgaire, éclairciſſons nous au moins de ce qui en fait l'objet.

Il ſemble d'abord que cette étude devroit être fort aiſée; & que ce qui regarde le Commerce eſt d'un uſage ſi general que chaque Particulier en eſt inſtruit: l'experience montre cependant le contraire. Le Miniſtre qui eſt à la tête des affaires de cette espece conçoit de vaſtes projets, fait des Alliances & des Traitez, juge des Memoires qu'on lui préſente: L'Hiſtorien remonte à l'origine du Commerce, il fixe les differentes Epoques de ſes progrès & de ſa chute; il recherche quels ſont les Peuples qui l'ont cultivé avec plus de ſoin: Le Théologien examine les difficultez que les Negocians ſcrupuleux peuvent avoir ſur ce qui leur eſt ou ne leur eſt pas permis; Le Juriſconſulte décide par quels principes il ſe faut conduire dans les cas douteux, & les Loix lui ſervent à demêler les fripponneries ou les chicanes ſi ordinaires dans le Commerce. Les Ouvriers & les Marchands connoiſſent uniquement le genre de negoce à quoi ils ſe ſont attachez. Mais toute ces perſonnes ſi differentes entre elles s'accordent malheureuſement en une choſe, c'eſt qu'elles ignorent presque également le détail, & qu'elles n'ont gueres pour ſe conduire qu'une certaine routine qu'il n'eſt pas toujours ſûr de conſulter dans ces matieres & qu'il eſt de la pruden-

ce de ſçavoir habilement éviter en pluſieurs occaſions importantes. Pour les Gens du Monde, ils ne ſe mettent pas fort en peine de débrouiller leurs idées, & cette quantité prodigieuſe de faits, de réglemens, de Traitez, de termes d'Arts, de Manufactures leur paroit ſi impoſſible à apprendre & plus encore à retenir, qu'ils préferent de bonne grace une ignorance tranquille à des ſoins qu'ils regardent comme ſuperflus.

Dans ces circonſtances, on ne ſçauroit trop donner d'éloges à ceux qui ont conçu & exécuté l'Ouvrage dont nous parlons. Toutes ſortes de perſonnes y peuvent puiſer en un moment l'explication des termes de Negoce, la definition des Outils dont ſe ſervent les Manufacturiers; ils peuvent y trouver par ordre alphabetique les Pays d'où l'on tire les Marchandiſes, celles que l'on y transporte, en un mot tout ce qui a rapport au Commerce & qui eſt enoncé dans le Titre. Il eſt naturel que ce qui regarde la France y ſoit traité avec plus d'exactitude que ce qui regarde les autres Nations. L'Auteur n'a pas pourtant négligé cette derniere partie, & ſi l'on a quelque choſe à lui reprocher ſur cet article, ce n'eſt certainement pas d'avoir hazardé trop facilement des faits dont il eût lieu de douter; c'eſt ſeulement de n'avoir pas dit tout ce qu'il y avoit à dire, d'avoir omis des particularitez qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'eût pas tuës. Mais ce leger défaut n'eſt rien, & ſe peut reparer aiſément dans une Edition poſterieure;

rieure; au lieu que jamais un Ouvrage ne ſera excellent lorsque d'abord le premier fonds ne l'a pas été. Que l'on juge de celui du *Dictionnaire Univerſel de Commerce* par les Materiaux qui ont ſervi à le compoſer: Outre l'experience que M. des Bruſlons a dû acquerir dans l'exercice de ſa Charge d'Inſpecteur General des Manufactures, il a eu la communication de tous les Memoires que l'on préſentoit à la Cour ſur les moyens de faire fleurir le Negoce: Trente-cinq Directeurs lui ont envoïé un détail exact & curieux des Marchandiſes de leurs departemens & de la maniere dont elles ſe fabriquoient. Il a joint à ces Memoires des *MSS.* rares & uniques, & M. ſon frere, celui qui a eu ſoin après ſa mort de l'édition du *Dictionnaire*, lui fourniſſoit de bons Extraits de tous les meilleurs Livres de Commerce, des Relations les plus authentiques, & des Voiages les plus fidelles & les moins ſuspects. Un tel ſecours eſt d'autant plus important que M. l'Abbé Savary connoit parfaitement quel dégré d'autorité merite en particulier chaque Auteur qu'il cite; on le voit aux jugemens équitables & meſurez qu'il en porte dans ſa Préface. Un faiſeur de Dictionnaire, qui ne ſait pas faire ce diſcernement entre les Ecrivains dont il emprunte les faits, ne peut paſſer que pour un compilateur indigeſte, indigne de la confiance du Public.

Independemment des Articles qui concernent la pratique du Negoce, il y en a d'hiſtoriques qui s'attireront l'attention des

Gens de Lettres & de ceux que la fréquentation des compagnies met dans la néceſſité de ſçavoir l'uſage d'une infinité d'expreſſions qu'il eſt honteux d'ignorer & que pourtant on ignore communement. Tel eſt celui des *Banques*, que l'on doit regarder comme l'un des plus curieux : On y voit l'établiſſement du *Banco* de Veniſe, qui a ſervi de modele à tous les autres établiſſemens de cette eſpece qui ont été faits dans la ſuite : Celui de la Banque d'Amſterdam peut paſſer pour le plus conſiderable ; puiſque c'eſt par-là que cette Ville attire à ſoi tout le Commerce & s'empare ſans violence de tous les biens de ſes Habitans ; la Banque de Hambourg, quoique moins riche, merite pourtant que l'on ſoit inſtruit de ſes reglemens. Nous ne diſons rien de la Banque de Paris : M. Savary a traité cette matiere avec toute la circonſpection & l'ingenuité que l'on doit attendre d'un homme qui paroit n'avoir eu en vûë que l'utilité de ſes Lecteurs, & qui n'a point compoſé ſon Dictionnaire dans le deſſein de juſtifier ou de blâmer ; on voit qu'il n'a ſongé qu'à être vrai & à rapporter ce qu'il a crû ſervir à l'intelligence du Négoce.

L'Article *Commerce* eſt le plus long. On trouve, ſous ce mot, tout ce qui a quelque rapport à ce ſujet ; Mais celui des *Compagnies* eſt encore plus intéreſſant ; ajoûtons qu'il pourroit l'être davantage. Ce qui y eſt *de la Compagnie des Indes* Orientales de Hollande demande ſur tout

un

un bon Supplement : il faut espérer que M. l'Abbé Savary le donnera dans la seconde Edition de son *Dictionnaire* ; il a été si bien reçu que le Libraire ne tardera pas longtems à l'entreprendre : On conviendroit que ces Additions sont nécessaires, si nous osions entrer dans un détail qui n'est pas du ressort d'un Journal ; tout ce que nous pouvons nous permettre est de communiquer au Public un état exact de toutes les repartitions faites depuis l'an 1605 aux intéressez de cette grande Compagnie ; rien n'est plus propre à donner quelque idée de sa puissance. Cette Piéce ne se trouve dans aucun Livre imprimé.

„ Le capital de chaque Action étoit au „ commencement de 3000. Florins, argent „ d'Hollande, &c'est sur ce pied là qu'on fait „ les repartitions. Lorsqu'on dit donc par „ exemple, *la Compagnie donnera* 40 *pour* „ *cent*, cela signifie 1200 florins. En 1720 les „ Actions étoient à 1200 pour cent, & va- „ loient 36000 florins ; présentement qu'el- „ les ne sont qu'à 630 ou 633, elles valent „ 18900 florins ou un peu au delà.

„ L'Etat tire de chaque Action 180 flo- „ rins d'impôt, qu'on est obligé de payer, „ soit qu'il y ait un Divident, ou non.

En Juillet 1605 on fit la premiere Repartition, qui étoit de 15 pour Cent en Argent.

1606	. . . .	75 *idem.*
1607	. . .	40 *idem.*
1608	. . . .	20 *idem.*
1609	. . . .	25 *idem.*

1610

1610 . . . 50 *idem.*
1611 . . . *rien*
1612 . . . 57½ *idem.*
1613 }
1614 } . . . *rien.*
1615 . . . 50 *idem.*
1616 . . . 62½ *idem.*
1617 }
1618 } . . . *rien.*
1619 }
1620 . . . 37½ *idem.*
1621 }
1622 } . . . *rien.*
1623 . . 25. en Cloux de Girofle,
1624 . . *rien,*
1625 . . 20. en Argen.
1626 . . *rien*
1627 . . 12½ *idem.*
1628 . . *rien.*
1629 . . 25 *idem;*
1639 . . *rien.*
1631 . . 17½ *idem,*
1632 . . *rien.*
1633 en Janvier . . 12½ *idem,*
en Decembre . . 20 *idem.*
1634 *rien.*
1635 au mois de Mars . . 20. *idem.*
— de Mai . . 12½ en Cloux de Girofle.
— d'Août . . 12 en Cloux de Girofle,
1636 au mois de Mars . . . 25 *idem,*
— de Novembre . . . 25 *idem,*
1637 au mois de Mars . . . 15 *idem.*
— de Novembre . . . 25 *idem,*

1638

1638 au mois d'Octobre . . . 10 en Epiceries.
— de Novembre . . . 25 en Argent.
1639 . . . . *rien.*
1640 au mois de Janvier . . . 15 en Cloux de Girofle.
— de Novembre . . . 25 en Argent.
1641 au mois de Fevrier . . . 15 en Cloux de Girofle.
— de Novembre . . . 25 *idem.*
1642 au mois de Decembre . . . 50 en Argent.
1643 . . . . 15 en Cloux de Girofle.
1644 au mois de Novembre . . . 25 *idem.*
— de Decembre . . . 20 en Argent.
1645 . . . . *rien.*
1646 au mois de Janvier . . . $22\frac{1}{2}$ *idem.*
— de Decembre . . . 25 *idem.*
1647 . . . . *rien.*
1648 . . . . 25 *idem.*
1649 . . . . 30 *idem.*
1650 . . . . 20 *idem.*
1651 . . . . 15 *idem.*
1652 . . . . 25 *idem.*
1653 . . . . $12\frac{1}{2}$ *idem.*
1654 . . . . 15 *idem.*
1655 . . . . $12\frac{1}{2}$ *idem.*
1656 . . . . $27\frac{1}{2}$ *idem.*
1657 . . . . *rien.*
1658 . . . . 40 *idem.*
1659 . . . . $12\frac{1}{2}$ *idem.*

1660 . . . . 40 *idem.*
1661 . . . . 25 *idem.*
1662 . . . . *rien.*
1663 . . . . 30 *idem.*
1664 . . . . *rien.*
1665 . . . . 27½ *idem.*
1666 }
1667 } . . . . *rien.*
1668 . . . . 12½ *idem.*
1669 . . . . *rien.*
1670 . . . . 40 *idem.*
1671 au mois de Juin . . . . 45 *idem.*
— de Juillet . . . 15
1672 . . . . 15 *idem.*
1673 . . . . 33⅓ en Obligations ſur l'Etat.
1674 }
1675 } . . . . *rien.*
1676 . . . . 25 en Arg.
1677 . . . . *rien.*
1678 . . . . 12½ en Obligations ſur la Compagnie.
1679 . . . . 25 *idem.*
1680 . . . . 22 *idem.*
1681 . . . . 33⅓ *idem.*
1682 }
1683 } . . . . *rien*
1684 }
1685 . . . . 40 en Argent
1686 . . . . 12½ *idem.*
1687 . . . . 20 *idem.*
1688 . . . . 33⅓ *idem.*
1689 . . . . 33½ *idem.*
1690 . . . . 40 *idem.*

1691

1691 . . . . 20 *idem.*
1692 . . . . 25 *idem.*
1693 . . . . 20 *idem.*
1694 . . . . 20 *idem.*
1695 . . . . 25 *idem.*
1696 . . . . 15 En
Obligations ſur la Compagnie.
1697 . . . . 15 *idem.*
1698 au mois de Juin . . . 15 *idem.*
— de Septembre . . 15 en Arg.
1699 au moisde Juin . . . 20 *idem.*
— de Decembre . . 15 *idem.*
1700 . . . . 25 *idem.*
1701 . . . . 20 *idem.*
1702 . . . . 20 *idem.*
1703 . . . . 25 *idem.*
1704 . . . . 25 *idem.*
1705 . . . . 25 *idem.*
1706 . . . . 25 *idem.*
1707 . . . . 25 *idem.*
1708 . . . . 25 *idem.*
1709 . . . . 25 *idem.*
1710 . . . . 25 *idem.*
1711 . . . . 25 *idem.*
1712 . . . . 15 *idem.*
1713 . . . . 30 *idem.*
1714 . . . . 33⅓ *idem.*
1715 . . . . 40 *idem.*
1616 . . . . 40 *idem.*
1717 . . . . 40 *idem.*
1718 . . . . 40 *idem.*
1719 . . . . 40 *idem.*
1720 . . . . 40 *idem.*
1721 . . . . 33⅓ *idem.*
1722 . . . . 30 *idem.*
1723 . . . . 12½ *idem.*

G. Onder de Linden, Libraire à Amſt. imprime préſentement par ſouſcription, en 5 gros Volumes in folio, un Ouvrage Hollandois intitulé *Les Indes Orientales, Anciennes & Modernes*, &c. On trouvera dans ce Livre non ſeulement une Description très-exacte des Indes Orientales, mais auſſi un Détail curieux de tout ce que la Compagnie y poſſede de ſon Gouvernement, & de pluſieurs autres choſes intereſſantes. L'Auteur eſt un Miniſtre nommé *Valentyn*, qui a été très-longtems aux Indes Orientales, & qui eſt parfaitement bien au fait de tout ce qui concerne ces Pays-là. Il eſt d'ailleurs homme d'Eſprit & écrit aſſez bien. Son Livre ſera auſſi orné d'un grand nombre de figures exactement gravées ſur les lieux. Les 2 premiers Tomes doivent paroître au mois de Mai prochain, & le reſte un an après.

ARTICLE II.

Réponſe de M. de CHANSIERGES *à l'Extrait Critique que les Journaliſtes de Trevoux ont fait de ſon Ouvrage, intitulé* Idée d'un Roy parfait, *dans leurs* Memoires du mois de Septembre 1723.

VOus avés lû les Eloges que l'Auteur de la *Bibliotheque Françoiſe* donne à l'Idée d'un Roy parfait: vous ſavés que le Jugement qu'en ont porté à Paris

les

les Eſprits du premier ordre, m'y avoit excité nombre d'envieux. Tout cela faiſoit beaucoup à ma gloire; mais il manquoit encore à mon Ouvrage ce qui manque rarement à ceux qui ont de la reputation: je veux dire une Critique. Graces à un Journaliſte de Trevoux, une Critique eſt miſe au jour, mais je ne ſçai point ſi elle ſe repandra beaucoup dans la Republique des Lettres.

Je croiois d'abord y trouver des remarques ſolides où je pourrois beaucoup profiter, mais je n'ay trouvé que fauſſes citations, que défaut de lumiere, que contradictions. En verité je ne ſaurois trop exagerer le ſacrifice qu'il me fait de mes Critiques aux dépens de ſa gloire; pour moy je vous avouë que je ne ne ſaurois le loüer aux dépens de la mienne & je me vois contraint de faire voir l'injuſtice de ſa Critique pour ne pas laiſſer ſurprendre ceux qui ſe repoſent ſur la bonne foi du Journaliſte. Surmontons ici la repugnance que nous avons naturellement à la Critique: Elle eſt non ſeulement permiſe, mais elle eſt loüable lorſqu'on la fait dans un ſi bon deſſein.

Il me ſemble qu'il ne doit pas être permis à un Critique de rien avancer ſans le prouver, parce qu'on n'eſt pas obligé de l'en croire ſur ſa parole. On ſait que preſque toûjours l'animoſité conduit ſa plume, & qu'ainſi il ne doit être que partie: le lecteur ſeul doit être juge. Mon Critique avance d'abord comme une choſe dont il eſt aſſuré, *que les Avantures de Telema-*

que me prêtent des traits pour finir le portrait de mon heros, & qu'elles me fourniſſent dans le beſoin de riches couleurs pour rehauſſer l'éclat de mes peintures. Je le défie ici de me citer un ſeul endroit de tout mon Ouvrage qu'on puiſſe dire avoir été pris dans Telemaque. Je le défie même de m'en trouver un ſeul dans *Neoptoleme*, malgré la conformité que ſes avantures ont avec celles de Telemaque, & où je me ſuis fait une gloire d'imiter M. de Fenelon, mais de l'imiter, comme il a imité Virgile, comme celui-ci a imité Homere; comme un peintre de l'Ecole Romaine imite Raphaël. Ce n'eſt point en copiant ſes figures, ſes païſages; c'eſt en tachant d'allumer dans ſon eſprit à la vüe de ſes ouvrages ce même feu qui a fait concevoir à Raphaël tant de beautés dans l'ordonnance de ſes Tableaux, tant de verité dans les expreſſions, tant d'élegance dans le deſſein. Enfin c'eſt en l'imitant non ſervilement & mechaniquement, mais par ce goût, ce genie qui conduit la main, & que la vuë des Tableaux de ce grand Maître a fait naître en lui. C'eſt peut-être une conformité de naturel, lequel ne peut reſiſter à l'impreſſion que font ſur lui ſemblables ouvrages.

Mais ne nous arrêtons pas là davantage; arrêtons nous principalement aux fauſſes citations, car preſque tout ce que le Journaliſte critique ne ſe trouve point dans mon Ouvrage. Il dit par exemple que

la vraye *grandeur d'ame ſelon moi peut s'acquerir aux ſons des fifres & des tambours.* Admirés ici l'expreſſion comique du Journaliſte, mais admirés encore plus le tour malin avec lequel il empoiſonne ce qu'il y a de plus judicieux. Je cherche tout ce qui peut nous porter au grand; je dis page 150. que la Muſique peut élever notre Ame, & lui faire concevoir de grands deſſeins. Veux je dire par là qu'on peut au ſon des fifres acquerir la grandeur d'Ame. Je dis que les Tambours nous reveillent, nous animent & jettent dans nos cœurs je ne ſçai quoi de fier & de noble qui convient à la vertu militaire, mais ai-je confondu ces mouvemens paſſagers excités en nous par le ſon des Inſtrumens avec la grandeur d'Ame, vertu conſtente où notre volonté a tout l'honneur? Je dis page 178. *que les Bienfaits* d'un Roi amateur des Sciences vont chercher les Savants jusque ſous les Poles. A cela notre Journaliſte ajoûte: *Mais il faut auparavant que l'Auteur lui certifie que les ſciences ont penetré au delà de la Nouvelle Zemble & de la Laponie, &c.*

Ai-je prétendu qu'il y eut des Savans ſous les Poles? Eh qui n'entend pas par ces paroles que les Bienfaits d'un grand Roi vont chercher les Savans, quelque éloignés qu'il puiſſent être? Les penſions que Louis XIV. faiſoit à des Savans qui habitoient dans le Nord, ont fait naître en moi l'idée des Poles, & c'eſt de là que cette expreſſion m'eſt venuë. Je ſais qu'à parler ma-

thematiquement elle n'eſt point exacte: mais je ſai auſſi qu'une expreſſion qu'on ne ſoufriroit pas dans l'Academie des Sciences peut être très élegante & très bien receuë de l'Academie Françoiſe, telle que celle-cy. Ceux qui ont le génie de la Poëſie m'entendent, & ils trouveront que cette expreſſion eſt pleine de feu & de nobleſſe. Mais ſans doute nôtre Journaliſte n'eſt que ſcientifique. Il finit cet Article par un conſeil qu'il me donne: le voici. *On ſouhaiteroit que les Reflexions & les Maximes dont l'Auteur a compoſé ſon Livre euſſent laiſſé place à pluſieurs exemples tirés de l'Hiſtoire tant ſacrée que prophane propres à ſon ſujet. Elles en ſeroient plus palpables & plus intereſſantes, c'eſt un degré de perfection qu'il doit ajoûter à une nouvelle Edition.* C'eſt ici le ſeul endroit où mon Critique paroit me dire quelque choſe de raiſonnable. Il eſt juſte de le remercier de la bonne intention qu'il a: mais qu'il me permette de lui dire, que dans le goût dont mon Ouvrage eſt écrit, les exemples auroient ralenti le feu du Discours, & auroient enfin repandu ce froid dont j'ay eu ſoin de le garentir autant qu'il m'a été poſſible. C'eſt dans les Livres où l'on donne ſimplement des maximes qu'il faut des exemples, parce qu'ils ſervent ſeuls de preuve: Mais ici les maximes ſont ſoutenües par la force d'un discours ſuivi & rapide: des Exemples auroient coupé le fil des raiſonnements & auroient fait languir le discours par l'intervale qu'ils auroient laiſſé. On s'ima-

imagine que la diverſité des faits raportés rejoüiroit & intereſſeroit le lecteur; mais il ſeroit moins preſſé & moins emeu, & mon principal deſſein ſe trouveroit manqué : auſſi n'ai je mis que fort peu de faits. Encore les ai-je preſque tous racontés le plus rapidement qu'il m'a été poſſible; perſuadé de ce que dit *Ariſtote dans ſa Rhetorique Liv. 1. Chap 2* que les discours qui prouvent par les raiſonnemens font une plus forte impreſſion & troublent plus que ceux qui ne prouvent que par les exemples.

Le Journaliſte donne l'extrait de mon Syſteme de l'Esprit dans un Article different, ſans qu'on en ſcache la raiſon. Vous y allés voir d'abord combien il eſt infidele dans ſes citations. Il me fait dire tout le contraire de ce que je dis. Voici ſes termes. *M. de Chanſierges ſe borne à nous aprendre ce que c'eſt que d'avoir de l'Esprit, il n'eſt point queſtion de cette ſorte de bel Esprit, lequel conſiſte à penſer d'une maniere qui cherche pluſtot à plaire qu'à faire voir la force & l'etenduë de la raiſon. Il s'agit*, ajoute le Journaliſte, *de donner une definition exacte, de telle ſorte qu'on y puiſſe apercevoir tous les differens caracteres de l'Esprit.* L'euſſiés vous crû, Monſieur, vous qui ſavés que je dis tout le contraire dans l'endroit qu'il cite : c'eſt à la page 284. où je dis que je ne renfermerai point mon ſujet dans la ſphere du bel Esprit. Eſt-ce dire cela, qu'il n'en eſt point queſtion, parce que je ne me borne pas au bel Esprit ſeulement! Mais

prenés garde comment il ſe contredit ſur le champ. Il annonce qu'il n'eſt point queſtion dans mon Syſteme de cette ſorte de bel esprit, lequel conſiſte pluſtot à plaire qu'à faire voir la force & l'etendue de la raiſon, & il ajoute qu'il s'agit de donner une definition exacte, de telle ſorte qu'on y puiſſe apercevoir tous les differens caracteres de l'Esprit. S'il s'agit d'y faire apercevoir tous les caracteres differens de l'Esprit, il s'agit donc de faire apercevoir cette ſorte de bel Esprit qui cherche à plaire, & il a commencé par dire qu'il n'en étoit pas queſtion; contradiction en deux lignes. Que diroit ici le Dialectique rigide qu'il fait intervenir pour condanner ma definition? trouveroit-il de la Dialectique dans ce raiſonnement? Mais ce n'eſt pas à lui que j'en appelle, je m'en raporte aux perſonnes de bon ſens.

Pourſuivons. *L'auteur*, dit-il, *a la generoſité de mépriſer celui qui brille* [c'eſt en parlant de l'Esprit]. Où voit-on que je mépriſe l'Esprit qui brille? Eſt-ce parce que je dis que bien des gens n'en connoiſſent point d'autre que celui qui brille? pag. 285. Eſt-ce parceque je dis que l'Esprit peut plaire encore plus par ſa ſolidité que par ſon brillant? Pa. 308. & 309. En verité je crois que le Journaliſte avoit l'esprit occupé ailleurs quand il a fait l'extrait de mon livre.

Il n'eſt pas plus indulgent, continue t'il, pour les equivoques & les jeux de mots qui n'ont de l'esprit que l'aparence ſans en avoir la realité. Il convient qu'un jugement droit

&

& une raiſon ſaine méritent la préference. Que veut il dire par ce mot *il convient*? ne diroit on pas qu'apres avoir mis en balance le faux bel-eſprit avec le bon eſprit je conviens ſeulement que celui-ci doit avoir la préference? il n'y a pas jusqu'aux expreſſions qui paroiſſent les plus indifférentes, qui ne décelent l'intention du Critique.

Les Entretiens d'Ariſte & d'Eugene, continue t'il, *ne preſentent point à Monſieur de Chanſierges la definition qu'il cherche. Le jugement, dit le P. Bouhours, eſt comme le fonds de la beauté de l'eſprit. L'Eſprit eſt comme un diamant qui a du corps & de la conſiſtance & ce n'eſt, à le bien definir, que le bon ſens qui brille. Ce n'eſt auſſi là qu'une definition du bel Esprit qui ne s'accorde point avec celui de l'Auteur.* Puis que le bel esprit du P. Bouhours ne s'acorde pas avec le mien, qu'il me diſe ſi c'eſt en ne ſouffrant point les equivoques, & ce qui n'a de l'eprit que l'aparence, ſans en avoir la realité. Si le bel esprit du P. Bouhours ne s'accorde pas avec le mien, c'eſt bien ma faute; car c'eſt *ſur la maniere de bien penſer dans les Ouvrage d'Esprit* que j'ay taché de former mon gout depuis vingt cinq ans. *Je dirai donc* (reprend M. de Chanſierges) *que l'eſprit conſiſte à decouvrir par ſoi même, c'eſt à dire par la ſeule attention, un vrai qui plait & qui ſurprend. Vous vous trompés, dira quelque Dialecticien* rigide (ajoute notre Critique) *je ne reconnois point d'eſprit à ce langage puis que l'experience nous convainc*

tous les jours que les plus belles & les plus delicates productions de l'esprit ne forment sur le commun des hommes qu'une impression languissante. Ces personnes grossieres, loin d'en être touchées, ne donnent le plus souvent leur admiration qu'à des choses triviales & qui ne sont pas de la sphere de l'esprit. Mais attendés, l'Auteur a soin de se mettre en garde contre ces sortes d'attaques, en renforçant sa definition, quand je parle, continue-t'il, d'un vrai qui plait & qui surprend, j'entends qui doit plaire & qui doit surprendre les personnes d'esprit.

Le Dialecticien rigide ne reconnoit point d'esprit à ce langage; Je veux le croire, étant persuadé qu'on ne sauroit trouver dans un ouvrage plus d'esprit qu'on n'en peut avoir. Une definition faite à trois reprises ne plait pas au Dialecticien, il est *regide*. Mais je vois qu'il ignore combien il y a de finesse, lors qu'on veut découvrir quelque verité, de commencer comme si l'on n'avoit point encore connu le sujet dont il est question, afin de commencer avec le Lecteur, d'avancer avec lui pas à pas dans la decouverte de la verité qu'on cherche, de lui presenter ce qui doit s'offrir d'abord à l'esprit pour le mener où il doit aller. Un lecteur voit avec plaisir le progrés de sa raison, qui n'ayant d'abord qu'une foible connoissance est allée par degré jusqu'a saisir enfin son objet avec fermeté, & à soutenir que c'est lui. C'est ainsi que j'en ai usé dans plusieurs traités, & sur tout dans celui de la veritable grandeur, & dans mon

mon Syſteme de l'esprit. J'y decouvre d'abord qu'il n'y a rien de plus ſimple ni de plus étendu que le vrai; qu'il eſt l'objet de tous les esprits; & je fais dans ce moment conſiſter l'esprit dans la connoiſſance du vrai. Mais je fais prendre garde à mon lecteur que cela ne ſuffit pas: je lui découvre ce qui manque à cette definition, & je lui fais ajouter quelque choſe qui offre une idée plus préciſe de ce que j'entends par avoir de l'esprit: cette repriſe, ni celle qui ſuit, n'otent point à ma definition ſon unité: elles ne font que la rendre plus juſte. Rien ne jette plus de clarté dans mon Ouvrage que cette methode pratiquée par les plus grands maîtres. Le P. Malebranche nous en a donné un modele dans *la Recherche de la verité*, & avant lui M. de la Chambre. On peut voir de quelle maniere il en uſe dans *les Caracteres des paſſions*;

Finiſſons. L'Auteur, dit notre Critique, *ſe ſert du mot de vrai & non de celui de verité parce qu'il diſtingue l'un de l'autre. Le vray ſelon luy eſt ce qu'une raiſon ſaine & droite confirme, ou ce à quoi elle acquiesce: il eſt le principe, l'objet & le caractere de la raiſon; la verité eſt le caractere de Dieu ſeul &c.* Quoi donc, s'ecrie mon Critique, une verité mathematique, une verité logique ou morale nous preſentent les Caracteres de la Divinité! Il y a certainement je ne ſçay quoi qui ſurprend & qui ne s'entend point. C'eſt à M. de Chanſierges de développer ſes penſées,

Faut il que j'explique ici ce qu'il y a de plus clair au monde? qui m'auroit dit que je ſerois obligé de l'expliquer à un homme qui ſe pique peut être d'être Theologien, & qui loin de trouver du myſterieux dans ces paroles devroit au contraire les trouver très-lumineuſes: *La verité eſt increée, immuable, éternelle, dit S. Auguſtin, elle eſt vraye par elle-même, elle ne tient ſa perfection d'aucune choſe, elle rend les creatures plus parfaites & tous les eſprits cherchent naturellement à la connoître.* Mon Critique pourroit-il ne point reconnoître ici les caracteres de la Divinité, & où pourroit-on mieux les voir que dans la verité? Peut-on trouver de l'obſcurité dans ces paroles, & ne vouloir pas reconnoître les Caracteres de Dieu dans la verité? c'eſt (quoi qu'on ait la foi) être en ce point comme les Athées, qui ne voyent point, ou ne voulent point voir les Caracteres de la Divinité là même où ils brillent davantage.

Il ajoûte enſuite, *tout le reſte du ſyſteme eſt dans le même goût, auſſi bien que les explications qui l'accompagnent. Cela* s'apelle ſe tirer d'affaire en un coup de plume. Mais eſt-ce là être Journaliſte? eſt-ce là être critique? & ce que je dis du vrai du pur entendement, du vrai de l'imagination, & du vrai du ſentiment ne meritoit-il pas la Critique du Journaliſte. Il paſſe tout cela, il quitte le Livre pour ſe jetter ſur l'amour, & finit par ces belles paroles: *Quoi qu'il en ſoit, il eſt toûjours glorieux d'être auteur, en un âge où il eſt encore permis d'être diſciple.*

Le

Le Journaliſte ne m'a ſans doute jamais vû, mais il avertit que je ſuis jeune. A-t-il craint que le Public ne pût le reconnoître à mes Ouvrages ? Que ſi vous me demandiés, Monſieur, d'où vient que le Journaliſte m'attaque au peril d'être reconnu lui même pour un homme qui impoſe au Public, & qui a d'ailleurs des lumieres ſi bornées, je vous repondrai que je n'en ſçais rien, que je ne le connois pas, que je n'ai jamais parlé de lui ; encore moins écrit contre lui ; que j'ai des amis illuſtres dans la Compagnie de Jeſus qui me font l'honneur de m'eſtimer, & qui ont donné par écrit à mon Ouvrage plus d'éloges qu'il ne mérite aſſurement. Je puis donc dire que c'eſt de gajeté de cœur que le Journaliſte m'attaque ; mais que voulés-vous, je crois qu'il eſt jeune. Peut être fera-t-il plus d'attention une autre fois à ce qu'il écrira ! après tout je lui ſais bon gré du deſſein qu'il a eu de me critiquer : ſi je me plains de ſa critique, c'eſt de n'y trouver rien dont je puiſſe profiter. Je ſuis Monſieur vôtre. &c.

Au Pont St. Esprit ce 1 Decemb. 1723

ARTICLE III.

Epitre Dedicatoire des Paradoxes Litteraires, à Monſieur BARON, Comedien François.

CEtte Epitre devoit être miſe à tête des Paradoxes ; mais le Cenſeur n'ayant pas voulu la laiſſer paſſer nous croyons que le Pu-

Public la verra avec plaiſir dans cette *Bibliotheque* Françoiſe.

MONSIEUR.

„ Ce n'eſt * *ni à la puiſſance, ni à la dignité, ni même à l'amitié*, mais] au talent que s'adreſſe mon hommage: Je ſuis „ charmé de trouver l'occaſion de rendre public un tribut ſincere; je fais *ceder* avec „ plaiſir *le reſpect de l'uſage & des convenances aux conſeils de mon zèle; Je n'ai „ point peur du contretems, & je ne crains „ point par l'exemple de perſonne, que cette* „ Epitre *paroiſſe une affectation de ſingularité.*

„ Je fais voir dans les Paradoxes que j'ai „ la joye de vous offrir, que la Tragedie „ d'*Inés de Caſtro* eſt entierement defectueuſe, quelle conſequence glorieuſe pour „ vous reſulte de cette verité? Le Public va „ ſentir que le ſuccès prodigieux de cette Piece n'eſt dû qu'à vôtre ton enchanteur, „ qu'aux graces ſeduiſantes ** de Mad. Duclos & le Couvreur, & qu'à l'habileté de „ vos autres Confreres. Il n'y a pas même „ jusqu'à certains petits Enfans que nous „ avons vû pour la premiere fois ſur vôtre „ Theatre, & qui nous *ont fait douter ſi nous „ devions rire ou pleurer*, lesquels ne doivent partager avec vous le triomphe, & „ s'applaudir de l'illuſion.

„ Ne croyez pas qu'en vous dédiant mon „ Ouvrage, je vous faſſe un honneur pareil „ à celui que fit *autrefois l'Abbé Furetiere à „ un perſonnage très-indigne d'une Dedicace:*

Je

* Voyez l'avis de M. de la Mothe à la tête de la Tragedie d'Inés de Caſtro.

** Voyez la Preface de M. de la Motte.

Je connois la difference de vos profeſſions. La vôtre me coute tous les ans beaucoup; vous avez le pouvoir de lever un tribut conſiderable ſur mon revenu; je vous ſacrifie ſouvent mes autres plaiſirs pour avoir celui de pleurer en grande Compagnie.

Continués, Monſieur, de faire valoir de mauvaiſes Pieces, dont l'heureuſe repreſentation faſſe faire à leurs Auteurs la ſottiſe de les imprimer. Vous me donnerez lieu de rire à leurs dépens pour me dédommager de l'abondance des larmes que vous me faites repandre. Je ſuis, Monſieur, dans le genre d'eſtime qui vous eſt dû, Vôtre très-humble & très-obeïſſant Serviteur. ***

ARTICLE IV.

Traduction du Chap. XIV. d'Iſaïe, quomodo ceſſavit exactor? *par M.* RACINE *le Fils.*

LE Prophete, après avoir prédit aux Juifs leur retour de Babilone, & la punition de l'Ennemi qui les y a retenus en captivité, tout à coup les fait parler eux-mêmes, & leur met dans la bouche ces paroles, que dans un transport de joye & d'étonnement ils chanterent alors contre le Roi de Babilone.

Comment eſt disparu ce maître impitoyable?

Et comment du Tribut donc nous fumes chargés
Sommes nous soulagés?
Le Seigneur a briſé ce ſceptre redoutable,
Dont le poids accabloit les humains languiſſans;
Ce Sceptre qui frapoit d'une playe incurable
Les peuples gemiſſans.
Nos cris ſont apaiſés. La terre eſt en ſilence;
Le Seigneur a dompté ta barbare inſolence,
Cruel & ſuperbe Tiran.
Les Cedres même du Liban
Se réjouïſſent de ta perte.
Il eſt mort, diſent-ils, & depuis qu'il n'eſt plus
Jamais de nos brebis la montagne couverte
Ne nous a vûs tomber par le fer abatus.
Ton aſpect imprevû fit trembler les lieux ſombres;
Tout l'Enfer ſe troubla: les plus ſuperbes ombres
Coururent pour te voir.
Les Rois des Nations deſcendants de leur Trône
T'allerent recevoir.
Toi-même, dirent ils au Roi de Babilone,
Toi-même, comme nous, te voilà donc percé,
Sur la pouſſiere enfin te voila renverſé.
Les Vers te couvriront, tu ſeras leur patûre,
Et ton Corps pour ſon lit aura la pourriture.
Comment eſt-tu tombé des Cieux,
Aſtre brillant, fils de l'Aurore,
Tyran cruel, Prince orgueilleux,

La terre aujourd'hui te devore,
Comment es-tu tombé des Cieux,
Aſtre brillant, fils de l'Aurore?
Dans ton cœur, tu diſois, à Dieu même pareil
J'établirai mon Trône au deſſus du Soleil
Et près de l'Aquilon ſur la montagne ſainte
J'irai m'aſſeoir ſans crainte,
A mes piés trembleront les hommes éperdus,
Tu le diſois, & tu n'es plus.
Les paſſants qui verront ton cadavre paroître
Diront, en ſe baiſſant pour te mieux reconnoître,
Eſt-ce là ce mortel qui trouble l'Univers,
Qui laiſſa ſes captifs ſoupirer dans les fers,
Renverſa tant d'Etats, détruiſit tant de Villes
Qui ravageant nos Campagnes fertiles
Les changeoit en deſerts?
Tous les Rois de la Terre ont de la ſepulture
Obtenu le dernier honneur,
Toi ſeul privé de ce bonheur
En tous lieux rejetté, l'horreur de la nature!
Homicide d'un peuple à tes ſoins confié,
De ce peuple à la mort tu ſeras oublié,
Preparez au trépas ſes Enfans miſerables.
Ils periront, le ſang dont ils ont herité
A mes yeux les rend tout coupables,
Et de leurs peres deteſtables
Ils porteront l'iniquité.

ARTICLE V.

*Abrégé de l'Hiſtoire ancienne de la Ville d'*Orange *adreſſé à Monſieur le Marquis de ***. par* Jean Frederic Guib *Docteur és Droits.*

MONSIEUR,

COmme vous ſouhaitez que j'aie l'honneur de recommencer un Commerce Litteraire, que les malheurs des tems avoient un peu interrompu, j'ai deſſein de vous faire part des recherches que j'ai faites pour éclaircir l'Hiſtoire ancienne d'Orange. C'eſt une ville celebre & renommée: ſon nom s'eſt autrefois repandu avec éclat dans toute l'Europe. Elle a eu le bonheur d'avoir des Souverains qui ont été les Peres de leurs Sujets. La poſterité lira avec admiration les glorieux exploits des Princes d'Orange de l'Illuſtre Maiſon de Naſſau, qui ont gouverné cette Principauté pendant l'eſpace de 172. ans. Quoiqu'Orange ne ſoit aujourd'hui qu'une petite Ville, cependant ſes Princes & les Antiquitez dont elle eſt remplie, lui ont procuré une reputation aſſez conſiderable dans le Monde, pour mériter qu'on recherche avec plus de ſoin & d'exactitude qu'on n'a fait juſqu'à preſent l'état où elle ſe trouvoit dans le tems qu'elle étoit ſoumiſe à la puiſſance Romaine. Heureux ſi vous recevez favorablement

ce

ce que je vais avoir l'avantage de vous écrire.

C'eſt une tradition qu'Orange a été fondée en même tems qu'Avignon & que ces deux Villes doivent leur origine aux Phocéens ou Grecs Aſiatiques; mais c'eſt une choſe bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, que de vouloir aujourd'hui marquer préciſément le tems auquel elles ont été fondées. Pline le Naturaliſte livre 3. chap. 5. en parlant des Villes de l'Italie qui lui devoit être un païs très-connu, puiſque c'étoit la Partie du Monde la plus polie & la plus éclairée, & dans laquelle même il étoit né, avouë néanmoins qu'il lui ſera très-difficile de fixer la ſituation des Villes de l'Italie & de marquer leur origine, *nec ſitus originesque perſequi facile eſt.* Si un Ecrivain de cette importance confeſſe une telle choſe à l'égard des Villes de l'Italie, comment ſera-t-il poſſible, à préſent qu'il s'eſt écoulé un ſi grand nombre de ſiécles, de pouvoir déſigner le tems de la Fondation de la plûpart des anciennes Villes de ces Provinces habitées par des Peuples qui n'avoient aucun ſoin d'écrire les évenemens dignes d'être transmis à la poſtérité?

Tout ce donc qu'on peut dire eſt qu'en l'année (a) ſix cens avant la naiſſance

(a) *Cette année concut avec la prémiere année de la 45. Olimpiade.*

de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, des Habitans de Phocée, Ville de l'Ionie dans l'Aſie Mineure, étant ſortis de leur patrie, vinrent fonder la Ville de Marſeille, & que dans la ſuite d'autres Phocéens étant également venus à Marſeille, ils ſortirent de cette Ville, qui étoit déja extrémement peuplée & fondérent les Villes de Nice, d'Antibes, d'Agde, & peut-être même la Ville d'Orange, &c. Mais ſoit que ces Phocéens en aient été les Fondateurs, ou qu'ils y aient ſeulement envoïé une Colonie, on peut aſſûrer qu'Orange n'a commencé d'être opulente & renommée que depuis qu'elle fut aſſujettie à la Domination Romaine; car environ 216. ans avant l'Ere Vulgaire cette Ville n'étoit encore qu'un Bourg. Je me fonde ſur ce que Tite-Live parlant du Païs que nous habitons a écrit dans le livre 21. chap. 28. que dans ce tems-là les Gaulois de la Rive gauche du Rhône habitoient dans des Bourgs. La Ville d'Orange, qui par ſa ſituation ne ſe trouve éloignée du Rhône que d'une lieuë, ne pouvoit pas être, ſuivant les aparences, ni plus puiſſante ni d'une plus vaſte étenduë que les Habitations des Peuples du voiſinage.

Environ cent vingt-quatre ans avant la naiſſance de nôtre Sauveur, les Romains étant ſollicités par les Marſeillois de leur envoïer des Troupes pour les ſecourir, ils profiterent habilement de cette oc-

occaſion, & aïant eu le bonheur de battre les ennemis dans deux grandes & célèbres Batailles, la conquête de la Provence, du Languedoc, de la Savoie & du Dauphiné furent à peuprès les fruits de leurs Victoires. Le Territoire de cette Ville aïant été le Théatre ſur lequel ces mémorables & glorieuſes Actions s'étoient paſſées, les Romains, pour éterniſer des faits ſi conſidérables, firent conſtruire nôtre Arc de Triomphe, comme je l'ai prouvé dans la Diſſertation qui a été inſerée dans la *Bibliotheque Françoiſe* Tom. II. Part. II. pag. 210. & ſuiv. Voilà l'origine de cette particuliere prédilection & de ce tendre attachement que ces ſuperbes Vainqueurs ont toûjours, depuis ce tems-là, cherement conſervé pour cette Ville.

Helvia mere de Ciceron, fameux Orateur Romain, nâquit à Orange environ ce tems-ci, au raport d'un Ecrivain moderne nommé Thevet; mais comme cet Auteur s'eſt perdu de reputation par le grand nombre de choſes fabuleuſes qu'il a inſerées dans ſes Ouvrages, il n'y a pas grand fond à faire ſur une telle autorité. Ce ſeroit un grand honneur pour cette Ville ſi Helvia y avoit pris naiſſance; mais tant d'autres choſes la rendent illuſtre & célèbre que ce ſeroit lui faire tort que de lui attribuer une gloire qui ne lui conviendroit pas. Mr. Piganiol de la Force, qui a fait de ſi curieuſes recherches ſur les Villes de ce Royaume, feroit

ſans doute plaiſir au Public s'il vouloit alleguer quelques preuves pour confirmer ce qu'il a écrit dans le Tome IV. page 65. de ſa *nouvelle Deſcription de la France*, que *la Mere de Ciceron étoit née à Orange.*

Cette Ville eſt devenuë Colonie Romaine environ 45. ans avant la naiſſance de Jeſus Chriſt par le miniſtère de Tibere Neron Pere de l'Empereur Tibere; car ce fut ſous les auſpices de ce grand homme que des Soldats de la ſeconde Legion vinrent dans cette Ville, & lui procurerent par-là le nom d'*Arauſio Secundanorum.*

L'an 64. ou environ de l'Ere Vulgaire les Romains auroient envoïé une ſeconde Colonie dans cette Ville ſi ce que Goltzius a écrit étoit véritable. Cet Antiquaire aſſûre (*b*) dans ſon Treſor des Medailles qu'il y a une Medaille de l'Empereur Neron ſur laquelle on lit les paroles ſuivantes: *Colonia Arauſio Secundanorum Cohortis* 33. *voluntariorum.* Ce qui ſignifieroit que, ſous le Regne de cet Empereur on envoïa dans cette Ville une Colonie priſe des Soldats de la Cohorte 33. de (*c*) la ſeconde Legion. Mais comme l'illuſtre Mr.

(*b*) Vide Harduini Opera p. 37. c. 1. Edit. Amſtelod. 1709.

(*c*) *Obſervez que la Legion n'étoit ordinairement diviſée qu'en dix Cohortes.*

Mr. de Peireſc n'a jamais pû déterrer une ſemblable Medaille, quelques recherches qu'il ait faites à cet égard au raport de Gaſſendi *in Vita Peireskii pag.* 45. il y a lieu de ſoupçonner que Goltzius ne s'eſt pas exprimé avec l'exactitude convenable. Cependant je ne voudrois pas aſſûrer que cette Medaille n'ait jamais exiſté; il peut bien être que Mr. de Peireſc, avec toutes ſes recherches, n'aura pas trouvé ce qu'un heureux hazard pourroit procurer à un Curieux de Medailles. Ceux qui ont cette paſſion doivent s'enflammer d'une nouvelle ardeur pour tâcher de découvrir une piéce d'une ſi grande rareté, & ils ſeroient bien payez de leurs peines & de leurs ſoins par le plaiſir qu'ils reſſentiroient de poſſeder une Medaille qui auroit été inconnuë à une perſonne d'un mérite auſſi diſtingué que Mr. de Peireſc.

Quoi-qu'il en ſoit, les Romains ayant honoré cette Ville d'une Colonie militaire, ils lui accorderent les Privileges & les prérogatives qui y étoient attachez. Aulu-Gelle au livre 16. chap. 13. de ſes Nuits Attiques a judicieuſement remarqué que les Colonies étoient en petit une image, & une repréſentation de la majeſté & de l'opulence de la Ville de Rome: *Amplitudinem Majeſtatemque Populi Romani . . . . . Coloniæ quaſi effigies parvæ, ſimulacraque eſſe quædam videntur.* Par conſéquent Orange avoit des Pontifes pour

regler toutes les affaires concernant la Religion ; des Augures qui obſervoient le tems favorable pour commencer quelque affaire ſoit par le vol, le chant ou le manger des Oiſeaux ; des Aruſpices qui prédiſoient l'avenir en regardant les entrailles des Victimes ; des Cenſeurs pour regler les mœurs, retrancher les abus, faire le denombrement des Citoïens & leur aſſigner un rang à proportion de leurs revenus ; des Queſteurs ou Treſoriers pour exiger & avoir ſoin des deniers publics ; des Edilos pour veiller à la conſervation des Edifices publics tant ſaints que profanes, pour avoir l'œil à l'entretien des grands Chemins, des Ponts, des Bains publics, des Aqueducs, &c. pour taxer les denrées qui ſe vendoient dans les Places publiques, pour punir ceux qui uſoient de faux Poids & de fauſſes Meſures, &c. Les Romains, en relevant de cette manière la gloire de cette Ville par la création de ces Dignitez, n'oubliérent pas auſſi de l'embellir par un grand nombre de ſomptueux Bâtimens. Des Temples dediez a Mars, (*d*) Diane, Hercule, &c. furent des preuves de leur zéle pour le Culte de ces fauſſes Divinitez ;

(*d*) *Notez pourtant qu'il y a beaucoup d'aparence que les Temples de Mars & d'Hercule furent bâtis par les Romains avant qu'Orange devint Colonie Romaine.*

ez; des Bains publics & particuliers, des Pavez à la Moſaïque, des Arenes, un Capitole, un Champ de Mars, un Théatre, & des Aqueducs furent des marques de leur Luxe ou de leur Magnificence. Ce qui nous reſte aujourd'hui de ces Ouvrages ne nous fait pas moins admirer la ſomptuoſité du Bâtiment, que l'excellent génie de ceux qui préſidoient à la conſtruction de ces travaux ſi utiles & ſi néceſſaires aux Peuples qui étoient ſoumis à leur domination.

Je paſſerois de beaucoup les bornes que je me ſuis preſcrites dans cet Abregé ſi je parlois avec l'étendue néceſſaire de tous ces divers Edifices. Cependant je ne ſaurois m'empêcher d'en dire quelque choſe, quand ce ne ſeroit que pour indiquer l'état dans lequel on les voit préſentement.

Les Temples de Mars, de Diane & d'Hercule ſont à préſent entierement détruits. Les uns aſſûrent que le Temple de Diane étoit ſitué à l'endroit où eſt aujourd'hui l'Egliſe (*e*) Cathedrale; les autres diſent qu'il étoit ſur le derriere du

(*e*) *On acheva de bâtir cette Egliſe au commencement du treiziéme Siecle & elle fut bâtie au même lieu où étoit auparavant l'Egliſe Juſtiniene. C'eſt dans cette Egliſe Juſtiniene que s'eſt tenu le premier Concile de cette Ville.*

Logis des trois Oranges ; mais d'autres prétendent qu'en ce dernier endroit l'on voïoit les Temples de Mars & d'Hercule, & que dehors la Ville à la Plaine apellée *Martignan* il y avoit un autre Temple consacré au Dieu Mars.

Les Bains publics ſe trouvent maintenant éloignez d'environ 250. pas de la Porte de Tourre. Ce n'eſt preſque plus que des Mazures nommées vulgairement *la Tour ronde.*

Les Arenes ſont entierement détruites; elles étoient placées dans une terre à environ 460. pas de la Porte de Saint Martin. C'étoit là que les Gladiateurs ſe battoient avant la conſtruction de nôtre Théatre.

Le Capitole, qui étoit ainſi apelé (*f*) parce qu'il étoit ſitué dans un lieu le plus élévé de la Ville, étoit placé ſur nôtre Montagne ; car Orange étoit pour lors ſituée partie ſur la Montagne & partie dans la Plaine. C'eſt dans cet endroit que deux Magiſtrats apelez *Duumvirs* rendoient la juſtice. On les éliſoit du corps des Decurions, qui étoient à peu près ce que ſont à préſent nos Conſeillers politiques. *Is qui non fit Decurio, Duumvirato, vel aliis honoribus fungi non poteſt.* L. 7. §. 2. ff. *De Decurion & Filiis*

(*f*) *Vide Tractat.* Juſti Rycquiii *de Capitolio Romano p. m.* 82. & 117.

Filiis eorum: Decuriones, dit le Juriſconſulte Pomponius au §. 5. de la Loi 239. du Titre du Digeſte *de Verbor Signif. quidam dictos aiunt ex eo, quod initio, cum Coloniæ deducerentur, decima pars eorum, qui ducerentur, Conſilii publici gratia conſcribi ſolita ſit.*

Le Champ de Mars étoit ſitué dans l'endroit où eſt aujourd'hui le Couvent des Capucins, qui étoit autrefois le Fauxbourg St. Florent & auparavant le Bourg de la Claſtre. C'étoit dans ce Champ qu'on s'exerçoit à la Courſe, à la Lutte, à tirer de l'Arc, &c. qu'on brûloit les Corps, &c.

Nôtre Théatre apelé communement *le Cirque* ſervoit pour les Courſes des Chariots, les Combats des Gladiateurs & des Bêtes feroces & pour donner les Naumachies par le moyen de l'eau que l'on y faiſoit venir en abondance toutes les fois qu'on le ſouhaitoit en ouvrant des conduits deſtinez à cet uſage. Il a 108. pieds de hauteur & 324. de largeur. Je dirai ailleurs qu'il a été bâti ſous le regne de l'Empereur Hadrien environ 121. an après la naiſſance de nôtre divin Sauveur.

L'Aqueduc avoit ſon origine à quelques lieuës de cette Ville dans le terroir de Malauſſene, petite Ville du Comtat. Il ſervoit à conduire l'eau qui étoit néceſſaire pour les Bains & pour les Naumachies, &c. On en voit encore de débris aſſez conſidérables.

Si à tous ces précieux reſtes on joint les Bas reliefs, les Pavez à la Moſaïque, &c. qui ſe voyent chez divers particuliers, on conviendra facilement qu'Orange devoit être une Ville bien magnifique & bien opulente. Quelle perte n'eſt-ce pas pour la République des Lettres, ſi quelque Auteur ancien avoit entrepris une deſcription exacte & fidèle de cette Ville dans le tems qu'elle étoit dans ſa ſplendeur, qu'un tel Ouvrage ne ſoit pas parvenu jusqu'à nous? Combien de coûtumes, & de cérémonies, tant ſacrées que prophanes, qui étoient uſitées parmi les Romains & qui nous ſont à préſent entiérement inconnues, n'aprendrions-nous pas par la lecture d'un ſemblable Ouvrage? Plus l'Auteur auroit été judicieux & plus nous y découvririons des faits curieux & intéreſſans. La Perle de Cléopatre qui fut miſe aux oreilles de la Statuë de la Déeſſe Venus, ou la Caſſette ornée de Pierreries dans laquelle Alexandre le Grand mettoit les Ouvrages du divin Homére ne ſeroient pas capables de païer un tel Livre. Si on étoit aſſez heureux pour poſſeder une ſemblable production, on auroit le plaiſir de voir d'une maniére claire & convainquante que les Scaligers, les Saumaiſes, les Voſſius, les Menage, les Spon, les Spanheim, les Dacier, & en un mot que la plûpart de ceux qui ſe ſont attachez à expliquer les Antiquitez Romaines ont heureuſement ren-

rencontré la verité, & nous ne ſerions plus dans l'incertitude s'ils ſe ſont quelquefois trompés dans leurs raiſonnemens ou dans leurs conjectures.

Les Auteurs anciens qui ont parlé d'Orange l'ont fait d'une maniére ſi ſuccinte que cela ne donne pas de grands éclairciſſemens à ceux qui font une étude particuliére de l'Hiſtoire ancienne de cette Ville. On en pourra juger ſi on lit ce que les Auteurs ſuivans en ont dit.

Strabon, célébre Geographe qui vivoit ſous les regnes des Empereurs Auguſte & Tibere, eſt le plus ancien Auteur qui ait fait mention d'Orange.

Pomponius Mela, qui vivoit ſous le regne de l'Empereur Claude, a auſſi parlé de cette Ville.

Pline le Naturaliſte en a également parlé. Il vivoit ſous le regne de l'Empereur Veſpaſien.

Ptolemée, le Prince des Aſtronomes qui fleuriſſoit ſous le regne de l'Empereur Hadrien, a pareillement fait mention de cette Ville, de même que l'Itineraire que l'on attribuë à l'Empereur Antonin, &c.

Peut-être ne ſeroit-il pas inutile, avant que de finir, de donner l'étymologie du nom d'ORANGE. Je le ferois avec plaiſir ſi je ne croïois qu'il y a trop d'incertitude dans cette Science pour pouvoir s'y arrêter avec quelque fondement. Une rencontre, un rien ſont quelquefois les mo-

motifs du nom que l'on donne à une Ville. Qu'on aille après cela donner une raiſon de ce qui eſt un pur effet du hazard. Ainſi, MONSIEUR, j'aime mieux employer le peu d'eſpace qui me reſte à vous ſuplier très-humblement de me pardonner la liberté que j'ai priſe de mettre vôtre illuſtre nom à la tête de cet Ecrit. Je ſai que cette production n'eſt point digne d'être préſentée à une perſonne comme vous, qui êtes doué d'un goût ſi délicat & d'un diſcernement ſi exquis; mais je ſais auſſi, MONSIEUR, que ſi on ne vouloit vous offrir que des choſes qui fuſſent dignes de vous, il faudroit pour cet effet ne ſe ſervir que de penſées brillantes & ingénieuſes, d'expreſſions nobles & lumineuſes, en un mot imiter cette maniére fine & ſpirituelle avec laquelle vous vous exprimez. Privé de cette heureuſe éloquence & du beau talent de la parole, j'ai crû que je devois choiſir un ſujet proportionné à mes connoiſſances & à vôtre amour pour les belles Lettres; & que, pourvu que j'en ébauchaſſe un leger craïon, je pouvois eſperer qu'en faveur de la bienveillance dont vous m'honorez, vous regarderiez d'un œil favorable l'Ecrit que j'aurois l'honneur de vous préſenter. Ne me refuſez pas, je vous en conjure, vôtre protection; ce me ſera un puiſſant motif pour m'animer de plus en plus à faire de nouvelles recherches pour mettre

cet

cet Ouvrage dans une plus grande perfection. Je pourrai alors parler de la ſplendeur de vôtre Race, de vos grandes Alliances, & publier avec quelle affabilité & quelle bonté vous recevez ceux qui cultivent les Sciences. Je m'arrête ici, ſatisfait d'avoir trouvé cette occaſion à vous donner un témoignage public du profond reſpect & de la conſidération infinie avec laquelle j'ai l'honneur d'être, MONSIEUR, vôtre très-humble &c.

A Orange ce premier Septembre 1723.

JEAN FREDERIC GUIB.

ARTICLE VI.

Suite de l'Extrait du NECROLOGE de Port Royal, &c. [Voy. le commencement à la p. 87 du II Tome de cette *Bibliotheque*.]

Pag. 166. JEAN RACINE, fameux Auteur Tragique, mort le 21. Avril 1699. Il avoit été élevé à Port Royal par M. Hamon dont nous venons de parler. *La ſolitude, qu'il y trouva*, dit le Nécrologe, *lui fit produire ſa Thébaïde qui lui acquit une très-grande réputation dans un âge peu avancé. Inſenſiblement ſéduit par les charmes du ſiécle, il s'y laiſſa aller & paru avec éclat ſur le Théatre des ſavans Poëtes, & dans l'Academie Françoiſe. Mais enfin la piété l'emportant ſur toutes ces fauſſes lueurs, il renonça aux Muſes profanes pour conſacrer ſes vers à des ob-*

objets plus dignes d'un Poëte Chrétien. Sur la fin de ſes jours, il renona les pieuſes habitudes qu'il avoit contractées dans ce deſert qu'il viſitoit ſouvent. Pour derniere marque de ſon attachement à ce Monaſtere, il voulut y être enterré dans le Cimetiere du dehors [aux pieds de ſon Maître Mr. Hamon.] Son corps fut exhumé, comme les autres, en 1711. & on le tranſporta avec ceux de Mr. le Maître, & de Saci, à St. Etienne du Mont. On raporte deux Epitaphes de lui, l'une par Mr. Deſpreaux ſon ami, & l'autre par Mr. Tronchon.

Pag. 178. DOM CLAUDE LANCELOT, Religieux de Saint Cyran. Il mourut au mois d'Avri 1695. à Quimperlé en Baſſe Bretagne, où il avoit été exilé. *La Grammaire Generale & raiſonnée, les Methodes Latine, Grecque, Italienne & Eſpagnole*, connuës ſous le nom de *Methodes de Port Royal*, ſont de lui. Il travailla à l'édition de la Bible de Vitré & y joignit des Diſſertations Chronologiques. Il a fait auſſi une Diſſertation ſur l'émine de Vin, & la livre de Pain, dont il eſt parlé dans la Regle de St. Benoit. Vigneul Marville fait mention de cet Auteur au T. I. p. 148. de ſes *Mélanges*, auſſi bien que Baillet dans ſes *Jugements des Savans*, & Dupin dans ſa *Bibl. des Aut. Eccleſiaſtiques* du 17. Siecle.

Pag. 227. HENRI ARNAUD, Evêque d'Angers mort le 8. Juin 1692.

à l'âge de 95. ans. Il étoit frere du Grand Arnaud, & dans les troubles qui arriverent à Port Royal, à l'occaſion du refus de la ſignature du Formulaire, il prit toûjours la défenſe des Religieuſes avec beaucoup de genéroſité ſans craindre de ſe commettre en écrivant en leur faveur aûx Puiſſances.

Pag. 236. LOUÏS DE PONTIS, Gentilhomme Provençal, de qui nous avons les Mémoires. Il avoit paſſé 56. ans dans les armées où il avoit ſervi trois Rois avec une fidelité & une valeur dignes des plus grandes recompenſes. La mort ſubite d'un de ſes amis le convertit, & il ſe retira à Port Royal, où il paſſa près de neuf ans, dans la retraite & dans la penitence, travaillant aux ouvrages pénibles du Jardinage. Il fut chaſſé de cette Maiſon, comme les autres Solitaires, en 1660. ce qui l'obligea d'aller demeurer à Paris, où il vécut encore dix années, dont il paſſa la derniere au dehors du Monaſtere, où il fut enterré devant la grille du Chœur des Religieuſes. Il mourut le 14. Juin 1670. & laiſſa par ſon Teſtament à Port Royal 327 liv. de rente qu'il avoit ſur les cinq groſſes Fermes.

Pag. 279. NICOLAS CHOART DE BUZENVAL, Evêque de Beauvais, decedé le 21. Juillet 1679. Il ne voulut jamais conſentir à aucune pro-

propoſition de paix ſur les affaires de l'Egliſe qu'à condition que Port Royal ſeroit compris dans le Traité que l'on feroit.

Pag. 314. ANTOINE ARNAUD, Docteur de Sorbonne. Son Eloge eſt ſuivit d'une Lettre du P. Queſnel ſur ſa mort arrivée le 8 Août 1694. à l'âge de 82. ans dans le lieu de ſa retraite que l'on ne nomme point. On trouve enſuite deux Epitaphes, l'une par Despreaux & l'autre par Santeuil, avec quelques Epigrammes pour être miſes au bas de ſon Eſtampe. On raporte auſſi la Palinodie de ce dernier avec la retractation de cette palinodie ſous le titre de *Santeuil Penitent*, que ce Poëte a, dit-on, toûjours deſavouée, & qu'on croit avoir été faite par l'Abbé Fraguier, de Caën, peu de tems après qu'il eut quité la robe de Jéſuite. Elle eſt en Vers Latins & François. Toutes ces Piéces ſont accompagnées du portrait de Mr. Arnaud, qui fut fait pour remplacer celui que Mr. Perrault avoit mis dans ſes *Eloges des Hommes illuſtres du* 17. *ſiécle*, & que les Jéſuites firent retrancher.

Pag. 337. BLAISE PASCAL, Auteur des *Provinciales* mort âgé de 39 ans le 19. Août 1662. Son éloge, qui eſt aſſez étendu, eſt accompagné de deux Epitaphes Latines, l'une par un Chanoine d'Orléans deſigné par ces lettres initiales A. P. D. C. & l'autre qu'on voit encore, mais effacée, ſur ſon Tombeau qui eſt à St. Etienne du Mont der-

derriere le maître Autel.

Pag. 382. ROBERT ARNAUD D'ANDILLY, decedé le 27. Septembre 1674. à l'âge de 85. ans. Il étoit l'ainé de 22. enfans que son Pere, fameux Avocat du Parlement de Paris, eut de Catherine Marion, fille de l'Avocat Général. On peut voir les Ouvrages qu'il a faits dans la Bibliotheque de Dupin. Baillet raporte fort au long, dans ses Jugemens des Savans, ce qu'on a dit de ses Traductions. Vigneul Marville nous aprend, dans ses Mêlanges Tom. I. p. 165. que, lorsque sa Traduction des Confessions de St. Augustin parut, Mrs. de l'Academie Françoise en furent si charmés qu'ils lui offrirent une place dans leur compagnie, & que le refus qu'il en fit les porta à faire ce reglement que dorenavant l'Academie se feroit solliciter & ne solliciteroit personne pour entrer dans son Corps. Il fut enterré au Port Royal où il s'étoit retiré dès l'année 1644. quelque tems après la mort de sa femme. Il travailloit sept ou huit heures de tems, après quoi il se delassoit à la culture des arbres. Il avoit coutume d'envoier tous les ans à la Reine Mere, des fruits des espaliers qu'il cultivoit; lorsqu'on les servoit à la table de cette Princesse, l'on ne manquoit jamais de l'en avertir, parce que cela lui faisoit plaisir, & le Cardinal Mazarin ne les nommoit point autrement que des fruits benis.

Pag. 395. JEAN DU VERGIER DE HAURANE, Abbé de St. Cyran, decedé à Paris en la 72. année de ſon âge le 11. Octobre 1643. *C'eſt lui*, dit le Necrologe, *qui nous a inſpiré le goût de la Pieté Chrétienne, l'attachement à l'ancienne Doctrine de l'Egliſe, & l'amour de la Verité. C'eſt lui qui a perfectionné cette Pieté ſolide & éclairée que tout le monde a admirée en nôtre Reformatrice la Mere Marie Angelique Arnaud. C'eſt lui enfin qui a peuplé de Solitaires ce Deſert, & nôtre Maiſon de Paris, & qui a jetté en eux les premieres ſemences de cette auſtere penitence qui s'y eſt perpetuée avec reputation, & qui s'étant répandu dans le monde y a triomphé de bien de vices en une infinité de perſonnes de toute Condition. Deſorte que l'on peut juſtement lui apliquer l'éloge que l'Ecriture fait du St. Roi Joſias en diſant, qu'il a été deſtiné divinement pour faire rentrer le peuple dans la pénitence, & qu'il a extermi-né les abominations de l'Impieté . . . Il travailloit à un Traité de la Mort lorſqu'elle termina ſa vie.* Dieu *fit voir, par pluſieurs ſignes qu'il donna de la ſainteté de ſon Serviteur, que ſa mort avoit été précieuſe à ſes yeux.* Il fut enterré à St. Jaques du Hautpas ſa Paroiſſe. On trouve, à la ſuite de ſon Eloge, l'Epitaphe qui eſt ſur ſon Tombeau & dont on ne dit point le nom de l'Auteur. Dupin parle fort au long de lui dans ſa Bibliotheque des Auteurs Ecle-

cleſiaſtiques. Baile en a auſſi donné un Article dans ſon Dictionaire au mot Saint Cyran.

Pag. 399. CLAUDE DE Ste. MARTHE, Prêtre du Dioceſe de Paris, Confeſſeur de Port Royal, decedé à Corbeville Paroiſſe d'Orſay le 11. d'Octobre 1690. Il y a de lui *deux Volumes de Traités Spirituels* Impr. en 1703; *Deux autres Volumes de Lettres ſur divers ſujets de Piété, de Morale, & de Conduite pour la vie Chrétienne*, Impr. en 1709. *Une Défenſe des Religieuſes de Port Royal & de leurs Directeurs ſur tous les faits allegués par Mr. Chamillard Docteur de Sorbonne*, Impr. en 1667. Une Lettre d'un Eccleſiaſtique à un de ſes Amis, 1665. Dupin ne l'a pas oublié dans ſa Biblioth. des Auteurs Eccleſiaſtiques du 17. ſiecle.

Pag. 412. ANTOINE LE MAITRE, Avocat au Parlement de Paris, mort le 4 Novemb. 1658. Il fut eſtimé le plus grand Orateur de ſon ſiecle. Il a compoſé pluſieurs bons Ouvrages, comme on le peut voir dans Dupin, le Moreri de la derniere édition, & dans le Diſcours ſur l'Hiſtoire de la Vie des Saints de Baillet Ch. 51. Vigneul Marville dit quelque choſe de lui & de ſes Plaidoyers dans ſes Mêlanges. T. III. p. 110 Simon l'a mis auſſi dans ſa Bibliotheque des Auteurs du Droit.

Pag. 420. PIERRE THOMAS Sieur *du Fossé* de Rouën, decedé à Paris le 4. Novembre 1698. Après avoir été élevé à Port Royal, il passa le reste de sa vie dans la retraite, sans avoir jamais voulu recevoir aucun Ordre ni Benéfice; mais il n'en servit pas moins bien l'Eglise, ainsi qu'on en peut juger par les Vies des Saints des mois de Janvier & de Fevrier, Imprimées en 1685. & 1687 & par celles de St. Thomas de Cantorberi, de Tertulien & d'Origene. C'est à lui aussi que l'on est redevable de la continuation des Commentaires sur la Bible commencés par Mr. de Saci. Voyés le Discours sur l'Histoire de la Vie des Saints de Baillet, & la Bibliotheque de Dupin.

Pag. 434. PIERRE NICOLE, de Chartres, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, où il mourut le 16. Novembre 1695. Il a fait un grand nombre d'excellens Ouvrages, dont le Catalogue se trouve dans la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de Dupin, ou dans celle des Auteurs Chartrains de Dom Liron Benedictin.

Pag. 445. NICOLAS LE TOURNEUX, Prêtre du Dioceſe de Rouën, Auteur de l'Année Sainte. Il mourut à Paris le 28. Novembre 1686. Il legua par son Testament deux mille livres d'aumône à Port Royal où il avoit exercé, pendant quelque tems, l'emploi de Confesseur ordinaire.

Pag.

Pag. 464. NICOLAS PAVILLON, Evêque d'Alet, mort le 8. Decembre 1677. dans ſon Dioceſe, où, ce qui eſt bien rare, il avoit fait une réſidence aſſiduë pendant l'eſpace de 40. ans, ſans jamais revenir à Paris qui étoit le lieu de ſa naiſſance. *L'amour qu'il avoit pour la Juſtice & pour la Verité l'engagea*, dit le Necrologe, *à nous prendre ſous ſa protection. Il ne montoit point au ſaint Autel qu'il n'y portât la liſte de nos noms qu'il mettoit ſous la nape afin d'offrir pour nous toutes en général & pour chacune en particulier, ce divin ſacrifice qui unit tous les fidelles.* On raporte un éloge Latin de ce ſaint Prélat fait par François Deſelva Eccleſiaſtique du Dioceſe d'Alet, avec une Epitaphe dont on ne dit point le nom de l'Auteur.

Pag. 492. St. FRANÇOIS DE SALES, Evêque de Geneve, mort à Lyon le 27. Decembre 1622. Il fut Directeur de Marie Angelique Arnaud Reformatrice de Port Royal. *Il ne manquoit point, lorſqu'il alloit à Paris, de viſiter de tems en tems ce Monaſtére qu'il avoit de coutume d'apeller ſon cher Port Royal, ſes cheres délices. La Mere Angelique avoit un Recueil conſiderable de Lettres, que ce Saint lui avoit écrites pour ſupléer à ſa préſence, mais elle n'en communiqua qu'un très-petit nombre lorſqu'on voulut publier le Recueil des Lettres de ce St. Prélat, parce que dans celles qu'elle retint il diſoit trop de*

bien d'elle. Dans une de ces Lettres Saint François de Sales lui marquoit ces propres paroles, Dieu m'a fait connoître qu'il vous reſerve pour des choſes de grande conſéquence, dont vous avés grand ſujet de rendre graces à ſa divine Majeſté : paroles, qui ont toujours demeuré gravées dans l'eſprit de la Mere Angelique comme déſignant clairement les grands événements arrivés à cette Maiſon. De bonne foi, ſi François de Sales eût été à canoniſer du tems de Clement XI. & que ce Pape l'eût vû compris dans la legende de Port Royal, ce nid de l'Héreſie, n'eut-ce pas été une tache à la vertu du Saint, & ſon affection pour la Mere Angelique & ſon cher Port Royal n'auroit-elle pas un peu balancé la force de ſes miracles?

Dans l'énumération que nous venons de faire des principaux perſonages qui ont illuſtré Port Royal, nous avons ômis par mégarde de mettre en ſon rang le fameux Evêque d'Ypres, CORNELIUS JANSENIUS *Pag.* 186. Son Eloge, & ſon Epitaphe, telle qu'elle fut d'abord gravée ſur ſon Tombeau, & qui depuis a été enlevée, ſe trouvent dans le Necrologe ſous le 6. de Mai jour de ſa mort. Il mourut de peſte dans ſon Palais Epiſcopal en 1638. comme il venoit d'achever ce grand Ouvrage, qui fait encore tant de bruit. *Son éminente pieté*, dit le Necrologe, *ſon ar-*

va-

tachement à l'ancienne Doctrine de l'Egliſe, ſon étroite union avec Mr. de St. Cyran notre Directeur, les perſecutions que l'on nous a faites ſouffrir à ſon occaſion & au ſujet de ſon fameux Livre, tout nous engage à avoir en ſinguliere vénération la memoire de ce grand Prélat. C'étoit un homme d'une probité reconnuë, d'une foi vive, d'un eſprit ſolide, d'un ſavoir profond. Il avoit paſſé pluſieurs années dans la retraite avec Mr. du Verger de Hauranne ſon intime ami, à lire attentivement les anciens Peres de l'Egliſe. La ſcience qu'il y puiſa le rendit comparable à ces grandes Lumieres, la ſainteté de leurs mœurs qu'il imita parfaitement le faiſoit regarder comme un veritable Succeſſeur des Apôtres, & le zele qu'il a fait paroître contre les Calviniſtes, tant dans ſes Conférences particuliéres que dans ſes Ecrits, lui a merité le glorieux titre de Défenſeur de la foi Catholique. Il étoit infatigable dans le travail & dans les exercices de la pénitence. Il ne ſe couchoit preſque point, & ne dormoit guere que quatre à cinq heures, employant tout le reſte du tems à la lecture & à la Priere. Le plus ſouvent il paſſoit les nuits dans une chaiſe, dont Mr. de St. Cyran herita après ſa mort, & où il y avoit un pulpitre pour tenir ſes livres. . . Outre les autres Peres de l'Egliſe, il avoit lû plus de dix fois tout St. Auguſtin & plus de trente fois ſes Ouvrages ſur la grace contre les Pelagiens, dont il faiſoit ſes plus frequentes méditations. Il regardoit ce ſaint Docteur comme

le Maître de l'Eglise dans ces Questions, conformément à l'idée que plusieurs grands Papes nous en ont donnée. Il travailla plus de vingt ans à son fameux Ouvrage qu'il puisa presque tout entier dans St. Augustin, dont il lui fit porter le nom . . . .
L'Epitaphe qui fut mise sur son Tombeau commence par ces mots :

CORNELIUS JANSENIUS *hic situs est, satis dixi.*
Virtus, eruditio, fama cætera loquentur.

On peut voir la suite dans le Nécrologe.

Cet Ouvrage ne contient pas seulement les Eloges des Hommes qui ont illustré Port Royal par leur Piété & par leurs Ecrits; on y rend aussi un juste tribut de louanges aux Bienfaicteurs de cette celebre Abbaïe, parmi lesquels on voit des personnes de la premiére qualité. On peut dire en general que les Eloges & sur tout ceux des Solitaires feront plaisir à tous les lecteurs qui ne les connoissent qu'imparfaitement. Pour les Gens de Lettres ordinairement plus instruits de la vie & de l'Histoire des grands Hommes, ils ne doivent pas s'attendre à trouver dans le Nécrologe des faits inconnus, ni même tous ceux qui sont plus communs. Pourquoi avoir exécuté si négligemment une entrepriſe si utile & si capable en même tems de faire honneur à l'Ecrivain qui en feroit heureusement venu à bout?

A R-

ARTICLE VII.

Recueil de pluſieurs Pieces d'Eloquence & de Poëſie, préſentées à l'Academie des Jeux Floraux, pour les Prix de l'Année 1723 avec les Diſcours prononcés cette année en pluſieurs occaſions par différens Académiciens. A Toulouſe, chez Claude Gilles Le Camus. 8. *pp.* 232.

L'Academie des Jeux Floraux de Toulouſe propoſe toutes les années quatre Prix, dont la diſtribution ſe fait le 3. de Maï avec beaucoup d'appareil & de ſolemnité, dans le grand Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville, où cette Academie tient ſes Aſſemblées publiques.

Le premier de ces Prix, qui eſt une Amaranthe d'or du prix de 400. livres eſt adjugé à une Ode.

Le deuxiéme eſt une Violette d'argent de 250. liv. que l'on deſtine pour un Poëme de ſoixante juſqu'à cent Vers au plus, tous Alexandrins & ſuivis, ou à rimes plates, & dont le ſujet doit être Héroïque.

Le troiſiéme eſt une Eglantine d'argent de 250. liv. que l'on donne à une Piéce de proſe d'un quart d'heure, ou d'une petite demie heure de lecture.

Le quatriéme, qui eſt un Souci d'argent du prix de 200. liv. eſt deſtiné pour une

Elegie, une Eglogue, ou une Idylle.

On laiſſe au choix des aſpirans les ſujets des Piéces de Poëſie; on exige ſeulement d'eux que les Vers ſoient reguliers, & n'ayent rien de ſatirique, de burleſque ni d'indécent.

Pour la Piéce de l'Eloquence, c'eſt l'Academie elle-même qui en propoſe le ſujet.

Toutes ſortes de perſonnes, de l'un & de l'autre Sexe, tant Etrangers que Regnicoles, peuvent prétendre aux Prix.

Les Piéces doivent être remiſes dans tout le mois de Janvier, & adreſſées au Secretaire perpetuel de l'Academie, en obſervant certaines formalités preſcrites par les Réglements.

L'examen des Piéces préſentées à l'Academie eſt toûjours précedé d'une *Semonce* ou *Diſcours* qu'un des Académiciens prononce à huis ouverts dans le grand Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville, le premier Dimanche de l'année. Le but de ce Diſcours eſt d'inviter les Poëtes & les Orateurs à entrer dans la lice qu'on leur ouvre.

La diſtribution des Fleurs eſt fixée au 3. de Mai, & l'on donne enſuite au Public un Volume des Piéces qui ont été couronnées & de celles qui ont concouru, à quoi l'on joint les Diſcours qui ont été prononcés à ce ſujet, ou dans d'autres occaſions qui intéreſſent l'Academie ou quelqu'un de ſes Membres.

Les

Les Prix de la Poëſie ont été ſeuls distribués cette année. L'Ode eſt de Mr. Tanevot de Paris. C'eſt lui qui eſt l'Auteur de l'Epitre aux Muſes qui eſt inſerée dans le I. Vol. des *Memoires hiſtoriques & critiques;* le Poëme de Mr. Triquoys d'Orléans & l'Eglogue de Mr. d'Eſtaëns de Toulouſe. Nous rapporterons ſeulement quelques ſtrophes de l'Ode; le ſujet en eſt, *la grandeur de Dieu dans ſes Ouvrages.*

L'Auteur décrit d'une maniére ſublime l'arrangement & l'ordre admirables qui regnent dans l'Univers. Le debut a quelque choſe de magnifique.

„ Grand Dieu, de ma Raiſon altiere
„ Où tend le vol impétueux?
„ Quels ſont ces Globes qui des Cieux
„ Parcourent l'immenſe Carriére?
„ Effrayans par leur nombre & leur vaſte grandeur,
„ Ils rendent en tous lieux une vive ſplendeur.
„ D'un cours immuable & rapide
„ Dans ſon Cercle preſcrit, chaque Corps ſe maintient;
„ Mais dans cet eſpace fluide
„ Contre leur propre poids quelle main les ſoutient?

Une

„ Une ſeconde ardeur imprime
„ Sa vertu dans tous l'Univers :
„ Entre tous ces Globes divers,
„ Vient regner un Aſtre ſublime,
„ Source vive de feux par lui-même il nous luit :
„ Arbitre des ſaiſons, du jour & de la nuit,
„ Son cours ſeul en fait le partage.
„ Fatal à l'œil qui perce en ſon ſein radieux,
„ Il ſemble retracer l'Image
„ Du Dieu dont la ſplendeur ſe refuſe à nos yeux.

„ Cet Aſtre fuit : les triſtes ombres
„ Deja *s'épendent* en tous lieux ;
„ Mais le Ciel paré d'autres feux,
„ Ote à la nuit ſes voiles ſombres.
„ Au celeſte lambris tous ces feux ranimez,
„ D'une main libérale y ſont par tout ſemez.
„ Tel eſt l'émail de nos prairies ;
„ Et tandis que des Cieux le Soleil eſt abſent,
„ Ces clartez douces & cheries
„ Décorent du Seigneur le Trône ébloüiſſant.

Enfin, après avoir peint avec la même nobleſſe tout ce que le Monde a de plus digne de nôtre méditation, il conclut d'une maniére également noble & vive.

Tout

„ Tout ce qu'en ſa noble ſtructure
„ L'Univers préſente à nos yeux,
„ L'Océan, la Terre & les Cieux
„ Montrent l'Auteur de la Nature :
„ Ouvrages de ſes mains, ils doivent à ſes loix
„ De leurs Êtres divers, l'arrangement, le choix,
„ La variété, l'excellence.
„ Dieu de ſes Ennemis ſera toûjours vainqueur :
„ Tout dépoſe pour ſa puiſſance,
„ Et les yeux de l'Impie ont démenti ſon cœur.

Les Piéces couronnées ſont ſuivies de quelques Odes ſur le *Genie*, *la Volupté Philoſophique*, *les Muſes*, *le Jugement univerſel*, *la Mode*, *la Colére* & *l'Hypocriſie*; de deux Poëmes intitulés, *La Converſion de St.* PAUL, & *les larmes d'* ALEXANDRE; d'une Elegie, & d'une Idylle ſous ce titre, *les Bergers ſavans*; qui eſt un Dialogue entre deux Bergers, dont l'un ſe plaît à l'étude, & l'autre à faire l'amour. Après les Poëſies, viennent les Piéces d'Eloquence. On trouve d'abord deux Diſcours ſur l'*Utilité des Académies*; c'étoit le ſujet propoſé pour l'Eglantine; mais elle a été reſervée pour l'année prochaine, parce qu'on n'a pas jugé qu'aucune des Piéces préſentées dût la mériter. On n'a pas laiſſé toutefois de publier les deux meil-

meilleures, afin que, par la lecture de ces Piéces qui renferment de très-bonnes choſes, les Auteurs ſoient d'autant plus excitez à donner une plus grande perfection à leurs Ouvrages. Les autres Diſcours qu'on donne ſont :

I. *La Semonce faite le premier Dimanche de cette année par Mr.* Montaudier *Avocat au Parlement.* L'Académie s'y plaint par ſa bouche de ce qu'elle eſt ſi ſouvent forcée de reſerver le Prix de l'Eloquence ou de l'adjuger enſuite à des Piéces de Poëſie. L'Auteur croit que cette *ſterilité* de bonnes Piéces peut venir de ce que les Orateurs ſont jaloux de l'honneur de préference qu'on donne à la Poëſie, dans la diſtribution des Prix. Pour les guérir de cette prévention, il leur montre que l'Eloquence ne *conduit pas moins au faîte de la gloire que la Poëſie*, & il leur propoſe enſuite des Régles pour la compoſition des Diſcours qu'ils voudront préſenter à l'Académie.

II. *L'Eloge de* CLEMENCE ISAURE, *par Mademoiſelle de* Catelan de Portel, *Maitreſſe des Jeux Floraux.* Tout le monde ſait que *Clémence Iſaure* paſſe pour être la Fondatrice de ces Jeux. Son Statuë érigée dans l'Hôtel de Ville de Toulouſe, & l'Inſcription Latine qu'on y voit gravée ſur le pié d'eſtal ont donné lieu à cette opinion que pluſieurs Ecrivains ont adoptée, comme *Du Faur de St. Jori* dans ſon *Agoniſticon*, *Papire Maſſon* dans l'Elo-

logé qu'il a fait de *Clémence*, *Du Verdier Vauprivas* dans ſa *Bibliotheque*, & autres; mais les meilleurs Auteurs Toulouſains, tels que *Cazeneuve*, *Catel*, *la Faille* lui-même, quoi-que de l'Academie des Jeux Floraux, n'ont point été de cet avis. Ils ont traité de Fable tout ce qu'on dit de Dame *Clémence*, juſqu'à ſon nom. Cependant c'eſt une opinion ſi bien acréditée dans Toulouſe, que Mrs. des Jeux Floraux ne manquent point toutes les années de prononcer ſon Eloge le jour de la diſtribution des Prix. Mlle. *de Catelan*, qui eſt maîtreſſe des Jeux, pour y avoir remporté le nombre des Fleurs preſcrit par les Statuts, a voulu à ſon tour ſignaler ſon zéle pour la prétenduë Fondatrice; mais la Loi qui exclud les Femmes des Aſſemblées de l'Académie ne lui aïant pas permis d'en prononcer elle-même le Panégirique, il a falu qu'un des Académiciens lui ait prêté ſa voix. Eſt-ce qu'on ne devoit point franchir les bornes de cette Loi dans une occaſion auſſi honorable pour le Sexe? Cette circonſtance n'eut pas été ſûrement d'un petit relief à la ſolemnité des Jeux. Mais, pour revenir à l'Eloge dont nous parlons, c'eſt une Piéce fort éloquente, & bien écrite. L'Académicienne y met ſon Héroïne au deſſus de la Pucelle d'Orléans & de *Francois* I. *Fille merveilleuſe*, s'écrie-t-elle, *que le Ciel ſuſcita pour délivrer les François du joug de l'ignorance; plus merveil-*

veilleuſe que cette autre qu'il ſuſcita pour les délivrer d'une domination étrangere. Mere des Savans à plus juſte & plus ancien titre, qu'un de nos plus grands Rois n'en fut apellé le Pere. Elle a même ouvert la carriére de l'eſprit & des belles Lettres à nôtre Sexe, &c.

III. *Deux compliments* faits au nom de l'Académie; l'un à Mr. *de Nesmond* Archevêque d'Albi ſur ſa tranſlation à l'Archevêché de Toulouſe, par Mr. *Daldegnier* Chevalier d'honneur au Bureau des Finances de cette Ville, & l'autre à Mr. *de Maniban*, à l'ocaſion de ſon inſtallation en la charge de premier Préſident, par Mr. *Druillet* Préſident aux Enquêtes.

IV. Un *Diſcours fait au Roi* après ſon Sacre par le même Archevêque, à la tête du Clergé le 28. Octobre 1722. On a mis cette Piéce, parce que le Prélat eſt Membre des Jeux Floraux.

V. Un autre Diſcours prononcé le 21. Janvier 1723. au ſujet du Don gratuit acordé au Roi dans l'Aſſemblée des Etats de la Province de Languedoc. Mr. *Cormouli*, Avocat au Parlement, Député de la Ville de Toulouſe, & l'un des Académiciens, eſt l'Auteur de cette Piece, qui eſt un morceau achevé en ce genre. L'Orateur y fait une belle & éloquente peinture de l'état du Languedoc & des horreurs que la crainte de la contagion y avoit répandues. *Rapellons*, dit-il, *ces triſtes jours où nos voiſins ont été livrés à des maux ſans remede; cette agitation inquiete*

quiete, cette terreur confuſe qui avoit également ſaiſi nos cœurs & nos eſprits; Des Provinces entieres ſeparées de la Nation, ou pour mieux dire du reſte du Genre Humain; toute communication interdite; ces Villes deſolées dont on ne raportoit que des larmes & des regrets, & à qui nous ne pouvions offrir qu'une compaſſion impuiſſante & ſterile. Nous avons vû ce fleau s'aprocher à pas lents, penetrer jusques dans l'interieur de la Province, & tenir, pour ainſi dire, durant deux ans, le glaive mortel ſuſpendu ſur nos têtes. Chaque inſtant renouvelloit nos frayeurs: Nos yeux ne prêtoient qu'à regret leur miniſtere à la curioſité de nos recherches; & tandis que nos oreilles écoutoient avidement ces nouveautés afreuſes, notre bouche craignoit de reſpirer l'air qui nous environnoit. Quel changement parmi nous! Occupés à nous défendre des ſentiments même de la pitié, tout étoit devenu ſuſpect à notre vie. Au milieu d'un danger ſi preſſant, de quel ſecours n'avions-nous pas beſoin pour en écarter les aproches? Unis par mille nœuds avec nos Voiſins, nous avons craint de l'être par la ſocieté de leur miſere, & regardant les limites de leurs Villes ainſi que les frontieres de nos ennemis, nous avons été forcés d'élever entre eux & nous comme un mur de ſéparation pour nous garantir & pour nous défendre. Ces précautions ont entrainé la ruine entiere de la Province. Il a fallu racheter nos vies par le ſacrifice de nos biens. L'idée éfrayante du peril a ébranlé tous les reſſorts de la Socie-

té civile; elle en a fait tarir tous les canaux. Le revenu des Villes a été consumé par les dépenses publiques; Le Marchand a vû ruiner le cours de sa fortune par l'intermission du Commerce: L'industrie de l'Artisan a été suspenduë pour veiller à sa propre conservation: les Peuples uniquement occupés de l'objet de leur crainte, osoient à peine se distraire pour leurs besoins, & à la vuë d'un avenir si terrible, ils avoient encore la douleur de penser que le malheur extrême de manquer de tout, n'étoit pas celui qu'ils avoient le plus à craindre. Le reste de ce Discours est de la même force.

Enfin le Recueil est terminé par *l'Eloge funebre de Mr. de* Campistron, *prononcé le* 30. *de Mai* 1723. *dans la Sale de l'Academie par Mr.* Ranchin Lavergne. C'est ici le premier Eloge funebre des Academiciens des Jeux Floraux que l'on ait rendu public. Cette Compagnie a même resolu d'en faire autant à l'avenir pour chacun des Sujets qu'elle perdra. Mais comme le merite de Mr. *de Campistron* a donné lieu à ce nouveau reglement, il y a grande aparence qu'il ne se soutiendra qu'autant que les Sujets en vaudront la peine. Nous avons déja parlé de cette Piéce dans l'Eloge de ce celèbre Academicien. N'ometons point de dire que le sujet proposé par cette Academie pour le Prix de l'Eloquence de l'année prochaine, est, *que la seule Vertu peut rendre l'Homme heureux.* Verité incon-

conteſtable, & qui ne laiſſe pas d'être un paradoxe dans l'eſprit de bien des gens.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

I. LE feu Docteur *Burnet*, Evêque de Salisbury, avoit ordonné par ſon Teſtament que l'on ne publiât que ſix ans après ſa mort, ce qu'il avoit écrit touchant la Révolution de 1688, & le Regne de la Reine *Anne*. Ce tems étant écoulé depuis quelques jours, le premier Volume vient de paroître *in fol.*

Ce Volume contient ce qui s'eſt paſſé depuis *Jaques* I. juſqu'au rétabliſſement de la Famille Roïale en 1660, & depuis cette année juſqu'au commencement du Regne de *Guillaume* III. & de la Reine *Marie*.

Cet Ouvrage eſt rempli d'Anecdotes curieuſes, & la reputation de ſon Auteur répond du ſuccès. Comme il eſt écrit en Anglois, nous n'en parlerions point dans ce Journal, ſi la Traduction Françoiſe, qui s'en imprime actuellement chez *Néaulme* à la Haye, ne le rendoit de notre diſtrict. Cette Traduction vient de Mr. *de la Pilloniere*, autrefois Jeſuite & aujourd'hui Proteſtant. L'Auteur de la *Bibliotheque Angloiſe* nous avertit quelque part que Mr. *de*

la Pilloniere à fait en très-peu de tems des progrès conſiderables dans la Langue Angloiſe.

D'AMSTERDAM.

II. *Henri du Sauzet* vient d'achever d'imprimer, & débite un nouveau Catechiſme, pour l'inſtruction des jeunes gens, avec un Recueil de paſſages de l'Ecriture ſainte, une Priere pour le matin & une pour le ſoir, par Mr. *Jaques Saurin*, Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe à la Haye, grand in 8. très-gros caractere, pages 148. pour le Catechiſme & 134. pour le Recueil.

Jean Frederic Bernard vient de publier le premier Volume des *Cerémonies Religieuſes des Peuples Idolâtres de l'Amerique & de l'Aſie repréſentées en figures gravées par Bernard Picart, & expliquées par quelques Diſſertations hiſtoriques.* Deux autres Volumes de ce grand Ouvrage paroitront l'Eté prochain. Ils renferment les Ceremonies des Juifs & des Catholiques Romains. On verra à la tête du Volume qui traite des Juifs, & qui eſt le premier du corps complet de toutes les Religions du Monde, une Préface, où l'on rend compte au Public du plan & de la diſpoſition de tout l'Ouvrage. Cette Préface eſt ſuivie d'une *Diſſertation generale ſur le Culte Religieux.* L'Impreſſion de ces deux Volumes eſt toute achevée. Il ne s'agit plus que de faire graver [illegible] de Planches.

III.

III. La *Bible, avec les nouveaux Argumens & les nouvelles Reflexions ſur chaque Chapitre par* Mr. Oſtervald *Paſteur à Neufchâtel* paroit ici chez *Bernard & Uytwerf* depuis le commencement de l'année, & à Rotterdam chez *Beman*. Ces Argumens & ces Réflexions de M. Oſtervald furent d'abord imprimés en 1720. à Neufchâtel en un Volume in 4. L'Ouvrage fut bientôt enlevé. Les De Tournes le réimprimerent peu de tems après, à Genève. Mais, pour nous ſervir des termes de l'Editeur, „ pluſieurs perſonnes aïant ſouhaité que les *Argumens & les Reflexions ſur l'Ecriture ſainte* fuſſent „ imprimés conjointement avec la Bible, „ afin que ceux qui liſent les Livres ſacrés puſſent faire cette lecture avec „ plus de commodité, on reſolut d'imprimer une Bible in folio, dans laquelle les Argumens de M. *Oſtervald* „ ſeroient mis à la tête des Chapitres, & „ les Reflexions à la fin. „ L'Ouvrage de M. *Oſtervald* eſt plus correct & en meilleur ordre dans cette nouvelle Edition que dans les deux précedentes. On écrit de Geneve que le Magiſtrat a ordonné de lire publiquement les *Argumens & les Reflexions* de M. *Oſtervald* dans les Egliſes de cette Ville.

D'AVIGNON.

III. Il s'étoit introduit, dans la Faculté de Droit de cette Ville, un abus, conſiderable. C'étoit d'y conferer les dégrés ſans qu'on eût rempli le tems d'étude, ni obſervé les autres formalités preſcrites par l'Edit du Mois d'Avril 1679. & la Declaration du 17. de Novemb. 1790. au préjudice des Privileges accordés à l'Univerſité de cette Ville par les Rois de France, ſous condition d'obſerver les Reglemens établis dans les Univerſités du Roïaume. Mais il y a été pourvu par un Arrêt du Conſeil du 12. de Juin dernier, qui porte que ceux qui ont obtenu ou obtiendront à l'avenir des degrés de Droit, canonique ou civil, dans cette Univerſité, ne pourront s'en ſervir en aucun cas, s'ils ne juſtifient, par les Atteſtations de l'Archevêque de cette Ville, qu'ils ont rempli le tems d'étude & ſatisfait aux autres formalités requiſes par les Reglemens uſités dans les Univerſités de France. Il eſt enjoint, par le même Arrêt, aux Supôts de notre Univerſité de ſe conformer à l'avenir exactement à tous ces Reglements, à peine de privation des Privileges à elle acordés par les Rois Prédeceſſeurs de ſa Majeſté.

IV. *Jean de Lorme*, Libraire de cette Ville, vient d'imprimer un *Sermon ſur le Sacre du Roi*, qui fut prononcé le jour des Rois de cette année dans la Chapelle Royale

yale des Pénitens bleus de Toulouſe, par Mr. l'*Abbé de* PONTBRIAND, *Bachelier en Théologie, Clerc tonſuré du Dioceſe de St. Malo. in 4to.* pp. 29. Cette Piéce eſt écrite avec beaucoup de feu, d'énergie, & d'éloquence, & elle eſt compoſée avec d'autant plus d'Art, que ce qu'on y dit à l'occaſion du Sacre eſt relatif à l'Hiſtoire de l'Epiphanie dont on faiſoit la fête, le jour que ce Diſcours a été prononcé.

DE NANCY *en Lorraine.*

V. Le fameux P. *Dom Calmet*, Religieux Benedictin, qui eſt préſentement Abbé de St. *Leopold* de cette Ville, ne ceſſe point d'enrichir la République de Lettres des fruits de ſes veilles. Il vient de publier un Avis par lequel il ofre de donner, en deux Volumes *in folio* d'environ mille pages chacun, *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & Politique de Lorraine qui comprendra ce qui s'eſt paſſé de plus memorable dans l'Archevêché de Trêve & dans les Evêchés de Mets, Toul, & Verdun; depuis l'entrée de Jules Ceſar dans les Gaules, juſqu'à la mort de Charles IV. nommé vulgairement Charles V. Duc de Lorraine, arrivée en* 1690. *Le tout enrichi de Cartes Géographiques, Plans de Villes, & d'Egliſes, Monnoyes, Portraits &c. avec les Piéces juſtificatives à la fin.* Comme l'Auteur s'eſt attaché à puiſer ſes recherches dans les

bonnes ſources & à éviter les défauts des Hiſtoriens Lorrains qui ont preſque tous donné dans le douteux, dans le fabuleux, dans le merveilleux, & dans des Genéalogies ſouvent ſans fondement, on a lieu d'eſperer que cette nouvelle Hiſtoire ſera infiniment beaucoup mieux reçuë du Public que ne l'a été tout ce que nous avons à cet égard de *Simphorien Champiers*. de *François de Roſieres*, du P. *Benoît de Toul*, Capucin, du P. *Hugo* Prémontré déguiſé ſous le nom du Sr. *de Baleicourt*, & de *Jean Muſſey* Prieur de Longwic. C'eſt par les ordres de S. A. R. & à la ſollicitation des perſonnes les plus diſtinguées de l'Etat que le P. *Dom Calmet* a entrepris cet Ouvrage, & il compte qu'il pourra être delivré au mois d'Octobre 1725. moyenant 50. Livres tournois, pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, & 34. dont la moitié ſera payée en ſouſcrivant, pour les Souſcripteurs. On reçoit les Souscriptions à Nancy chez *J. B. Cuſſon* Libraire, & à Paris chez *Pierre Auguſtin Le Mercier* Ruë St. Jaques vis-à-vis S. Yves. Ceux qui voudront voir le plan de cet Ouvrage peuvent avoir recours à *la Clef du Cabinet des Princes*, Août 1723. Il eſt inutile de multiplier la réimpreſſion de ces ſortes de Piéces.

DE CHALONS *en Champagne.*

VI. *Claude Boychard* vient d'imprimer un Re-

Recueil de Piéces édifiantes ſous ce titre, *Idée d'un vrai Religieux*, in 12. pp. 237. Ce Recueil, dont on eſt redevable aux ſoins de Mr. *Lambert* ancien Curé de Notre-Dame de cette Ville, contient 1. 32 Lettres de *Dom Paulin de Liſle* Benedictin de la Congregation de St. Vanne ; 2. un Abregé de la Vie de ce ſaint Religieux natif de Châlons, lequel, après avoir demeuré vingt-cinq ans parmi les Benedictins, ſe retira à la Trape où il mourut en odeur de ſainteté le 22 Mai 1698. 3. un autre Abregé de la Vie de ſon Frere *François de Liſle*, Chanoine de Notre-Dame de Châlons, qui s'eſt auſſi ſanctifié dans ſon état en travaillant ſous les ordres de Mrs. *de Vialart* & *de Noailles* Evêques de cette Ville. On a joint aux Lettres de *Dom Paulin* quelques-unes de celles du fameux Reformateur de la Trape, de *Dom Iſidore* à préſent Abbé de ce Monaſtere & de *Dom Joſeph* Souſprieur.

D'AUXERRE,

VII. Il paroit ici depuis peu une *Hiſtoire des Guerres civiles qui deſolerent Auxerre & le voiſinage ſous le Regne de Charles IX. avec une ample Préface ſur les antiquités d'Auxerre, & des Notes hiſtoriques ſur les Villes, Bourgs & Villages & ſur les principales Perſonnes qui ſont nommées dans cette Hiſtoire.* Mr. *Le Bœuf*, Chanoine de cette Ville, qui en eſt l'Auteur, n'a-

vance rien, à ce qu'il dit, qu'il ne l'ait puiſé dans des Piéces originales, & s'il voit que cette Hiſtoire ſoit bien accueillie du Public, il la fera bientôt ſuivre d'une Notice de tous les Lieux du Dioceſe d'Auxerre.

DE RHEIMS.

VIII. Le Cantique ſur les Matieres condamnées par la Conſtitution, qui a été inſeré dans les *Memoires Hiſtoriques & Critiques du mois d'Avril*, 1722. impr. à Amſterdam, a été fatal au Sr. *Godart* Libraire de cette Ville (Rheims) Les Jéſuites lui ont fait un Crime de l'avoir imprimé & debité, & quoi qu'il fût innocent en l'un & l'autre point, ils ont eu pourtant aſſés de crédit pour le faire bannir hors du reſſort, de ſaiſir tous ſes effets, & murer la Boutique; ce qui eſt une perte très-conſidérable pour lui. On a fait à ce ſujet une Chanſon qui court imprimée, avec une Préface en Langage Champenois qui eſt fort plaiſante.

Mr *Trippier*, Profeſſeur de Rhétorique au College des bons Enfans de cette Ville, prononça au mois d'Avril dernier un Diſcours Latin ſur la Majorité du Roi, que l'on trouve à Paris chez la Veuve *Mazieres*, ou il a été imprimé.

DE LYON.

IX. Quoi-que nous ayons un bon nom-

nombre de Vies des Saints, dont quelques-unes ſont fort eſtimées, & que ce que nous en avons ſoit plus que ſuffiſant pour nourrir la pieté des Fidelles & les exciter à la Vertu, le P. *Croiſet* de la Compagnie de Jeſus n'a pas laiſſé de travailler à de *nouvelles Vies.* Son zéle eſt toûjours louable, & l'on doit lui en ſavoir du gré. Ces nouvelles Vies ſont en II. Vol. *in fol.* & c'eſt la Veuve d'*Antoine Boudet* qui les a imprimées. Le même Pére vient encore de donner au Public *La Vie de N. S. J. C. tirée des quatre Evangeliſtes & celle de ſa très-glorieuſe Mére la Vierge Marie.*

DE PARIS.

X. Le 22. Juillet dernier (1723) Frere *Mathieu Colombe de Caſtellane* en Provence, Religieux Auguſtin du grand Couvent de Paris, ſoutint, en préſence du Clergé de France, une Theſe qui mérite quelque attention. Les quatre fameuſes Propoſitions de 1682. contre les Papes n'y furent pas ſeulement établies ; l'Auguſtin ſoutint encore que les Evêques étoient Juges de Droit divin dans les matieres de Foi & de Morale, avant, avec, & après les Papes, comme auſſi dans les Conciles, & que les Cardinaux l'étoient ſeulement par privilege. Qu'aura dit la Cour de Rome à cette nouvelle ? Souffrira-t-elle impunément qu'un Moi-

Moine ſe jouë ainſi de ſon Autorité ? Mais qu'auroit-il à craindre de ce côté-là ? N'a-t-il pas pour garant de ſon audace le Clergé de France en corps, à qui la Theſe étoit dediée, & qui l'a honorée de ſa préſence ? Une autre particularité non moins remarquable eſt, que Mr. l'Evêque de Tulle à préſent Archevêque de Tours, qui préſidoit à cette Theſe, s'y eſt fait diſtinguer par une maniere aiſée, claire & conciſe de reſumer les Arguments & de les ramener toujours au point de la difficulté. On n'eſt pas fait a ces ſortes de choſes, & l'on a tout lieu d'être ſurpris lorſqu'on voit aujourd'hui un Prélat François qui parle le Latin comme ſa Langue naturelle.

XI. On repréſenta le 4. Août, ſur le Théatre du College de Louïs le Grand, une Tragedie intitulée, *Jonathas le Machabée*, qu'on dit être du P. *du Cerceau*. Les intermedes des Actes furent remplis d'un Balet repréſentant le Temple de la Gloire, lequel fut fort bien executé. Si l'on eſt curieux d'en ſavoir le plan, on pourra s'adreſſer à *Babou* qui l'a imprimé, ou avoir recours au *Mercure* qui ne manque point d'entrer dans ces ſortes de détails.

Les Comediens François n'ont rien donné de nouveau depuis *Inès de Caſtro*, qu'une Comédie qui eſt tombée à la 3. repréſentation. Elle avoit pour titre, *Le vieux Monde ou le Divorce de l'Amour*

&

& de la Raiſon, & venoit de la même main que *le Nouveau Monde*. La même Troupe va rependre *Nitbetis*, Tragedie de Mr. *Danchet*, qui avoit conſenti à la retirer pour faire place à *Ines*; après quoi l'on donnera la *Mariane* de Mr. *de Voltaire*. On fait auſſi eſperer deux Comédies nouvelles en Vers & en cinq Actes, *l'Impatient* par M. *de Boiſſy*, & *le faux Sincere* que Mr. *du Freſny* prometoit depuis long-tems.

XII. Le Journal des Savans reparoîtra dans les premiers jours de Janvier, & ne ſe donnera qu'une fois le mois. Il ſera de huit feuilles, & s'imprimera *in 4to.* & *in 12.* Mr. l'Abbé *de Fontaines*, Auteur des *Lettres Critiques du Traité de la Religion* de Mr l'Abbé de *Houteville* & des *Paradoxes Litteraires* ſur *Inès de Caſtro*, a été choiſi par Mr. le Garde des Sceaux pour y travailler conjointement avec Mrs. *Andri*, *Burette* & d'*Hericourt*: Il eſt chargé des matieres concernant la Théologie & les belles Lettres. Le reſte eſt reſervé, comme ci devant, aux autres trois Meſſieurs qui continueront d'y donner leurs ſoins.

XIII. La Veuve de Mr. *Papin* a donné au Public une nouvelle Edition des Oeuvres de ſon Mari, augmentée de quelques Ecrits que ſa mort l'avoit empêché de mettre au jour. Cette Edition, qui eſt en 3 Voll. in 12. eſt intitulée, *Recueil des Ouvrages compoſés par feu Mr.* Papin *en faveur*

veur de la Religion, & ſe vend chez la Veuve *Guerin* Ruë St. Jaques. Nous ne nous arrêterons point aux deux premiers Tomes, parce qu'ils ne contiennent que des Pieces connuës depuis long-tems, & qu'on en peut voir de longs Extraits dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans* du mois de Janvier 1693. & dans les *Mémoires de Trevoux* d'Avril, Mai, & Juin 1721. Quant au 3. Tome, ce qu'il renferme de plus eſſentiel eſt un Traité Latin qui n'avoit point encore paru, & qui a pour titre, *Hæreticorum Cauſa Juris methodo cognita, & judicata, ſive Proteſtantiſmus refutatus & Catholica fides aſſerta jure naturali, id eſt, ſola ſenſus communis ope.* Le but de l'Auteur dans cet Ouvrage, qu'on a mis auſſi en François pour la commodité de ceux qui n'entendent pas le Latin, eſt d'établir les différentes Méthodes par leſquelles on peut & l'on doit démontrer quelque Verité que ce puiſſe être, dont chacune a ſa Méthode de démonſtration tellement propre que la mépriſe eſt inévitable dès qu'on veut transporter ces Méthodes d'un Objet à un autre: Et ſur ce principe, Mr. *Papin* fait voir que les Déiſtes, & les Hérétiques, quels qu'ils ſoient, ne ſont dans l'erreur que parce qu'ils ne font pas une aplication convenable de ces Méthodes; en quoi ils ſe conduiſent, ſelon lui, d'une maniere auſſi inſenſée que ceux qui voudroient juger des Sons par la Vûë, ou des

des Couleurs par l'Ouïe. On trouve enſuite un Corollaire de ce Traité, avec ſix Lettres écrites à Madame *de Rouph* Refugiée à Londres par feu Mademoiſelle *de Rogere* ſa Sœur, dont on prétend que Mr. *Papin* avoit conduit la Plume & dirigé la Conſcience dans ſa converſion à la Religion Catholique.

La Lettre Paſtorale dont Mr. l'Evêque de Blois a honoré ce Recueil eſt ſans doute un ſûr garant du mérite des Piéces qu'il renferme. Ce Prélat l'adreſſe aux nouveaux Convertis de ſon Dioceſe, & l'on ne pouvoit prévenir les Lecteurs par une Aprobation qui fût & plus authentique & plus glorieuſe pour la memoire de l'Auteur. *C'eſt moins l'Ouvrage de Mr. Papin, que je vous annonce*, leur dit l'éloquent Prélat, *que l'Oeuvre de la grace ſur Mr. Papin, ſur ſa Famille, ſur ſes Proſelytes, car Dieu l'a jugé digne d'en avoir. C'eſt un Ouvrage compoſé ſous les yeux de Monſeig. de Meaux, dirigé, annoncé par lui. Quelle aprobation! quel témoignage! C'eſt un Ouvrage pour l'examen duquel nous n'avons rien negligé de ce que nous pouvions faire, & par nous-mêmes, &, ce que les Evêques, non plus que les Conciles, n'ont jamais dû omettre, par les yeux des profonds, & exacts Théologiens. Liſez donc ce Livre*, continue Mr. de Blois, *ſans crainte qu'il ſoit repris ni desavoué dans l'Egliſe Catholique, ſans aprehenſion de trouver qu'il roule ſur les préjugés de l'enfance & ſur la contrainte*

trainte d'éducation que vous nous reprochés. Que ce Livre, ajoute-t-il, *puiſſe dans vos anciens détruire les préjugés dont ils ſont leurs principes; qu'il puiſſe donner à votre Jeuneſſe les principes dont elle manque; qu'il puiſſe confirmer & conſolider de plus en plus dans la foi ceux d'entre vous qui ſont fidelles à la grace qu'ils ont reçuë . . . Que les anciens Catholiques ne negligent pas la lecture d'un Livre qui les peut rendre utiles à leurs Freres; qui leur fait ſentir ce qu'ils doivent à l'Egliſe, ce qu'ils doivent au Dieu des Miſericordes qui les y a fait naître; Qu'ils ſentent combien leur foi à eux-mêmes eſt ébranlée, combien on a beſoin dans ces tems malheureux de la rafermir. Et pour nous qui ſommes chargés du ſoin du ſalut des autres, animons-nous par le zéle & les lumieres que nous voyons dans de ſimples Laïcs, dans des Femmes, dans des Vierges Néophites pour la défenſe de la Foi qui nous eſt confiée.*

Mr. *Papin* étoit natif de Blois. Il fut élevé dans la Religion Proteſtante; après avoir chamaillé aſſez long temps contre M. *Jurieu* ſur le Dogme de la Tolerance, il prie enfin le parti de ſe faire Catholique. M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux, reçut ſon Abjuration dans l'Egliſe des Peres de l'Oratoire de Paris le 15. de Janvier 1690. & il mourut dans cette Ville le 19. de Juin 1709. Le P. *Dom Liron* en parle dans ſa *Bibliotheque Chartraine*, il en eſt fait auſſi mention dans

le

le *Supplément de Moreri* Edition d'Amſterdam 1716. & ſi l'on veut être inſtruit plus au long de ce qui le concerne, on n'a qu'à lire ſon *Traité des deux voyes opoſées en matiere de Religion, l'Examen particulier & l'Autorité*, impr. d'abord en 1692. & réimprimé à Liege en 1713. ou l'Extrait que les PP. de Trevoux en ont donné dans leurs *Memoires d'Avril*, 1721.

XIV. *Alexandre & Darius, Tragedie, à Paris chez la Veuve Guillaume* 1723. 12. *pp.* 60. Il eſt rare de voir des Tragedies imprimées, ſant qu'auparavant on les ait fait paroitre ſur le Théatre. La crainte que l'Auteur a euë que la ſienne ne plût point dans la repréſentation & l'eſpoir dont il s'eſt flaté que luë dans le Cabinet elle pourroit *amuſer le Lecteur*, l'ont déterminé à la donner au Public, ſans l'avoir ſeulement préſentée aux Comediens. L'Auteur ſe rend aſſez de juſtice en un point; ce ſera à ceux qui liront ſa Piece à décider s'il ne s'eſt point abuſé dans l'autre. Comme ce n'eſt ici que *l'Eſſai d'une jeune plume*, diſons mieux d'une Muſe novice, il eſt à préſumer quelle pourra dans la ſuite produire quelque choſe de meilleur en ce genre, ſi elle continue à s'y attacher. L'Auteur établit du moins dans la Préface qu'il a mis à la tête de ſa Tragedie, des regles ſur la nature de ce Poëme, par leſquelles on peut juger qu'il connoit aſſez les aboutiſſants de la Carriere où il eſt entré, & qu'il pourra

la fournir un jour avec plus de gloire.

XV. Les Freres *Barbou* ont nouvellement imprimé les Ouvrages de quelques Auteurs Jesuites, dont voici la liste 1. SIDRONII HOSSCHII *Elegiarum Lib. sex.* 2. GUILLELMI BECANI *Idyllia & Elegiæ.* 3. JACOBI WALLII *Pœmatum Libri novem.* 4. GABRIELIS COSSARTII *Orationes & Carmina.* 5. JOANNIS ANTONII DU CERCEAU *Opera. Nova Editio aucta & emendata.* 6. RENATI RAPINI *Poëmata, cum Dissertatione de Carmine Pastorali, & Disputatione de Cultura Hortensi.* 3 Vol. *in* 12.

XVI. Mr. *Petit*, Chirurgien de Paris, & de l'Academie Royale des Sciences, a publié un *Traité des Maladies des Os où sont représentés les appareils & les machines qui conviennent à leur guérison.* Cet Ouvrage qui est en 2 Vol. in 12. se vend chez *Hochereau.*

XVII. L'Academie Royale des Sciences propose les deux Questions suivantes pour les Prix fondés par feu Mr. *Rouillé de Meslay*, ancien Conseiller au Parlement de Paris.

1. Question. *Quelles sont les Loix suivant lesquelles un corps parfaitement dur mis en mouvement en meut un autre de même nature, soit en repos, soit en mouvement, qu'il rencontre, soit dans le vuide, soit dans le plein?*

2. Question. *Quelle seroit la maniere la plus*

plus parfaite de conſerver ſur Mer l'égalité du mouvement des Clepſidres, ou Sabliers, ſoit pour la conſtruction de la machine, ſoit pour ſa ſuſpenſion?

Les Savans de toutes les Nations, même les Aſſociés étrangers de l'Academie, ſont invités de travailler ſur ces ſujets, ſoit en Latin ſoit en François à leur option, & on leur recommande d'écrire leurs Ouvrages d'une maniere liſible, ſur tout quand il y aura des calculs d'Algebre. On les avertit encore de ne point mettre leurs Noms à leurs Ouvrages, mais ſeulement une Sentence ou Deviſe. Ils pourront auſſi, s'ils le veulent, attacher à leurs Pieces un Billet ſeparé & cacheté, où ils mettront leurs Noms, leurs qualités & leur Adreſſe, l'Academie promettant de ne faire l'ouverture du Billet qu'au cas que la Piece ait remporté le Prix.

Le 1. Prix eſt de 2500. Liv. & le ſecond de 2000. Les Pieces pour le premier doivent être remiſes au Secretaire de l'Academie avant le 1. Fevrier prochain, & celles pour le ſecond ſeront reçuës juſqu'au 1. de Janvier 1725. parce qu'on ſe propoſe de diſtribuer le 1. Prix dans l'Aſſemblée publique d'après Pâques 1724. & le ſecond dans l'Aſſemblée d'après Pâques de l'année ſuivante.

XVIII. *Traité des Vernis, où l'on donne la maniere d'en compoſer un qui reſſemble parfaitement à celui de la Chine, & pluſieurs*

autres qui concernent la peinture, la dorure, la gravûre à l'eau forte, avec Figures chez *Laurent d'Houry*. 12. pp. 206.

XIX. *Traité des Eaux minerales nouvellement découvertes au Village de Paſſy près Paris, dans lequel ſont expliqués leur nature minerale, la difference des ſources, leurs qualités, leurs vertus & leur effets ſur le corps humain. Chez* François Barrois *in* 12. Mr. Moullin, *Medecin de la Faculté de Paris*, eſt l'Auteur de ce petit Ouvrage dont le ſtile eſt net & didactique.

XX. *Explications nouvelles des Mouvémens les plus conſiderables de l'Univers, accompagnés de démonſtrations par le jeu de differentes Machines qui les imitent.* Par M. *Mathulon* Docteur en Medecine. Brochure in 4. chez *Jaques François Grou.*

XXI. *Hiſtoire abregée du Vieux Teſtament avec des Reflexions in* 12. chez *d'Houry* le fils.

XXII. *Notæ* Caroli Molinæi, Georgii Louët, Antonii Vaillant *circa rem beneficiarium à celeberrimo Patrono* N. Sachot *collectæ & ordine alphabetico digeſtæ.* 12. *apud* Cavelier & Sangrin. Cette nouvelle collection des Notes de Du Moulin, de Louet & de Vaillant ſur les matieres beneficiales, n'a été entrepriſe par M. Sachot que pour la commodité des jeunes Avocats qui y trouveront ramaſſé en un petit volume, & à peu de fraix, ce qu'il faut qu'ils cherchent dans de gros Livres que leur rareté a rendus chers.

XXIII.

XXIII. *Morale Chrétienne partagée en 30. Articles pour tous les jours du Mois chez de Launay.* in 16. pp. 241.

XXIV. *L'Esprit de Seneque, ou les plus belles penſées de ce grand Philoſophe,* &c. chez la Veuve *Charpentier.* 2. Vol. *in* 12.

XXV. *La Vie de St. Irenée, ſecond Evêque de Lyon, Docteur de l'Egliſe, & Martyr.* 2. Vol. *in* 12. *chez François Barois.* On trouve à la fin du 2. Volume une longue Apologie du St. Docteur, contre les calomnies des Proteſtants, & de quelques nouveaux Docteurs Catholiques. Elle roule ſur les Editions qu'on a fait des Ouvrages de ce Pere à Geneve, en Angleterre, & dans d'autres Païs Proteſtants, avec des Notes par leſquelles on a voulu ſe l'aproprier; mais l'Apologiſte prétend prouver que ces Notes ne ſont que de pures ſupoſitions, des invectives & des injures calomnieuſes. Cette Vie & cette Apologie partent de la même main qui nous a donné depuis peu les Vies de St. Cyprien, de Suger, & d'Abeilard; & après le bon ſuccès que tous ces Ouvrages ont eu, nous ne craindrons point de faire violence à la modeſtie de l'Auteur, en aprenant au Public que c'eſt un Bernardin retiré à Tours apellé le *P. Dom Jaques.*

XXVI. *Queſtions ſur le Concordat fait entre Leon X. & François I. decidées par les Conciles, Conſtitutions Canoniques, Ordonnances, Arrêts, & Autorités des Docteurs,*

teurs, par M. Michel du Perray ancien Bâtonier de Mrs. les Avocats. 2. Vol. in 12. chez *D. Beugnier.*

XXVII. *Les Elegies d'Ovide pendant ſon exil traduites en François avec des Remarques critiques & hiſtoriques, & le Latin à côté in* 12. chez *d'Houry* le Fils.

XXVIII. *Traité general de la Danſe ſacrée & prophane, par M. Bonet ancien Payeur des gages du Parlement, in* 12. chez le même. L'Impreſſion de cet Ouvrage fut anoncée dans les Nouvelles Literaires de la Haye du 9. Juillet 1718. avec un précis de ce qu'il contient. L'Auteur l'a rempli de recherches curieuſes, & il y a joint un Suplément à ſon Hiſtoire de la Muſique publiée en 1715.

XXIX. *Nouveau Traité des Inſtruments de Chrirurgie les plus utiles & de pluſieurs nouvelles Machines qui ſont propres pour les Maladies des Os, dans lequel on examine leurs différentes parties, leurs dimenſions les plus commodes, leurs uſages, & on fait ſentir, autant qu'il eſt poſſible, la vraie maniere de s'en ſervir, ſouvent ſuivie de quelque Obſervation Chirurgicale. Ouvrage très-néceſſaire aux Chirurgiens, & très-utile aux Couteliers. Enrichi de Figures en taille-douce qui répondent à l'explication. Par René Jaques Croiſſant de Garengeot Chirurgien.* Chez Pierre Jaques Bienvenu 2. Vol. in 12. L'Auteur rejette dans cet Ouvrage pluſieurs Inſtruments de Chirurgie qu'il a jugés inutiles & très-embaraſſans. Il en

en ſubſtitue en leur place un grand nombre d'autres nouvellement inventés & il les diviſe en pluſieurs claſſes, afin de ſuivre l'ordre qu'il a obſervé dans ſon Traité d'Opérations de Chirurgie qu'il publia il y a trois ans.

XXX. *Oraiſon funebre d'Anne Palatine de Baviere, Princeſſe Douairiere de Condé, prononcée à Trevoux par le Pere Dominique de Colonia Jeſuite le* 13. *Avril,* 1723. *en préſence du Parlement de Dombes.* in 4*to.* Cette Piéce ſe trouve chez Ganeau. L'Orateur y fait voir que cette Princeſſe a ſanctifié dans ſa perſonne la grandeur, & les richeſſes; la grandeur en la faiſant ſervir toute entiere à honorer la Religion; les richeſſes par ſon Caractère bienfaiſant & par ſa charité.

XXXI. *Lettre d'un Religieux Benedictin à Son Alteſſe Royale Madame l'Abbeſſe de Chelles ſur ce qui s'eſt paſſé de plus édifiant à Aix pendant la Contagion.* Brochure *in* 12. de 91. pages chez J. B. Samſon. L'Auteur, qui eſt le P. *Dom Jean Sabatier*, s'attache uniquement à décrire les actions de ceux qui s'étoient dévoués au ſervice des peſtiferés. Il s'y conſacra lui-même, & cette action eſt d'autant plus meritoire en lui, que rien ne l'y obligeoit.

XXXII. François Flahault, Quai des Auguſtins, débite un *Nouveau Théatre Italien en* 3. *Vol. in* 12. où l'on a recueilli les meilleures Piéces, tant Italiennes

que Françoiſes qui ont été repréſentées à Paris ſur le Théatre des Italiens depuis leur rétabliſſement. Ces Piéces ſont *Le Liberal malgré lui*, *Hercule*, *Samſon*, *Le Prince Jaloux*, *La Griſelde*, *Merope*, *Adamire* ou *la Statuë de l'Honneur*, *La Vie eſt un Songe*, *Le Port à l'Anglois*, *Arlequin ſauvage*, *Thimon le Miſantrope*, *Arlequin poli par l'Amour*, *La Surpriſe de l'Amour*, *Les Amans ignorans*.

XXXIII. Ganeau a ſous Preſſe un Ouvrage poſthume du célebre *Richard Simon*. C'eſt une *Critique des Prolégomenes de la Bible & de la Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques de feu Mr. Dupin, avec des Eclairciſſements & des Supplements à pluſieurs endroits de ces Ouvrages*. On compte que cette Critique fera 4. Vol. in 8vo.

XXXIV. On trouve chez le même Libraire la *Deſcription du Cabinet de Mr. Grollier de Servieres*, dont le bon goût pour les Ouvrages de Mathematique & de Mecanique eſt ſi fort connu des Savans. C'eſt à Mr. de Servieres ſon petit-Fils que l'on eſt redevable de cette Deſcription qui a ſubi le jugement, & merité les ſuffrages de l'Academie des belles Lettres de Lyon, à qui elle a été préſentée.

XXXV. De Witte, Ruë St. Jaques, vient de faire deux nouvelles Editions revûes, corrigées & ornées de Figures, de deux Romans, l'un intitulé, *Ibrahim ou l'illuſtre Baſſa*, 4. Vol. *in* 12. & l'autre *Tarſis & Zelie* 3. Vol. *in* 8o.

XXXVI

XXXVI. La Plume élegante & feconde de M. le Commandeur de Vignacourt va ranimer le goût pour ces ſortes d'Ouvrages. Le bon accueil qu'on a fait à ſa *Comteſſe de Vergy* lui a fait produire une autre Hiſtoriette ſous le titre d'*Edele de Ponthieu* impr. chez Piſſot. L'Auteur narre joliment, & il a tout le talent propre pour amuſer ce qu'on appelle le Monde galant & poli.

XXXVII. Les Jeſuites viennent de publier un troiſieme Tome de *Nouveaux Memoires de leurs Miſſions dans le Levant.* Ce Volume impr. chez Cavelier in 12. pp. 432. eſt de la façon du P. *Monier.* Il eſt diviſé en deux Parties. On y verra une Hiſtoire détaillée de l'état ancien & préſent de l'Armenie; la diviſion de cette Partie du Monde entre les Turcs & les Perſans; la forme du Gouvernement Eccleſiaſtique des Armeniens; l'établiſſement du Chriſtianiſme parmi eux; le Rit obſervé par les Armeniens Schiſmatiques, leurs erreurs, & enfin la maniere de traiter avec ces Peuples par raport aux Miſſions. On y trouvera auſſi trois Memoires ſur les Miſſions d'Erivan, d'Erzerom, & de la Province du Sirvan, avec un Journal du Voyage du P. de la Maze de Chamaké à Iſpahan par la Province de Guilan, & une Carte. Toutes leſquelles Piéces contiennent de faits curieux & qui peuvent ſervir à donner une connoiſſance plus ſure qu'on ne l'avoit euë

juſqu'ici, de la Géographie & de l'Hiſtoire naturelle de ces Païs.

XXXVIII. Il paroit un petit Ouvrage poſthume de Mr. l'Abbé de Fleury, imprimé l'on ne ſait où. C'eſt un IXe. *Diſcours ſur les libertés de l'Egliſe de France*, que l'Auteur avoit deſſein de placer à la tête du 21. Volum. de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, où il eſt fait mention des Conciles de Conſtance & de Bâle. On prétend que ce IX. Diſcours eſt un abregé du Manuſcrit que Mr. de Boſſuet Evêque de Meaux lui confia, & qui a pour titre, *Defenſio quatuor propoſitionum Cleri Gallicani.* Comme il y a quelque choſe à dire à ce Diſcours, on y a mis des Notes pour redreſſer les endroits qui le méritent. Ces Notes regardent particulierement quelques points de Théologie, où l'on prétend que Mr. l'Abbé Fleury n'étoit pas fort verſé. On veut par exemple que les paſſages qu'il employe pour prouver que la Primauté du Pape eſt de droit divin ne ſauroient l'établir en aucune maniere. On trouve auſſi qu'il a mal pris l'opinion de Richer ſur le Gouvernement de l'Egliſe, & qu'il a eu tort d'autoriſer la condamnation qui en fut faite d'une maniere ſi irreguliere, & ſi peu capable de faire honneur à ceux qui y travaillerent. Les Notes, dont nous parlons, ne ſont pourtant pas ſi exactes qu'elles n'ayent elles-mêmes beſoin de correction en quelques endroits. Tout l'Ou-

l'Ouvrage fait un *in* 12. de 93. pages.

XXXIX. Robert Marc Dexpilly, & Compagnie ont ſous Preſſe les *Oeuvres de Deſcartes* qui feront en 17. Volumes.

XL. Les mêmes ont donné une nouvelle Edition corrigée & augmentée des *Illuſtres Françoiſes*. 3. Vol. in 12. C'eſt un Recueil d'Hiſtoires galantes où il n'y a rien de choquant pour la pudeur, & dont le Mariage fait preſque toujours le denoûment. L'Auteur qui ne ſe fait point connoitre laiſſe à ſes Lecteurs la liberté de donner à ſon Livre le nom de Roman ou d'Hiſtoire; mais il aſſure n'avoir rien écrit que de vrai & de conſtant; aux noms près de ſes Héros, dont il a cru devoir ſuprimer les veritables noms, & leur en ſubſtituer de faux. Ce Livre a été imprimé en premier lieu en Hollande, la premiere fois en 1711. en 2. Vol. & la ſeconde fois en 1721. en 3. Volumes.

XLI. Le Roi a fait acheter pour ſa Bibliotheque tous les Manuſcrits ſur l'Hiſtoire, qui avoient été ramaſſés par feu Mr. le premier Préſident de Mesmes, auſſi bien que ceux de feu Mr. l'Abbé de Camp.

XLII. La belle Bibliotheque des Bignons, qui de leurs mains avoit paſſé dans celles de Mr. Law, pour lors Controleur général des Finances, & enſuite à feu Mr. le Cardinal Dubois, vient d'être venduë à une Societé de Libraires pour

pour la ſomme de 65000. Liv. leſquels l'ont cedée à Mr. Guiton Miniſtre de Mr. l'Ambaſſadeur d'Hollande moyenant quinze mille Livres de plus.

XLIII. Mr. L'Abbé Langlet du Freſnoy, qui étoit priſonnier à Strasbourg depuis près de deux ans, a obtenu enfin ſa liberté. Il eſt de retour depuis quelques jours, & ſe diſpoſe à donner une nouvelle Edition de ſa *Méthode pour étudier l'Hiſtoire*, qu'il a augmentée d'un *Traité de Chronologie* & de quatre grandes Cartes qui contiendront tous les différens Syſtêmes des Auteurs ſur cette matiere, avec la maniere de les concilier.

XLIV. Charles Ferrand Libraire de Rouën a imprimé les Voyages de Mr. le Chevalier Chardin en 10. Vol. *in* 12. On les trouve à Paris chez Pierre Michel Huart.

XLV. *Les Antiquités Romaines de Denis d'Halicarnaſſe traduites en François avec des Notes Hiſtoriques, Géographiques, & Critiques. Par M. . . . . Paris chez Philippe Nicolas Lotin.* 1723. 2. *Vol. in* 4*to.* I. Vol. pp. 575. II. Vol. pp. 694. ſans compter la Préface qui contient 72. pages. Nous avons parlé dans nos précédents Journaux d'une autre Traduction Françoiſe de Denis d'Halicarnaſſe par le Pere le Jay de la Compagnie de Jeſus. Celle que nous annonçons préſentement ne ſera pas ſans doute moins recherchée des Savans; elle le mérite du moins par la fidelité & l'élegance de la Traduction &

par

par les Notes dont elle eſt accompagnée. Ces Notes ſont de quatre ſortes, comme on le voit par le Titre. Les Hiſtoriques, que le Traducteur dit avoir tirées de Tite-Live, de Plutarque, de Diodore de Sicile, de Pauſanias, de Velleïus Paterculus, d'Aurelius Victor, de Valere Maxime, de Pline, ſervent à expliquer les Faits, les Coûtumes, les Loix, les Sacrifices, les Fêtes, les Cérémonies, & les Aſſemblées du Peuple Romain. Par les Géographiques, on voit la ſituation des Villes & des Lieux dont il eſt parlé dans l'Auteur Grec, & c'eſt de Strabon, de Ptolomée, d'Etienne de Bizance, de Cluvier, de Cellarius, d'Holſtenius, & des Voyages d'Italie que le Traducteur les a empruntées. Les Chronologiques, qui ſont preſque toutes fondées ſur le texte même de Denis, developent l'ordre qu'il a gardé dans ſon Hiſtoire. Enfin les Notes critiques ſont deſtinées à relever quelques fautes dans leſquelles l'Auteur Grec eſt tombé, & à l'acorder lui-même avec les autres Hiſtoriens lorſqu'ils lui ſemblent contraires.

Pour le fonds de la Traduction, M... aſſure qu'il s'eſt étudié à ne la faire ni trop literale, ni trop libre. *Un Traducteur* dit-il, *doit toujours être eſclave du ſens, mais il eſt maître des expreſſions. Pur Interprete à l'égard des penſées, il faut qu'il les rende telles qu'elles ſont, ſans les façonner à ſa mode, ſans les étendre, ſans les amplifier,*

fier, ſans retrancher les beautés qui s'y trouvent, ſans en ajouter d'autres qui n'y ſont point. Il ne lui eſt pas permis, continuë-t-il, *ni d'en changer les phraſes, ni d'en renverſer l'ordre, ni de ſacrifier à l'élegance & à la varieté du Diſcours, les avantages de la fidelité & de l'exactitude. C'eſt un Peintre qui peint d'après un Original; il repréſente les traits de ſon Modèle; il copie, il ne produit point. Si un Traducteur paſſe ces bornes, ce n'eſt plus un Traducteur, c'eſt un Auteur, c'eſt un Homme qui compoſe.* Tout le monde conviendra ſans doute de ces regles, la difficulté eſt de les bien mettre en œuvre. M.... l'a ſentie, & l'on ne ſera pas ſans doute fâché de ſavoir comme il s'en explique. *Quelque diligence que j'aye aporté à rendre ma Traduction exacte, fidelle, & intéreſſante, j'ai tout lieu de craindre d'être tombé dans un grand nombre de fautes. Il eſt difficile de n'en pas faire dans un Ouvrage de ſi longue haleine. Quelle difficulté ne rencontre-t-on pas à alier l'élegance avec l'exactitude. On eſt en danger de ramper, de languir dans le ſtile, & de ſe rendre obſcur, quand on veut ſuivre ſcrupuleuſement ſon Original. Si on s'en éloigne, on ceſſe d'être Interprete, & l'on tombe ſouvent dans des contreſens. On veut néanmoins qu'un Traducteur écrive d'un ſtile coulant, & qu'en même tems il ſoit fidelle. On exige impitoyablement qu'il rende clair ce qui eſt obſcur & qu'il exprime les penſées d'un Auteur Grec avec autant de facilité & de le-*

legereté que ſi elles avoient été conçuës par un François. C'eſt là l'écueil de ceux qui traduiſent dans une Langue vivante. S'il ſe rencontre quelques beaux endroits dans la Traduction, l'Original en a le mérite. Tout ce qui s'y trouve de mauvais, on le met ſur le compte du Traducteur. Je ſoubaite, conclud-il, *qu'on me faſſe voir les fautes dans leſquelles je ſerai tombé; Je les reconnoitrai de bonne foi. J'eſpere au moins qu'on ne me convaincra pas d'avoir traduit ſur les Verſions Latines ſans conſulter le Texte Grec.*

Cette derniere Periode tombe ſur la Traduction du Pere le Jay, comme on le peut voir par les Lettres critiques dont nous avons parlé ailleurs, & qui ont été inſerées dans les cinq premiers Mercures de Paris de cette année. Le reſte de la Préface du Traducteur contient un abregé de la Vie de Denis d'Halicarnaſſe. On y trouve auſſi la comparaiſon de ſon Hiſtoire avec celle de Tite-Live; les Eloges que les Auteurs anciens & modernes lui ont donné; les Jugements de Photius & d'Henri Etienne ſur ſon ſtile; les différentes Editions qui en ont paru, de même que les Traductions qui en ont été faites. Et à ce propos M. . . . n'oublie point de donner un abregé du Jugement favorable que les Journaliſtes de Trevoux ont porté de celle de leur Confrere, auſſi-bien que des critiques qui en ont été faites.

Ajou-

Ajoutons que cette Préface eſt ſuivie d'une Chronologie Grecque & Romaine ſelon Denis d'Halicarnaſſe avec des Notes, & que l'Ouvrage eſt encore enrichi de quelques Cartes Géographiques de l'ancienne Italie, & de pluſieurs Plans de la Ville de Rome, telle qu'elle étoit avant & après Romulus, ſous le Regne de Tarquin le Superbe, pendant l'adminiſtration des Decemvirs, du tems qu'elle fut érigée en République, & telle qu'elle a été depuis.

XLVI. Il vient de paroitre trois nouveaux Ecrits contre Inès; ſavoir une Lettre inſerée dans le même Mercure dont je viens de parler; une autre *Lettre adreſſée à Mr. de la Motbe.* in 8°. pp. 27. qu'on attribuë à Mr. l'Abbé Maſſon, & une Critique intiulée *le Secretaire du Parnaſſe*, Broch. *in* 8°. *de* 54. *pages par le Poëte ſans fard.* Cette derniere Piéce eſt la plus mordante de toutes celles qui ont paru. Nous en parlerons plus amplement une autre fois.

XLVII. On a ſû enfin qui a remporté les deux derniers Prix d'Eloquence & de Poëſie propoſés par l'Academie Françoiſe pour l'année 1723. C'eſt un Gentilhomme Provençal né à Taraſcon & établi à Marſeille apellé Mr. *Vicelede*, qui n'a gueres plus de 25. ans. C'eſt la deuxieme fois ſeulement qu'une même perſonne a remporté les deux Prix à la fois depuis leur établiſſement.

XLVIII.

XLVIII. La Traduction en Vers du Chap. 14. d'Iſaïe fait partie d'un Diſcours que M. Racine porta, il y a quelque tems, à l'Academie des belles Lettres ſur l'eſſence de la Poëſie. Il y prouva qu'elle ne conſiſtoit ni dans les rimes, ni dans la cadence des Vers, mais dans ce qu'on appelle Enthouſiaſme, & il en donna pour exemple cet endroit de l'Ecriture.

XLIX. Le Théatre perdit le mois paſſé deux Auteurs domeſtiques, Mr. de Chaligny Seigr. de Plaines âgé ſeulement de 30. ans & Mr. de Saintion. Nous avons de celui-ci *le Chevalier à la mode*, & *le Bourgeois à la mode*, deux Comédies aſſez bonnes qui ont été jouées & même imprimées.

L. On avertit le Public, & ſur tout les ſouſcrivans, que l'Ouvrage *des Pierres Antiques gravées, ſur leſquelles les Graveurs ont mis leurs noms, deſſinées & gravées en cuivre ſur les Originaux ou d'après les empreintes par* B. Picart, *tirées des principaux Cabinets de l'Europe, expliquées par* Philippe de Stoch, *Conſeiller de S. M. le Roi de Pologne &c.* eſt fini, & que B. Picart, Graveur & Marchand d'Eſtampes à Amſterdam, commencera à le diſtribuër en Latin & François, le 10. Avril de la préſente Année.

Comme cet Ouvrage merite bien un Article plus étendu, on en donnera un Extrait dans le Journal prochain, le tems étant trop court pour l'inſerer dans celui-ci.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. *Dictionaire universel de Commerce &c. par Mr.* Jaq. Savary des Bruſlons. - - - - *Page* 211.
II. *Réponſe de Mr. de* Chanſierges *aux Journaliſtes de* Trevoux, *&c.* - - 224.
III. *Epitre dédicatoire des Paradoxes Litteraires à Mr.* Baron. - - - 235.
IV. *Traduction du Chap. XIV. d'*Iſaïe, *par Mr.* Racine *le fils.* - - - - - 237.
V. *Abregé de l'Hiſtoire ancienne de la Ville d'*Orange, *par* J. Fred. Guib. - - 240.
VI. *Suite de l'Extrait du* Nécrologe *de Port Royal.* - - - - 253.
VII. *Recueil de pluſieurs Piéces d'Eloquence & de Poëſie, &c.* - - 265.
VIII. *Nouvelles Litteraires.* - - 275.

TA-

TABLE DES MATIERES,

Contenuës dans le ſecond Tome, premiere & ſeconde Partie, de cette Bibl.

A.

ABaillard, Traduction de ſes veritables Lettres, 278,279
Abbadie (Mr.) Son Explication de l'Apocalypſe 148
Academies, leur Hiſtoire eſt intereſſante. 251,252.
Academie Françoiſe. Comment on devroit remplir les places vacantes. 32,33
Adam (Mr. l'Abbé) a traduit les Commentaires de Montecuculli. 283
Addiſſon (Mr.) Traduction de ſon *Babillard*, & de ſon *Freeholder*, 144 de ſon *Mentor*, 313
Amans ignorans (les) Comedie de Mr. Hautereau, 281
Ana: Jugement que l'on doit faire de ces ſortes de Livres. 18
Andry (Mr.) Sa Thèſe ſur les exercices du corps, 290
Anne d'Autriche, Mere de Louis XIV. 118 Ses Amans, 122-131 eſt perſecutée par le Cardinal de Richelieu, 132. Sa Régence, 135. Sa mort. 137
Appellans, Lettre des ſept Evêques au Roi. 284.
Archiatres. Ce que c'étoit que cette qualité. 177
Arouet de Voltaire (Mr.) Son origine, 38 Son Poëme arrêté, 144 il s'imprime, 313
Avrillon (Le P.) ſa conduite pour paſſer ſa interdit &c. 279

B

BAgatelle. (La) Livre de Mr. V. E. Mr. Cartier le fait parfaitement. 247
Barbeyrac (Jean) Son Traité du Juge compétent des Ambaſſadeurs tant pour le civil que pour le criminel. 57-80
Baſnage (Mr.) travaille au ſecond Volume des Annales des Provinces-Unies. 144
Begault (Mr.) IV. & V. Vol. de ſes Sermons. 286-289
Bellegarde (Le Duc de) aime la Reine. 122
Bêtes, Mr. Cartier les aime tendrement & ſur tout ſon Chien. 270
Bibliotheque des Dames, *III.* Tome. 146
Bibliotheque Germanique, V. Volume de ce Journal. 319. On y fait dire pluſieurs choſes à Mr. Camuſat qu'il n'a point dites. 319,320
Biſly (Mr. le Card. de) nouveaux Ecrits contre ſon Inſtruction Paſtorale. 291-297
Boiſſi (Mr. de) ſon *Impatient.* 285
Bologne. Extrait de *l'Hiſtoire de l'Inſtitut.* 251-256
Borri (le Marquis de) 120
Boſſuet (Mr.) Son caractere, 190. Raiſons qu'il eut de ſe déclarer contre Mr. de Fenelon. 199
Bourgogne (Mr. le Duc de) il a été élevé avec beaucoup de ſoin. 191-194. aimoit tendrement Mr. de Fenelon. 208-209
Bourſault, Nouvelle édition de ſes Lettres 157
Brumoy (Le P.) a donné la Vie d'Eleonor Mere de l'Empereur regnant. 279
Buckingham (le Duc de) aime la Reine. 124.131

C.

CAperonier (Mr.) Sa Lettre ſur l'Edition de Quintilien de Mr. Burman. 281

Car-

Cartier (Mr.) Extrait de ſon *Je ne Sai-Quoi.* 246-251
Cerceau (Le P. du) ſon *Thraſilaüs.* 290
Champagne. Hiſtoire de ſes Comtes Héréditaires. 286
Chanſierges (Mr.) Extrait de ſon *Idée d'un Roi parfait,* 1-18 ſon *Néoptoleme* 17
Chanſons. (Nouveau Recueil de) 145
Chapelain, traits de ſon avarice. 28, 29, 30
Chevillard (Jacq.) ſon Dictionaire Héraldique. 284
Choiſi (Mr. l'Abbé de) Son Hiſtoire de l'Egliſe, Tome onzieme. 157
Chriſtine, Reine de Suéde. 138
Conſtitution *Unigenitus* (Hiſtoire de la) 318
Courbeville (Le P. de) a bien traduit l'*el Diſcreto de Gracian.* 241
Crouzaz (Mr. de) nouvelle Edition de ſon *Traité du Beau.* 318
Croze (Mr. de la) ſon *Hiſtoire du Chriſtianiſme dans les Indes.* 313, 314

D.

DAcier (Mr.) Nouvelle Edition de ſon *Plutarque.* 145
Dangeau (l'Abbé de) Quelques-uns de ſes Ouvrages. 152
Des Preaux (Mr.) il n'étoit pas aimé de M. de Segrais. 25 Maltraité par les Journaliſtes de Trévoux, 36 par Sanlecque. 38
Dictionaire univerſel de la France ancienne & moderne, &c. 149
Duperray (Michel) Ancien Bâtonier de Mrs. les Avocats. Ses Queſtions ſur le Concordat, &c. 156

E.

ESprit. Ce que c'eſt. 14-17
Eſtrées (Mr. le Marechal d') belle réponſe de ce Seigneur à Louïs XIV. 31, 32

F.

FAyette (Mr. de la) a fait *la Princeſſe de Cleves* & *Zayde*, 20. Savoit le Latin 21. Ses belles Qualitez. 21, 22
Fenelon (Mr. de) Extrait de ſa Vie. 187-209
Fremy (Mr. l'Abbé) Son *Eſſai d'une nouvelle Méthode*, &c. 153
Furetiere, nouvelle Edition de ſon Dictionaire, 143
Fuzelier (Mr.) *Le Serdeau des Théatres*, 284. Son Balet. 290

G.

GÂcon maltraité par Sanlecque 38
Gage touché (le) 146
Gauthier (Mr.) Bibliotheque des Philoſophes & des Savans Anciens & Modernes. 286
Gerberon (le P.) offre à Mr. de Cambray d'écrire en ſa faveur. 201
Grace (Poëme de la) Sa critique. 151
Gracian (Balthazar) Extrait de la traduction de ſon *Homme univerſel*. 241-246
Guib (Mr.) Diſſertation ſur l'Arc de Triomphe que l'on voit à Orange. 210-225
Guyon (Me.) Mr. de Fenelon eſt prévenu contre elle, 195. il revient de ſes préjugez & forme une étroite liaiſon avec cette Dame, 196. Son Syſtême. 201

H.

HOuteville (Lettre à Mr.) 163-167. Son Diſcours dans l'Academie Françoiſe 44 48. Son Traité de la Religion Chrétienne prouvée par les faits 53,56
Huet (Mr.) Refutation de ſon Traité de la Foibleſſe de l'Eſprit Humain. 314

I.

IAy (Le P. le) on continuë d'écrire contre ſon *Denis d'Halicarnaſſe,* 283
Journal Litteraire. 143

L.

LA Mare (Mr. de) Son Eloge. 301-35
Languedoc. Hiſtoire de cette Province par les PP. de S. Maur. 305,306
Lannoi (Comteſſe de) Ce qu'elle dit au Duc de Buckingham. 128, 129, 130
Le Clerc (Mr.) Extrait de ſon *Hiſtoire de la Medecine.* 167-186
Le Clerc (Mr.) 2 Vol. de ſon Hiſtoire des Provinces unies. 318
Ligue (Poëme de la) 144
Limiers (Mr. de) eſt reçû dans l'Academie de Bologne. 146-147. Extrait de l'Hiſtoire qu'il en a donnée. 251-256. Lettre qui lui a été écrite de la part de cette Compagnie. 257-260
Lombard (Mr.) Ses Diſſertations ſur les Hiſtoires de France de Mezerai & du P. Daniel. 148
Luynes (le Duc de) 121

M.

MAboul (Mr.) Evêque d'Alet, ſon Eloge. 310, 311
Macary, Singe de M. le Comte de Clermont, Vers ſur ſa mort. 237-240
Mademoiſelle, différens Ouvrages de cette Princeſſe que Mr. de Ségrais a fait imprimer. 33, 34
Madot (Mr.) Oraiſon funebre de Madame Douairiere. 283.284
Maintenon (Mada. de) veut engager le Roi à déclarer ſon Mariage, 199 M. de Fenelon l'empêche 199. elle le perſecute. *ibid.*
Mariage, ne convient pas aux Gens de Lettres. 248, 249, 250
Marivaux (Mr. Carlet de) Auteur du *Spectateur François.* 80-87 Sa *Surpriſe de l'Amour.* 284
Mauriceau. Nouvelle Edition de ſon *Traité des Maladies des Femmes groſſes.* 290
Mazarin (Le Cardinal) 138. Son Portrait. 139.
Medecine. Son Hiſtoire par Mr. Le Clerc, 167-186 Son Origine. 169, 170 Ses progrès. 172 & ſuiv.
Menin (Mr.) Conſeiller au Parlement de Metz. Son Traité du Sacre & Couronnement des Rois & Reines de France. 155
Merci. Les PP. de la Merci de Cahors ſont conſervez dans la poſſeſſion d'une Chaire de Théologie. 312, 313
Mere Chrétienne, Ouvrage qui s'imprime ſous ce titre. 313
Mongin (Mr. l'Abbé) Sa Réponſe dans l'Academie Françoiſe au Diſcours de Mr. l'Abbé Houtteville. 48-52 Sa Harangue au Roi ſur ſa Majorité. 52

Mon-

Montauſier (Mr. le Duc de) Traits de ſa Miſantropie. 30, 31
Montmorenci (le Duc de) aime la Reine. 122
Moriniere (Mr. de la) Suite de ſon *Traité de la Science qui eſt en Dieu.* 285
Morville. (Mr. le Comte de) prend ſéance à l'Académie. 281, 282
M. (Mr. de la) Lettre ſur ſon *Ignès de Caſtro.* 260-278
Motteville (Mada. de) Ses Mémoires. 115 Sa Famille 142. Sa retraitte. *ibid.*

N.

NAdal (Mr. l'Abbé) Son *Antiochus.*
Nericault Déſtouches (Mr.) reçû dans l'Academie Françoiſe. 282 Ses Comédies. *ibid.*

O.

OLivet (Mr. l'Abbé d') Reçû dans l'Academie Françoiſe. 282
Orange. Diſſertation ſur l'Arc de Triomphe de cette Ville. 210-225
Orleans (Le P. d') Nouvelle Edition de ſes *Révolutions d'Angleterre.* 143

P.

PArnaſſe moderne. 39
Perier (Mr. du) Ses demelez avec Santeuil. 27 bon Gentilhomme. 27 étoit incapable d'aucun emploi. 27, 28
Philoſophie Payenne (Hiſtoire de la) Ce que c'eſt que ce Livre. 314
Piſe (Mr. de la) critiqué. 221
Pline. La nouvelle Edition du P. Hardouin paroit. 80, 281

Porée (Le P.) Son Diſcours ſur la Majorité. 284
Port Royal des Champs (Abbaïe de Notre-Dame de) ſon *Nécrologe*. 87. 91. Sa fondation, 91. ſa Reforme, 92. eſt ſoustraite de la Jurisdiction de l'Ordre de Citeaux 94. perſéeutée 99. 102. eſt détruite, 103 Deſcription de cette Abbaïe. 105
Pouget (Le P.) Sa mort 151. Auteur du fameux Catéchisme de Montpellier. *ibid.*

Q.

QUesnel (Le P.) Ses emportemens contre M. de Fenelon. 204
Quietisme, origine & progrès de cette affaire en France. 195. 202

R.

RAcine. Mr. de Ségrais lui préferoit Corneille. 25
Racine le Fils (Mr.) Ses Oeuvres. 147
Rameſey (Mr. de) Sa Vie de M. de Cambrai 187-209. arrive *Déiſte* à Cambrai, & en ſort bon Catholique. 205. 207
Rapin Thoiras (Mr.) Son Hiſtoire d'Angleterre. 144
Recueil des Commentateurs anciens & modernes ſur les Coûtumes générales & particuliéres du Royaume avec leur Texte. 157
Relation d'un Voyage du Pole Arctique au Pole Antarctique. 157
Religion Chrétienne (Idée de la) 159
Religion (Penſées libres ſur la) Réimpreſſion de ce Livre. 313
Renuſſon (Mr.) Son Traité de la Communauté des Biens. 176. Celui de la ſubrogation. 290
Riancourt (M. de) Avocat au Parlement. Sa Diſſertation ſur le culte d'Antinoüs & de Comus. 154
Richard (M. l'Abbé) Sa Diſſertation ſur l'Indult. 279, 280

Ri-

Richelieu. (Le Cardinal de) Amant d'Anne d'Autriche. 133. la perſécute juſqu'à ſa mort. *ibid.*
Richer (Mr.) Avocat au Parlement de Normandie. Sa Traduction en Vers des Epîtres choiſies des Héroïnes d'Ovide, & autres Poëſies. 154
Rochefoucault (Mr. le Duc de la) Clef de quelques-unes de ſes Maximes. 22. Son Syſtême ſur l'amour propre combattu par Mr. de Ségrais, 23. Premiere Edition de ſes Mémoires. 23. 24 Son Caractére. 25
Rouſſeau (Mr.) Nouvelle Edition de ſes Ouvrages. 149
Rois, importance de leur Education. 1, 2. La bonté doit faire leur Caractére. 2, 3. La ſageſſe. 6. 7. combien ils doivent craindre la flatterie. 10, 11. Ce que c'eſt pour eux que la véritable Grandeur. 11, 12. ce qu'ils doivent ſavoir. 12-14

S.

ST. Cyran [Abbé de] Directeur de l'Abbaïe de Port Royal des Champs 94. eſt empriſonné. 95
St. Pierre [l'Abbé de] Son Projet de Taille. 156
Sallengre [Mr. de] Son Eloge. 314-318
Sanlecque [Mr. de] Son Epître à Mr. le Duc de Nevers. 36 égalé à Des Preaux par les Journaliſtes de Trévoux. *ibid.*
Sarrazin, il étoit bâtard. 26. mange 4000 Livres que Mr. de Chavigny lui avoit données pour aller à Rome *ibid.* prêchoit comme l'on vouloit. 26, 27
Ségrais. Extrait du *Segreſiana*. 18-35. Ouvrages ajoutez à ce Livre. On devroit donner une Edition complette de ſes Oeuvres. 35 Une de ſes Eglogues. 40
Segreſiana. Comment il a été fait. 19. Supprimé. *ibid.*

ibid. réimprimé en Hollande. 20. Extrait de ce Livre. 18-35
Senecey [La Marquiſe de] ce qu'elle dit au Duc de Buckingham. 130
Servies [Mr. de] travaille à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres du Languedoc. 306, 307
Solitaires en belle humeur. 2 Volumes de ce Livre. 318, 319
Solitaires de Port Royal des Champs. 94. leurs occupations. 96. ſont perſécutez, 99
Suaire (Le St.) Hiſtoire de celui de Carcaſſonne. 311, 312

T.

TElemaque, à quel deſſein ce Livre a été compoſé. 202. Ce que l'on en a dit. *ibid.*
Terraſſon (Le P.) ſa mort. 151
Thou (Mr. de) Traduction Françoiſe de ſon Hiſtoire interrompuë. 152
Toulouſe. Recueil des Jeux Floraux. 312

V.

VArignon (Mr.) Impreſſion de ſa Méchanique. 279
Vayrac (Mr. de) ſa Traduction de Mariana. 297-302
Vertot (Mr. l'Abbé de) ſon *Hiſtoire des Révolutions de la République Romaine.* 144
Veze (Mr. de) a entrepris l'Hiſtoire Litteraire du Languedoc. 308, 309
Villon (Fr.) Extrait de la nouvelle Edition de ſes Oeuvres. 226-236 Vie de ce Poëte. 227-232 Marot donna une Edition de ſes Ouvrages. 232, 233. Jugemens que l'on en a fait. 233-236
Vordac (Le Comte de) nouvelle Edition de ſes Mémoires. 157
Voyage de France & impreſſion de ce Livre. 314

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans le III. Tome.

A.

ACademie des Sciences de Paris. Reflexions. 119, 120
Academie des Sciences, Queſtions qu'elle a propoſées pour diſputer le prix de 1724 & 1725. 290
Academie des Jeux Floraux, quels ſont les prix qu'elle diſtribue, &c. 265
Adam (Mr.) reçû à l'Academie Françoiſe. 157
L'afectation afoiblit les ſentimens. 30
Alari [Mr. l'Abbé] reçû à l'Academie Françoiſe. 157
Alcibiade de Campiſtron pris du Thémiſtocle de Du Ryer. 57
Andronic de Campiſtron, jugement ſur cette Piéce. 51
Ambaſſadeurs. comment on doit en agir à leur égard. 57
Ambaſſadeurs, doivent être libres avec tout leur train & leur bagage. 63, Si l'on peut ſaiſir leur biens en cas de dettes. *ibid.*
Aqueduc d'Orange, ſa ſituation. 249
Arauſio Secundanorum. Pourquoi ce nom fut donné à la Ville d'Orange. 244
Arenes d'Orange, leur ſituation. 248
Armenie. Relation touchant cet Etat. 297
Arnaud. Evêque d'Angers, ſon Eloge. 258
Arnaud, (Antoine) Son Eloge. 256
Arnaud d'Andilly, ſon Eloge. 257
Arrêt touchant la Collation des Degrez dans l'Univerſité d'Avignon. 278

Aubenton (le Pere d') ſon Eloge. 154
Avignon & Orange, Colonies des Phocéens. 241
Auxerre. Hiſtoire des Guerres civiles qui deſolerent le Dioceſe de cette Ville, par M. Le Bœuf. 281

B.

BEl eſprit, en quoi il conſiſte. 229 233
Bellegarde (Abbé de) jugement ſur ſes Ouvrages. 72. Critiqué ſur ſa maniere de citer les Auteurs qu'il prend pour garans. 79
Bible avec les Reflexions de Mr. Oſtervald. Publication de cet Ouvrage. 277
Bibliotheque des Gens de Cour. Troiſiéme Tome de cet Ouvrage. 152
Bibliotheque ſacrée du P. le Long, défauts de cet Ouvrage. 12 & ſuiv.
Bignons, leur Bibliothéque venduë. 299
Bonet, ſon Traité de la Danſe ancienne & prophane. 294
Bouges (le P.) Auteur de l'Hiſtoire du Suaire de Carcaſſonne. Ses Ouvrages. 46
Burnet, Publication de l'Hiſtoire de ſon tems. 275
Buzenval (Nicolas Choart de) ſon Eloge. 255
Bynkershock (Mr. de) ſon Eloge & ſes Ouvrages. 68 69

C.

CAlmet (le Pere Dom) ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique & politique de Lorraine. 279
Campiſtron (Mr. de) ſon Eloge. 46. 55
Cantique ſur la Conſtitution & ſuppreſſion de cette Piéce. 282
Capitole d'Orange, ſa ſituation. 248
Cardinaux Ambaſſadeurs ſont toujours de la Jurisdiction du Pape. 59. Mais ſont exceptez de

de cette Jurisdiction étant Ambassadeurs auprès de S. S. *ibid.* 36
Carlos (Dom) Histoire de son empriſonnement & de ſa mort, comment rapportée par l'Abbé de Bellegarde. 95-101
Caſtellane (Frere Mathieu Colombe de) Sa Theſe ſur les 4 propoſitions de 1682 & ſur le Droit des Evêques. 283
Cerémonies & Coutumes religieuſes des Peuples. Publication d'un Volume de cet Ouvrage. 276
Cirque d'Orange. Sa ſituation. 249
Champ de Mars à Orange, ſa ſituation. 249
Chanſierges (Mr. de) Sa réponſe aux Jeſuites de Trevoux. 224-235
Chardin, ſes Voyages reimprimez à Paris. 300
Charles V. Empereur, s'il eſt mort Luthérien. 102
Clémence Iſaure, prétenduë Fondatrice des Jeux Floraux de Toulouſe. 270
Cluvier. Projet d'une nouvelle Edition de ſon Introduction à la Geographie en Latin. 148
Colaſſe, Vers contre ce Muſicien. 49, 50
Colonies Romaines repréſentoient la Majeſté de la Capitale de l'Empire. 245
Colonia (le P. de) ſon Oraiſon funebre de la Princeſſe de Condé. 295
Compagnie des Indes Orientales des Provinces Unies. Le détail des Repartitions qu'elle a faites depuis ſon établiſſement juſqu'en 1723, 219-223
Croiſet (le Pere). ſes nouvelles Vies des Saints. 283

D.

DE Camps (Mr. l'Abbé de) Memoire pour ſervir à l'Hiſtoire de ſa Vie & de ſes Ouvrages. 104-117

De-

Denys d'Halicarnaſſe. Traduction de ſes Antiquitez avec des Notes. 300-304
Deſcription du Cabinet de M. de Servieres. 296
Dictionnaire du Commerce par Savary. Extrait de ce Livre. 211-224
Du Perray, ſon Ouvrage ſur le Concordat. 293

E.

ECriture (ſainte) mauvais effet qu'a produit l'envie de l'éclaircir, 5. quoique cette envie ait produit des Livres inutiles ou pernicieux, il eſt difficile de ſe diſpenſer de les lire. *ibid.*
Eloquence, à quoi elle doit être emploïée. 29
Emotion de l'Orateur ne doit pas durer trop long tems. 30
Envoïé de Holſtein ajourné par la Cour de Hollande. 61
Explication nouvelle des mouvemens de l'Univers 292

F.

FArgeT de Polizi, Analyſe de ſon Diſcours qui a diſputé le prix à l'Academie Françoiſe. 25-28
Fleury (Abbé de) ſon Diſcours ſur les Libertez de l'Egliſe de France. 298
S. François de Sales. Son Eloge. 261

G.

GArangeot. Son nouveau Traité des Inſtrumens de Chirurgie 294
Geographie de le Coq, nouvelle Edition de ce Livre. 153
Gracian (Balthaſar) nouvelle Edition de la Traduction de ſon *Homme univerſel*. 150

Grange (Mr. de la) Edition du Recueil de ſes Cantates. 150

H.

HArangues dans l'Hiſtoire directes, leur défaut, 75
Helvia Mere de Ciceron, Auteurs qui la diſent née à Orange. 243
Henault (Mr. le Préſident) reçû à l'Académie Françoiſe. 157
Hiſtoire du ſaint Suaire de Carcaſſonn Extrait de ce Livre. e, 46
Hiſtoire d'Eſpagne, par l'Abbé de Bellegarde, Extrait de ce Livre. 79-104. Jugement ſur cette Hiſtoire. 103, & 104
Hiſtoire de l'Academie des Sciences, 1718, 1719. Extrait de ce Livre. 118-128
Hiſtoire de Provence, par Gaufridy. Jugement ſur cet Ouvrage. 153
Hiſtoire abregée du vieux Teſtament. 292
Hôtel des Ambaſſadeurs, s'il peut ſervir d'aſyle. 67

I.

JAnſenius, ſon Eloge. 262-264
Idée d'un vrai Religieux, Ouvrage publié par les ſoins de Mr. Lambert. 281
Illuſtres Françoiſes. Nouvelle Edition de ce Livre. 299
Indes Orientales (Les) anciennes & modernes, Impreſſion de ce Livre. 224
Inès de Caſtro, Critique de cette Tragedie, par Mr. Guyot. 130-147
Inquiſition, comment ſon établiſſement eſt rapporté par l'Abbé de Bellegarde. 85-90. Reflexions ſur ce récit. 90, 91

S. Irenée, ſa Vie en 2 Vol. 12°. par le P. Dom Jaques. 293
Iſaïe, Chapitre XIV. de ce Prophete traduit en Vers, par Mr. Racine le fils. 237-239
Jonathas le Macchabée, Tragedie attribuée au P. Du Cerceau. 284
Journal des Savans, Auteurs qui l'ont repris depuis l'interruption de 1723. 285

L.

Lancelot (Dom Claude) ſon Eloge. 258.
Langlet du Frenoy. Nouvelle Edition de ſa Méthode pour étudier l'Hiſtoire. 300
Lettre écrite au ſujet de l'Hiſtoire d'Evreux. 34-41
Long (Le P. le) Extrait de ſa *Bibliotheca Sacra* 3 & ſuiv. particularités de ſa Vie. p. 15, & ſuiv.
Louïs XIV. donnoit des penſions aux Savans des Païs les plus reculez. 227

M.

Maitre de Sacy. (Le) 254
Maitre (Antoine le) Son Eloge. 259
Marſeille fondée par les Phocéens environ 600 ans avant J. C. 241, 242
Miracles de S. Taurin & de S. Sauveur. 38-40
Miſanthrope de Mr. V. E. Jugement ſur cet Ouvrage. 176
Montagne, Nouvelle Edition de ſes Eſſais. 149
Motte (Mr. de la) ſon Compliment au Roi ſur ſon Sacre. 33

N.

Necrologe, ſuite de l'Extrait de ce Livre. 254 & ſuiv.
Nericault Des Touches, Sa reception à l'Academie Françoiſe. 255

Nicole (Pierre) ſon Eloge 260
Noble (Le) Analyſe de ſon Diſcours qui a remporté le prix à l'Académie Françoiſe. 18-25
Nonces, à quelles conditions ils entroient autrefois en Angleterre. 55
Nouvelliſte ſans fard. Jugement ſur cette Gazette, 158

O.

ORange, abregé de l'Hiſtoire ancienne de cette Ville. 240-253. Auteurs anciens qui ont parlé de cette Ville. 251
Or, différens lieux & Rivieres de l'Europe, où l'on trouve ce metal. 122
Ottius, ſa Diſſertation ſur les Verſions Allemandes de la Bible eſt diſtribuée par le P. le Long en ſa *Bibliotheque Sacrée*. 9

P.

PApin, Nouvelle Edition de ſes Oeuvres & ſon Eloge. 285-289
Paradoxes Litteraires, Epitre dédicatoire qui devoit être à la tête de cet Ouvrage. 235
Paſcal (Blaiſe) ſon Eloge. 256
Pavillon, Evêque d'Allet, ſon Eloge. 261
Petit (Mr.) ſon Traité des Maladies des os. 290
Phocéens, Villes qu'ils ont fondées en Provence & Languedoc. 242
Piéces nouvelles de Théatre. 285. 289
Plutarque, Nouvelle Edition de ſes Vies des Hommes illuſtres traduites par Mr. Dacier. 148
Poëſie, Diſcours de Mr. Racine le fils ſur l'eſſence de la Poëſie. 305
Poëtes Latins de la Societé des Jeſuites, Nouvelle Edition de leurs Ouvrages. 290

Pontbriand (Abbé de) ſon Sermon ſur le Sacre du Roi. 279
Pontis (Louïs de) ſon Eloge, 255

R.

RAcine le Tragique, Edition de ſes Oeuvres à Londres. 127. Comparée à celle d'Amſterdam de 1722. 128, 129
Racine le Tragique, ſon Eloge. 257
Racine le fils (Mr.) defendu contre la Critique de Mr. Van Ef 186-189
Ranchin Lavergne, ſon Eloge de Mr. de Campiſtron. 53
Reaumur (Mr. de) ſon Eſſai de l'Hiſtoire des Rivieres & des Ruiſſeaux du Royaume, qui roulent de l'Or. 121
Recueil d'Hiſtoriens de France projetté par le P. le Long 17
Recueil (XXV) de Piéces d'Eloquence préſentées à l'Academie Françoiſe pour le prix de 1722. Extrait de ce Livre. 17, & ſuiv.
Recueil de Piéces qui ont diſputé le prix à l'Academie des Jeux Floraux. Extrait de ce Livre. 265, & ſuiv.
Renou (Le Pere) Auteur des Racines Hebraïques ſur le modele des Racines Grecques de Port Royal. 16
Rodrigue, connu ſous le nom de *Cid*, fils de Dom Diegue, Hiſtoire de ſon duel avec le Comte de Gormaz & de ſon Mariage avec Chimene, fille du Comte. 92. Reflexions ſur la maniere dont l'Abbé de Bellegarde a rapporté cette Hiſtoire. 93 & 94
Rouſſeau, réimpreſſion de ſes Oeuvres. 149
Romans nouveaux. 296, 297

S.

S.

SAbatier (Le P. Dom Jean) ſa Lettre ſur la Contagion d'Aix. 295
Sachot, ſa Collection des Notes de Du Moulin, Louet & Vaillant, ſur les matieres Beneficiales. 292
Saint Cyran (Jean du Verger Abbé de) ſon Eloge. 258
S. Jaques, ſon Voyage en Eſpagne. 81. Son Tombeau, comment découvert. 82
S. Louïs, Panegrique de ce Roi, par Mr. Charrot. 157
Sainte Marthe (Claude de) Son Eloge. 259
Saurin, Miniſtre, abregé de ſon Catechiſme. 276
Simon (Le P. Richard) ſa Critique des Prolegomenes & de la Bibliotheque de Dupin. 296
Stoſch, ſon Recueil de Pierres antiques deſſinées & gravées par Picart. 305
Suaire de Carcaſſonne, Origine de cette Relique. 42. Ses miracles. 43. Preuves de ſon ancienneté. 45
Sujet propoſé pour le prix de l'année 1724. par l'Academie des Jeux Floraux. 274

T.

TAnevot, Auteur de l'Epitre aux Muſes inſerée dans les Mémoires Hiſtoriques. 267
Temple de Diane à Orange, ſa ſituation. 247, 248
Théatre (Nouveau) Italien. 296
Thomas (Pierre) ſon Eloge. 260
Tillemont (Le Nain de) ſon Eloge. 255, 256
Tite-Live critiqué au ſujet des Horaces & des Curiaces. 76

Tourneux (Nicolas le) ſon Eloge. 260
Traditions qui concernent l'origine des Peuples & certains faits extraordinaires, comment doivent être raportées. 84
Tragedies de Mr. de Campiſtron ſont ce qu'il a fait de meilleur. Editions diverſes de ces Tragedies. 50
Traité du Juge competent des Ambaſſadeurs, ſuite de l'Extrait de ce Livre. 55
Traité du Vernis. 291 Traité des eaux Minerales de Paſſy par Moullin. 292
Trippier (Mr.) ſon Diſcours ſur la Majorité du Roi. 282

V.

Van Ef, réponſe à la Critique qu'il a faite de la Bibliotheque Françoiſe. 160 - 197.
Quelques-unes de ſes fautes relevées. 168, 169
Jugement ſur ſes Ouvrages en général. 178, 179
Vers contre les Opera de Campiſtron. 49, 50
Vicelede (Mr.) a remporté les deux prix de 1723. propoſez par l'Academie Françoiſe. 304
Vies des Imperatrices Romaines, Tome ſecond, réimpreſſion de ce Livre. 149
Vrai, ce que c'eſt. 253, 234

W.

Wicquefort arrêté par ordre des Etats Generaux pendant qu'il étoit Agent du Duc de Lunebourg. 58

FIN.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

TOME IV.

ANNE'E 1724.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN FR. BERNARD,
MDCCXXIV.

BIBLIOTHEQUE

FRANCOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

ARTICLE PREMIER.

Comparaiſon des deux hiſtoires de M. de Mezeray, & du P. Daniel, en deux Diſſertations, avec une Diſſertation préliminaire ſur l'utilité de l'Hiſtoire par Daniel Lombart. &c. à Amſterdam, aux dépens de la Compagnie, 1723. 4o. Pag. 154. *ſans l'Epitre dedicatoire & la preface.*

MR. Lombart nous apprend dans la préface de cet Ouvrage, le but des trois Diſſertations qui le compoſent. Il y déclare aſſez nettement qu'il les a écrites en veuë de ruiner ce qu'on apelle en Angleterre, Obéiſſance Paſſive ; & par conſéquent,

elles intereſſent particuliérement ce Roiaume. La premiére Diſſertation eſt proprement un *Traité de Morale, de Politique, & de Religion, dont toute bonne Hiſtoire doit donner une véritable idée.* Le but principal de l'Hiſtoire, eſt de rendre les hommes honnêtes gens & bons citoïens. Ceux qui ont le bonheur d'être nés dans la Religion Chrétienne doivent aprendre par l'Hiſtoire, à devenir meilleurs Chrétiens. Cette prémiére diſſertation renferme ſurtout une hiſtoire abregée de la forme de Gouvernement de pluſieurs Etats; par où l'on verra, dit l'Auteur, que la conſtitution du Gouvernement d'Angleterre, eſt non ſeulement la meilleure, mais auſſi peut être la plus ancienne forme de gouvernement dont l'Hiſtoire faſſe mention. Nous allons entrer un peu plus dans le détail de cette Diſſertation générale.

On doit rapporter l'étude de l'Hiſtoire à trois différents égards, à la Morale, à la Politique, & à la Religion. L'Hiſtoire nous apprend par des éxemples certains & réels, „ que les grandes vertus ont preſ„ que toujours été récompenſées dés cette „ vie, & ſur tout que les grands crimes „ ont preſque toujours été punis " en quoi elle eſt ſupérieure à la Pöeſie, qui nous aprend la même choſe par ſes fictions. Mais quelque vive que ſoit d'abord l'impréſſion des éxemples que la fable nous propoſe, elle n'a jamais la force des vérités hiſtoriques. L'homme ne cherche

que

que le vrai. Si l'esprit humain se fait des illusions, ces illusions sont un faux jour, par le moyen duquel il tâche de parvenir à la verité. L'Histoire est à la portée de tous les hommes : chaque particulier peut profiter des grands exemples qu'elle propose, &, pour ainsi dire, les resserrer pour soi même. Par éxemple, les grandes révolutions des Etats n'ont pas d'autres ressorts que les revolutions des familles qui les composent. Les procés pour des héritages, les querelles des particuliers sont de petites images des guerres des Princes, & des prétentions que les uns forment sur les biens des autres. Les dissensions des fréres & des cousins sont de petites guerres civiles &c. Les particuliérs peuvent aussi faire beaucoup de fruit par la lecture des Histoires particuliéres, telles que les Vies de Suetone, & les Mémoires que quelques grands hommes nous ont laissés de leur vie. Mais ces Memoires ne sont pas toujours fidelles, & il en est peu où le héros se démasque aussi naturellement, que le Cardinal de Retz dans les siens.

L'Utilité de l'Histoire par rapport à la Politique, c'est de nous faire connoître ce qui peut nuire ou contribuêr au bien de la société. " Elle nous apprend, dit l'Auteur, la plus ancienne forme de gouvernement, & celle qui repond mieux à la déstination de cette institution. Elle nous enseigne par quels moïens la liberté publique

„blique ſe perd, ou ſe conſerve; ce qui „fait la proſperité, ou la ruine des Etats „les plus floriſſants. Le deſordre des paſſions renverſe cette conſtitution. C'eſt à ce deſordre que la République Romaine a dû la perte de ſa liberté, & ſucceſſivement les Empereurs Romains lui ont dû la perte de leur autorité tyrannique. Ainſi tôt ou tard la tyrannie trouve ſa fin dans les cauſes qui l'ont élevée. l'Hiſtoire, en nous aprenant les influences que le vice & la vertu ont ſur la ruine, ou ſur la conſervation des Etats, nous aprend auſſi quel eſt le meilleur gouvernement, & par quels moïens il peut ſe perdre, ou ſe conſerver. „ Si les Souverains veulent être aſ„ſurés de conſerver leur autorité, ils ne „doivent point ſortir des bornes que leur „préſcrivent les loix de l'Etat qu'ils régiſ„ſent: ils ne doivent jamais violer les loix naturelles, qui ſont la regle éternelle du Juſte & de l'Injuſte, & qui, *ſi elles étoient conſultées, regleroient aiſément les droits des Rois & des peuples.* Après quelques réflexions generales ſur la tyrannie, dont Ariſtote & Machiavel fourniſſent le texte à l'Auteur, il s'attache à ce qui concerne l'Angleterre. Il nous dit que les entrepriſes de quelqu'uns de ſes derniers Rois ſur les libertés du peuple, les ont affermies pour jamais, & qu'en s'attribuant des prérogatives qu'ils n'avoient pas, ils ont ſi bien fait, que les privileges du peuple ont été conſidérablement augmen-

mentés à leurs dépens, ſous les quatre Regnes qui ont précédé la derniere Révolution. Le pouvoir des Souverains doit être relatif à la liberté des peuples: ils doivent ſe communiquer à eux par des aſſemblées générales de la nation. Le mépris que les derniers Rois de la grand'Bretagne firent de leur Parlement, contribua beaucoup aux malheurs dans lesquels on les a vû envelopés. Ici l'Auteur fait l'éloge du gouvernement preſent; & pour mieux faire ſa cour au Souverain, il veut qu'on lui applique ce que les Poëtes & les Hiſtoriens Romains ont dit du Regne d'Auguſte.

Un Roi qui gouverne ſelon les loix de la Juſtice conſerve & défend les libertés de l'Etat: mais il arrive ſouvent que les peuples abuſent de ce bonheur. Quelquefois les délices de cette liberté les conduiſent à une licence effrénée. La tyrannie, dit Platon cité par l'Auteur, s'établit dans un Etat libre, lorſqu'on n'y ſçait pas mettre de bornes à l'amour de la liberté. C'eſt cette licence effrénée qui perdit anciennement les petites Républiques de la Grece. Ceux qui ont lû l'Hiſtoire de ces Républiques n'ignorent pas que cette licence conſiſtoit à faire des cabales perpetuelles contre le gouvernement, à contrôler les actions des plus ſages Magiſtrats, & même à tourner en crime l'affection que les honnêtes gens de l'Etat ſe concilioient.

L'Hiſtoire, continue M. Lombart, nous met devant les yeux comment les Peuples, qui vivoient tous la même forme de gouvernement que nous, l'ont conſervée & perduë. Il allegue ici deux ou trois éxemples pris de l'Hiſtoire de France. Si l'on étudioit l'Hiſtoire, on rectifieroit bien-tôt les fauſſes idées que l'on a en pluſieurs endroits, ſur la nature du gouvernement, & ſur les droits des Rois & des peuples. Le Droit Patriarchal, & le Droit héréditaire ne peuvent ſe ſoutenir par l'Hiſtoire, quelque prérogative qu'il ſemble que les premiers temps aïent attaché au droit d'aineſſe: il paroît au contraire par les Saints Livres, que cette regle a été ſouvent violée. Mais on lui conteſtera la validité des éxemples qu'il allegue, tels que ſont ceux de Jeroboam de David & de Salomon. On lui dira que Jéroboam étoit un uſurpateur: qu'il ne s'agiſſoit point d'aineſſe dans l'élection de David en la place de Saül. A conſidérer humainement l'hiſtoire de ces deux Princes, on y trouve un tiſſu de contradictions difficiles à concilier. Dieu choiſit David en la place de Saül, & cependant David garde en toutes les occaſions le reſpect & la ſoumiſſion qu'il doit à Saül comme à ſon Roi légitime. A l'égard de Salomon, il faut avoüer que cet exemple a plus de force; mais il manque en cet endroit de l'Hiſtoire ſainte pluſieurs particularités, qui pourroient nous découvrir les motifs que David eut d'en agir ainſi, & ſans leſquels l'eſprit humain ne peut s'empêcher de pren-

prendre parti pour Adonija. Qui ſcait, par exemple, ſi la mére de ce dernier Prince, n'étoit pas une ſimple concubine? Auquel cas celui-ci n'avoit pas plus de droit à la ſucceſſion paternelle, qu'Iſmael à celle d'Abraham. On ne ſçauroit nier, que le Gouvernement Monarchique ne ſoit une imitation de l'Autorité Divine, quelque effort qu'on faſſe pour ſoutenir le contraire. Il eſt vrai que Samuel décrit aux Juifs les inconvéniens de la Roïauté. Mais le Prophete avoit ſeulement en vûe de repreſenter à ſes compatriotes, la différence de ce gouvernement au Théocratique, ſous lequel ils avoient vécu juſqu'alors. Du reſte, nous convenons avec l'Auteur, que Samuel, en parlant ainſi, n'a pas cherché à établir le droit des Rois, & qu'il n'a voulu que repreſenter aux Juifs les ſuites funeſtes de l'autorité de leurs Rois, qui les gouverneroient à la maniére des autres Monarques de l'Orient.

Un plus long détail ſur cette matiére nous meneroit au delà des juſtes bornes d'un extrait. On peut voir dans la Diſſertation même ce que l'on y dit de la reſſemblance du gouvernement de la République Romaine au gouvernement d'Angleterre: comment ſous le Regne de Tibére le Sénat déchut du droit d'être conſulté par les Empereurs dans les affaires importantes: ſes anciennes Conſtitutions du Roïaume de France, de Suede, de Pologne, toutes ſemblables au

gouvernement Anglois : les ſentimens des anciens Péres ſur l'obéiſſance que l'on doit aux Princes, ou qu'il eſt permis de leur refuſer à certains égards.

Nous paſſerons moins légérement ſur ce que M. Lombart remarque à l'égard de la conduite que des Chrétiens ont ſouvent tenüe autrefois envers des Princes infidelles, ou tyrans. Il faut convenir qu'on y reconnoît des irrégularités très propres à entretenir cet eſprit de révolte & de ſédition, auquel beaucoup de Chrétiens ne conſervent aujourdhui que trop de penchant ; & cela pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de la Religion. On voit les Eccleſiaſtiques des ſiecles paſſés, & même des premiers ſiecles, s'éloigner de ces maximes de ſoumiſſion & d'obéiſſance qu'ils prêchent aux peuples. On les voit anathématiſér leurs Souverains, refuſer de les reconnoître, délier les ſujets du ſerment de fidélité. Plus le pouvoir de ces Eccléſiaſtiques eſt grand, plus ils ſoumettent les Souverains à leur autorité, qu'ils appellent l'autorité de l'Egliſe. Après cela, faudroit il trouver étrange qu'aujourdhui quelques Monarques de l'Europe ſoient entiérement ſoumis aux volontés de leur Clergé ? De bonne foi, pourroient ils ſe conduire d'une autre façon, & ne ſe trouveroient ils pas ſouvent expoſés à perdre quelque choſe de plus que la Couronne ? Nous en avons des exemples. Un ſujet qui a des

idées

idées juſtes de l'obéiſſance qu'il doit à ſon Prince, & qui ſe regle ſur les maximes du Chriſtianiſme, ne ſera pas détourné de ſon devoir par les mauvais exemples des ſéditieux : il ſupportera ſans murmurer les injuſtices du Souverain. Mais cependant heureux le ſujet qui a l'avantage de vivre ſous une autorité raiſonnable & dont la baze eſt la Religion & la Juſtice.

La troiſiéme partie de cette premiére Diſſertation traite de l'utilité de la Religion dans la Politique, & de l'obligation où ſont les Princes de la maintenir.

M. Lombart eſſaye de comparer dans les deux Diſſertations ſuivantes, le P. Daniel & Mezeray. Il commence la premiére de ces Diſſertations par une vague énumeration des choſes qu'un Hiſtorien doit obſerver, pour être réconnu bon Hiſtorien. Sur tout il ſouhaite que ſon Hiſtorien n'appuïe pas les erreurs de ceux qui font profeſſion d'une fauſſe Religion ; ce qui eſt aſſez équivoque. Voudroit il, par exemple, que le P. Daniel eût combatu les dogmes de l'Egliſe Ca holique, ſous prétexte que, ſelon M. Lombart, les Catholiques profeſſent une fauſſe Religion ? La même équivoque ſubſiſte en ce qu'il appelle préjugés de Religion, maximes de liberté &c. On ſent au reſte, qu'il lui en coûte un peu de mettre à cet égard le P. Daniel au deſſus des Varillas & de Maimbourg. Enſuite il entre dans un aſſez long détail de certaines regles qu'il faut

faut obſerver pour donner une hiſtoire éxacte, agréable, inſtructive, & bien écrite. C'eſt ſuivant ces regles qu'on éxamine ici le P. Daniel. Monſ. Lombart reconnoît que ce Pere les a parfaitement ſuivies : ſur tout il loüe ſa narration, & le met d'égalité avec Tite-Live. Mais la modeſtie du P. Daniel eſt trop grande, pour ſe prévaloir d'un tel eloge. Elle ſeroit bien fauſſe, ſi par ce même endroit il ne ſe mettoit fort au deſſus de Mezeray. A cet égard l'Auteur de ces Diſſertations rend toute la juſtice poſſible au P. Daniel.

La troiſieme Diſſertation commence par une eſpece de préface, qui prépare le lecteur à la préférence que le Diſſertateur va donner à Mezeray, en ce qui concerne la Morale, la Politique, & la Religion. Ici comme ailleurs, l'Auteur veut bien paroître ce qu'il eſt, c'eſt à dire, un Proteſtant réfugié en Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut guéres diſconvenir de la partialité dont il accuſe le P. Daniel, lorſque ce Pére parle de quelques affaires de Religion. Mais en faiſant cette remarque, il auroit dû relever une réfléxion du Jéſuite,, l'Eſprit de révolte, ,, dit le P. Daniel, accompagne toujours ,, l'éſprit d'héréſie" il devoit ajouter que ce même eſprit accompagne l'Orthodoxie. Un habile homme, tel que ce Pére, a t'il pû ignorer, que, ſans remonter fort haut, on pouvoit alléguer des exemples peu favo-

favorables du zêle factieux des Orthodoxes ? Convenons qu'il eſt difficile d'obſerver une éxacte neutralité en matiére de Religion. Pourquoy ? Parceque la Religion eſt trop liée à la Politique moderne, & que le Chriſtianiſme eſt diviſé en pluſieurs Sectes ennemies jurées les unes des autres. Ajoutons qu'en général les Eccléſiaſtiques Chrétiens entrent trop avant dans les myſtéres de la Politique, & qu'ils ont le grand privilége d'entretenir par leurs diſcours & par leurs ſermons la haine & la partialité des partis qui diviſent le Chriſtianiſme. Tout cela ne ſe remarque pas dans les anciens Hiſtoriens. Le culte eſt égal : ils ſont tous Païens.

Nous finiſſons ici l'extrait de ces Diſſertations ; perſuadés que cet échantillon ſuffira pour faire juger d'un livre, où l'on trouve pluſieurs remarques curieuſes, & une critique quelquefois aſſez bien fondée. Le ſtyle dur & raboteux, & les angliciſmes que l'on trouve à chaque page ne doivent point lui attirer le mépris des lecteurs François ; puiſque l'Auteur ſe déclare étrangér, accoutumé à préchér & à écrire en Anglois, & que même il veut bien avoüér qu'il écrit veritablement en *réfugié*.

ARTI-

ARTICLE. II.

Lettre du Pere Pouget à M. l'Abbé d'Olivet ſur la converſion de Mr. de la Fontaine.

VOus me demandez, Monſieur, un recit circonſtancié de ce qui s'eſt paſſé au ſujet de la converſion du celebre M. de la Fontaine ; qui me fit ſa confeſſion generale, & reçut de ma main le ſaint Viatique en 1693. Les faits ſont auſſi preſents à ma memoire, que ſi l'hiſtoire étoit arrivée depuis peu de jours ; & je ne ſuis pas faché qu'il ſe preſente naturellement une occaſion de les rendre publics. Je vais vous en faire une relation exacte, où l'on verra en même temps avec joye une des plus belles actions que feu Monſeigneur le Dauphin, qu'on nommoit alors Monſeigneur le Duc de Bourgogne, ait faites dans ſon enfance ; action au reſte dont peu de gens ſont inſtruits ; & que l'Auteur de la vie de ce Prince n'auroit pas manqué d'inſerer dans ſon livre s'il l'eut ſçuë.

Vers le milieu du mois de Decembre, 1692 M. de la Fontaine, qui demeuroit alors ſur la Paroiſſe de ſaint Roch à Paris, tomba dangereuſement malade en la 72. année de ſon age. Il y avoit alors ſix ſemaines que j'étois Vicaire de la Paroiſſe de ſaint Roch, n'étant agé que de 26 ans:

&

& j'étois Docteur de Sorbonne depuis ſix mois. Je n'avois encore aſſiſté ni confeſſé aucun malade. M. le Curé de ſaint Roch ayant ſçeu cette maladie, me pria d'aller voir M. de la Fontaine, pour lui donner les ſecours qui dependroient de mon miniſtere. Je fis ce que je pus pour m'en defendre, repreſentant que j'étois trop jeune pour un homme de cet age là, qui d'ailleurs ayant vecu d'une maniere peu conforme aux regles du Chriſtianiſme, & étant fort connu par des ouvrages ſcandaleux, & infiniment pernicieux à la jeuneſſe, avoit beſoin d'un guide plus eclairé & plus experimenté que je n'étois. M. le Curé de St. Roch voulut abſolument que j'y allaſſe. J'obeis. Je pris avec moi un ami commun, de beaucoup d'eſprit, qui étoit intime de M. de la Fontaine; ne voulant pas me preſenter d'abord en qualité de Paſteur, mais comme ami, qui venois m'informer de l'état de ſa ſanté de la part de mon Pere, qui vivoit alors, & chez qui M. de la Fontaine venoit quelquefois. Je chargeai l'ami qui m'accompagnoit, de lui dire que j'étois vicaire de la Paroiſſe, pour me mettre par là inſenſiblement ſur les voyes de lui parler de Dieu & de ſon ſalut.

Cette premiere viſite dura deux heure. Après les compliments ordinaires, je mis inſenſiblement & naturellement la converſation ſur des matieres de pieté & de religion. M. de la Fontaine me fit plu-

plusieurs objections. J'avois dit qu'un homme de bon sens, qui vouloit examiner les choses à tête reposée, ne pouvoit se dispenser de convenir après cet examen, que la Religion Chretienne étoit veritable, & que supposé la verité, c'étoit une folie que de vivre, comme font la pluspart des hommes, d'une maniere absolument opposée à ce qu'on fait profession de croire. J'appuyai cela de tous les raisonnements qui se presenterent alors à mon esprit. M. de la Fontaine, qui étoit un homme fort ingenu & fort simple, avec beaucoup d'esprit, me dit alors une naïveté assez plaisante. *Je me suis mis*, dit-il, *depuis quelque temps à lire le nouveau Testament: je vous assure*, ajouta-t'il, *que c'est un fort bon Livre; oui par ma foi c'est un bon livre; mais il y a un article sur le quel je ne suis pas rendu, c'est celui de l'eternité des peines; je ne comprends pas* dit-il, *comment cette eternité peut s'accorder avec la bonté de Dieu.* Je lui répondis qu'il n'étoit pas necessaire qu'il le comprît; qu'il y a des choses plus incomprehensibles; qu'il étoit obligé de croire; que generalement tous les mysteres sont incomprehensibles; qu'il suffit d'examiner la verité de la revelation, & quand il est seur que Dieu a parlé, & qu'il s'est expliqué nettement, il faut que la raison humaine se taise, & se soumette à un Dieu qui parle, & qui s'explique: qu'après cela il étoit aisé de lui faire voir que l'éter-

l'eternité des peines n'avoit rien que de juſte & de fondé en raiſon: & e lui expliquai ſur cela avec etendue & vivacité les principes de St. Auguſtin, & des autres Peres ou Theologiens. J'avois ces matieres fort preſentes, parceque je ſortois de deſſus les Bancs de Sorbonne, où ces queſtions ſont fort agitées. Après pluſieurs repliques de la part de Mr. de la Fontaine, je le mis en un état de n'avoir plus rien à repondre; & il ſe rendit.

Je finis la converſation, nous nous ſeparames fort contents l'un de l'autre. Il me pria de revenir. Je lui promis de le voir tous les jours, pendant que dureroit ſa maladie. Quand je fus ſorti, il dit à l'ami que j'avois mené; & avec qui j'etois convenu qu'il demeureroit après moi, il lui dit qu'il etoit tres ſatisfait de notre converſation, qu'il avoit encore d'autres difficultés, ſur leſquelles il vouloit m'entretenir, & que ſi jamais il prenoit le parti de ſe confeſſer, il ne vouloit pas d'autre Confeſſeur que moi.

Je retournai chez lui le meme jour après midi. Nous parlames aſſez long temps tête à tête: & la converſation roula toujours ſur les preuves de la verité de la Religion Chretienne. M. de la Fontaine n'avoit jamais été abſolument mecreant; mais auſſi c'étoit un homme qui, comme tout le monde ſçait, n'avoit jamais fait de la Religion ſon capital. C'étoit un homme abſtrait, qui ne penſoit

gueres de ſuite, qui avoit quelquefois de tres agreables ſaillies, qui d'autresfois paroiſſoit avoir peu d'eſprit, qui ne s'embarraſſoit de rien, & qui ne prenoit rien fort à coeur. Sa maladie le mit en etat de faire des reflexions ſerieuſes. Je lui ai toujours connu pendant ce temps là un grand fond de bon ſens. Il ſaiſiſſoit le vrai, & il s'y rendoit: il ne cherchoit pas à chicaner: il me parut agir avec droiture & bonne foy; & il me dit que s'il prenoit le parti de ſe confeſſer, je verrois qu'il le feroit tout de ſon mieux; & qu'il ne joueroit pas la comedie. Je l'exhortois toujours, après avoir traité des matieres ſpeculatives de Religion, à rentrer en lui meme, à implorer le ſecours de Dieu, à ſe confier en ſa miſericorde, & à faire reflexion que ſon age & ſa maladie, qui paroiſſoit devoir traiſner en longueur, ne lui donnoient pas lieu d'eſperer encore une longue vie: enfin après dix ou douze jours de converſation, que j'eus avec lui tête à tête deux fois chaque jour, il me dit qu'il étoit convaincu de la verité de tout ce que je lui avois dit juſqu'alors: qu'il vouloit penſer ſerieuſement à vivre & à mourir en Chretien, qu'il ne pouvoit plus reſiſter aux mouvements de la grace; qu'il voyoit bien qu'il falloit faire une confeſſion generale; mais que cet ouvrage l'embaraſſoit infiniment, que ce n'étoit pas une petite affaire que le recit de 72 ans d'une vie comme la

ſienne ; que plus il y penſoit, plus il y voyoit de cahos, & ne ſçavoit comment il pourroit s'en tirer. Je le conſolai, je l'animai, je lui dis que Dieu ne demandoit pas l'impoſſible ; qu'il n'etoit jamais trop tard pour revenir à lui, quand on le faiſoit de bonne foy ; que dans la parabole de l'Evangile, ceux qui avoient été appellez à l'onzieme heure du jour à travailler à la vigne, avoient été recompenſés par le Pere de famille comme ceux qui avoient été appellés à la premiere heure ; que c'etoit le coeur que Dieu vouloit ; qu'en le lui donnant, on lui donnoit tout : & que Dieu l'aideroit lui même à ſe bien confeſſer, quand il ſeroit determiné à le faire tout de ſon mieux : qu'aprés cela ſon Confeſſeur le ſoulageroit beaucoup par les differentes queſtions qu'il lui feroit par raport à chaque age de ſa vie, ſur les commandements de Dieu & de l'Egliſe, ſur les differents pechez qu'on peut avoir commis, ſur les obligations generales & particulieres du Chriſtianiſme, ſur les differents lieux, ſur les differents emplois, les differentes conjonctures ou il s'etoit trouvé, & les differentes liaiſons qu'il pouvoit avoir eues ; qu'en un mot on lui faciliteroit beaucoup les choſes, & qu'il viendroit à bout à ſa ſatisfaction de cette importante affaire.

Je fis ce que je pus pour l'engager à

prendre de ma main un autre Confeſſeur que moi, m'excuſant ſur ma jeuneſſe, & ſur mon peu d'éxperience, lui offrant au ſurplus de continuer à le voir & à l'aider de mes conſeils. Il ne voulut jamais conſentir à cette propoſition, & me dit que puisque la divine Providence m'avoit adreſſé à lui, & que Dieu s'étoit ſervi de mon miniſtere pour convaincre ſon eſprit & toucher ſon cœur, il me prioit de ne pas l'abandonner, & de continuer juſqu'à la fin de faire à ſon égard les fonctions de Paſteur. Je crus devoir me rendre à ſes deſirs & à ſes empreſſements; mais je lui dis qu'avant d'entrer en matiere, il etoit neceſſaire que nous convinſſions enſemble ſur deux choſes.

La premiere regardoit le livre infame de ſes Contes, livre tres licentieux, & infiniment pernicieux, qui avoit été imprimé une infinité de fois, qui, à ce qu'il m'avoit appris lui meme, s'imprimoit encore en Hollande avec ſa participation, & qui, tant que la langue Françoiſe ſubſiſteroit, contribueroit à pervertir les mœurs de ceux qui le liroient, & les pervertiroit d'autant plus infailliblement, qu'on le liſoit avec plaiſir par la naïveté du Stile, & par le naturel qui y eſt repandu, joint au fond des choſes, qui, par leur corruption même, attiroient la curioſité.

Je lui dis qu'il y avoit deux choſes à faire

faire par raport à cet ouvrage, ſans quoi les Miniſtres de l'Egliſe ne pouvoient en conſcience l'admettre à la participation des Sacrements. L'une étoit, qu'il falloit qu'il fit une eſpece de ſatisfaction publique, & d'amende honorable devant le ſaint Sacrement, s'il étoit obligé de le recevoir dans ſa maladie, ou, ſuppoſé qu'il revint en ſanté, dans l'aſſemblée de l'Academie Françoiſe, la premiere fois qu'il s'y trouveroit : pour témoigner le déplaiſir qu'il avoit d'avoir compoſé un tel livre, & en demander pardon à Dieu & à l'Egliſe. l'autre qu'il falloit qu'il promit publiquement & de bonne foy de ne contribuer jamais à l'impreſſion ni au debit de ce livre, de n'en tirer jamais aucun profit pecuniaire, &, ſi Dieu lui rendoit la ſanté, d'employer le reſte de ſes jours aux exercices d'une vie pénitente & edifiante; & enfin de ne faire uſage du talent qu'il avoit pour la Poëſie, que pour travailler à des ouvrages de pieté, & jamais à des ouvrages qui y fuſſent contraires.

M. de la Fontaine eut aſſez de peine à ſe rendre à la propoſition de cette ſatisfaction publique. Il ne pouvoit pas s'imaginer que le livre de ſes Contes fut un ouvrage ſi pernicieux, quoiqu'il ne le regardât pas comme un ouvrage irreprehenſible, & qu'il ne le juſtifiât pas. Il proteſtoit que ce livre n'avoit jamais fait de mauvaiſe impreſſion ſur lui en l'ecrivant, & il ne pouvoit pas comprendre qu'il pût

être ſi fort nuiſible aux perſonnes qui le liroient. Ceux qui ont connu le plus particulierement Mr. de la Fontaine, n'auront pas de peine à convenir qu'il ne faiſoit pas de menſonge en parlant ainſi, quelque difficile qu'il paroiſſe de croire cela d'un homme d'eſprit, & qui connoiſſoit le monde. M. de la Fontaine etoit un homme vrai & ſimple, qui ſur mille choſes penſoit autrement que le reſte des hommes, & qui étoit auſſi ſimple dans le mal que dans le bien. J'eus le bonheur de lui faire comprendre enfin tout le venin repandu dans cet infame ouvrage, & combien il etoit dangereux & pernicieux; quelle étoit par conſequent la grandeur du crime qu'il avoit commis en le compoſant, & du ſcandale qu'il avoit donné à l'Egliſe en le divulguant par l'impreſſion. Alors il n'eut pas de peine à ſe rendre à la propoſition que je lui avois faite, d'en faire une retractation & ſatisfaction publique. Il en comprit ſans peine l'obligation, & promit de bonne foy de faire ſur cela courageuſement tout ce que je lui preſcrivois.

La ſeconde choſe ſur laquelle je voulus m'eclaircir avec lui, eſt qu'il m'étoit revenu par pluſieurs de ſes amis, qu'il avoit compoſé depuis peu de temps une piece de Theatre, qui avoit eu l'applaudiſſement de tous ceux qui l'avoient lüe; & qu'il devoit bientôt la remettre entre les mains des Comediens, pour la repreſenter. Je

lui

lui dis que la profeſſion de Comedien étoit une profeſſion infame ſelon les loix ; qu'il n'etoit pas permis de les admettre aux Sacrements de l'Egliſe, s'ils ne renonçoient à cette profeſſion, qu'il n'etoit pas par conſequent permis de contribuer à les entretenir dans cette infame profeſſion, en travaillant à des pieces pour les leur faire repreſenter ; & qu'en un mot je ne pouvois pas l'entendre en confeſſion pour lui donner l'abſolution, s'il ne me promettoit de bonne foy de ne jamais remettre cette piece aux Comediens. Il trouva ma déciſion ſevere, & en appella au ſentiment de Docteurs plus experimentés que je n'etois. Je lui dis que j'etois ravi qu'il voulut conſulter d'autres perſonnes, pourveu qu'il s'adreſſât à gens connus pour être d'une ſcience & d'une morale exactes : Il accepta la propoſition. Il s'adreſſa en Sorbonne, & conſulta entre autres M. Pirot, ancien Profeſſeur de Sorbone, qui eſt mort depuis quelques années Chancelier de l'Egliſe & de l'Univerſité de Paris. La reponſe de M. Pirot & des autres Docteurs fut toute ſemblable à la mienne. On lui dit que je lui avois parlé avec droiture & avec verité, ſans rien exagerer. Il ne balança plus, il jetta ſa piece au feu ſans en retenir de copie : & la troupe des Comediens ne l'a jamais eue :

Ces deux articles reglés, il ſe prepara très ſerieuſement à ſa confeſſion genera-

le. Comme ſa maladie trainoit en longueur, & lui laiſſoit toute la liberté de la tête, il employa tout le temps neceſſaire, pour bien faire cette importante action. Cela dura long-tems, s'agiſſant d'entrer dans le détail de 72 ans de vie. Il m'eſt permis de dire qu'il ſe confeſſa avec des ſentiment de componction & de pieté très edifiants.

Sa maladie augmentant dans la ſuite, les Medecins jugerent qu'il étoit tems de lui faire recevoir le St. Viatique. Le jour fut pris, & je convins avec lui la veille, qu'il prieroit M. M. de l'Academie Françoiſe de s'y trouver par députés, pour être les temoins de l'action. La choſe fut executée le 12 de Fevrier 1693. qui étoit le premier Jeudi de Careme, auquel jour l'Egliſe fait lire l'Evangile de la Cananée M le Curé de St. Roch me dit la veille qu'il lui porteroit lui même le St. Viatique. Le lendemain à dix heures du matin on vint l'avertir que M. M. les Deputés de l'Academie étoient dans l'Egliſe, & attendoient le St. Sacrement pour l'accompagner. M. le Curé m'envoya chercher, & me dit qu'une affaire imprévuë l'empeſchoit d'y aller, & qu'il me prioit de de porter le St. Sacrement. Je le fis.

Quand le St. Sacrement fut arrivé dans la Chambre du malade, lequel étoit ſur un fauteuil, elle fut auſſi-tôt pleine de monde, & d'un monde choiſi: car le bruit de l'action que M. de la Fontaine alloit faire,

faire, s'étoit repandu, & un grand nombre de perſonnes de qualité & de gens d'eſprit ſe joignirent à M. M. les Academiciens & voulurent être les temoins du ſpectacle.

Je mis le St. Sacrement ſur la table: Je fis les prieres preſcrites dans le Rituel: Je m'approchai de M. de la Fontaine pour lui faire, ſuivant l'uſage, une courte exhortation. Il me prévint, & prononça ces propres paroles.

Monſieur, j'ai prié M. M. de l'Academie Françoiſe, dont j'ai l'honneur d'être un des Membres, de ſe trouver ici par deputés, pour être les temoins de l'action que je vais faire. Il eſt d'une notorieté, qui n'eſt que trop publique, que j'ai eu le malheur de compoſer un livre de Contes infames. En le compoſant, je n'ai pas cru que ce fut un ouvrage auſſi pernicieux qu'il l'eſt. On m'a ſur cela ouvert les yeux, & je conviens que c'eſt un livre abominable. Je ſuis très faché de l'avoir écrit & publié. J'en demande pardon à Dieu, à l'Egliſe, à vous, Monſieur, qui êtes ſon Miniſtre, à vous, Meſſieurs de l'Academie, & à tous ceux qui ſont ici preſents. Je voudrois que cet ouvrage ne fut jamais ſorti de ma plume, & qu'il fut en mon pouvoir de le ſupprimer entierement. Je promets ſolemnellement en preſence de mon Dieu, que je vais avoir l'honneur de recevoir, quoiqu'indigne, que je ne contribuerai jamais à ſon debit, ni à ſon impreſſion. Je renonce actuellement & pour toujours au profit qui devoit me revenir d'une nouvelle edition, par moi retou-

chée, que j'ai malheureuſement conſenti que l'on fit actuellement en Hollande. Si Dieu me rend la ſanté, j'eſpere qu'il me fera la grace de ſoutenir authentiquement la proteſtation publique que je fais aujourdhui: & je ſuis reſolu à paſſer le reſte de mes jours dans les exercices de la pénitence, autant que mes forces corporelles pourront me le permettre, & à n'employer le talent de la Poëſie, qu'à la compoſition d'ouvrages de pieté. Je vous ſupplie Meſſieurs, (ajouta t'il, en ſe tournant du coté des deputés de l'Academie) de rendre compte à l'Academie de tout ce dont vous venez d'etre les temoins. Alors je pris la parole, & je dis; *Monſieur, ce que vous venez de faire eſt une ſatiſfaction neceſſaire, que l'Egliſe a exigée de vous, pour pouvoir vous admettre à la participation des Sacrements. Par cette ſatisfaction vous ne reparez pas tout le mal qu'a fait, & que féra dans la ſuite des ſiecles, l'infame livre dont vous étes l'Auteur. Neanmoins l'Egliſe s'en contente, parcequ'il n'eſt pas en vôtre pouvoir de faire plus; & que, conduite par l'eſprit de Dieu, elle ne demande pas l'impoſſible. Touché de Dieu comme vous l'étes, vous conſerverez ſans doute toute vôtre vie une vive douleur, de voir qu'il n'eſt plus en vôtre pouvoir de ſupprimer entierement un livre ſi déteſtable, repandu par tout. Cette penſée doit vous faire entrer dans les ſentiments d'une profonde humiliation, à la vuë des crimes qui ſe commettront par la lecture d'un tel livre, tant que la langue Françoiſe ſubſiſtera. l'Egliſe en ce jour vous preſente un modele capable de vous faire entrer dans ces ſentiments. Nous avons lu aujourdhuy au*

au ſaint Sacrifice de la Meſſe l'Evangile de la Cananée. Elle ne mérita les graces & les louanges de Jeſus-Chriſt, que par ſa profonde humiliation, qui fit qu'elle ſe regardoit comme etrangere aux graces de Dieu. Jeſus-Chriſt ſembla la refuſer d'abord pour donner lieu à ſa foy d'eclater davantage. Plus Jeſus-Chriſt paroiſſoit la traiter avec dureté, plus elle s'humilia, & elle obtint enfin tout ce qu'elle demandoit. Voila Monſieur le modele que vous devez vous propoſer en ce moment & dans toute la ſuite de vôtre vie. Regardez vous comme indigne de la miſericorde de Dieu, comme étranger à ſes graces & à ſes faveurs, Humiliez vous profondément en preſence de vôtre Sauveur, que vous allez recevoir de ma main. Ranimez toute vôtre foy. Cette foy produira la confiance; & plus elle ſera grande, plus vous reſſentirez les effets de la bonté de Jeſus-Chriſt, qui dit lui même qu'il eſt venu chercher non les juſtes mais les pecheurs, & ramener au bercail les brebis egarées & perdues. Entrez dans les ſentiments d'une vive componction à la vuë des pechez par leſquels vous avez deshonoré, & fait deshonorer le Dieu que vous allez recevoir: & pourveu que vous ſoyez bien penetré de ces ſentiments de penitence, & bien reſolu à obſerver fidelement les promeſſes ſolemnelles que vous venez de faire en ſa preſence, il oubliera tous vos pechez & ſe donnera à vous comme à un ami, pour vous combler de ſes graces & de ſes miſericordes.

J'exhortai tous les aſſiſtants à prier pour le Malade, qui reçut le St. Viatique avec une

une profonde humuliation, & de grands ſentiments de pieté.

L'après midi ſur les quatre heures M. de la Fontaine m'envoya chercher avec beaucoup d'empreſſement. Je crus qu'il étoit plus mal. Je courus chez lui. Il m'embraſſa avec un grand épanouiſſement de joye, & me dit qu'il vouloit me faire part d'une agréable nouvelle. Qu'il ſortoit de chez lui un Gentilhomme, envoyé par Monſeigneur le Duc de Bourgogne, pour s'informer de l'état de ſa ſanté, & lui porter de la part de ce Prince une bourſe de cinquante Louïs d'or en eſpeces. Ce Gentilhomme avoit eu ordre de lui dire, que le Prince venoit d'apprendre avec beaucoup de joye ce qu'il avoit fait le matin; que cette action lui faiſoit beaucoup d'honneur devant Dieu & devant les hommes, mais qu'elle n'acommodoit pas ſa bourſe, laquelle n'etoit pas des des plus garnies, que le Prince trouvoit qu'il n'étoit pas raiſonnable qu'il fut plus pauvre pour avoir fait ſon devoir; & que puiſqu'il avoit renoncé ſolemnellement au profit que l'Imprimeur Hollandois de ſon livre devoit lui donner, le Prince, pour y ſuppleer, lui envoyoit cinquante Louïs d'or, qui étoit tout ce qu'il avoit alors, & tout ce que le Roy lui avoit fait donner pour ſes menus plaiſirs du mois courant; que s'il eut eu davantage à lui envoyer, il le lui auroit envoyé avec encore plus de joye.

Mon-

Monſeigneur le Duc de Bourgogne n'étoit alors que dans ſa douziéme année ; & j'ai ſçu exactement qu'il avoit fait cette belle action de lui même, & ſans qu'elle lui eût été inſpirée par perſonne.

Le bruit de ce qui s'étoit paſſé le matin ſe repandit bien-tôt par tout, on crut que M. de la Fontaine ne releveroit pas de cette maladie. Quelques uns même repandirent le bruit de ſa mort ; ce qui donna lieu à une Epigramme, qui fut alors repandue dans Paris, & dont le Poëte Linieres étoit l'Auteur. La voici.

Je ne jugerai de ma vie
D'un homme avant qu'il ſoit éteint ;
Peliſſon eſt mort en impie,
Et la Fontaine comme un ſaint.

Ces deux faits étoient faux. Il eſt vrai que M. Peliſſon venoit de mourir, & que ſurpris par la violence de la maladie, il mourut ſans recevoir ſes Sacrements ; parce qu'ayant differé au lendemain, il n'y eut plus de lendemain pour lui. Mais il eſt faux de dire à cauſe de cela, qu'il ſoit mort en impie. Ce malheur arrive tous les jours aux meilleurs Chretiens ; & il peut arriver aux plus gens de bien, qu'ils ſoient ſurpris.

Pour ce qui eſt de M. de la Fontaine, il ne mourut pas de cette maladie : Il vecut

eut encore deux ans. Il tint la parole qu'il avoit donnée. La premiere fois qu'il fut en état d'assister à l'Academie, il renouvela la protestation qu'il avoit faite avant la reception du St. Viatique; & il lut à l'assemblée une Paraphrase en vers François de la Prose des morts *Dies iræ* qu'il avoit composée pour s'entretenir de la pensée de la mort & des jugements de Dieu.

Cette conversion si éclatante d'un homme aussi connu que l'étoit M. de la Fontaine, fit un grand effet sur un grand nombre de personnes d'esprit; J'en ai connu plusieurs, & je puis en nommer ici deux entre autres d'un nom connu, que j'eus la consolation d'assister à la mort: M. l'Abbé Tallemant traducteur des Vies de Plutarque, l'un des quarante de l'Academie Françoise, qui peu de temps après me fit sa confession generale, reçut tous les Sacrements de ma main, & rendit ses derniers soupirs entre mes bras dans des sentimens fort edifiants: & Madame des Houilleres celebre par ses Poësies Françoises, & très respectable par les qualitez de son esprit & de son cœur. Elle étoit attaquée d'une maladie de langueur dans le temps que M. de la Fontaine étoit malade: ayant appris ce qui venoit de se passer, elle m'envoya chercher, pour regler avec moi les affaires de sa conscience: ce qu'elle fit avec toute l'exactitude, & avec tous les sentimens heroïques de

de

de pieté. Je reçeus ſa confeſſion generale, qu'elle fit ſans aucune précipitation, dans le cours de ſa maladie qui fut longue, Mr. le Curé de St. Roch lui adminiſtra le St. Viatique: Je lui donnai l'Extreme Onction, & je reçus ſes derniers ſoupirs.

A l'egard de M. de la Fontaine, je le perdis bien-tôt après de vue. Il alla demeurer chez feu Madame d'Hervart, ſur la Paroiſſe de St. Euſtache: & mon Pere, qui demeuroit ſur celle de St. Roch, étant mort quelque tems après, je quittai l'emploi de Vicaire de la Paroiſſe, & j'allai faire un voyage en Province, d'où je ne ſuis revenu à Paris que trois ans après pour entrer dans l'Oratoire. J'appris en Province par la Gazette la mort de M. de la Fontaine, arrivée le 13 Avril 1695. Et à mon retour à Paris pluſieurs perſonnes me dirent, qu'en mon abſence, il avoit reçu & étoit mort fort Chretiennement; & qu'après ſa mort on avoit trouvé dans une de ſes armoires pluſieurs inſtruments de pénitence. Je ne lui en avois neanmoins preſcrit ni conſeillé aucun, parceque je ne crus pas qu'il fallut le faire à l'egard d'un homme accablé d'années & d'infirmités corporelles.

Voila, Monſieur, tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire, ſur ce qu'on ſouhaite ſçavoir de moi. On peut, ſi l'on veut, rendre cette lettre publique. Je ſuis ravi qu'elle m'ait procuré l'occaſion d'e-

d'ecrire une petite hiſtoire, qui peut être de quelque edification pour l'Egliſe, & de quelque inſtruction pour les fideles: & j'ai bien de la joye de ce que ce recit me donne lieu de vous aſſeurer que je ſuis avec un vrai reſpect, Monſieur, vôtre très humble & très obeiſſant ſerviteur.

POUGET. Preſtre de l'Oratoire. à Paris ce 22. de Janvier 1717.

Le P. Pouget, Auteur du Catechiſme de Montpellier, étoit Docteur de Sorbonne, Abbé de Chambon. Il mourut à Paris, au Seminaire de St. Magloire, au Mois d'Aoûſt. 1723.

ARTICLE III.

Lettre à un Ami ſur le Spectateur François qui s'imprime en Hollande.

VOus m'avez fait l'honneur, Monſieur, de me demander mon ſentiment ſur une nouvelle feuille, intitulée; *Spectateur François.* Un autre en ma place ſe diſpenſeroit de vous obeïr; & je ne ſcay s'il auroit grand tort. Pour moi, J'ignore l'art de refuſer ce que vous ſouhaitez de mon zele. * Je ne vous dirai donc point, ni qu'il eſt malaiſé de juger ſûrement d'un Auteur qui n'a fait encore que ſe montrer comme en paſſant; ni que

* Cette Lettre eſt du mois de Janvier 1724.

ni que perſonne ne pouvoit mieux faire que vous ce que vous exigez de moy. J'entrerai d'abord en matiere.

Voici, ce me ſemble, comment votre Auteur raiſonne. *Le Spectateur Anglois*, dit il, eſt un livre où brillent à la fois la fleur de l'Eſprit & la force du raiſonnement de la Nation Angloiſe : ainſi il étoit, & difficile de l'imiter, & temeraire de l'entreprendre. Néanmoins un bel Eſprit François n'a pas été éffrayé de ce peril qu'il trouvoit plein de gloire. Heureux, s'il ſ'en étoit mieux tiré, qu'il n'a fait! Il va donc, *Spectateur nouveau*, (ceſt lui même qui parle) il va entrer apres *Marivaux* dans la Carriere. Du moins, dit-il, ſi l'on ne retrouve point en moi les *Addiſſons* & les *Steeles*; du moins y verra-t'on un homme qui, à l'intention genereuſe d'être utile aux autres hommes, avoit joint les travaux néceſſaires pour y réuſſir. *In magnis cecidiſſe ſat eſt.*

Que dites-vous, Monſieur, de ce plan? Pour moi, il me paroît juſte. Pourquoi tout le reſte n'eſt il de même! Je vous l'avouë, j'aurois ſouhaité en faveur de la vertu, qu'il n'y eût eu rien à reprendre dans un ouvrage, qui ſemble inſpiré par elle. D'ailleurs l'Auteur n'a pas ſeulement une imagination belle & vive, des figures hardies & agréables, des termes pleins de force & de nobleſſe; en un mot des agréemens, qui m'intereſſent pour lui. C'eſt même un Homme qui penſe ſolide-

ment ſut ce qu'il connoît; un Philoſophe qui a ſouvent des ſentimens relevez: enfin à peu de choſe près, un Sage digne de l'emploi ſublime de corriger les hommes, dont il s'eſt chargé. Mais encore une fois, cela n'empêche point que je n'aye remarqué des fautes dès ſa premiére feuille.

Par exemple. Pourquoi le titre de *Spectateur François*, qu'il ſe donne? Seroit-ce uniquement, parcequ'il écrit en François? Il y a bien de l'aparence à cela: car ſon livre ne ſe débitant qu'en Hollande, on ne peut pas dire qu'il l'ait deſtiné à la France. Mais eſt-ce là une bonne raiſon? Le titre de *Spectateur Anglois* ſignifie-t'il, *Spectateur écrit en Anglois*? Non ſans doute. Il veut dire, *Remarques d'un Philoſophe ſur les mœurs de la Nation Angloiſe. Ouvrage deſtiné à l'utilité de la Nation qu'on y a peinte.* Qu'on ne me diſe point que je me trompe. C'eſt ſi bien ce que le titre Anglois fait entendre, que dans la traduction Françoiſe qu'on en a faite, nous ne trouvons point mauvais qu'on l'ait laiſſé; ce qui ſeroit pourtant vne faute, ſi ce mot *Anglois* avoit une autre ſignification que je n'ai dit. Le titre de *François* ne convient dont point au Spectateur de la *Haye*.

Il n'eſt pas moins vrai que ce titre, pris dans la ſignification du nouvel Ecrivain, eſt d'une parfaite inutilité. Voudroit-on nous y aprendre, que ce que nous liſons, eſt du François, & non de l'Italien ou du Caſtillan, ou toute autre langue? En-

vérité

vérité on nous fait bien de la grace de nous réveler de pareils miſteres.

Mais peut-être auſſi me ſuis-je mépris en me mêlant d'interpréter ce mot *François* ! Peut-être ſignifie-t'il que l'Auteur eſt natif de France : Peut-être eſt-ce une contre-vérité, pour faire entendre que dans cet ouvrage on traitera par tout les François avec le dernier mépris. Toutes ces conjectures ſont fondées ſur le titre ; mais je ne ſçai laquelle eſt la vraie. Pourquoi les gens ne s'expriment-ils pas d'une maniere plus claire ?

En voilà, ce me ſemble, aſſez ſur cet article : mais, quand on fait une cenſure, il faut prévoir tout. Que deviendroient mes raiſonnemens, ſi le *Spectateur*, inſtruit de mes remarques, alloit me répondre qu'elles portent à faux ; qu'il a compoſé ſon livre ſur ſes obſervations faites en France ; que par conſequent, il a eu droit de l'appeler *François* ? Que deviendrois-je encore, ſi, au lieu de cette réponſe, il me faiſoit celle-ci ? *Soit* ; mon livre ne ſortira point de Hollande : mais n'y a t'il point de François en Hollande ? Un Spectateur, qui auroit en vuë l'avantage de ces François, ne meritoit-il pas ſelon vous même le titre de François ? Or voilà mon but ; & d'ailleurs mes feuilles peuvent aller en France.

Je repliquerois dans le premier cas, qu'un *Spectateur François* n'eſt pas ſeulement un recueil de remarques ſur les

mœurs de la France; qu'il doit être encore un recueil deſtiné à l'utilité de la Nation qu'on y caracteriſe. Le *Spectateur* peut-il dire qu'il remplit ce dernier devoir? Je ne le crois point, puiſque ſes feuilles demeurent dans les bornes étroites de la Hollande. Il ſemble au contraire qu'il veuille ſeulement expoſer les François aux piquantes railleries des Hollandois, & qu'il n'ait fait ces remarques que dans cette noble intention. En effet ſi cet ouvrage, ſatirique comme il eſt, ne doit point ſervir à corriger ceux qu'on y cenſure, il s'en-ſuit qu'il eſt deſtiné à leur inſulter & à divertir les autres à leurs dépens.

Il y a tant de malignité & de baſſeſſe dans cette vuë, que je ne voudrois en aucune maniere l'attribuer au *Spectateur*. Diroit-il donc qu'il a travaillé pour les François du Réfuge & pour les autres François qu'on rencontre dans ces Provinces? Mais cette réponſe ne ſatisfait pas. 1o. le mot *François* ſeul fait-il entendre les François qui ſont en Hollande? Non; par conſéquent, le titre eſt obſcur. 2o. une poignée de François diſperſez dans ces villes, fait elle la Nation Françoiſe? Non encore: il le faudroit pourtant pour qu'on pût appeller *Spectateur François*, un Spectateur qui eſt pour eux. Le titre eſt donc défectueux de ce côté la. 3o. les François qui ſont en Hollande depuis 40. ou 50. ans, n'ont-ils pas beaucoup perdu des mœurs de leur Patrie?

trie ? oui ſans doute : ceux qui ſont nez ici, ne ſont-ils pas Hollandois ? oui ſans doute encore. Les Wallons, qui ſont repandus en grand nombre dans ces Provinces, ſont-ce des François ? non. Cependant ſi l'on retranche du nombre des François tous ceux que je viens de nommer, combien reſtera-t'il ici de Francois ? & ce qui en reſtera, ſuffira t'il pour que leur Spectateur prenne le nom de *François* ?

Il reſteroit donc à dire que quelques Spectateurs pourront s'échaper vers la France, ſi cette réponſe n'étoit pitoyable. C'eſt pourquoi je conclus que le titre ne vaut rien. Les raiſonnemens de ce Spectateur vallent-ils toujours mieux ? c'eſt ce que je ne crois pas.

Que veut dire ce qu'il reproche à *Marivaux*, que c'eſt un Ecrivain qui ne paroît propre qu'à donner des idées de la ſuperficie de la Morale ? a t'il lu cet Auteur ? on diroit que non, puiſqu'il n'y a pas trouvé des Reflexions ſolides ſur les devoirs les plus importants de la Morale & du Chriſtianiſme, que cependant tout le monde y a lû avec plaiſir. Il ajoûte que *Marivaux* réüſſiroit mieux à guérir les hommes d'un certain ridicule extérieur, qui ne vient pas toujours d'un principe de vice & d'extravagance. Auſſi l'a t'il entrepris après le *Spectateur Anglois.* : & pourquoi ne l'auroit-il pas fait, puiſqu'il y eſt *propre ?* Mais on ne trouve pas en France que cet Auteur ne ſoit capable que de ce-

la. Au contraire bien des gens (& peut-être mal à propos) le mettent au deſſus du *Socrate moderne.* Tout le monde ne juge pas comme le *Spectateur* de la *Haye.*

Je n'aprouve pas d'avantage ce qu'il dit des François *eſclaves des modes dans l'habillement, dans l'Eſprit, dans la Morale, dans la devotion même.* Les autres Nations ſont elles moins maitriſées par la mode? N'avons nous pas vû ce tiran impérieux regner parmi nous, même dans la Morale & juſques dans la dévotion? Il a été un temps qu'on étoit Péripateticien: le Carteſianiſme parut, le Carteſianiſme fut à la mode; & l'on ſait aſſez que plus d'un de ceux qui l'embraſſerent ne l'entendoit pas; mais cette Philoſophie étoit en vogue, & cela ſuffit. Que ne vous dirois-je point, Monſieur, ſur les modes dans la dévotion parmi nous? mais cherchons en plutôt des exemples chez les Anglois, & pour raiſon. Il n'y a qu'a lire leur *Spectateur* pag. pour m'entendre. Il dit qu'il fut un tems où chacun ſe piquoit d'une dévotion taciturne, ſombre, mélancolique: un ris échapé, une raillerie innocente, un mouvement léger de joye, c'étoient autant de crimes: être de bonne humeur chez ces lugubres dévots, c'étoit aſſez pour leur faire juger qu'on n'étoit pas *régénéré.* Si nous voulions maintenant voir des modes dans l'Eſprit, où pourrions-nous en trouver plus que dans le même

même Royaume? J'en apelle à l'Auteur même en différens endroits de ſon livre. Ici il accuſe les Anglois d'avoir donné dans un faux goût par rapport à la Comédie, ſous le Regne de Charles II. Alors un pere attentif au bien de ſes affaires, une mere occupée de l'éducation de ſes enfans, un fils obéiſſant, voilà les perſonages qu'on introduiſoit ſur la Scêne, que pour les y expoſer aux railleries inſenſées & criminelles d'un étourdi qui avoit renoncé à la pudeur & à la raiſon. Là on les taxe d'avoir introduit dans la Poëſie ce qu'on apelle *l'Eſprit mixte.* Ailleurs c'eſt un autre ridicule dont il les charge. Par tout c'eſt quelque extravagance qui s'étoit gliſſée dans les eſprits, à la faveur de la mode.

Mais, dira le *Spectateur* de la *Haye*, ce qui diſtingue les François, c'eſt *qu'ils ont étendu cette extravagante ſervitude ſur toute l'Europe.* En vérité ne diroit-on pas que les François ſont des gens dont il faut fuir la vuë, & dont le pernitieux commerce a infecté tous les peuples. Mais je ne ſai à qui cette propoſition, vraye où fauſſe, fait plus de tort, où aux François, où à ceux qu'ils ont corrompus: pour moi il me ſemble que c'eſt aux derniers. N'avoient-ils pas un jugement ſolide de ces derniers? ſans doute; car *l'Eſprit ſuperficiel eſt le caractére diſtinctif des François*; c'eſt, pour ainſi dire, *leur diference eſſentielle.* Si cela eſt, comment des Na-

tions ſages ſe ſont-elles laiſſées éblouir par un faux brillant, des airs étourdis, des riens ? Il n'en faut donc point croire le *Spectateur ;* & cette propoſition de ſa façon, *les François ont étendu* &c, réduite à la vérité ſimple, ſignifie ſeulement qu'on a pris d'eux certaines manieres de ſe mettre, & qu'un certain ordre de gens parmi ce peuple, comme qui diroit quelques femmes & pluſieurs petits-maîtres, étudient beancoup la matiere de la mode. Etoit-ce là de quoi dire d'un ton déciſif, *Son grand mal conſiſte à être plus eſclave de la mode qu'aucune autre, & c'eſt elle qui à étendu* &c. Que nous importe en effet ce que font quelques Dames, des ouvriers, des hommes oiſifs, *qui ne ſavent pas s'occuper mieux qu'elles* ? Qu'importe après cela que nous portions ici des habits dont la mode vienne de France, où d'ailleurs ? une mode ne vaut-elle pas bien l'autre ? & ſupoſé par hazard que celles de France euſſent quelque choſe de plus agréable que celles des autres païs, faudroit-il faire un crime aux François de ce qu'ils ont plus de bon goût que leurs voiſins ?

Le *Spectateur* de la *Haye* non content de leur faire un reproche, en ajoûte encore un autre, c'eſt qu'ils n'ont qu'un Eſprit de badinage. *Ils ont le foible diſtinctif d'avoir un eſtime outrée pour un tour d'eſprit badin, & de ſentir un dégoût preſque invincible pour tout ce qui eſt apeſanti par*

par un air grave & ſerieux. Qu'elle foibleſſe, ajoûte t'il enſuite, *de ſe croire raiſonnable dans le tems qu'on abhorre tout ce qui ſe preſente ſous l'idée du ſimple raiſonnement!* voila comment il déclame à la pag. 4. Il y revient à la page 5. & 6. en ces termes. *Ils ſont paſſionnez pour les idées riantes & comiques; en les faiſant rire on réuſſiroit peut-être à leur faire ſentir qu'ils rient trop. Par là on les familiariſeroit inſenſiblement avec les principes de la raiſon.* C'eſt ainſi que cet Auteur prétend dégrader les François du rang des autres hommes.

J'ai deux demandes à lui faire là deſſus. La première, s'il a jamais été en France? il me paroît que non: Il me le paroit dis-je, à moi qui y ai paſſé quelques années. Cependant, s'il n'a point vû ce Royaume, n'eſt-ce pas une entrepriſe bien temeraire que de vouloir juger des mœurs de ceux qui en ſont natifs? 2. Je lui demande, s'il ne veut parler que des femmes ſans éducation, où des petits maîtres, gens que j'ai déja abandonnez à ſes prédications? où s'il comprend ſous le nom de *François* tous ceux qui le portent? Dans le premier cas, ce qu'il avance eſt vrai; mais alors cela convient à toute Nation où ſe trouvent des gens du caractére que j'ai dit: & où n'en trouve t'on point? Dans la ſeconde ſupoſition, il eſt très injuſte envers la Nation Françoiſe. A la vérité elle ſe ſoucie peu de cette ſatire; & l'on peut apliquer au *Spec-*

teur de la *Haye* à ce ſujet là, ce qu'un Orateur dît à Maximilien pour élever ſa clemence envers les Nations vaincuës ; *Feciſti ut gentes à te domitæ ſe domitas eſſe non crederent.* Oui, Monſieur, le *Spectateur* de la *Haye* a beau prendre des airs triomphans avec les François ; ils ne ſe croyent point vaincus, & d'ailleurs ils ſavent qu'on ne ſe raporte point à ce qu'il lui a plu de dire d'eux. On juge qu'un Royaume qui produit tant de Philoſophes libres de préjugez, tant de Théologiens profonds, de Mathématiciens pénétrans, de Juriſconſultes diſtinguez, de Medecins fameux &c. on juge dis-je, qu'un tel Royaume n'eſt point rempli de gens *chez leſquels la raiſon eſt enſevelie ſous un tas de chimeres, & qui ne diſtinguent point les impreſſions de la coutume d'avec les lumieres de la raiſon.* On ſe dit à ſoi même, quoi ? les *Deſcartes*, les *Gaſſendis*, les *Petaux*, les *Sirmonds*, les *Paſchals*, les de *l'Hopital*, les *Cujas*, les *Tiraqueaux*, les *Fernels*, les *Scaligers* & tant d'autres n'étoient-ils point *François ?* par quel miracle une Nation, qui n'eſt féconde qu'en Eſprits ſuperficiels, auroit-elle donné le jour à tant de grands Hommes ? n'y a t'il qu'eux que la Nature a formez d'un meilleur limon ? J'avoûerai pourtant une choſe : le nombre de ces rares génies, tout grand qu'il eſt, a ſes bornes. Mais Athenes a t'elle eu beaucoup de *Platons* & de *Socrates* ? Rome a t'elle eu pluſieurs *Cicerons ?* avons nous

nous des *Grotius* en foule? Cependant on n'a jamais dit que les Grecs, les Romains, &c. fuſſent des Eſprits ſuperficiels; & ſi on le diſoit, je doute qu'on le crût. Pour moi je n'en croirois rien, le *Spectateur* de la *Haye* en jurât-il. J'en reviens donc à ce que j'ai dit; il y a dans le jugement que cet Ecrivain porte, ou de l'erreur, en enveloppant dans une même condamnation les innocens & les coupables; ou de la malhonnêteté & même de l'injuſtice, en inſultant une Nation entiere ſur des défauts qu'elle n'a point. Le premier me paroît plus vraiſemblable que le ſecond, à l'égard d'un Auteur qui me paroît honnête homme.

Je paſſe maintenant au Caractére qu'il nous trace de ſa perſonne. *Pour imiter*, dit-il, *le Spectateur Anglois & le Mentor moderne.* En vérité s'il n'a eu que cette vuë, il n'a guéres bien réüſſi. Le *Spectateur Anglois* voulant faire entendre que le nom qu'il ſe donne lui convient, ne dit pas un mot qui ne tende là. *Dés ſon enfance il garda un ſilence profond, & il s'apliqua avec tant d'ardeur à l'étude, qu'il y a peu de bons livres dans les langues anciennes & modernes qu'il ne connoiſſe.* Voilà de belles diſpoſitions pour devenir Spectateur utile des défauts des hommes. Auſſi celui de la *Haye* nous raconte-t'il qu'il a eu ſoin de les aporter ces diſpoſitions. L'ardeur inſatiable de connoître, tranſporta le *Socrate moderne* dans tous les païs de l'Europe; & il ajoûte

ajoute même, en badinant, ou pour ſe moquer de quelque Savant de ſon païs, qui avoit fait le voyage d'Aſie exprès pour voir les ruines des ſept Egliſes de St. Jean l'Evangeliſte: il ajoûte, dis-je, *qu'il alla exprès au Grand Caire pour y meſurer une Pyramide, qui étoit un ſujet de conteſtation entre des Savans.* Voilà qui convient encore à un homme qui s'érige en Spectateur. Il faut qu'il ait été dans d'autres païs, pour ſe défaire des préjugez du ſien; qu'il ait examiné les mœurs des autres Nations, pour connoître ce qui eſt particulier à la ſienne; enfin qu'il ſache ce qu'il y a de bon dans les coutumes des autres Peuples, pour l'aproprier, s'il le peut, à ſa Patrie. Le *Spectateur* de la *Haye* a ſenti cette vérité; c'eſt pourquoi il s'eſt donné pour un Voyageur: mais paſſé cela il ne dit plus rien qui ait du raport à ſon ſujet. Il nous peint ſon Gouverneur dont il fait un beau portrait; mais à quel propos? Les vertus & les défauts de cet honnête homme prouvent-ils que le *Spectateur* de la *Haye*, ſon Eleve, eſt propre au ſoin de réformer les hommes? Ce n'eſt pas ainſi que s'y prend le *Socrate moderne.* Après avoir montré que dès ſon enfance & pendant ſa jeuneſſe, il a fait tout ce qui convient à la profeſſion où il entre, il s'exprime en ces termes. *Je demeure à Londres où l'on me voit ſouvent dans les endroits les plus fréquentez de la ville, & il n'y a point de rendez-vous public*

où

où l'on ne me trouve. Il s'étend ſur cette matiere dans toute la page 4. & il conclud page 5. que par là il eſt devenu politique, Marchand, Soldat, Artiſan, du moins pour la Théorie: ſans s'être mêlé jamais de la pratique. *Je connois*, continuë-t'il, *les devoirs d'un mari & d'un Pere, & je peux diſcerner les fautes qui ſe commettent dans le ménage, dans les affaires & dans les divertiſſemens, mieux que les perſonnes qui y ſont engagées; à-peu près comme ceux qui n'étant point intéreſſez au jeu, remarquent les bévuës qui échapent à l'attention des joueurs. En un mot*, conclud-il, *j'ai agi toute ma vie en Spectateur, & voilà le caractére que je prétends ſoutenir dans la ſuite de mon diſcours.* Si je ne me trompe, parler ainſi, c'eſt ne dire pas un mot qui n'ait une liaiſon parfaite avec le ſujet. Encore une fois en peut-on dire autant des deux Portraits que j'ai cenſurez dans le *Spectateur* de la *Haye*?

Peut être dira-t-il que je lui fais un procès injuſte, & qu'il n'a point prétendu faire un portrait qui revint à ſon titre. *C'eſt*, dit-il, *un caractére réel qui me peint tel que je me ſuis trouvé moi même.* Soit donc, mais encore à quel propos s'eſt-il peint? En vérité, Monſieur, à moins que ce ne ſoit, comme il l'aſſure lui même, uniquement *pour imiter le Spectateur Anglois & le Mentor moderne*, je ne vois pas quel deſſein il peut avoir eu.

Il

Il me reſteroit pluſieurs remarques à faire : néanmoins, comme j'ai apuié longtems ſur les précédentes, je ſerai court ſur celles-ci, & j'en ometrai même quelques unes.

Comment qualifier cette phraſe de la page 3. *Quelle ſource féconde de fines plaiſanteries, qui ne faiſant que parer un raiſonnement ſolide d'un dehors agréable, lui fraïe par l'imagination miſe dans ſes interêts, une route facile vers le cœur.* Eſt-ce du ſtile precieux ou du Galimatias ? peut-être l'un & l'autre. Que veut dire l'Auteur page 5. par ces mots, *Un ſage medecin maître de ſon air, s'accommode à ce déreglement imaginaire. Ainſi un Medecin des mœurs ſe plie à l'humeur de ſes malades, & il s'inſinuë dans leurs chimères, pour les employer de concert avec les maximes du bon ſens, à leur propre deſtruction.* Quelle abondance d'élocutions barbares & de termes obſcurs ! On dit bien, *un homme maître de ſes mouvemens, de ſa langue, de ſon viſage ;* mais l'introduction de cette phraſe, *maître de ſon air* dans la langue, étoit reſervée au *Spectateur* de la *Haye*. De même on ſe ſert de ces manieres de parler, *imagination déréglée, dérèglement d'imagination*: mais quel autre que le *Spectateur* de la *Haye* a jamais dit, *un déreglement imaginaire* ? ignoroit-il qu'*imaginaire* ſignifie ſeulement choſe qui n'éxiſte que dans une imagination folle ? ne dit-il pas que c'eſt en ce ſens qu'on dit, ſes eſperances *imaginaires*, une fortune

imagi-

imaginaire, un afront &c. La phraſe, *ſe plier à l'humeur de quelqu'un*, n'eſt pas mieux Françoiſe; mais patience, peut-être la deviendra t'elle: l'autorité de ce *Spectateur* pourra faire ce miracle. *S'inſinuer dans les chimères de quelqu'un*, eſt encore une manière de parler, qui n'a d'autre appui que le crédit du nouvel Auteur. Enfin je ne finirois pas, ſi je voulois noter tout ce qne j'ai trouvé de ſoléciſmes, de barbariſmes, & de termes hazardez dans cette feuille. Il paroît ſur tout par ces derniers, que l'Auteur ne ſait point, que dans les Langues comme dans le Droit, *communis error facit jus*, & qu'on doit reſpecter toujours l'uſage, qui eſt, cet *error communis*; à moins qu'en le violant, on ne ſoit ſûr de produire un effet merveilleux. Manquer ainſi aux Règles, c'eſt mieux faire que de les obſerver.

Qu'eſt-ce que c'eſt que *s'inſinuer dans les chimères de quelqu'un, pour les employer de concert &c.* il y a des gens qui apelleroient cela *phebus & galimatias*; feroient ils mal?

Comment apeller cette autre propoſition du même endroit, *les maladies morales ſont l'extravagance & le vice.* Pour moi je ne ſais d'autre biais pour la juſtifier, que de dire que c'eſt une figure de Rhétorique qu'on peut apeller *effectus pro cauſâ*, ou *ſpecies pro genere*: en un mot qu'on a mis *extravagance* pour *erreur*: mais l'Auteur eût dû s'en expliquer à la marge.

Que

qui l'emût aſſez pour ne lui faire faire, dire, ou penſer rien de honteux, de lâche & de bas. La grandeur d'ame de *Socrate* naiſſoit donc de la juſteſſe de ſon eſprit, & non la juſteſſe de ſon eſprit de ſa grandeur d'ame.

Ce n'eſt pas la ſeule faute que je remarque dans cette phraſe. Qu'eſt-ce que ſignifie *une juſteſſe d'Eſprit, qui naît de la bonté naturelle du jugement?* je ſais bien qu'il y a deux ſortes de juſteſſe d'eſprit, l'une aquiſe, & l'autre naturelle, qui eſt ce que l'Auteur nomme *bouté naturelle du jugement.* Mais peut-on dire une *juſteſſe aquiſe* qui naît d'une *juſteſſe naturelle*? c'eſt pourtant ce que l'Auteur ſemble vouloir dire. Par conſequent le *Spectateur* de la *Haye* tombe dans le défaut qu'il reproche à *celui* de *Paris*, c'eſt-à-dire qu'il *n'eſt pas rare que l'expreſſion occupe chez lui plus de place que le ſens.*

Qu'eſt-ce encore qu'*un deſir outré de plaire, débauché par le faux honneur?* c'eſt une phraſe de la page 13. & 14. je n'en ſais pas davantage.

Voilà, Monſieur, une partie des obſervations critiques que j'ai faites ſur le *Spectateur* de la *Haye.* D'ailleurs je rends juſtice, comme vous l'avez déja vû, & à la nobleſſe de ſes intentions, & à la grandeur de ſes talens. Je voudrois ſeulement qu'il étudiât un peu plus les bons Auteurs de *France*, non pour y puiſer une connoiſſance profonde de la Morale; car peut-

il y avoir un pareil tréſor dans des Ouvrages *François* ? mais pour y aprendre ce qu'il ignore de la Langue Françoiſe. Il s'accoutumeroit par cette lecture à n'employer que des termes propres & uſitez ; il ſe déféroit de ces conſtructions louches, qui abondent chez lui : il verroit que le caractére de la Langue c'eſt la ſimpliſicité, la netteté, & la clarté. En un mot, il trouveroit le premier que ſon ſtile eſt trop fleuri, ſes locutions trop figurées, ſes épithetes trop entaſſées, ſes phraſes impropres, & ſes conſtructions obſcures. Ce ſeroit, comme vous voyez, Monſieur, un grand avantage pour lui & pour le Public. Je ſuis &c.

ARTICLE IV.

Recueil de Voiages au Nord, contenant divers Memoires tres utiles au Commerce & à la Navigation. Tom. VII. A Amſterdam chez J. *F. Bernard in* 12. *p.* 424.

LEs Volumes de ce Recueil ont paru en divers tems. Les trois premiers furent imprimés en 1715. le quatrieme en 1718. le cinquieme & le ſixieme en 1720. l'ordre Geographique paroît un peu mieux ſuivi dans ce Volume-ci que dans les Volumes précedens. Si d'ailleurs toutes ces Relations n'ont pas cette fleur de ſtile & de nouveauté que la plus grande partie des

des Lecteurs cherche uniquement aujourdhui ; du moins peut-on aſſurer qu'elles ſont inſtructives & n'ont pas été fabriquées pour en impoſer au Public, comme la Relation du Voiage d'Italie & du Levant par le S. *Dumont* ; celle du Voiage d'un certain *Drâlé de Grand-Pierre* en Afrique & en Amerique ; les Voiages d'un nommé *Gemelli Carreri*, qu'il a intitulé, *Voiage du tour du Monde*, où il copie & s'aproprie tout ce que les autres ont dit avant lui, & beaucoup mieux qu'il ne le redit ; le Voiage d'un nommé *Jean Struis* en *Moſcovie*, *en Tartarie* &c. dont le Chevalier *Chardin* & quelques autres ont ſi bien démontré la fauſſeté, la Relation d'un *Voiage fait aux Indes Orientales* en 1691., *par l'Auteur des Illuſtres Françoiſes*. On peut ajoûter à ces Relations ſupoſées & remplies de fauſſetez, le *Voiage de Maé*, mauvais Ouvrage, où l'on eſſaye aſſez groſſiérement de tourner la Religion en ridicule ; celle d'un *Voyage aux Côtes de Guinée & en Amerique*, qui eſt une méchante Copie de *Rochefort*, augmentée de pluſieurs contes libertins de la façon d'un certain Proſélyte réfugié en Hollande ; & les Voyages du Sieur *Lucas*, que l'on a ſouvent convaincu de groſſiers menſonges. Il devroit y avoir des peines civiles contre les Auteurs qui fabriquent de tels Ouvrages.

La premiére piece du tome ſeptième de ce Recueil, c'eſt l'Hiſtoire que le Pere *d'Orleans* nous a donnée *des deux Conquerans Tartares qui ont ſubjugué la Chine*. Le

Pere *d'Orleans* la publia en 1688. ſur les mémoires des Jeſuites Miſſionnaires de la *Chine*; il déclare dans l'avertiſſement qui eſt à la tête de l'Edition de Paris, qu'il n'a fait aucun uſage de *l'Hiſtoire* de *Palafox*, que le Libraire a inſerée dans le tome ſixieme de ce Recueil. Un homme, nous dit le Pere *d'Orleans*, qui écrivoit l'Hiſtoire de la Chine au Mexique, ſur des nouvelles qui lui venoient des Philippines, ne peut être un bon guide à ſuivre; ſur tout quand on en a un auſſi grand nombre, qui ont été témoins des choſes, & qui n'écrivent que ce qu'ils ont vû. Ces raiſons pourroient bien ne pas prévenir également tous les lecteurs. M. de *Palafox* avoit beaucoup de probité, de diſcernement, & de bonne foi: ſur tout il pratiquoit une morale éxacte & ſévere. Avec ces qualitez, & les avis qu'il pouvoit recevoir des Philippines, l'Evêque étoit en état de donner une bonne Hiſtoire. Il eſt vrai qu'elle eſt un peu trop diffuſe & trop chargée de réflexions chrétiennes.

Apres l'Hiſtoire des deux Conquerans Tartares, on voit ici la *Relation des Tartares Percopites & Nogaies*, *des Circaſſiens*, *Mengreliens*, *& Géorgiens*, par *Iean de Luca* Religieux Dominicain. Cette Relation eſt accompagnée de pluſieurs Remarques qui ne ſont pas inutiles.

La Relation de la Colchide & de la Mengrelie par le P. *Archange Lamberti*, eſt la troiſiéme piece de ce Recueil. Celle des mêmes Pays par le P. *Ioſeph-Marie Zampi*, eſt la qua-

quatrième : elle a été publiée ci-devant par le Chevalier *Chardin* Ces deux Relations ſont tres curieuſes, & renferment une deſcription éxacte de l'Etat Civil & Eccleſiaſtique de la Georgie.

Le Libraire ayant deſſein de publier dans la ſuite de ce Recueil pluſieurs Relations qui concernent les Tartares voiſins de la Mer Caſpienne, il a crû devoir inſerer ici la Carte que le Czar de Moſcovie a fait lever en 1719. 1720. & 1721. & l'accompagner d'un petit Extrait concernant cette Mer, tiré de *l'Etat de la Ruſſie* du ſieur *Perry* Anglois. Cet Extrait eſt la cinquième piece de ce Volume.

La Relation du Voyage de *Jean du Plan-Carpin*, Cordelier que le Pape Innocent IV. envoya en Tartarie vers le milieu du 13e. ſiècle, eſt la ſixième & derniere piece de ce Volume. Cette partie de la Grande Tartarie, où *Carpin* fut envoyé, eſt l'ancien *Mogoliſtan*, d'où les Mogols des Indes Orientales ont tiré leur origine, il y a environ cent ſoixante ans. Les *Naymans*, anciennement *Scythes Iſſedons*, à ce qu'on prétend, & les *Yures* ou *Yugures*, dont il parle dans ſa Relation, ſont des Peuples du *Caracatay*, ou *Catbay Noir*, qui eſt la Grande Tartarie. On croit que le *Mogoliſtan* eſt la même choſe que *Gog* & *Magog*. *Carpin* appelle *Mongal* le *Mogoliſtan* & le diviſe en *Jaka-Mongal* ou grands *Mongales*, *Su-Mongal* ou *Mongales* aquatiques, à cauſe du voiſinage du fleuve *Tartar*, dit *Carpin*,

Merkat & *Metrit*. Ces quatre ſortes de *Tartares Mogols* ſont apellez dans l'Hiſtoire de *Cingis* ou *Gbengis-Can* publiée par M. *Pétis de la Croix* en 1710. *Yeka-Mogols*, *ſou-Mogoles*, *Merkat* & *Merkit*.

Il eſt ſouvent parlé de *Gbengis* ou *Cingis-Can* dans cette Relation de *Carpin*. *Cingis-Can* vivoit dans le 12e. Siècle : il étoit originaire des *Yeka-Mogols*, & devint Empereur du *Caracatay* & d'une partie de la *Chine* qu'il conquit.

Duplan nous donne dans le Chapitre V. la Relation du Siége que ce Conquérant mit devant *Pekin*. *Baati* ou *Batu-chan*, dont il eſt parlé dans la même Relation, regnoit alors dans l'Occident de la Tartarie : il porta ſes armes victorieuſes juſqu'en Hongrie & en Pologne, de même que quelques autres *Chans* Tartares, vaſſaux de *Cingis*. Notre Voyageur fait l'hiſtoire des conquêtes de *Cingiſ-can* dans le Chapitre V. de ſa Relation. On peut comparer le petit détail qu'il en donne, à ce que l'on en lit dans l'hiſtoire de *Cingiſ-Chan* de M. *Pétis-de la Croix*.

Dans le Chapitre VIII. on trouve les titres que *Cuyin-Chan*, ou ſelon quelques autres, *Keiouc-Chan*, petit-fils de *Cingis-chan* ſe donnoit. Cet Empereur des Tartares ſe regardoit comme un Dieu en terre. Le bon Religieux *Carpin* donne dans le même Chapitre quelques avis aux Princes Chrétiens, pour réſiſter aux Tartares, qui dans ce ſiècle & dans le ſuivant ſe rendirent tres formida-

midables à la Chrétienté. Dans le Chapitre XVII. on lit le détail du Sacre & du Couronnement de *Keiouc-Chan*. Ce chapitre & les deux ſuivans ne ſont pas les moins curieux de cette Relation. On y trouve un détail des Coutumes de la Cour Tartare.

On peut dire en general que la Relation de *Carpin* mérite l'attention des lecteurs : il paroît ſincere en ce qu'il raconte, & il ſemble qu'il a voulu s'inſtruire de bonne foi. Peut-être n'a t'il pas toujours également réuſſi ; mais on doit excuſer un Religieux dont le voyage a été fort court, & qui vivoit dans un Siècle où les qualitez néceſſaires à un habile Voyageur étoient fort rares.

ARTICLE V.

Nouveau Voyage de Grece, d'Egypte, de Paleſtine, d'Italie, de Suiſſe, d'Alſace, & des Païs-bas, fait en 1721. 1722. *&* 1723. 12. *pagg* 412. A la Haye chez de Hondt & Goſſe 1724.

CE n'eſt pas le mérite de ce Voyage qui lui donne place dans ce Journal : il eſt de la trempe de ces Voyages romaneſques & faits à plaiſir, dont on a parlé dans l'Article précédent. En un mot il n'a rien de ſingulier que ſon origine, pour nous allons donner l'hiſtoire, afin que le Public aprenne de quelle façon certains Auteurs, que l'on peut apeler des *Avanturiers* dans la

République des Lettres, tâchent souvent de lui imposer. Celui qui a prêté son nom à ce livre, s'est fait connoître en Hollande sous le nom de *Commandeur de B.***; moins à la vérité par cet Ouvrage, que par quelques avantures peu honorables. Il a séjourné tantôt à la Haye, & tantôt à Amsterdam, pendant l'année 1723. après quoi il a disparu presque tout-à-coup pour aller se montrer en Allemagne sous un autre nom. Voilà ce qui concerne l'Auteur prétendu de ce *nouveau Voyage de Syrie*; & voici ce qui concerne l'Ouvrage même. On assure que le *Commandeur de B.*** en a préparé les matériaux en Suisse: mais quoi qu'il en soit, il a pris naissance dans Amsterdam, sous les influences de la Canicule de 1723. & dans un tems où les plaisirs de la débauche avoient commencé d'unir fort étroitement trois ou quatre personnes d'un esprit assez enjoué. M. le *Commandeur* écrivoit avec une rapidité vraiment Bachique ce que la belle humeur dictoit aux amis; & le Cayer étoit à peine rempli, que l'Imprimeur le saisissoit pour le mettre sous la presse. Quelquefois on faisoit au hazard trois ou quatre legeres ratures; ce qui arrivoit lors que l'Imprimeur un peu moins impatient qu'à l'ordinaire, vouloit bien donner quartier aux Auteurs. L'imagination profitoit de ces petits intervalles, pendant lesquels elle étoit *secouruë* de quelques bouteilles de vin de Champagne ou de Bourgogne, sans autrement

se

ſe mettre en peine de la vérité des faits. Souvent un ami étranger venoit interrompre la compoſition : on la laiſſoit là pour un quart d'heure, & cependant Monſ. le *Commandeur* armé d'un verre portoit la ſanté du nouveau venu. Il falloit faire raiſon : le vin montoit à la tête ; & les ſaillies de la converſation, qui d'ordinaire ne rouloit que ſur le bon vin & ſur les bonnes auberges, paſſoient infailliblement dans le *nouveau Voyage de Syrie.* Voilà comment cet ingenieux Ouvrage a pris naiſſance, & ce qui donna lieu à un railleur de faire le couplet de Chanſon qui ſuit.

Je prépare un Voyage
D'un tour divin ;
J'y donne mon ſuffrage
Au meilleur vin.
En le compoſant nous rirons,
Nous babillerons,
L'on ſe griſera.
Au gué lon la &c.

Un tel Ouvrage devoit être païé ſelon ſon mérite : il l'a néanmoins été génereuſement ; & il eſt ſurprenant que l'Auteur Titulaire n'ait pas employé ſes talens & ceux de ſes amis à le groſſir juſqu'à deux Volumes in folio, ainſi que l'a fait depuis peu un *autre Voyageur de ſon ordre.

* *M. Aubry de la Motraie.* Voyez la *Biblioth. Angloiſe.* tom. 12. prem. part.

ARTICLE VI.

Obſervations ſur la Saignée du pied, & ſur la purgation au commencement de la petite Verole, des fièvres malignes &c. Preuve de la Decadence dans la pratique de Medecine confirmée par des doutes ſur l'Inoculation. A Paris 1724. 12°. pag. 498. *ſans la Table & l'Avertiſſement.*

MOnſieur *Hecquet*, déja connu par d'autres Ouvrages, a crû devoir communiquer au Public les penſées & réflexions détachées dont celui-cy eſt compoſé. Peut être ſeroient elles reſtées dans ſon Cabinet, ſi la revolte de quelques Modernes, qui abandonnent *le courant des règles ſuivies par tout le Monde Medecin, ne l'avoient enfin obligé de penſer tout-haut*, comme il le remarque dans ſon Avis au lecteur. C'eſt donc à cette revolte que nous devons les penſées de M. *Hecquet*. Il s'agiſſoit d'avertir le Public *du danger où l'on met aujourdhui la vie des hommes par les experiences neuves & les eſſais hazardés, auxquels on les expoſe.*

La première partie de cet Ouvrage conſiſte en quarante Réflexions contre la Saignée du pied, à la vérité fort uſitée en Eſpagne, & convenable au tempérament de la Nation Eſpagnole, mais tres contraire aux François, à ce qu'il prétend. Les raiſons qu'il en allegue, ſont priſes des differentes diſpoſitions des Corps de ces deux

deux Nations : par exemple, les Corps tranſpirent abondamment en Eſpagne; le ſang eſt ſitué de telle façon dans les corps nez en ces Païs chauds, qu'il n'eſt preſque pas ſuſceptible de ces *déplacemens ſoudains qui ſurprennent ailleurs le Medecin & le malade.* Le ſang que fait un Eſpagnol ſobre & frugal, comme il l'eſt ordinairement, ſert de préſervatif contre ces révolutions funeſtes, que les ſaignées du pied mal entenduës font ſouvent en France. Les François ne ſeroient pas expoſés aux inconvéniens de la ſaignée du pied, s'ils ſe trouvoient diſpoſez au régime de la Nation Eſpagnole: mais loin d'obſerver un tel régime, on mange beaucoup plus en France, on y mange beaucoup de mets aprêtez: les vins qu'on y boit communément, ſont ſouvent des *vinaigres en puiſſance*, des liqueurs *pleines peut-être d'un aigre gracieux* mais qui n'eſt qu'un *tartre* ou un *acide déguiſé.* Cet acide aigrit, épaiſſit, coagule la lymphe du ſang, qui s'apéſantit habituellement dans ſes vaiſſeaux, & contractant journellement une pente à ſe précipiter, la ſuit & s'y laiſſe aller à la première occaſion. Cette occaſion c'eſt la ſaignée du pied: qu'arrive t'il enfin dans les *corps François*? bientôt le ſang épaiſſi devient pareſſeux; il s'opoſe à l'effet qu'on ſe propoſe par la ſaignée du pied; il tient comme de la colle forte, aux parois de tous les vaiſſeaux, parcequ'il eſt gluant & épais. Ainſi le ſang de cet ordre ne ſuit point

point la détermination que la ſaignée du pied eſſaye de lui donner. De là des engagemens dangereux du ſang dans le cerveau & dans la poitrine &c. M. *Hecquet* allegue ces raiſons & pluſieurs autres contre la ſaignéé du pied au commencement de la petite Verole. „ Il y a de la témérité à vouloir dans la cure de la petite Verole bruſquement précipiter le ſang vers les parties inferieures, tandis que „ dans cette maladie il eſt arrêté non ſeulement dans le cerveau, d'où il ne peut „ ſe dégager par l'iſſuë qu'on lui preſente, „ mais encore & en même tems dans toute l'habitude du corps, d'où il ne peut „ ſe départir &c. On peut lire dans ces réflexions ce qu'il dit de la diſpoſition particulière des enfans à la petite verole, & la cenſure qu'il fait à cette occaſion du régime *mal entendu* des enfans chez leurs nourices &c

Les obſervations ſuivantes ſont contre la Purgation au commencement de la petite Verole, des fièvres malignes, & des grandes maladies. Il prétend „ que l'humeur qui fait la petite verole, n'eſt ni „ de la nature des humeurs ſoumiſes à la „ purgation, ni dans la ſituation qui convient à une humeur qui la requiert: qu'elle n'eſt ni ſituée, ni placée de maniére qu'elle ſe trouve en voye, ou ſur le „ chemin d'un purgatif. Cette humeur „ (ou ces humeurs) ſont dans les vaiſ-

ſeaux

„ ſeaux lymphatiques, & non pas dans „ les *Canaux excrétoires* qui s'ouvrent dans „ les inteſtins, ni dans ceux qui ont leurs „ directions de ce côté là. . . L'humeur „ de la petite Verole eſt inflammatoire, „ elle eſt renfermée dans chaque puſtule; „ c'eſt à dire, dans autant de *phlegmons* „ que de grains, d'où un purgatif ne tire „ rien. . . Aprés ces idées générales, M. *Hecquet* nous donne une juſte notion, ſelon lui, de ce qu'Hippocrate appelle *Orgaſme*, & dont il croit que la Medecine moderne abuſe par ſes purgations anticipées: ce qui le conduit à la cenſure de ces remedes que les medecins appellent *Mochliques*, *Emétiques* &c. Il déſigne en particulier le *Kermes Mineral*, ce beau nom prophané, dit-il, en faveur d'une drogue avanturière; cet Ambigu de remedes auquel on défere aujourdhui l'honneur de la préférence, comme au Coriphée des Purgatifs, au Souverain des *Antimoniaux*, au Maître des *fondant*, des *Digeſtifs*, des *Purgatifs*, des *Emétiques*. Tout cela lui donne lieu de s'écrier en faveur de la Medecine ancienne, moins ſavante à la vérité, moins inſtruite de l'interieur du Corps humain, que la Moderne; mais en recompenſe, plus ſage, plus reſervée, plus prudente.

Il faut beaucoup de précaution à purger les convaleſcens de la petite Verole. La purgation eſt dangereuſe dans le tems d'une ſuppuration: or la petite verole conſiſte toute en ſuppuration. Une purgation

lieux de la peſte, ont ſû ſoumettre aux ordres de la Medecine ce mal qu'on auroit reconnu au deſſus d'elle : ils ſe ſont étudiés à reprimer l'autorité de ce mal. . . non par des Purgatifs, mais en ramenant la Nature effarouchée à la ſageſſe de leurs conſeils, & à la juſteſſe de leurs remedes. Ils n'ont pas ignoré l'uſage des purgatifs, mais ils les ont placés à propos.

Nous allons donner une idée juſte de ce que M. *Hecquet* avance touchant la décadence de la Medecine dans la Pratique. Après avoir déclaré que la Medecine eſt une connoiſſance pratique, & par conſéquent qui demande qu'on reſpecte en elle la Tradition, il ſoutient que les nouvelles découvertes trahiſſent ſouvent nos Modernes. On eſt devenu trop ſpéculatif; on eſt déchu en connoiſſance pratique. La medecine s'enrichiſſant en apparence, s'eſt appauvrie en effet: elle a avancé en découvertes curieuſes, en ingenieuſes ætiologies; mais elle s'eſt éloignée de celles qui ont moins de brillant, & plus de ſolide. Le Savoir faire dans la cure des maladies caractériſoit autrefois un Praticien; il ſe diſtingue aujourdhui par l'Art de diſcourir ſur de prétenduës cauſes des maladies, ou par l'adreſſe à accréditer une maladie. Sur tout il crie bien haut contre l'abus des *Abſorbans*, & des remedes Chymiques. Il montre avec beaucoup de raiſon qu'aujourdhui l'on s'abandonne à des ſécrets vantés & propoſés par des gens d'une probité dou-

douteuſe, ſans nom, ſans ſcience, & qu'il faut croire ſur leur parole, malheureuſement ces ſecrets trouvent des fauteurs, qui les ſoutiennent, des Medecins qui les préconiſent : c'eſt une charlatanerie deſormais univerſelle. Les diſtributeurs des receptes vont être les dominans. Une partie de ces deſordres vient certainement de la Chimie : mépriſée autrefois de la Medecine, & même à peine reconnue pour ſa ſervante, elle s'eſt acquiſe auprès d'elle une confiance infinie : elle l'a ébloüie par ſes grands mots & par des expreſſions ſi exagerées, qu'il faut convenir qu'aucune ſcience n'eſt plus gâtée par le *Charlatanifme*, que celle-là. Les reflexions que l'Auteur fait à ce ſujet méritent bien d'être lues.

Mr. *Hecquet* commence *ſes raiſons de doute contre l'inoculation* par une eſpece de declamation contre l'injure que les hommes font en cette occaſion à la nature, injure d'autant plus atroce, que ce n'eſt pas pour s'entrecommuniquer ſes biens qu'on entreprend l'inoculation, mais pour rendre les maux communs. Il la refute enſuite plus ſérieuſement, & l'attaque d'abord ſur la baſſeſſe de ſon origine où elle paroît tout au plus comme la fille du peuple; & de quel Peuple ? d'un peuple le plus ignorant qui ſoit au monde : des Georgiens. On cite de vieilles Grecques pour témoins, une vieille Sage-femme, des Negres. La date de ſon antiquité eſt perdue, elle eſt

ſeulement renouvellée en Turquie depuis quarante ans, preuve du peu de cas qu'on en a fait auparavant: On ne la trouve dans aucun livre: elle ſe décrie par ſes effets. L'inoculation produit des petites veroles très malignes, très contagieuſes: il lui arrive de ne point donner la petite verole, mais d'autres maladies plus facheuſes. L'inoculation fait violence à la nature, & le grain de petite verole ainſi enté ne peut donner véritablement ce qu'on demande, parceque le germe de la petite verole eſt dans le ſang & non dans le pus: ainſi il vaudroit bien mieux faire *l'inſertion* ou la *tranſuſion* du ſang, qui ſeul eſt impregné du germe de la petite verole. Mr. *Hecquet* allegue bien d'autres choſes contre l'inoculation, & il faut du moins avouer que ſes raiſons paroiſſent fortes.

ARTICLE. VII.

Lettre du Pere le Courayer aux Journaliſtes de Trevoux.

JE ne veux m'adreſſer à d'autres qu'à vous, mes Reverends Peres, pour me plaindre de vos ſoupçons & vous demander juſtice de vous mêmes. N'étoit-ce pas aſſez pour vous ſatisfaire de m'avoir traduit dans votre Journal de Novembre [p. 2257.] *comme un de ces pacifiſtateurs en fait de Religion qui trouvent raiſon à tous, & que*

que rien n'arrete ſans commencer encore dans celuy de Decembre [p. 2396.] à vouloir faire *douter de ma religion* & publier ſans fondement que *je me ſuis chargé de la direction* de la Bibliotheque Françoiſe ? Il eſt vrai mes PP. que vous ne m'y nommés pas & que je ne me ſerois jamais reconnu au portrait que vous faites des Auteurs de cet ouvrage, ſi quelqu'un des votres n'avoit dit à gens qui me l'ont rapporté, que c'étoit moi que l'on avoit voulu deſigner dans le Journal. Mais il eſt plus aiſé d'accuſer un innocent que de le convaincre, & votre témoignage n'eſt pas toujours une conviction pour le public, *non facile de innocente crimen fingitur.*

Je ne ſcai en effet ſur quelles apparences vous avés pu former de tels ſoupcons. Car ce qu'il y a de certain & ce que je puis aſſeurer avec ſerment, c'eſt que je n'ai jamais eu aucune part à cette Biblioteque. que je n'y ai fourni ni extraits, ni nouvelles ; qu'il n'y eſt entré aucun Memoire ni de ma compoſition ni par mon canal, que loin de m'être chargé de ſa direction on ne m'en a communiqué ni le projet, ni l'execution, qu'il en paroiſſoit deja deux volumes avant même que j'en euſſe entendu parler, & que je ne ſcai rien autre choſe des Auteurs de cet ouvrage que ce que nous en apprend le ſecond volume pag. 319. où Mr. Camuſat déclare, qu'il *ne deſavoue pas qu'il ait eu quelque part à ce Journal, mais qu'il s'en faut bien qu'il ne ſoit*

tout entier de lui. J'ignore qui ſont les autres, mais il eſt ſeur que je n'en ſuis pas.

Voila mes Peres, une proteſtation bien préciſe & telle qu'elle ſuffiroit pour purger l'accuſation la mieux fondée. J'apprehende cependant qu'elle ne ſoit pas encore aſſez forte pour me juſtifier tout à fait à vos yeux. Le malheur que j'ai eu d'attaquer un de vos Auteurs dans ma Diſſertation ſur les Ordinations Angloiſes vous intereſſe à me trouver criminel, & je crains que la verité ne ſuffiſe pas pour diſſiper un préjugé qui peut vous paroitre propre à vous vanger, car helas

Depuis le jour fatal,
Qu'un libraire imprimant les eſſais de ma plume
Donna pour mon malheur un trop heureux volume
* *Toujours depuis ce tems, en proye aux ſots diſcours*
Contre eux la verité m'eſt un foible ſecours.

En vain pour me raſſeurer la voix publique ſe declare & rend hommage à la verité juſques là enſevelie dans des fables. En vain trouvai-je dans l'approbation de ce qu'il y a de plus éclairé en France la juſtification de mon ouvrage, ce n'eſt pas aſſez auprès de vous pour juſtifier ma foi, & à vous croire, je ſuis devenu un homme ſuſpect en matiere de religion.

* *Deſp. Ep. 6.*

ligion, parceque j'ai refuté deux difficultés qui n'auroient pas arreté le moindre Theologien. Quoi donc mes PP. eſt il poſſible qu'on ne puiſſe vous ataquer ou ſe deffendre ſans rendre ſa religion ſuſpecte, & ne faudra t'il jamais paroître devant vous qu'une profeſſion de foi à la main?

Mais ſi vous ne m'avés cru coupable qu'en m'atribuant la direction de la Bibliotheque Françoiſe, il eſt juſte que vous me faſſiés reparation. C'eſt aux Auteurs de ce Journal à ſe juſtifier comme ils pouront, & je n'entre point dans les plaintes & les reproches que vous leurs faites. Le public a jugé comme vous, qu'ils affectoient un peu trop de parler de vous & de vous attaquer. Mais le moyen de vous deffendre mes PP. n'eſt pas de les charger d'injures ou de noircir leur religion: on n'eſt plus la dupe de ces manieres, & tout le monde dit que l'on peut ſavoir ſa Religion & être fort Catholique ſans ſe rendre vos Diſciples, & ſans penſer comme vous. Ainſi mes PP. voulez vous rendre inutiles les coups qu'ils vous portent, & mettre les rieurs de votre coté, relevés s'il ſe peut leurs fautes, & profités de leurs cenſures. C'eſt le moyen de vous vanger utilement, & le public vous tiendra compte de votre moderation ou de votre docilité.

Quant à moi mes RR. PP. les Libelles n'ont jamais été de mon gout, & vous pou-

nés dorénavant être tranquilles sur mon compte. Si vous me donniés jamais l'occasion d'attaquer vos Mémoires, je ne le ferois qu'à visage découvert; mais avec tous les ménagemens que mérite une Compagnie dont j'estime plusieurs membres, & dont le crédit & l'impetuosité des autres me forceroit à ménager ceux mêmes que je n'estimerois pas, pour me garantir des imputations odieuses. J'aurois peut être mérité votre reconnoissance, si vous saviés combien constamment j'ai refusé d'entrer dans des engagemens où l'on ne pensoit nullement à vous ménager. Ce n'est point pour m'en faire un mérite auprès de vous que je vous fais un tel aveu, mais il importe pour votre reputation & mon repos que je ne sois plus en butte à vos soupçons & que vous me rendiés justice, si vous n'avés pas de grace à me faire.

Je l'attends cette justice de votre équité & de votre religion, & j'espere que par un desaveu solennel de vos soupçons vous detruirés les impressions que vous avés voulu inspirer au public contre moi. Si vous me refusés cette grace, vous ne trouverés pas mauvais que j'annonce à toute la France que je suis calomnié & que c'est de vous mes Peres que j'ai sujet de me plaindre. J'aime mieux que vous me donniés occasion de vous marquer ma reconnoissance & de vous assurer qu'on ne peut être avec

avec plus de consideration & de respect

Mes Reverends Peres,

Votre très humble & très obeissant Serviteur,

A Paris ce 22. Fevrier 1724.

ARTICLE VIII.

Seconde Lettre du Pere le Corrayer Bibliothecaire de Ste. Geneviere aux Journalistes de Trevoux.

JE me flattois mes RR. PP. que vous m'épargneriez le desagrément de vous faire de nouvelles plaintes, mais après m'avoir supposé faussement des ouvrages dont je ne suis point Auteur, il ne vous restoit plus, pour me faire connoitre vos dispositions à mon égard, qu'à donner un extrait des veritables, aussi infidelle & aussi envenimé que celui qui vient de paroitre dans votre dernier Journal. Chaque ligne m'y rapelle quelqu'un des traits dont Mr. de la Mothe a formé si delicatement le portrait de certains Auteurs dans ses reflexions sur la critique. „ La „ plupart, dit ce judicieux écrivain, ne „ se proposent en disputant que le frivo-

», le honneur de vaincre, à quelque prix
», que ce puiſſe être, dés qu'ils ont a-
», vancé une opinion, il ne leur eſt plus
», poſſible de convenir qu'elle ſoit fauſſe,
», ils ſe croiroient même deshonorés d'en
», rien rabattre. & moitié illuſion, moi-
», tié mauvaiſe foi ils ſont armes de tout
» pour la déffendre, plus les raiſons con-
» traires les frappent, plus elles les ir-
» ritent, & rafermiſſant le mieux qu'ils
» peuvent leurs prejuges ébranlés, ils pa-
» yent de ſubtilités, de hauteur & d'injus-
» res mêmes, quand ils ne ſauroient pa-
» yer de raiſon. Plutot que de ne pas triom-
» pher ils ſe forment des chimeres, &
» les attaquent, ils imputent à leur ad-
» verſaire ce qu'il n'a pas dit, quelque-
» fois même pour la derniere reſſource
» ne pouvant décrediter les raiſons, ils
» eſſayent de décrediter l'Auteur qui les
» allegue, ce qui n'eſt à parler juſte que
» ſe vanger lachement de ſon propre
» tort.

Si je condamne avec lui mes RR. PP. ce caractere des mauvais critiques, c'eſt ſans condamnér la critique en elle meme; je n'ai jamais trouvé mauvais que ceux que mes raiſons ne perſuaderoient pas, penſaſſent autrement que moi ſur la validité des ordinations d'Angleterre. Pluſieurs amis ſinceres, que je conſerve parmi les défenſeurs du ſentiment que je combats peuvent me rendre témoignage, que la difference du ſentiment ne m'a point fait

fait desaprouver, qu'on pensât à me contredire, je l'ai desiré même pour l'éclaircissement de la vérité, & je n'ai non plus apprehendé votre censure, que j'ai ambitioné vos éloges; mais il me semble Mes RR. PP. qu'il ne convenoit ni à votre caractere ni à votre profession, de nous donner un Libelle diffamatoire pour un extraît; & si je n'ai pas assez bien merité de vous pour exiger que vous gardassiez avec moi quelque regle d'honnêteté; du moins vous deviez vous à vous même de ne pas vous deshonorer par la passion, l'ignorance & la mauvaise foi, qui caracterisent votre * Satyre.

Il est vray qu'en liſant vos memoires on compte toujours un peu sur la prévention, & la partialité. †„ *Il y a longtemps, dit l'Auteur de la Bibliotheque Germanique,* „ *que le public s'en apercoit, sans que sa pa-* „ *tience vous ait inspiré jusqu'à present plus* „ *d'equité & de moderation.* Mais au moins vous aviez l'adresse de receler votre passion sous un stile seducteur, & tel condamnoit votre malignité, qui trouvoit dans vos censures dequoi faire honneur à votre esprit: ici au contraire tout est propre à vous couvrir de confusion devant le public à pure perte

* *Stultitiæ mihi crede tuæ ultima pars est invidiæ satiram tribuisse Sect. sat.* 3.

† *Tom.* 3. *pag.* 193.

pour vous. On ne trouve dans votre extrait ni ſtile, ni bienſéance, ni Theologie, ni bonne foi; la confiance y tient lieu de preuves: l'emportement de zele l'enflure d'éloquence, l'obſcurité d'erudition, tout y eſt tronqué, falſifié, ſuppoſé de la maniere la plus groſſiere & la plus indigne.

Finxiſſe juvabit.

* *Multa, ubi vera tibi deſunt quæ opponere poſſis.*

On y traveſtit les veritez en erreurs, les opinions en dogmes, une ſage liberté en licence, on m'y fait un crime des ſentimens les plus reçus & les plus autoriſez; en exagerant les difficultez, on diſſimule toutes les reponſes, on tire des conſequences qui n'ont nulle liaiſon avec mes principes. Pour ſuppléer aux faits veritables on en invente de faux; on me ſuppoſe des intentions dangereuſes, je ſuis preſque heretique au premier chef, parce que je refuſe de donner aveuglement dans les fables & les viſions de quelques Scholaſtiques, & pour ne rien oublier de ce qui peut me rendre odieux, on me met ſans ceſſe en oppoſition avec l'Egliſe, pour la pureté & la paix de laquelle j'ai ſoupiré toute ma vie, & pour laquelle je ſuis prêt de ver-

* *Sect. Sat.* 1.

verſer juſqu'à la derniere goute de mon ſang.

Ce n'eſt pas avec de tels adverſaires qu'il me convient d'entrer en lice: un homme de bien ne doit combattre que dans le deſir de s'eclaircir, ou dans l'eſperance d'etre utile aux autres. Hé! quel fruit à faire avec des gens qui, comme vous, ne cherchent qu'à embaraſſer la verité, qui la craignent, qui tentent tout pour la faire perdre de vue, qui donnent une hyperbole pour une raiſon, une exclamation pour une preuve, une imagination pour une, verité une lueur de vraiſemblance pour une pleine conviction, & qui avancent les fauſſetez les plus ſenſibles avec une confiance qu'un homme ſage ſe permet à peine dans la deffenſe de la verite?

D'ailleurs je ſerois trop embaraſſé d'abord à qualifier le genre d'écrit que vous m'oppoſez. Si c'eſt un extrait, il eſt infidelle; ſi c'eſt une reponſe, elle eſt encore plus foible qu'inſultante, & ſi c'eſt une déclamation, elle eſt aſſurement d'un Auteur novice en fait de Rethorique, car le debut en eſt preſque inintelligible; & le pompeux galimatias dont ce début eſt ſuivi nous découvre un homme qui ignore juſqu'aux premiers principes de ſon art, dont la fin conſiſte à perſuader & à plaire. La paſſion eſt tout ce qui en fait le relief, vous ne vous étes nullement mis en peine de la déguiſer; on voit là dans

toute

toute ſon étendue juſqu'où on peut pouſſer l'argument tiré de la haine Theologique, vous m'accuſez ſans juſtice, vous m'inſultez ſans ménagement, vous me raillez ſans fineſſe, & parceque deſtitué de credit & d'authorité vous n'avez interêt ni de me ménager ni de me craindre, vous vous abandonez à l'indigne plaiſir de vous vanger d'une refutation que vous n'avez pu affoiblir.

A vous en croire, Mes Peres, dans ma *fiere diſſertation j'inſulte* preſque par tout *l'Egliſe, je me ſcandaliſe de ſes doutes*, je ne travaille que *pour l'édification des Proteſtans* je ne reſpecte ni *l'emanation du depoſt ni la deciſon de l'autorité premiere* : je donne *à chaque egliſe le droit d'éſtre ſchismatique*, † je travaille à pouſſer vers le ſchiſme l'Egliſe Gallicane, je detruis le ſacrifice, je rejette la neceſſité de l'intention, j'autoriſe les ſacrileges : j'affoiblis la certitude des Actes publics, & ceci n'eſt encore qu'une partie des erreurs que vous avez à relever, c'en eſt pourtant déja trop. Mes PP. & après de ſi horribles ſcandales dont vous me faites Auteur, il ne vous reſteroit plus, pour conſommer votre miſſion, qu'à mattacher une pierre au coû, & me jetter au fond de la mer : mais heureuſement pour moi le public ne me croit pas

* *Mem. de Trev. pag.* 398. 423. 393. 290. 416. 428. 431. 429.

† 430. 411.

pas ſi coupable, & il me ſera aiſé de me juſtifier à ſon tribunal.

Encore ſi tant de calomnies & d'injures étoient ſoutenues de quelques vrai-ſemblances, ſi j'avois donné lieu par ma conduite ou par mes liaiſons de former des ſoupçons contre ma religion ou ma foi; ſi en me chargeant d'injures on eut fait des découvertes propres à m'inſtruire ou à me détromper, ſi on m'eut propoſé quelque difficulté que j'euſſe diſſimulée par mauvaiſe foi ou par impuiſſance; ſi vous euſſiez produit des actes qui puſſent balancer l'authenticité de ceux que j'ai raportés, & ſi par les contradictions ſenſibles où vous êtes tombez en me combattant, vous n'euſſiez fait voir que le menſonge n'eſt jamais d'accord avec lui même: en faveur des lumieres que je trouverois dans votre écrit, je vous pardonnerois les ſoupçons injuſtes dont vous travaillez à me couvrir, mais il a fallu me contenter des injures; & pour l'inſtruction vous la reſervez apparemment pour quelque autre rencontre. En effet qu'oppoſez vous aux preuves de fait que de l'aveu commun j'ai porté preſque juſqu'à l'évidence, & qu'au jugement de pluſieurs j'ai trop multiplié dans une matiere dont la ſeule expoſition pouvoit faire la démonſtration.

Vous m'objectez d'abord le recit d'une fable que vous raportez avec complaiſan-

ce

ce, * comme ſi la place dont vous l'honorés dans vos Memoires lui donnoit un nouveau degré de certitude & lui aſſuroit l'immortalité en la mettant hors d'atteinte à la † critique. Vous debitez fauſſement & ſans preuve que cette fable eſt auſſi ancienne que l'ordination de Parker & comme ſi votre aſſertion portoit avec elle la preuve de la choſe qu'on vous conteſte, vous laiſſez douter à qui ſait évaluer le prix de votre temoignage, lequel de lui où de la fable eſt le plus indigne de creance.

Suppoſons même pour un moment cette fable auſſi ancienne que vous la faites, me croirez vous beaucoup plus embaraſſé à en établir la fauſſeté. Je reſerve pour des écrivains qui le meritent tout ce que j'aurois à dire ſur cette matiere, mais ſans ſortir des temps où nous vivons, combien tous les jours de fauſſetés qu'ils repandent, ſans que qui que ce ſoit ſe mette en devoir de les relever? Dans la publicité des faits on ne refute ceux qui les contrediſent que par le mépris auquel on les abandonne, & tout le monde, en les regardant comme des impoſteurs, ſe croit aſſez vangé de leur credulité, ou de leur impudence. Il n'eſt pas mes PP. que vous n'ayez entendu parler de certains ſupplemens des Gazettes de Hollande. Je n'en con-

* *Mem. p.* 400.
† *Pag.* 395. 402.

connois point l'Auteur, quelque interêt qu'il eut à ſe déceler, travaillant comme il fait pour l'Egliſe. Je ne ſai non plus ſi c'eſt en lui ſurpriſe ou ſimplicité. Mais il eſt certain que jamais homme ne débita avec plus de confiance des faits contredits par la notorieté publique que ce bon Catholique : une partie de ces faits ſont altérez, les autres abſolument faux, & parmi un petit nombre de vérités dont il nous inſtruit, on trouve dans ſon recueil une tradition conſtante de fauſſetés & de menſonges. Quelqu'un s'eſt il mis en devoir pour cela de les contredire ? non, de tels écrits ſe refutent aſſez d'eux-mêmes, & les actes publics qui les démentent ſeront pour nos neveux la conviction de leurs impoſtures.

* Vous m'alleguez des témoignages ſuſpects, fautifs, non conſtants & toujours contredits, ſans penſer que rien n'eſt plus foible que de telles dépoſitions, quand elles ſont en contradiction avec les monuments publics. Vous ne l'ignorez pas pourtant mes PP. & quand vos interêts s'accordoient avec vos lumieres, vous ſaviez bien faire uſage de cette maxime, en diſant dans votre réponſe au requiſitoire du Procureur General du Parlement de Bretagne, „ on fait dire aux „ hommes ce qu'on veut, mais les regiſtres „ publics ſont des témoins conſtans, irre-

„ pro-

* *Mem. pag.* 402. 404.

„ prochables & qu'on ne ſauroit cor-
„ rompre.

* Vous vous perdez en vains raiſonnemens pour prouver qu'une faute de rimer, dans la tranſcription d'un acte détruit la certitude de tous les autres: ſans vouloir faire attention, que l'experience conſtante de pareilles fautes, qui ſe font tous les jours, en copiant des regiſtres, où en tranſcrivant des MSS. aneantit toutes ces chimeriques conſequences; que quelque faute d'inexactitude dans un recueil immenſe de toute ſorte d'actes n'en détruit point l'autorité & qu'on eſt toujours à temps, quand l'original ſubſiſte, de le conſulter de nouveau dans les choſes qui peuvent tirer à conſequence.

† Vous me reprochez de copier Bramhall qu'il paroit que vous n'avez jamais lû; comme ſi dans une matiere de faits je n'étois pas obligé de chercher les actes qui peuvent les établir, & de conſulter les Auteurs qui les ont eu entres les mains. Il eſt vrai mes Peres que vous avez une autre methode, mais pour moi je ne crée point les faits, je les rapporte tels que je les trouve, & j'aime mieux en ce genre être copiſte qu'original. Auſſi ne trouvera-t-on point dans ma Diſſertation, ni qu'un procés verbal ‡ eſt poſterieur de

* *Mem. pag.* 410. 411.
† *Mem. pag.* 399.
‡ *Mem. pag.* 393.

de 50 années à l'évenement, parce qu'il n'a été produit que 50 ans après qu'il a été dreſſé: ni qu'un decret a eu *l'approbation d'un Concile* & qu'il eſt *une émanation du dépôt*, (a) quand il n'a été fait que 3 mois après la diſſolution de ce Concile, qu'il n'a jamais été ſuivi de ceux pour leſquels il a été publié, & qu'aucune école, pas même la votre, ne s'eſt fait une regle de s'y ſoumettre. On n'apprendra point non plus chez moi, ou qu'Antoine, Evêque de (b) Landaf ait été ſacré en 1641., ou que Barlow ait eu deux femmes. La connoiſſance de ces faits vous étoit reſervée, car pour moi qui ne fais que copier Bramhall, j'aurois mis le ſacre de l'Evêque de (c) Landaf en 1545. & je n'aurois donné à Barlow qu'une épouſe. Un copiſte doit ſe renfermer dans ſa meſure, mais le public a lieu de s'en conſoler; il courroit trop de riſque à me croire ſi je voulois (d) devenir original à votre exemple.

Vous hazardez un jargon ſcholaſtique ſur l'intention, ſur le ſacrifice, ſur les matieres des Sacrements, ſur les Ordinations; & tout cela ſans principes, ſans liaiſons, ſans preuves; mais en m'atribuant des erreurs ou des abſurditez imaginaires,

(a) *Ibid. pag.* 415.
(b) *Ibid. pag.* 407.
(c) *Faſt. Eccl. Angl. pag.* 522.
(d) *Athe. Oxon. Tom.* 2. *pag*

vous en debitez de veritables, tant il eſt dangereux de ſortir de ſa ſphere & de vouloir parler des choſes qui ſont au deſſus de votre portée.

a Vous vous choquez de ce que ſans faire beaucoup d'attention au ſentiment des Scholaſtiques, je vais chercher *dans de vieux Rituels particuliers & inuſités* de quoi defendre mon ſentiment ſur la ſuffiſance de l'impoſition des mains & de la priere: c'eſt à dire mes PP. que vous voudriez qu'on abandonnât à leur vetuſté & qu'on laiſſat pourir dans la pouſſiere ces précieux monuments qui dépoſent contre la nouveauté de vos ſiſtèmes, & qui les anéantiſſent ſans reſſource, car ce ſont ces *vieux Rituels* qui tous *inuſités* qu'ils vous paroiſſent ſont les ſeuls témoins non ſuſpects qui nous reſtent de la pratique ancienne de nos Egliſes, qui nous tranſmettent leur diſcipline, & qui nous conſervent les traditions de nos Peres pour *b* leſquels vous devriez faire paroitre plus de reſpect. C'eſt avec auſſi peu de juſtice que vous vous plaignez de ce que *je vais ramaſſant par des Egliſes ſchismatiques & herétiques* dequoi confirmer la poſſeſſion ou elles ont été de former comme les autres leurs rites & leur diſciplines. Vouliez vous donc que j'aportaſſe en exemple la pratique des Egliſes Catholiques, pour me reprocher enſui-

a Mem. pag. 415.
b Ibid.

enſuite qu'il n'y avoit nulle conſequence des unes aux autres, & que diſſimulant ce qu'on m'oppoſoit je m'arrêtois à prouver ce qu'on ne me conteſtoit pas? Il faut de la bonne foi par tout & encore plus dans la diſpute qu'ailleurs. J'ai vu les difficultés & j'ai taché de les reſoudre. Si ç'a été ſans ſuccès, vous étiez libres de le prouver & je n'aurois point trouvé mauvais que vous l'euſſiez fait avec force, en demeurant dans les bornes de la modération & de l'honnêteté, mais convenoit-il de donner à tout un tour odieux, & de joindre tant de hauteur à tant de foibleſſe?

Vous n'êtes pas toujours en colere, mes Peres, mais ſubſtituant quelquefois la raillerie aux injures vous me prêtez la charitable intention de vouloir *redreſſer la Theologie, enſeigner Rome & convertir l'Egliſe*: le projet eſt noble, mais il eſt audeſſus de mes forces, & par conſequent de mes vûes. Moi redreſſer la Theologie! paſſe, mes Peres, s'il ne s'agiſſoit que de la votre, car effectivement elle auroit beſoin de quelque reforme, mais pour celle de l'Egliſe je la reſpecte: je borne mes vûes à m'en inſtruire, & ce n'a pas été tout à fait ſans ſuccès.

Pour le deſſein *d'enſeigner Rome, & de convertir l'Egliſe*, j'y renonce, l'Egliſe n'a point beſoin de converſion, n'ayant rien decidé ſur cette queſtion; & Rome ne manque pas de moyens de s'inſtruire. Elle n'a

qu'à s'en rapporter à vous, Mes PP. & vous lui apprendrez des choſes curieuſes ; il ne tiendra pas même à vous qu'elle ne reforme ſes déciſions ſans préjudice de ſon infaillibilité : & s'il ne lui faut que des certificats de l'Empereur de la Chine, vous ſçaurez bien lui en fournir. Bon il s'agit bien ici de la Chine, me direz vous Non aſſurement ; mais auſſi dequoi vous aviſez vous d'en parler les premiers ? êtes vous ſages de remuer cette corde à propos de rien ? cela vient auſſi juſte à peuprès aux Ordinations d'Angleterre, * que ces graces † fruſtrées de leur effet.

‡ Voilà à peuprès mes Peres, à quoi aboutiſſent tous vos reproches. Etant auſſi mal fondés qu'ils le ſont, il ne vous convenoit pas de le prendre ſur un ſi haut ton, & de tirer vanité de votre ſatire.

Naſcitur à Satyra ſi gloria, gloria probri Hæc eſt

* Cependant après de ſi vains efforts, comme ſi vous n'aviez pas même laiſſé de lieu à la replique, vous vous érigez un ridicule triomphe, & par un trait qu'on peut nommer fanfaronade, vous n'ignorez pas, dites

* *Mem. pag.* 422.
† *Mem. pag.* 389.
‡ *Sect. ſat.* 2.

dites vous, qu'on pourroit* rendre *évidente la fauſſeté* des faits que j'ai avancé: mais vous voulez bien laiſſer ce ſoin à d'autres, & vous vous reſervez pour ce tems à relever le reſte de mes égaremens. Hé mes PP. pourquoi en faire à deux fois? quelques mois de gagnés ſur l'erreur en détrompant dès à preſent le public, n'étoit-ce pas un objet aſſez digne de votre zele? oui ſans doute. Mais votre prudence apparemment trouve mieux ſon compte à attendre quelqu'un qui vous dirige: en cela, je ſuis de votre avis. Mais ſur ce pied vous deviez auſſi renvoyer à ce tems-là votre cenſure, & à la ſuite de quelque Ecrivain plus moderé & plus habile, vous auriez pû vous approprier ſes recherches, ou prendre des leçons de modération & d'équité, dont vous auriez encore plus beſoin que de lumieres.

Je n'ai pas renoncé au reſte, mes RR. PP. à tirer de votre écrit tout le fruit que je trouverois à y faire. Le ſeul que j'y rencontre; c'eſt que j'apprendrai à me livrer au public avec moins de facilité, à ne point irriter la prévention, ou le faux zele ſans des engagements neceſſaires; à mortifier mon amour propre, qui auroit pû trouver dequoi ſe nourrir dans les applaudiſſements flatteurs des perſonnes d'un haut rang, & d'un grand merite, à proportioner mes expreſſions plûtot

* *Mem. pag*, 419.

tot à la delicateſſe des lecteurs, qu'à la force avec laquelle la verité voudroit être expoſée, & à reſpecter juſqu'aux ennemis même, que peut me ſuſciter certain air de franchiſe & de liberté que nos tems ne peuvent plus porter, & qui par là n'en devient que plus neceſſaire.

Ce n'eſt pourtant pas que je veuille me permettre aucune diſſimulation en matiére de religion. La regle que tout homme ſage doit ſe propoſer en ce genre eſt de ne rien avancer par imprudence, & de ne rien diſſimuler par lâcheté. Notre ſeul interêt dans la vie eſt de nous inſtruire de la verité. Si je cherchois autre choſe, que m'importeroit après tout que l'Angleterre eut perdu l'Epiſcopat, ou l'eut conſervé? mais ſi elle l'a retenu, croit-on m'obliger à le méconnoître? en m'inſultant ſans ménagement, & en travaillant à ſoulever contre moi toute la terre? non mes Peres, quand on eſt comme moi ſans crainte & ſans deſirs, on ſe rit de vos hauteurs, & on porte compaſſion à votre foibleſſe; & tandis que vous vous faites reſpecter par quelques flatteurs qui ont interêt à vous applaudir, vous trouverez toujours des gens de bien, qui ſans être vos ennemis apelleront dans vos écrits, comme dans ceux des autres, un ſophisme, ſophisme, & un menſonge, menſonge.

Continuez après cela tant qu'il vous plaira

plaira de crier ſans raiſon, d'écrire ſans moderation, de juger ſans équité, de me ſoupçoner ſans juſtice, de m'inſulter ſans bienſeance; je vous promets ſolemnellement de ne vous plus repondre ſi vous n'avez que des injures à me dire, & de vous laiſſer jouïr tranquillement de vos triomphes. Vos cenſures, comme vos louanges, ſont devenues ſi fort ſans conſequence, qu'elles m'épargnent, la neceſſité de me juſtifier contre vos accuſations. Si cependant vous produiſiez quelque choſe qui méritât attention, j'aurois ſoin, en repondant à des Auteurs moderés avec qui je puiſſe diſputer ſans me deshonorer, j'aurois ſoin dis-je, de vous rendre juſtice & de reſpecter la verité juſques dans votre bouche. Mais il ne faut pas que vous vous imaginiez qu'il ne faudra que me ſuſciter un avanturier qui m'inſulte, pour me faire mettre la main à la plume. Je renonce à toute diſpute où je ne trouve point à profiter & m'inſtruire, ou à procurer au public quelque éclairciſſement, il ne me convient point de me donner en ſpectacle au public, & de perdre en conteſtations ſcandaleuſes des moments ſi précieux à qui ſait comme moi combien nos lumieres ſont courtes, & combien l'étude de la religion & de la verité demande d'aſſiduité & de ſoins.

Je finis, mes Peres, ſans excuſe. La deffence eſt de droit naturel, & vous ne ſauriez trouver mauvais que je me juſtifie.

Vous devez même me ſavoir gré de ma liberté, par là je vous épargne les inquiétudes d'avoir à vous deffendre contre les ſouterrains. Vous trouverez mieux votre compte à me connoitre qu'à combattre des phantomes qui pourroient vous échaper. Il ne tiendra pourtant qu'à vous de terminer de bonne graçe cette diſpute. Faiſons nous une compenſation mutuelle de nos dettes. Paſſez-moi mes vivacitez, je vous paſſerai vos injuſtices. A tout prendre il ny a rien à perdre pour vous, & ſi le public me ſavoit mauvais gré de ce traité, je prens ſur moi le ſoin de le lui juſtifier. C'eſt aux parties intereſſées qu'on doit s'en rapporter pour la reparation des dommages, & j'ai mes raiſons pour vous faire cette remiſe. Vous devez même m'en avoir quelque obligation, mais du moins à cette diſpoſition vous connoîtrez ſans peine, combien je ſuis pacifique & combien je ſuis ſincerement,

Mes Reverends Peres,

Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur

LE COURAYER.

à Ste. Genevieve ce 15. Mai 1724.

ARTI-

ARTICLE IX.

Réponſe ſuccinte aux Journaliſtes de Trevoux contenue en une Lettre du P. Courayer à un de ſes amis.

LEs difficultés que les Journaliſtes de * Trevoux ont propoſées contre ma Diſſertation dans l'extrait, ou plutôt dans la cenſure qu'ils en ont faite ſont ſi foibles & ſi mal expoſées, qu'il n'y a pas lieu d'apprehender qu'elle faſſe grande impreſſion ſur ceux qui auront lû mon ouvrage. Comme d'ailleurs cet écrit doit être ſuivi de quelques autres ſur cette matiere, il ne me convient point d'y revenir à pluſieurs fois, & il faut épargner au public le dégoût des redites : cependant afin que les fauſſetés qu'on y debite avec la même confiance que les choſes les plus inconteſtables ne previenuent point mal à propos ceux qui ne ſont pas à portée de s'inſtruire des faits par eux-mêmes, je profiterai, Mr. de la liberté que vous m'avez offerte de faire inſerer dans votre Journal quelques courtes reflexions qui puiſſent arrêter l'impreſſion que ces faits pourroient faire. Elles ſuffiront pour mettre le public au fait, & lui donner une

* *Mem. de Trevoux Mars p.* 389.

juſte idée du Journaliſte & de ſon ouvrage.

Le Cenſeur ne porte pas ſes vûes juſqu'à prouver l'invalidité des Ordinations d'Angleterre, il ſe borne à nous convaincre de leur incertitude; & cela par quatre raſons * qu'il nous donne pour autant de démonſtrations. Tout le reſte de ſon écrit eſt étranger à ce deſſein, & tout ce qu'il employe de Rhétorique & d'éloquence a plus pour objet de décrier l'auteur de la Diſſertation que de refuter ſon ouvrage. Il s'eſt égayé à mes dépens, & on ſait dequoi eſt capable en ce genre le deffenſeur du P. le Jay. Heureuſement pour moi, on ne le trouve pas plus heureux à attaquer qu'à deffendre, & ſon extrait ne contribuera pas à relever la reputation des Memoires de Trevoux.

† *Pour juſtifier l'invalidité de l'Ordination des Anglois, il ſuffit*, dit l'Auteur de l'extrait, *qu'on doive douter ou du fait de l'ordination, ou du caractere du conſecrateur, ou de l'intention, ſoit de celui qui conſére, ou de l'application de la veritable matiére & de la vraye forme. Or dans l'affaire de l'Ordination de Parker on doit douter de toutes ces choſes. Donc la reordination eſt neceſſaire*, & l'incertitude qui ſe preſente de tous cotez juſtifie cette neceſſité. La conſequence ſeroit évidente, ſi cette incertitude ſe trouvoit en effet bien établie, mais elle ne peut l'être moins, & quel-

* *Mem. p.* 418.

† *Mem. p.* 417.

quelques reflexions vont en convaincre.

Je commence par le fait de l'ordination. Le Journaliſte tire la preuve de ſon incertitude d'une ſuppoſition & de quelques faits, & tout eſt également faux. La * ſuppoſition eſt, que les Anglois ont eu *un preſſant interêt* de forger l'acte de l'ordination de Parker. *Les faits ſont que *cet acte eſt démenti par l'Hiſtoire du tems, que nul ‡ acte de Rimer ne l'autoriſe*, & *qu'il eſt contredit* dès ſon origine par un autre fait tout oppoſé *que les conjectures rendent très vraiſemblable.*

Je dis d'abord que la ſuppoſition eſt fauſſe. Car cette ſuppoſition roule ſur deux autres, dont l'une eſt fauſſe au jugement du Cenſeur, & l'autre eſt proprement ce qui eſt en queſtion. C'eſt à dire que pour ſuppoſer dans les Anglois un preſſant interêt de forger l'acte de leur creation, il faudroit ſuppoſer en même tems que cet acte ſuffit pour lever tout doute ſur la validité des ordinations Angloiſes, & que cette ordination n'a point été faite comme l'acte la rapporte: car ſi d'une part l'ordination a été faite, on n'a point eu beſoin de rien ſuppoſer, & ſi de l'autre l'acte qu'on a ſuppoſé ne leve point l'incertitude, ils n'avoient nul interêt de le forger. Or ſelon le Cenſeur cet acte ne leve point entierement l'incertitude qu'il veut re-

* *Mem. p.* 393.

‡ *Mem. p.* 934. 395. 397. 399. 402.

repandre ſur ces ordinations, & il n'a point prouvé que l'ordination n'a point été faite comme l'acte l'a rapporté. La ſuppoſition eſt donc fauſſe en tout ſens.

En effet, comme on l'a remarqué dans la Diſſertation, s'ils avoient interêt de forger un acte, ne l'auroit-on pas forgé de maniere à ne laiſſer aucun doute ni ſur la perſonne des Conſecrateurs, ni ſur la forme & la matiere de la conſecration? Dès qu'on fait tant que d'hazarder un menſonge; il ne faut point le faire à demi: il n'en coutoit pas plus pour ſuppoſer un acte qui ne laiſſât point de lieu aux chicanes, que d'en forger un comme celui-ci qui ne remedie à rien au jugement du Cenſeur. La ſuppoſition eſt donc inſoutenable en tout ſens, mais les faits ſont encore plus faux.

Le 1. fait eſt que cet acte eſt *démenti par l'Hiſtoire*, mais le Roman de l'Auberge eſt ce que l'Auteur appelle *Hiſtoire*. Il n'y a qu'à convenir des termes; je conſens qu'il donne à ce conte le nom d'Hiſtoire, mais un dementi donné par une telle Hiſtoire n'eſt pas un ſigne de reprobation.

Le 2. eſt que *nul acte de Rimer n'autoriſe celui de la* Conſecration de Parker. Le Cenſeur cependant à pu voir dans la Diſſ. T. 1. p. 21. que tous les actes de ce Recueil qui ont raport à la conſecration des Evêques faits au commencement du regne d'Elizabeth ont une relation eſſentielle avec celui de Parker & l'autoriſent; en ſorte qu'il

qu'il faut regarder comme ſuppoſez tous ces actes, ſi celui de Parker l'a été. Or une telle ſuppoſition eſt ridicule & inſoutenable.

Le 3. fait eſt que notre acte a eté contredit dès ſon origine par un autre fait tout oppoſé; & que les Catholiques ont reproché en face aux premiers Evêques leur ordination, & leur ont objecté l'Hiſtoire de l'Auberge. Mais ce fait eſt entierement faux. La fable de l'Auberge doit la naiſſance à des tems poſterieurs. Ni Sanderus, ni Stapleton, ni Harding lui même ne l'ont point reproché aux premiers Evêques. On ne l'avoit point encore fait éclove dans ces premiers tems. Le ſeul ſilence de Sanderus eſt une refutation des moins équivoques de cette fable pour qui connoit le caractere de cet Auteur. Je conviens qu'on a reproché en face aux premiers Evêques la nullité de leur ordination, mais ſans ſonger à la fable, & ſimplement par des principes tirés des opinions ſcholaſtiques au delà deſquels on ne perçoit pas encore. On peut conſulter ſur cela la Diſſertation T. 1. p. 35. & 2. p. 61. Cette premiere incertitude eſt donc chimerique; & n'ayant pour appui que le faux, l'acte de conſecration de Parker ſubſiſte dans toute ſa force, & conſerve ſon autenticité.

* La 2. incertitude ſe tire du côté du Conſe-

* *Mem. p.* 406.

ſecrateur, dont la Conſécration elle-même paroît douteuſe au Cenſeur. Mais ſi la fable qu'il a prétendu rétablir, pour donner quelque fondement à ſon premier doute; ſi cette fable, dis-je, avoit lieu, cette ſeconde incertitude ſeroit amenée ici à pure perte: car ſelon cette relation romaneſque, ce n'eſt point Barlow, mais Scory qui a ordonné tous les premiers Evêques. Apparemment que le Cenſeur lui-même ne fait pas grand fond ſur ſon Roman: ainſi il revient à la Conſécration de Barlow, dont il croit avoir lieu de douter pour cinq raiſons. La premiere eſt que Barlow ne reconnoit point de Sacrement d'Ordre. La ſeconde eſt qu'on n'a point l'acte de ſon Sacre. La troiſiéme qu'il a été traité en Evêque douteux. La quatriéme qu'on l'a adreſſé à Parker pour être ſacré. Et la cinquieme, que Parker rapporte effectivement qu'il l'a été. Toutes ces raiſons de douter, à la reſerve de la derniere, ont été diſcutées dans la Diſſertation: mais le Cenſeur a eu ſes raiſons pour diſſimuler les réponſes.

1. Que Barlow ait reconnu l'Ordre pour un Sacrement, ou non, cela ne touche en rien au fait. Cranmer étoit dans le même ſentiment, auſſi bien que la plus-part des premiers Evêques de la réforme. Cela ne les a jamais empêché ni de ſe faire ſacrer, ni d'en ſacrer d'autres. C'eſt par des actes qu'il faut ou établir le fait, ou le refuter. On a diſputé long-tems parmi

les

les Theologiens, ſi les ordres mineurs ou le Sou-diaconat étoient Sacremens ou non. Cela a-t-il empêché ceux qui vouloient avancer dans les degrez Eccleſiaſtiques de recevoir ces ordres? Dans la conduite on ne ſe détermine point par des ideés metaphiſiques, mais par la pratique, & c'eſt par là qu'il faut juger des faits. Nous reviendrons encore à ce point dans l'article de l'intention.

2. On n'a pu recouvrer l'acte d'ordination de Barlow, j'en ſuis convenu, mais je ſoutiens qu'il y a des actes équivalens. Je les ai rapporté, & il me ſuffit de renvoyer ſur cela tout lecteur équitable à la diſſertation T. 1. p. 44. La choſe m'y paroit portée juſqu'à l'évidence. Le Cenſeur ſoutient que Barlow à exercé l'Epiſcopat ſans droit, mais mes preuves montrent que l'exercice à ſuppoſé le droit, & cela eſt ſi certain, que dans le tems des plus grands reproches faits aux nouveaux Evêques, jamais il n'a été queſtion de la conſecration de Barlow.

3. Barlow n'a jamais été traité en Evêque douteux. Si l'Evêque de Landaf, quoique plus jeune de conſecration, lui a été preferé dans la commiſſion pour leurer Parker, c'eſt que Barlow n'étoit point encore rétabli, qu'il n'étoit point encore inſtalé dans ſon nouveau ſiege, & qu'étant ſans aucun titre regulier, il ne convenoit point de le mettre à la tête de la commiſſion, tant qu'il y en avoit d'autres.

tres. Mais dès que l'Evêque de Landaf refuſe cette commiſſion, Barlow reprend ſon rang naturel, parce que ceux qui reſtoient n'avoient pas plus de titre que lui. En effet ſi le doute lui avoit fait préferer l'Evêque de Landaf dans la commiſſion, au défaut de l'Evêque de Landaf, on auroit ſubſtitué Hodgskins ſacré conſtamment dès le temps de Henri VIII. & on n'auroit point penſé à lui dans la premiere commiſſion où on avoit tant d'Evêques certains à choiſir. Or il a été nommé dès la premiere commiſſion, & au défaut de l'Evêque de Landaf, on ne lui a point ſubſtitué Hodgskins. On ne doutoit donc point de ſa conſecration. Il eſt évident de plus qu'on ne peut s'arrêter à un ſimple doute ſur le chapitre de Barlow. Car ſi l'acte dont nous allons parler a lieu, on ſavoit certainement qu'il n'étoit pas Evêque; & ſi on le ſavoit certainement, on ne peut plus établir ſur un ſimple doute la preference donnée à l'Evêque de Landaf. Il faut donc ou qu'on l'ait crû Evêque, ce qui aneantit le doute, ou que le croyant ſimple Prêtre on l'ait preferé à d'autres Evêques qui l'ont aſſiſté dans cette ceremonie, ce qui eſt inſoutenable en tous ſens.

4. Barlow n'a point été renvoyé à Parker pour être ſacré. L'acte ſur lequel on ſe fonde pour le prouver eſt mal tranſcrit. Il eſt ridicule de vouloir prouver par des raiſonnemens metaphyſiques, que cet acte eſt exact. Les faits ſe décident par l'inſpec-

ſpection des pieces, & pour m'aſſurer de leur fidelité j'ai fait examiner la choſe ſur les lieux mêmes. Vouloir prouver que Rimer n'a pu ſe tromper en copiant, c'eſt donner une nouvelle infallibilité aux copiſtes, dont perſonne ne s'eſt encore aviſé. Prétendre decrier tous les Diplomes parce que quelques uns ſont peu corrects, c'eſt d'un autre coté affoiblir ſans raiſon l'autorité des Regiſtres. En tout ceci il y a un milieu, il faut n'être credule ni temeraire: dans les choſes importantes le recours aux originaux fait la certitude de l'hiſtoire.

5. Enfin Barlow na point été ſacré par Parker, cela a été prouvé dans la diſſertation, & l'autorité de Baker eſt ſi décriée en Angleterre, que ſi l'auteur de l'extrait l'avoit connu, il auroit eu honte de le citer en témoignage, mais on doit pardonner ces ſortes de fautes à des gens étrangers, comme nous, dans l'Hiſtoire d'Angleterre. Une choſe auroit pu remettre le Cenſeur ſur les voies, s'il avoit lu l'endroit de Baker qu'on lui a indiqué, il y auroit trouvé pluſieurs fautes qui lui auroient apris le fond qu'il y avoit à faire ſur cet auteur. Mais il a peut être été bien aiſe de l'ignorer, & c'eſt toujours autant pour une infinité de gens qui n'y regardent pas de ſi près, & qui ſont diſpoſez à reſpecter tout ce qui ſe dit de favorable pour le parti qu'ils defendent. Que devient donc cette incertitude? les fondemens en ſont trop ruineux pour faire he-

ſiter un moment ſur le parti qu'il y a à prendre. Pour moi plus je fais reflexion ſur la reunion des circonſtances qui prouvent la conſecration de Barlow, plus il me paroit évident qu'on n'en doute que parce qu'on en veut douter, & ſi nous retrouvions aujourd'hui l'acte qui en féroit la preuve complette, je ſuis perſuadé qu'on chercheroit à le décrediter, comme on a taché de faire celui de Parker, quelque authentique & quelque ſolemnel qu'il puiſſe être.

Un troiſieme doute qu'on veut faire naître ſur l'ordination de Parker vient du défaut * d'intention qu'on ſuppoſe dans la conſecration de Barlow par Cranmer. Le ſecond doute tendoit à nier cette conſecration de Barlow, celui-ci la ſupoſe veritable, mais nulle, & à peu-près avec autant de fondement. Le malheur pour le cenſeur eſt que l'Egliſe ne ſe conduit jamais par ces ſortes de préſomptions, que l'intention qu'elle exige ne renferme point neceſſairement la créance de l'effet d'un ſacrement, & qu'il ſuffit, pour qu'il ſoit valide, qu'on accompliſſe avec fidelité & avec un rit religieux ce que l'Egliſe preſcrit pour la collation de ce Sacrement. Si cette intention telle que je la déſigne ici ne ſuffit pas, il n'en faut point faire à deux fois: il n'y aura jamais eu dans l'Hereſie ou le Schiſme aucune collation valide de Sacrement. Les Pelagiens n'auront point baptiſé, les Meletiens & les Arriens n'auront point ordonné &c. Je dis plus: parmi les

* *Mem. p.* 413.

Ca-

Catholiques les Sacremens deviennent incertains. Combien de Theologiens parmi nous n'ont point regardé l'Epiſcopat comme un Sacrement ? un Evêque prévenu de cette opinion, qui en aura conſacré un autre n'aura donc point ordonné, car il n'aura cru executer qu'une ſimple ceremonie Eccleſiaſtique ? Si de pareils principes ſont admis, ils ſont capables de jetter la confuſion dans tout l'ordre Eccleſiaſtique, & la perplexité dans l'ame des fidelles, qui ne ſcachant plus à quoi s'en tenir héſiteront ſur tout ce qui ſe féra dans l'Egliſe. La diſtinction de ce qui ſe fait dans l'Egliſe & hors de l'Egliſe ne ſert ici de rien. Autrement tous les Sacremens conferés dans le Schiſme & l'Hereſie ſeroient nuls, ce que le Cenſeur n'oſeroit ſoutenir.

Outre cela la cauſe de Barlow n'eſt point ici differente de tous ceux qui ont été ſacrés par Cranmer pendant le regne de Henri VIII. Le Conſecrateur & preſque tous les conſacrés étoient dans les mêmes ideés. On n'a jamais conteſté pourtant la validité de leur conſecration, & il y en a eu de maintenus ſous Marie ſans reordination. Ce prétendu défaut d'intention ne peut donc fonder aucun degré d'incertitude. De plus quoi qu'il n'y ait pas bien lieu de douter de la conſecration de Barlow, il n'eſt pas certain qu'il ait été conſacré par Cranmer. Comme il fut nommé Evêque pendant ſon

ambaſſade en Ecoſſe, il y a tout lieu de ſoupçonner qu'il aura été conſacré dans la Province ſur la permiſſion de ſon Metropolitain. Si nous n'avions pas perdu les Regiſtres de l'Egliſe de Cantorbery où l'on inſeroit les commiſſions expediées pour permettre aux nouveaux Evêques de ſe faire conſacrer dans les Provinces, nous trouverions ſur cela des lumieres, dont la perte des Regîtres de ce tems-là nous a privez: mais n'écoutons ſur cela ni nos prejugés ni nos deſirs, pour lever toute l'incertitude qu'on tire du défaut preſumé d'intention, je me borne à ce raiſonnement qui me paroit demonſtratif. En ſuppoſant que Cranmer ait été le Conſecrateur de Barlow, il n'a pas eu d'autre intention en le conſacrant qu'en conſacrant tous les autres. Or on ne doute point que tous les autres Evéques conſacrés par Cranmer n'ayent été validement ordonnés, donc le défaut prétendu d'intention ne prouve rien contre la conſecration de Barlow. Si Cranmer a commis quelqu'autre pour le conſacrer, le raiſonnement eſt encore plus fort, & de quelque maniere qu'on tourne cette affaire, il faudra toujours en revenir à ſçavoir ſi l'on a obſervé fidellement & comme un acte de Religion le rit Eccleſiaſtique preſcrit alors dans l'Egliſe Anglicane pour cette ceremonie, & cette aſſurance doit fixer ſur cela notre déciſion, & toute la ſureté du gouvernement Eccleſiaſtique.

* Le

* Le dernier doute par lequel on prétend jetter l'incertitude ſur l'ordination de Parker ſe tire de l'inſuffiſance de la matiere & de la forme. Sur cela je m'en raporte au jugement du Clergé de France & de tout ce que nous avons de Theologiens ſenſés & inſtruits. L'amplification du Cenſeur pour relever le decret d'Eugene VI. a fait rire tout le monde & n'a convaincu perſonne. On ſait que ce decret ſi important au Cenſeur pour jetter l'incertitude ſur une choſe trop claire à ſon gré, n'eſt point proprement une déciſion, mais une expoſition des uſages de l'Egliſe Romaine auxquels on vouloit ramener tous les Orientaux pour rendre la diſcipline uniforme; qu'il ne fut fait que trois mois après le depart des Grecs, & par conſequent après la diſſolution du Concile de Florence; que le grand Patriarche d'Armenie, ne s'y ſoumit point; que les Armeniens nonobſtant ce decret ont toujours conſervé leurs rits ſans y rien changer; que les autres Orientaux n'ont pas tenu plus de conte de ceux que leur adreſſa le même Pape pour les ramener à nos pratiques; qu'en Occident nos Theologiens n'y ont aucun égard pour la fixation des matieres & des formes des Sacremens, & qu'il n'y en a point qui ne l'abandonnent ſur pluſieurs articles. Les Jeſuites en cela ne ſe ſont pas diſtingués des autres, & ſi le Cenſeur avoit bien voulu s'en rapporter à ſes

* *Mem. p.* 415.

propres confreres, ils lui auroient appris que ce decret ne leur ſervoit qu'à reconnoitre la pratique de l'Egliſe Romaine dans l'uſage des Sacremens, & non à fixer ce qu'il y a d'eſſentiel ou ce qui ne l'eſt pas.

Cette prétendue incertitude eſt donc une nouvelle chimere qui ne rend rien incertain, & malgré le mépris que le Cenſeur affecte de repandre ſur les monumens de l'Antiquité qui démontrent la ſuffiſance de l'impoſition des mains & de la priere, il reſtera pour conſtant auprès de tous ceux qui ſavent à quoi il faut apprétier le jugement de quelques Scholaſtiques, que la tradition des inſtrumens eſt une ſimple ceremonie qui ne contribue pour rien à la validité ou à l'invalidité des Ordinations.

Voila à quoi ſe terminent les quatre articles du Cenſeur. Si ce qu'il me reſerve n'eſt pas d'une autre force, je ſerai quitte de la neceſſité d'y repondre, & je peux bien m'en repoſer ſur mon premier ouvrage & ſur le jugement du public. Je n'apprehende pas que les injures qu'on me prodigue, & les conſequences qu'on m'inpute intereſſent ou ma reputation ou la verité que je deffens. C'eſt un avantage pour elle, auſſi-bien que pour moi, de n'avoir à ſoutenir que de pareilles attaques. Je regarde les Ordinations Angloiſes comme hors d'atteinte, ſi on ne nous annonce quelque choſe de plus ſolide. L'evenement nous en féra juger. Mais on n'a pas commencé

cé à m'attaquer ſous d'heureux auſpices. Jugez en vous même, Mr. ou du moins offrez en la déciſion au public. C'eſt un juge que je ne recuſerai jamais, & plus les ſuffrages ſont libres, plus je me flate de ſon approbation.

Je ſuis avec beaucoup d'eſtime & de reſpect.

ARTICLE X.

Mœurs des Sauvages Americains comparées aux mœurs des premiers tems, par *le Pere* Lafitau *de la Compagnie de Jeſus: avec des figures en taille douce.* 4o 2. vol. A Paris MDCCXXIV. Tome 1. pag. 610. ſans l'Epitre &c. Tome 2. pag. 490. ſans les tables &c.

LE Pere *Lafitau* nous donne ici un Ouvrage d'autant plus curieux, qu'avant lui il n'avoit rien paru que de fort imparfait ſur la matiere qu'il y traite. Mais lorſqu'il penſoit à mettre cet Ouvrage au jour, il avoit pour concurrent un Anonyme, qui a publié en même-tems & ſur le même ſujet une Diſſertation, plus abregée à la verité, mais ſur le même plan & preſque dans le même ordre que l'Ouvrage de ce Pere. C'eſt la *Diſſertation ſur les Peuples de l'Amerique, & ſur la conformité de leurs Coutumes avec celles des autres Peuples Anciens & Modernes.* Cette Diſſer-

tation eſt à la tête du premier Volume des *Ceremonies Religieuſes des Peuples Idolâtres, deſſinées & gravées par B. Picart*, publié au commencement de cette année 1724. En donnant l'extrait de l'Ouvrage du P. *Lafitau*, nous obſerverons en quoi ces deux Auteurs différent, & ce qu'ils ont de commun, ſoit dans leurs remarques, ou dans leurs idées, &c.

Le P. *Lafitau* & l'Anonyme commencent tous deux par l'origine des Americains: mais les opinions qu'ils ont de cette origine différent beaucoup. Le Pere croit que les Anciens ont eu quelque connoiſſance de l'Amerique, & il en allegue des autoritez qui paroiſſent d'abord aſſez convaincantes. Il ſemble, par exemple, que les Iſles *Satyrides*, découvertes, ſuivant le recit de *Pauſanias*, par un certain Euphemus Carien, que la tempête pouſſa vers ces Iles ſituées à l'extremité de l'Ocean, aient du raport aux Iles Caribes. Euphemus trouva dans les *Satyrides* des hommes à queüe, & dont la chair étoit rougeâtre. Or les Caribes & les autres Sauvages Americains ſont generalement couverts de peaux de bêtes ſauvages, dont ils laiſſent pendre les pates de derriere & la queüe ſur leur dos. Les Caribes & les peuples du Continent ſe *roüent*, c'eſt-à-dire, ſe peignent en rouge; les premiers ont la chair rougeâtre, ce qui eſt en partie l'effet du Climat. Quoiqu'il en ſoit, il faut convenir que la connoiſ-

noiſſance que les Anciens ont eue de l'Amerique étoit fort imparfaite ; & l'Anonyme a raiſon de dire qu'elle n'a été que l'effet tout pur du hazard. Celui-ci tâche de prouver que l'Amerique s'eſt peuplée par terre ; non qu'il ne ſoit poſſible, dit-il, que des matelots Pheniciens, Carthaginois, &c. y aient été jettez par l'orage, & s'y ſoient enſuite établis par une neceſſité abſolue : mais il ne fait pas beaucoup de cas de ces établiſſemens fortuits. Il croit que le Nouveau Monde peut s'être vû peuplé de quelques millions d'hommes environ cent-cinquante ans aprés le Deluge. Il fait paſſer les premieres Colonies en Amerique par le Nord de l'Aſie, qui doit être jointe à l'Amerique, s'il eſt vrai qu'il n'y ait point de Détroit *d'Anian*. C'eſt ce qu'il ſupoſe ; & pour cet effet il s'apuie ſur les témoignages de quelques Voiageurs & d'une Carte Japonoiſe. Après avoir montré que la Tartarie a dégorgé, pour ainſi dire, de très nombreuſes Colonies dans les trois parties de notre Monde, qui aujourd'hui eſt preſque tout gouverné par ces peuples Septentrionaux, il prouve que ces mêmes Tartares ont fait de ſemblables irruptions en Amerique. L'Anonyme ne manque pas de preuves pour fortifier ſon opinion. Le Pere *Lafitau* croit que le hazard peut avoir contribué à faire peupler l'Amerique, & même qu'elle s'eſt peuplée peu après le Deluge : mais il prétend

que la plus grande partie des peuples Americains ſont originaires des Barbares qui occuperent le Continent de la Grece & ſes Iles (apparemment ſous la conduite d'*Inachus*, ou *Anac*, le plus ancien Roi de la Grece, & qui vivoit long-tems avant Moïſe). Ces premiers barbares étoient les Pelaſgiens & les Helleniens: les Pelaſgiens errans, vagabons. C'eſt en vertu de cette vie errante & vagabonde qu'un Savant de notre ſiécle a cru pouvoir dériver le nom de ces peuples de deux mots Hebreux *Palit-ghoi*, qui ſignifient, peuple errant ou fuiard. De *Palit-ghoi* les Grecs ont fait *Pelaſgos*. Les Helleniens plus fixes cultivoient un peu la terre. Le Pere *Lafitau* trouve dans les *Hurons* le caractere des Helleniens, & dans les *Algonquins* & les autres Sauvages qui vivent plus haut vers le Nord de l'Amerique, celui des Pelaſgiens. Un fait raporté par Herodote, pourroit, ſelon le P. *Lafitau*, nous donner quelques lumieres ſur l'origine des *Caraibes* des Antilles. Voici le fait comme il ſe trouve dans Herodote. Un des douze peuples Ioniens, celui qui occupa le Prytanée, fit une grande irruption dans la Carie, avant que d'aller s'établir à Athenes. Ces nouveaux habitans enmenerent avec eux des femmes de Carie, dont ils avoient auparavant tué les peres & les maris. Ce qui fut cauſe que les Cariennes firent entre elles une loi, par laquelle elles s'obligerent de ne manger

ger jamais avec leurs maris, & de ne les appeller jamais de ce nom; parcequ'ils avoient tué leurs peres & leurs premiers maris. La loi paſſa à leurs filles & à leur poſterité. Le P. *Lafitau* paraphraſe cette hiſtoire d'une maniere un peu differente de l'Original: mais quoi-qu'il en ſoit, elle renferme quelques circonſtances qui approchent de l'uſage des *Caraïbes*. Les femmes de ceux-ci ne mangent jamais avec leurs maris; elles ne les nomment jamais par leur nom. On reconnoît même de la reſſemblance entre le nom ancien des Cariens & celui des Caraïbes. Cependant nous ne doutons pas que quelques Lecteurs ne trouvent ces conjectures un peu vagues. On peut voir ce que le P. *Lafitau* nous dit enſuite des *Eſquimaux*, ſes conjectures ſur les Geans des Terres Auſtrales, ſur les Pygmées, ſur les prétendus Acephales des Anciens &c. Nous finirons l'Extrait de ce que le P. *Lafitau* avance touchant l'origine des Americains, par ces deux remarques. 1°. Que ſes conjectures paroiſſent beaucoup plus hazardées & beaucoup plus difficiles à ſoutenir, que celles dont on ſe ſert pour faire deſcendre les Americains des anciens peuples de la Tartarie. 2°. Que cependant il ne ſeroit pas difficile de réünir en quelque façon les deux ſentimens: parceque les Peuples qui ont fait des invaſions en Grece & dans les païs voiſins, n'étoient pas ſeulement des réchapés des Phéniciens, comme on le croit

croit communément, mais auſſi des Colonies originaires du Nord de l'Aſie. Tels étoient les Thraces, voiſins de la Grece, les Mœſiens, les Illyriens, les Scythes Européens &c., qui s'étendirent peu-à-peu dans les parties les plus reculées de la Germanie, après avoir occupé premierement les environs du Boſphore & du Pont Euxin, les embouchures du Danube & la Hongrie. Une preuve de ces tranſmigrations, c'eſt peut-être le ſon de l'ancienne Langue Saxonne, qui aproche du ſon de la Langue Grecque, & quantité de mots Grecs qui ſe trouvent dans cette langue & dans la Langue Allemande.

Le P. *Lafitau* nous donne enſuite l'origine de la terre, ſelon que les Iroquois la racontent. C'eſt une fable qui n'eſt pas moins ridicule que les opinions des autres Sauvages de l'Amerique Septentrionale ſur le même ſujet, raportées dans la ſeconde partie de la Diſſertation Anonyme. On voit dans toutes ces opinions quelques traces de la verité, mais aſſez legeres.

A l'égard du caractere de ces Sauvages, ce Pere nous repreſente avec beaucoup d'impartialité leurs vices & leurs vertus; & l'on peut dire qu'il eſt aſſez d'accord ſur tous ces articles avec l'Anonyme. Ils louent l'un & l'autre cette indifférence des Americains, qui, malgré la domination Européene, les a retenus dans la ſimplicité de leurs Ancêtres.

Le

Le paralelle de la Religion des Americains avec celle des anciens Païens, & ſur tout des anciens Grecs, eſt très curieux. Ce que dit l'Anonyme ſur le même ſujet, ne l'eſt pas moins; & l'on peut ajoûter que les idées de celui-ci, plus philoſophiques que celles du Pere, ſont auſſi & plus hardies & plus libres. Du reſte ils conviennent tous deux que pluſieurs Voiageurs anciens & modernes ont eu grand tort d'aſſurer que ces Sauvages n'ont aucune idée de la Divinité: ce qu'ils n'auroient pas avancé, s'ils s'étoient donné la peine d'éxaminer la choſe, ou plutôt s'ils en avoient eu le loiſir. „ On eût „ tenu un langage different, ſi on eût été „ moins preſſé de donner des Relations „ au public, de lui faire part des découvertes dont on prétendoit ſe faire honneur. . . Le premier coup d'œil eſt „ trompeur, & on ne doit pas s'ingerer „ à détailler les mœurs & les coutumes „ d'un païs, dont on n'a point encore de „ Mémoires, ſi on n'en ſait point la langue: ſcience qui demande une longue étude, & que pluſieurs ignorent, „ lors même qu'ils croient la poſſeder; „ peu de perſonnes ſachant la force des „ termes dont elles font elles-mêmes uſage, quand elles ne remontent point juſqu'à l'origine des mots, qu'elles n'en „ découvrent point les racines & les differentes compoſitions. Voilà comment le P. *Lafitau* s'exprime. L'Anonyme avan-

avan-

vance quelque choſe de plus fort encore. „ Nous ſommes perſuadés, dit-il, qu'un „ long ſéjour & des courſes de quelques „ années dans ces Païs Septentrionaux de „ l'Amerique nous procureroient un dé„ tail plus éxact, plus clair & beaucoup „ plus ſuivi de la Religion de ces Peuples. „ Mais il faudroit que le Voiageur écartât „ ſes préjugez, qu'il eût plus d'étude & plus „ de lumieres que n'en ont ordinairement „ ceux qui courent les païs, qu'il eût la „ capacité neceſſaire pour développer l'o„ rigine des principes des Sauvages, & „ ſur tout qu'il eût aſſez de patience & „ de douceur pour raiſonner avec eux.

Selon le P. *Lafitau*, prévenu que les premiers habitans de la Grece, & les Sauvages Americains ont une même origine, „ tout le fond de la Religion ancienne „ des Sauvages de l'Amerique, eſt le même „ que celui des Barbares qui occuperent „ en premier lieu la Grece, & qui ſe ré„ pandirent dans l'Aſie. Ce fond eſt plein d'expreſſions & d'idées ſymboliques, & même d'Hieroglyphes, comme les Religions des autres Paiens modernes, & l'Idolatrie des anciens. Ces Sauvages donnent à Dieu des epithetes pour le moins auſſi ſublimes que le Paganiſme ancien & moderne. Cet Etre Suprême, qui chez les Anciens, étoit *Omnipotens*, *Altitonans*, *ter Optimus-Maximus*, *Pantocrator*, &c. qui eſt aujourdhui chez les Chinois le *Maitre du Ciel*, le *Souverain Empereur*; chez les Indiens *Kertar*, ou *Celui qui a fait ton-*

toutes choſes; *Serjanbar*, ou le *Créateur du Monde*: ce même Etre eſt chez les Peuples du Perou *Pachacamac*, ou l'*Etre Supreme*; *Viracocha*, ou le *Dieu Créateur*; chez les Americains du Canada le *Grand Eſprit*, l'*Auteur de la vie*. Si les Breſiliens entendent le bruit du Tonnerre, c'eſt *Toupan*, c'eſt-à-dire, *La Voix de l'Etre Suprême*. Peut-on exprimer plus noblement la Divinité? Entre tous les noms que les Peuples de l'Amerique Septentrionale donnent à Dieu, ou pour parler dans les termes de nos Relations, au *Grand Eſprit*, un des plus remarquables c'eſt celui d'*Areſcoui*, ſelon les Hurons, ou *Agriſkova*, ſelon le Dialecte des Iroquois. Le P. *Lafitau* croit que cet *Areſkoui* eſt l'Ἄρης, ou le *Mars* des Thraces. On ſait que cet ancien Peuple regardoit Arés comme le Dieu Souverain; & on ne doit pas être ſurpris que des Idolâtres auſſi belliqueux que les Thraces, ne rendiſſent leurs hommages qu'au Dieu de la guerre. Il en eſt ainſi des Hurons & des Iroquois. *Areſkoui*, ou *Agriſkova* eſt le Dieu de ces guerriers Americains. Ils invoquent Dieu ſous ce nom, quand ils ont *levé la hache*, c'eſt-à-dire, quand ils ont déclaré la guerre à leurs ennemis. Le P. *Lafitau*, après avoir poſé qu'*Arés* & *Areſkoui* ſont la même choſe, ſe perſuade que les Grecs ont fait *Arés* d'*Ariſcoui*, & que le Verbe Grec ἄρεγω, & le Verbe Iroquois *Aregouan*, qui chez ces derniers ſignifie, *faire la guerre*, dérivent tous deux de

la

la racine, *Areſkovi*. Avant lui on avoit crû qu'*Arés* venoit de l'Hebreu *Aritz*. Il faut avouer que le *Pays Etymologique* eſt admirable pour les découvertes ingenieuſes. *Ariſkovi* eſt auſſi le nom du Soleil chez les Sauvages du Canada. L'origine de *Chemin*, dont les Eſpagnols firent par corruption *Zemès*, nom que les Caribes donnent à l'Etre ſuprême, n'eſt pas moins ſinguliere que celle d'*Arés*. Selon Diodore les Chemmites, qui habitoient dans une ville de la Thebaïde, que l'on apelloit auſſi, la ville de Pan, donnoient le nom de *Chemmis* à ce Dieu, dont la figure monſtrueuſe ne devoit preſque rien aux affreuſes repreſentations des *Chemens* de l'Ile Eſpagnole. *Pan* ſous le nom de *Chemis* étoit dans la Thebaïde un des Hieroglyphes de l'Etre ſupréme : *Chemens* l'étoit auſſi dans l'Ile Eſpagnole; du moins ſuivant l'opinion du P. *Lafitau*. Cependant preſque toutes les Relations aſſurent, que ces Indiens donnoient le nom de *Chemens* à des génies qu'ils ſoumettoient à une Divinité ſuperieure. *Horus*, l'Apollon des Egyptiens & le Soleil, pourroit bien ſelon lui s'être formé de l'Iroquois *Horakoua*, qui ſignifie le Soleil, & *Bendis*, nom de Diane ou de la Lune en la langue des Thraces, d'*Endi* qui chez les mêmes Sauvages ſignifie le jour; d'où ils ont fait *Enditha* pour ſignifier la Lune.

Le Soleil étoit chez les anciens Idolatres le ſymbole de l'Etre ſuprême; il l'eſt

l'eſt auſſi chez les peuples de l'Amerique. Les *Incas* du Perou ſe diſoient fils du Soleil : les anciens Rois de Syrie, des Perſes, des Parthes ; enfin preſque tous les Rois Orientaux ſe qualifioient du même titre. C'eſt de là que pluſieurs villes anciennes portoient le nom du Soleil, ou lui étoient conſacrées, en Egypte, en Syrie &c. Ainſi le mélange du Soleil avec l'Etre Suprême eſt une idée commune aux Americains & aux anciens Idolâtres de la Grece & de l'Aſie ; de même que cette multitude de Génies ſubordonnés à ce premier Etre, laquelle ſe trouve chez les habitans du Nouveau Monde.

Le culte du Feu Sacré eſt une des choſes où les Americains reſſemblent le plus aux anciens Idolâtres de notre Hemiſphere. „ Le Feu, comme le plus vif de tous „ les Elemens, repréſente parfaitement „ cette Suprême Intelligence dégagée de „ la matiere, dont la puiſſance eſt tou„ jours active, & qui d'ailleurs ſemble „ être un écoulement de la ſubſtance du „ Soleil meme. Dieu ſe repreſente ſous le ſymbole du Feu. Il ſeroit inutile de faire ici l'énumeration des anciens peuples qui avoient un reſpect religieux pour le Feu, qui lui faiſoient des ſacrifices, qui entretenoient des Feux ſacrés & perpetuels, qui allumoient des feux en des occaſions ſolemnelles. C'eſt de là peut-être que viennent nos Feux-de joie. Il ſe peut auſſi que l'idée d'allumer des feux

en des occaſions ſolemnelles ſoit venue aux Americains, ſans l'avoir héritée des autres peuples. Le feu inſpire la joie; & le plaiſir qu'il excite eſt ſi naturel, qu'il n'eſt point d'enfants qui n'aiment le feu. Si dans la ſuite du tems ces enfans, élevez dans la groſſiéreté de l'Idolatrie, s'aviſoient de le faire entrer dans leurs Fêtes ſolemnelles, diroit-on pour cela qu'ils en euſſent emprunté l'idée des Chaldéens, ou des Perſes, dont ils ne ſçauroient pas même le nom? Quoi-qu'il en ſoit, nous ne nous engagerons pas dans toutes les ſavantes & curieuſes diſcuſſions du P. *Lafitau*: nous nous contenterons de quelques remarques particulieres. Le feu du foier tient lieu d'Autel aux Iroquois & aux Hurons, comme autrefois aux Perſes, aux Grecs & aux Romains. Le P. *Lafitau* remarque à cette occaſion, „ que „ les Nations les plus voiſines de l'Aſie, „ & qui paroiſſent être entrées les der- „ nieres dans l'Amerique, ont des Tem- „ ples où le Feu ſaint eſt entretenu, & „ qui ne ſont deſtinés qu'aux uſages de „ Religion. Les Cultes de ces Peuples ſont exactement décrits dans la ſeconde partie de la *Diſſertation ſur les Cérémonies Religieuſes de l'Amerique.* Tome 1. *des Cérémonies des Peuples Idolâtres.*

Les Peuples de l'Amerique ont leurs Religieux & leurs Religieuſes, comme les Idolâtres de l'Antiquité: on en a trouvé chez les Mexiquains & chez les Peruviens. Ce que

que raconte *Pierre Martyr*, témoin oculaire des premieres découvertes du Nouveau Monde, touchant quelques Iles de l'Amerique, habitées par des femmes, eſt fort curieux. On s'étoit perſuadé que ces femmes vivoient à la façon des anciennes Amazones: mais ceux qui examinerent la choſe avec plus de ſoin, jugerent que c'étoient des filles animées d'un eſprit de dévotion, qui ſe plaiſoient à vivre dans la retraite: *Cœnobita Virgines ſeceſſu gaudentes.* Le P. *Lafitau* n'oſe aſſurer qu'à la Floride & à la Louiſiane il y ait de ces Religieuſes ou Veſtales: mais il nous apprend qu'il y en avoit autrefois chez les Iroquois; que ces filles ne ſortoient jamais de leurs cabanes; qu'elles s'y occupoient à de petits ouvrages, uniquement pour fuir l'oiſiveté: que le peuple leur portoit du reſpect, & qu'elles étoient ſervies par un petit garçon, choiſi par les Anciens, ſemblable à peu-près au *Camillus* des Romains. On ſait que les *Camilles* étoient comme de jeunes Clercs, qui ſervoient les Prêtres des faux-Dieux des Romains. A l'égard des Hermites, des Solitaires, des Devins & des Religieux de l'Amerique, il n'eſt pas difficile d'en faire le parallele avec ceux de l'ancien Paganiſme; & ſur cela on doit lire le P. *Lafitau*, & les *Cérémonies Religieuſes des Peuples Idolâtres de l'Amerique.*

Les Sacrifices des Sauvages conſervent toute la ſimplicité des Sacrifices du premier

mier Age. On offroit alors des fruits de la terre, quelques animaux pris des troupeaux. On ignoroit encore l'apareil des derniers tems, &, ſi l'on peut le dire, ce faſte religieux, qui s'eſt emparé de la dévotion. Les Sauvages offrent du bled & du tabac au Soleil; ils jettent du tabac dans le feu & dans les rivieres: ils offrent auſſi quelques animaux pris à la chaſſe. Les Iroquois expoſent au ſommet de leurs cabanes des colliers de porcelaine à l'honneur du Soleil; d'autres Sauvages du Nord attachent des chiens vivans au haut de certaines perches, où ils les laiſſent expirer à l'honneur de leurs Divinitez. Cependant les Sacrifices ne ſe font pas toujours avec ſi peu d'apareil. Dans les *Cérémonies Religieuſes des Peuples* &c. on nous décrit, à la verité ſur le rapport du Sieur de la *Hontan*, un Sacrifice que les Sauvages du Canada font au *Grand Eſprit*, lequel, à ce qu'on aſſure, va quelquefois à plus de cinquante mille écus. On trouve dans l'Antiquité des exemples de ces ſacrifices. Pour le ſacrifice des hommes, il étoit en uſage chez les Peuples du Mexique, du Perou, de la Floride: mais le modele leur en ſeroit-il venu des Thraces & des anciens Grecs? „ Il eſt vrai-ſemblable, dit l'Auteur des „ *Diſſertations ſur les Cérémonies Religieu-* „ *ſes des Peuples Idolâtres*, que les premie- „ res victimes de cet ordre furent offer- „ tes pour fléchir la Miſericorde Divine;

„ en

„ en des occasions, où pour derniere ressource, on ne voioit plus que le sang „ humain qui fût capable d'apaiser les „ Dieux irrités. . . L'origine de quelques-uns de ces sacrifices chez les Paiens justifie ce sentiment : sur quoi on peut voir un passage d'*Eusebe* cité dans le Traité de *Selden* des Dieux des Syriens. „ Il est „ encore vraisemblable, ajoute-t-on, „ que dans la suite ces sacrifices barbares furent continués en memoire de l'évenement qui leur avoit donné naissance : & comme en ce qui regarde le „ faux culte, l'esprit humain s'accommode beaucoup mieux de l'excés que des „ justes bornes, on ne pût se résoudre „ à revenir de cette dévotion barbare. „ On dévoua l'étranger & l'ennemi à ses „ Dieux. Tels pouvoient être les motifs „ d'un Culte, où la haine, l'orgueil & „ la superstition trouvoient également leur „ compte, & qui par conséquent peut „ s'être établi en Amerique, sans que ses „ peuples en aient emprunté l'idée des „ autres peuples. . . Il faut mettre au „ rang des sacrifices la mort que les Brefiliens & les autres Sauvages de l'Amerique font souffrir à leurs captifs. Le P. *Lafiteau* croit que le sacrifice que les Floridiens font des premiers-nés au Soleil, se raporte à celui des enfans des Cananéens à *Moloch*, qui selon toutes les apparences étoit le Soleil. Cependant on ne sauroit dire que les Peuples de la Floride l'aient

mité des Cananéens, ni des Pheniciens, ni des Carthaginois Colonies de ceux-ci, puiſque la forme du ſacrifice des enfans à *Moloch* n'a rien de commun avec celle du ſacrifice des premiers-nés chez les Floridiens. Nous ne nous étendrons pas ſur ce que le P. *Lafitau* nous dit touchant les danſes Religieuſes, & les Hymnes ou les Chants conſacrés aux Dieux. Mais nous remarquerons ſeulement, que ce Pere, prévenu ſur l'affinité de l'Iroquois auec l'ancienne Langue des premiers habitans de la Grece, croit que le mot de *Muſagetes*, qui ſignifie Conducteur des Muſes, ou Préſident de la Muſique, & les autres mots d'une terminaiſon ſemblable, dérivent d'une racine qui leur eſt commune avec les mots Iroquois terminés de même. La comparaiſon que fait le P. *Lafitau* de la *Maraque* des Breſiliens, & du Rhombe des Hurons, avec le *Siſtre* d'Iſis, la *Lyre* d'Apollon, & le *Rhombe* de Cybele, n'eſt pas un des endroits le moins curieux du Livre. Nous ne diſons rien des Initiations des Americains, aſſez ſemblables en pluſieurs choſes à l'ancienne Idolatrie; ni de leurs opinions touchant les Eclipſes, & ſur tout de la maniere dont la plûpart de ces peuples relevent la Lune de ſa prétendue défaillance; ni de leurs Myſteres Religieux, où le P. *Lafitau* voit divers raports avec les Myſteres des Anciens, & même avec les veritez des Saints Livres. Par-exemple, *Atta-entſig*, nom que les Hurons

rons donnent à la femme chaſſée du Ciel, laquelle ſelon eux devint la Mere de tous les hommes, lui paroit être l'*Asa* ou l'*Aſe* d'Homere, & l'*Aſte* de l'Euaſme des Bacchantes: & cette même *Asta-entſig*, qui ſuivant la Théologie des Hurons, ne ſe nourrit que de ſerpens, qui fait mourir les hommes &c. lui paroit fort ſemblable à notre premiere Mere Eve. . . Ce Pere croit auſſi, que la coutume de ſe mettre au lit quand les femmes ſont en couche, coutume pratiquée en Amerique, & autrefois par les Tibareniens & les Eſpagnols, eſt une pratique de Religion, une pénitence qui a quelque liaiſon avec la chute du premier homme. Il a la même idée des auſteritez des Caraïbes pendant la groſſeſſe & les couches de leurs femmes, de la coutume de laver les enfans après leur naiſſance, & des Ceremonies pratiquées à l'impoſition du nom, & à la puberté des filles & des garçons. Le détail qu'il donne de ces dernieres ceremonies eſt certainement très curieux: mais cependant il eſt bien difficile d'en développer l'origine. On y trouve tant de bizarrerie, tant d'extravagance, & ſi peu de conformité avec le bon ſens, que l'Auteur des *Diſſertations ſur les Ceremonies des Peuples Idolâtres de l'Amerique* s'eſt contenté de les décrire ſur la bonne foi des Voyageurs; laiſſant aux lecteurs la liberté d'imaginer là-deſſus tout ce qu'ils jugeroient à-propos. L'origine des Coutumes eſt quel-

quefois auſſi incertaine que l'origine des mots. Le P. *Lafitau*, après avoir décrit l'initiation finale d'un Caraïbe, nous fait remarquer des traits ſinguliers de la Religion des Anciens, & ſur tout des anciens Romains: mais tout le raport qu'il y trouve avec l'initiation des Caraïbes, & qu'on y voit en effet, ne perſuadera pas que les Caraïbes l'aient imitée des Romains. Nous croyons qu'il en eſt de même des Fêtes nocturnes des Sauvages & des Peuples du *Perou*, des divinations, des ſonges, des entouſiaſmes, des expiations, des ſortileges. L'Anonyme qui a fait les *Diſſertations ſur les Ceremonies Religieuſes des Peuples de l'Amerique*, eſſaie de ramener l'origine de ces pratiques à des idées très ſimples & très naturelles. Il établit ſon ſiſteme ſur le caractere de l'eſprit humain; & ſon ſentiment ne paroit pas éloigné de la vraiſemblance.

Le P. *Lafitau* nous donne enſuite une deſcription très circonſtanciée du Gouvernement Politique des Sauvages de l'Amerique Septentrionale. Il ne manque pas d'y trouver beaucoup de raport avec les anciens Gouvernemens Aſiatiques. Ce Chapitre merite bien d'être lû, & nous y renvoyons le Lecteur. Ce que l'Auteur des *Diſſertations ſur les Ceremonies Religieuſes des Americains* nous dit ſur le même ſujet au Chapitre XV. de la premiere Diſſertation, mais en ſuivant des idées

fort

fort differentes de celles du P. *Lafitau*, mérite auſſi d'être examiné.

L'Anonyme qui a fait ces Diſſertations, donne un Chapitre entier au Mariage des Americains & à ce qui concerne l'éducation de leurs enfans. Ce qu'il avance n'a rien de commun avec ce que le P. *Lafitau* nous dit ſur ces mêmes articles. Ce Pere croit que la Polygamie eſt plus generale dans l'Amerique Meridionale que dans la Septentrionale, & veut même qu'elle ne ſoit guéres permiſe que parmi quelques Nations Algonquines ; ce qui ſemble contredire toutes les Relations des Voyageurs. Les Hurons & les Jroquois ſont aſtraints, dit-il, à une ſeule épouſe. Il aſſure qu'entre les femmes des Nations Polygamiſtes, il y a toujours une principale Epouſe, dont le Mariage eſt plus ſolemnel. Il s'étend auſſi ſur les dégrez d'affinité auxquels le mariage eſt permis chez les Peuples Americains, & en fait la comparaiſon avec ce qui étoit en uſage chez les Anciens. Il trouve chez les Sauvages les trois manieres de contracter le mariage, uſitées autrefois chez les Romains ; aſſavoir la *Coëmption*, la *Confarreation*, l'*Uſage*, ou la *Cohabitation*. Pour ce qui eſt de l'uſage, ou de la cohabitation, qui eſt un véritable Concubinage, il n'eſt pas neceſſaire de ſupoſer que les Americains l'aient imité d'aucun autre peuple : il ne faut ici d'autre ſupoſition que la corruption du cœur humain. Le pre-

„ ſent que fait l'Epoux dans la cabane de „ ſon Epouſe, eſt une vraie cõemption, „ par laquelle il achete en quelque ſorte „ l'alliance de cette cabane. Il y a cet„ te difference, que c'eſt ici le mari qui „ fait le preſent ; au-lieu que chez les „ Romains c'étoit l'épouſe qui le faiſoit, „ & qui donnoit trois ſols-marqués, com„ me un ſymbole de cette coëmption. Mais pourquoi chercher dans ces preſens plus de myſtere qu'il n'y en a chez nos fiancés, lors qu'ils font des preſens de noces à leurs Maitreſſes ? Le P. *Lafitau* continue enſuite. „ Dans l'offre que fait „ l'Epouſe du plat de *Segomite* qu'elle „ preſente à ſon mari, ſe trouve la ma„ niere de contracter par la *Confarreation*. Il eſt vrai que pluſieurs Nations ont eu des uſages conformes à celui-là : mais c'eſt encore ici une de ces idées ſimples que tous les hommes peuvent avoir ſans ſe les communiquer les uns aux autres, parcequ'ils les forment d'aprés les objets dont ils font le plus d'uſage. L'orge, le bléd, le froment, ont été les premiers alimens des peuples, dans un tems où l'on n'avoit devant les yeux que des objets fort ſimples & fort naturels. On prenoit alors ces choſes pour ſimboles de l'union conjugale, & c'eſt par là qu'elles ſont reſtées long-tems dans les Ceremonies Nuptiales de leurs deſcendans. Il ſe peut auſſi que la preſentation du *Segomite*, que nous prenons pour une ceremonie, ne ſoit qu'un

qu'un acte de civilité, comme chez nous les festins qu'on fait aux Fiançailles & aux Noces.

Le Pere *Lafitau*, toujours ingenieux dans ses idées, fait ensuite la comparaison du *Bois de Mariage* des Nations du Canada avec les Torches nuptiales de l'Antiquité. Mais une chose des plus singulieres & qui mérite bien d'être lûe dans le livre même de ce savant Jesuite, c'est ce qu'il appelle l'*Athenosfera*, ou les amitiez étroites établies entre les jeunes Sauvages des deux Ameriques. Il croit que ces amitiez sont établies sur le même pié que ces fameuses liaisons d'amour, fort en usage chez les Grecs, & autorisées par les anciens Legislateurs; mais calomniées ensuite, & peut-être même devenues insensiblement coupables de crime. Ces liaisons subsistoient encore du tems de Philippe de Macedoine, pere d'Alexandre le Grand. Ces Amans genereux combatoient les uns pour les autres avec tant d'intrépidité, que le Roi Philippe, prévenu sans doute auparavant contre le caractere de cette union, ne put s'empêcher de convenir que des gens si courageux ne pouvoient être capables de commettre les infamies qu'on leur supposoit.

C'est ici que finit le premier Volume de l'Ouvrage du P. *Lafitau*. Nous renvoyons l'extrait du second à la seconde partie de ce volume.

ARTICLE XI.

Joannis Gottl. Heineccii *Juriſc. &c. Antiquitatum Romanarum Juris-prudentiam illuſtrantium Syntagma, ſecundùm ordinem Inſtitutionum Juſtiniani digeſtum: in quo multa Juris Romani atque Autorum Veterum loca explicantur atque illuſtrantur &c.* Argentorati MDCCXXIV, 8, 2. vol. 1. vol. 492. p. ſans l'Epitre, la Préface, & le Diſcours préliminaire. Tome 2. p. 370. ſans l'indice.

C'Eſt ici la ſeconde Edition de ce Recueil d'*Antiquitez Romaines*, qui ſervent à éclaircir l'ancienne Juriſprudence. Monſieur *Heineccius* les a raſſemblées en deux Volumes, dont il publia la premiere Edition vers la fin de 1718. On l'avoit ſollicité de faire part au Public d'un petit abregé ſur cette matiere, qu'il expliquoit actuellement à ſes Diſciples: & cela lui fit naître le projet de ces *Antiquitez*, qu'il a corrigées & augmentées en cette ſeconde édition.

M. *Heineccius* nous donne dans un diſcours préliminaire l'Hiſtoire abregée de ceux qui ont travaillé ſur le Droit Romain avant & après *Juſtinien*. Les Rois de Rome donnerent les premiers des Loix au Peuple Romain. *Caius Papiſius* ou *Papirius* grand Pontife de Rome en fit une

ne collection qui s'eſt perdue depuis long-tems, & dont il ne nous reſte aujourd'hui que des fragmens, qui ſe trouvent dans les collections de quelques ſavans Juriſconſultes. Ces Loix furent abrogées, ou tout au moins furent oubliées avec le tems: le Droit devint incertain, pendant que Rome fut déchirée cruellement par les diviſions des Patriciens & des Plebeiens. Trois-cens ans après la fondation de Rome, on députa vers les Républiques des Grecs, & l'on en rapporta ce Corps de Droit que l'on appelle les *Loix des douze Tables*. Elles périrent lors-que Rome fut brulée par les Gaulois. Cependant on trouva moien de les raſſembler encore; & pour éviter qu'elles ne périſſent une autrefois, on les grava ſur l'airain; on voulut que les enfans les appriſſent au berceau. Mais malgré ces précautions, des Loix ſi belles & ſi reſpectables ſe perdirent peu de tems-après le Regne de Juſtinien. Depuis la renaiſſance des belles Lettres, les Savans Modernes ont travaillé à l'envi les uns des autres à en recueillir les débris. Un de ceux qui ont le mieux réuſſi dans ces recherches, c'eſt *Jacques Godefroi* dans l'Ouvrage intitulé, *Fontes Juris Civilis quatuor*, publié à Geneve in 4o. en 1653.

Ces Loix des douze Tables eurent beſoin d'une interprétation. De cette interprétation naquirent les *Actions des Loix* (*Legis Actiones*), c'eſt à-dire, certaines

taines formules, certains uſa-ges que l'on établit, & ſans quoi une affaire civile étoit nulle. Les jours deſtinés ou refuſés aux Affaires Civiles, furent diſtingués en *Faſti* & en *Nefaſti*. Il y avoit du myſtere en toutes ces choſes chez les Romains, aſſez myſtericux d'ailleurs, & fort enclins à la ſuperſtition. Les Patriciens & les Pontifes les dirigeoient en ces obſervances ſuperſtitieuſes, & leurs déciſions étoient reçues du peuple comme des Oracles. *Cneus Flavius* mit au jour les miſterieuſes Formules des Patriciens, & de là le Droit Flavien (*Jus Flavianum*) prit ſon origine. Le Peuple naturellement curieux fut bien-aiſe de voir ces myſteres dévoilés : mais les Nobles inventerent d'autres formules plus myſterieuſes que les premieres, & qui eurent enfin le même ſort des précedentes, par l'indiſcrétion de *Sextus Cælius* qui les publia. On appella cela *Jus Ælianum*. Il y a long-tems que ces deux Collections ne ſubſiſtent plus: Cependant pour nous conſoler de cette perte, le fameux *Briſſon* a donné au public un recueil aſſez complet de ces differentes formules.

Dans la ſuite les Loix, les Arrêts du Peuple, les Edits des Magiſtrats, les Queſtions & les Déciſions des Juriſconſultes & des Advocats ſe multiplierent étrangement La Juriſprudence devint épineuſe: elle ſe chargea de l'éxamen d'une infinité de chicanes, qui prirent naiſſance au milieu de cette foule de loix, dont pluſieurs Savans Mo-

Modernes ont fait l'hiſtoire. Pluſieurs ſiecles avant ces Modernes, & dans les derniers âges de la *R*épublique, Ciceron, Pompée, & Jules-Ceſar avoient formé le projet de raſſembler tout ce qui concernoit la Juriſprudence de leur Patrie; & l'on prétend que l'Empereur Conſtantin le Grand conçût après eux le même deſſein. Sous le Regne d'Auguſte *Aulus Ofilius* recueillit & interpreta les Edits Prétoriens: mais cette Collection, qu'*Ofilius* avoit faite comme ſimple particulier, ne fut d'aucune autorité dans le public. *Salvius Julianus*, Bis-ayeul d'un Empereur de même nom, rèduiſit tous ces Edits Prétoriens en un ſeul Edit, auquel on donna le nom de *Perpetuel*, à-peu-près dans le même ſens que les Critiques appellent perpetuels, ces amples Commentaires qui s'étendent ſur un même ouvrage. *Salvius Julianus* fit cet *Edit perpetuel* ſous l'Empire d'*Hadrien*; & cet Edit fut enſuite commenté par pluſieurs habiles Juriſconſultes.

Quelque autre Juriſconſulte fit l'*Edit Provincial*, à l'imitation du *Perpetuel*: on prétend même que ces deux Edits differoient fort peu l'un de l'autre. Quoiqu'il en ſoit, ils ont péri tous les deux, & il ne nous en eſt reſté que des fragmens dans le *Digeſte*, d'où quelques Savans ont pris la peine de les extraire.

Deux-cens ans après que les Empereurs eurent commencé de publier leurs Arrêts & leurs Déciſions juridiques, en forme

me de Lettres-Patentes, le nombre de ces lettres ou de ces *Reſcripts* s'étoit déjà ſi fort accrû, que *Gregoire* & *Hermogenes* ſe crurent l'un-après-l'autre obligés d'en faire la Compilation. On ne ſait pas bien l'âge de *Gregoire* : les uns le font vivre ſous *Valens* & *Gratien* ; les autres ſous *Conſtantin le Grand*. Il pouvoit être né au commencement du Regne de ce dernier Empereur, & avoir vû la fin de celui de *Valens*. Mais tout cela eſt fort incertain, dit M. *Heineccius*. On croit que ce Recueil, connu ſous le nom de *Code Gregorien*, contenoit les *Reſcripts* Imperiaux, depuis *Adrien* juſqu'à *Diocletien* & *Maximien*. A l'égard du *Code Hermogenien*, on l'attribue à *Eugene Hermogenien*, qui étoit Préfet du Prétoire ſous le Regne de *Diocletien*. D'autres le donnent à un certain *Hermogenien*, qui vivoit ſous le Regne de *Conſtantin le Grand* & de ſes enfans. Le Recueil d'*Hermogenien* contenoit les mêmes *Reſcripts* que le *Gregorien*, mais avec des differences ; & l'on ne ſait pas ſi ces Recueils commençoient tous deux au Regne de l'Empereur *Adrien*. M. *Heineccius* ſoupçonne que le *Code Hermogenien* pouvoit être une eſpece de Supplement au *Gregorien*. Ces deux Codes eurent le ſort des Collections qui les précéderent, & il ne nous en eſt reſté que quelques fragmens, que des Savans ont pris la peine de publier en divers tems. Comme ces Codes étoient l'ouvrage de deux Particuliers, & ne renfermoient d'ailleurs

d'ailleurs que des Conſtitutions & des loix faites par des Empereurs Paiens, l'Empereur *Theodoſe* fit recueillir celles des Chrétiens, depuis *Conſtantin le Grand* inclusivement. C'eſt-là le *Code Theodoſien*, qui exiſte encore, & ſur lequel des Savans du premier ordre ont travaillé. Il ne faut pas confondre avec ce Code celui d'*Alaric* Roi des Goths. Ce dernier Code eſt extrait du *Theodoſien*, du *Gregorien*, de l'*Hermogenien*, des Inſtitutions de *Caius*, des Sentences de *Paul*, & du Corps de Droit d'*Ulpien*. *Anien* eſt l'Auteur de cette compilation, qu'il a ſeulement gloſée en pluſieurs endroits. Pour ce qui eſt du Code Theodoſien, nous ne l'avons que defectueux, & il s'en faut de 330. Conſtitutions qu'il ne ſoit entier. On joint les *Novelles* à ce Code. Les *Novelles* ſont des Conſtitutions de *Theodoſe*, de *Valentinien III*, de *Marcien*, de *Majorien*, de *Severe*, & d'*Anthemius*.

L'Empereur *Juſtinien* fit travailler à une nouvelle Collection de Droit, environ un ſiecle après celle de *Theodoſe*. Il donna le fameux *Code Juſtinien* avec le ſecours de *Tribonien* & de quelques-autres Juriſconſultes, qui n'avoient pas les qualitez neceſſaires pour un travail de cette importance. Malgré les éloges des Juriſconſultes, *Juſtinien* lui-même étoit peu capable de diriger un tel Ouvrage. Ce que l'on nomme proprement le *Code*, fut publié en 528. Les *Pandectes* ſuivirent, &

cet Ouvrage, qui demandoit beaucoup de choix, de methode & de jugement dans les extraits qu'on y fait des déciſions & des écrits des anciens Juriſconſultes, ne fut l'ouvrage que de trois années. Aprés les *Pandectes*, *Tribonien*, *Theophile*, & *Dorothée*, publierent les *Inſtitutes*, qui portent le nom de *Juſtinien* : & comme le premier *Code Juſtinien* ſe trouva non ſeulement fort defectueux, mais que même il étoit contredit en pluſieurs choſes par les *Pandectes*, on en fit une reviſion, dont la commiſſion fut donnée à cinq Juriſconſultes. Ce Code revû fut publié en 534.

L'Empereur *Juſtinien*, qui aimoit naturellement à changer & à corriger, ſupprima dans la ſuite, ou changea pluſieurs choſes qui lui déplaiſoient dans le *Code*, les *Pandectes* & les *Inſtitutes*. Ces changemens & ces ſupreſſions produiſirent en partie les *Novelles* de *Juſtinien* : c'étoient des *Conſtitutions* de la façon de ce Prince. On fit neuf collections de ces *Novelles*, qui ne ſont pas toutes de Juſtinien ; puiſqu'il y en a de Tibere II., de Juſtin II. &c.

Il ne paroit pas, dit enſuite M. *Heineccius*, qu'après la mort de *Juſtinien* on ait fait en Occident un fort grand uſage du Droit qui porte le nom de cet Empereur. Les Wiſigots d'Italie préféroient le *Code Theodoſien* au *Juſtinien*. Les Lombards eurent leur Droit particulier. A l'égard des Peuples d'Italie qui n'étoient pas ſous la do-

mi-

mination de ces étrangers, ils n'eſtimoient que le *Code Juſtinien* & les Novelles. Lors que les François eurent pénétré en Italie, ils laiſſerent aux Italiens la liberté de ſe ſervir indifféremment du Droit Romain, ou du Droit Lombart: mais ce ne fut que long-tems après qu'on ſe remit avec plus de ſoin & de goût à l'étude du Droit en Italie; & l'on peut dire même que depuis le XII. Siecle ce genre d'étude s'eſt répandu comme un torrent par toute l'Europe.

Les Juriſconſultes Grecs travaillerent auſſi de leur côté à des Collections de Droit. *Theophile* donna en Grec la Paraphraſe des *Inſtitutes*; & *Thalelée* travailla ſur les *Pandectes*. *Baſile* de *Macedoine* fit faire un abregé en Grec du *Code Juſtinien*. Le deſſein de cet Empereur étoit de donner une collection conſiderable de Droit; mais la mort le prévint: encore ne nous eſt-il reſté de ſon Abregé que quelques fragmens, qui ſe trouvent dans le *Jus Græco-Romanum* de *Leunclavius*. *Leon* le *Philoſophe*, & *Conſtantin-Porphirogenete* après lui, pourſuivirent le même deſſein; & c'eſt des Collections de ces Empereurs Grecs que nous reſtent les *Baſiliques*, dont on doit la publication à *Hervet*, à *Cujace*, à *Labbe* & à *Fabrot*. Sous les Succeſſeurs de ces Princes on donna des Extraits & des Abregés des *Baſiliques*, pour ſervir d'introduction à l'étude de ces Collections; ou plutôt, parceque dans un Siecle tout dévoué à la moleſſe & à l'ignorance,

rance, on ne vouloit qu'un travail facile & qui ne demandât qu'une attention médiocre. Ces foibles lueurs de ſcience du Droit Romain s'éteignirent par la priſe de Conſtantinople, & s'il en reſte quelque connoiſſance parmi les Turcs, certainement c'eſt bien peu de choſe.

M. *Heineccius* nous apprend enſuite de quelle façon l'on enſeignoit le Droit à Rome. Dans les premiers tems de la République on étoit aſſez myſterieux ſur cet article: les Nobles s'en reſervoient la connoiſſance. *Tiberius Coruncanius* Plébéien fut le premier, qui, pour ainſi-dire, expoſa au Peuple Romain les myſteres de leur Juriſprudence. Cette étude devint beaucoup plus commune ſous les Empereurs. Les Ecoles de Rome, de Conſtantinople & de Béryte fleuriſſoient au troiſieme Siecle, & poſſedoient ſeules le privilege d'enſeigner le Droit, à l'excluſion des autres Villes de l'Empire.

L'Ouvrage de M. *Heineccius* eſt rempli de remarques curieuſes, dont nous tranſcrirons ici quelques-unes. Tit. II. du Livre I. des *Inſtitutes du Droit Naturel & Civil.* Voici les précautions & les uſages que l'on obſervoit à Rome à la publication des nouvelles Loix. Il ne s'en publioit point qui ne fût communiquée au Peuple, & à laquelle il ne concourût avec les principaux Magiſtrats de la République. On peſoit avec ſoin, avant la publication, les interêts de ce Peuple, ſi jaloux

jaloux alors de ſa liberté, que l'on pourroit dire ſans paradoxe, que cette jalouſie eſt une des cauſes qui l'ont ruinée. La Loi miſe au net étoit communiquée au Senat: on l'expoſoit en public (c'étoit la *Promulgation*) pendant quelques jours, afin que le Peuple eût la liberté de l'éxaminer. Un Héraut la liſoit tout haut au Peuple aſſemblé ſolemnellement dans le Champ de Mars: après-quoi l'on prenoit les Auſpices, & l'on faiſoit quelques autres Actes de Religion, qui étoient ſuivis du Sort, dont on ſe ſervoit pour regler l'ordre des Suffrages. Si la Loi paſſoit ſans l'opppſition du Peuple & de ſes Tribuns, des Conſuls ou des Augures &c. on en faiſoit la *Rogation*, c'eſt-à-dire, qu'on la demandoit au Peuple, par une formule établie exprès pour cette Ceremonie. Enſuite on alloit aux voix. La maniere de propoſer & de faire paſſer un Bil dans le Parlement d'Angleterre, a quelque rapport à ces uſages de la République Romaine. § 29. du même titre. L'origine des *Juriſconſultes*, que nous appellons communément *Advocats*, vient de ce qu'on appelloit anciennement *Droit du Patronat* (*Ius Patronatus.*) Les *Patrons* étoient autrefois des Patriciens qui prenoient les Plébéiens ſous leur protection. Le devoir des Patrons étoit de les défendre en juſtice, de plaider leur cauſe, & de les protéger en toute occaſion. D'autre côté les Plébéiens entroient en de très forts

engagemens pour leurs Patrons : par exemple, ils étoient obligés de payer pour eux les frais des procès, & les Amandes, ils étoient obligés de les racheter de captivité. Les Bourgeois particuliers, les Villes, les Colonies, les Provinces & les Roiaumes avoient leurs Patrons. Lorsque les Romains dégénererent de leur ancienne probité, ces Patrons ne furent plus que des tyrans qui ruinoient les Etats & les Familles. Il faut entendre *Juvenal* sur cet article. Ces Patrons tomberent bientôt dans un si sordide interêt, qu'ils se mirent sur le pied de vendre leur protection & leurs conseils à prix-d'argent. C'est ainsi que le *Patronat* s'abolit, & que les Advocats Mercenaires prirent la place des Patrons. Tit. IX. On y trouve plusieurs remarques concernant le pouvoir des peres sur leurs enfans. Ce pouvoir étoit excessif chez les Romains. Non seulement ils avoient droit de vie & de mort sur leurs enfans, mais aussi de les vendre, de les exposer, de les faire esclaves : ils pouvoient les vendre jusqu'à trois-fois ; après cela l'enfant étoit libre, & delivré de cette affreuse tyrannie paternelle, que des Auteurs Romains ont qualifiée assez mal du beau titre de Majesté (*Patria Majestas.*) Ce pouvoir paternel étoit à vie : un pere se le réservoit à lui seul ; la mere n'y participoit que très-peu, & ce petit *Roi domestique* l'étendoit même sur les enfans de ses enfans, & sur leurs

leurs biens. Que peut-on dire pour juſtifier cette tyrannie ? Eſt-il poſſible que des peuples tant-ſoit-peu civiliſés ayent pû établir des loix ſi barbares ? La maniere dont s'eſt formée la République Romaine peut l'excuſer ; & d'ailleurs en ces premiers tems de Rome, les Familles formoient encore de petits Etats ſéparés, que le Fondateur ou le Patriarche gouvernoit deſpotiquement. M. *Heineccius* croit que le droit de vie & de mort ſur les enfans fut ôté aux peres ſous le Regne de *Trajan* & d'*Hadrien*. Du tems de l'Empereur *Severe Alexandre* les peres livroient leurs enfans à la juſtice des Magiſtrats, & leur preſcrivoient la maniere dont ils ſouhaitoient qu'ils fuſſent punis. C'étoit comme une ombre de l'ancienne autorité des Peres, dont enſuite le Magiſtrat fut entierement revêtu par un decret de l'Empereur *Valentinien*. Pour ce qui eſt du droit de vendre ſes enfans, il fut aboli par *Diocletien*, à ce que prétend M. *Heineccius*. Néanmoins *Conſtantin le Grand*, ſous prétexte d'empêcher que les enfans ne fuſſent expoſés, permit aux peres qui ſe trouvoient réduits à une extrême pauvreté, de vendre leurs enfans nouvellement nés (*ſanguinolentos.*) Dans la ſuite le même Empereur revoca cet uſage peu digne de l'humanité, & voulut que ceux qui riſquoient de tomber dans une circonſtance ſi fâcheuſe, fuſſent entretenus des deniers publics. Tit. VII. du Li-

vre II. M. *Heineccius* nous donne pluſieurs remarques ſur les *Donations* & les preſens, qui alloient fort loin chez les Romains, & qui devinrent enfin ſi onereux aux Clients & aux autres inferieurs, que les Empereurs furent obligés d'arrêter le cours de ces gratifications ſouvent exigées par les riches & les grands-Seigneurs, comme des tributs. Nous n'entrons pas dans le détail de ces remarques. Nous obſerverons ſeulement que le luxe & la magnificence des Romains trouverent un nombre infini d'occaſions pour donner & recevoir des preſens: à la celebration d'un jour de Naiſſance; à celle du Mariage; lors-qu'on donnoit le nom aux enfans, ce qui ſe faiſoit le huitieme ou le neuvieme jour d'aprés leur naiſſance; au mois de Janvier; aux Saturnales. *Publicius* Tribun du Peuple arrêta le cours de ces abus, & fit une Loi par laquelle il étoit défendu de preſenter aux riches autre choſe que des cierges. Tit. I. du Livre IV. M. *Heineccius* explique divers uſages touchant les differentes ſortes de larçin, & la maniere de le punir chez les Romains. Nous ne nous arrêterons ici qu'à cette eſpece de larçin qu'ils appelloient *per lancem & licium conceptum. Furtum conceptum* eſt, ſelon M. *Heineccius*, la recherche & la découverte de la choſe volée, faite en preſence de témoins, chez celui que l'on ſoupçonnoit du vol. Cette recherche ſe faiſoit d'une maniere aſſez

assez extraordinaire. On entroit nud, ou seulement couvert d'une petite chemise ou chemilette de toile, dans la maison soupçonnée; & pour n'être pas reconnu en cet état, on se cachoit le visage avec un bassin, qui servoit en quelque façon de masque. Le même usage s'observoit chez les Atheniens; afin, disoient-ils, que celui qui faisoit la recherche du vol, ne pût être soupçonné d'avoir porté la chose volée, dans la maison de celui que l'on croyoit être coupable du vol. Quoi-que cet usage fût aboli du tems de Petrone, il en reste pourtant quelque chose dans son Roman Satyrique; & pour en être convaincu, l'on n'a qu'à lire la maniere dont *Ascylte* cherche *Giton*.

L'Ouvrage de M. *Heineccius* renferme une infinité de choses curieuses, qui servent à expliquer les Coutumes des Anciens & le Droit Romain. Rien n'est plus utile que cette sorte de lecture: & comme le style de l'Auteur est clair & éloigné de l'affectation, nous ne doutons pas que les gens de bon goût ne lisent son livre avec beaucoup de plaisir.

ARTICLE XII.

Recueil des Voyages qui ont ſervi à l'Etabliſſement & aux progrès de la Compagnie des Indes Orientales formée dans les Provinces-Unies des Païs-Bas. Seconde Edition revue & augmentée de pluſieurs piéces curieuſes. A Amſterdam chez J. Frederic Bernard. 12°. Tome premier pag. 594. ſans la Table &c. pag. 212. pour les pieces dont cette nouvelle Edition eſt augmentée. Tom. ſecond pag. 697. ſans la Table. Tom. troiſiéme : pag. 663. ſans la Table. Tome quatriéme : pag. 763. ſans la Table Tom. cinquiéme : pag. 663. ſans la Table. Tom. ſixiéme : pag. 476. Tom. ſeptiéme : pag. 454.

CE Recueil eſt aſſez connu du Public pour n'avoir pas beſoin d'Extrait. Toutes les pieces qui le compoſent ont paru depuis long-tems en Hollandois, qui eſt leur Langue originale. On en trouve dans cette Edition, ſept qui ne ſe trouvent pas dans la premiere, & qui ſervent en quelque maniere d'Introduction à tout le Recueil. Les unes & les autres ne ſont guéres ſuſceptibles d'un Extrait ſuivi.

La premiere des pieces nouvelles porte ſeu-

ſeule le titre d'*Introduction au Recueil de Voiages qui ont ſervi à l'Etabliſſement* &c. On y fait une petite Relation de l'origine de la Compagnie des Hollandois, pour l'établiſſement de laquelle on ſupprima pluſieurs petites Compagnies de particuliers. Ceux qui ne connoiſſent pas cette floriſſante Compagnie apprendront avec plaiſir ſur quel pied elle eſt établie, ſes Priviléges, les gages & les engagemens de ſes Directeurs, & les répartitions qu'elle a faites aux intereſſés, depuis 1606. juſqu'en 1723. Après cette introduction, l'on trouve la *Remontrance de Pelſart premier Facteur de la Compagnie, au ſujet du Commerce des Indes Orientales.* Elle eſt du 15. Fevrier 1627. *Pelſart* y donne des avis utiles ſur le Commerce des Indes, & principalement du Mogol. Ces avis roulent ſur le caractere & les uſages des habitans & de leur Pays, ſur la qualité des marchandiſes qu'on peut y porter & en retirer, leur prix, le tems propre à les traſiquer &c. Cette Remontrance de *Pelſart* eſt ſuivie d'un *Raport* que les Directeurs de la Compagnie firent aux Etats en 1664. On y voit l'état des afaires de la Compagnie, & des Pays qu'elle avoit conquis aux Indes. Trois liſtes des marchandiſes que les Flotes de la Compagnie aportérent en 1663. & 1664. en Hollande, montrent à quel point le Commerce des Hollandois aux Indes étoit par-

parvenu juſqu'alors. Elles ſont à la ſuite du raport des Directeurs.

La cinquiéme piece eſt le raport de *Braams* ſur l'état des afaires de la Compagnie en 1696. On y donne en détail l'état des Places que la Compagnie poſſede aux Indes ; & l'on n'y oublie pas les abus qui ſe ſont gliſſés dans ce Commerce & parmi les Officiers de la Compagnie. Les deux dernieres Pieces ſont une Relation ſuccinte de l'Etabliſſement de la Compagnie d'Oſtende, & les Lettres-Patentes que l'Empereur a accordées en Decembre 1722. pour ſon établiſſement.

On a laiſſé dans cette Edition l'Epitre Dédicatoire d'un des Traducteurs nommé *Conſtantin*. C'eſt ce même *Conſtantin*, qui a donné au public une Hiſtoire Satyrique & Romaneſque de la Baſtille. L'autre Traducteur eſt M. *Aubin*, François Réfugié, Auteur de l'*Hiſtoire des Diables de Loudun*, ſa patrie. L'Epitre eſt ſuivie d'une Préface aſſez curieuſe du Sieur *Conſtantin*.

Les autres Pieces du premier Volume ſont les trois Voyages des Hollandois, pour chercher un paſſage aux Indes par le Nord-eſt ; une Deſcription de la Siberie ; une Diſſertation d'*Iſac Pontanus* ſur le paſſage par le Nord ; le premier Voyage des Hollandois aux Indes Orientales, leur ſecond Voyage ſous la conduite de Jacques-Corneille Van-Neck ; & le Voyage de Sibald de Weert par le Détroit de Magellan.

Les

Les Voiages contenus dans le ſecond Volume, ſont le Voiage d'Olivier de Nord autour du Monde ; celui de Van-Carde aux Indes en 1599. 1600. & 1601. un ſecond Voiage de Jacques Van-Neck; quelques Memoires touchant les Indes Orientales; le Voiage de Van-der-Hagen aux Indes; celui de deux Vaiſſeaux Hollandois au Roiaume d'Achin ; celui de cinq Vaiſſeaux commandés par Wolphart-Herman ; celui de George Spilberg; celui de Warwick, qui eſt appellé Voiage pour la Compagnie d'Octroi, c'eſt-à-dire, pour la Compagnie privilégiée par les Etats. Auparavant c'étoient de petites Compagnies d'Hollandois & de Flamans, qui s'aſſocioient pour faire le commerce aux Indes.

Le troiſiéme Volume renferme le ſecond Voiage de Van-der-Hagen ; celui de Corneille Matelief, qui eſt un des plus longs du Recüeil, & contient beaucoup de remarques curieuſes; & le ſecond Voiage de Paul Van-Carden aux Indes.

Le quatriéme Volume contient la Relation du Voiage de Verhoeve aux Indes & au Japon ; divers Memoires touchant les Iles de la Mer des Indes ; le Voiage de Vande Broek ; celui de Spilberg aux Iles Moluques par le Détroit de Magellan ; la Navigation Auſtrale de Jacques le Maire ; & celle de Guillaume Bontekoë, qui n'eſt pas dans la précedente édition.

Le cinquiéme Volume contient le Voiage

iage de Jacques l'Hermite; celui de Van Rechteren; celui de Hagenaar aux Indes & au Japon, & Formoſe négligée. Cette derniere Piece eſt l'Hiſtoire de la priſe de *Formoſa* ſur les Hollandois, par les Chinois en 1669.

Les Voiages de Schouten font le ſixiéme & ſeptiéme Volume de ce Recueil. Schouten ſe mit au ſervice de la Compagnie en 1658. uniquement pour ſatisfaire la paſſion de voiager, qui eſt aſſez ordinaire aux jeunes-gens. Il ſervoit en qualité de Chirurgien: ainſi le but de ſon voiage n'étoit pas de faire des découvertes & des établiſſemens pour la Compagnie. Mais il a plû au Libraire qui a donné la premiere Edition de ce Recueil, d'y joindre la Relation de Schouten; perſuadé qu'il la feroit paſſer au public comme une dépendance des Voiages faits pour le ſervice de la Compagnie. Telle eſt la methode des Libraires: ils aiment à multiplier les Volumes d'un Ouvrage qui eſt bien reçû. On doit cependant convenir que la Relation de Schouten eſt très bonne & très curieuſe. En-general il regne beaucoup de ſimplicité dans tout ce Recueil, & la naïveté avec laquelle ces Voiageurs racontent leurs avantures & ce qu'ils ont vû de remarquable, nous doit convaincre de leur bonne-foi.

A R-

ARTICLE XIII.

Les Elegies d'Ovide pendant ſon Exil, Traduites en François; avec des Remarques Critiques & Hiſtoriques. Le Latin à-côté. A Paris chez d'Houry Fils 1723. 12. pp. 525. ſans la Préface, les differentes leçons & la Table.

IL ſeroit inutile de nous arrêter à faire connoître *Ovide*: tout le monde ſait qu'il fut un des plus beaux génies de ſon Siecle. Auguſte, qui croyoit ſa gloire interreſſée à protéger les gens de Lettres, lui accorda l'eſtime que méritoit un homme formé par les mains des Muſes. On peut dire que de tous les beaux-Eſprits de ce tems-là, Ovide fut un de ceux qui ſe conciliérent juſtement les plus flateuſes diſtinctions. Imagination fleurie, langage poli, galanterie ingenieuſe, fécondité de penſées, abondance d'images, verſification heureuſe & facile: voilà ce qui caracteriſe en general notre Poëte.

Cependant lors-qu'il jouiſſoit d'une brillante fortune, il fut éxilé l'An de Rome 762. & la 42e. de l'Empire d'Auguſte, à *Tomes*, Ville de la Sarmatie, où il mourut après ſept ans d'éxil, âgé de 59. ans & quelques mois, trois ans-après la mort d'*Auguſte*. Si l'on en croit Ovide, ce Prince avoit deſſein de le rappeller, lors que

que la mort qui le prévint, ôta au Poëte toute eſperance de retour. *Tibere* Succeſſeur d'Auguſte ne penſa point à lui.

Le P. *Kervillars* Jeſuïte, Auteur de cette Traduction, examine dans la Préface par quel motif Auguſte a pû ſe déterminer à priver Rome & ſa Cour d'un ſi bel-Eſprit, pour le confiner dans le ſein de la Barbarie. Il reconnoit que cet éxil eſt un myſtere de Cour qu'on n'a jamais bien dévoilé. Les Commentateurs anciens & modernes ne nous ont laiſſé que des conjectures plus-ou moins vrai-ſemblables, & il ne faut pas s'attendre à voir clair dans une affaire traitée ſi obſcurément par Ovide même.

Le Traducteur convaincu qu'il faut s'en tenir à ce que le Poëte dit de lui-même, expoſe les differentes conjectures qu'on a faites d'après Ovide, en demêlant ce que chacune a de vrai ou de faux.

Nous ne ſuivrons pas le P. Kervillars dans tout ce détail. Comme il a pris dans le Dictionnaire de Monſieur *Bayle* tout ce qu'il dit là-deſſus, nous renvoions à cet Ouvrage où la matiere eſt épuiſée. Il nous ſuffira d'avertir, que le Traducteur, frapé de la proximité de l'Exil de *Julie*, petite-Fille d'Auguſte, & de celui d'Ovide, croit que *ce Poëte s'étoit trouvé mêlé dans quelque intrigue, & avoit été témoin (peut-être par hazard) de quelque déſordre ſecret de cette Princeſſe.* Il ajoute que ſon Poëme

de l'Art d'aimer, qui fit de ſi fatales impreſſions ſur le cœur des deux Julies, cauſa la diſgrace d'Ovide.

Ovide envoia à Rome ſes Elegies diviſées en cinq livres. Il leur donna le nom de *Triſtes*; parceque le lieu, le tems, le ſujet, tout s'y reſſent de la profonde triſteſſe de l'Auteur.

Le Traducteur voulant enſuite juſtifier ſa prédilection pour les Elegies, avoüe ingénûment qu'*il donne les larmes, les gémiſſement, les regrets & la pénitence même d'Ovide. Mais*, ajoute-t-il, *Ovide gémit & ſoupire avec tant de grace, qu'il eſt plus doux de pleurer avec lui que de rire avec les autres: & ne ſait-on pas qu'il n'eſt point de plaiſir plus vif & plus touchant que celui, où un excellent Acteur nous émeut, nous paſſionne & nous attendrit juſqu'aux larmes?*

A ces reflexions le P. Kervillars joint une legere notion de l'Elegie Latine. Il obſerve qu'Ovide croyoit la manier ſi heureuſement, qu'il s'eſt vanté d'être dans le genre Elegiaque, ce que Virgile fut dans le genre Epique. Après-quoi il effleure les beautés qui éclatent dans les Elégies d'Ovide: & c'eſt avec raiſon que pour apprécier juſtement le mérite du Poëte, il renvoie à la fameuſe Apologie qu'Ovide adreſſe à Auguſte, & qui a toujours paſſé pour un des Chef-d'œuvres de l'Antiquité. La lecture de cette Piece, qui remplit tout le ſecond livre des Elegies, ne fait rien rabattre de l'idée avan-

tageuſe que le Traducteur a pris ſoin de tracer.

Jaloux de gagner des partiſans au Poëte, le Traducteur voudroit perſuader qu'*Ovide eſt celui de tous les Poëtes anciens, qui penſe le-plus à la maniere Françoiſe. . . . . Tout ce qu'il exprime*, dit-il, *quelque ſujet qu'il manie, pourroit être avoüé de nos Maîtres dans l'Art d'ecrire; & je ne ſais à qui cela fait plus d'honneur, ou à Ovide, de nous avoir prévenus, ou à nous d'avoir ſi bien rencontré à la maniere d'Ovide.*

C'eſt ainſi qu'ébloui des beautez d'Ovide, le P. Kervillars a faiſi dans cette conformité un éloge pour la Nation Françoiſe: mais les amateurs de la bonne Antiquité, à qui les défauts n'échapent pas, y trouvent une preuve de la décadence du bon-goût. Voici comment s'en explique M. l'Abbé Gedoyn de l'Academie Françoiſe, dans ſa Préface de Quintilien. *Je ne ſais ſi celui qui contribua le-plus à changer le goût de ſon Siécle, ne fut point Ovide. C'étoit le plus bel-Eſprit de ſon tems & le plus galant. Jamais Poëte n'a fait des vers avec une facilité ſi heureuſe. Tous les ſujets qu'il traitoit, quelques ſteriles, quelques bizarres même qu'ils fuſſent, devenoient riches, gracieux & fleuris entre ſes mains. Mais comme il avoit infiniment d'eſprit, il en mettoit par-tout juſqu'à l'excès. Se plaignoit-il de ſes malheurs? il ſongeoit bien plus à être ingenieux qu'à s'attirer de la compaſſion. Ecrivoit-il des lettres amoureuſes? c'étoient penſées*

penſées ſur penſées, de l'eſprit à chaque mot; par conſéquent peu de ſentiment & de paſſion. . . . . juſques-là, continue l'Abbé Gedoin, *on n'avoit guéres connu que la belle & noble ſimplicité. Le genre d'écrire d'Ovide commença à ſe faire goûter. Un défaut revêtu de tant de graces, ſe prend aiſément pour vertu. On l'imita donc: mais ceux qui l'imitérent n'ayant pas l'eſprit d'Ovide, & voulant pourtant en avoir en dépit de la Nature, gâtérent tout par une affectation ridicule, qui eſt de tous les vices le plus inſupportable à ceux qui ont du goût.*

En-effet, pour-peu qu'on connoiſſe Ovide, on remarque aiſément qu'il court après l'eſprit; qu'il ne maîtriſe pas ſon imagination; qu'il ne ſe met point en peine de regler la marche de ſes penſées. Négligeant l'art de s'arrêter où il faut, gâtant ſouvent les plus naturelles par un fard emploié ſans meſure, on diroit qu'il croit ſes lecteurs incapables de penſer, tant il eſt jaloux de l'entaſſement des penſées. Auſſi le Traducteur, quoi-que ſéduit par ſa tendreſſe pour ſon Original, n'a pû s'empêcher de reconnoître dans ſes remarques ſur la premiére Elegie du troiſiéme Livre, que cette Piece renferme *de froides alluſions, des penſées fauſſes, nullement propres à fléchir la colere d'un Prince auſſi délicat qu'Auguſte.* Si le P. Kervillars avoit voulu ſe permettre la critique, il auroit pû faire quelquefois de ſemblables remarques.

La France peut auſſi conter un Ovide, entre les beaux génies qu'elle a produit. La paſſion de mettre de l'eſprit par-tout, & juſques dans les matiéres les plus abſtraites, le fait aſſez connoître, ſans que nous le nommions : & nous ne ſavons point ſi l'on ne peut pas lui attribuer, ainſi qu'au Romain, le même changement de goût. Combien d'émulateurs & de rivaux n'a-t-il pas encore aujourd'hui, qui n'ayant pas le même eſprit que lui, & voulant pourtant en avoir en dépit de la Nature, gâtent tout par une affectation ridicule.

Le Traducteur attaque en paſſant un Auteur moderne, qui, ſur la parole d'Ovide, a crû bonnement que le ſtile de ce Poëte ſe reſſent de la ruſticité du Scythe & du Sarmate. Le P. Kervillars obſerve que ce n'eſt-là qu'un badinage ingenieux du Poëte ; & qu'Ovide *réaliſa* ce que la Fable a feint d'*Orphée*, de *Linus*, d'*Amphion* & d'*Apollon* même ; en civiliſant ces peuples farouches, & les rendant ſenſibles aux charmes de la converſation & de la Poëſie. Nous remarquerons à ce propos qu'un des Journaliſtes de Paris, connu par ſon goût pour les *Paradoxes* Litteraires, a prétendu que le fameux *Rouſſeau* n'a pas conſervé dans les Païs étrangers le même tour de phraſe & la même politeſſe qu'il avoit en France. Ses pieces, dit-il, *ſont d'un goût étranger & d'un ſtile ſouvent répréhenſible*. C'eſt un trait de critique purement hazardé ; & le Journaliſte ſeroit

fort

fort en peine de prouver ce qu'il avance.

Le P. Kervillars finit sa Préface par rendre compte de la Traduction & des Remarques dont il l'a accompagnée. Il dit qu'il a voulu la rendre *assez fidelle, pour ne rien perdre, s'il étoit possible, des beautez de l'Original, & assez élegante pour se faire lire avec quelque sorte de plaisir; attentif à bien prendre l'esprit & le génie de son Auteur.* Il entre ensuite dans le détail des difficultez qu'il a fallu franchir, pour attraper ce point de perfection; & il déclare qu'il a poussé l'ambition jusqu'à ôter à son Ouvrage l'air de traduction, pour lui donner celui d'un Ouvrage de premiére main.

Le Traducteur gagne plus qu'il ne pense par ce modeste aveu. Car si on lui reproche qu'il a quelquefois manqué le sens du Poëte, ainsi qu'un des Auteurs du Journal des Sçavans l'a malitieusement observé, il pourra répondre que négligeant dans ces endroits le ton de Copiste, il a voulu se donner un air original. Avouons cependant que cette Traduction est en general exacte, & que le stile (à quelques affectations près) est varié & élegant. Pour les Remarques, elles sont telles que l'Auteur les a caracterisées, c'est-à-dire, sans étalage d'érudition Grammaticale: mais il devoit ajoûter, qu'elles ne peuvent servir tout au-plus qu'à ceux qui n'ont aucune teinture de Mythologie, & dont l'esprit borné saisit à peine les idées les plus communes.

ARTICLE XIV.

Eſſai d'une Philoſophie naturelle, applicable à la vie, aux beſoins & aux affaires: fondée ſur la ſeule raiſon, & convenable aux deux ſexes. Diviſée en deux parties, dont la premiére traite de l'uſage de la raiſon, & la ſeconde de la recherche de la Verité. 12o. pp. 425. ſans l'Epitre, la Préface & la Table. A Paris chez Cavelier 1724.

CEt Ouvrage eſt dédié à cinq Morts illuſtres, à ſavoir à Sixte, Montagne, Mad. de Gournai, Mrs. Paſcal, & de la Bruiere. L'Auteur, qui dès l'entrée de ſon Epitre, ſe declare *un homme extraordinaire*, ne le leur dédie, que *pour la rareté du fait, & pour ſon plaiſir.* Les morts, ajoûte t-il, n'ont ni bien, ni crédit à ſon uſage; ils ne ſont bons à rien. . . . . Il *n'a trouvé parmi les vivans de ſa connoiſſance aucune perſonne aſſez philoſophe, ni philoſophe d'une maniere qui le déterminât à lui faire une Epitre Dédicatoire.* C'eſt en quelque maniere un autre Diogene, qui, la lanterne à la main, cherche un homme. Il auroit ſouhaité que le Philoſophe, auquel il eût pû dédier ſon livre, eût daigné lui ſavoir quelque gré de ſon preſent. *J'ai craint*, continue t-il, *qu'on ne crût me faire*

re

re trop d'honneur en l'acceptant, & que l'on ne prétendît me charger de toute la reconnoissance. Il avertit ensuite ces morts, *qu'il imite un grand Esprit de notre tems, lequel a dédié ses Dialogues des morts à Lucien. . . & qu'il ne court aucun risque en suivant l'exemple de cet admirable Moderne, & les choisissant pour Héros aussi respectables qu'inutiles de l'Epitre Dédicatoire d'un livre qui traite de la Philosophie, dont ils ont fait autrefois l'objet de leurs méditations.* Dans la suite de l'Epitre, Notre Auteur témoigne à ces illustres défunts le chagrin qu'il a de n'avoir pas vécu de leur tems. *Il auroit aimé à philosopher avec eux ; à leur faire part de ses doutes ; à chercher avec eux de certaines verités & de certaines apparences, Il eût pris la liberté de leur proposer une maniere de raisonner, qu'il a pensée heureusement, bien differente de celle des Philosophes qu'il a lûs & pratiqués.* Cette methode, *aussi bonne que rare*, auroit *exclu les disputes & les chicanes* ; & comme Socrate & ses associés se connoissoient en bonne Philosophie, ils *auroient au-moins consenti d'en faire l'essai.* L'Auteur n'a proposé sa methode *ni verbalement, ni dans son Ouvrage* ; & même *jusqu'a present il a été contraint de philosopher tout seul* ; parcequ'il n'a trouvé parmi ses contemporains *aucun mortel assez disposé à éprouver cette methode.*

Le reste de l'Epitre est écrit du même goût. Seulement il essaie de faire un Eloge critique des morts qu'il a choisis pour

trons de ſon Ouvrage. Avant que d'entrer en matiere, il établit dans un Diſcours préliminaire pluſieurs maximes, qui, pour n'être pas nouvelles, n'en ſont pas moins eſtimables. Il ſeroit à ſouhaiter pour les Auteurs, & ſur-tout pour les Auteurs François, qu'ils profitaſſent des regles que notre Philoſophe, aprés une infinité d'Ecrivains du premier ordre, leur donne ſur la modeſtie & ſur la raiſon; qu'ils fuſſent capables *de douter ſi le ſentiment oppoſé à celui qu'ils veulent ſuivre, n'eſt pas le meilleur*; qu'ils euſſent la modeſtie de croire que *leurs Lecteurs peuvent penſer plus judicieuſement qu'eux*; *que pour être Auteurs, ils n'en fuſſent pas plus attachés à leurs ſentimens: qu'en un mot, ils fuſſent capables de faire ceder leur raiſon à une raiſon plus judicieuſe*; & qu'ils ſe défiſſent de cette idée chimerique de ſuperiorité ſi fort attachée à la qualité d'Auteur: qualité qui eſt pourtant bien commune & bien facile à acquerir, quand on n'écrit que pour faire un livre. M. *de la Bruiere* la met au rang des métiers. „ C'en eſt un, dit-il, que „ de faire un livre, comme de faire une „ pendule. Il faut plus que de l'eſprit „ pour être Auteur. „ Qu'on ne croye donc pas que les Auteurs ſoient au-deſſus des autres hommes. Peut-être a-t-on beſoin aujourd'hui d'autant de force d'eſprit pour ne pas écrire, qu'il en falloit autrefois pour bien écrire.

L'Auteur parle enſuite des défauts des Au-

Auteurs Philoſophes; comme de ſe laiſſer conduire à ſa raiſon particuliere, c'eſt-à-dire, à *ſes fantaiſies, ſon goût, ſes paſſions. De-là les Sectes, dont la difference vient de ce que les paſſions & les fantaiſies ne ſe reſſemblent pas.* La raiſon eſt une comme la verité. *La plûpart des Philoſophes paroit l'être plûtôt par goût pour la Philoſophie en general, ou pour telle & telle Secte, que pour de plus ſolides avantages. On les voit prévenus de quelques ſentimens, ou d'un Syſteme qu'ils ont embraſſé; parler ou écrire ſeulement pour le ſoutenir, ou pour le prouver: car leur parti eſt pris; & ils ne craignent point d'avoir fait un mauvais choix.* On peut ajoûter, que beaucoup de Savans embraſſent des Syſtémes inſoutenables, & établiſſent des paradoxes, pour faire briller leur eſprit, ſans ſe mettre en peine du vrai. C'eſt à cette ſorte de génies que nous devons quantité de livres, ingenieux à la verité, mais cependant fort pernicieux, & capables de gâter les eſprits qui ſont dénués de principes fixes, & qui n'ont que des lumieres foibles.

Les *Philoſophes Moraux aiment les grandes idées; peut-être en partie parcequ'elles conviennent à leur orgueil, & en partie parcequ'elles coûtent ſouvent moins à trouver que de grandes veritez. Ils ſe rempliſſent de hautes ſpeculations ſur la ſageſſe, la vertu &c.* qu'ils veulent faire pratiquer aux autres, & qu'ils ne ſauroient pratiquer eux-mêmes, bien qu'ils s'en croyent capables. Ce défaut n'eſt que trop réel: mais que

répondre à cela ? il eſt plus aiſé de concevoir la perfection de la vertu que de pratiquer cette perfection ; plus aiſé de raiſonner que d'être raiſonnable ; plus aiſé d'enſeigner les autres que de s'inſtruire ſoi-même. Il ne faut pas d'autre réponſe à ceux qui mépriſent les Prédicateurs & les Philoſophes, parce-qu'ils leur trouvent les mêmes défauts contre leſquels ils déclament publiquement.

Cependant les Philoſophes de ce caractere ſe trouvant extrémement prévenus de leur prétendue ſuperiorité, tombent dans une préſomption inſuportable, ſe laiſſent aller à des conteſtations inutiles, diſputent de mots, & ſe rendent rarement à la verité. *Ils emploient leur eſprit à chercher les moyens de n'être point convaincus quand ils ont tort : ils abuſent des termes, & pour avoir cette liberté, ils ne les définiſſent pas, ou les définiſſent mal.* Notre Philoſophe fait tous ſes efforts pour éviter de tomber dans ces défauts. Il ſoumet tout ce qu'il dit au jugement des habiles : il promet d'être docile à la Critique ; & perſuadé des bornes étroites de l'Eſprit le plus éclairé, il renonce aux airs déciſifs de la plûpart des Auteurs : juſques-là qu'il veut qu'à chaque Propoſition de ſon Livre on ſous-entende ces mots : *il me ſemble ; il me paroit vrai-ſemblable.*

Le premier Chapitre de ce livre, qui eſt diviſé en deux parties, comprend les déſi-

définitions de l'Ame, de ſes differentes modifications, & des principales qualitez qui en découlent, comme la verité & l'erreur, les doutes, les apparences, la ſageſſe, la folie. Dans le ſecond l'Auteur donne ſon idée de la raiſon & d'une Philoſophie raiſonnable. Cette raiſon, qui eſt une, comme la verité, n'eſt defectueuſe que par l'erreur de celui qui la connoit, ou qui la pratique mal, qui ne la voit que par des avantages apparens, ou ſeulement par les avantages qui ſont de ſa convenance. La Philoſophie raiſonnable regle ſes avantages & ceux d'autrui par la raiſon, qui ne dicte rien de contraire à la tranquillité du Sage; car c'eſt ce qu'il faut conclure des maximes que notre Philoſophe va établir. Cette Philoſophie eſt l'uſage de la raiſon dans un ſujet bien-faiſant. Nous verrons à quel point ce ſujet doit être bien-faiſant. Dans les Chapitres ſuivans il traite des qualitez qui font le Philoſophe raiſonnable & l'honnête-homme, des avantages qu'elles donnent, & de quelques biens dont on peut jouïr par une Philoſophie raiſonnable. Il compte parmi ces biens, ceux du corps & pluſieurs plaiſirs, dont un Philoſophe peut jouir en honnête Epicurien.

A l'égard des avantages, il pourra fort bien arriver que ceux de notre nouveau Philoſophe ne ſoient pas du goût general. Par exemple, il borne la ſenſibilité de ſon Sage d'une façon aſſez nouvelle. Selon

lui

lui le Sage ne doit faire uſage des *véritez triſtes que quand la connoiſſance de ces véritez eſt plus avantageuſe que pénible. Les avantages du Philoſophe ſont ſa premiere & ſa plus grande affaire : ainſi il n'eſt pas d'un homme ſage de faire du bien à autrui, quand ce bien lui coûte juſqu'à un certain point, & quand il s'expoſe en le faiſant à un trop grand danger.* De-là il tire des conſéquences contre ceux qui ont excité des révolutions, même des révolutions utiles & neceſſaires. La condition de la nature humaine étant de ſouffrir, il veut qu'on ſouffre tranquillement, qu'on voye les maux, ſans en arrêter le cours. Il ne veut pas-même qu'on penſe aux deſordres d'un mauvais Pere de famille, & croit qu'on doit éviter de les voir, pour s'empêcher d'en gémir, lors-que ces gémiſſemens ne ſont bons à rien. Ainſi le Sage de notre Philoſophe doit vivre dans une indolence parfaite à l'égard de ſon prochain ; & même ne doit point travailler à rectifier les deſordres qui l'environnent, dès que la choſe lui paroît trop dangereuſe. Tout ſe bouleverſera, ſans que la ſageſſe de cet heureux Sage perde rien de ſon équilibre. Il nous ſemble que ces idées ſont ſi contraires au caractere de l'humanité, que l'Auteur n'a pû s'empêcher de ſe contrédire dans la deſcription qu'il donne enſuite de l'amitié. Il n'a pû accorder avec ces idées, plus propres à une fauſſe ſpéculation qu'à une pratique ſolide & raiſonnable

ble, le ſoulagement qu'il veut qu'on procure à des amis qui ſont tombés en quelque diſgrace. Il doit convenir qu'alors on ceſſe de voir ſans inquiétude & ſans douleur une de ces veritez qu'il appelle triſtes. Si l'Ami diſgracié appartient au mauvais Pere de famille, & ſoufre de ſes deſordres, tout-au-moins on reſſentira de la compaſſion pour cet ami, on penſera vivement à lui, quoi-que ſelon le nouveau Philoſophe, *cette penſée ne ſoit bonne à rien.*

Les 6. & 7. Chapitres de cet Ouvrage traitent du mérite, & de ce qui peut ſervir de fondement à la modeſtie; qui eſt le peu de progrès de l'homme dans la connoiſſance & la pratique de la ſageſſe, & les courſes qu'il fait vers des véritez inutiles à ſon bonheur: courſes dangereuſes, leſquelles en ſatisfaiſant l'orgueil de l'homme, le diſſipent en de vaines occupations, qui lui rendent la vie laborieuſe & ſouvent amere. „ Beaucoup de gens, dit l'Auteur, ne croyent pas la raiſon impuiſſante dans les recherches chimeriques de certaines choſes que l'on n'a pas encore trouvées, qui la croyent trop foible à l'égard de quelques-autres, qu'ils ont un extrême interêt de chercher. . . . Ils vivent dans l'indifférence là-deſſus: ils eſtiment des hommes dont l'Hiſtoire fait mention, qui ſe ſont déterminés à un Culte fixe: mais ils ſe contentent de quelques pratiques exterieures de la Religion du Païs où ils ſont nés. . . .

Ils

„ vivent au hazard, preſque ſans penſer à „ leur deſtinée. . . Vous trouverez beau„ coup de gens d'eſprit qui n'ont pas ten„ té ſeulement d'éclaircir s'il y a un Dieu; „ ils en doutent, non après des recherches „ faites là deſſus, mais parcequ'ils ne les „ ont jamais faites &c. . . Pluſieurs con„ viennent de l'immortalité de l'Ame; „ qui à l'égard de l'avenir, vivent com„ me leurs chiens & leurs chevaux. . .

Le Chapitre 8. traite de la *penſée & de l'expreſſion dans les Ouvrages ſerieux & de conſéquence*: d'abord il remarque *que notre goût contribue à faire la convenance & la diſconvenance de beaucoup de choſes à notre égard.* Ce qui eſt vrai; mais avec des exceptions; car très ſouvent nous avons du goût pour des choſes qui ne contribuent nullement à cette *convenance*, & d'autrefois nous en avons pour des choſes qui n'ont que de la *diſconvenance*. Un excès de goût jette dans l'erreur; parceque jugeant de la choſe par l'impreſſion qu'elle fait ſur nous, nous lui donnons plus que ſa véritable valeur. Le trop, ou le trop peu de goût, ſont les ſources d'une infinité de mauvais jugemens & de mauvais choix. Appliquons ces maximes à l'expreſſion. „ Un homme qui a un goût „ dominant pour les beautez du Style, „ qui trouve qu'elles donnent un grand „ mérite aux penſées; qui ne peut trou„ ver belles ces dernieres, avec des ex„ preſſions ſimples, ni les détacher de

ces

» ces expreſſions, pour les conſiderer en
» elles-mêmes, & pour en ſentir toute
» la force, ne jugera pas d'un diſcours
» écrit, comme un autre qui a un goût
» dominant pour les penſées : (diſons
» même qu'il n'en jugera pas ſi bien.) De
» plus, une perſonne qui aura une forte
» ſenſibilité pour le ſtile, jugera plus ſai-
» nement des penſées, s'il peut ſuſpen-
» dre cette ſenſibilité quand il le faut,
» que celui qui n'a pas la force de la ſuſ-
» pendre ; (quelque goût qu'il ait d'ail-
» leurs pour la ſolidité des penſées.)
» Mais il faut une grande force d'eſprit
» & beaucoup de ſolidité, pour en ve-
» nir là.

On peut voir dans l'Ouvrage-même les autres remarques de notre Auteur ſur l'expreſſion, ſur les avantages qui doivent faire-préférer le choix des penſées à l'élegance des expreſſions, & ſur les diſpoſitions où l'on doit être pour bien philoſopher. Il fait à ce ſujet des obſervations intereſſantes. La premiére partie de cet Ouvrage finit par des objections contre le Syſtême de l'Auteur, & la réponſe à ces objections.

Le premier Chapitre de la ſeconde partie, qui traite de la recherche de la verité, ſert à définir les termes de *verité* & d'*erreur*. Il y diſtingue trois ſortes de veritez, dont les dernieres ſont, ſelon lui, des veritez d'apparence. Il prétend dans le ſecond que la verité n'eſt un bien, que

que quand elle produit quelque bien, & que l'erreur n'eſt un mal, que quand elle produit quelque mal. La connoiſſance de la verité nous cauſe un mal, en nous découvrant un mal ſans remede, & celle de l'erreur un bien; en nous cachant un mal ſans remede. La connoiſſance de la verité eſt un bien quand elle eſt avantageuſe; celle de l'erreur un mal, quand elle nous cauſe quelque mal. Raiſonnons ſur ces idées. La verité, conſidérée par elle-même, n'eſt pas un bien, ou tout au plus eſt ſeulement un bien relatif: de-même l'erreur n'eſt pas un mal, ou n'eſt au pis-aller, qu'un mal relatif. Ainſi toute verité, qui m'eſt inconnue, & que l'Auteur de la nature a miſe au-deſſus de ma portée, que je cherche pourtant de connoître, à laquelle je m'efforce d'atteindre, eſt un mal, à-cauſe de l'impoſſibilité où je me trouve d'en jouïr. Ainſi l'erreur que je ne connois pas, & qui me paroît utile, eſt un bien. Toute vérité qui m'eſt inutile, eſt un mal pour moi: toute erreur, qui m'eſt utile, eſt un bien pour-moi. Si en cherchant la vérité, nous découvrons en nous des défauts & des foibleſſes, qu'il nous eſt impoſſible de corriger; notre recherche eſt un mal, parcequ'elle nous tire d'une agréable illuſion. Si au-contraire l'erreur met un voile ſur ces imperfections, c'eſt un bien. Si la recherche de la verité eſt avantageuſe à notre état, c'eſt un bien: ſi au contraire l'er-

leur nous laiſſe dans un trouble agréable? ſi elle nous entretient dans une indolence qui nous fait jouir mollement des biens ſenſuels, dont l'Auteur a fait le détail dans un chapitre de ſa premiere partie? c'eſt un bien. Suppoſons un Vieillard de ſoixante-dix ans, dont le corps eſt accablé de miſere & d'infirmité; mais qui conſerve aſſez de liberté d'eſprit pour réfléchir ſur les devoirs d'un honnête-homme: ſuppoſons à ſes côtés un jeune-homme de vingt ans, dont le corps parfaitement bien diſpoſé l'invite ſans ceſſe aux plaiſirs des ſens, & que rien n'incommode & n'afflige que les remontrances du vieillard; dira-t-on que la connoiſſance de l'erreur, dans laquelle ce jeune-homme trouve ſon plaiſir preſent, eſt un mal pour lui, à-cauſe du chagrin qne lui cauſe cette connoiſſance? dira-t-on que la connoiſſance de ces devoirs n'eſt un bien que pour le Vieillard, à-cauſe qu'il eſt deſormais avantageux au vieillard de vivre en homme de-bien, & de ménager ſon corps tout uſé. Quelles conſéquences ne tirera-t-on pas du Syſtême de notre nouveau Philoſophe? Tout ce qu'on peut dire en ſa faveur, c'eſt qu'il eſt très-propre à ces perſonnes indifferentes, qui n'aiment que les veritez commodes, & qui ne veulent reconnoitre pour erreur, que ce qui eſt préjudiciable à leur tranquillité.

Dans les chapitres ſuivants l'Auteur diſtingue entre les veritez qu'il convient au

Sage dè rechercher dans l'état où il ſe trouve, & celles qui ne conviennent pas à cet état; entre les biens qui ſont biens pour lui, & ceux qu'il doit éviter, comme étant de faux biens à ſon égard. Revenant enſuite aux moyens que le Sage doit emploier pour parvenir à quelque fin, leſquels ne ſont autre choſe que les *veritez d'apparence*, il nous dit une choſe qui eſt vraie dans la pratique; c'eſt qu'un fou, un temeraire, un imbecille, qui prennent le contre-pied de ces veritez, réuſſiſſent mieux quelquefois, que le Sage qui ſuit la raiſon autant qu'il lui eſt poſſible. Cependant on ne doit pas conclurre qu'il faille ſe conduire par l'extravagance ou par la témérité. Un fou réüſſit; qu'un autre fou l'imite, il échouëra. La ſageſſe & la raiſon ont des regles ſûres; la folie & la témérité n'en ont aucunes.

Les autres Chapitres de cette ſeconde partie juſqu'au Chapitre IX. inclusivement nous parlent des choſes où la connoiſſance de la verité eſt la plus utile; des défauts qui ſe trouvent dans les biens les plus deſirés de la fortune, de la nature & de l'art; de l'imperfection du bonheur de l'homme en ce monde; du peu d'avantage que nous pouvons trouver dans la poſſeſſion des biens les plus recherchés.

Le Chapitre X. traite de la vraie magnanimité. L'Auteur ne veut pas que cette vertu ſe ſoit trouvée dans l'ame de quelques grands-Hommes, tels qu'Alexandre

dre & Cesar. Il refute S. Evremond sur la magnanimité qu'il a reconnue aux Romains. On répond à l'Auteur que ce n'est pas dans les défauts de ces Conquérans, ni dans les suites fâcheuses de leurs victoires qu'on reconnoit cette magnanimité : c'est, (en nous servant précisément des idées qu'il donne de la veritable magnanimité,) dans cette elevation d'ame, qui les a portés à être bien faisans & desintereſſés en plusieurs occasions ; à se priver souvent de leurs plus grands avantages, non par l'effet du caprice & du tempérament, mais avec choix & avec raison. C'est dans ce goût de l'ame, dans cette passion qu'elle a pour des objets véritablement grands, sans y mêler cette fausse ambition, qui est la source d'une infinité de guerres & de desordres. On reconnoit fort bien dans le caractere des grands-Hommes les deux sortes d'ambitions qui sont la vraie & la fausse magnanimité. La suite du Chapitre est une Critique de quelques Maximes de M. de *la Rochefoucault.*

Le Chapitre XI. contient des réflexions sur cette Maxime du même Auteur, *que les plus sages ne le sont pas dans leurs plus serieuses affaires.* Le XII. & dernier est une espece de comparaison entre l'utilité de la sagesse & de la folie. Voici quelques Maximes de ce Chapitre. *La folie heureuse* est préférable à une sagesse malheureuse. Celui qui est fou d'une telle folie

ne doit pas en être desabusé. La connoissance de la verité n'est pas toujours un bien ; elle est même quelquefois un mal. (nous-avons déjà parlé des conséquences de cette maxime.) Il peut y avoir du bonheur & de l'avantage sans la raison.

En general cet Ouvrage est écrit avec beaucoup de confusion & d'obscurité. Le Stile en est peu correct. Il semble même que l'Auteur ait affecté d'écrire mal.

ARTICLE XV.

Essai d'une Architecture Historique, contenant la description des plus beaux Batimens de l'Antiquité, & de plusieurs Batimens modernes, entre lesquels il y en a de l'invention de l'Auteur de ce Recueil, qui est Jean Berhnard Fischer Van Erlachen: divisé en quatre livres, avec un Suplément, où l'on represente quelques Vases anciens & modernes, & quelques-autres qui sont de la façon de l'Auteur. In folio: à Leipsig MDCCXXV.

LE Titre de cet Ouvrage au Lecteur est en Allemand; pour donner une idée juste du livre, il en a fallu traduire le titre en François. Cet Essai d'Architecture est à proprement parler, un Recueil de quatre-vingt-cinq planches, à la verité très

bien

bien deſſinées, auxquelles on a joint une explication en François moitié Wiſigoth, & pour faire paroître cet Ouvrage avec quelque ordre, on l'a diviſé en cinq parties. La premiére partie eſt deſtinée à vingt ou vingt-quatre anciens Bâtimens, dont on fait l'hiſtoire en abregé. On met entre ces Bâtimens le Mont Athos taillé en Coloſſe, ſelon le projet que l'Architecte Dinocrate avoit conçu, pour faire ſa Cour à Alexandre le Grand. La ſeconde partie eſt de quinze planches, qui repreſente quinze Bâtimens des anciens Romains. On a mis au rang de ces Antiquitez Romaines, les ruines de Palmyre, les *Stone bengs*, qu'on appelle auſſi, *Chorea Gigantum*, ou la *Danſe des Géans*, & l'Ile Borromée, qui eſt dans le Lac-Majeur, à une journée de Milan. La troiſiéme partie renferme quinze-à-vingt Bâtimens Turcs, Indiens, Arabes & Chinois, ſans autre deſcription que celle qui eſt au bas des Eſtampes. Entre ces Bâtimens on en voit d'une entrepriſe auſſi hardie, & d'une architecture auſſi ſurprenante, que ceux qu'on a mis autrefois au rang des Merveilles du Monde. La IV. partie contient vingt & un Edifices, du deſſein & de l'invention de l'Auteur: & la cinquiéme treize planches repreſentant quelques anciens Vaſes &c. Ce Recueil eſt précédé d'une Dédicace à l'Empereur regnant, non traduite de l'Allemand, & d'une Préface en François, où l'on rend raiſon de l'Ouvrage.

On aſſure qu'*on s'y eſt plutôt propoſé de fournir aux amateurs de l'Art des échantillons de toutes ſortes d'Architectures, & à ceux qui s'y éxercent des ſources de nouvelles inventions, que d'en inſtruire les Savans. . . . Que le vrai & le vrai-ſemblable ont été obſervés, autant que l'incertitude des autorités jointe aux occupations qu'on avoit d'ailleurs, & la grandeur des dépenſes, que cette entrepriſe ſembloit éxiger, ont pû le permettre. . . Qu'on ne s'en eſt fié qu'à des témoins les plus authentiques, tels que ſont les Hiſtoires contemporaines, les Médailles anciennes, qui ont conſervé les images des édifices qu'on voit ici repreſentez, & ſur tout les ruines mêmes qui en reſtent.* On a eu peu d'égard aux Deſſeins modernes, *dont quelques-uns*, dit on, *ne ſont que des productions d'une imagination vague & arbitraire :* ce qui eſt generalement vrai.

Nous allons donner aux curieux l'idée des deux premiéres parties de ce Recueil. On voit à la tête du premier livre une Carte generale, qui ſert à marquer la ſituation des anciens Monumens qu'on y décrit. Les deux premiéres planches repreſentent le Temple de Salomon. La troiſiéme les Merveilles de l'ancienne Babylone, c'eſt-à-dire, ſes murs, ſes jardins, qui étoient comme ſuſpendus, le Mauſolée de Ninus, & le fameux Temple du Soleil, ou de *Nimrod*, adoré des Chaldéens ſous le nom de *Jupiter-Belus* : la quatriéme les Pyramides d'Egypte : la cinquiéme le Coloſſe

loſſe de Jupiter Olympien, & l'interieur de ſon Temple. Ce Coloſſe de Porphyre, au raport de quelques anciens, ou ſelon d'autres, d'yvoire & de petites pieces raportées, étoit l'ouvrage du celebre Phidias. La ſixiéme planche repréſente le Mauſolée qu'Artemiſe, Reine de Carie, fit bâtir à la mémoire de Mauſole ſon Epoux. Cet Edifice étoit l'ouvrage des plus excellens Architectes de ce tems-là: mais rien n'a plus contribué à le faire mettre au rang des Merveilles du Monde, que l'entrepriſe d'un de ces Architectes, qui eleva ſur ce Mauſolée, une Pyramide de même hauteur que le Bâtiment, & poſa ſur la pointe de la Pyramide un Char à quatre chevaux de front, qui fut dédié au Soleil. La ſeptiéme planche repreſente le Temple de Diane. On dit que ce Temple coûta deux cens vingt années de travail, & qu'il fut bâti dans un terrain fort marécageux, pour le garentir des tremblemens de terre, qui ſont fréquens du côté d'Epheſe. On ajoûte, que pour faire les fondemens de ce Temple, on jetta de la poudre de charbon dans ces marais, & qu'enſuite on étendit de la laine ſur cette poudre. On voit dans la huitiéme planche la repréſentation du Coloſſe de Rhodes; dans la neuviéme celle du Phare d'Egypte. Ce Phare étoit ſitué à l'entrée du Port d'Alexandrie. Dans la dixiéme, celle d'un ancien Batiment, pris d'une Médaille de M.

Bellori, & qu'on croit avoir été un Temple de Ninive. Les autres planches de cette derniere partie repréſentent deux Pyramides & le Mauſolée de Mœris, les ruines de l'ancienne Thebes, celles des Pyramides de Sotis Roi d'Egypte, celles de quelques anciens tombeaux Egyptiens, celles de Perſepolis ; le Labyrinthe de Crete, le Temple de la Venus de Paphos, où elle étoit adorée ſous la figure d'un Cône ; le Coloſſe du Mont Athos, ou plutôt le Mont Athos taillé en Coloſſe. Ce Coloſſe devoit recevoir dans le creux d'une de ſes mains toutes les eaux de la montagne, & tenir de l'autre une ville conſiderable. Les deux derniéres planches de ce premier livre repréſentent le Temple du Jupiter Olympien d'Athenes, celui de Minerve, & le Théatre de Bacchus dans la même ville ; l'Acro-Corinthe, au ſommet duquel on voioit un Temple, & l'Obeliſque de Marc-Aurele & de Lucius-Verus.

La premiére planche du ſecond Livre repréſente les ruines de l'Amphithéatre de Tarragone, deſſinées ſur le lieu-même, lors-que l'Empereur aujourd'hui regnant occupoit la Catalogne ; le Tombeau des deux Scipions près de cette même ville ; les ruines du grand Aqueduc de Carthage, deſſinées ſous les ordres de Charles-Quint ; le Pont ſuperbe qu'Auguſte fit faire ſur le Tibre près de Rimini, & l'Arc de Triomphe que le Senat fit elever

ver ſur ce Pont, à l'honneur d'Auguſte; le vaſte Palais de Néron, dont l'enceinte égaloit celle d'une grande ville; quatre Arcs de Triomphe, la Naumachie de Domitien, la Place de Trajan, le Pont d'Ælius, les Thermes & le Palais de Dioclétien, ſon Aqueduc, le Temple de Jupiter, (ces trois derniéres Antiquitez ſont à *Spalato*;) quatre autres anciens Temples Romains, les ruines de Palmyre, les *Stone hengs*, ou les Gonds de pierre, qui ſont des rochers entaſſés les-uns ſur les autres en forme de portes, près de Sarisburi en Angleterre, & l'Ile Borromée.

Celui qui a expliqué la Figure qui repreſente ces *Stone-hengs*, s'imagine que ces rochers ont été ainſi entaſſés à deſſein, pour ſervir de ſepulchres, à la façon des Tombeaux des anciens Goths. Il eſt bien vrai qu'on a déterré de ce côté-là beaucoup d'oſſemens de morts, que l'on ſuppoſe avoir été des Rois de cette Province, & qu'on aſſure que les anciens Bretons y ont autrefois enterré leurs Rois. Quoi-qu'il en ſoit, quelques uns de ces rochers ont vingt & huit pieds de haut & ſept de large. Cambden, prévenu que cet arrangement extraordinaire eſt dû à l'adreſſe des anciens Bretons, prétend que ces maſſes de pierre ſont faites de ſable paitri avec une ſorte de ciment extrémement onctueux, & qui s'eſt pétrifié avec le tems.

Ceux qui aiment les beaux Deſſeins, trouveront à ſe ſatisfaire dans ce Recueil; mais il s'en faut beaucoup que le peu d'explications qu'on y trouve, ne ſoient même médiocrement intereſſantes, outre qu'elles ſont à peine intelligibles, tant le François en eſt barbare.

ARTICLE XVI.

Hiſtoire de la Priſe d'Auxerre par les Huguenots, & de la délivrance de la même Ville, les Années 1567. *&* 1568. *Par un Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre.* A Auxerre chez J. Baptiſte Troche. Sans date de l'impreſſion. In 8o. pp. 228. y compris la Préface.

QUoi-que l'amour de la Patrie ſoit vif dans la plûpart des hommes, il eſt rare de voir les Sçavans s'attacher à conſerver les evenemens qui peuvent illuſtrer le lieu de leur origine. Amoureux des connoiſſances étrangeres, ils croiroient ſe faire peu d'honneur par une érudition puiſée dans le lieu de leur naiſſance : ils aiment mieux courir la Grece & l'Italie, comme ſi la diſtance des lieux donnoit du relief à leurs découvertes. Seroit-ce par un deſir ſecret d'imiter ces Héros, qui vont chercher des lauriers loin de leurs Etats ? Ne ſeroit-il pas glorieux à un Sçavant de tranſmettre à la Poſtérité les ré-

révolutions différentes de ſa Patrie ? & n'eſt-ce point-même une eſpece de dette qu'il contracte en naiſſant ? Par là nous aurions des hiſtoires exactes de la plûpart des villes, dont les Monumens dépériſſent tous les jours, parcequ'il n'y a perſonne qui ſe mette en peine de les préſerver des injures du tems. Un Citoyen eſt plus à portée d'avoir communication des titres. La connoiſſance des lieux, une tradition d'hiſtoires, qu'il ſucce, pour-ainſi-dire, avec le lait, & qui donne un grand jour aux Monumens obſcurs, le rendent plus capable de perfectionner de pareils Ouvrages.

On ne ſauroit donc trop louer M. *Le Beuf*, Chanoine & Soû-chantre de la Cathédrale d'Auxerre, Auteur du Livre que nous annonçons, de ne point imiter ces Sçavans ingrats. Il paroit uniquement occupé du ſoin de faire connoître ſa Patrie, & c'eſt à nous à rendre compte au public de la maniére dont il a traité ſon ſujet dans ce premier Ouvrage.

On y trouve d'abord deux Epitres Dédicatoires : la premiére eſt pour Madame d'*Orleans*, Abbeſſe de *Chelles* ; rien n'y ſent l'adulation, & ſi M. *le Beuf* n'eût pas négligé les agréemens du ſtile & un tour de phraſe coulant, on ne pourroit que lui donner des louanges. La ſeconde, qui eſt adreſſée *aux habitans de la Ville d'Auxerre*, eſt ſans doute de trop : mais on doit pardonner à l'amour d'un Auteur pour ſa Patrie.

Après

Après ces deux Epitres, vient une longue Préface, qui fait presque la moitié du livre, & qui peut passer pour un ouvrage séparé. Une Préface, dit *Furetiere, est un avertissement qu'on met au-devant d'un livre, pour instruire le Lecteur de l'ordre & de la disposition qu'on y a observé, de ce qu'il a besoin de savoir pour en tirer de l'utilité, & lui en faciliter l'intelligence.* Pourquoi dans un livre, où l'on se propose de donner l'histoire de quelques evenemens particuliers, entrer dans le détail des Antiquitez d'Auxerre? Quelle liaison entre ces matiéres? A l'exception des deux premiéres pages, il n'y a rien dans cette Préface qui aye quelque raport au sujet principal. M. *Le Beuf* devoit reserver ce fruit prématuré pour le Corps de l'Histoire d'Auxerre, qu'il nous promet. Si par cet échantillon il a voulu sonder le goût du public; attentif à ménager la patience de ses lecteurs, il auroit dû donner plus d'ordre à tant de differents materiaux.

Il faut cependant convenir, que cette Préface, quoi-que mal digérée, est remplie de recherches très curieuses sur les Antiquitez sacrées & profanes d'Auxerre. L'Auteur s'attache principalement à y décrire l'origine & l'état present de ses Eglises; il y parle encore de la Monnoye de cette Ville; des Papes & des Rois qui l'ont *visitée*; des Comtes & des Vicomtes qu'elle a eu; de son Balliage, de la coutume

tume qui s'y observe, & qui fut rédigée l'An 1507. avec les solemnitez requises. M. *Le Beuf* n'auroit pas dû oublier ce que M. *De Launoy* a rapporté dans son Traité *de Scholis celebrioribus* &c., sur l'Ecole de S. Germain d'Auxerre, que *Lothaire*, fils de *Charles-le Chauve*, rendit si fameuse.

La description qu'il fait pag. 36. de la famine qui affligea Auxerre dans le XI. Siécle, mérite d'être lûe. C'est *Glaber*, Moine de l'Ordre de Cluny, qui lui a fourni les traits pathétiques, dont il s'est servi pour retracer ce triste evenement. La réflexion que fait là-dessus le pieux Benedictin, n'a point échappé à M. *Le Beuf*. *Ces chatimens si terribles ne servirent*, dit-il, *qu'à endurcir le cœur des hommes; parceque c'est Dieu qui est Auteur de toutes bonnes œuvres, & qui donne la volonté de le prier, lui seul connoissant les momens auxquels il doit faire miserizorde. Quoniam ille summus Judex & Autor totius bonitatis dat velle rogare se, qui novit quando debeat misereri.*

L'Auteur remarque à la même page, qu'après cette cruelle famine, on célébra à Auxerre l'An 1033. un Concile, où parmi plusieurs reglemens, il fut ordonné qu'à perpétuité on s'abstiendroit de vin le Vendredy. Ce Canon est un peu rouillé dans un Païs si celebre par la bonté de son vin. On est tenté de croire que l'Auteur en a beaucoup à vendre, puisqu'il en fait si souvent l'éloge, sur-tout

aux

pagg. 29. 30. 54. 73. 25. 96. 97. Il n'a pas manqué de rappeller ce que dit *Beze* dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, que la Ville d'Auxerre eſt renommée *pour les bons vins, & pour les mauvaiſes têtes des femmes*, non plus que la donation d'une excellente vigne qu'*Anaſtaſie*, mere du Prêtre *Achard*, fit au Chapitre de S. Etienne d'Auxerre, à condition que le vin n'en ſeroit bû que par les Chanoines qui aſſiſteroient à Matines. Voici les termes du Necrologe de la Cathédrale, qui eſt dans la Bibliotheque de M. Colbert, Cod. 1966. *Obiit Anaſtaſia, mater domini Achardi Presbyteri, quæ dedit Canonicis S. Stephani quandam vineam optimam, hoc pacto ut qui matutinis horis inſiſterent, vinum, dum duraret, biberent: Canonici autem qui erant in Capitulo, hoc conceſſerunt.* Quand l'Auteur du Necrologe n'auroit pas exprimé le conſentement des Chanoines, on l'auroit aiſément ſupplée.

N'oublions pas une remarque que fait l'Auteur pag. 5. Il prétend que le premier nom d'Auxerre fut, *Autricum*; contre ce que dit le Savant *Adrien de Valois* dans ſa Notice des Gaules. *Qui Antiſſiodurum dictum prius Autricam putat, ſuam Geographiæ ignorantiam prodit, & Senones atque Carnutes in unum confundit.* Il ſoutient que ce mot, *Autricum*, étoit un mot générique chez les Romains, ou peut-être chez les Gaulois; & il recherche comment cette Ville a été depuis ap-

appellée *Autricidorum*, ou *Autisiodorum*.

La Préface, dont nous venons de rendre compte, eſt ſuivie d'un *Avertiſſement*, où M. *Le Beuf* rapporte les ſentimens de D. Bernard de *Montfaucon*, de M. Baudelot membres de l'Academie des belles-lettres, & du P. *Chamillart* l'aîné, Jeſuite, ſur une Inſcription trouvée en 1721. ſur les anciens murs d'Auxerre. Nous renvoyons à cet Avertiſſement les Lecteurs curieux de cette ſorte de Monumens.

Après tous ces préliminaires, M. *Le Beuf* entre en matiére, & partage ſon Hiſtoire en ſix Chapitres. Le premier peut être appellé une ſeconde Préface. L'Auteur y fait remarquer en homme déſintereſſé, le zele indiſcret des Catholiques, & l'animoſité des Proteſtants: il montre la néceſſité de la réſidence des Evêques, attribuant à leur abſence le progrès de l'héreſie. L'idée avantageuſe qu'il s'eſt juſtement formé des Statuts de M. de *Dinteville* Evêque d'Auxerre, imprimés à Paris chez *Gauterot* l'An 1552., lui en fait ſouhaiter une ſeconde édition. Mais qui pourroit prendre ce ſoin avec plus de ſuccès que M. *Le Beuf* lui même, ſi verſé dans la Diſcipline Eccleſiaſtique de ſon Dioceſe?

En parlant dans ce Chapitre de l'entrée du Roy Charles IX. à Auxerre le 18. Avril 1566., il rapporte un petit trait aſſez ſingulier, dont il fait honneur à D. George *Viole*, qui avoit fait le Canevas de

cette

cette hiſtoire. Le Roi de Navarre faiſant difficulté d'entrer dans l'Egliſe, de crainte d'aſſiſter à la Meſſe, pour laquelle il n'avoit point de foi; Charles IX. qui n'étoit âgé que de quinze à ſeize ans, lui prit la Tocque de velours qu'il avoit ſur la tête, ſuivant la mode de ce tems-là, & la jetta dans l'Egliſe, pour l'obliger d'y entrer. M. *Le Beuf* obſerve auſſi que dans cette entrée le Roi donna le pas aux Catholiques ſur les Proteſtants.

Le 2. Chapitre contient le détail de la priſe d'*Auxerre*. M. *Le Beuf* décrit d'une maniére très touchante, *les violences des Proteſtants, les indignitez qu'ils firent ſouffrir aux Prêtres & aux Religieux, leur fureur à détruire les anciens Monumens.* On ne peut lire ſans attendriſſement les inſultes faites à l'illuſtre P. *Divolé* de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Quelques circonſtances que l'Auteur rapporte du pillage de l'Egliſe Abbatiale de S. Germain, ſont preſque miraculeuſes.

L'Auteur ne ſe borne pas aux deſordres arrivés dans Auxerre, il retrace les malheurs de tout le Dioceſe. Après la priſe d'Auxerre, les Proteſtants mirent le ſiége devant *Crevan*: obligés de le lever, ils ſe vangerent bientôt de cet afront ſur *Iranci*, & ſur *Coulanges les-vineuſes*. Notre Chanoine, toujours partiſan des vignes de ſa chere Patrie, remarque pag. 159., que cette petite ville *porte ſon éloge dans ſon ſeul nom, Colonia vineſe*. Il fait page 136.

136. une remarque plus intereſſante ſur la Statue giganteſque de S. *Chriſtophe*, quon voit à l'entrée de la Cathedrale d'Auxerre, & dont celui de Notre Dame de Paris paſſeroit à-peine pour le petit-fils. *La Statue de ce Saint*, dit-il, *fut taillée dans le tems que les prétendus Réformez commençoient à crier contre le Culte des Images. Il auroit été à ſouhaiter dans des tems ſi délicats, que l'idée de Jean Olivier Chanoine, qui fit commencer l'ouvrage en 1541., eût été plus réguliere; ou du-moins qu'il n'eût pas eu le deſſein de le faire paroître deux-fois plus gros que celui de Notre-Dame de Paris. . . . . Cet ouvrage expoſé à la vûë de tous ceux qui entrent, n'a encore pû être goûté d'aucune perſonne éclairée.*

Joignons à cette remarque une réflexion que fait M. Le B. pag. 157. elle eſt une preuve de ſon amour pour la bonne Antiquité. En parlant d'une Cloche des Cordeliers d'Auxerre, il nous apprend qu'on y liſoit en 1711. cette Inſcription; *Mentem ſanctam, ſpontaneam, honorem Dei & patriæ liberationem. Iſabeau de la Vitrie* 1425. Après avoir obſervé que les premiers mots de l'Inſcription, qui eſt celle du Tombeau de Ste. Agathe, faiſoient alluſion à quelques évenemens de ce tems-là, il ajoûte ces paroles: *Cette pratique de marquer les faits mémorables ſur l'airain, lors-que l'occaſion s'en preſentoit, étoit à retenir, au lieu de la coutume nouvelle, par laquelle les Fondeurs font dire à une cloche, qu'elle*

qu'elle a été baptisée, & qu'elle a eu tel & telle pour Parrain & Marraine. Ce qui eſt un langage peu exact & inconnu à l'Antiquité.

Le 3e Chapitre roule uniquement ſur la repriſe d'Auxerre, dont les Proteſtans furent les maîtres pendant ſix mois. Ce fut au courage & à l'adreſſe de Jacques *Creux*, ſurnommé *Bruſquet*, Concierge des priſons Royales d'Auxerre, & de Nicolas *Thuillant*, Capitaine d'un des quartiers de cette Ville, que les Auxerrois furent redevables de leur délivrance, dont ils renouvellent tous les ans la memoire, par une Proceſſion ſolemnelle. Ce morceau d'hiſtoire eſt peut-être ce qu'il y a de plus intereſſant dans l'Ouvrage. On ne peut qu'applaudir à l'équité avec laquelle M. *Le Beuf* blame les Catholiques d'avoir uſé de repreſailles envers les Proteſtants, rappellant ſur-cela l'exemple de S. *Auguſtin*, qui emploia tout ſon crédit auprès des Magiſtrats, pour empêcher qu'on ne traitât les *Donatiſtes*, comme ceux-ci avoient traité les Catholiques.

A l'occaſion d'une Centurie de *Noſtradamus*, qu'on apliqua au Lieutenant general d'Auxerre, maſſacré par les Catholiques, M. *Le Beuf* fait pag. 177. une note, qui mérite d'être rapportée. *Il ne faut pas croire aiſément*, dit-il, *que Noſtradamus ſoit Auteur de cette prétendue Prophétie, quand même on ſeroit certain que l'édition où elle ſe trouve, ſoit de l'An* 1563. *Hubert Languet, celebre Bourguignon, Contemporain de*

de Noſtradamus, dit dans *la* 99. *Lettre de ſon* 3. *Vol. écrite en* 1565., *que dès ce tems là les Imprimeurs en compoſoient ſous ſon nom. Ces fraudes continuoient en* 1605. *&* 1610. (Merc. Franc. T. I. p. 437.) *Mais ce qui eſt de plus remarquable, eſt, que M. Petit, Intendant des fortifications, a avoué dans une Diſſertation imprimée à Paris en* 1666. *chez Jean Ciſſon, que lui-même a compoſé pluſieurs de ces Quatrains, & qu'il a eu le plaiſir d'entendre citer comme imprimés dès l'An* 1568. *des Quatrains qui n'étoient pas encore faits en* 1650. Voyez *les Journaux des Savans de l'An* 1666 On trouve au ſur-plus dans deux Mercures de l'année 1724. une diſſertation d'un Auteur anonyme, qui prétend que Noſtradamus a ſeulement voilé ſous des expreſſions énigmatiques des événemens hiſtoriques déjà arrivés. Ces conjectures ſont ingenieuſes. Mais ne pourroit-on pas dire qu'il en eſt des Commentateurs de *Noſtradamus*, comme de ceux d'*Homere*, qui trouvent dans ce Poëte tout ce qu'ils veulent? Si l'Anonyme a donné dans le vrai ſens du Prophete Provençal, comment cette même idée auroit elle échapé à *Languet* & à *Cayet*, Auteurs preſque contemporains? Tous ces divers ſentimens devroient du moins ſervir à guérir les Eſprits ſuperſtitieux, de leur ridicule créance aux Oracles de *Noſtradamus*, qui peut-être a ſeulement voulu par là ſe jouer de la crédulité des hommes.

Le Chapitre IV. eſt emploié à décrire les ravages faits par les Proteſtans dans les Villes de *La Charité* & de *Donzi* : & dans le V. on voit leurs entrepriſes ſur les Villes d'*Entrains*, de *Cône* & de *Gien*. Tous ces évenemens ſont décrits avec beaucoup d'impartialité. M. *Le Beuf* condamne également les violences des Catholiques & des Proteſtants ; & l'on peut dire qu'il a rempli l'engagement qu'il avoit pris, de ne point diſſimuler la vérité, & de ne rien dire de faux ; ſuivant cette maxime de *Ciceron*, que tous les Hiſtoriens devroient adopter : *Ne quid falſi audeat ; ne quid veri non audeat.*

Enfin dans le dernier Chapitre il nous donne une deſcription abregée des déſordres commis par les Proteſtans dans les Monaſteres & dans pluſieurs autres endroits du Dioceſe d'Auxerre.

Peu content d'avoir cité les Auteurs, d'où les faits ſont tirés, M. *Le Beuf* rapporte les Pieces juſtificatives ; & ces preuves ſont ſuivies d'un Catalogue des principaux Bienfaiteurs de l'Egliſe d'Auxerre, depuis l'An 1567., & d'une liſte des Evêques de la même Ville.

On ne ſera peut-être pas fâché de ſavoir que dans la derniére page des additions, ou corrections, l'Auteur avoit mis une Note, qui a été depuis ſuprimée par des ordres ſuperieurs. Et comme elle ne ſe trouve plus dans aucun Exemplaire, nous avons crû devoir la donner ici en

ſon

ſon entier. Des Vers Latins, où le P. *Divolé*, dont nous avons parlé ci-deſſus, eſt comparé à Jeremie & à David, ont donné lieu à cette note, que voici. „ Le „ P. *Divolé*, dit M. *Le Beuf*, eſt comparé „ ici non ſeulement à Jeremie, en ce que, „ comme lui, il a prédit, vû & pleuré „ le pillage de la Ville Capitale de ſon „ lieu natal: mais encore à David, pour „ avoir déclaré, après lui, pluſieurs fois „ en public, qu'aucun des hommes n'eſt „ infaillible ou exemt de menſonge. En „ quoi l'on voit que le Poëte a voulu faire „ alluſion à un endroit du quatriéme Ser- „ mon de cet humble, ſavant & intrépide „ Jacobin, ſur les ſaints Myſteres de la „ Meſſe, où on lit ces mots dans l'édi- „ tion de Paris de l'An 1585. chez Mi- „ chel *Sonnius* pag. 417. *On prie pour le Pape à la Meſſe, comme pour un homme qui peut errer & faillir comme les autres; afin qu'il plaiſe à Dieu par ſa divine Miſericorde le delivrer & preſerver de toute erreur & de tous péchez; pourceque les péchez & erreurs du Chef ſeroient grandement nuiſibles aux membres; afin auſſi qu'il puiſſe ſaintement uſer de ſa puiſſance, ſouxte l'ordonnance des ſaints & anciens Peres, ſelon l'équité de la Loi naturelle, pour l'édification de l'Egliſe, & non pour ſa deſtruction.*

N'en déplaiſe à M. *Le Beuf*, il eſt difficile de croire que le Poëte ait eu en vûe ce trait de Morale de l'illuſtre Jacobin, qui a pû être comparé à David, pour des

l'annonce au public : c'eſt *l'Incendie de Rennes*, deſſiné ſur les lieux, lors-que ce malheur arriva, il y a trois ans, par le Sieur *Huguet*, le Fils, Architecte & grand Deſſinateur, employé par le Roi pour le rétabliſſement de cette Capitale de la Bretagne. Ce ſujet eſt traité en grand Maître : belle Ordonnance, beau choix de Grouppes & de figures, expreſſions admirables. L'habile Graveur eſt parfaitement entré dans l'eſprit de l'Auteur.

Le Sr. *Thomaſſin*, que ſes talens pour le Deſſein & la Gravûre, ont fait recevoir depuis-peu dans l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, a fini le Deſſein d'un grand Morçeau, qu'il va graver d'après un Tableau de M. *de Troyes* le Fils, qui repréſente la peſte de Marſeille.

Lettre écrite de Paris à un amateur des beaux Arts, demeurant à Rennes.

MONSIEUR,

Liſant le Mercure du Mois d'Aouſt dernier, je tombai ſur l'éloge, que M. *Huguet*, Architecte employé au rétabliſſement de *Rennes*, y a fait inſerer de ſon chef, au ſujet du Deſſein qu'il a donné de l'embraſement de cette Ville, & de la Gravûre duquel M. *Thomaſſin* s'étoit

chargé. On eſt en quelque façon forcé par les termes énergiques & vigoureux de cet éloge, de s'imaginer que ce Deſſein eſt des plus élegants, & l'on ſçait que M. *Thomaſſin* eſt habile. Mais il ſeroit à ſouhaiter, que le diſcours à la louange du Deſſinateur & du Graveur n'eût pas eu tant d'enflure: s'il eût été plus moderé, M. *Thomaſſin*, qui ſans-doute en a ſenti l'indiſcrétion, auroit continué de graver la Planche, qu'on attendoit de lui, & ne l'auroit pas abandonnée, comme j'ai apris qu'il l'a fait. Il a bien jugé que la fanfaronnade & la prévention outrée d'un Auteur affoibliſſoit l'eſtime d'un Ouvrage, & donnoit priſe à la malignité.

Dans le loiſir, où vous ſçavez que je ſuis, une petite fable m'eſt venue dans l'eſprit, à l'égard de cet incident. Connoiſſant votre indulgence, je vous l'envoie: faites en part à nos amis.

FABLE.

La Vigne & l'Olivier.

UN ſep de Vigne infortuné,
Que le ſort avoit condamné
A ramper parmi la pouſſiere;
Auquel le Soleil en tout tems
Dédaignoit d'accorder cette douce lumiere,
Ces rayons vifs & bienfaiſans,
Qui ſont l'ame de la nature,

Et

Et font renaître tous les ans
Les fleurs, les fruits & la verdure;
Ce ſep qui pouvoit tout au plus
Offrir au Vigneron quelques grains de verjus,
Pour reparer ſa honte & ſa foibleſſe
S'aviſa de jouer d'adreſſe.

Un Olivier n'étoit pas loin de lui.
Voilà, dit-il, dequoi me faire un ferme apui;
D'un tel ſecours il eſt bon d'être proche.
Soudain il s'évertue, il s'allonge, il l'accroche,
Et fait tant qu'après maints travaux
Il jette ſur ſon tronc ſes languiſſans rameaux.

A peine eſt-il guindé ſur la Cime féconde
De l'arbre heureux que Minerve chérit,
Qu'il va ſe mettre dans l'eſprit
De s'en prévaloir dans le monde.
Plein d'imprudence & d'interêt,
Et d'une vanité nouvelle,
Il crut pour réuſſir voir un moyen tout prêt.

Zephire près de là voltigeoit, il l'appelle.
Meſſager, lui dit-il, de la ſaiſon des fleurs,
Qui repans par toute la terre
Les doux parfums, les ſuaves odeurs,
Qu'exhale different parterre,
Va, je te prie, annoncer en tous lieux,
Que l'Olivier & moi ſous la même influence
De notre ſeve uniſſans la puiſſance,

Produiſons de concert des fruits ſi précieux,
Qu'ils ſont honneur à la table des Dieux.

Zephire part, mais l'Olivier qu'étonne,
Cette louange fanfaronne,
Et qui modeſte n'aimoit pas
Des diſcours ſi peu delicats,
S'agite, ſe ſecoue, abbat enfin la Vigne,
Et l'ayant écartée à la faveur du vent,
Lui fit bien voir qu'elle étoit digne
De ramper comme auparavant.

Je crois, Monſieur, que cette petite Allégorie ne demande point d'explication, & que vous en pourez facilement appliquer les ſujets ſymboliques.
Je ſuis
Votre très humble & obéiſſant ſerviteur
C. . . M. . .

P S. Depuis ma Lettre écrite, j'ai vû l'Eſtampe de l'incendie de *Rennes*, annoncée ſi pompeuſement dans le Merçure, de la réuſſite de laquelle Mr. *Thomaſſin* a cedé la gloire à un autre Graveur. En verité rien ne m'a paru plus aſſortiſſant au verjus du cep de vigne.

Le *Clovis* de Monſieur de S. *Didier*, n'a pas fait une auſſi brillante fortune que la Ligue de M. de *Voltaire*. Cependant nos Poëtes Geometres en font beaucoup de cas. Voici ce qui m'en a paru, après une

une lecture refléchie. Il n'y a point assés d'interêt, d'art & de génie. L'enchainement des faits ne frape point du tout l'esprit, & la Poësie n'en est pas assez harmonieuse. D'ailleurs les fictions n'y sont point neuves. Homere, Virgile, le Tasse y sont pillez sans discernement, Il est très louable d'imiter ces grands hommes: mais l'imitation ne doit pas être servile. Leurs fictions doivent échauffer l'imagination du Poëte, pour inventer d'après eux; mais il ne doit pas être leur simple écho.

Il faut avouer que le génie François est vivement imitateur. M. Roi nous menace encore d'un Poëme Epique. Il l'a composé à la Bastille. Voilà pour le coup un Parnasse d'une nouvelle espece. Il en a fini huit Chants. Son Heros est Fernand Cortez. Ce nom ne semble pas trop heureux pour la Poësie. Voici la Muse qu'il invoque,

Toi qui suivis Ulisse & Jason dans les mers,
Muse, raconte moi par quels travaux divers
L'intrepide Fernand &c.

Des personnes qui ont entendu le premier chant assurent qu'il y a d'assez beaux traits, mais il est à craindre que le merveilleux historique de l'*Histoire de la Conquête du Mexique* ne permette pas à l'imagination du Poëte d'aller plus loin, & qu'ainsi le Poëme n'ait trop d'air avec l'Histoire.

Il paroit une Critique très-vive de la tra-

traduction du *Taſſe*. * Elle eſt de Mademoiſelle *Riccoboni* actrice de la Comedie Italienne, connue ſous le nom de *Flaminia*. L'Abbé des F... y a ajouté des Notes où Meſſ. de la M... & F...lle ſont maltraités.

FIN.

* *Cette Critique eſt inſerée à la ſeconde partie de ce Volume.*

TABLE

Des Articles contenus dans ce volume.

ARTICLE I. *Comparaiſon des deux hiſtoires de M. de Mezeray, & du P. Daniel, en deux Diſſertations, avec une Diſſertation préliminaire ſur l'utilité de l'Hiſtoire par Daniel Lombart.* Page 3

II. *Lettre du Pere Pouget à M. l'Abbé d'Olivet ſur la converſion de Mr. de la Fontaine.* 14

III. *Lettre à un Ami ſur le Spectateur François qui s'imprime en Hollande.* 32

IV. *Recueil de Voyages au Nord, contenant divers Memoires très utiles au Commerce & à la Navigation. Tom. VII.* 50

V. *Nouveau Voyage de Grece, d'Egypte, de Paleſtine, d'Italie, de Suiſſe, d'Alſace, & des Pais-bas, fait en 1721. 1722. & 1723.* 55

VI. *Obſervations ſur la Saignée du pied, & ſur la purgation au commencement de la petite Verole, des fievres malignes &c. Preuve de la Decadence dans la pratique de*

traduction du *Taſſe*. * Elle eſt de Mademoiſelle *Riccoboni* actrice de la Comédie Italienne, connue ſous le nom de *Flaminia*. L'Abbé des F... y a ajouté des Notes où Meſſ. de la M... & F...lle ſont maltraités.

FIN.

* *Cette Critique eſt inſerée à la ſeconde partie de ce Volume.*

TA-

TABLE

Des Articles contenus dans ce volume.

ARTICLE I. *Comparaiſon des deux hiſtoires de M. de Mezeray, & du P. Daniel, en deux Diſſertations, avec une Diſſertation préliminaire ſur l'utilité de l'Hiſtoire par Daniel Lombart.* Page 3

II. *Lettre du Pere Pouget à M. l'Abbé d'Olivet ſur la converſion de Mr. de la Fontaine.* 14

III. *Lettre à un Ami ſur le Spectateur François qui s'imprime en Hollande.* 32

IV. *Recueil de Voyages au Nord, contenant divers Memoires très utiles au Commerce & à la Navigation. Tom. VII.* 50

V. *Nouveau Voyage de Grece, d'Egypte, de Paleſtine, d'Italie, de Suiſſe, d'Alſace, & des Pais-bas, fait en* 1721. 1722. *&* 1723. 55

VI. *Obſervations ſur la Saignée du pied, & ſur la purgation au commencement de la petite Verole, des fievres malignes &c. Preuve de la Decadence dans la pratique de*

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

TOME IV.

Seconde Partie.

ANNE'E 1724.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD.
M. DCC. XXIV.

Page 164. ligne 1. & 2. de l'article XV.

lisez *Le titre de cet Ouvrage est en Allemand; pour donner au Lecteur une idée* &c.

BIBILOTHEQUE FRANCOISE, OU *HISTOIRE LITTERAIRE* DE LA FRANCE.

ARTICLE PREMIER.

Jacobi Vanierii è Societate Jesu Opuscula Editio nova auctior. 18. pag. 221. Tolosæ M. DCC. XXIV.

CE Recueil de Poësies Latines du Pere *Vanieres*, dont on voit ici la seconde édition, consiste en Eglogues, quelques Epitres, des Epigrames, des Inscriptions &c. Les huit premieres Eglogues, où le Poëte décrit l'amitié, sont dédiées à Louis XV. âgé de sept ans lors que la dédicace fut faite. Un sujet si noble étant

Page 164. ligne 1. & 2. de l'article XV.

lisez *Le titre de cet Ouvrage eſt en Allemand; pour donner au Lecteur une idée* &c.

BIBILOTHEQUE FRANCOISE, OU *HISTOIRE LITTERAIRE* DE LA FRANCE.

ARTICLE PREMIER.

Jacobi Vanierii è Societate Jesu Opuscula Editio nova auctior. 18. pag. 221. Tolosæ M. DCC. XXIV.

CE Recueil de Poëſies Latines du Pere *Vanieres*, dont on voit ici la ſeconde édition, conſiſte en Egloques, quelques Epitres, des Epigrames, des Inſcriptions &c. Les huit premieres Eglogues, où le Poëte décrit l'amitié, ſont dédiées à Louis XV. âgé de ſept ans lors que la dédicace fut faite. Un ſujet ſi noble étant

traité par des gens naturellement grossiers, le P. *Vanieres* a crû devoir prévenir le jeune Monarque en leur faveur ; & pour cet effet il lui représente l'état de Berger, comme la premiere profession qui ait existé, & dans laquelle les anciens Peuples ont pris autrefois leurs Souverains. Il est vrai que les tems sont changez, ajoute le Poëte : cette condition ne fournit plus de Monarques, la Royauté a bien plus d'éclat qu'en ces premiers tems, mais en recompense la veritable amitié ne se trouve plus à la Cour des Rois. S'ils ont cette autorité qui les rend redoutables à leurs sujets, ceux-ci ont des amis en partage.

Accipe amicitiæ Leges, autoribus illis
Quos inter primo mundi nascentis in ortu
Floruit imprimis, nec dedignare docentum
Nomina pastorum, mox auditurus & ipsam
Progeniem Regum quondam pavisse paternos
Rure greges, sylvisque animum coluisse magistris.
Hoc veteri cum more, patrum cum simplici cultu
Ex aula decessit amor sincerus, & æqua
Lance Deus sua dona viros partitus in omnes,
Regibus imperium, nobis servavit amicos.

Il loue ensuite le jeune Prince, qui dans un âge si tendre a joint le caractere d'ami à la condition de Roi.

Parti

——— *Partes etenim nunc dulcis amici,*
Nunc regnantis agis &c.

Il trouve auſſi le caractere de vrai ami, de Mentor fidelle, dans la perſonne de Mr. l'ancien Evêque de Frejus, ce Prélat ſi noblement deſintereſſé, *ſpernere fortis honores*, ſi dévoué aux interêts de l'Etat & du Souverain,

——— *Non conſulit ante favorem*
Fortunasque ſuas &c.

& juſtement perſuadé qu'avant le Prélat Madame la Ducheſſe de Ventadour n'a pas refuſé à ſon jeune éleve des préceptes dignes de la Majeſté Royale, il loue les ſoins que cette Dame a donné à la premiere enfance de S. M. Nous férons parler le Poëte lui-même:

Sed tibi cur verſu, Lodoix, effingere tento
Quem præſentem oculis ſpectas in præſule, ſacras
Imperii qui te leges & Apollinis artem
Erudit, & magnæ feliciter inſita menti
Addocet in properos adoleſcere ſemina fructus?
Vel quid præcipiam quod non monſtraverit ante,
Fixerit & tenero jam dudum pectore, primos
Quæ tibi mater erat, morumque magiſtra ſub annos.

Ainſi, continue le Pere *Vanieres*, que ma Muſe ſe décharge de ces ſoins, & qu'elle s'en retourne cultiver ſes fleurs, ... ces fleurs que le jeune Prince lui-même ne dédaigne pas de cultiver, pendant que Philippe (c'eſt feu Mgr. le Regent) gouverne l'Etat. Ces vers finiſſent par l'éloge de Louis XIV. & par une exhortation du Poëte à S. M. regnante. „ Préferez, dit-il, „ l'amour de vos ſujets au plaiſir „ de vaincre. Si les guerriers ſont recommandables par les combats, les Rois „ doivent l'être par la conſervation de la „ paix & l'amour de leurs ſujets.

Monſtrata à patre vias inſiſte, nec umquam
Sit tibi dulce magis viciſſe, fidelis amorem
Quàm patriæ peperiſſe: duces bellique Miniſtros
Prælia commendant; amor & pax aurea Reges.

Dans la premiere Eglogue *Dametas* & *Mopſus* raiſonnent enſemble ſur la nature de l'amitié. *Mopſe* fait l'éloge de celle-ci, & la met fort au deſſus de l'amour, pour lequel *Dametas* paroit ſe declarer. *Mopſus* refute les idées de *Dametas*, & établit par quelques exemples le mérite de l'amitié.

Les expreſſions qu'employent ces deux Bergers, paroîtront peut-être trop recherchées & trop étudiées pour des gens qui doivent ignorer les tours du langage, & certains agrémens du diſcours qui ne ſont dûs

dûs qu'à la lecture & à l'uſage du monde. Dans la ſeconde Eglogue *Mopſe* & *Alexis* vantent chacun le genre d'amis qu'ils ont choiſi : *Mopſe* ne veut que des amis de ſa condition, *Alexis* n'en veut que de fort au deſſus de ſon état. La déciſion ſur la validité des raiſons alleguées de part & d'autre eſt remiſe à un tiers, qui pourtant ne décide rien.

Nous diſons ſur cette Eglogue ce que nous avons dit ſur la premiere ; & le lecteur en jugera par ce qui ſuit. *Mopſus* ne veut point d'ami d'une condition au deſſus de la ſienne, parce que la ſupériorité ne ſauroit être ſans dépendance : de ces deux amis l'un ſera Seigneur & l'autre eſclave. D'ailleurs, ajoute-t-il, en ſe ſervant d'une penſée de Lucain, *les gens riches ne ſont pas surs d'avoir des amis* ; l'amour & le reſpect ne logent pas dans le même cœur.

* *Dives ſe neſcit amari,*
Unanimi nec ſtant amor & reverentia corde.

Il nous paroît que le Poëte a voulu faire uſage de ces jolies penſées, & qu'il a mieux aimé les mettre dans la bouche d'un Berger que de ſe reſoudre à les perdre : mais

* *Lucain* a dit avant le P. *Vanieres*

——— ——— *felix ſe neſcia amari*

L'autre vers eſt preſque copié d'Ovide, qui a dit *Non bene conveniunt, nec in una ſede morantur*
Majeſtas & amor ——— ———

ne ſont elles pas trop finement exprimées pour un Berger? Quelques vers plus bas il place à peu près de même une penſée qui revient à celle d'*Horace*,

Neque imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

Et comme le P. *Vonieres* eſt tombé plus d'une fois dans ce défaut, aſſez ordinaire à ceux qui étudient continuellement les anciens Poëtes, nous nous contenterons de ces deux exemples.

La troiſiéme Eglogue roule ſur le choix des amis; la quatriéme ſur les cauſes de la perte de l'amitié; la cinquiéme ſur ſes devoirs; la ſixiéme ſur la conduite qu'il faut tenir quand on eſt forcé de rompre. Dans la ſeptiéme un Berger ſe plaint de l'inconſtance & du caprice de ſon ami. Les regrets de ce Berger ſont exprimez naturellement, & la delicateſſe des ſentimens y eſt accompagnée de cette naïveté champêtre, qui fait un des principaux agrémens de l'Eglogue. Il ſemble que notre Poëte ait travaillé celle-ci avec beaucoup plus de ſoin que les autres. La huitiéme contient les regrets du P. *Vanieres* ſur la mort du P. *Alibat* ſon ami. L'auteur nous aprend qu'il compoſa ſes Eglogues ſur l'amitié après la perte de cet ami.

On ne ſauroit reprocher au P. *Vanieres* qu'il ignore les beautez de la Langue Latine; mais il nous ſemble que la Latinité de

de ſes Eglogues n'eſt pas toujours aſſez ſimple, ni aſſez ruſtique. Ce n'eſt pas que les Bergers ne puiſſent quelquefois parler noblement: & l'on ne doit point trouver étrange qu'ils emploient des tours figurez, puiſque ces tours ne ſont pas même inconnus aux enfans; mais il faut qu'on puiſſe reconnoître dans ces tours & dans cette élevation de ſtile la ſimplicité paſtorale, que Virgile a ſi bien conſervée dans ſa belle Paſtorale d'*Alexis*. On voit avec plaiſir que les Bergers de ce grand Poëte s'entretiennent *du bel eſprit de Pollion*, & des méchans vers *de Bavius & de Mævius*, parce qu'en même tems il a ſoin de laiſſer à ſes Bergers la ſimplicité ruſtique. Cette ſimplicité fait trouver le même plaiſir à entendre nos Païſans décider d'après ceux dont ils ſont les Fermiers. Ne voit-on pas tous les jours des Villageois, qui raiſonnent entr'eux ſur le prône de leur Curé? Les comparaiſons champêtres & la naïveté villageoiſe donnent du prix à leurs jugemens.

Après les huit Eglogues ſur l'amitié on en trouve d'autres ſur divers ſujets: quelques-unes de ces Eglogues ſont adreſſées à des perſonnes illuſtres de Langedoc. On voit enſuite un melange de Pieces Latines, que les connoiſſeurs jugeront dignes du ſiecle d'Auguſte. *Le tombeau de Monſieur le Duc de Bourgogne* eſt une fiction très ingenieuſe & très delicate; mais la traduction qu'on y a jointe en vers Fran-

çois imite assez bien la *Pucelle de Chapelain*. Le Lecteur en jugera par ces beaux vers de l'original, que nous accompagnons de la Traduction Françoise.

Eruitur per se tellus, fundamina molis
Infabricata solo conduntur; mixtaque nigris
In tumuli faciem se candida marmora tollunt.
Delphinum sociamque tori, quæ fœdere dulci
Vita brevis, quos & fato mors junxit acerbo
Communi feretro simulatos ære reponens,
Te quoque, parve puer, quem mors avidissimus luctus
Pene simul rapuit, medium inter utrosque parentes
Constituo; nostri quæ pompa doloris amari
Gentibus elicuit fletus; ferosque nepotes
Humanis docuit quæ sit fiducia rebus &c.

D'abord des fondemens la place se découvre;
La terre dont le sein à mon ordre s'ouvre
Des marbres entassés engloutit le monceau:
Au même instant s'élève un superbe tombeau.
Unis, mais peu de tems par l'amour le plus rare,
Mais trop unis helas! par un destin barbare,
*On y voit * un Epoux dans un même cercueil*
Et ce fils, dont la mort, monstre avide de deuil,
Coupa presque au berceau la précieuse trame
Paroît au milieu d'eux, monument de leur flame
O Princes! o Francois! que ce spectacle affreux
Puisse à jamais instruire & toucher nos neveux!

Il

* Il faut lire *deux Epoux*.

Il seroit à souhaiter que le papier & l'impression fissent plus d'honneur à ces Poësies. Le Pere *Vanieres* est connu par d'autres ouvrages: il est Auteur d'un excellent Poëme Latin sur l'Agriculture. C'est le *Prædium Rusticum*, dont il a publié depuis peu une nouvelle édition divisée en quatorze Livres & accompagnée d'un Poëme sur la maniere d'elever les Colombes. On a joint à ce Poëme la traduction qu'un Ami de l'Auteur en a faite en vers François. Ce même Pere publia en 1710. un nouveau *Dictionnaire Poëtique* en 2 volume in 4. & il en prepare un de la Langue Latine, qui sera beaucoup plus parfait que tous ceux qu'on a vû jusqu'à present

ARTICLE II.

Contes Chinois, ou les Avantures merveilleuses du Mandarin Fum-Hoam 2 *vol. in* 12. A la Haye chez *Gosse* MDCCXXV. Tome premier pag. 323. sans l'Epitre & la Table. Tome second pag. 290. sans la Table & le Catalogue des livres qui se trouvent chez le Libraire.

CEs Contes sont du caractere des *Mille & une nuit*, *Contes Arabes*, des *Mille & un jour*, *Contes Persans*, & des *Mille & un quart d'heure*, *Contes Tartares*. A l'imitation de ceux qui ont publié ces livres, & sûr de trouver un nombre considerable

magination les penſées de l'auteur que l'on traduit, & les orner, ſans trop affecter d'être puriſte, d'une certaine élegance qu'il eſt impoſſible d'acquerir, quand on ne poſſéde que médiocrement la langue en laquelle on traduit. Cette élegance ne ſe trouve ni dans les Dictionnaires ni dans les Grammaires, il ne ſuffit pas même d'étudier dans ſon cabinet les Auteurs qui ont écrit avec politeſſe: il faut auſſi fréquenter les gens du monde qui parlent bien, & ſavoir diſcerner entre les manieres de parler dont ils ſe ſervent, celles qui ſont capables de piquer le gout d'un Lecteur judicieux. C'eſt à la faveur de cette élegance acquiſe par le commerce des honnêtes gens, qu'on évite des phraſes baſſes & burleſques, ſi contraires à la delicateſſe, & qui loin de plaire à des lecteurs polis ne font pas même ſourire un valet.

Le *Babillard* eſt pour la plus grande partie du Chevalier *Steele*, qui le fit paroître en feuilles volantes depuis le 12. Avril 1709. juſqu'au 2. Janvier 1711. & réunit enſuite ces feuilles en quatre petit volumes in 12. Mr. *Steele* ſe produiſit à ſes compatriotes ſous le nom d'*Iſac Bickerſtaff*, & comme le Docteur *Swift* s'étoit caché ſous le même nom en 1708. pour publier certaines prédictions qui tournoient en ridicule les idées des *Whigs* & ſurtout celles d'un certain *Patrigde*, faiſeur d'Almanacs, à l'égard de la Monarchie Françoiſe: cela donna lieu à une ſcene aſſez plaiſante, qu'on

doit

doit lire dans la préface du Traducteur. Il nous donne en François les trois écrits que le Docteur *Swift* publia contre *Patridge*. Ces pieces ſont divertiſſantes. Dans la troiſieme de ces pieces le Docteur prouve au faiſeur d'Almanacs qu'il eſt mort. Après ces écrits on trouve une Epitre dédicatoire & une preface du Chevalier *Steele*. L'Epitre parut en 1710. & la preface en 1711.

Pour donner au Lecteur une idée du caractere & des reflexions du *Babillard*, nous allons extraire quelques endroits de la traduction de ce livre. Article III. le *Babillard* fait une eſpece d'extrait d'une piece de theatre Angloiſe, intitulée l'*Epouſe campagnarde*, le ſujet de la piece eſt le mariage d'un vieux débauché qui prend une *Agnès*, pour mettre ſa tête à couvert des inſultes qu'il a fait ſouffrir à d'autres; mais le vieux débauché ſe trouve malheureuſement pour lui la dupe de ſon *Agnès*. Il nous paroit que le Poëte Anglois a voulu mettre à profit les idées que Moliere lui a fournies. Au ſortir de la Comedie le *Babillard* va au Café de *Guillaume* (c'eſt-là qu'il tient ſes grands jours ſur la poëſie), il n'y trouve rien de nouveau en fait de vers, & là deſſus il s'étonne *qu'il y ait ſi peu d'écrivains, lors que l'art de faire des livres eſt devenu purement méchanique & que l'on peut s'y rendre habile par des regles auſſi certaines & infaillibles que vous pouvez devenir Charpentier ou Maſſon*. Alors l'imagination de notre *Babillard* s'échauffe; il ſuppoſe un Poëte

te qui a l'idée d'une haute-lice d'un goût nouveau, & comme les vers donnent de la force aux penſées, le Poëte indique au Tapiſſier ce qu'il doit faire, en vers à la *Chapelain*, après avoir donné à l'artiſan quelques éloges ſur ſes talens. Cependant le *Babillard* ſe divertit aux dépens du Poëte inventeur de la nouvelle tapiſſerie, & badine ſur les avantages qui pourront en reſulter pour l'avancement des Manufactures du Royaume. Les toiles peintes, dit-il, ſeront deſormais chargées des victoires des Alliez ; les filles porteront *la priſe de Liſle* & *la Bataille d'Oudenarde*; quelques petites eſcarmouches ſerviront pour les jupes de deſſous &c. Article V. le *Babillard* enfermé dans ſon Cabinet, releve des plus belles couleurs la grandeur d'ame de deux Soldats Anglois, rivaux & en même tems ennemis jurez. Voici en deux mots l'action. L'un des deux, bleſſé dangereuſement au Siege de la Citadelle de Namur, riſquoit de perir miſerablement, lorsque ſon Rival l'enleve ſur ſes épaules, malgré le feu de l'ennemi, & le porte en un endroit où il eſt lui-même tué d'un coup de canon. Le bleſſé, qui eſt la cauſe indirecte de la mort de ſon liberateur, s'afflige, ſe deſeſpere, ne peut ſe reſoudre à lui ſurvivre, & meurt le lendemain, ayant ſans ceſſe à la bouche le nom de ſon liberateur. A cette occaſion, le *Babillard* plein d'entouſiaſme pour les Anglois ſes Compatriotes, leur applique

que une belle reflexion de *Salluſte*, qui lui donne lieu de faire l'éloge du Duc de Marlborough, & de l'appeller *un Heros formé par la Nature, pour marcher à la tête d'une Nation de Heros.* Le *Babillard* eſt trop éclairé pour ignorer que les autres Nations de l'Europe, & même les Sauvages de l'Amerique peuvent lui fournir des traits de magnanimité, qui ne doivent rien à celui que nous venons de copier. Article VI. Le *Babillard*, ou plutot ſon Traducteur, rapporte la deſcription du *ſommeil d'Adam*, qu'il tire d'un Poëme de *Milton*, intitulé le *Paradis perdu.* Il appelle cette deſcription *inimitable*, & ſe récrie ſur la beauté de ces vers: mais il nous permettra de dire qu'il falloit donc traduire les beautez de l'original, pour les faire ſentir aux Lecteurs François. On fait rimer dans ces prétendus beaux vers *couchai à jonché*: cette rime & quelques autres, comme celle de *pur à grandeur*, qui ſe trouve à l'Article XI. pourroient perſuader que le Traducteur eſt Gaſcon. Article VIII. On y trouve un ſonge du *Babillard* ſur l'état de l'Angleterre en 1708. & au commencement de 1709. Ce ſonge poëtique eſt un des meilleurs endroits de la Traduction, & fait juger que ce jeu d'eſprit doit être bien mieux ſoutenu dans l'original. Art. IX. le Caroſſe fracaſſé de Timon, & d'où par enchantement il ſort pluſieurs eſpeces de voitures pour l'uſage des domeſtiques du proprietaire, eſt une

[illegible] Nom du Tri-
[illegible] particulier de
[illegible] nomme dere-
[illegible]. Article X.
[illegible] mieux vi-
[illegible] ne ou de la-
[illegible] me de Genea-
[illegible] donne part à
[illegible] n'étoit pas
[illegible] la mode de la
[illegible] de [illegible] ce
[illegible] [illegible] pour
[illegible] [illegible] se trouve
[illegible] [illegible] son habit
[illegible] [illegible] des voi-
[illegible] [illegible] hommes
[illegible] [illegible] être mo-
[illegible] [illegible], &
[illegible] [illegible] de ja cou-
[illegible] [illegible], c'est à dire en lan-
[illegible]. [illegible] [illegible]
Le [illegible] [illegible] la ma-
[illegible] à voir au monde, entouré des ca-
[illegible] la mere dans les ténebres de l'enfan-
[illegible]; [illegible] fut froté, [illegible]
[illegible]; par la sage-femme. Cette
maniere d'entrer dans le monde le choque
très fort. Ce fut bien pis, lorsque la me-
re charmée de se voir un heritier pensa l'e-
[illegible] étouffa

touffer par ſes careſſes. Une autre choſe qui parut déplaire à *Pacolet* fut une *figure differente de toutes les autres & la ſeule de ſon eſpece dans la chambre de l'accouchée.* On devine aſſez que cette *figure* étoit le pere de *Pacolet*. Il continue l'hiſtoire de ſes ſouffrances par la deſcription des maux qu'on lui fit en l'emmaillotant, en lui donnant à manger & même en le careſſant. Il paſſe enfin entre les bras d'une païſane qui étoit en état de lui donner de bon lait, mais fort négligente. *Pacolet* décheoit, on le confie à un medecin qui finit heureuſement au 3ce. jour les maux du petit Martyre en le plongeant dans un bain d'eau froide. *Pacolet* ſe noye dans cette *liqueur*. Article XX. Une jeune Dame de 30. ans vient conſulter le *Babillard* ſur l'impuiſſance de ſon mari: ſes raiſons qui rendent la Dame inconſolable ſur cet article ſont également ingenieuſes & originales. Article XXV. Le *Babillard* y déclame contre les Duels, & pour mieux faire ſentir le faux point d'honneur, paraphraſe ce que l'on appelle un *Cartel*. Article XXVIII. il continue à déclamer contre les abus de l'épée, & loue les Venitiens de ce qu'il ne permettent pas à leurs ſujets de *manier ce dangereux inſtrument, confiant ce ſoin à cette partie du genre humain qui fait métier & marchandiſe de ſe faire couper bras & jambes.*

Sur l'extrait que nous venons de donner, le Lecteur pourra juger du caracte-

fiction ingenieuſe. Une Note du Traducteur nous avertit que le *Babillard* déſigne par cette fiction l'œconomie déréglée d'un Grand Seigneur. L'article X. eſt un des plus agréables & des mieux variés du livre. En recompenſe on ne ſauroit lire rien de plus plat que la Genealogie des *bâtons*, qui tient une bonne partie de l'Article XII. Cette piece n'étoit pas deſtinée à paſſer la mer: il falloit la laiſſer en Angleterre.

Article XV. Le *Babillard* réſolu de ne pas reſter court & craignant pourtant la diſette des ſujets, nous avertit qu'à l'avenir il ſe promènera dans le Monde avec ſon bon Ange. Ce bon Ange porte le nom de *Pacolet*. Le *Babillard* le trouve *bon juge des paſſions & des affaires humaines*, qu'il l'oblige de lui raconter ſon hiſtoire. *Pacolet* lui répond, j'ai été un des votres, & j'ai vécu un mois parmi les hommes. Après un préambule qui pourra être trouvé peu intéreſſant, il vient au fait, & recite au *Babillard* les *avantures de ſa courte & miſerable durée*, c'eſt à dire en langue vulgaire, *de ſa vie courte & malheureuſe*. Le pauvre petit *Pacolet* décrit la maniere dont il vint au monde, étourdi des cris de ſa mere dans les douleurs de l'enfantement; comment enſuite il fut froté, oint, emmailloté, par la ſage-femme. Cette maniere d'entrer dans le monde le choque très fort. Ce fut bien pis, lorſque ſa mere charmée de ſe voir un heritier penſa l'é-

touffer par ſes careſſes. Une autre choſe qui parut déplaire à *Pacolet* fut une *figure differente de toutes les autres & la ſeule de ſon eſpece dans la chambre de l'accouchée.* On devine aſſez que cette *figure* étoit le pere de *Pacolet*. Il continue l'hiſtoire de ſes ſouffrances par la deſcription des maux qu'on lui fit en l'emmaillotant, en lui donnant à manger & même en le careſſant. Il paſſe enfin entre les bras d'une païſane qui étoit en état de lui donner de bon lait, mais fort negligente. *Pacolet* lécheoit, on le confie à un medecin qui finit heureuſement au 3ce. jour les maux du petit Martyre en le plongeant dans un bain d'eau froide. *Pacolet* ſe noye dans cette *queue*. Article XX. Une jeune Dame de 30. ans vient conſulter le *Babillard* ſur l'impuiſſance de ſon mari: les raiſons qui rendent la Dame inconſolable ſur cet article ſont également ingenieuſes & originales. Article XXV. Le *Babillard* y déclame contre les Duels, & pour mieux faire ſentir le faux point d'honneur, paraphrace ce que l'on appelle un *Cartel*. Article XVIII. il continue à déclamer contre les abus de l'épée, & loue les Venitiens de ce qu'il ne permettent pas à leurs ſujets *de manier ce dangereux inſtrument, s'il n'ont ſoin à cette partie du genre-humain qui a métier & marchandiſe de ſe faire coupper bras & jambes.*

Sur l'extrait que nous venons de donner, le Lecteur pourra juger du caracte-

re du *Babillard*. Son imagination n'eſt pas toujours correcte & ſes penſées ſe reſſentent quelquefois de la neceſſité où il eſt de remplir regulierement ſa feuille.

ARTICLE IV.

*Lettre de Mademoiſelle R*** à Mr l'Abbé C***. au ſujet de la nouvelle traduction du Poëme de la* Jeruſalem. delivrée *du Taſſe.*

MONSIEUR,

COMME une traduction du Taſſe en François doit flatter ſenſiblement les Italiens, je n'ai pû m'empêcher de lire celle qui vient de paroître; & quoique je ſache, pour ainſi dire, le Poëme de la Jeruſalem par cœur; je me ſuis fait un plaiſir de voir les ſentimens & les idées de notre Poëte, ornez des graces de la Langue Françoiſe. Quel a été mon empreſſement & mon attention pour cette lecture! Je vous le laiſſe à penſer, à vous, Monſieur, qui m'honorez de votre amitié, & qui me connoiſſez zélée pour l'honneur & la gloire de ma patrie. Je prens quelquefois la liberté de vous communiquer les penſées qui naiſſent dans mon eſprit: & quoiqu'il ne ſoit pas trop permis à une femme comme moi de raiſonner ſur certaines matieres, vous me le pardonnez

nez cependant, & vous voulez bien par bonté diſſiper de tems en tems mes doutes. Suivant l'habitude où je ſuis de vous faire part de mes réflexions, je vous rends compte de celles que m'a fait naître la lecture de cette traduction : je vous parlerai d'abord de la Préface, que j'ai crû devoir lire pour connoître ce que le traducteur eſt capable de produire, avant que d'examiner s'il eſt capable de rendre les penſées des autres.

Je trouve qu'il a eu raiſon de faire la Critique de la Critique de Mr. Deſpreaux ſur le Taſſe * & l'Hiſtoire de la critique

* Monſieur Deſpreaux eſtimoit le Taſſe, & il en connoiſſoit le merite, quoiqu'il plaiſe à Mr. Mirabaud d'avancer qu'il n'a jugé de ce Poëte que ſur des notions vagues, & en quelque ſorte ſur le rapport d'autrui. Mais ce ſeul Vers de l'Art Poëtique, où en parlant du Taſſe, il dit,

Il n'eut point de ſon Livre illuſtré l'Italie,

fait aſſez voir qu'il le regardoit comme un Poëte très-illuſtre. S'il n'eut pas lû le Poëme de la *Jeruſalem* avec quelque attention, en auroit-il ſçû diſcerner les veritables beautez, comme il fait dans les Vers ſuivans.

Il n'eut point de ſon Livre illuſtré l'Italie
Si ſon ſage Heros toujours en Oraiſon
N'eut fait que mettre enfin Sathan à la raiſon,
Et ſi Renaud, Argant, Tancrede & ſa Maîtreſſe
N'euſſent de ſon ſujet égayé la triſteſſe.

de la Crusca sur le même Poëte : quelque grand Critique qu'ait été Mr. Despreaux, il a pû se tromper, & nos Italiens ont justifié parfaitement le Tasse contre sa censure : mais (ce qui est à remarquer) ils l'ont fait avec plus de modestie & plus de respect pour Mr. Despreaux, que n'a fait Mr. Mirabaud. *.

Ce nouveau traducteur auroit dû les imiter, & sur tout, en défendant le Tasse, ne pas insulter au goût general de la nation Italienne, qu'il donne pour excuse des fautes qu'il prétend trouver dans ce Poëte. Ces fautes sont, dit-il, des excès que les Italiens ne lui reprochent point, & que les François désaprouvent. Ce traducteur se trompe dans ce jugement, & il ne connoît pas le goût des Italiens : ils savent reconnoître dans le Tasse ces mêmes excès, & les lui reprocher : il seroit à souhaiter que le nouveau traducteur, avant que de porter son jugement sur le Tasse, soit pour

pour

* Il est vrai que Mr. Despreaux a reproché au Tasse un peu de *Clinquant* (car il ne dit pas qu'il en est plein) les Italiens avouent aussi qu'il y en a un peu, mais fort rarement. Est-ce une raison pour dire que Mr. Despreaux n'étoit pas *un Critique sur* ? C'est une chose plaisante que de voir certaines personnes citer à leur tribunal les plus grands Maîtres. Selon eux le plus grand Critique de la France n'est pas un *Critique sur*. Est-ce Pradon, est-ce Boursault, est-ce Chapelain qui parlent ainsi ?

our le défendre, ſoit pour le blâmer, : fut donné la peine de lire les Auteurs taliens qui ont écrit pour & contre, & ont les noms ſont aſſez connus. Il auoit vû dans ces Auteurs, que les Italiens ouhaiteroient que ces idées trop poëtiues & trop enflées par les expreſſions & e tour du Vers, ne fuſſent point dans notre Poëme: nous ſommes ſi éloignez de ouer ces excès, que nous les condamnons lans Mr. Corneille: * mais nous ne ſommes pas aſſez injuſtes pour croire que les François, en rendant juſtice aux beautez ui ſe trouvent dans ce dernier Auteur, ne ſentent point, & ne blament point ce qu'il y a d'outré.

Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis.

Après cela le traducteur ſe défend de n'avoir point fait une traduction litterale

* Il y a dans le fameux Corneille de vrais *Concetti*, comme dans quelques Auteurs Italiens. On en pourroit citer une infinité de ſemblables à celui-ci qui eſt dans le Cid:

Pleurez, pleurez mes yeux, & fondez vous en eau,
La moitié de moi-même a mis l'autre au tombeau.

Ceux qui condamnent ces *Concetti* de Corneille, mépriſent ils pour cela ce grand Poëte, & diſent-ils que toutes ſes Tragedies ne ſont que du *Clinquant*?

ſur ce que, dit-il, *ces traductions litterales ſervent à faire entendre les termes dont l'Auteur s'eſt ſervi, & non pas à rendre ſes penſées.* Je vous avoue que je n'entends point ce qu'à voulu dire le traducteur en cet endroit. Les termes d'une langue ne rendent point les termes de l'autre; mais ils rendent l'idée qui leur eſt commune; & ſi chaque terme a été inventé pour exprimer une idée, on ne peut rendre dans une autre langue cette même idée, qu'en employant le terme deſtiné à la réveiller. Ces traductions par les mots correſpondans, ſont préciſement ce qu'on appelle traductions litterales, auſquelles je ne crois pas que jamais on ait reproché de ne pas rendre les penſées de l'Auteur qu'on traduit: on leur reproche quelquefois au contraire, de conſerver trop exactement le génie de la langue dans laquelle a écrit l'Auteur, c'eſt à dire, d'être trop ſcrupuleuſement fideles. Je ne ſai donc quel défaut il a voulu éviter en ne traduiſant pas le Taſſe exactement: & j'avoue que je ne comprens rien à la raiſon qu'il a apportée pour s'en diſpenſer. Il n'a pas dû être ſouvent arrêté par la difficulté de trouver des termes équivalens à ceux du Taſſe. La Langue Françoiſe & l'Italienne ſont ſœurs: ayant à peu près la même origine, elles ont à peu près les mêmes termes pour exprimer les mêmes choſes, & il devoit ſe ſervir de ces termes réciproques, s'il vouloit faire connoître aux François les penſées

ſées du Taſſe. Il eſt permis en traduiſant de donner à la phraſe le tour de la Langue, mais non pas de ſubſtituer une idée à une autre idée.

Un traducteur doit être exact à rendre les penſées de l'Auteur, fidele dans la réciprocation des termes, s'il ſe peut: attentif & d'un gout fin, pour bien entrer dans l'eſprit de l'original, & le faire ſentir: ce principe eſt certain. Un traducteur doit faire connoître le genie de l'Auteur qu'il traduit: s'il traduit un Poëte, il faut qu'il faſſe voir que ſon Auteur étoit Poëte, & quoiqu'il le traduiſe en proſe, ſa traduction ne doit point pour cela être deſtituée des expreſſions poëtiques qui ſe trouvent dans l'original: au contraire, on doit dans une traduction de Vers en Proſe, employer un ſtile harmonieux, hardi & brillant par certains tours conſacrez à la Poëſie, afin que les Lecteurs ſentent qu'on a traduit un Poëme, & non pas un Roman froid & fade. * Le ſtile du Telémaque, qui n'eſt que l'imitation d'un Poëme, eſt admirable par ces heureuſes hardieſſes: mais quel ouvrage doit plus reſ-

* Rien de plus inſipide que le ſtile des Romans & des Nouvelles galantes. C'eſt cependant ce ſtile que le nouveau Traducteur a jugé le meilleur, pour mettre le Taſſe en François. *Voyez* le neuvieme chant de la Jeruſalem qui eſt ſi animé; ce n'eſt dans la traduction qu'un livre froid & languiſſant.

ſembler à un Poëme que la traduction même d'un Poëme?

Si le Traducteur doit être éxact à conſerver le ſtile poëtique, lui ſera-t'il permis de retrancher les ornemens du Poëme, les comparaiſons, le détail de certains faits qui forment des tableaux, & qui ſont ſouvent de grandes beautez dans la Poëſie? Tous les grands Poëtes, Homere, Virgile, l'Arioſte, ont fait uſage de ces ornemens dans leurs ouvrages.

Il n'appartient point à un traducteur de mettre la main à l'ouvrage d'un autre, pour ajuſter cet ouvrage à ſon goût particulier, ou à celui de ſa nation ou de ſon ſiecle. Si le premier Auteur a eu tort, c'eſt au Lecteur à en juger; & pour cela même, il faut qu'une traduction ſoit fidele; le traducteur doit au Public ſon Auteur tel qu'il eſt. Quiconque s'écarte de cette fidelité, tant par rapport aux termes & aux idées, que par rapport aux comparaiſons, peut bien dire qu'il a imité un Auteur, mais non pas qu'il l'a traduit. Or, c'eſt préciſément ce qu'a fait le nouveau traducteur de la Jeruſalem: & par-là ce Poëme ſe trouve changé, affoibli, décharné, abſolument méconnoiſſable à nous autres Italiens, & à tous ceux qui entendent la Langue Italienne & qui feront une comparaiſon de l'original avec la traduction.

Notre traducteur a défiguré le Taſſe, non ſeulement par le faux principe dans lequel

quel il eſt ſur les traductions, mais en-
ore parce qu'il n'a pas entendu l'origi-
al. * Je ne ſaurois retenir mon zele, lorſ-
ue j'examine non ſeulement ce qu'il a
is la liberté de retrancher, & ce qu'il
imagine avoir dû retrancher, mais en-
ore ce qu'il a changé & ſupprimé, fau-
d'en entendre le ſens & d'en ſentir les
aces. Pour vous prouver, Monſieur,
'il n'entend pas l'Italien, je vais vous
rler de tous les retranchemens dont il
applaudit lui-même dans ſa Préface, &
'il n'auroit aſſurément pas faits, s'il
oit entendu la Langue, où s'il avoit
nnu l'eſprit de ſon Auteur, & le vrai
ût du Poëme Epique. Enſuite j'exami-
erai en détail la traduction du premier
hant.

Au troiſiéme Chant il a ôté une choſe
'il a priſe pour une comparaiſon, & il
n'en eſt point une. C'eſt lorſque Clo-
rinde

* *Voyez* l'Extrait de la nouvelle traduction dans
Journal des Savans (Février 1725,) on y fait
lez ſentir que la traduction eſt très infidele. A
gard des jugemens déſavantageux qui ont été
ts du Taſſe, & qui ſont rapportez en abregé
ns cet Extrait, je crois que le Journaliſte ne
s prend pas ſur ſon compte. Après tout les
ciſions des Peres Mambrun & Rapin ne ſont
is des Arrêts dont on ne puiſſe appeller. M.
ntanini a répondu à leur Critique, comme le
arquis Orſi & le Muratori ont répondu au P.
ouhours, & à M. Deſpreaux.

rinde contrainte de se retirer dans Jerusalem avec les autres infideles qui ont été battus, parce que dans la mêlée elle a perdu son casque par un coup qui lui a été donné sur la tête, lors, dis-je, que Clorinde couvre de son bouclier sa tête & ses épaules, voici ce que le Tasse ajoûte :

Cosi coperti van ne'giochi Mori
Da le palle Lanciate i fugitori.

Ainsi les Maures dans leurs jeux ont coûtume en fuyant de se parer des balles qu'on leur lance. Ce n'est point une comparaison, mais une peinture necessaire, pour faire entendre comment Clorinde se paroit des traits qu'on lui lançoit, peinture d'autant plus fidele que Clorinde étant du pays des Maures, doit en avoir les manieres. Le Poëte comme le Peintre doit garder dans ses tableaux ce que l'on appelle *il costume*.

Au septiéme Chant, à l'endroit où pour la seconde fois le Heraut envoyé par Argant vient défier les Chrétiens, le traducteur retranche, comme chose ennuyeuse, la liste de ceux qui s'offrent au combat, après que Raimond s'est offert lui-même. Ce détail consiste à rapporter quinze noms, & je ne comprens pas la raison pour laquelle le traducteur a crû devoir les supprimer ; il me semble qu'on ne sauroit trop marquer dans cette occasion l'effet que produit dans le cœur des guerriers l'exemple

xemple du General, & celui d'un autre guerrier trop avancé en âge, pour ſe charger d'un combat ſingulier de cette importance. Quand on dit froidement, que *tous demandent à combattre*, il n'y a pas le même feu, que quand on nomme diſtinctement tous ceux qui s'offrent. D'ailleurs en diſant, *tous à l'envi s'offrirent*, c'eſt confondre dans ce ſentiment de valeur les Heros avec les ſimples ſoldats, & ce n'eſt point là l'idée du Taſſe, qui nomme diſtinctement les guerriers les plus renommez par leur courage, & qui doivent être animez par l'exemple & par les reproches de Raimond: dans ce détail l'ordre & la diſcipline ſe trouvent conſervez. De plus en faiſant dire au Taſſe, *tous à l'envi demanderent à combattre*, il ne lui laiſſe plus de moyen pour peindre un plus grand empreſſement que doit cauſer à l'armée un autre évenement qui ſuccede immédiatement à celui ci; c'eſt lorſque les Infideles par un trait decoché ſur Raimond, forcerent toute l'armée des Chrétiens de courir aux armes, pour vanger cette inſulte, & la loi ſacrée du combat ſingulier qui avoit été violée. Le Taſſe étoit trop ſage pour ne pas ménager ſes idées & ſes ſurpriſes à propos. Enfin pluſieurs Heros, qui dans la ſuite du Poëme ſe diſtinguent par leurs exploits, ſont rappellez à la memoire dans cette occaſion: entr'autres Gildippe & Odoard, mari & femme, dont nous pleurons la mort, qui

qui arrive quelque tems après, nous touchent d'autant plus, que leur haute valeur nous eſt connue par l'empreſſement genereux qu'ils ont à ſe battre contre Argant ce guerrier ſi formidable. Le Poëte avoit décrit & circonſtancié cet endroit. Or, comme je l'ai déja dit, il n'appartient pas au Traducteur de détruire & d'anéantir quoi que ce ſoit de ce que le Poëte a jugé à propos de faire.

Mais puiſque je ſuis tombée ſur cet endroit, je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer que notre traducteur a ſi peu entendu le paſſage du Taſſe, qu'il lui a fait dire une abſurdité groſſiere.

Raimond ſouhaite avoir la même vigueur qu'il avoit, lorſqu'à la vue de toute l'Allemagne, il tua Leopold, le Heros de ſon ſiecle, ſous l'Empire de Conrard; & il ajoûte que *cette victoire étoit plus glorieuſe que ne ſeroit celle d'un homme qui, ſeul & ſans armes, battroit cette vile troupe de Sarraſins*, c'eſt la penſée du Poëte,

E fù d'alto valor più chiaro effetto
Lé ſpoglie riportar d'huom coſi forte,
Che s'alcun'hor fugaſſe inerme e ſolo
Di queſta ignobil turba un grande ſtuolo.

Le traducteur fait dire à Raimond, que *cette victoire qu'il remporta ſur Leopold fut ſans comparaiſon plus glorieuſe que ne ſeroit la défaite de tous ces guerriers enſemble; que le ſeul Argant fait trembler.* Ainſi dans la traduc-

traduction, Raimond insulte les Heros de l'armée chrétienne, & le Tasse au contraire représente à ces Heros l'armée ennemie comme une troupe vile qu'il est aisé de vaincre. Si l'intelligence de la langue ne guidoit pas assez le traducteur, le bon sens du moins devoit lui faire deviner son Auteur.

Nous avons dans le cours de la traduction mille fautes de cette espèce. Au reste le traducteur ne compte point pour des retranchemens les endroits qu'il a jugé à propos d'abréger, comme trop diffus à son gré, & il se flatte qu'on ne lui fera pas un crime d'avoir rendu quelquefois les pensées du Tasse en moins de mots que lui. Mais quand on lira sa traduction avec l'original à la main, on trouvera aisément que ce qu'il a pris pour des endroits diffus, ne sont que des descriptions qui mettent les faits en action, & qui vous présentent des tableaux magnifiques, soit du cœur humain combattu par les passions, soit des choses que vous voyez par ces descriptions, comme si elles se passoient sous vos yeux. Pour ce qu'il dit l'avoir rendu en moins de mots, je vous assure, Monsieur, qu'il ne lui en a pas beaucoup coûté; tout homme en pourra faire autant, lorsqu'à son exemple, il ne prendra que les faits en gros, & retranchera les détails, les images poëtiques, & les descriptions. Mais aussi ce même homme ne pourra jamais se vanter d'avoir

fait

ton. Si le Taſſe avoit dit : Il parut à ce Conſeil, le Sphinx, la Chimere, Gerion, &c. le Traducteur pourroit avoir quelque ſorte de raiſon ; mais il eſt évidemment dans ſon tort, puiſque ces noms fabuleux ſont rapportez par le Taſſe tous au plurier, pour nous faire entendre que les démons parurent ſous des formes monſtreuſes, & pour nous donner une idée juſte de cette effroyable aſſemblée. *

Le Taſſe feint que le cheval de Raimond étoit fils de ces jumens que le vent rend fécondes dans les plaines de Betique. Les Poë-

* Comme rien n'eſt plus vif & plus animé que tout ce qui eſt emprunté de la Fable, c'eſt une aſſez bonne reſſource pour les Poëmes Chrétiens, que de feindre les demons transformez en Eſprits fabuleux & en Dieux du Paganiſme. Le Taſſe a mis en uſage cette transformation, comme l'on voit ici. Deſmarets dans ſon mauvais Poëme de *Clovis* a ſuivi cette méthode, en faiſant prendre dès le premier chant à un démon la forme de Mercure. On aſſure auſſi que M. de Saint Didier a fait la même choſe dans ſon nouveau Poëme de *Clovis* qui va paroître inceſſamment. Mais s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il ait feint que le Diable prend ſans façon la figure de Venus & de l'Amour, une pareille metamorphoſe ne bleſſera-t-elle point ? Rien de plus aimable, rien de plus gracieux dans le ſyſteme poëtique que ces deux Divinitez. Verra-t-on ſans répugnance, que Venus & l'Amour, qui agiſſent dans le Poëme, ne ſont réellement qu'un Diable horrible qui s'eſt traveſti ? Le lecteur qui ſe repréſentera un perſon-

oëtes qui ont fourni cette idée au Taſſe, ont jamais dit que ce fût le vent Aquilon ui produiſit ce Phénomene : auſſi le Taſ- n'a-t'il eu garde de le dire, mais ſeulement, que le cheval de Raimond étoit fils : l'air le plus pur qui ſouffle dans ces ntrées. Le traducteur a été trompé par Epithete *Aquilino*, que le Taſſe lui donne pour exprimer la conformité qu'il avoit ec l'aigle par ſa figure & par ſa viteſſe. Le traducteur prétend que Madame Dacier lui a ſervi d'exemple, pour adoucir s idées du Poëte qu'il a traduit. J'ai bien la peine à me perſuader que Madame acier eut acquis l'eſtime de tous les gens Lettres, ſi elle en avoit uſé à l'égard Homere & des autres Poëtes, comme tre traducteur en a uſé à l'égard du Taſ- Quoiqu'il en ſoit, je ſoutiens toujours 'on doit rendre les originaux tels qu'ils nt, ſi on veut qu'ils ſoient connus ; car l'on croit ſon Auteur très-imparfait, & l'on ſe croit capable de le réformer, ourquoi s'abaiſſer à le traduire ? Que ne frige-t'on en Original ? Il n'y a point de ilieu, il faut être original ou copiſte, ais il faut être copie fidelle.

nage odieux caché ſous un maſque charmant, urra-t'il ſoutenir long-tems une idée ſi déſa- ſable ? Mais il faut attendre la publication de Poëme ; il y auroit de la malignité à vouloir venir le Public contre un Ouvrage ſi vanté par elques honnêtes gens.

Voilà, Monſieur, ce que j'avois à dire à l'égard de la Préface, quant à la traduction, je vous ferai un détail exact de celle du premier Chant. Je ne puis m'engager à examiner tout l'Ouvrage entier, non ſeulement à cauſe de mes occupations, mais encore parce que pour vous faire ſentir toutes les fautes de la traduction, il faudroit faire une Verſion nouvelle. En verité à chaque page il y a ou une infidelité, ou un contre-ſens, tantôt des Stances entieres ſupprimées, & tantôt des deſcriptions qu'on voit aiſément qu'il n'a pû rendre, quoi qu'elles puiſſent être heureuſement traduites.

Avant que d'entrer dans ce détail, diſons quelque choſe de la comparaiſon qu'il fait du Taſſe avec Racine & Corneille.

Les termes dont il ſe ſert, pour exprimer ſon ſentiment ſur ce parallele, ſont injurieux à l'Italie entiere; mais nous ſavons très bien que ſon ſentiment n'eſt pas celui des gens de Lettres de la France; *c'eſt*, dit-il; *placer le Taſſe bien haut, que de le comparer à Racine & à Corneille.* Ces illuſtres Auteurs ſont certainement dignes d'être eſtimez, & de ſervir de modele; mais notre Taſſe ne leur cede point cette prétendue ſuperiorité. Quelque bizarre que ſoit le parallele de l'Epopée avec la Tragedie, & de ceux qui ont écrit dans ces genres ſi differens; & quoiqu'on ne ſe ſoit pas encore aviſé de comparer Virgile avec Sophocle & Euripide, je veux bien cepen-

cependant ſuivre cette idée du traducteur, & développer ici en peu de mots les raiſons qui nous font croire le Taſſe tout au moins égal à Corneille & à Racine.

Si nous examinons la conduite & l'ordonnance entiere de ce Poëme, nous y trouvons toute la ſageſſe, toute la netteté imaginable, & tout le merveilleux qui naît de l'intervention des puiſſances ſuperieures du Ciel, de l'Enfer, & de la Terre. * Les Tragedies des deux Poëtes François ont ſouvent une conduite ou confuſe, telle que la Tragedie d'Heraclius, ou contraire aux regles, telle que celle du Cid, ou ſterile, telle que celles de Berenice, & d'Alexandre. Du côté des caracteres, ceux des Heros du Taſſe ne ſe démentent jamais: ils ſont conſtamment ſoûtenus juſqu'à la fin: ils ſont convenables aux mœurs des païs dont il fait ſortir

* Le merveilleux a toujours été regardé comme l'ame du Poëme Epique; c'eſt ce qui le diſtingue principalement du Roman & de l'Hiſtoire. Si l'intervention des Puiſſances ſuperieures du Ciel, de l'Enfer & de la Terre eſt tout ce qui fonde le merveilleux dans un Poëme, comme on le dit ici, il eſt clair que l'action des Anges & des Démons, & les opérations de la Magie ſont eſſentielles à un Poëme Chrétien, que l'on voudra qualifier d'Epique. Rien n'eſt plus beau dans la *Jeruſalem*, que l'endroit de la Forêt enchantée, que le Palais d'Armide, &c. ôtez du Taſſe cette ſorte de merveilleux, ce n'eſt plus un Poëte.

ces Heros, & le contraſte que le Taſſe a ſçû jetter dans ces mêmes caracteres, donne un nouvel éclat aux uns & aux autres: ils ſont vrais & vrai-ſemblables. Dans les Tragedies, dont on vient de parler, les caracteres ſont ſouvent outrez, peu conformes à la nature, & ne ſont pas toûjours ſoutenus; tels ſont ceux de Cinna, d'Emilie, & de Maxime. On trouve auſſi qu'ils raſſemblent des paſſions differentes & incompatibles, comme ceux de Polieucte & de Sertorius, ce qui eſt contraire aux préceptes d'Horace:

Servetur ad imum
Qualis ab incepto proceſſerit, & ſibi conſtet.

Ils ont donné ſouvent à leurs Heros, qui devroient conſerver les mœurs des Grecs ou des Romains, les manieres d'un joli Seigneur François: ce qui eſt contre le vrai goût de la Tragedie;

Aut famam ſequere, aut ſibi convenientia finge.

La beauté des Pieces de Mr. Racine conſiſte dans un tendre pathetique répandu avec nobleſſe dans toutes ſes Tragedies: le ſublime, & les ſentimens heroïques font l'excellence des Ouvrages de Mr. Corneille. Prenons le Taſſe & examinons le pathetique de la ſituation d'Olinde & de Sophronie, la paſſion violente d'Er-

d'Erminie dans toute la ſuite du Poëme, mais principalement au ſeptiéme Chant, où ce même pathetique ſe trouve mêlé avec le paſtoral (* genre de Poëſie inconnu à ces deux Poëtes Tragiques, & même aux Auteurs François de ce ſiecle ci †) le Sublime dans les ſentimens de Godefroy

&

* Le Poëme Epique embraſſe tout; je ne ſai donc pourquoi le P. Rapin a reproché au Taſſe d'avoir uni *mal à propos* la délicateſſe de l'Eglogue & de la Poëſie Lyrique à la force & à la majeſté de la Poëſie Heroïque, & comment il a oſé avancer que ſes diſcours tendres & galans, tels que ceux d'Olinde & de Sophronie ont quelque choſe de comique. Preſque toutes les beautez de la *Jeruſalem*, dit-il, ne ſont point des beautez dans le genre heroïque. C'eſt à dire, qu'il auroit voulu que tout le Poëme du Taſſe eut été ſur le même ton, ſans agrément, ſans varieté. C'eſt ce mélange admirable qui en fait le merite.

† Les François ont eu dans le ſiecle paſſé Racan & Segrais. Pour ce qui eſt de ce ſiecle-ci, ſans parler de Mr. Richer Avocat au Parlement de Rouen, on aura inceſſamment les Eglogues de Mr. de la Motte, qui ne cederont en rien, dit-on, à celles de Mr. de Fontenelle, & auſquelles ſans doute on ne pourra pas appliquer ces Vers de Mr. Rouſſeau.

Tiſſu de mots brillans, où leur eſprit ſe joue;
Badinage affecté, que le cœur déſavoue;
Te le dirai-je enfin, ô mon cher Palemon?
Nos bergers n'ont plus rien de berger que le nom.

& de tous ſes guerriers: le Grand qui eſt dans la Deſcription du Palais d'Armide, dans l'Ambaſſade d'Alete, & en tant d'autres endroits, que les connoiſſeurs de la France ſavent auſſi-bien que nous: certainement on placera le Taſſe, j'oſe le dire, tout au moins à côté de ces deux Auteurs, auſquels on veut le comparer. Qu'on examine les récits du Taſſe, & qu'on en juge ſuivant les regles que nous en ont laiſſées les plus grands Maîtres, comme Ciceron par exemple, on les trouvera vrai-ſemblables, on y verra la netteté jointe à la brieveté. *Narratio ſit veriſimilis, aperta, brevis.*

Le récit d'Armide eſt plein de l'artifice le plus rafiné, celui du Meſſager du Prince de Dannemarc eſt admirable pour la verité de la peinture, & la force des deſcriptions: celui que l'Ecuyer de Clorinde fait à Clorinde même, de ſa naiſſance, & de ſes avantures, charme & ravit par ſa ſimplicité touchante. On n'a qu'à comparer à ces recits le récit de Theramene qui eſt très eſtimé avec raiſon, & pour lequel Mr. Racine a eu un ſi grand modele dans Euripide, l'on connoîtra aiſément le merite du Taſſe, & l'on jugera ſi c'eſt une grace que de le placer à côté des deux Auteurs François.

Tout ce que je dis ici, ne détruit point en moi l'eſtime infinie dont je ſuis prévenue pour le merite de ces deux Poëtes, qui avec quelques imperfections ont des beau-

:autez incomparables. On peut même re qu'il y a deux Tragedies de Mr. Ra- ne, où il ne le rencontre aucuns dé- uts. Ce ſont *Britannicus* & *Athalie*, u'on peut regarder comme deux Pieces arfaites, & qui pourroient ſervir de mo- ele, pour former les regles de la Trage- lie, ſi les préceptes des anciens Maîtres toient ou perdus ou inconnus. Le ſujet d'Athalie eſt un ſujet propre & convena- ble pour faire une Tragedie: il eſt grand, c'eſt un interêt public pour la ville de Je- ruſalem. D'ailleurs le fait eſt celebre: ce ſont-là les circonſtances qui doivent ac- compagner le ſujet de la Tragedie.

Tantum de medio ſumptis accedit honoris.

Le lieu où l'action ſe paſſe eſt conve- nable à l'action même; tous les acteurs y ont part, & ſont emmenez au Temple par quelque raiſon preſſante; nulle démar- che inutile: tout contribue au dénoue- ment.

Singula queque locum teneant ſortita decen- ter.

Les Chœurs ſont bien placez, parce que le ſujet le demande. Comme l'action ſe paſſe dans le Temple aux yeux des Le- vites, elle les intereſſe, tant par rapport à la Religion, que par rapport à l'état civil de la Nation; ils doivent neceſſaire-

ment craindre les malheurs dont ils ſont menacez, pleurer enſemble, & implorer le ſecours de Dieu: voilà comment on doit employer les Chœurs ſuivant les préceptes.

Actoris partes, Chorus officiumque virile
Defendat, neu quid medios intercidat actus
Quod non proposito conducat & hæreat aptè.

Quel ſublime dans les caracteres! Avec quelle juſteſſe ſont-ils ſoûtenus & mis en contraſte: quel noble éclat de vertu & de dignité ne donne point l'apoſtaſie de Mathan oppoſée à la fidelité de Joad! Quels ſentimens doux & tendres n'excite point un Roi enfant, conſervé par Dieu même, à la vûe d'une Reine ambitieuſe & ſcelerate qui le perſecute! Je n'aurois jamais fini ſi je voulois détailler Scene par Scene tout ce qu'il y a d'excellent dans cette Tragedie; le ſtile n'eſt certainement point à obmettre. Toute étrangere que je ſuis, j'ai été pluſieurs fois étonnée & ravie par la beauté & la nobleſſe des expreſſions. Des perſonnes plus ſavantes que moi en pourront faire un éloge plus exact, & s'il ſe trouvoit quelqu'un qui par un don ſpecial de la nature, eut aſſez de rafinement pour trouver quelque choſe à corriger en cet Ouvrage, on pourroit aiſément lui répondre ce que j'ai dit un peu plus haut.

Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis Offen-

Offendar maculis.

Quoique le ſujet de Britannicus ſoit l'interêt particulier de Neron, & non pas de ſa Nation, néanmoins l'action eſt ſi éclatante, ſoit par les ſuites qu'elle a eues, ſoit parce qu'elle a commencé à developper le caractere de Neron, que l'on peut regarder ce ſujet comme auſſi parfait que celui d'Athalie. Un interêt qui ne regarde que la paſſion de Neron ſe traite dans l'interieur de ſon appartement, tous les acteurs de la Tragedie, qui ſont les mêmes que l'Hiſtoire nous apprend avoir eu part à l'action, ſont amenez ſur le Theâtre avec vrai-ſemblance, & * ce qui eſt remarquable, ils ſont neceſſaires pour le nœud de la Piece, la mere pour tenir le fils en reſpect: le Favori vertueux pour détruire la malice du pernicieux Favori, les deux amans malheureux pour exciter la compaſſion. Enfin la cataſtrophe eſt tout-à-fait touchante, & le fait eſt hiſtorique, & par-là plus intereſſant pour les ſpectateurs.

Ex

* Les connoiſſeurs prétendent que les Confidens, qui ne ſont préciſement que Confidens, & qui n'ont aucune part eſſentielle au nœud & au dénouement, ſont des perſonnages défectueux. Cette imperfection qui eſt preſque dans toutes les Tragedies, n'eſt point dans la Tragedie de *Britannicus*, & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'*Ines de Caſtro* lui reſſemble de ce côté-là.

Ex noto fictum carmen sequar.

Les récits des choſes paſſées paroiſſent ordinairement ennuyeux, & ne ſervent qu'à montrer le talent de l'Auteur à peindre les actions; * car comme ils ne marchent point au but, & que ce n'eſt qu'un avant-propos pour marcher à l'action, ils ne produiſent point d'interêt, & c'eſt pour cela même qu'ils deviennent ennuyeux, & qu'on devroit les éviter,

Semper ad eventum feſtinat.

Cependant le grand récit d'Agrippine à Neron, eſt admirable par ſa convenance, parce qu'il n'a point l'apparence d'un récit, quoiqu'il en ait la forme. Il ne paroît qu'un reproche, il ſuſpend avec interêt l'auditeur qui attend quelque ſuccés de ce noble reproche, & qui eſt ſatisfait par la réconciliation de Neron & d'Agrippine: réconciliation qui paroit mettre en ſureté les deux amans pour qui on s'intereſſe. Par là les deux amans, qui au commencement étoient malheureux, & qui excitoient la compaſſion, dans ce moment excitent la joie; & enſuite ils nous touchent

* C'eſt par ces longs récits que Corneille eſt ſouvent ennuyeux & languiſſant dans les Protaſes de ſes Tragedies.

chent encore plus vivement par leur déplorable destinée. Voilà la perfection de la Tragedie, qui est cette varieté raisonnable de situations, & ce changement entier de catastrophe, qui fait passer successivement tous les personnages interessans d'une situation malheureuse à un état tranquille & heureux, & les fait retomber ensuite dans le malheur. Je sçai donc rendre justice à ces Auteurs, & je sai d'ailleurs qu'il ne faut pas parler légerement contre ceux qui sont estimez & aimez du Public. Je souhaiterois que Messieurs les François nous traitassent avec la même équité; mais malheureusement pour nous ils ne font que nous attaquer, & par-là ils nous forcent à répondre, & à leur dire qu'ils ne sont pas tout-à-fait assez versez dans la connoissance de nos Auteurs & de notre goût pour les belles Lettres. C'est ce qu'ont fait Messieurs Orsi, Muratori, Fontanini dans leur Apologie pour l'*Aminte* & la *Jerusalem* du Tasse. Mais la plupart de ceux qui nous ont attaquez, après avoir lû assez à la hâte, & toûjours à l'aide d'un Dictionnaire, ou d'une mauvaise traduction, * l'*Aminte*, la *Jerusalem*, & le *Berger fidele*, commençent par faire une

* C'est ce qu'on a toujours reproché aux Censeurs modernes des anciens Auteurs, & on a remarqué que ceux qui ont osé attaquer Homere, n'étoient pas en état de l'entendre, & moins encore

une ſevere critique, & ne cherche point à ſavoir ſi on peut juſtifier ou non ce qui leur a paru mauvais; ils ne s'informent point s'il y a d'autres Auteurs en Italie, ils s'en tiennent à ce qu'ils ont lû, ils veulent ignorer ſi nous avons des Poëtes tragiques, des Hiſtoriens, des Orateurs, ils n'étudient point les Auteurs Italiens, & ils parlent toujours des premiers Ouvrages qu'ils ont vû, ſuivant la legere impreſſion qu'une lecture rapide a faite ſur eux: de-là

core de le réformer. On trouve dans un Poëme ancien quelques défauts de jugement, & il eſt vrai que pour les découvrir, il ſuffit de pouvoir lire dans une traduction quelle qu'elle ſoit, pourvû qu'elle ſoit fidele; mais pour certaints défauts de jugement un Poëme eſt-il mépriſable? Ce qu'on appelle juſteſſe de raiſon eſt-il la partie eſſentielle du Poëte? N'eſt ce pas plutôt par l'imagination & par l'harmonie qu'il doit être conſideré? Quand un Poëte imagine agréablement & vivement, & quand il peint avec goût tout ce qu'il imagine, ſans bleſſer ouvertement le bon ſens, il eſt parvenu au but de ſon Art. Un Cenſeur qui ne juge d'un Poëme que par les traductions, peut-il en connoître le principal merite, qui conſiſte dans la beauté des images, dans l'harmonie de l'expreſſion? Une traduction eſt comme la copie d'un tableau original: or on ne trouve jamais dans une copie, ni la hardieſſe du pinceau, ni la fierté des traits, ni la juſteſſe exacte des proportions, ni le même coloris. On y retrouve tout au plus le deſſein & l'ordonnançe.

à vient l'injuſtice de leur jugement ſur
oute l'Italie. Par exemple, ſi le nouveau
raducteur de la *Jeruſalem* avoit ſçû que
ous avons des Tragedies en Italie depuis
'an 1500. juſqu'au ſiecle où nous ſommes,
l n'auroit pas fait un parallele peu con-
enable du Taſſe avec les Tragiques Fran-
ois, & s'il eut voulu comparer les deux
Auteurs tragiques de ſa Nation avec quel-
ue Tragique Italien, il auroit comparé
es Tragedies avec les Tragedies, il au-
oit comparé la *Sophonisbe* du Triſſino,
a *Roſmonde* & l'*Oreſte* du Rucellai, l'*Or-
eche* du Giraldi, la *Semiramide*, du Man-
redi, la *Canace* du Speron Speroni, le
Torriſmondo du Taſſe, & une infinité d'au-
res Tragedies que je ne nomme point,
our ne pas faire une legende. Alors le
arallele auroit été plus juſte. M. Mi-
abaud auroit pû porter des jugemens
mieux appuyez & démêler les beautez d'a-
vec les défauts, en examinant le ſiecle
qui a produit ces pieces, la Nation pour
qui elles ont été faites, les originaux que
ces Auteurs ont ſuivis, & mille autres
particularitez, qui ſont neceſſaires pour
faire une critique juſte. S'il étoit deſcen-
du juſqu'au ſiecle où nous ſommes, il au-
roit trouvé l'*Ariſtodeme* du Dottori, le *Cor-
radino* du Caraccio, le *Chilperico* de Mon-
temagno, les quarante Tragedies du Pe-
re Scamacca, le *Palamede*, l'*Andromede*,
l'*Appio Claudio*, le *Papiniano*, le *Servio Tul-
lio*, toutes de Gravina, le Theatre de
Mar-

Martelli, la *Merope* du Marquis Maffei; enfin votre *Ceſar*, M. l'Abbé, & pluſieurs autres Pieces qui ſont nées depuis que je ſuis en France. La comparaiſon de ces Tragedies que je viens de nommer, & qui ſont plus proches du ſiecle de Racine & de Corneille, auroit été alors très juſte.

Pardonnez-moi, M. cette petite digreſſion en faveur de notre patrie, que je ne puis m'empêcher d'aimer & de défendre; & revenons à la traduction qui m'a forcée d'entrer dans cette diſcuſſion pour faire voir au traducteur que nous ne craignons pas le détail d'une comparaiſon qu'il n'auroit pas dû propoſer, & qu'il ſe ſeroit bien gardé de faire, s'il avoit aſſez entendu la Langue Italienne, pour démêler les beautez du Taſſe. Voici des preuves qu'il n'entend pas notre langue.

Dans la premiere Stance le Taſſe nous marque d'abord la pieté de Godefroi, ſa ſageſſe, ſes travaux pour délivrer le tombeau de JESUS-CHRIST, les obſtacles qu'il a ſurmontez par la faveur du Ciel, & comment il a raſſemblé *ſous les ſaints Etendarts* ſes compagnons égarez; c'eſt ſous les ſaints Etendarts, parce qu'on arboroit la Croix; ce qui eſt prouvé par la ſuite du dénombrement, Stance 72.

E nel veſſillo Imperiale e grande
La trionfante Cruce al Ciel ſi ſpande.

L'En-

L'Enseigne generale présentoit une Croix triomphante; ce n'est donc point *sous les Etendarts de Godefroy*, comme le traducteur le dit.

A la quatriéme Stance, l'Auteur dédie son Ouvrage à Alphonse Duc de Ferrare, comme à celui qui est son protecteur, & il termine cette Stance en disant:

Forte un di fia, che la presaga penna
Osi scriver di te quel ch'or n'accenna.

Peut-être que ma plume prophetique osera un jour écrire de toi ce qu'elle en promet aujourd'hui.

Ce n'est point entendre l'Italien que de dire en cet endroit, *il me sera permis de raconter de toi les mêmes merveilles que tu vas entendre.* Ce que le Tasse promet à Alphonse, c'est le glorieux commandement d'une nouvelle croisade, comme il le dit dans la cinquiéme Stance.

Che a te lo scettro in terra, ô se ti piace
L'alto imperio de marei, a te conceda.
Emulo di Goffredo, i nostri carmi
In tanto ascolta, et' apparecchia a l'armi.

Le sens du traducteur porte qu'il espere un jour chanter de lui les mêmes merveilles qu'il va décrire dans son Poëme.

A la sixiéme Stance, il est marqué que les Chrétiens avoient pris Nicée d'assaut, & Antioche par ruse, & qu'ensuite ils avoient

voient défendu leurs conquêtes contre une armée innombrable de Perſans. Le traducteur dit à la page troiſiéme *qu'ils avoient défait une nombreuſe armée de Perſans*: on peut battre une armée ſans être dans la neceſſité de défendre une Ville, & le Taſſe dit qu'ils avoient défendu contre les Perſans Antioche, après l'avoir conquiſe; ainſi dans la traduction le ſens eſt alteré.

A la ſeptiéme Stance juſqu'à la dixiéme, il eſt dit que Dieu d'un coup d'œil penetra les cœurs des mortels, & qu'il en connut les ſentimens, *Dieu voit Renaud qui n'a que des déſirs de gloire, il découvre qu'il ſe conduit par les ſages avis de Guelfe, de qui il apprend les illuſtres exemples de l'antiquité.*

Scorge, che da la bocca intanto pende
Di Guelfo, e i chiari antichi eſſempi apprende.

Le traducteur dit à la page cinquiéme, „ lorſque Dieu penétra le cœur des hommes, il vit Guelfe qui entretenoit alors „ Renaud des illuſtres exemples de l'antiquité, & le jeune homme écoutoit avidement les diſcours de ce ſage guerrier. On croit voir ſuivant les paroles du traducteur, Renaud à qui actuellement ſon oncle donne quelque leçon. Cela eſt bien éloigné de l'eſprit de l'Auteur, qui ne marque ici que la diſpoſition du cœur de Renaud, & ſon caractere.

A l'onziéme Stance, lorſque Dieu appelle

pelle l'Ange Gabriel pour l'envoyer vers Godefroy, je ne ſai pourquoi le traducteur ſupprime, qu'il appella cet Ange *du milieu des clartez celeſtes.*

Chiama à ſe da gli Angelici ſplendori.

Il s'agit de ce centre de lumiere, où nous nous imaginons que le trône de Dieu eſt placé, & dont les Anges & les Bienheureux ſont environnez; cela préſente un image & une idée ſublime. Le traducteur ſe contente de dire à la page cinquiéme, *il fit venir à lui Gabriel, qui tient le ſecond rang dans la milice celeſte*: le mot de *Milice* n'a point été employé là par le Poëte; c'eſt le ſubſtituer inutilement; ce n'eſt point traduire, mais dire les choſes comme on les imagine, indépendemment de l'original.

A la dix-ſeptiéme Stance, l'Ange dit à Godefroy: Dieu m'envoye: c'eſt ſa volonté que je vous annonce, puis il ajoute:

——— O quanta ſpene
Haver d'alta vittoria, ô quanto zelo
De l'hoſte a te commeſſa hor ti conviene!

Quelle eſperance ne devez-vous pas avoir de remporter une illuſtre victoire, & avec quel zele ne devez-vous pas conduire les guerriers qui vous ſont confiez.

Le traducteur à la page ſeptiéme dit, *quelle eſperance ne devez-vous pas concevoir*

de la victoire? avec quelle ardeur ne vous acquitterez-vous point de l'emploi qui vous est confié? ce n'eſt pas là rendre l'Auteur, qui par ces deux Vers *O quanta ſpem &c.* fait ſentir que Godefroi doit certainement concevoir l'eſperance de la victoire, mais auſſi qu'il doit accomplir ſon devoir, en conduiſant avec beaucoup de zele les guerriers qui lui ſont confiez. Voilà le vrai ſens du Taſſe que le traducteur a affoibli en diſant, *avec quelle ardeur ne vous acquitterez-vous point de l'emploi qui vous eſt confié?* c'eſt marquer que l'on croit qu'il s'en aquittera avec ardeur, & non pas lui dire qu'il doit s'en acquiter avec zele.

A la dix-huitiéme Stance l'Original dit.

Ma poi che ſi riscote, e che diſcorre
Chi venne, chi mandò, che gli fù detto:

Godefroy revenu de ſon étonnement fait réflexion ſur celui qui lui étoit apparu, qui l'étoit, de la part de qui il venoit, & ce qu'il lui avoit dit.

Tout ce petit détail vif, ſenſé & neceſſaire pour amener le reſte de la Stance, déplaît au traducteur, & il ſe contente de dire froidement & en Hiſtorien, page ſeptiéme, „ mais après être revenu à lui, „ faiſant réflexion ſur ce qui venoit de „ lui être annoncé de la part de Dieu.

L'empreſſement de Godefroy à la dix-neuviéme Stance eſt mal repréſenté par le traducteur. Voici l'Italien.

Dun-

Dunque gli sparsi compagni, i quai non lunge
Erano sparsi, à ragunarsi invita,
Lettere à lettre, e messi à messi aggiunge;
Sempre al consiglio è la preghiera unita,
Ciò ch' alma generosa alletta, e punge,
Ciò, che può risvegliar virtù sopita,
Tutto par, che ritrovi, e in efficace
Modo l'adorna si, che sforza, e piace.

Voici le sens, *Godefroi invite donc ses compagnons dispersez à se rassembler. Il envoye Lettres sur Lettres, & Messagers sur Messagers. La priere est jointe au Conseil; tout ce qui peut attirer & piquer une ame noble & genereuse, tout ce qui peut réveiller une vertu endormie semble se présenter à son esprit, & il l'employe si efficacement, qu'il charme ceux qu'il force.*

Voici la traduction, p. 8.

„ Il envoya aussi-tôt inviter les Chefs „ dispersez aux environs de Tortole à s'as- „ sembler dans cette Ville. Au conseil „ qu'il leur donnoit, il joignit de fortes „ instances, & il sçût si bien employer „ tout ce qui peut réveiller le courage, „ & exciter une ame genereuse, qu'il les „ persuada. Ils consentirent à ce qu'il dé- „ siroit, & y consentirent même avec „ joye.

Le Tasse s'exprime en Poëte élegant; le traducteur en Gazetier prolixe.

A la Stance 23. Godefroy parlant aux

Chefs parle en General d'armée ; le traducteur à la page neuviéme le fait parler en Moine. Dans l'Original Godefroy dit: notre but a été de ſouſtraire les Chrétiens au joug indigne de l'eſclavage ; le traducteur ſubſtitue à ce mot de *Chrétiens* celui de *nos freres*. Il y a enſuite dans l'Original

Nè ſia chi neghi al peregrin devoto
D'adorar la gran Tomba, e ſciorre il voto.

Afin que le pieux voyageur puiſſe en liberté adorer le ſaint Tombeau, & accomplir ſon vœu.

Le traducteur à la page neuviéme, au lieu de pieux voyageur, dit *les ſerviteurs de* JESUS-CHRIST ; expreſſion inſipide dans un Poëme.

Il laiſſe à part l'idée d'accomplir le vœu, & dit ſeulement que „ les ſerviteurs de „ JESUS-CHRIST ofent en liberté ve„ nir rendre leurs hommages à ſon divin „ Tombeau. Adorer le ſaint Tombeau eſt une expreſſion plus vive que celle de *rendre hommage* ; mais les termes hardis ne ſont point du goût de notre traducteur.

Pour la Stance vingt-cinquiéme je n'y trouve pas un mot du Taſſe : il l'a tellement tournée, que l'Auteur n'y eſt ni bien ni mal rendu.

A la vingt-ſixiéme Stance il n'a pas entendu les deux premiers Vers, où il a cru devoir les omettre : Voici ce qui eſt dans l'Original.

Tur-

Turchi, Persi, Antiochia (illustre suono,
E di nome magnifico, e di cose)
Opre nostre non già, ma del Ciel dono
Furo, e vittorie inver meravigliose.

Les Turcs, les Persans, Antioche dont les noms magnifiques, & les faits nous frappent par leur éclat, ont été pour nous d'illustres victoires, mais ce n'est point notre ouvrage, c'est un don du Ciel.

Le traducteur dit à la page dixiéme; „ Les Turcs abatus; les Persans défaits, „ Antioche subjuguée : voilà cersainement de magnifiques exploits, mais ce „ n'est pas notre ouvrage, c'est à Dieu „ seul qu'il en faut attribuer la gloire. Cette pensée qui est expliquée par ces paroles, *illustre Suono*, n'est pas rendue par le traducteur. L'idée cependant est noble, & même necessaire dans le discours de Godefroy: un traducteur doit mettre dans sa traduction la liaison qui est dans les pensées de son Original.

Il est dit ensuite dans la Stance vingt-septiéme:

A quei, che sono alti principii orditi
Di tutta l'opra il filo e'l fin risponda.

Faisons en sorte qu'à de si grands commencemens la fin réponde.

Le traducteur page 11. dit,
„ Dieu est l'Auteur de notre entrepriſe,

„ il l'a dirigée juſqu'à ce moment, c'eſt „ à lui de conſommer ſon ouvrage.

Le traducteur auroit peut être ainſi harangué l'armée d'un ſtile lâche & d'un air glacé: le Taſſe fait parler autrement ſon Heros.

A la Stance vingt-neuviéme, après que Godefroy eut parlé, il s'éleva un petit murmure dans l'aſſemblée.

Diſſe, e a i detti ſeguì breve bisbiglio.

Le mot *Bisbiglio*, mot ſi connu en France, embaraſſe le traducteur, & il dit à la page 11. „ Godefroy ayant ceſſé de parler, „ chacun fit connoître qu'il approuvoit „ ſon diſcours. Ce n'eſt point cela; le conſentement de tous les Chefs de l'armée n'eſt marqué dans le Taſſe qu'à la trente-deuxieme Stance, après que l'Hermite eut parlé, & leur eut conſeillé de ſe faire un Chef: voilà comme le traducteur ſe donne toûjours le plaiſir de déplacer chaque choſe.

A l'égard du dénombrement, je n'entreprend point de le détailler; il ſe trouve dans la traduction ſi dérangé, & les Stances y ſont ſi bouleverſées, qu'il paroît plûtôt écrit de mémoire que traduit. Je marquerai ſeulement un endroit, qui eſt beau par le galimatias galant dont Mr. Mirabaud l'a orné.

Parmi les volontaires ſe trouvent Gildippe & Odoard, mari & femme, qui s'aimoient

moient tendrement. Pour exprimer leur amitié le Taſſe dit, Stance cinquante-ſeptiéme.

Và ſempre affiſſa al caro fianco, e pende
Da un fato ſolo l'una e l'altra vita;
Colpo che ad un ſol noccia, unqua non ſcende,
Ma indiviſo è il dolor d'ogni ferita;
E ſpeſſo è l'un ferito, e l'altro langue;
E verſa l'alma quel, ſe queſta il ſangue.

Elle eſt toujours à côté de ſon cher époux, la vie de l'un & de l'autre dépend d'une ſeule deſtinée. Jamais un coup porté n'eſt reſſenti par le ſeul qui eſt bleſſé; car la douleur des bleſſures eſt indiviſible entre eux, & ſouvent quand l'un eſt bleſſé, l'autre languit; ſi l'Epouſe perd ſon ſang, l'Epoux perd la vie. Voici comme s'exprime le traducteur page vingt-troiſiéme.

„ Comme ils n'ont qu'une même ame, „ un ſeul coup peut trancher la vie de tous „ les deux, dés que l'un eſt bleſſé, l'au„ tre auſſi-tôt tombe en langueur, & ſi l'un „ perd le ſang, la vie de l'autre s'écoule „ par la même playe.

C'eſt ainſi que quelques François entendent les Auteurs Italiens, qu'ils décrient après cela, comme ſi les Ecrivains devoient répondre de l'ignorance de leurs Lecteurs.

A la ſoixante treiziéme Stance il n'a pas entendu le mot *Nitriti*, qui veut dire le hannissement des chevaux.

E. co' feri nitriti il ſuono accorda
Del ferro ſcoſſo, e le campagne aſſorda.

Ces hannissemens s'uniſſent avec le bruit du fer agité, & font retentir les campagnes.

A la page vingt-neuviéme, le traducteur eſt content que le ſeul fer faſſe cet effet, parce qu'il eſt trop charmé d'ôter toujours quelque choſe; ſuivant ſa regle, qui eſt de rendre les idées du Taſſe en moins de mots que le Taſſe ne les a exprimées.

Les Chrétiens, Stance ſoixante-dix-ſeptiéme, deſcendent du mont Seir, vont au devant de l'Armée Chrétienne, & apportent des préſens aux Chrétiens vainqueurs, c'eſt-à-dire, aux Generaux. Le traducteur à la page 30. change cette idée qui eſt noble & guerriere, en une idée, commune, & dit, *qu'ils apporterent toutes ſortes de rafraichiſſemens à l'armée.* Il faut qu'ils ayent apporté avec eux de grands chariots de vivres, pour rafraichir une armée ſi nombreuſe.

A la Stance quatre-vingt-ſeptiéme, le Roi de Jeruſalem irrité contre les Chrétiens, qui ſont dans ſon Royaume, jure de les faire tous perir; le Poëte dit:

Gli ucciderò, faronne acerbi ſcempi:
Suenerò i figli à le lor madri in ſeno.
Arderò loro alberghi, e inſieme i tempi;
Queſti i debiti roghi à i morti ſieno,
E ſù quel lor ſepulcro in mezo à i voti,

Vir-

Vittime prià farò de' ſacerdoti.

J'en ferai un cruel carnage, j'égorgerai les enfans entre les bras de leurs meres ; leurs maiſons & leurs temples brûlez ſeront des buchers dignes d'eux, & avant toutes choſes ſur ce Tombeau qu'ils adorent, les Prêtres au milieu de leurs vœux ſeront mes victimes.

Le traducteur n'a pas entendu la force de l'Italien dans ces mots, *Quel lor ſepolcro*, qu'il faudroit rendre en François s'il étoit permis par, *ce leur tombeau*. Je ſai bien que cela n'eſt pas François, mais je ne le dis, que pour marquer le ſens de ces mots-là. D'ailleurs s'il avoit fait attention à la fin de ce même Vers où il eſt dit, *In mezzo à i voti* : au milieu des vœux : il auroit ſenti que c'eſt du Tombeau de JESUS-CHRIST dont il eſt queſtion, & que c'eſt ſur ce Tombeau même que le Roi de Jeruſalem veut égorger les Prêtres. Cette Stance eſt une des plus grandes, & une des plus nobles qui ſoient dans le Taſſe ; le traducteur, qui n'entend l'Italien que ſuperficiellement, l'exprime ainſi à la page 35 :

„ Je ne ferai grace à aucun d'eux ; les „ enfans même entre les bras de leurs me- „ res ne ſeront pas épargnez : leurs mai- „ ſons & leurs temples embraſez leur ſer- „ viront de tombeau, & leurs Prêtres ſe- „ ront les premieres victimes que choiſi- „ ra ma vengeance.

A la Stance quatre-vingt-huitiéme, Saladin réſolu de faire mourir tous les Chré-

tiens,

tiens, n'éxecute pas ſon deſſein, parce qu'un ſentiment plus lâche le retient: c'eſt la crainte de ne trouver enſuite aucune voye d'accommodement avec les Chrétiens: crainte baſſe & vile dans le cœur d'un Roi.

Ma s'a quegli innocenti egli perdona
E di vilà non di pietade effetto.

Le traducteur à la page 34. explique cette lâcheté par ces paroles; *un ſentiment plus fort le retient*: peut-on traduire avec cette negligence? Qu'on juge du reſte par ces échantillons.

Les petites remarques que je viens de faire ſur ce premier Chant, n'ont d'autre but que de vous prouver, Monſieur, que le Traducteur n'entend point aſſez l'Italien, & que les François doivent ſe défier de cette traduction. Au reſte pour en faire la critique exacte, il faudroit retraduire entierement le Poëme, la comparaiſon d'une nouvelle traduction fidelle feroit mieux ſentir combien les idées du Poëte ſe trouvent éloignées de l'ordre que le Traducteur leur a donné, combien elles ſe trouvent affoiblies par le dérangement qu'il y a mis, & par les retranchemens qu'il a jugé à propos de faire des Epithetes, des Synonimes, des Attributs: ornemens du diſcours, & ſur tout de la Poëſie, qui dans toutes les Langues ont toujours

jours servi à peindre & à caracteriſer. *

Piquée de ne point reconnoître notre Auteur dans la traduction, je me ſuis amuſée à examiner de tems en tems les endroits qui à l'ouverture du Livre tomboient ſous mes yeux, & j'ai trouvé que le mal augmentoit toujours.

A meſure que l'Auteur s'eſt échauffé, le traducteur s'eſt refroidi; de maniere que malgré tout ce que j'en dis, on peut croire le premier Chant le mieux traduit, ſi nous le voulons dire traduit. †

J'ai

* Un Poëme doit être traduit poëtiquement, même lorſqu'il eſt traduit en Proſe, autrement on fait un Roman, c'eſt apparemment ce que M. Mirabaud a eu en vûe de faire en compoſant ſa traduction du Taſſe, puiſqu'il a tâché d'y éviter tout ce qui ſent la Proſe poëtique, en ſuivant une fauſſe maxime qu'on lit dans la Préface pag. 40. *Les expreſſions trop poëtiques*, dit il, *font un mauvais effet dans la Proſe : elles ont beſoin d'être ſoutenues par la cadence & l'harmonie des Vers*, Font-elles un mauvais effet dans le *Telemaque*, ou dans l'*Illiade* de Madame Dacier, un Poëme en proſe ne ſauroit être écrit *trop* poëtiquement.

† Voici le jugement des Journaliſtes de Trévoux ſur la traduction de Mr. Mirabaud. (Mars 1725.) „ La traduction de Mr. Mirabaud, diſent ils, eſt bien écrite, & ſi on n'y trouve „ pas tout le brillant & le feu du Taſſe, c'eſt „ qu'il n'eſt pas poſſible que la Proſe & le ſtile „ proſaïque atteignent jamais au Poëme & au „ ſtile poëtique. Il n'y a que des verſions ou une „ Proſe poëtique, telle que celle du Telema-

que,

J'ai remarqué qu'il n'eſt pas entré dans les caracteres préſentez par l'Auteur : il ne les a ſentis que foiblement, par exemple au deuxiéme Chant, Stance 60. Les deux Ambaſſadeurs Alete & Argant, étant admis à l'audience de Godefroy, Argant homme fier qui mépriſe les Dieux, qui ne reconnoît d'autre loi ni d'autre raiſon que celle de ſon épée, à peine par une petite civilité ſalue-t'il Godefroy, en homme altier, hautain, & qui dédaigne tout.

Picciol ſegno d'honor gli fece Argante
In guiſa pur d'huom grande, e non curante.

Le traducteur dit p. 58. „ Argant aborda le General avec peu de démonſtration de civilité, à la façon d'un homme qui dédaigne & qui mépriſe les cerémonies.

Ce

„ que, qui puiſſent ſoutenir la majeſté d'un Poëme, tel que ceux de Virgile, d'Homere & du Taſſe. Une pure Proſe rabaiſſe eſſentiellement un Poëme à la mediocrité de l'Hiſtoire. Mais un Auteur qui n'a voulu que traduire ſeroit injuſtement blâmé de ne s'être point érigé en Auteur original. Il ſemble que le nouveau traducteur pouvoit ſans *s'ériger en Auteur original*, traduire le Poëme du Taſſe en Proſe poëtique, & prendre pour modele le ſtile de Mr. de Fenelon, au lieu du ſtile lâche & inſipide de nos Romans. C'eſt défigurer un Poëme que d'en uſer autrement.

Ce caractere eſt moins celui d'Argant, que celui d'un Miſantrope ennemi des civilitez ordinaires, ou bien d'un homme ſans façon.

Au cinquiéme Chant, Stance 63. toutes les coquetteries & tous les charmes les plus forts d'Armide, qui auroient réveillé l'amour dans le cœur le plus froid, n'ébranlent point Godefroy.

E deſto amor, dove più freddo ei dorme,
Haurian gli atti dolciſſimi, e i ſembianti.

Le traducteur, non ſeulement parce qu'il n'entend point l'Italien, mais parce qu'il ne ſent point toute la force de la vertu inébranlable de Godefroy, caractere du Heros également ſoutenu par tout, le traducteur, dis-je, pag. 150. & p. 151. dit. „ En vain l'artificieuſe Armide l'attaqua „ pendant le jour ſous mille formes diffe„ rentes, en vain les ſonges ſéduiſans lui „ retracerent pendant la nuit l'image de „ cette Princeſſe. 1. Ce n'eſt point là ce que dit l'Italien, comme je l'ai montré ci-deſſus, 2. C'eſt affoiblir & déguiſer le caractere de ce General.

C'eſt la commune opinion que les ſonges nous rapportent ce qui nous a frappé le jour: * ſi Godefroy eut révé d'Armide pendant la nuit, cela voudroit dire qu'il au-

* *Omnia quæ ſenſu volvuntur vota diurno*
Pectore ſopito reddit amica Quies. Claud.

auroit été frappé de ſa beauté pendant le jour, & que pour vaincre ſes idées, il auroit eu beſoin de combattre dans ſon cœur; or cela n'eſt point, car Godefroy, comme il eſt exprimé plus haut par la comparaiſon de l'oiſeau raſſaſié, eſt inébranlable.

Pour connoître tout ce que le Traducteur a retranché de l'Original, il ne faut qu'examiner le combat de Tancrede avec Argant, au ſixiéme Chant. Le Taſſe employe dix Stances, qui font quatre-vingt Vers, pour décrire ce fameux combat; le Traducteur le reſſerre en cinquante lignes de Proſe, il en ôte toute la peinture, & toutes les circonſtances qui font ſentir l'adreſſe, les ruſes, l'agilité, la légereté, l'attention, la promptitude: choſes eſſentielles à l'eſcrime, & qui font tout le mérite de cet Art, que les deux guerriers poſſédent au ſupreme degré.

Il ſe répand dans Paris une opinion, que notre nouveau traducteur n'a fait autre choſe dans ſon Ouvrage, que mettre en langue moderne la vieille traduction de Baudouin; je ne le crois pas. Pour prouver le contraire, je vais marquer ici quelque choſe que le vieux traducteur a exactement rendu, & que le nouveau a ſupprimé; page 173.

Muſe, j'implore ton ſecours, &c. c'eſt où commence le combat ſingulier: voici l'Italien.

Chant ſixiéme, Stance 40.

Po

Posero in resta, e dirizzaro in alto
I duoi guerrier le noderose antenne,
Nè fù di corso mai, ne fù di salto,
Nè fù mai tal velocità di penne,
Nè furia eguale à quella, ond' à l'assalto
Quinci Tancredi e quindi Argante venne.
Rupper l'haste sù gli elmi, e volar mille
E tronchi, e scheggie, e lucide faville.

L'ancien traducteur dit. *Après que ces deux vaillans Gendarmes ont mis en arrêt leurs lances, ils attaquent avec tant d'impetuosité, qui d'un côté qui de l'autre, qu'il n'est point de viteſſe, de courſe, de ſauts, ni d'ailes, ni point de furie quelque grande qu'elle ſoit, qui ſe puiſſent égaler à l'ardeur dont ils ſe portent en s'attaquant*; le nouveau traducteur *dit, Tancrede & ſon adverſaire fondirent à l'inſtant l'un ſur l'autre.* Un peu plus bas l'Original dit Stance 41. & 42.

41.

Tratte le spade i gran maſtri di guerra
Lasciar le ſtaffe, e i piè fermaro in terra.

42.

Cautamente ciaſcuno à i colpi move
La deſtra, à i guardi l'occhio, à i paſſi il piede.
Si reca in atti varii, in guardie nove
Hor giro intorno, hor creſce inanzi, hor cede;

Hor quì ferir accenna, e poscia altrove,
Doue non minacciò, ferir si vede;
Hor di se discoprire alcuna parte
E tentar di schermir l'arte con l'arte.

L'ancien traducteur dit. *Après s'être dégagez des étriers, ils mettent pied à terre, & s'abordent l'épée à la main, en intention de recommencer plus fort que jamais, alors chacun d'eux s'apprête à frapper; chacun d'eux invente quelque nouvelle garde, & se met sur des postures diverses; l'œil, la main & le pied travaillent de tous côtez, ils n'oublient rien de tout ce qu'ils jugent necessaire pour attaquer ou pour se défendre, soit qu'il faille avancer ou reculer, ou bien user de surprise en tournant en rond. Or faisant semblant de frapper ici, ils portent le coup où il est moins attendu; & tantôt ils se découvrent en un endroit, afin d'y attirer l'ennemi pour le surprendre au dépourvû, tâchant par ce moyen de tromper l'Art par une nouvelle industrie.* Cela peut être du mauvais François, je n'en décide point: mais les idées & les descriptions de l'Auteur s'y trouvent assurément. Voyons comment le nouveau traducteur a exprimé cet endroit.

Ces guerriers redoutables se débarassant promptement des étriers, vinrent aussi-tôt l'épée à la main avec une égale furie; tout ce que l'Art, l'adresse jointe à la force & au courage peuvent employer, fut pratiqué dans ce combat.

Voilà tout ce qu'il en dit: il est bien facile

cile de rapporter en moins de mots que l'Original, une pensée ou une description, en s'y prenant de la façon que fait M. le traducteur nouveau. Tout le reste de cette description se trouve chez les deux traducteurs dans la même disproportion, & tout cela nous prouve que le nouveau traducteur ne l'a point pris de Baudoüin.

Ce qui le prouve davantage ce sont encore d'autres comparaisons que je vais marquer. Dans le Palais d'Armide, seiziéme Chant, il y a dans le Jardin des oiseaux qui voltigent, entr'autres il y en a un qui a des plumes de plusieurs couleurs, & le bec rouge.

Vola frà gli altri un che le piume hà sparte
Di color vari, & hà purpureo il rostro.

Le nouveau traducteur dit à la page 136. *Parmi ces oiseaux il y en avoit un singulier par la beauté de son plumage, son bec étoit de la même couleur que les lévres d'une jeune fille.*

Où trouve-t'il cette comparaison? Cela n'est ni dans l'Original, ni dans les premiers traducteurs, ni dans Baudoüin, ni dans le Clerc.

Au quinziéme Chant, Stance 23. le Guide des Chevaliers Danois, Charles & Ubalde en arrivant au Détroit de Gibraltar dit.

Se'l mar quì è tanto, ove il terreno il ferra
Che sa colà dov' egli hà in sen la terra?

Si la Mer eſt ſi vaſte ici où elle eſt ſerrée par la terre, de combien ſera-t'elle plus grande là où elle environne la terre? Le nouveau traducteur au quinziéme Chant, pag. 119. „ dit: quelle doit être la prodigieuſe quan-„ tité des eaux que la terre cache dans ſon „ ſein, puiſque celles qui ſont répanduës „ ſur ſa ſurface étonnent par leur im-„ menſité?

Cette faute inexcuſable n'eſt point dans les vieux traducteurs. Que dirai-je de ce qu'il a pris le mot *Ruvido* pour rouillé.

Au quatriéme Chant, Stance ſixiéme.

Siede Pluton nel mezo, e con la deſtra
Soſtien lo ſcettro ruvido, e peſante.

Pluton eſt aſſis au milieu, & ſoutient un ſceptre rude & peſant. Le traducteur dit p. 99. Le Prince eſt au milieu ſur ſon trône, & tient en ſa main un peſant ſceptre de fer tout couvert de rouille. Le mot *Ruvido* n'a été entendu par aucuns des traducteurs, & tous ont dit rouillé pour rude ou groſſier.*

Il

* Mr. Mirabaud a ſans doute lû la premiere Scene de *l'Amynte* du Taſſe, & il y a trouvé ces Vers.

Quella quercia, che pare
Si ruvida, e ſilvaggia,
Sent' anch' ella il potere
De l'amoroſo fuoco.

Il prend de l'*Airain* pour une branche; au douziéme Chant, Stance 42.

Due palle, e'n cavo rame aſcoſi lumi. *

Iſmen accompagné Clorinde & Argant, qui vont pour mettre le feu à la Tour des Chrétiens, il leur donne des boules compoſées de ſoulphre & de poix, & enſuite *des lumiéres cachées dans des vaſes d'airain.* Le traducteur page 43. dit, Il y joignit du feu qui étoit caché *ſous des écorces.* Baudoüin dit qu'il leur donna une mêche; le Clerc dit ce qui eſt dans l'Original.

Permettez-moi, Monſieur, de me taire ici; je vois avec peine les François ſi honteuſement trompez, qu'ils prennent pour une bonne traduction un Ouvrage qui peut être un bon Livre François, mais qui eſt la plus mauvaiſe traduction qui ait jamais paru au monde. †

Ainſi en traduiſant le *Ruvido ſcettro* de Pluton par *Sceptre rouillé*, il a apparemment conçû en liſant, *Quercia ruvida* dans l'Amynte, que le bois de chêne ſe rouille comme le fer. Il n'en faut pas être ſurpris, puiſqu'il croit qu'on peut faire un réchaut d'écorce d'arbre, comme ſi une écorce avoit les propriez du fer.

* Le Journal des Sçavans mois de Février a fait remarquer cette bévûe du traducteur avec quelques autres.

† Si cette traduction, toute défectueuſe qu'elle eſt, a eu beaucoup de ſuccès, il en faut conclu-

re

ARTICLE V.

Lettres sur les Anglois & les François, & sur les Voiages. A Cologne MDCCXXV. 12. pag. 512

QUoique le stile de cet Ouvrage soit très peu exact, & quelquefois même assez rebutant par la bassesse & la dureté des expressions; on ne laissera pas de lire avec plaisir les remarques & les reflexions qui s'y trouvent. ... Il faut dire à la louange de l'Auteur; qu'elles marquent assez d'attention à ce qu'il a vû, & qu'il a travaillé autant qu'il a pû à distinguer ce qu'il y a de brillant dans le génie d'une Nation d'avec ce qu'elle a de solide.

Il y a trente ans que Monsieur M... t Gentilhomme Suisse du Canton de Berne, écrivit les treize lettres dont ce volume est composé & qu'on vient de publier en Hollande, sur l'édition qui en a été faite à Geneve peu de mois avant celle-ci. Ces Lettres ont couru long-tems manuscrites: l'Auteur les avoit comme abandonnées à la

re en faveur de l'excellence de l'Original. On fait esperer qu'un jeune homme de beaucoup d'esprit, né en Italie, & élevé en France, qui travaille depuis quelque tems à la traduction de la *Jerusalem* du Tasse, en voudra bien faire part au Public, pour l'honneur de sa patrie.

la charité de ſes amis, qui en répandirent des copies. Dans la ſuite une eſpece de remors le prit: il ſe repentit de les avoir écrites. Il travailla même à les ſupprimer, ne pouvant accommoder la délicateſſe de ſa conſcience au caractere de cet Ouvrage, Monſieur M . . t s'imagina que le *Pietiſme*, qu'il avoit embraſſé, demandoit cette ſupreſſion. Il brula l'original des Lettres & toutes les copies qu'il en pût trouver; mais des perſonnes qui en avoient des copies, & peut être ces mêmes amis qui les avoient repandues en manuſcrit, les ſauverent du zéle trop ſcrupuleux de leur Auteur.

Dans les ſix premiéres Lettres de cet Ouvrage on nous parle *des mœurs & du caractere des Anglois, de leur Theatre, de leurs plaiſirs; du bon ſens de ce peuple, de ſes loix*, & enfin *de la Ville de Londres en particulier*. La ſixiéme Lettre eſt entierement deſtinée à la deſcription de cette Ville. Dans la premiére, l'Auteur nous dit que les Anglois *ont generalement parlant peu d'éducation; & qu'ils ſe ſoucient peu des étrangers, quand ils ne les connoiſſent pas, & que quand ils les connoiſſent, ils leur font ſentir qu'ils ſe mettent au deſſus d'eux*. Cette prévention, ajoute-t-il, eſt de toutes les Nations, mais les Anglois la cachent moins que les autres, *parce qu'il leur eſt ordinaire de ne ſe contraindre en rien*: & même, continue-t'il, la contrainte leur eſt inutile, parce qu'ils ſont *aſſez riches pour pouvoir ſe paſſer des autres*.

tres. Cette maniere de juſtifier une Nation, ne lui eſt pas fort honorable : la proſperité doit elle nous porter au mépris des autres ? & le droit de ſupériorité qu'on s'attribue ſur ſes voiſins, ne marque-t'il pas un orgueil inſupportable ? il valloit mieux dire tout court qu'il entre beaucoup de préſomption dans le temperament des Anglois, mais qu'elle n'eſt pas mieux fondée que celle des autres Nations, qui, de même que les Anglois, ont du bon & du mauvais dans leur caractere. L'Auteur des *Mémoires & obſervations d'un Voyageur* a voulu auſſi les juſtifier ſur l'incivilité qu'on leur attribue, & qu'il nomme ſimplement groſſiereté. „ Ils n'ont pas, dit-il, „ ce flux de complimens qui ſort ordinaire- „ ment de la bouche des François, des Ita- „ liens, &c. mais c'eſt mal prendre la cho- „ ſe : chacun a ſes idées, & l'idée du Peu- „ ple Anglois n'eſt pas que la civilité con- „ ſiſte ſi fort en ces manieres extérieures, „ qui bien ſouvent ſont fardées & hypo- „ crites. Mais ſi la civilité eſt ſouvent far- dée, la groſſiereté eſt ſouvent auſſi quelque choſe de pis que ce que cet Auteur François refugié nomme ſimplement groſſiereté.

L'Auteur de ces Lettres nous dit enſuite, qu'une preuve convainquante de la bravoure des Anglois, *c'eſt de ne craindre la mort.. . cependant ils ne vont pas à la guerre, & ne font pas même grand cas de ceux qui y vont.* Le titre de Capitaine eſt *chez eux un fort petit titre : ils appellent ainſi tout fainéant qui porte l'épée, comme*

en

en France on appelle Abbé tout faineant qui porte le manteau & le petit collet. Il nous assure que le vrai courage se trouve chez les Anglois; & ce vrai courage, c'est de faire hardiment une bonne action, d'oser suivre la raison contre la coutume.

Il n'oublie pas *l'air de santé & de prosperité de la plupart de ceux qui composent le Clergé: on les accuse d'être paresseux, & leur grand embonpoint fait soupçonner qu'il en est quelque chose.* Ils ressemblent donc au Clergé des autres païs. Une chose les distingue: les Chanoines Anglois fréquentent le Cabaret & s'y enyvrent la pipe à la main. C'est une suite du caractére qu'on leur attribue, qui est de ne se géner en rien: les François plus exacts sur la bienseance ne donnent pas encore dans ces débauches d'éclat.

Il estime la maniere de prêcher des Anglois: elle a son merite. Leurs Sermons nous rappellent à la simplicité Apostolique: ils mépriſent ce vain assemblage de mots, que plusieurs Prédicateurs de ce siécle couvrent de fleurs de Rhetorique mal assorties. Il compare les Prédicateurs Anglois avec les François, & l'on voit qu'il donne la préference aux premiers qu'il trouve modestes & même timides, au lieu que, selon lui, les François ont l'air fier & présomtueux. A l'égard de la Religion, chaque Anglois, dit-il, *semble avoir pris son parti pour en avoir tout de bon, du moins à sa mode, ou pour n'en avoir*

point du tout. . . . „ Leur païs, à la dif-
„ tinction de tous les autres, eſt ſans hi-
„ pocrites. Si cela n'eſt pas tout à fait ain-
„ ſi, du moins le nombre de libertins de
„ profeſſion eſt-il plus grand en Angle-
„ terre qu'ailleurs, choſe qui ne doit pas
„ faire deshonneur à la Nation, puiſqu'il
„ n'y a que ceux-là même qui ſeroient ail-
„ leurs hipocrites, qui ſont libertins en
„ Angleterre. Il eſt aſſez décidé laquel-
„ le des deux eſpèces eſt la plus mauvai-
„ ſe. Avec ſa permiſſion, on n'a pas en-
core décidé ſi le libertinage fait moins de tort à la Religion qne l'hypocriſie. Il ſemble au contraire que l'hypocriſie lui cauſe moins de préjudice, puiſqu'elle n'excite ni ſchiſme ni hereſie. On eſt au reſte ſi prévenu contre les Anglois ſur le libertinage en matiere de Religion, que bien des étrangers croyent qu'il y a dans ce Royaume autant de Religions que de ménages. Quelques Auteurs ignorans, (*Rost* entr'autres) nous ont donné les noms d'un grand nombre de Sectes de ce païs-là, leſquelles n'exiſtent que dans leur imagination.

Monſieur M. . .t fait pluſieurs bonnes remarques au ſujet du Theatre Anglois. Leurs Pieces Dramatiques ſont d'un caractere different des nôtres: point de choix de penſées, point de caractere dominant. Leur Tragedie eſt ſanglante: quatre ou cinq perſonnes ſe poignardent dans une même Piece. On y mépriſe les trois uni-

tez,

tez, & toutes les loix judicieuſes établies par Ariſtote. A peine la Comedie Angloiſe paſſeroit elle chez nous pour une farce médiocre. L'ordure n'y eſt pas épargnée, & de plus on y jure, on y boit, on y joue, on y débauche des femmes. Avec tous ces défauts les Anglois ſe préferent aux François. Ils nous pillent, nous copient & nous inſultent, dit l'Auteur des *Memoires & obſervations d'un Voyageur en Angleterre.* Les Defenſeurs des Anglois vantent l'abondance qui regne dans leur Comedie: nous leur oppoſons le choix & l'exactitude de la notre. L'Auteur des Lettres rapporte le fragment d'une de ces Comedies, qui ne préviendra pas le Lecteur judicieux: quelque prévenu que le Poëte Anglois ſoit en faveur de ſa Piece. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'après avoir balancé le mérite de l'*Avare* de *Moliere* contre celui de la mauvaiſe imitation qui en a été faite en Angleterre, on aura de la peine à s'empêcher de mépriſer cette imitation.

Les Anglois ont un Opera, de la Muſique, des Concerts réglez. Les jeunes gens de qualité ont des rendez-vous entr'eux: tout s'y paſſe ſans gayeté, ſans beaucoup de converſation, ſans beaucoup de politeſſe. C'eſt l'Auteur qui parle. Ces rendez-vous, ajoute-t'il, ſe font d'ordinaire dans les maiſons à Chocolath. On y voit des *Beaux* eſpece de copie des Marquis François. Il devoit dire plutôt qu'ils reſſemblent

blent à nos petits maîtres, & pour en juger on n'a qu'à lire le caractere que leur donnent les Auteurs Anglois, & celui qui a écrit les *Memoires & observations d'un Voyageur*. Les plaisirs ordinaires de la Nation sont le vin, les femmes, les dez, la débauche. Ils aiment aussi la promenade. C'est un des grands plaisirs des Dames, & même, selon notre Auteur, une des choses qui marquent leur caractere : contentes d'être vues, elles marchent ensemble le plus souvent sans se parler. Nous laissons la suite du caractere que l'Auteur donne aux Dames Angloises, & peut-être trouvera-t-on qu'il ne leur convient pas trop. Quelqu'un a dit que *les Angloises sont Reines & libertines*, mais s'il faut en juger par le recit de Mr. M.. t, ou cette royauté est bien peu de chose, ou le beau Sexe bien indifferent, puisque la plupart des Maris ont des maitresses qu'ils font manger à même table avec leurs femmes. Est-il possible que la supériorité des Dames Angloises puisse s'accommoder du concubinage de leurs Maris ? & si elles s'en accommodent, n'est-ce pas un fâcheux préjugé contre leur vertu ? L'Auteur des *Memoires & Observations* nous dit au contraire ; „ qu'en Angleterre on fait beaucoup „ d'honneur aux femmes, & qu'elles y „ jouissent d'une grande & louable liber„ té ; mais, ajoute-t-il, on ne leur fait „ n'tant de bien, ni tant d'honneur qu'en „ mérite leur beauté, leur bonne mine

&c.

ce. Il en eſt de cet article comme de tout e qui s'appelle mœurs & coutumes. Rien 'eſt ſi general qui ne trouve des excep- ions. Le temperament, l'éducation, la ualité y changent une infinité de choſes ; x cela ſuffit pour établir chez les étran- ers des préjugez & des opinions ridicu- es, que les Voyageurs ne ſont pas en état le diſſiper, parce qu'ils ne jugent que ſur n certain nombre de gens qu'ils ont fre- uenté.

Les plaiſirs du peuple ſont mélez de fé- ocité : les Anglois ſe plaiſent à voir du ang repandu. Tout ce qui s'appelle com- at, nous dit l'Auteur des *Memoires & Ob- ſervations*, eſt pour eux une choſe delici- euſe. Un Gentilhomme ne fait pas dif- ficulté de mettre bas épée, perruque, juſ- taucorps, & de ſe battre contre un Fiacre. On a vû des Ducs & Pairs d'Angleterre ſaiſir des faquins au colet, & lutter avec eux en pleine rue ſans être deshonorés d'u- ne action, qui en France deshonoreroit un petit bourgeois. Les François traitent les Fiacres & autres gens de pareille étoſe à coups de bâton : en Angleterre prendre l'épée ou le bâton contre un homme qui n'en a point, c'eſt vouloir s'expoſer à être aſſommé de la populace. Une autre ſor- te de plaiſir c'eſt l'execution des crimi- nels : mais ne pouſſons pas plus loin les remarques ſur de pareils ſujets. On ſait avec quelle facilité les Anglois ſe donnent la mort, & cela doit faire trouver moins

étran-

étrange le plaiſir ou l'indiférence avec laquelle ils voyent mourir les autres.

L'Auteur des Lettres paroit croire que les Anglois ſont beaucoup mieux pourvûs de bon ſens que les autres peuples. Surtout il voudroit inſinuer qu'en France on a un tour d'eſprit qui en éloigne beaucoup; & des étrangers qui ne connoîtroient pas mieux les François que lui l'en croiroient peut être ſur ſa parole. Ils pourroient s'imaginer, que les François n'ont d'autre talent *que celui de faire valoir des bagatelles*; qu'au contraire les Anglois ſont toujours ſolides, toujours raiſonnables, eſſentiellement incapables de perdre le bon ſens de vuë. Nous ſommes très éloignez de refuſer au mérite de cette Nation, ſi ſage & ſi ſpirituelle, la juſtice qui lui eſt duë. Mais cependant ni les Anglois eux mêmes, ni leurs admirateurs ne ſauroient diſconvenir qu'il n'y ait à reformer chez eux des choſes contraires à la raiſon & au bon ſens. Ne parlons que de certains abus auxquels le Gouvernement n'a pas jugé à propos de remedier, & dont l'Auteur des Lettres donne des exemples. L'indulgence de quelques Loix, & la maniere dont on les élude ſouvent par des artifices que l'on traiteroit ailleurs de ridicules & groſſiers, ne fait pas honneur à ce bon ſens ſi univerſellement répandu en Angleterre: & ſi l'on jugeoit des Anglois par ces défauts, on ne trouveroit pas toujours leur raiſon ſupérieure à celle de quelques autres peu-

peuples. Surtout la molleſſe avec laquelle on agit contre les Courtiſanes, les voleurs, les fauſſaires & les faux témoins ne prouveroit pas que le bon ſens n'abandonne jamais les Anglois.

Paſſons à ce que notre Voyageur a remarqué touchant les François. Ces Remarques ſont auſſi contenues en ſix Lettres. Le caractere diſtinctif, ou ſi l'on veut le caractere national des François, c'eſt d'être libres & aiſés; prompts à faire plaiſir, ſociables & ſincéres; c'eſt auſſi d'être vifs & ſpirituels: mais en même tems, ajoute-t-il, ils veulent être applaudis, & particulierement des étrangers, qu'ils regardent comme faits pour les applaudir & les admirer. Cette préſomption n'eſt pas abſolument inſupportable, parce qu'ils la cachent ſous les beaux dehors de leur politeſſe. Charmés de la vivacité qui les rend agréables & brillans dans le commerce du monde, ils croyent que c'eſt en elle que conſiſte le vrai eſprit: mais Monſieur M... t rencontre dans cette vivacité beaucoup d'éloignement du bon ſens „ la plupart des gens „ qui ſe laiſſent prévenir par cet eſprit „ vif admirent moins les François & s'en „ acommodent moins à meſure qu'ils les „ connoiſſent davantage & qu'ils percent „ ce vernis qui d'abord éblouit & fait plaiſir ..... pour peu qu'on les connoiſſe „ on s'apperçoit aiſément qu'en eſtimant „ ſi fort l'eſprit, les manieres, & l'extérieur, ils negligent le ſolide, s'attachent

„ chent à la bagatelle & generalement par-
„ lant ne connoiſſent gueres le prix des
„ choſes.“ Ce ſont les termes de l'Auteur. Il faut être bien étranger en France pour ne pas faire attention à tant de grands hommes, qui, malgré la prétendue legereté de l'eſprit François, ont procuré l'avancement des arts & des ſciences par toute l'Europe ſous le Regne de Louïs quatorze. Qu'on parcoure ſeulement l'hiſtoire de la Monarchie Françoiſe, & l'on verra qu'il ſe trouve autant de ſolidité, autant de vrai mérite chez les François que chez leurs voiſins. Les reproches que leur attirent des manieres libres & aiſées : & cette civilité qui leur eſt ſi particuliere, ſont uniquement l'effet de la jalouſie de ces voiſins, qui tachent en vain de réuſſir à les imiter, & font des éforts inutiles pour s'aproprier l'enjouement & la vivacité des François. Ils réuſſiſſent mieux quand ils penſent ſimplement à acquerir leur politeſſe. Peut-être ne ſied-il pas à un François de parler ainſi: mais diſons-le hardiment, les François ont adouci les mœurs & les manieres d'une partie des Nations de l'Europe.

L'Auteur des Lettres rend juſtice aux François au ſujet de l'afabilité qu'ils témoignent aux étrangers, & de la facilité avec laquelle ils ſe communiquent à eux : mais, pour diminuer le mérite de cette afabilité, il prétend qu'elle cache des ſentimens peu avantageux aux étrangers, & que leur politeſſe eſt ſemblable à celle que les hommes obſer-

observent à l'égard des femmes que l'on ménage à cause de la foiblesse de leur sexe. Il loue beaucoup la *bravoure* des François, le zéle avec lequel ils agissent pour leurs amis, la maniere dont ils élevent leurs enfans: excepté pourtant qu'il croit „ que les François inspirent à leurs en- „ fans des habitudes, plutôt que des prin- „ cipes, & des bienseances qui font hon- „ neur au present, plutôt que ce qui peut „ servir de régle pour l'avenir &c. Il croit encore que la jeunesse Françoise est la plus dereglée de l'Europe: il en auroit mieux jugé s'il avoit dit qu'elle est la plus étourdie & la plus babillarde qui soit au monde, car c'est assez le caractere d'un jeune François d'embellir & de multiplier ses conquêtes amoureuses, & de donner un tour agréable & réjouissant à ses débauches. Prévenu que pour plaire il faut du libertinage & du déreglement dans les mœurs, il le porte aussi loin qu'il lui est possible; & dans la conversation son feu lui fournit toujours des idées vives & brillantes pour la description de ses plaisirs.

Les autres remarques de l'Auteur des Lettres concernent la conversation des François, leur galanterie, leur talent à faire des Chansons, l'attachement qu'ils ont pour leur Roi; leur passion pour la mode, leurs Beaux esprits, & leurs Ecrivains &c. La sixiéme Lettre contient une critique très pointilleuse de la sixiéme Satyre de Mr. *Despreaux*. La septiéme

renferme quelques reflexions sur les Voyages. En voilà assez pour faire connoître ce petit Livre.

ARTICLE VI.

LE TEMPLE DE GNIDE.

CEtte Piece a trop bien été reçue du Public, pour refuser de la mettre au rang des Pieces fugitives qui méritent d'être conservées. On assure qu'elle est de la façon de celui qui nous donna, il y a trois ans, les Lettres Persanes.

Preface du Traducteur.

Un Ambassadeur de France à la Porte Ottomane, connu par son gout pour les lettres, ayant achetté plusieurs manuscrits Grecs, il les porta en France. Quelques-uns de ces manuscrits m'étant tombez entre les mains, j'y ai trouvé l'ouvrage dont je donne ici la traduction.

Peu de Poëtes Grecs sont venus jusqu'à nous, soit qu'ils ayent peri dans la ruine des Bibliotheques, ou par la négligence des familles qui les possedoient.

Nous recouvrons de tems en tems quelques pieces de ces trésors. On a trouvé des Ouvrages jusques dans les Tombeaux de leurs Auteurs; & ce qui est à peu près la même chose, on a trouvé celui-ci parmi les livres d'un Evêque Grec.

Ce

Ce Poëme ne reſſemble à aucun Ouvrage de ce genre que nous ayons.

Cependant les regles, que les Auteurs des Poëtiques ont priſes dans la nature, s'y trouvent obſervées.

La deſcription de Gnide, qui eſt dans le premier Chant, eſt d'autant plus heureuſe, qu'elle fait pour ainſi dire naître le Poëme; qu'elle eſt non pas un ornement du ſujet, mais une partie du ſujet même: bien différente de ces deſcriptions que les anciens ont tant blamées, qui ſont étrangeres & recherchées: Purpureus latè qui ſplendeat unus & alter aſſuitur pannus.

Les Epiſodes du ſecond & du troiſiéme Chant naiſſent auſſi du ſujet, & le Poëte s'eſt conduit avec tant d'art, que les ornemens de ſon Poëme en ſont auſſi des parties neceſſaires.

Il n'y a pas moins d'art dans le quatriéme & le cinquiéme Chant. Le Poëte, qui devoit faire reciter à Ariſtée l'hiſtoire de ſes amours avec Camille, ne fait raconter au fils d'Antiloque ſes avantures, que juſques au moment qu'il a vu Thémire, afin de mettre de la varieté dans les recits.

L'hiſtoire d'Ariſtée & de Camille eſt ſinguliere, en ce qu'elle eſt uniquement une hiſtoire de ſentimens.

Le nœud ſe forme dans le ſixiéme Chant; & le dénouement ſe fait très heureuſement dans le ſeptiéme, par un ſeul regard de Thémire.

Le Poëte n'entre pas dans le détail du racommodement d'Ariſtée & de Camille: il en

dit un mot, afin qu'on ſache qu'il a été fait, & il n'en dit pas davantage, pour ne pas tomber dans une uniformité vicieuſe.

Le deſſein du Poëme eſt de faire voir, que nous ſommes heureux par les ſentimens du cœur, & non par les plaiſirs des ſens; mais que notre bonheur n'eſt jamais ſi parfait qu'il ne ſoit troublé par les accidens.

Il faut remarquer que les Chants ne ſe trouvent point diſtinguez dans la traduction: la raiſon en eſt que cette diſtinction ne ſe trouve point dans le Manuſcrit Grec, qui eſt très ancien. On s'eſt contenté de mettre une note à la marge au commencement de chaque Chant.

On ne ſait ni le nom de l'Auteur, ni le temps auquel il a vécu: tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il n'eſt pas anterieur à Sapho; parce qu'il en parle dans ſon ouvrage: il y a même lieu de croire, qu'il vivoit avant Terence, & que ce dernier a imité un paſſage qui eſt à la fin du ſecond Chant. Car il ne paroit pas que nôtre Auteur ſoit Plagiaire; au lieu que Terence a volé les Grecs, juſqu'à inſerer dans une ſeule de ſes Comedies deux pieces de Menandre.

J'avois d'abord eu deſſein de mettre l'Original à côté de la traduction: mais on m'a conſeillé d'en faire une édition à part, & d'attendre les ſavantes notes qu'un homme d'érudition y prepare, & qui ſeront bien-tôt en état de voir le jour.

Quant à ma traduction; elle eſt fidelle; j'avoue que les beautez qui n'étoient point dans mon Auteur, n'étoient point des beautez;

&

j'ai pris l'expreſſion qui n'étoit pas la meilleure, lorſqu'elle m'a paru mieux rendre ſa penſée.

J'ai été encouragé à cette traduction, par le ſuccès qu'a eu celle du Taſſe: celui qui l'a ſuite ne trouvera pas mauvais que je coure la même carriere que lui; il s'y eſt diſtingué d'une maniere à ne rien craindre de ceux même qui il a donné le plus d'émulation.

VENUS préfere le ſéjour de Gnide à celui de Paphos & d'Amathonte. Elle ne deſcend point de l'Olimpe, ſans venir parmi les Gnidiens. Elle a tellement accoutumé ce peuple heureux à ſa vûe, qu'il ne ſent plus cette horreur ſacrée, qu'inſpire la preſence des Dieux. Quelquefois elle ſe couvre d'un nuage, & on la reconnoît à l'odeur divine, qui ſort de ſes cheveux parfumez d'ambroiſie.

La ville eſt au milieu d'une contrée, ſur laquelle les Dieux ont verſé leurs bienfaits à pleines mains; on y jouit d'un printems éternel; la terre heureuſement fertile y prévient tous les ſouhaits; les troupeaux y paiſſent ſans nombre; les vents ſemblent n'y regner, que pour répandre par tout l'eſprit des fleurs; les oiſeaux y chantent ſans ceſſe; vous diriez que les bois ſont harmonieux; les ruiſſeaux murmurent dans les plaines; une chaleur douce fait tout éclore; l'air ne s'y reſpire qu'avec la volupté.

Auprès de la Ville eſt le Palais de Venus: Vulcain lui-même en a bâti les fondemens; il travailla pour ſon infidelle, quand il voulut lui faire oublier le cruel affront qu'il lui fit devant les Dieux.

Il me ſeroit impoſſible de donner une idée des charmes de ce Palais; il n'y a que les Graces, qui puiſſent décrire les choſes qu'elles ont faites. L'Or, l'Azur, les Rubis, les Diamans y brillent de toutes parts: mais j'en peints les richeſſes, & non pas les beautez.

Les Jardins en ſont enchantez: Flore & Pomone en ont pris ſoin; leurs Nimphes les cultivent, les fruits y renaiſſent ſous la main qui les cueille; les Fleurs ſuccedent aux fruits. Quand Venus s'y proméne, entourée de ſes Gnidiennes, vous diriez que dans leurs jeux folâtres elle vont détruire ces jardins délicieux: mais, par une vertu ſecrete, tout ſe répare en un inſtant.

Venus aime à voir les danſes naïves des filles de Gnide, ſes Nimphes ſe confondent avec elles: la Déeſſe prend part à leurs jeux, elle ſe dépouille de ſa Majeſté; aſſiſe au milieu d'elles, elle voit regner dans leurs cœurs la joye & l'innocence.

On découvre de loin une grande prairie, toute parée de l'émail des fleurs; le Berger vient les cueillir avec ſa Bergere: mais celle qu'elle a trouvée eſt toujours la plus belle; & il croit que Flore l'a faite exprès.

Le

Le fleuve Céphée arroſe cette prairie, & y fait mille détours. Il arrête les Bergeres fugitives: il faut qu'elles donnent le tendre baiſer qu'elles avoient promis.

Lorſque les Nimphes approchent de ſes bords, il s'arrête; & ſes flots qui fuyoient, trouvent des flots qui ne fuyent plus. Mais lorſqu'une d'elles ſe baigne, il eſt plus amoureux encore: ſes eaux tournent autour d'elle; quelquefois il ſe ſoûleve, pour l'embraſſer mieux; il l'enleve, il fuit, il l'entraîne. Ses compagnes timides commencent à pleurer: mais il la ſoûtient ſur ſes flots; & charmé d'un fardeau ſi cher, il la promene ſur ſa plaine liquide; juſqu'à ce qu'enfin déſeſperé de la quitter, il la porte lentement ſur le rivage, & conſole ſes compagnes.

A côté de la prairie eſt un bois de Mirthe, dont les routes ſont mille détours. Les amans y viennent ſe conter leurs peines: l'amour, qui les amuſe, les conduit par des routes toujours plus ſecrettes.

Non loin de-là eſt un bois antique & ſacré, où le jour n'entre qu'à peine: des chênes, qui ſemblent immortels, portent au ciel une tête qui ſe dérobe aux yeux. On y ſent une frayeur religieuſe: vous diriez que c'étoit la demeure des Dieux, lorſque les hommes n'étoient pas encore ſortis de la terre.

Quand on a trouvé la lumiere du jour, on monte une petite colline, ſur laquelle eſt le Temple de Venus: l'univers n'a rien

de plus ſaint ni de plus ſacré que ce lieu.

Ce fut dans ce Temple que Venus vit pour la premiere fois Adonis : le poiſon coula au cœur de la Déeſſe. Quoi, dit-elle, j'aimerois un mortel ! helas je ſens que je l'adore: qu'on ne m'adreſſe plus de vœux, il n'y a plus à Guide d'autre Dieu qu'Adonis.

Ce fut dans ce lieu qu'elle appella ſes amours, lorſque piquée d'un deffi téméraire, elle les conſulta avec les Graces. Elle étoit en doute, ſi elle s'expoſeroit nüe aux regards du Berger Troyen: elle cacha ſa ceinture ſous ſes cheveux ; les Nimphes la parfumerent ; elle monta ſur ſon char trainé par des Cignes, arriva dans la Phrygie. Le Berger balançoit entre Junon & Pallas ; il la vit, & ſes regards errerent & moururent. La pomme d'or tomba aux pieds de la Déeſſe ; il voulut parler, & ſon déſordre décida.

Ce fut dans ce Temple que la jeune Pſyché vint avec ſa mere, lorsque l'amour, qui voloit autour des lambris dorez, fut ſurpris lui même par un de ſes regards. Il ſentit tous les maux qu'il fait ſouffrir. C'eſt ainſi, dit-il, que je bleſſe ; je ne puis ſoutenir mon arc ni mes fleches. Il tomba ſur le ſein de Pſiché : Ah ! dit il, je commence à ſentir que je ſuis le Dieu des plaiſirs.

Lorſqu'on entre dans ce Temple, on ſent dans le cœur un charme ſecret, qu'il eſt impoſſible d'exprimer : l'ame eſt ſaiſie de

de ces raviſſemens, que les Dieux ne ſentent eux-mêmes, que lorſqu'ils ſont dans la demeure celeſte.

Tout ce que la nature a de riant, eſt joint à tout ce que l'art a pû imaginer de plus noble, & de plus digne des Dieux.

Une main, ſans doute immortelle, l'a par-tout orné de peintures, qui ſemblent reſpirer. On y voit la naiſſance de Venus; le raviſſement des Dieux, qui la virent; ſon embaras de ſe voir toute nüe; & cette pudeur, qui eſt la premiere des graces.

On y voit les amours de Mars & de la Déeſſe. Le peintre a repreſenté le Dieu ſur ſon char, fier & même terrible: la renommée vole autour de lui; la peur & la mort marchent devant ſes Courſiers couverts d'écume; il entre dans la mêlée, & une pouſſiere épaiſſe commence à le dérober. D'un autre côté, on le voit couché languiſſamment ſur un lit de roſes: il ſourit à Venus; vous ne le reconnoiſſez qu'à quelques traits divins, qui reſtent encore.

Les plaiſirs font des guirlandes dont ils lient les deux amans: leurs yeux ſemblent ſe confondre; ils ſoupirent, & attentifs l'un à l'autre, ils ne regardent pas les amours, qui ſe jouent autour d'eux.

Il y a un appartement ſeparé où le Peintre a repreſenté les Noces de Venus & de Vulcain; toute la Cour celeſte y eſt aſſemblée: le Dieu paroit moins ſombre, mais auſſi penſif qu'à l'ordinaire. La Déeſſe re-

garde d'un air froid la joye commune: elle lui donne négligemment une main, qui semble se dérober; elle retire de dessus lui des regards, qui portent à peine; & se tourne du côté des Graces.

Dans un autre Tableau, on voit Junon, qui fait la cérémonie du Mariage. Venus prend la coupe, pour jurer à Vulcain une fidelité éternelle: les Dieux sourient; & Vulcain l'écoute avec plaisir.

De l'autre côté, on voit le Dieu impatient, qui entraine sa divine Epouse: elle fait tant de resistance, que l'on croiroit que c'est la fille de Cerés que Pluton va ravir, si l'œil qui voit Venus pouvoit jamais se tromper.

Plus loin de là, on le voit qui l'enleve, pour l'emporter sur le lit nuptial. Les Dieux suivent en foule: la Déesse se débat, & veut échapper des bras qui la tiennent: sa robe fuit ses genoux, la toile vole: mais Vulcain repare ce beau desordre, plus attentif à la cacher, qu'ardent à la ravir.

Enfin on le voit qui vient de la poser sur le lit que l'hymen a préparé: il l'enferme dans les rideaux; & il croit l'y tenir pour jamais. La troupe importune se retire: il est charmé de la voir s'éloigner. Les Déesses joüent entr'elles: mais les Dieux paroissent tristes; & la tristesse de Mars a quelque chose d'aussi sombre, que la noire jalousie.

Charmée de la magnificence de son temple,

ple, la Déeſſe elle même y a voulu établir ſon culte: elle en a reglé les céremonies, inſtitué les Fêtes; & elle y eſt en même tems la Divinité, & la Prêtreſſe.

Le culte qu'on lui rend preſque par toute la terre, eſt plutôt une profanation, qu'une Religion. Elle a des Temples, où toutes les filles de la Ville ſe proſtituent en ſon honneur, & ſe font une dot des profits de leur dévotion. Il y en a d'autres, où chaque femme mariée va une fois en ſa vie ſe donner à celui qui la choiſit, & jette dans le Sanctuaire l'argent qu'elle à reçu. Il y en a d'autres, où les Courtiſannes de tous les pays, plus honnorées que les Matrones, vont porter leurs offrandes. Il y en a enfin, où les hommes ſe font eunuques, & s'habillent en femme, pour ſervir dans le Sanctuaire; conſacrant à la Déeſſe & le ſexe qu'ils n'ont plus, & celui qu'ils ne peuvent pas avoir.

Mais elle a voulu que le Peuple de Gnide eût un culte plus pur, & lui rendît des honneurs plus dignes d'elle. Là les ſacrifices ſont des ſoupirs, & les offrandes un cœur tendre. Chaque Amant adreſſe ſes vœux à ſa Maîtreſſe, & Venus les reçoit pour elle.

Par tout où ſe trouve la beauté, on l'adore comme Venus même: car la beauté eſt auſſi divine qu'elle.

Les cœurs amoureux viennent dans le Temple, demander à la Déeſſe de les attendrir encore. Ceux

Ceux qui ſont accablez des rigueurs de leurs maîtreſſes, viennent ſoupirer dans le Temple: ils ſentent diminuer leurs tourmens, & entrer dans leur cœur la flateuſe eſperance.

La Déeſſe, qui a promis de faire le bonheur des vrais Amans, le meſure toujours à leurs peines.

La jalouſie eſt une paſſion qu'on peut avoir, mais qu'on doit taire. On adore en ſecret les caprices de ſa Maîtreſſe; comme on adore les decrets des Dieux, qui deviennent plus juſtes lorſqu'on oſe s'en plaindre.

On met au rang des faveurs divines le feu, les tranſports de l'amour & la fureur même: car moins on eſt maître de ſon cœur, plus il eſt à la Déeſſe.

Ceux qui n'ont point donné leur cœur, ſont des profanes, qui ne peuvent pas entrer dans le Temple: ils adreſſent de loin leurs vœux à la Déeſſe, & lui demandent de les délivrer de cette liberté, qui n'eſt qu'une impuiſſance de former des deſirs.

La Déeſſe inſpire aux filles de la modeſtie, & les fait eſtimer au prix que l'imagination toujours prodigue y ſait mettre.

Mais jamais dans ces lieux fortunez elles n'ont rougi d'une paſſion ſincere, d'un ſentiment naïf, d'un aveu tendre.

Le cœur fixe toujours lui-même le moment auquel il doit ſe rendre: mais c'eſt une profanation de ſe rendre ſans aimer.

L'a-

L'amour eſt attentif à la félicité des Gnidiens: il choiſit les traits dont il les bleſſe. Lorſqu'il voit une Amante affligée, accablée des rigueurs d'un Amant, il prend une fleche trempée dans les eaux du Fleuve d'Oubli. Quand il voit deux Amants qui commencent à s'aimer, il tire ſans ceſſe ſur eux de nouveaux traits. Quand il en voit dont l'amour s'affoiblit, il le fait ſoudain renaître, ou mourir: car il épargne toujours les derniers jours d'une paſſion languiſſante: on ne paſſe point par les dégoûts avant de ceſſer d'aimer; mais de plus grandes douceurs font oublier les moindres.

L'Amour a ôté de ſon carquois les traits cruels, dont il bleſſa Phedre & Ariane, qui mêlez d'amour & de haine ſervent à montrer ſa puiſſance, comme la foudre ſert à faire connoître l'Empire de Jupiter.

A meſure que le Dieu donne de l'amour, Venus donne des graces.

Les filles entrent chaque jour dans le Sanctuaire, pour faire leur priere à Venus. Elles y expriment des ſentimens naïfs, comme le cœur qui les fait naître. Reine d'Amathonte, diſoit une d'elles, ma flâme pour Tirſis eſt éteinte: je ne te demande pas de me rendre mon amour; fais ſeulement qu'Ixiphile m'aime.

Une autre diſoit tout bas: Puiſſante Déeſſe, donne-moi la force de cacher quelque tems mon amour à mon Berger, pour augmenter le prix de l'aveu que je veux lui en faire. Déeſſe

Déeſſe de Cythere, diſoit une autre, je cherche la ſolitude; les jeux de mes compagnes ne me plaiſent plus: j'aime peut-être. Ah! ſi j'aime quelqu'un, ce ne peut-être que Daphnis.

Dans les jours de fêtes les filles & les jeunes garçons viennent reciter des hymnes en l'honneur de Venus: ſouvent ils chantent ſa gloire, en chantant leurs amours.

Un jeune Gnidien, qui tenoit par la main ſa Maitreſſe, chantoit ainſi: Amour, lorſque tu vis Pſyché, tu te bleſſas ſans doute des mêmes traits, dont tu viens de bleſſer mon cœur: ton bonheur n'étoit pas different du mien: car tu ſentois mes feux, & moi j'ai ſenti tes plaiſirs.

J'ai vû tout ce que je décris J'ai été à Gnide; j'y ai vû Themire, & je l'ai aimée: je l'ai vûe encore, & je l'ai aimée davantage. Je reſterai toute ma vie à Gnide avec elle; mais que deviendrois-je, ſi Venus alloit la prendre pour la mettre au nombre des Graces.

Nous irons dans le Temple; & jamais il n'y ſera entré un Amant ſi fidele: nous irons dans le Palais de Venus; & je croirai que c'eſt le Palais de Themire: j'irai dans la Prairie, & je cueillerai des fleurs, que je mettrai ſur ſon ſein: peut-être que je pourrai la conduire dans le Boccage, où tant de routes vont ſe confondre; & quand je l'aurai égarée, je lui donnerai un baiſer, & ce baiſer me rendra ſi hardi

L'amour qui m'inſpire me défend de reveler ſes myſteres.

Il y a à Gnide un Antre ſacré que les Nymphes habitent, où la Déeſſe rend ſes oracles: la terre ne mugit point ſous les pieds; les cheveux ne ſe dreſſent point ſur la tête; il n'y a point de Prêtreſſe comme à Delphes, où Apollon agite la Pythie: mais Venus elle-même écoute les mortels, ſans ſe jouer de leurs eſperances ni de leurs craintes.

Une Coquette de l'Iſle de Crete étoit venue à Gnide: elle marchoit entourée de tous les jeunes Gnidiens; elle ſouriroit à l'un, parloit à l'oreille à l'autre, ſoutenoit ſon bras ſur un troiſiéme, crioit à deux autres de la ſuivre. Elle étoit belle & parée avec art; le ſon de ſa voix étoit impoſteur comme ſes yeux. O ciel, que d'allarmes ne cauſa-t-elle point aux vrayes Amantes! Elle ſe préſenta à l'Oracle, auſſi fiere que les Déeſſes: mais ſoudain nous entendîmes une voix, qui ſortit du Sanctuaire: Perfide, comment oſes-tu porter tes artifices juſques dans les lieux où je regne avec la candeur? Je vais te punir d'une maniere cruelle: je t'ôterai tes charmes; mais je te laiſſerai le cœur comme il eſt; tu appelleras tous les hommes que tu verras, ils te fuiront comme une ombre plaintive, & tu mourras accablée de refus & de mépris.

Une Courtiſane de Nocretis vint enſuite, toute brillante des dépouilles de ſes amans.

amans. Va, dit la Déeſſe, tu te trompe, ſi tu crois faire la gloire de mon empire: ta beauté fait voir qu'il y a des plaiſirs; mais elle ne les donne pas: ton cœur eſt comme le fer; & quand tu verrois mon fils même, tu ne ſaurois l'aimer. Va prodiguer tes faveurs aux hommes lâches, qui les demandent & qui s'en dégoutent; va leur montrer des charmes, que l'on voit ſoudain & que l'on perd pour toujours: tu n'es propre qu'à faire mépriſer ma puiſſance.

Quelque tems après vint un homme riche, qui levoit les tributs du Roi de Lydie. Tu me demandes, dit la Déeſſe, une choſe que je ne ſaurois faire, quoique je ſois la Déeſſe de l'amour. Tu achetes des beautez, pour les aimer; mais tu ne les aime pas, parce que tu les achettes: tes tréſors ne ſeront point inutiles; ils ſerviront à te dégouter de tout ce qu'il y a de plus charmant dans la nature.

Un jeune homme de Doride, nommé Ariſtée, ſe preſenta enſuite: il avoit vû à Gnide la charmante Camille; il en étoit éperduement amoureux: il ſentoit tout l'excès de ſon amour: & il venoit demander à Venus, qu'il pût l'aimer davantage.

Je connois ton cœur, lui dit la Déeſſe; tu ſais aimer, j'ai trouvé Camille digne de toi: j'aurois pû la donner au plus grand Roi du monde; mais les Rois la meritent moins que les Bergers.

Je parus enſuite avec Themire. La Déeſſe

Déesse me dit, Il n'y a point dans mon Empire de mortel qui me soit plus soumis que toi; mais que veux-tu que je fasse? je ne saurois te rendre plus amoureux, ni Themire plus charmante. Ah! lui dis-je, grande Déesse, j'ai mille graces à vous demander: faites que Themire ne pense qu'à moi; qu'elle ne voye que moi; qu'elle se reveille en songeant à moi; qu'elle craigne de me perdre, quand je suis present; qu'elle m'espere dans mon absence, que toujours charmée de me voir, elle regrette encore tous les momens qu'elle a passez sans moi.

Il y a à Gnide des jeux sacrez, qui se renouvellent tous les ans: les femmes y viennent de toutes parts disputer le prix de la beauté. Là les Bergeres sont confondues avec les filles des Rois; car la beauté seule y porte les marques de l'Empire. Venus y préside elle-même; elle décide sans balancer, elle sait bien quelle est la Mortelle heureuse, qu'elle a le plus favorisée.

Helene remporta ce prix plusieurs fois: elle triompha lorsque Thesée l'eut ravie: elle triompha lorsqu'elle eut été enlevée par le fils de Priam; elle triompha enfin lorsque les Dieux l'eurent renduë à Ménelas après dix-ans d'esperance: ainsi ce Prince, au jugement de Venus même, se vit aussi heureux époux, que Thésée & Paris avoient été heureux Amans.

Il vint trente filles de Corinthe, dont

les cheveux tomboient à groſſes boucles ſur les épaules. Il en vint dix de Salamine, qui n'avoient encore vû que treize fois le cours du Soleil. Il en vint quinze de l'Iſle de Lesbos; & elles ſe diſoient l'une à l'autre je me ſens toute émue; il n'y a rien de ſi charmant que vous: ſi Venus vous voit des mêmes yeux que moi, elle vous couronnera au millieu de toutes les beautez de l'univers.

Il vint cinquante femme de Milet: rien n'approchoit de la blancheur de leur teint, & de la régularité de leurs traits; tout faiſoit voir, ou promettoit un beau corps, & les Dieux, qui les formerent, n'auroient rien fait de plus digne d'eux, s'ils n'avoient plus cherché à leur donner des perfections, que des graces

Il vint cent femmes de l'Iſle de Chypre. Nous avons, diſoient-elles, paſſé notre jeuneſſe dans le Temple de Venus, nous lui avons conſacré notre virginité & notre pudeur même; nous ne rougiſſons point de nos charmes; nos manieres, quelquefois hardies, & toujours libres, doivent nous donner de l'avantage ſur une pudeur qui s'allarme ſans ceſſe.

Je vis les filles de la ſuperbe Lacédemone: leur robe étoit ouverte par les côtez depuis la ceinture, de la maniere la plus immodeſte, & cependant elles faiſoient les prudes, & ſoutenoient qu'elles ne violoient la pudeur, que par amour pour la Patrie.

Mer

Mer fameuſe par tant de naufrages, vous ſavez conſerver des dépôts précieux! Vous vous calmates, lorſque le navire Argo porta la Toiſon d'or ſur votre plaine liquide; & lorſque cinquante beautez ſont parties de Colchos, & ſe ſont confiées à vous, vous vous étes courbée ſous elles.

Je vis auſſi Oriane ſemblable aux Déeſſes: toutes les beautez de Lydie entouroient leur Reine. Elle avoit envoyé devant elle cent jeunes filles, qui avoient préſenté à Venus une offrande de deux cens talens. Candaule étoit venu lui-même, plus diſtingué par ſon amour que par la pourpre Royale: il paſſoit les jours & les nuits à dévorer de ſes regards les charmes d'Oriane; ſes yeux erroient ſur ſon beau corps, & ſes yeux ne ſe laſſoient jamais. Helas! diſoit-il, je ſuis heureux; mais c'eſt un echoſe qui n'eſt ſûë que de Venus & de moi; mon bonheur ſeroit plus grand, il donnoit de l'envie! Belle Reine, quittez ces vains ornemens; faites tomber cette toile importune, montrez-vous à l'univers; laiſſez le prix de la beauté, & demandez des Autels.

Auprès de-là étoient vingt Babyloniennes; elles avoient des robes de pourpre brodées d'or; elles croyoient que leur luxe augmentoit leur prix. Il y en avoit qui portoient, pour preuve de leur beauté, les richeſſes qu'elle leur avoit fait acquerir. Plus loin je vis cent femmes d'Egypte, qui avoient les yeux & les cheveux noirs;

leurs maris étoient auprès d'elles, & ils diſoient: Les Loix nous ſoumettent à vous en l'honneur d'Iſis : mais votre beauté a ſur nous un empire plus fort que celui des Loix; nous vous obéiſſons avec le même plaiſir, que l'on obéit aux Dieux; nous ſommes les plus heureux eſclaves de l'univers. Le devoir vous répond de notre fidelité; mais il n'y a que l'amour qui puiſſe nous promettre la vôtre.

Soyez moins ſenſibles à la gloire que vous acquerrez à Gnide, qu'aux hommages que vous pouvez trouver dans votre maiſon, auprès d'un mari tranquille, qui pendant que vous vous occupez des affaires du dehors, doit attendre dans le ſein de votre famille le cœur que vous lui rapportez.

Il vint des femmes de cette ville puiſſante, qui envoit ſes vaiſſeaux au bout de l'Univers, les ornemens fatiguoient leur tête ſuperbe; toutes les parties du monde ſembloient avoir contribué à leur parure.

Dix Beautez vinrent des lieux où commence le jour; elles étoient filles de l'Autore, & pour la voir elles ſe levoient tous les jours avant elle. Elles ſe plaignoient du Soleil, qui faiſoit diſparoître leur mere; elles ſe plaignoient de leur mere, qui ne ſe montroit à elles que comme au reſte des Mortels.

Je vis ſous une tente une Reine d'un Peuple des Indes: elle étoit entourée de

ſes

ſes filles, qui déja faiſoient eſperer les charmes de leur mere: des Eunuques la ſervoient, & leurs yeux tomboient par terre: car depuis qu'ils avoient reſpiré l'air de Gnide, ils avoient ſenti redoubler leur affreuſe mélancolie.

Les femmes de Cadis, qui ſont aux extrémitez de la terre, diſputerent auſſi le prix. Il n'y a point de pays dans l'univers, où une belle ne reçoive des hommages: mais il n'y a que les plus grands hommages, qui puiſſent apaiſer l'ambition d'une belle.

Les filles de Gnide parurent enſuite; belles ſans ornement, elles avoient des graces, au lieu de perles & de rubis. On ne voyoit ſur leur tête que les preſens de Flore, mais ils y étoient plus dignes des embraſſemens de Zephire. Leur robe n'avoit d'autre mérite, que celui de marquer une taille charmante, & d'avoir été filée de leurs propres mains.

Parmi toutes ces beautez, on ne vit point la jeune Camille: elle avoit dit; Je ne veux point diſputer le prix de la beauté, il me ſuffit que mon cher Ariſtée me trouve belle.

Diane rendoit ces jeux célebres par ſa preſence. Elle n'y venoit point diſputer le prix: car les Déeſſes ne ſe comparent point aux mortelles. Je la vis ſeule, elle étoit belle comme Venus: je la vis auprès de Venus, elle n'étoit plus que Diane.

Il n'y eut jamais un ſi grand ſpectacle:

qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des Dieux sur Cibaris ne servent qu'à encourager le luxe, & à flatter la moleſſe.

Les hommes sont si efféminez, leur parure est si semblable à celle des femmes, ils composent si bien leur teint, ils se frisent avec tant d'art, ils employent tant de tems à se corriger à leur miroir, qu'il semble qu'il n'y ait qu'un sexe dans toute la Ville.

Les femmes se livrent, au lieu de se rendre; chaque jour voit finir les desirs & les esperances de chaque jour; on ne sait ce que c'est que d'aimer & d'être aimé, on n'est occupé que de ce qu'on appelle si faussement joüir.

Les faveurs n'y ont que leur realité propre; & toutes ces circonstances qui les accompagnent si bien, tous ces biens qui sont d'un si grand prix, ces engagemens qui paroissent toujours plus grands, ces petites choses qui valent tant, tout ce qui prépare un heureux moment, tant de conquêtes au lieu d'une, tant de joüissances avant la derniere; tout cela est inconnu à Cibaris.

Encore si elles avoient la moindre modestie, cette foible image de la vertu pourroit plaire; mais non, les yeux sont accoutumez à tout voir, & les oreilles à tout entendre.

Bien loin que la multiplicité des plaisirs donne aux Cibarites plus de délicatesse, ils

ils ne peuvent plus distinguer un sentiment d'avec un sentiment.

Ils passent leur vie dans une joye purement exterieure : ils quittent un plaisir qui leur déplaît, pour un plaisir qui leur déplaira encore ; tout ce qu'ils imaginent est un nouveau sujet de dégout.

Leur ame, incapable de sentir les plaisirs, semble n'avoir de délicatesse que pour les peines : un Citoyen fut fatigué toute une nuit d'une rose qui s'étoit repliée dans son lit.

La molesse a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne sauroient remuer les moindres fardeaux ; ils peuvent à peine se soutenir sur leurs pieds ; les voitures les plus douces les font évanoüir ; lorsqu'ils sont dans les festins, l'estomach leur manque à tous les instans.

Ils passent leur vie sur des sieges renversez, sur lesquels ils sont obligez de se reposer tout le jour, sans s'être fatiguez ; ils sont brisez quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs Concitoyens, lâches devant les Etrangers, ils sont des Esclaves tous prêts pour le premier maître.

Dès que je sçus penser, j'eus du dégoût pour la malheureuse Cibaris. J'aime la vertu, & j'ai toujours craint les Dieux immortels. Non, disois-je, je ne respirerai pas plus long-tems cet air empoisonné ; tous ces Esclaves de la molesse sont

manée, quelque foible connoiſſance de l'avenir; je ſentis que mon deſtin, que mon bonheur même m'appelloient ſous un autre climat.

Une nuit que j'étois dans cet état tranquile, où l'ame plus à elle-même ſemble être délivrée de la chaîne qui la tient aſſujettie; il m'apparut. Je ne ſçus pas d'abord ſi c'étoit une mortelle, ou une Déeſſe. Un charme ſecret étoit répandu ſur toute ſa perſonne: elle n'étoit point belle comme Venus, mais elle étoit raviſſante comme elle: tous ſes traits n'étoient point réguliers, mais ils enchantoient tous enſemble: vous n'y trouviez point ce qu'on admire, mais ce qui pique: ſes cheveux tomboient négligemment ſur ſes épaules, mais cette négligence étoit heureuſe: ſa taille étoit charmante, elle avoit cet air que la nature donne ſeule, & dont elle cache le ſecret aux Peintres mêmes. Elle vit mon étonnement, elle en ſourit. Dieux, quel ſouris: Je ſuis, me dit-elle d'une voix qui pénétroit le cœur, la ſeconde des Graces; Venus qui m'envoye veut te rendre heureux; mais il faut que tu ailles l'adorer dans ſon Temple de Gnide. Elle fuit, mes bras la ſuivirent, mon ſonge s'envola avec elle, & il ne me reſta qu'un doux regret de ne la plus voir, mêlé du plaiſir de l'avoir vûe.

Je quittai donc l'Iſle de Delos; j'arrivai à Gnide, & je puis dire que d'abord je reſpirai l'amour: je ſentis, je ne puis pas

pas bien exprimer ce que je sentis : je n'aimois pas encore, mais je cherchois à aimer ; mon cœur s'échauffoit comme dans la présence de quelque Beauté divine. J'avançai, & je vis de loin des jeunes filles qui jouoient dans la prairie ; je fus d'abord entraîné vers elles. Insensé que je suis, disois-je, j'ai sans aimer tous les égaremens de l'amour : mon cœur vole déjà vers des objets inconnus, & ces objets lui donnent de l'inquiétude. J'approchai, je vis la charmante Themire : sans doute que nous étions faits l'un pour l'autre ; je ne regardai qu'elle, & je crois que je serois mort de douleur, si elle n'avoit tourné sur moi quelques regards. Grande Venus, m'écriai-je, puisque vous devez me rendre heureux, faites que ce soit avec cette Bergere : je renonce à toutes les autres beautez, elle seule peut remplir vos promesses & tous les vœux que je ferai jamais.

Je contai au jeune Aristée mes tendres amours ; ils lui firent soupirer les siens ; je soulageai son cœur, en le priant de me les raconter. Voici ce qu'il me dit, je n'oublierai rien, car je suis inspiré par le même Dieu qui le faisoit parler.

Dans tout ce recit, me dit-il, vous ne trouverez rien que de très-simple : mes avantures ne sont que les sentimens d'un cœur tendre, que mes plaisirs, que mes peines ; & comme mon amour pour Camille fait le bonheur, il fait aussi toute l'histoire de ma vie. Ca-

faits pour vivre dans leur patrie, & moi pour la quitter.

J'allai pour la derniere fois au Temple; & m'approchant des Autels, où mon Pere avoit tant de fois sacrifié: Grande Déesse, dis-je, à haute voix, j'abandonne ton Temple, & non pas ton culte; en quelque lieu de la terre que je sois, je ferai fumer pour toi de l'encens, mais il sera plus pur que celui qu'on t'offre à Cibaris.

Je partis, & j'arrivai en Crete. Cette Isle est toute pleine des monumens de la fureur de l'amour. On y voit le Taureau d'airain, ouvrage de Dédale, pour tromper ou pour satisfaire les égaremens de Pasiphaé; le Labyrinthe dont l'amour seul sçut éluder l'artifice; le tombeau de Phedre, qui étonna le Soleil comme avoit fait sa mere; & le Temple d'Ariane, qui désolée dans les deserts, abandonnée par un ingrat, ne se répentoit pas encore de l'avoir suivi.

On y voit le Palais d'Idomenée, dont le retour ne fut pas plus heureux, que celui des autres Capitaines Grecs: car ceux qui échaperent aux dangers d'un élement colere, trouverent leur maison plus funeste encore. Vénus irritée leur fit embrasser des épouses perfides, & ils moururent de la main qu'ils croyoient la plus chere.

Je quittai cette Isle, si odieuse à une Déesse qui devoit faire quelque jour la félicité de ma vie.

Je me rembarquai, & la tempête me jet-

a à Lesbos. C'eſt encore une Iſle peu chérie de Vénus: elle a ôté la pudeur du visage des femmes, la foibleſſe de leur corps, & la timidité de leur ame. Grande Vénus, laiſſe brûler les femmes de Lesbos d'un feu legitime; épargne à la nature humaine tant d'horreur! Mitylene eſt la Capitale de Lesbos; c'eſt la patrie de la tendre Sapho. Immortelle comme les Muſes, cette fille infortunée brûle d'un feu qu'elle ne peut éteindre. Odieuſe à elle-même, trouvant ſes ennuis dans ſes charmes, elle hait ſon ſexe & le cherche toujours. Comment, dit-elle, une flamme ſi vaine peut-elle être ſi cruelle! Amour, tu es cent fois plus redoutable quand tu te joues, que quand tu t'irrites!

Enfin je quittai Lesbos, & le ſort me fit trouver une Iſle plus prophane encore, c'étoit celle de Lemnos. Vénus n'y a point de Temple; jamais les Lemniens ne lui adreſſerent de vœux: Nous rejettons, diſent-ils, un culte qui amolit les cœurs: La Déeſſe les en a ſouvent punis; mais ſans expier leur crime, ils en portent la peine; toujours plus impies à meſure qu'ils ſont plus affligez.

Je me remis en mer, cherchant toujours quelque terre cherie des Dieux; les vents me porterent à Delos. Je reſtai quelques mois dans cette Iſle ſacrée: mais ſoit que les Dieux nous préviennent quelquefois ſur ce qui nous arrive, ſoit que notre ame retienne de la Divinité, dont elle eſt é-

ma-

dre, que je feins quelquefois de ne la pas croire, pour qu'elle touche encore mon cœur; bientôt regne entre nous ce doux silence, qui est le plus tendre langage des amans.

Quand j'ai été absent de Camille, je veux lui rendre compte de ce que j'ai pû voir ou entendre: De quoi m'entretiens tu, me dit elle, parle moi de nos amours, ou si tu n'as rien à me dire, cruel, laisse moi parler.

Quelquefois elle me dit en m'embrassant, Tu es triste; Il est vrai, lui dis-je, mais la tristesse des amans est delicieuse; je sens couler mes larmes, & je ne sais pourquoi, car tu m'aimes; je n'ai point de sujet de me plaindre, & je me plains? ne me retire point de la langueur où je suis, laisse moi soupirer en même-tems mes peines & mes plaisirs.

Dans les transports de l'amour mon ame est trop agitée: elle est entraînée vers son bonheur sans en joüir; au lieu qu'à present je goute ma tristesse même: n'essuye point mes larmes; qu'importe que je pleure, puisque je suis heureux.

Quelquefois Camille me dit: Aime moi. Oui je t'aime. Mais comment m'aimes-tu? Helas, lui dis-je, je t'aime comme je t'aimois; car je ne puis comparer l'amour que j'ai pour toi, qu'à celui que j'ai eu pour toi même.

J'entends loüer Camille par tous ceux qui la connoissent: je suis flaté de ces louanges

anges, comme ſi elles m'étoient perſonnelles; & je ſens en ce moment que j'ai de l'amour propre.

Quand il y a quelqu'un avec nous, elle parle avec tant d'eſprit, que je ſuis enchanté de ſes moindres paroles; mais j'aimerois encore mieux qu'elle ne dît rien.

Quand elle fait des amitiez à quelqu'un, je voudrois être celui à qui elle fait des amitiez, quand tout à coup je fais reflexion que je ne ſerois point aimé d'elle.

Prends garde Camille aux impoſtures des amans; ils te diront qu'ils t'aiment, & ils diront vrai; ils te diront qu'ils t'aiment autant que moi, mais je jure par les Dieux que je t'aime davantage.

Quand je l'apperçois de loin, mon eſprit s'égare: elle approche, & mon cœur s'agite: j'arrive auprès d'elle, & il me ſemble que mon ame veut me quitter, que cette ame eſt à Camille, & qu'elle va l'animer.

Quelquefois je veux lui dérober une faveur; elle me la refuſe, & dans un inſtant elle m'en accorde une autre; ce n'eſt point un artifice; combatue par ſa pudeur & ſon amour, elle voudroit me tout refuſer, elle voudroit pouvoir me tout accorder.

Elle me dit, Ne vous ſuffit-il pas que je vous aime; que pouvez vous deſirer après mon cœur? Je deſire, lui dis-je, que tu faſſes pour moi une faute que l'amour fait faire, & que le grand amour juſtifie.

Camille ſi je ceſſe un jour de t'aimer, puiſſe la Parque ſe tromper, & prendre ce jour pour le dernier de mes jours! puiſſe-t-elle effacer le reſte d'une vie, que je trouverois déplorable, quand je me ſouviendrois des plaiſirs que j'ai eus en aimant.

Ariſtée ſoupira, & ſe tut, & je vis bien qu'il ne ceſſa de parler de Camille, que pour penſer à elle.

* Pendant que nous parlions de nos amours, nous nous égarâmes; & après avoir erré long-tems, nous entrâmes dans une grande prairie: nous fûmes conduits par un chemin de fleurs au pied d'un rocher affreux; nous vîmes un antre obſcur, nous y entrâmes, croyant que c'étoit la demeure de quelque Mortel. Oh Dieux! qui auroit penſé que ce lieu eût été ſi funeſte! A peine y eûs je mis le pied, que tout mon corps fremit, mes cheveux ſe dreſſerent ſur la tête, une main inviſible m'entraînoit dans ce fatal ſejour; à meſure que mon cœur s'agitoit, il cherchoit à s'agiter encore. Ami, m'écriai-je, entrons plus avant, duſſions-nous voir augmenter nos peines! J'avance dans ce lieu, où jamais le Soleil n'entra, & que les vents n'agiterent jamais: j'y vis la Jalouſie. Son aſpect étoit plus ſombre que terrible; la pâleur, la triſteſſe, le ſilence l'entouroient, & les ennuis voloient autour d'elle. Elle ſouffla ſur nous; elle nous mit la main ſur le cœur; elle nous frappa ſur la tête; &

& nous ne vîmes, nous n'imaginâmes plus que des monstres. Entrez plus avant, nous dit-elle, malheureux mortels; allez trouver une Déesse plus puissante que moi. Nous vîmes une affreuse Divinité à la lueur des langues enflamées des serpens qui sifloient sur sa tête: c'étoit la Fureur. Elle détacha un de ses serpens, & le jetta sur moi: je voulus le prendre; déja, sans que je l'eusse senti, il s'étoit glissé dans mon cœur. Je restai un moment comme stupide; mais dès que le poison se fut repandu dans mes veines, je crus être au milieu des enfers: mon ame fut embrasée, & dans sa violence tout mon corps la contenoit à peine. J'étois si agité qu'il me sembloit que je tournois sous le foüet des furies. Enfin je m'abandonnai, nous fîmes cent fois le tour de cet antre épouvantable: nous allions de la jalousie à la fureur, & de la fureur à la jalousie: nous crions, Themire; nous crions, Camille. Si Themire ou Camille étoient venües, nous les aurions déchirées de nos propres mains.

Enfin nous trouvâmes la lumiere du jour; elle nous parut importune, & nous regretâmes presque l'antre affreux que nous avions quitté: nous tombâmes de lassitude, & ce repos même nous parut insupportable; nos yeux nous refuserent des larmes, & notre cœur ne put plus former de soupirs.

Je fus pourtant un moment tranquille; le sommeil commençoit à verser sur moi

ſes doux pavots. Oh Dieux ce ſommeil même devint cruel. J'y voyois des images plus terribles pour moi que les pâles ombres: je me reveillois à chaque inſtant ſur une infidelité de Themire: je la voyois... non, je n'oſe encore le dire; & ce que j'imaginois ſeulement pendant la veille, je le trouvois réel dans les horreurs de cet affreux ſommeil.

Il faudra donc, dis-je en me levant, que je fuye également les tenebres & la lumiere. Themire, la cruelle Themire m'agite comme les furies. Qui l'eût cru, que mon bonheur ſeroit de l'oublier pour jamais!

Un accès de fureur me reprit: Ami, m'écriai-je, leve toi; allons exterminer les troupeaux qui naiſſent dans cette prairie; pourſuivons ces Bergers, dont les amours ſont ſi paiſibles. Mais non, je vois de loin un Temple, c'eſt peut être celui de l'Amour; allons le détruire, allons briſer ſa ſtatuë, & lui rendre nos fureurs redoutables. Nous courûmes, & il ſembloit que l'ardeur de commettre un crime, nous donnât des forces nouvelles: nous traverſames les bois, les prez, les guerets; nous ne fûmes pas arrêtez un inſtant: une colline s'élevoit en vain: nous y montâmes, nous entrâmes dans le Temple: il étoit conſacré à Bacchus. Que la puiſſance des Dieux eſt grande, notre fureur fut auſſitôt calmée! Nous nous regardâmes, & nous vîmes avec ſurpriſe le deſordre où nous étions.

Grand

Grand Dieu, m'écriai-je, je te rends moins graces, d'avoir appaiſé ma fureur, que de m'avoir épargné un grand crime. Et m'approchant de la Prêtreſſe: Nous ſommes aimez du Dieu que vous ſervez; il vient de calmer les tranſports dont nous étions agitez; à peine ſommes nous entrez dans ce lieu, que nous avons ſenti ſa faveur préſente: nous voulons lui faire un ſacrifice, daignez l'offrir pour nous, divine Prêtreſſe. J'allai chercher une victime, & je l'apportai à ſes pieds.

Pendant que la Prêtreſſe ſe préparoit à donner le coup mortel; Ariſtée prononça ces paroles: Divin Bacchus, tu aimes à voir la joye ſur le viſage des hommes, nos plaiſirs ſont un culte pour toi, & tu ne veux être adoré que par les mortels les plus heureux!

Quelquefois tu égares doucement notre raiſon: mais quand quelque Divinité cruelle nous l'a ôtée, il n'y a que toi qui puiſſe nous la rendre.

La noire jalouſie tient l'amour ſous ſon eſclavage; mais tu lui ôtes l'empire qu'elle prend ſur nos cœurs, & tu la fais rentrer dans ſa demeure affreuſe.

Aprés que le ſacrifice fut fait, tout le peuple s'aſſembla autour de nous, & je racontai à la Prêtreſſe comment nous avions été tourmentez dans la demeure de la Jalouſie; & tout à coup nous entendîmes un grand bruit, & un mélange confus de voix & d'inſtrumens de muſique.

Nous ſortîmes du Temple; & nous vîmes arriver une troupe de Bacchantes, qui frappoient la terre de leurs Thyrſes, criant à haute voix Evohé. Le vieux Silene ſuivoit monté ſur ſon âne; ſa tête ſembloit chercher la terre; & ſitôt qu'on abandonnoit ſon corps, il ſe balançoit comme par meſure: la troupe avoit le viſage barboüillé de lie. Pan paroiſſoit enſuite avec ſa flute, & les Satyres entouroient leur Roi. La joye regnoit avec le deſordre; une folie aimable méloit enſemble les jeux, les railleries, les danſes, les chanſons: le vin menoit à la gayeté, la gayeté ramenoit au vin. Enfin je vis Bacchus: il étoit ſur ſon Char traîné par des tigres, tel que le Gange le vit au bout de l'univers, portant partout la joye & la victoire.

A ſes côtez étoit la belle Ariane. Princeſſe, vous vous plaigniez encore de l'infidelité de Théſée! lorſque le Dieu prit votre couronne, & la plaça dans le ciel, il eſſuya vos larmes, ſi vous n'aviez pas ceſſé de pleurer, vous auriez rendu un Dieu plus malheureux que vous, qui n'étiez qu'une mortelle. Il vous dit, Aimez moi. Theſée fuit, ne vous ſouvenez plus de ſon amour, oubliez juſqu'à ſa perfidie, je vous rends immortelle, pour vous aimer toujours.

Je vis Bacchus deſcendre de ſon char, je vis deſcendre Ariane, elle entra dans le Temple. Aimable Dieu, s'écria-t-elle, reſtons dans ces lieux, & ſoupirons-y nos

nos amours; faiſons jouir ce doux climat d'une joye éternelle : c'eſt auprès de ces lieux que la Reine des cœurs a poſé ſon empire; que le Dieu de la joye regne auprès d'elle, & augmente le bonheur de ces peuples déja ſi fortunez.

Pour moi, grand Dieu, je ſens déja que je t'aime davantage; qui l'eût dit, que tu pourrois quelque jour me paroître encore plus aimable? Il n'y a que les immortels qui puiſſent aimer à l'excès, & aimer toujours davantage; il n'y a qu'eux qui obtiennent plus qu'ils n'eſperent, & qui ſont plus bornez quand ils deſirent, que quand ils jouiſſent.

Tu ſeras ici mes éternelles amours. Dans le ciel on n'eſt occupé que de ſa gloire; ce n'eſt que ſur la terre & dans les lieux champêtres, que l'on ſçait aimer; & pendant que cette troupe ſe livrera à une joye inſenſée, ma joye, mes ſoupirs, & mes larmes mêmes, te rediront ſans ceſſe mes amours.

Le Dieu ſourit à Ariane, il la mena dans le Sanctuaire. La joye s'empara de nos cœurs, nous ſentîmes une émotion divine; ſaiſis des égaremens de Silene, & des transports des Bacchantes, nous prîmes un Thyrſe, & nous nous mêlâmes dans les danſes & dans les concerts.

* Nous quittâmes les lieux conſacrez à Bacchus; mais bientôt nous crûmes ſentir

tir que nos maux n'avoient été que ſuſpendus. Il eſt vrai que nous n'avions point cette fureur qui nous avoit agiteé : mais la ſombre triſteſſe avoit ſaiſi nôtre ame ; & nous étions devorez de ſoupçons & d'inquietudes.

Il nous ſembloit que les cruelles Déeſſes ne nous avoient agitez, que pour nous faire preſſentir des malheurs, auſquels nous étions deſtinez.

Quelquefois nous regretions le Temple de Bacchus : bientôt nous étions entraînez vers celui de Gnide ; nous voulions voir Themire & Camille, ces objets puiſſans de notre amour & de notre jalouſie.

Mais nous n'avions aucune de ces douceurs, que l'on a coutume de ſentir, lorſque ſur le point de revoir ce qu'on aime ; l'ame eſt déja ravie, & ſemble gouter d'avance tout le bonheur qu'elle ſe promet.

Peut-être, dit Ariſtée, que je trouverai le Berger Licas avec Camille, que ſai-je, s'il ne lui parle pas dans ce moment : O Dieux, l'Infidelle prend plaiſir à l'entendre.

On diſoit l'autre jour, repris-je, que Tirſis, qui a tant aimé Themire, devoit arriver à Gnide : il l'a aimée : ſans doute qu'il l'aime encore : il faudra que je diſpute un cœur, que je croyois tout à moi.

L'autre jour Licas chantoit ma Camille : que j'étois inſenſé ! j'étois ravi de l'entendre louer.

Je me ſouviens que Tirſis porta à ma The.

Themire des fleurs nouvelles : Malheureux que je ſuis, elle les a mis ſur ſon ſein ! C'eſt un preſent de Tirſis, diſoit-elle. Ah ! j'aurois dû les arracher, & les fouler à mes pieds !

Il n'y a pas long-tems que j'allois avec Camille faire à Venus un ſacrifice de deux Tourterelles ; elles m'échapperent & s'envolerent dans les airs.

J'avois écrit ſur des arbres mon nom avec celui de Themire : j'avois écrit mes amours, je les liſois & reliſois ſans ceſſe ; un matin je les trouvai effacées.

Camille, ne deſpere point un malheureux qui t'aime ; l'amour qu'on irrite peut avoir tous les effets de la haine.

Le premier Gnidien qui regardera ma Themire, je le pourſuivrai juſques dans le Temple ; & je le punirai, fût-il aux pieds de Venus.

Cependant nous arrivâmes près de l'Antre ſacré, où la Déeſſe rend ſes Oracles. Le Peuple étoit comme les flots de la mer agitée ; ceux-ci venoient d'entendre, les autres alloient chercher leur réponſe.

Nous entrâmes dans la foule, je perdis l'heureux Ariſtée ; déja il avoit embraſſé ſa Camille, & moi je cherchois encore ma Themire.

Je la trouvai enfin : je ſentis ma jalouſie redoubler à ſa vue, je ſentis renaître mes premieres fureurs ; mais elle regarda, & je devins tranquille : c'eſt ainſi que les

Dieux renvoyent les furies, lorſqu'elles ſortent des enfers.

O Dieux, me dit-elle, que tu m'as coûté de larmes! Trois fois le Soleil a parcouru ſa carriere, je craignois de t'avoir perdu pour jamais; cette parole me fait trembler. J'ai été conſulter l'Oracle, je n'ai point demandé ſi tu m'aimois; helas je ne voulois que ſavoir ſi tu vivois encore: Venus vient de me répondre, que tu m'aimes toujours.

Excuſe, lui dis-je, un infortuné, qui t'auroit haïe, ſi ſon ame en étoit capable. Les Dieux, dans les mains deſquels je ſuis, peuvent me faire perdre la raiſon, ces Dieux, Themire, ne peuvent pas m'ôter mon amour.

La cruelle jalouſie m'a agité, comme dans le Tartare on tourmente les ombres criminelles: j'en tire cet avantage, que je ſens mieux le bonheur qu'il y a d'être aimé de toi, après l'affreuſe ſituation où m'a miſe la crainte de te perdre.

Viens donc avec moi, viens dans ce bois ſolitaire: il faut qu'à force d'aimer j'expie les crimes que j'ai faits; c'eſt un grand crime, Themire, de te croire infidelle.

Jamais les bois de l'Eliſée, que les Dieux ont faits exprès pour la tranquillité des ombres qu'ils chériſſent; jamais, les forêts de Dodone, qui parlent aux humains de leur félicité future, ni les jardins des Heſperides, dont les arbres ſe cour-

courbent ſous le poids de l'or qui compoſe leurs fruits, ne furent plus charmants que ce bocage enchanté par la préſence de Themire.

Je me ſouviens qu'un Satyre, qui ſuivoit une Nymphe qui fuyoit toute eplorée, nous vit, & s'arrêta. Heureux amant, s'écria-t-il, vos yeux ſavent s'entendre & ſe répondre; vos ſoupirs ſont payez par des ſoupirs: mais moi, je paſſe ma vie ſur les traces d'une Bergere farouche; malheureux pendant que je la pourſuis, plus malheureux encore lors que je l'ai atteinte.

Une jeune Nimphe, ſeule dans ces bois, nous apperçut & ſoupira. Non, dit-elle, ce n'eſt que pour augmenter mes tourmens, que le cruel Amour me fait voir un Amant ſi tendre.

Nous trouvâmes Apollon aſſis auprès d'une fontaine: il avoit ſuivi Diane, qu'un Daim timide avoit menée dans ces bois. Je le reconnus à ſes blonds cheveux, & à la troupe immortelle qui étoit autour de lui: il accordoit ſa lyre; elle attire les rochers, les arbres la ſuivent, les lions reſtent immobiles: mais nous entrâmes plus avant dans les forêts, appellez en vain par cette divine harmonie.

Où croyez vous que je trouvai l'amour? Je le trouvai ſur les levres de Thémire; je le trouvai enſuite ſur ſon ſein; il s'étoit ſauvé à ſes pieds, je l'y trouvai encore; il ſe cacha ſous ſes genoux, je le ſuivis; & je l'aurois toujours ſuivi, ſi Thémire

mire toute en pleurs, Thémire irritée ne m'eût arrêté : il étoit à ſa derniere retraite, elle eſt ſi charmante qu'il ne ſauroit la quitter. C'eſt ainſi qu'une tendre Fauvette, que la crainte & l'amour retiennent ſur ſes petits, reſte immobile ſous la main avide qui s'approche, & ne peut conſentir à les abandonner.

Malheureux que je ſuis! Thémire écouta mes plaintes, & elle n'en fut point attendrie: elle entendit mes prieres, elle devint plus ſévere: enfin je fus temeraire; elle s'indigna, je tremblai; elle me parut fachée, je pleurai; elle me rebuta, je tombai, & je ſentis que mes ſoupirs alloient être mes derniers ſoupirs, ſi Thémire n'avoit mis la main ſur mon cœur, & n'y eut rappellé la vie.

Non, dit elle, je ne ſuis pas ſi cruelle que toi; car je n'ai jamais voulu te faire mourir, & tu veux m'entraîner dans la nuit du tombeau.

Ouvre ces yeux mourants, ſi tu ne veux que les miens ſe ferment pour jamais.

Elle m'embraſſa; je reçus ma grace, helas! ſans eſperance de devenir coupable.

Comme la Piece ſuivante m'a paru être du même Auteur, j'ai cru devoir la traduire, & la mettre ici.

UN jour que j'errois dans les Bois d'Idalie avec la jeune Cephiſe, je trouvai l'Amour, qui dormoit couché ſur les Fleurs, & couvert par quelques branches de myrthe, qui cedoient doucement aux haleines des Zephirs. Les Jeux & les Ris, qui le ſuivent toujours, étoient allez folâtrer loin de lui; il étoit ſeul. J'avois l'Amour en mon pouvoir; ſon arc & ſon carquois étoient à ſes côtez; & ſi j'avois voulu, j'aurois volé les armes de l'Amour. Cephiſe prit l'arc du plus grand des Dieux: elle y mit un trait, ſans que je m'en apperçuſſe; & le lança contre moi. Je lui dis en ſouriant, Prends-en un ſecond; fais-moi une autre bleſſure, celle-ci eſt trop douce. Elle voulut ajuſter un autre trait; il lui tomba ſur le pied, & elle cria doucement; c'étoit le trait le plus peſant qui fût dans le carquois de l'Amour! Elle le reprit, le fit voler; il me frappa; je me baiſſai: Ah Cephiſe, tu veux donc me faire mourir. Elle s'aprocha de l'Amour; elle dort profondement, dit elle, il s'eſt fatigué à lancer ſes traits; il faut cueillir des fleurs, pour lui lier les pieds & les mains. Ah je n'y puis conſentir; car il nous a toujours favoriſez. Je vais donc, dit-elle, prendre ſes armes, & lui tirer une fleche

Lutrin. Eſt-ce badinage? eſt-ce une peinture vive des débauches d'un homme que ſon caractere a dû éloigner de toute ſorte de déreglemens ? c'eſt peut-être l'un & l'autre. Ceux qui ont connu l'Abbé de G. . , pourront en juger.

*Relation d'un Voyage par l'Abbé de G*** à Monſieur l'Abbé **.*

QUeſt-ce diras-tu, que ceci,
En relevant ton noir ſourcil ?
C'eſt le voyage en racourci
De ce conteur de fariboles,
De ce gars qui vit ſans ſouci,
Et qui t'invite à vivre ainſi.
Tu ne trouveras point ici
Ni ſentence ni parabole
Ni diſcours d'amoureux tranſi
Ni rien de ſerieux auſſi
Mais d'une Attique roſ[illegible]ole
Cet ouvrage ſera farci.
Abbé, je ne l'ai point groſſi
De faits qui ſentent l'hyperbole,
Et ma foi tout ce que voici
Eſt auſſi vrai que le ſymbole.
Je te l'envoye à la merci
De ton jugement radouci.
Ma proſe vaut moins qu'une obole,
Mais

Mais les vers ſont couſi couſi
Si je te plais, j'ai réuſſi.

Mille pardons, mon cher ami, ſi je n'ai pas plûtot aquité ma promeſſe: une complication d'affaires domeſtiques & étrangeres m'a aſſailli l'eſprit à mon arrivée. J'ai employé les premiers jours à les terminer, il a falu payer les arérages de ſix ſemaines, & donner nouvelle proviſion d'alimens. En un mot j'ai voulu m'iſoler afin de vous écrire plus joyeuſement: ſi bien qu'enfin me voilà prêt à cauſer une bonne demie heure, & pour la remplir ſoudons notre premiere phraſe avec le dernier adieu que je vous fis quand je vous quittai.

J'étois eſcorté d'un homme ivre,
Qui pouvoit à peine me ſuivre,
Et faiſant l'yvrogne en commun,
De tous les deux n'en faiſoit qu'un.

C'eſt-à-dire qu'en allant je parlois & je me répondois, comme ſi j'euſſe été encore en compagnie. De mes jours je ne me ſuis vu ſi bien conditionné. J'arrivai au caroſſe & dans une place du fond je mets préciſément une urne bachique qui renfermoit la meilleure partie de tout le vin que j'avois pris le jour précédent, & de toutes les liqueurs que j'avois bu la nuit ici. Je voudrois être Poëte pour décrire avec énergie l'impreſſion merveilleuſe que

fit ſur mes ſens de la gelée de pavots dont Morphée daigna les favoriſer. Malgré l'intemperie d'un vent froid & violent, malgré les cris paniques que la crainte d'une chute prochaine faiſoit faire à mes *conoyageurs*; je dormis ſans *álinea* depuis Paris juſqu'à Eſtampes; & je n'ai pas la moindre idée d'avoir fait la premiere couchée à Chartres. Nous y arrivâmes le lendemain d'aſſez bonne heure, & ſans une roue qui caſſa, ce devoit être le jour précedent notre dinée. J'allai ſeul me promener dans le jardin de notre Auberge, & là tirant ma lyre de fer blanc piqué, entapant du tabac je me mis à chanter ſoudain.

Quoi! donc ſur la double cime
Aurois-je dormi deux jours?
Eſt-ce Apollon qui m'anime?
Non, j'ignore ſon ſecours.
Je ne ſuis point au Permeſſe
Redevable de l'yvreſſe,
Qui me donne un feu divin.
Muſe aprens ce qui l'allume.
C'eſt la petillante écume
De cent raſades de vin.

Developpez-vous, penſées
Dont l'amas eſt trop confus
Je vous ſens embaraſſées

Dans

Dans les vapeurs de ce jus.
L'une après l'autre à la nage
Sauvez-vous de l'esclavage
Où la liqueur vous retient.
Sortez, nombreuses & vives:
C'est fait, de tous les convives
Le souvenir me revient.

Je vois un Orfevre habile,
Qui pour faire un beau vaisseau
Rend l'or & l'argent docile
Sous les coups de son ciseau.
Devant lui quand il travaille
Il fait tomber la limaille:
Mais attentif & soigneux,
A son profit il ménage
Tout ce qui sort de l'ouvrage
D'un metal si précieux.

Me trompai-je en ma peinture?
Voilà ce joyeux barbon,
Découpant d'une main sure
Un magnifique jambon.
Ce Bachique Patriarche
Met à la hâte en son arche
Les gros & petits fragmens;
Et sa panse rebondie
De chaque tranche arrondie
Fait ses premiers fondemens.

Mais prends garde Majordome,
Que le nombre eſt excedé.
Il faut doubler l'épitome
De ton repas commandé.
Poulets, pigeons, accolades,
Devenez les camarades
De ceux qu'on doit apporter;
Doublons auſſi nos bouteilles,
Et qu'elles ſoient les pareilles
Du vin qu'on vient de gouter.

Approchez, le ſort rigide,
Qui par chifre indiquera,
En dernier reſſort décide
De la place où l'on ſera.
Qu'avez-vous? trois, moi de même.
Mon cher, ma joye eſt extréme:
Mon cher, & la mienne auſſi.
Malgré ce divers mélange,
Le ſort ne prend point le change
Tout le monde parle ainſi.

Loin de nous ces repas ſombres,
Où juſques à l'entremets
Comme de lugubres ombres
Les convives ſont muets.
Dans le notre dès la ſoupe
La voluptueuſe troupe

S'égaye par de bons mots,
O la fête gracieuse !
Quand la joye ingenieuse
N'attend pas le fond des pots.

Amis, faisons longue table
Et que durant ce beau jour
La seule affaire traitable
Soit ou Bacchus ou l'Amour,
Mettons toute nôtre gloire
A celebrer la memoire
De ces deux noms si cheris.
Pour vivre aimons pere & mere :
Bacchus de joye est le pere,
Venus est mere des Ris.

Que la Sorbonne assemblée,
Pour l'interêt Gallican
Forme son appel d'emblée,
Se moque du Vatican :
Que les Princes legitimes
Fassent valoir nos maximes
Pour sauver l'honneur des Lis ;
Peu touchez de ces querelles,
Laissons là ces bagatelles,
Parlons de boire & d'Iris.

Sois l'admirateur Silene,
De mon noble & vaste flanc

J'y veux mettre d'une haleine
Deux bouteilles de vin blanc.
Vite mon cher Ganimede,
Verſe moi ſans intermede
A vos ſantez mes amis:
Je vais boire à tout le monde
Et recommencer la ronde
De peur d'en avoir obmis.

Il eſt parti cet Hercule:
Mais quoique non citadin,
Sa Lyre l'immatriculle
Dans le tableau du jardin.
L'eſprit l'y mene ſans ceſſe,
Cette idée enchantereſſe
Diſſipe un peu ſon ennui.
Dans votre premiere agape
Souvenez-vous de Priape,
Vous vous ſouviendrez de lui.

J'en chantai deux fois plus long, mais il ne me ſouvient ſeulement que de cette échapée, pendant ma promenade le ſouper alloit ſon train, & depuis le tems qu'on m'avoit perdu de vue on ne m'écoutoit pas plus ſur moi que la veille.

L'eſprit plein de vers déclamez
J'entre avec de grands yeux pamez

Et

Et de longs boyaux affamez:
Je mangeai six plats entamez.

Il n'y avoit alors dans la voiture que deux Officiers & un Marchand: comme je les vis propres à la joye & que je n'avois plus envie de dormir, je passai la nuit à boire avec eux: mais le troisieme jour j'eus bien d'autres noisettes à éplucher. Une beauté vint nous joindre, or écoutez l'avanture

De Mademoiselle Vignon
Petite Niece & l'héritiere
De la Vignon, que Lesdiguiere
Prit pour sa femme en Avignon;
Son Pere, quoique Bourguignon,
Avoit une gentilhommiere
Et ses biens aux bords du Lignon,
Tout le long de notre riviere.
Sa fille proche à Matignon,
Possede terre & maint pignon,
Et vient tous les ans en litiére
Faire payer mainte Fermiere.
Satin couvroit sa Chambriere,
Et son Laquais bon drap paignon:
Malgré cela notre ouvriere
Avoit l'air d'une avanturiere.
Ce n'est plus un jeune trognon.

C'eſt une friande tripiére,
Comme Babet la Bouquetiére.
De l'épaule elle a le moignon,
Le tour de gorge & le chignon,
Blancs comme Flamande laitiére.
Le teint vermeil comme un brugnon.
Sous l'arc de ſa grande paupiére,
Son œil avoit un lumignon
Qui me donna dans la viſiére,
Et je vis bien à ſa maniére
Qu'elle n'étoit pas coutumiére
De voyager ſans compagnon.
En effet, comme un champignon,
L'amour vint : une tabatiere
Me tint lieu de toute priere,
Et me ſervit de maquignon.
Dès le diſné la familiére
Me froloit de ſa genouillere,
De ſa blanche dent machelierè
Mordoit à même mon quignon,
Et ſe ſervoit de ma cuillere :
Moi d'une main particuliere
Je la talonnois en arriére,
Et bien avant ſur la frontiére
Je tenois déja la croupiére.
Lors, ſans faire la tracaſſiere,
Allons, dit-elle, là derriére
Faiſons l'école buiſſonniere...

Mais

Mais ma ſurpriſe fut entiere
A ces mots de la Vivandiere:
„ Ce matin dans notre glaciére
„ Je t'écoutois de ma portiére,
„ Tu jaſois de toute matiére,
„ D'une façon très reguliere;
„ Et dès ton enfance premiere,
„ La ſcience étoit printanniére.
„ Que de talens! que de lumiere!
„ De beaux arts quelle pepiniére!
„ Comment t'appelles-tu mignon?
„ Trouve bon que je m'en enquierre.
„ Tu prêchas la fête derniere,
„ Devant toi va croſſe & banniere,
„ Tu rimes comme Deshouliere,
„ Tu parles comme *la Bruyere.*
„ Tu vois tous les jours V. . . gnon.
„ Une parente Cha. . .
„ Une conduite cavalliere,
„ Une perruque ſeculiere,
„ Un A . . . à la Cordeliére,
„ Grand traits, l'œil vif, la mine fiere:
„ Ah! n'es-tu point l'A. . . .

Je péſte encore de bon cœur, quand je penſe qu'au moment qu'elle alloit prononcer le nom qu'elle ſoupçonnoit, le Cocher, qui me connoit depuis dix ans, m'appella brul-

bruſquement dans la cour, me criant qu'il falloit partir. Sa curioſité fut ſatisfaite, & je n'ai jamais pû ſavoir d'elle ſa conjecture, tout ce qui pourroit ſervir à la découvrir, c'eſt que voulant prononcer le mot je remarquai qu'elle appuya les levres l'une ſur l'autre: ainſi il faut qu'il commence par l'une de ces lettres dont l'énonciation ne ſe fait point ſans fermer la bouche. Si c'eſt celui que je penſe, elle avoit grand tort; car il n'eſt pas homme d'un rang à voyager ſi bourgeoiſement. N'en parlons plus, j'arrive à Orleans où une Dame de mes amies vint me prendre à la deſcente du caroſſe pour me mener chez elle. J'y reſtai deux jours à me rejouir, il ne m'y arriva rien de nouveau, ſinon que lui voulant faire gouter d'un caffé que le brave Poincelet m'avoit vendu comme une des meilleures choſes du monde, j'y trouvai, en ouvrant le ſac, de petites feves ratatinées de fort mauvaiſe mine, & très mal propres. Nous l'epluchâmes, brulames, broyâmes, & trouvâmes que le goût ſimpatiſoit à merveille avec la phiſionomie du vendeur. Je m'écriai,

Abominable Poincelet,
Ton Caffé ne vaut rien qui vaille.
Il eſt à l'eau tout comme au lait,
Abominable Poincelet,
Ce n'eſt que poudre, pierre, paille.
Abominable Poincelet,

Ton

Ton Caffé ne vaut rien qui vaille.

On m'en montra de trente trois sols, qui valoit incomparablement mieux, & le mien m'en coutoit soixante. Je songeai à tout ce que j'aurois pu en acheter, si j'avois mieux employé mes douze francs, & je dis.

Quatre livres pour quatre écus!
Ah! voleur le prix est extrême!
J'aurois...
Quatre livres pour quatre écus!
J'irois quatre fois chez d'Arbus
Quatre fois à l'Hotel de Tr...
Quatre livres pour quatre écus!
Ah! voleur le prix est extrême.

Poursuivons notre route promptement: mes femmes attendent avec trop d'impatience. Il me semble voir le joyeux *Machi*, qui m'a dit souvent, *voyez un peu l'original, il prononce* mes femmes *aussi hardiment que* le Grand Seigneur: ce sont vraiyement de *plaisantes femmes*, lorsque dans une *bicoque où l'on fait tout, on peut entretenir plusieurs sans querelle ni jalousie*. Qu'il apprenne de moi comment cela se fait.

Dans une ville de Province,
Où mille écus font vivre un Prince,
J'avois établi mon séjour,
L'amour,

Com-

Compagnon de tous mes voyages
M'y donna femmes à choisir,
De tous rangs, tous poils & tous âges.
J'en pris une faite à plaisir;
Dous de corps & d'esprit, beauté, douceur, science
S'y trouverent d'intelligence,
Pour captiver le plus volage cœur,
Et j'aurois fait tout mon bonheur
De n'aimer uniquement qu'elle,
Mais de laquais une séquelle,
Mais des enfans, mais un époux
Jaloux,
Faisoient toujours la sentinelle.
C'étoit le coup d'essai de ma chere Isabelle.
Avant de resoudre la belle,
Il falloit les écarter tous,
Enlever trente-six verroux,
Enfuite éteindre la chandelle.
Enfin tremblans nous glissons nous
Dans la ruelle,
Où quelque épouvante nouvelle
Troubloit nos momens les plus doux.
Diable ce n'est pas avoir femme,
Quand on ne la tient qu'une fois

Dans

Dans un mois.
J'enrageois de toute mon ame
Le Cadet étoit aux abois,
Ne pouvant éteindre ſa flame.
Je fis rencontre alors d'une groſſe maman
Vermeille, appétiſſante & d'une œillade avide,
Qui me parut entendre le tran tran,
Et moins gênée ou moins timide.
Je me fis bien-tôt ſon ami.
Je ne l'eſtimois point, c'étoit une coquette,
Et je ne l'aimois qu'à demi.
Mais une liberté parfaite
Un mari toujours endormi,
Et mon affaire toujours faite
Entretenoient cette amourette.
Toutes les deux m'aimoient éperdument
Et ſe viſitoient frequemment,
Sans avoir dans la fantaiſie
Le moindre grain de jalouſie,
Tantôt ſe faiſoient amitié,
Et tantôt d'un œil de pitié
S'entrenvoyoient faire la courtoiſie.
Or écoutez le dénouement.
Je ne pouvois cacher à la ſeconde
Mes premiers feux connus de tout le monde,

Elle auroit vû d'ailleurs, que ſans quelque raiſon,
Sans ceſſe on ne va pas dans la même maiſon.
Un beau jour je fondis la cloche
Pour éviter, lui dis-je, tout reproche,
Et calmer des ſoucis peut-être un peu jaloux,
Il faut que je m'explique au ſujet d'une telle:
J'avoue ingénument que je ſentois pour elle,
La même paſſion que je reſſens pour vous.
Même je ne crois pas qu'on eut été cruelle.
Mais la pauvre affligée, à notre grand regret,
(Au moins ceci ſous le ſecret,)
Senſible à mes ſoupirs, à mes ſoins, à mes larmes,
Au moment que je crus qu'elle rendoit les armes,
S'écria, malheureux;
Que je te plains d'être amoureux!
Défais ces liaiſons & demande à tes yeux
S'il eſt objet plus odieux.
De ce recit l'horreur eſt manifeſte,
Vous devinez aſſez le reſte
Qu'entens-je, reprit-elle, & que me dis-tu là,
Oh!

Oh ! pour le coup je connois que cela
Amortit pour jamais la flame la plus vive.
Je te permets preſentement
De l'aller voir aſſiduement
Il ne faut pas que ce malheur la prive
De ſon ancien amant.
Voyez un peu quel deſaſtre il arrive
Par un fatal accouchement !
Voilà donc celle-ci qui gobe la caſſade :
Reſte d'en dire autant à la fauſſe malade.
Sans faire donc ſemblant de rien,
Je lui raconte un entretien
Que je feignis avec un certain homme.
Vous ſavez bien, lui dis-je, comme
Il aimoit Madame... j'entens :
Il n'y va plus depuis long-tems
J'ai ſçû tantot en confidence
Le ſujet du dégout, & ſa folle imprudence
A mis au jour des choſes qui jamais,
N'auroient dû ſortir de ſa bouche
Peut-on ſavoir... oh de tout mon cœur, mais
N'en dites mot, depuis ſa couche
Tenez... on ne peut deſormais...
Ah ! Dieux ! je n'en veux pas entendre davantage :
Fi la vilaine & fi de l'équipage
C'eſt, ajoutai je, grand dommage,

Car

Car à la jouiſſance près,
Cette Dame eſt pleine d'attraits.
On en voit peu de plus aimable,
Vive, honnête, enjouée, affable,
Et qui reçoit très bien les gens.
Tant mieux pourtelle, allez-y j'y, conſens.
Auſſi bien tout le jour on ne peut être enſemble.
Allez, c'eſt là que ſe raſſemble
Le joli monde, on y paſſe le tems
A vingt ſortes d'amuſemens.
C'eſt ainſi que l'on fait avaller la pillule:
Eh bien, mon cher *Macbi*, tu vois
Qu'on a tranquilement deux femmes à la fois.
Je te l'apprens, ne ſois plus incredule.

Attendu que le reſte du chemin ne m'a rien fourni de joyeux, je ſuis d'avis de finir ma lettre, auſſi-bien la tête me fend d'écrire ſi long-tems ſans quitter la plume. Ne montrez pas ces badineries à Mr. de la M**te il ſe moqueroit de moi, & crieroit haro ſur mon eſpece d'Ode. Je vous donne mille bonjours & ſuis avec une tendre eſtime.

ARTI-

ARTICLE VIII.

Lettre en forme de Dissertation pour servir de reponse aux difficultés qui ont été faites contre le Livre des Observations sur la saignée du pied &c. 12. pag. 107. A Paris MDCCXXV.

MOnsieur *Hecquet* entreprend ici la defense de ses *observations sur la saignée du pied.* Ce Livre ayant revolté quelques partisans des nouveaux systemes, il a falu calmer les esprits, & leur faire voir que l'Auteur n'en veut qu'à la témérité, à la présomption & à l'*imperitie* de ceux qui s'autorisent de grands noms dont ils abusent, pour justifier leurs propres fautes, ou disculper leurs dangereuses entreprises, en mettant à tous les jours des remedes singuliers, parce qu'ils confondent ce que permettent des *occasions* qui sont rares, avec ce que reglent les *indications* qui sont generales. C'est ainsi que l'Auteur de cette Dissertation s'exprime.

Il commence par défendre le mot de *decadence*, qui entre dans le titre du livre des *Observations.* Il semble, dit-on, que Mr. *Hecquet* ait voulu afficher les défauts de la profession, les mettre en parade aux yeux du Public, & décrier la Medecine dans les carrefours & aux coins des rues. Il repond que d'autres Auteurs en mede-

cine ont employé des titres auſſi ſignificatifs, & peut-être même plus capables de flétrir les *Medecins Schiſmatiques & Heretiques*, que celui de *decadence*. La Medecine a été repreſentée en deuil par (a) *Mindererus* Un autre l'a dépeinte (b) gemiſſante. Un autre l'a fait voir (c) mépriſée ou avilie. Un autre enfin a montré qu'elle avoit été (d) eſtropiée ou mutilée, & qu'il falloit travailler à la rétablir. Il y a dix ans, que M. *Hecquet* lui-même a propoſé, (e) de la purger: mais la modeſtie ne lui a pas permis de ſe citer en cette occaſion. Si l'on remontoit au tems d'Hippocrate, ce Prince de la Medecine, on trouveroit que dès lors la Medecine tomboit en d'indignes mains, & qu'il falloit ſouhaiter déja des *loix vangereſſes de la temérité des mauvais ouvriers.*

La Medecine a des regles ſures: nous les tenons, dit Monſieur *Hecquet*, (f) de la ſageſſe de nos Peres & de nos Maitres. Il y a de l'*éterodoxie* à s'en écarter, & c'eſt en cette *éterodoxie* que conſiſte la decadence. Il faut donc la faire connoître, arracher l'*yvraie mortelle des pratiques nouvelles, ou des cures hazardées.* On cenſure

(a) *Planctus medicinæ lugentis.*
(b) *Planctus medicinæ modernæ.*
(c) Goris *medecina contempta.*
(d) *De mutilo Medicinæ corpore réfarciendo.*
(e) *De purganda Medicina à carurum ſordibus.* Imprimé en 1715. à Paris.
(f) page 7.

ſure l'erreur en matiere de Religion : des hommes Apoſtoliques ne craignent point de ſe plaindre, lorſqu'ils voyent la foi s'alterer ou ſe corrompre. Les Prédicateurs les plus exacts, les plus meſurés dans leur zéle crient à la decadence de la morale, au relachement des mœurs ; & l'on trouvera mauvais qu'un Medecin zélé pour la pureté de ſon art ſe plaigne qu'il eſt en decadence ? Car ce n'eſt qu'à cette decadence que M. *Hecquet* en veut. Il n'a pas deſſein de repandre dans le Public que les principes de la Medecine ſont incertains, ſes loix fauſſes, ſes regles fautives. Ce ſeroit favoriſer le fanatiſme des libertins, de ces indépendans de profeſſion, qui ſe mettant au deſſus de toute créance ne ſe prêtent à rien, n'admettent d'autre verité que celle de l'incertitude ou de l'incrédulité. M. *Hecquet* ne prétend relever ici que des échapées d'eſprits trop hardis, ou trop entreprenans, & *cependant trop peu exercés encore dans an Art où il faut autant de maturité que de lumiere pour y devenir d'habiles ouvriers, ou s'y rendre de ſurs Praticiens.* Le public doit tenir compte de cette attention à l'Auteur des *Obſervations ;* attention d'autant plus louable, qu'elle eſt *de la competence d'un Medecin qui a l'honneur d'appartenir par plus d'un endroit à une Faculté née tutrice des regles* que les nouveaux Sectaires violent aujourd'hui.

M. *Hecquet* repond enſuite à ceux qui

le blâment d'avoir écrit ſes Obſervations en François, & qui prétendent qu'on ne doit point confondre parmi le peuple *les ſecrets d'une ſcience que l'on tient ſi fort au deſſus de ſa portée.* A l'égard des objections que l'on a faites contre le corps des *Obſervations*, nous renvoyons le Lecteur à la Lettre de M. *Hecquet.*

ARTICLE IX.

Memoire pour diminuer le nombre des Procès par Monſieur l'Abbé de S. Pierre 12. pag. 420. ſans la table & l'Epitre dédicatoire. A Paris 1725.

LE projet que Monſieur l'Abbé de S. Pierre propoſe dans cet Ouvrage conſiſte à former une Compagnie perpetuelle de Juges & de Juriſconſultes les plus eclairés du Roiaume, qui, ſi elle avoit lieu, travailleroient ſans relache à perfectionner le Droit François & recueilleroient ſans ceſſe les obſervations & les avis des habiles gens, pour en former enſuite un corps d'arrêts & de déciſions que l'on augmenteroit à meſure qu'il ſe preſenteroit des cas nouveaux à décider. Ce Corps d'Arrêts ſerviroit également dans toutes les Provinces de France, & cette uniformité de Droit épargneroit une infinité de peines, de diſcuſſions & de Procès qui ruinent les familles. Les Loix coutumieres de Pro-

Provinces étant ſouvent oppoſées entre elles, ſouvent interpretées differemment par diferentes perſonnes, & en diferens Parlemens, il en nait ſouvent de nouvelles ſources de chicanes, qui quelquefois paſſent à la troiſiéme où à la quatriéme poſterité.

Mr. l'Abbé de S. Pierre fait d'abord quelques remarques ſur la reformation des Loix coutumieres entrepriſe pluſieurs fois en France: après quoi il diviſe ſes obſervations en deux parties. La premiere montre que plus les loix ſe perfectionneront plus elle diminuerónt le nombre des procès, & la ſeconde propoſe les moiens pour executer ce beau projet, & diverſes methodes pour perfectionner la Magiſtrature. On ne ſauroit gueres diſconvenir de l'utilité des remarques de l'Auteur, & pour en être convaincu il ſuffit preſque de jetter les yeux ſur la premiere qui ſe preſente à l'ouverture du livre. Une des plus judicieuſes eſt celle où il propoſe de reduire tous les cas ſous un certain nombre d'articles, ce qui en rendant la déciſion plus ſimple & plus generale la rendroit auſſi plus claire & féroit tomber une infinité d'Arrêts, de deciſions, & de commentaires d'Arrêts, qui forment aujourd'hui des livres remplis de matieres à chicanes & à procès. Loin de donner des lumieres claires & deciſives, ces Ouvrages ne jettent que trop ſouvent l'eſprit dans l'incertitude & dans le doute par

leurs contrarietés éternelles. Les Juges peu éclairés n'y trouvent rien d'assés developé pour fixer leur jugement, & ceux qui penchent à la mauvaise foi y trouvent toujours dequoi tordre à leur fantaisie. Après cela ne conviendra-t'on pas facilement que le défaut d'étendue & le défaut de clarté dans les loix sont des sources de procès ? qu'ainsi rien n'est plus utile & plus necessaire que de rendre une Loi claire & d'une étendue raisonnable ? L'obscurité des Loix vient de la *vetusté*, pour parler ainsi, des termes des vieux Coutumiers, des constructions équivoques & irregulieres qui embaraſſent l'esprit du Lecteur, du défaut de borne & de fixation dans les termes generaux, du défaut de definitions, du stile particulier des Loix &c.

En parlant de *l'uniformité des Loix* Mr. l'Abbé de S. Pierre nous assure qu'il y a des defectuosités dans l'Ordonnance qui établit en 1667. une même Loi pour la Procedure par tout le Roiaume, & dans l'Ordonnance sur la Procedure criminelle de 1670. Selon lui ces defectuosités n'auroient point eu lieu, si l'on avoit établi une Compagnie perpetuelle pour les remarquer & les corriger. Il prouve ensuite par la Coutume de Normandie les inconveniens qui naissent des contrarietés des Loix. *Dans cette Coutume il y a dix-neuf ou vint sortes de Coutumes locales ou usages locaux, qui sont des Loix pour certains Cou-*

Cantons. Ces Loix locales ſont oppoſées aux Loix provinciales ou aux Loix generales de la Province. Quelle bizarrerie ! Doit-on après cela trouver étrange, que la Normandie ſoit le Païs de la Chicane ? mais pourquoi n'en vouloir ici qu'à la ſeule Normandie ? *Le Parlement de Paris embraſſe un grand nombre de Loix coutumieres oppoſées les unes aux autres, à cauſe des diferentes Coutumes particulieres que ſuit chaque Païs du reſſort de ce Parlement . . . Chacune de ces Coutumes a de petites Coutumes particulieres ſubalternes & oppoſées à la Coutume generale du Païs. . . .* On en a compté juſqu'à *cent ſoixante & deux generales ſous le reſſort du ſeul Parlement de Paris, ſouvent opoſées entre elles en pluſieurs cas*, ſans compter les uſages locaux.

Monſieur l'Abbé de S. Pierre s'arrête long-tems ſur les malheurs cauſez par l'imperfection de nos Loix. Ces malheurs ſeroient prévenus par le moyen d'une Compagnie perpetuelle, dont les ſoins & les lumieres tariroient les ſources d'une infinité de Procès. Selon le calcul de l'Auteur, ce qu'il en couteroit au Roi pour l'entretien de la Compagnie, eſt ſi fort au deſſous de ce qu'il en coute actuellement à ceux qui ont des Procès, qu'il eſt étonnant que perſonne n'ait examiné cette matière avant lui. L'Auteur croit que tant de ſommes épargnées aux particuliers contribueroient à l'augmentation du Commerce, à l'amélioration des terres &c. mais

ſi la reforme avoit lieu, que deviendroit alors cette innombrable multitude de gens qui vivent des querelles & des procès du peuple? Ceux qui ont interêt à ſoutenir les ſupots de la Chicane les abandonneroient-ils? On les employeroit ailleurs, nous dit l'Auteur du projet de réformation; les Sergens, les Huiſſiers; les Procureurs, les Avocats, les Greffiers, les Juges chercheroient dans les Arts, dans les Sciences, dans le Commerce une occupation plus profitable pour eux & pour l'Etat que celle de la Juſtice, dont les profits iroient toujours en diminuant. L'idée eſt noble, mais les gains qui reviennent de la procedure ont tant de charmes, & la recolte en eſt ſi belle & ſi ſure, qu'il eſt à craindre que leur ſupreſſion ne ſoit renvoyée à la Republique de Platon. Outre les profits, la procedure fournit les moyens de s'avancer dans l'Etat; ce qui n'eſt pas un petit obſtacle à la reforme. Mr. de St. Pierre finit la premiere partie de cet Ouvrage par des objections contre ſon projet. Chaque objection eſt accompagnée d'une réponſe. C'eſt au Lecteur à décider laquelle eſt la plus ſolide; de l'objection ou de la réponſe.

L'Auteur examine dans la ſeconde Partie, les moyens les plus convenables pour former la Compagnie, ou Academie du Droit François. Cette Academie eſt propoſée ſur le plan de l'Academie des Sciences: elle aura ſes aſſociez, ſes

ſes éleves, des prix pour les encourager, des penſions plus ou moins fortes, ſelon la capacité de ceux qui ſeront penſionnaires. Ces Academiciens travailleront ſous la direction du Chef de la Magiſtrature, qui diſtribuera de tems en tems du travail aux Membres de la Compagnie. On peut voir le reſte du détail dans le Livre même.

L'établiſſement d'une Compagnie eſt le moyen general pour perfectionner le Droit François. En voici de particuliers, que l'Auteur indique, au nombre de treize. 1. *Un ſeul dégré de juriſdiction*; 2. *diſtribution & bornes des juriſdictions*; 3. *augmentation des Préſidiaux, & de leur pouvoir*; 4. *diviſion des Chambres par matieres*; 5. *pluralité de voix par le poids des perſonnes, & non par leur nombre*. Cela veut dire, qu'une perſonne de capacité reconnue devroit avoir double voix. Combien d'abus ne préviendroit-on pas ſi ce moyen avoit lieu? 6. *Venalité des Charges à un prix modique*, afin que ceux qui ont plus de mérite que d'argent puiſſent prétendre aux emplois. 7. *Diminution des jugemens d'Audience* à cauſe des inconveniens de l'expoſé de vive voix, cauſez par les Avocats, qui ſouvent embrouillent la procedure, ſouvent impoſent aux eſprits par l'éloquence de leur déclamation. Mr. l'Abbé de St. Pierre fait mention de quelques autres défauts des jugemens d'Audience: mais, dira-t-on, la voye du raport n'eſt pas

moins expoſée à de grands défauts. Il y a des raporteurs d'une bonne foi douteuſe & qui ſe laiſſent corrompre. Il y en a de peu laborieux, qui ſe fient à des Secretaires corruptibles ; il y en a auſſi qui manquent de capacité. L'Auteur répond que pour éviter ces défauts, on peut ſuivre l'uſage du Parlement de Dijon, qui donne à chaque Raporteur un *Evangeliſte*, c'eſt à dire, un *verificateur* de l'extrait du Raporteur ; ou celui de la *Rote Romaine*, qui permet aux Parties d'imprimer leurs titres, leurs écrits & même leurs procedures, 8, *Conſultation neceſſaire avant l'aſſignation, pour prévenir les mauvais Procès & en diminuer le nombre.* Cette methode eſt ſuivie aux Parlemens de Paris & de Rouen : quand on y a remarqué un chicaneur de profeſſion, il ne peut aſſigner, ni défendre à une aſſignation que par l'avis d'un ancien Avocat nommé dans l'Arrêt. Ce que l'Auteur dit ſur ce moyen mérite d'être lû avec attention. Le neuviéme moyen conſiſte *à faire obſerver la juſtice dûe au public contre les malverſations dans les Finances, contre les infracteurs des Loix de Police, contre les voleurs & contre les aſſaſſins.* Le dixiéme concerne *les priſonniers pour dettes.* Ce moyen conſiſteroit à relacher tout priſonnier pour dette qui delivreroit de bonne foi tous ſes effets à ſes Creanciers, & ne devroit pas au deſſus d'une certaine ſomme à une ſeule perſonne. L'onſiéme moyen conſiſte *à rendre les actes*

actes faciles à lire; le douſiéme, *à établir un dépoſt public des anciennes minutes des Notaires*; le treiſiéme *à établir l'uniformité dans tout le Roiaume ſur la liberté de ſubſtituer*. Pour mieux mettre le Lecteur au fait de ce moyen, dont la Nobleſſe Françoiſe retireroit le principal avantage, l'Auteur propoſe le canevas d'un Edit, qui donneroit pouvoir de ſubſtituer aux Gentilhommes des Provinces où les ſubſtitutions ne ſont point permiſes; & cet Edit eſt accompagné de quelques éclairciſſemens.

L'Ouvrage finit par quelques Obſervations ſur le Droit des gens & ſur le Droit Public Germanique. Ces obſervations ſe rapportent au projet d'une Societé perpetuelle entre les Souverains de l'Europe. Mr. l'Abbé de S. Pierre a traité amplement cette matiere dans un autre Ouvrage

ARTI-

ARTICLE X.

Memoires de Philippe de Comines &c. Edition nouvelle en cinq tomes enrichis de figures, augmentée de pluſieurs Traitez, Contracts, Teſtamens &c. par M. Godefroy in 8. à Bruxelles chez Foppens MDCXXIII. Tome premier pag. 442. ſans l'avis au Lecteur & la Table. Tome ſecond pag. 284. ſans les tables. Tome troiſiéme pag. 496. ſans les Tables & les avertiſſemens. Tome quatriéme pag. 511. ſans les Tables, la Préface &c. Tome cinquiéme pag. 580. ſans les Tables.

LEs Memoires de Comines ſont ſi connus & ſi communs en même tems, qu'il ſeroit inutile d'en faire l'extrait. Il ſufira de rendre un compte general des Pieces qui compoſent ce Recueil, dont Comines ne fait gueres plus que la cinquieme partie. L'Avertiſſement au Lecteur nous apprend que *ceste Edition eſt l'Ouvrage de trois perſonnes d'une même famille.* Mr. Theodore Godefroy, Conſeiller d'Etat mit la premiere main aux Memoires de Comines, mais il mourut en 1649. à Munſter où il étoit envoyé de France, ſans avoir pû achever le travail qu'il avoit commencé. Mr.

Mr. Denys Godefroy Hiſtoriographe de France reprit le deſſein de ſon Pere, & donna en 1649. la belle édition de l'Imprimerie Royale. Cette édition fut contrefaite en deux volumes in 12. à la Haye chez Moetiens en 169. . . M. Jean Godefroy Directeur de la Chambre des Comptes à Liſle, fils de Denys & petit fils de Theodore, donna chez Foppens en 1706. une nouvelle édition de ces Memoires. En 1713. il y ajouta un ſuplement, & cette édition fut contrefaite à Paris en 1714. Enfin il a augmenté cet Ouvrage juſqu'à cinq volumes, qui compoſent l'édition dont nous parlons. Elle eſt ornée de citations & de notes marginales, ſans parler des diférentes leçons qui ſervent à rétablir le texte, & qu'on a miſes auſſi à la marge.

Le premier volume comprend les ſix premiers livres des Memoires de Comines, & le ſecond les deux derniers avec la Chronique ſcandaleuſe de Loüis XI. Cette Chronique, ſurnommée ſcandaleuſe, ſans qu'on puiſſe rendre raiſon de ce nom, eſt de la façon de Jean de Troyes, Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris & contemporain de Loüis XI. Quoique très curieuſe, elle ne vaut pas les Memoires de Philippe de Comines, ſi generalement eſtimés, qu'on les a traduits en Latin, en Eſpagnol, en Anglois, en Flamand &c. Ce n'eſt pas que Philippe de Comines n'ait ſes défauts. On l'a accuſé de faire un peu trop le Panegyriſte & l'Orateur. Du

Hail-

Haillan trouve qu'il s'eſt un peu laiſſé aller à la flaterie, à la haine & à la crainte. Paſquier l'accuſe de partialité à l'égard de Charles VIII. Mais à tout prendre Comines eſt un excellent Auteur, & qui mérite, preſque ſans aucune reſerve, les grands éloges qu'on lui donne depuis plus de deux ſiecles.

L'*Addition à l'Hiſtoire de Louis XI.* par Naudé eſt la premiere piece du tome troiſiéme de ce Recueil. Le principal but de Naudé, en écrivant cette addition, a été de faire voir que la plûpart de nos Rois, & principalement Louïs XI. ont été inſtruits dans les lettres; & c'eſt ce qu'il prouve touchant Louïs XI. dès le ſecond Chapitre de ſon addition. Une des preuves qu'on allegue de l'averſion de ce Prince pour les ſciences, c'eſt l'éducation qu'il fit donner à Charles VIII. Genebrard aſſure que Louïs XI. ne voulut pas que ce jeune Prince apprit d'autre Latin que ces mots, *qui neſcit diſſimulare neſcit regnare.* Papyre Maſſon & pluſieurs autres n'ont pas traité plus favorablement Louïs XI. mais Naudé prouve fort bien que la mauvaiſe complexion de Charles VIII. & ſa ſanté foible & chancelante empêcherent Louïs XI. de cultiver l'eſprit de ce Prince. Ajoutons qu'il eſt très peu neceſſaire qu'un Prince ait l'eſprit chargé de Grec & de Latin, & qu'il ſe nourriſſe des ſubtilitez des ſciences, qui ſont inutiles aux Souverains, & ſouvent contrai-

res

res à cette élevation de génie, ſi neceſſaire pour bien gouverner les Peuples. Ariſtote a fort bien reconnu *que les doutes marchent à la ſuite des vaſtes connoiſſances.* Or combien l'eſprit douteux & irréſolu d'un Monarque ne ſeroit-il pas préjudiciable à ſon Etat. Si quelque choſe eſt neceſſaire aux Princes, c'eſt une connoiſſance raiſonnable de l'hiſtoire ancienne; des lumieres plus étendues ſur la moderne; & l'étude de la politique.

Le Chapitre quatrieme de cette *addition* de Naudé renferme des particularitez curieuſes ſur la cherté des Manuſcrits avant que l'Imprimerie eut été inventée; & par conſequent on a beaucoup d'obligation à cet Art, qui dans ſon origine fut exercé par les plus habiles gens de l'Europe, mais qui dans la ſuite a extrêmement dégeneré. On doute ſi l'Imprimerie à été plus utile ou plus préjudiciable à la Societé Civile. D'un côté elle a facilité la naiſſance d'une infinité de mechans livres, de l'autre elle a rendu les études plus faciles. Nous croyons qu'à tout prendre l'Imprimerie eſt le plus utile de tous les Arts. Si elle a cauſé du mal, c'eſt par accident. Les meilleures choſes ont ſouvent des ſuites facheuſes; même la Religion.

Le regne de Louïs XI. ſert d'époque au retour des Belles Lettres en Europe. La barbarie les en avoit banies depuis pluſieurs ſiécles. Les Grecs chaſſez de Conſtantinople s'étant refugiez en Italie & en Fran-

France, y ramenerent le gout des Etudes. L'Univerſité reçut pluſieurs de ces Exilez, & cette Univerſité fleuriſſoit déja par les ſoins de pluſieurs perſonnes de mérite : tels étoient Robert Gaguin, Nicolas Clemangis, Guillaume Fichet, Jean Lapidanus, un des maîtres du celebre Reuchlin, & pluſieurs autres: ce qui prouve que Louïs XI. aimoit & protegeoit les études. Enfin, pour nous ſervir des expreſſions même de Naudé, ſous le regne de Louïs XI. „ les Muſes commencerent à reſpirer un air plus ſubtil & à ſecouer la poudre qui terniſſoit „ leur teint vermeil & coloré “. Cette poudre étoit la barbarie du langage & l'*ergoterie* des Ecoles. Une autre preuve de l'affection que Louïs XI. témoigna aux Belles Lettres fut l'Edit que ce Prince donna contre la Secte des Nominaux. Naudé l'a inſeré tout entier à la fin du Chapitre 6. de ſon addition.

Le Chapitre 7. contient beaucoup de choſes curieuſes ſur l'invention de l'Imprimerie & les premiers Imprimeurs. Naudé refute ceux qui ont donné à la Ville d'Harlem la gloire de cette invention. Les raiſons de Naudé nous paroiſſent aſſez fortes. Il eſt à remarquer que la plûpart des Ecrivains qui ont vécu vers la fin du quinſieme ſiecle s'accordent à donner l'invention de l'Imprimerie à l'Allemagne.

Dans le Chapitre 8 & dernier de ſon *Addition à l'Hiſtoire de Louis XI.* Naudé fait

fait voir que les prédeceſſeurs de ce Monarque & ceux qui ont régné après lui ont généralement favorisé les Belles Lettres & les Savans. Il écrivoit cette Addition ſous le regne de Louïs XIII. que n'auroit-il (a) pas dit, s'il eut vû tout ce que Louïs XIV. a fait dans le cours de ſon regne pour donner de l'éclat aux Sciences & aux beaux Arts?

Le ſtile de Naudé eſt très dur, & ſouvent preſque barbare. Il traite les matieres ſi confuſement & quelquefois d'une maniere ſi diffuſe, qu'il eſt aſſez difficile de le bien entendre & de le ſuivre avec attention. Ce défaut regne dans tout ce qu'a écrit cet Auteur, & néanmoins il ſe fait lire & rechercher, à cauſe des choſes curieuſes qui ſe trouvent dans ſes Ouvrages.

Le *Cabinet de Louïs* XI. ſuit l'*Addition* de Naudé. Ce *Cabinet* contient pluſieurs Lettres, Memoires & Inſtructions que Jean-Baptiſte Triſtan l'Hermite de Soliers a recueilli. Cette collection, qui n'eſt pas indifferente aux connoiſſeurs, ſert à éclaircir pluſieurs endroits de l'Hiſtoire de Louïs XI. A l'égard du Collecteur, on a de lui quelques Ouvrages qui ne ſont pas entierement tombez dans l'oubli, quoi que le gout ait beaucoup changé, & que le caractere de ſes écrits ne les rende intereſſans que pour ceux qui font uſage des vieux Memoires.

Les

(a) *Naudé mourut en* 1653.

Les pieces qui ſuivent le *Cabinet de Louïs* XI. ſont l'*Eloge de Charles VIII.* par Brantome; la *Comparaiſon du Regne de Louïs* XII. *à celui de Louïs* XI. tirée de l'*Hiſtoire* de Louïs XII. par Claude de Seyſſel Evêque de Marſeille & enſuite Archevêque de Turin; l'*Extrait d'une ancienne Chronique qui commence en* 1400. *& finit en* 1467. Cette Chronique ſe trouve auſſi dans les Hiſtoires des Rois Charles VI. & Charles VII. imprimées au *Louvre*: mais on la donne ici augmentée ſur les Regiſtres de la Chambre des Comptes de Liſle. Ces augmentations éclairciſſent divers points d'Hiſtoire depuis l'année 1461. où la précedente édition finit, juſqu'à la mort du dernier Duc de Bourgogne, Charles *le Hardy*. Cette Chronique eſt accompagnée de quelques notes marginales.

Enfin, des *Remarques ſur l'Hiſtoire de Louïs XI.* par Mr. Varillas, compoſent la derniere piece de ce volume. Une note du Collecteur nous dit „ que cette hiſtoire de Louïs XI. eſt tirée de la *Comparaiſon du Regne de Louïs* XII. [dont nous venons de parler.] C'eſt à dire que le Sieur Varillas a, pour ainſi dire, brodé ſon Hiſtoire ſur cette Comparaiſon, & qu'avec le ſecours de l'amplification, qui étoit l'heureux talent de cet Hiſtorien, la Comparaiſon eſt devenue une vie complette de Louïs XI. Varillas écrivoit d'une maniere agréable & même fort intereſſante: mais la hardieſſe avec laquelle il a voulu impo-

imposer au public, en citant des Auteurs qui n'ont jamais existé, ou dont il n'a jamais vû les ouvrages, le fera toujours mépriser des honnêtes gens.

Dans le quatriéme volume de ce Recueil l'Editeur nous donne l'extrait d'une Preface qui est à la tête de l'édition de Comines, faite à Paris en 1614. celui d'une Epitre dédicatoire que Sleidan à mise devant la traduction Latine du même Comines, quelques éloges & témoignages des Savans en faveur de cet illustre Auteur; & quantité de pieces qui servent à éclaircir les quatre premiers livres de ses Memoires, ou qui ont du rapport à l'Histoire de son tems. Le cinquiéme & dernier volume contient la suite de ces pieces; c'est à dire celles qui servent de preuves & d'éclaircissements aux quatre derniers livres de Philippe de Comines. Presque toutes ces pieces sont accompagnées de Notes utiles. A la suite de ces Pieces on trouve un éclaircissement de Jean Sleidan sur les Memoires de Comines, la Vie de Comines par le même Jean Sleidan, accompagnée de Notes, son Contract de mariage; celui de sa fille avec René de Bretagne, & la Genealogie de la Maison de Comines. Par cette Genealogie on voit que les Princes des Maisons de Bourbon-France, Bourbon-Espagne, & Savoye descendent par femmes de cet illustre Historien.

ARTICLE XI.

NOus avons cru pouvoir inſerer dans cette *Bibliotheque Françoiſe* la piece ſuivante, qu'un anonyme a fait tenir au Libraire.

QUESTION.

S'il eſt poſſible de ſe conſoler plus facilement de l'infidelité d'une Maitreſſe que de ſa mort.

Il s'AGIT de décider ſur cette queſtion: *S'il eſt poſſible de ſe conſoler plus facilement de l'infidelité d'une Maitreſſe que de ſa mort.* La queſtion pourra paroître inutile à ceux qui ſavent aimer. Il eſt bien vrai qu'on peut attendre un heureux retour de l'infidelle, & que l'on n'attend rien d'une morte. Mais doit-on attendre ce retour avec une Stoïque indolence? qu'il y a peu de nobleſſe dans cette idée! & combien de fauſſe generoſité n'y voit-on pas?

Je n'aime pas d'imagination, dira le jaloux. Je ſuis diſciple de la Nature: le *ſublime* d'amour n'eſt pas de l'homme. Ainſi je préfere la mort de ma Maîtreſſe à ſon infidelité. Verroit-il ſa Maîtreſſe entre les bras d'un Rival? cela le revolte.

Peut être que cette infidelité conviendra mieux à l'Amant Romaneſque. Son caractere

re eſt de laiſſer deviner longtems ſon amour La prétendue infidelle doit à peine ſe douter qu'elle commence d'être aimée: mais en attendant la déclaration, l'amant doit publier ſes tourmens dans les bois, au bord des fontaines & des ruiſſeaux. La belle peut donc être infidelle ſans crime, & juſqu'à ce que le tems permette à l'amant de découvrir l'anecdote. Il eſt probable qu'un tel Amant ſera obligé de ſe conſoler d'une infidelité dont il n'eſt pas en droit de ſe plaindre.

Voici ſur cette matiere quelques fragmens qu'un ancien Docteur en galanterie nous a laiſſé. Nous les copierons fidellement, & les donnerons dans le même deſordre où l'on nous les a communiqué.

Il eſt un païs où l'on aime avec moins de force, & l'on y eſt auſſi bien moins ſoumis à la puiſſance de l'amour. Il rejette même leurs hommages, parce qu'il ne veut point de partage avec les eſperance de la fortune. Vous trouverez dans ce païs des hommes aſſez indiférens pour ſe conſoler des infidelités d'une Maitreſſe. „ Mais ſi l'amour ne veut pas de leurs „ hommages, dira-t-on qu'ils ſavent aimer?

Dans un païs plus heureux on aime avec tant de candeur, que l'on craint toujours de ne pas aimer aſſez: on y ſert l'Amour avec tant de zéle, qu'on ne craint jamais que le Culte qui lui eſt dû tienne de l'excès. C'eſt là que les amours ſeroient

éternelles, ſi l'on y vivoit éternellement.

Là ſe rendent les Heros pour s'y deſennuyer de leur gloire: mais l'Amour les y retient ſous ſes Loix. Alors ils deviennent ſemblables aux Bergers, & ceſſent d'avoir de l'indifférence.

Il y a, dit-on, de la generoſité à voir d'un œil tranquille & ſerain une Maîtreſſe infidelle, mais l'amour eſt trop delicat pour faire le moindre cas d'une generoſité qui l'offenſe. Il faut laiſſer cette generoſité à ceux qui ont des Maîtreſſes en idée, & qui croyent que l'on aime ici comme l'on aime au Parnaſſe.

Il y a de l'amour propre à ſe conſoler de la mort de ſa Maitreſſe? il y en a bien davantage à ſe conſoler de ſon infidelité. Ceux-là ſe conſolent, parce qu'on n'a point de remede contre la mort, & ceux-ci ont la préſomption de croire que leur criminelle indolence triomphera de l'inconſtance d'une Maîtreſſe. C'eſt pardonner de bonne grace à la legereté d'une infidelle que d'être tranquille à la vue de ſon infidelité.

C'eſt, direz-vous, l'effet d'une ſage Philoſophie: mais la Philoſophie ne ſimpatiſe pas avec l'amour.

L'Amour eſt quelquefois entré dans le cœur des Philoſophes. C'étoit pour les châtier, & la peine qu'il leur a impoſée a été de les rendre haïſſables & ridicules.

Si vous aimez avec une veritable tendreſſe, vous ſerez jaloux d'un bien que vous de-

desirez de posseder seul. La jalousie vient souvent d'un excès de délicatesse en amour. Un jaloux de cet ordre se consolera-t-il de l'infidelité de sa Maitresse ?

La jalousie est le plus cruel de tous les supplices: mais en certains momens cette jalousie a des charmes. C'est alors qu'un jaloux goute des plaisirs dignes des Dieux immortels.

Il est vrai que les Dieux nous défendent ces transports. Il faut que nos cœurs acquierent, sous le joug des maîtres qu'on nous donne dans notre enfance, une dureté regardée comme nécessaire. Ils travaillent à endormir nos sens, & croyent que cet assoupissement est la delicieuse tranquilité des Immortels: ils essayent de fixer notre attention à cette sagesse si vantée par les Philosophes & par les Docteurs; mais si peu pratiquée & si difficile, qu'en la cherchant on s'égare vers la folie.

N'alleguez donc pas la Religion, qui autorise l'indifference pour les biens du monde, & veut qu'on se détache avant la mort de ce qui nous est le plus cher. Ce précepte est beau, je l'avoue: mais l'homme est trop peu de chose pour faire plus que des efforts.

Un jour l'Amour résolut de punir un Prêtre: il vouloit unir l'Amour & la Religion. „ Malheureux, lui dit l'Amour, „ je ne veux point d'un Culte qui pro„ phane mes Autels. Ne crois pas que „ je reçoive jamais les hommages de ceux

„ qui oſent borner mon pouvoir. Je te „ condamne à devenir plus amoureux „ qu'aucun Seculier, mais je veux en mê„ me tems que ta robe te rende ridicule à „ celle que tu voudras aimer. Elle ſe„ ra infidelle, & tu ſeras haï & jaloux."

Un Hermite voulut s'oppoſer auſſi à l'Amour. Il cenſuroit les amans; il leur impoſoit des jeunes, des pénitences, des mortifications. L'Amour l'alla trouver dans ſa ſolitude, & le dégradant de ſa ſainteté le fit devenir un objet de libertinage & de honte.

Un Religieux diſoit, „ je ſuis à l'abri de „ l'Amour: C'eſt l'Enfer qui lui a donné „ naiſſance. Ceſſez Mortels, de vous „ damner pour des Maîtreſſes, & de ſa„ crifier à l'Amour une vie qui vous a été „ donnée pour acquerir des biens infini„ ment préferables à des objets charnels, „ qui vous entrainent à une perte éter„ nelle." L'Amour entra dans ſa Cellule, & le bleſſant du plus aigu de ſes traits, le rendit amoureux de la plus infidelle de toutes les femmes. J'agrave ta peine, ajouta l'Amour; il faut que ta confuſion ſoit auſſi grande que ton audace.

Un Medecin publioit ſes recettes contre l'Amour. „ Venez, crioit-il au peu„ ple, venez profiter de l'utilité de mes „ découvertes. J'ai compoſé un Elixir „ qui charme les cœurs trop facilement „ amoureux: il les rend inſenſibles à l'in„ fidelité des femmes; à peine aurez-vous

„ gou-

„ goûté de ce divin baume, que vos ſens
„ en delire ceſſeront d'agir. Alors cette fu-
„ neſte vigueur ſe détournera pour pren-
„ dre un cours plus heureux, & vous de-
„ viendrez ſemblables à des Vieillards.“
Il dit: l'Amour irrité lui perça le cœur d'une flèche armée de plomb: les feux du Dieu ofenſé conſumerent le diſciple trop préſomptueux d'Hippocrate: le vent diſſipa l'Elixir du Charlatan conſumé. *Hommes mortels apprenez qu'il n'y a point de recette contre l'Amour.*

Une prude ſe preſenta: elle couvroit ſes charmes uſez du voile de la Religion: „ Tu n'es pas le Dieu que je crains, dit-
„ elle à l'Amour, & je ne reſpecterai ja-
„ mais ton pouvoir, il n'y a qu'infidelité
„ dans ceux qui te ſervent: j'ai ſacrifié
„ mes jours & tout ce que j'ai d'apas à
„ l'amour du Ciel. Amour divin, c'eſt
„ toi qui es l'objet de mes vœux; je n'ai-
„ me que la Divinité dans les hommes.“
Mais l'Amour découvrit la vanité de cette prude. Eſclave de l'humanité, lui dit-il, „ quand même tu ſerois transportée au
„ ſéjour des Immortels, tu regarderois
„ les Dieux, tu les aimerois comme s'ils
„ étoient des hommes. Je vai augmen-
„ ter la ſenſibilité de ton cœur avec le
„ cours des années, & la vertu que tu as
„ ſans ceſſe à la bouche, au lieu de con-
„ vaincre ceux qui t'écoutent, leur per-
„ ſuadera que tu veux leur faire payer la
„ perte de ta jeuneſſe. “

Un Vieillard vint à ſon tour braver l'Amour: „ puiſſant Dieu d'Amour, c'eſt „ ici que ta puiſſance eſt bornée; j'ai perdu la vigueur de mes jeunes ans. Triom„ pherois-tu des froideurs de la vieilleſſe? „ tes traits ranimeroient-ils, par la force de „ leur venin, le feu qui jadis bruloit dans „ mes veines? Je prens les Dieux à témoins de l'inſenſibilité de mon cœur... L'Amour ne le laiſſa pas achever: Il ſe logea dans les rides de ſon viſage, & le conduiſant aux pieds d'une celebre Coquette, il lui fit acheter à force d'argent l'acceptation de ſes vœux & de ſes ſoupirs. On vit alors ce Vieillard expoſé à la riſée de la jeuneſſe & ſoupirer ſans retour juſqu'au dernier moment de ſa vie.

Les Loix de la Nature nous ont ſoumis à l'Amour; elle nous a faits de telle façon que ce Dieu peut diſpoſer de nos ſens à ſa volonté. Obéiſſons donc volontairement à cette jalouſe Divinité. Vieux Guerriers, vous ſerez heureux lorſque douze luſtres ayant paſſé ſur vos têtes, l'Amour vous dira lui-même, *retirez-vous, ſoyez inſenſibles aux infidelitez du ſexe.* Il permettra que d'autres adorateurs vous relevent après votre année climacterique. Periode fatal de la vie humaine! helas vous ne mettez que trop ſouvent les mêmes bornes à notre vie & à nos plaiſirs.

Ne croyez pas que ces idées ſoient injurieuſes au Maître Souverain des Dieux, ni que l'homme ſoit le maître abſolu de

ſa

ſa deſtinée. Lors que Jupiter fit l'homme, il lui refuſa cette funeſte & dangereuſe ſenſibilité qui eſt la ſource des paſſions humaines : mais il voulut en même tems que certains objets ſe trouvaſſent devant lui. Jupiter vouloit, dit-on, l'éprouver : l'homme fut ſeduit ; il devint ſenſible. L'Amour ſe fit voir à ſes yeux, & ſe gliſſa dans ſon cœur. L'homme ſentit auſſi-tôt une douceur infinie à le ſervir : il lui immola ſon cœur, & dans les tranſports de ſa devotion, il ſouhaita que toute ſa poſterité participât au culte de cette nouvelle Divinité. C'eſt ainſi que l'amour commença de regner, & c'eſt ainſi qu'il regnera juſques à la fin des ſiecles. Après ce fatal ſacrifice, les paſſions parlerent un langage dangereux, & ne parlerent plus que pour elles-mêmes. L'homme devint un mélange d'orgueil & d'humilité ; ſes penſées furent un tiſſu de contradictions. Quelquefois il eſſayoit de s'élever juſqu'aux Cieux, mais il ſentoit auſſi-tôt un poids qui l'entrainoit vers la terre. Lors qu'il s'élevoit, il penſoit, il agiſſoit, il parloit un moment comme les Dieux : Voilà tout ce que nos ames ont retenu de Jupiter qui les a créées.

O Mortels ! vous achèverez votre carriere au gré de votre deſtinée : vos deſirs errans ne s'uniront que pour ſe combattre.

Divine harmonie qui devez accorder les ſens avec la raiſon, ne vous trouvera-t-on jamais ?

Non :

Non, dit-elle, je vous punis en les combatant : mes victoires leur prêtent de nouvelles armes. Un tems eſt marqué pour les détruire.

Vous ne trouverez que dans la mort un remede à vos dèſordres ; ouvrez ces yeux que la frayeur va glacer, & voyez ſans horreur les tenebres de la nuit où vous entrez.

C'eſt-là que finiſſent les fragmens. Nous laiſſons aux Commentateurs éclairez le ſoin d'expliquer ce qu'il y a d'obſcur dans ces penſées, qui, à cela près, décident fort bien la queſtion.

ARTICLE XII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

VOici le ſujet que l'Academie des Sciences a propoſé pour le ſecond Prix de l'année 1727. *Quelle eſt la meilleure maniere de mâter les Vaiſſeaux, tant par rapport à la ſituation qu'au nombre & à la hauteur des mâts.*

Rollin à imprimé des *Eclairciſſemens ſur l'Analyſe des Infinimens petits*, par feu M. Varignon. C'eſt un in quarto fort mince.

Les quatre premiers Volumes de l'*Hiſtoire Romaine* du P. *Catrou paroiſſent*. Ils ſont bien imprimez, mais le ſtile en eſt pi-

toya-

toyable. Les connoiſſeurs n'en font pas beaucoup de cas.

Le P. *le Quien* va donner ſa réponſe en deux Volumes in 12. contre la *Diſſertation ſur les Ordinations Angloiſes* du P. *Le Courayer*. Cet Ouvrage eſt eſtimé : on aſſure qu'il diminuera conſidérablement le nombre des Partiſans du Chanoine Regulier.

Piſſot va imprimer le *Heros de Gracian*, traduit par le P. *Courbeville* Jeſuite Le public ſe paſſeroit bien de la traduction d'un Ouvrage tenebreux.

On ſouſcrit pour l'*Hiſtoire de Malte* par l'Abbé *de Vertot*. Ce ſera un excellent Ouvrage. Nous n'avons pas de plume plus élegante.

Villette vient de publier une nouvelle édition augmentée des Poëſies de Madame & Mademoiſelle *Desboulieres* en 2. vol. 8.

DES PROVINCES-UNIES.

D'UTRECHT.

Broedelet a publié une *Hiſtoire des Pirates Anglois* en un petit Volume in 12. On y trouve un détail peu intereſſant de la Vie de quelques Ecumeurs de mer. La narration & la traduction ſont également mauvaiſes.

A LA HAYE.

On voit ici deux diférentes traductions des

des *Memoires* que Mr. *Burnet* a écrit ſur l'Hiſtoire de ſon tems. L'une eſt du Sr. de la Pilloniere Ex-Jeſuite & Proſelyte de la Religion Proteſtante. L'autre eſt anonime. Les connoiſſeurs prétendent que de ces deux traductions à peine s'en féroit-il une médiocre.

On va bientot publier ici la traduction du *Traité de la Religion naturelle* du Docteur *Wollaſton*. Cet Ouvrage eſt fort eſtimé en Angleterre. Il eſt à ſouhaiter que la traduction réponde à l'excellence que l'on attribue à l'Original.

FIN.

ERRA-

Fautes à corriger Tome IV. I. Partie.

Page 9. lig. 33. liſez *des Roiaumes*
p. 12. lig. 22. efacez *un*
p. 110. lig. 22. liſez *la Grece*
p. 153. lig. 5. liſez: *l'Auteur propoſe ſon idée concernant la raiſon* &c.
p. 164. lig. 1. & 2. de l'Article XV. liſez *le titre de cet Ouvrage eſt en Alleman: pour donner au Lecteur une idée juſte du Livre* &c.

Tome IV. ſeconde Partie.

Page 9. lig. 22. liſez *Curé.*

TABLE

TABLE

Des Articles contenus dans ce volume.

ARTICLE PREMIER.

Jacobi Vanierii è Societate Jesu Opuscula. Editio nova auctior. Pag. 3

ARTICLE II.

Contes Chinois, ou les Avantures merveilleuses du Mandarin Fum-Hoam. 11

ARTICLE III.

Le Babillard ou le Nouvelliste Philosophe, traduit de l'Anglois par A. D. L. C. 13

ARTICLE IV.

*Lettre de Mademoiselle R*** à Mr. l'Abbé C***. au sujet de la nouvelle traduction du Poëme de la Jerusalem delivrée du Tasse.* 20

ARTICLE V.

Lettres sur les Anglois & sur les François, & sur les Voyages. 70

ARTI-

ARTICLE VI.

Le Temple de Gnide. 82

ARTICLE VII.

*Relation d'un Voyage par l'Abbé de G** à Monſieur l'Abbé **.* 127

ARTICLE VIII.

Lettre en forme de Diſſertation pour ſervir de réponſe aux difficultez qui ont été faites contre le Livre des Obſervations ſur la ſaignée du pied &c. 145

ARTICLE IX.

Memoire pour diminuer le nombre des Procès par Monſieur l'Abbé de St. Pierre. 148

ARTICLE X.

Memoires de Philippe de Comines &c. Edition nouvelle en cinq tomes enrichis de figures, augmentée de pluſieurs Traitez, Contracts, Teſtamens &c. 156

ARTICLE XI.

Queſtion s'il eſt poſſible de ſe conſoler plus facilement de l'infidélité d'une Maitreſſe que de ſa mort. 164

ARTICLE XII.

Nouvelles Litteraires. 172

TABLE DES MATIERES

contenues dans le IV. Tome. de cette Bibliotheque.

La lettre (a) *marque la premiere Partie*: *&* (b) *la ſeconde.*

A.

ABſorbans, abus de ces remedes. *a* 64.

Acro-corinthe, ce qu'on voyoit au ſommet de ce mont. *a* 168.

Adam. Deſcription du ſommeil d'Adam. *b* 17.

Ælius. Pont qu'il fit conſtruire *a* 69.

Ame, ſes definitions, & les principales qualitez qui en découlent *a* 155.

Amant Romanesque, ſon caractere *b* 165.

Americains, difference des ſentimens du P. Lafitau, & d'un Anonyme, ſur leur origine *a* 104. 105. 106. on pourroit les réunir 107. 108. Leur conformité touchant les vices, les vertus & la Religion de ces Peuples 108. 109. 110. touchant leurs Hermites, leurs Solitaires, leurs Dévins, leurs Religieux. 115. Gouvernement politique de ces Sauvages 120. Leurs mariages & l'éducation de leurs Enfans 121.

Amerique, Diſſertation ſur les peuples de l'Amerique & ſur la conformité de leurs coutumes, avec celles des autres Peuples, anciens & modernes *a* 103. comment l'Amerique s'eſt peuplée 105.

Amis. De quel genre il faut les choiſir *b* 7. 8.

Amitié, eloge & merite de l'amitié *b* 6. ſes devoirs 7

Amour, ſon origine & ſes progrès dans le cœur de l'homme *b* 171.

Angleterre, excellence & antiquité de ſon Gouvernement *a* 4. Avantages que le Peuple a tiré des entrepriſes des Rois ſur la liberté 61. Cauſes des mal.

malheurs arrivez à quelquus-uns des derniers Rois 7. Eloge du Gouvernement present, ibid. Sa reſſemblance au Gouvernement de la Republique Romaine, & aux anciennes conſtitutions des Royaumes de France, de Suéde, de Pologne, 9.

Anglois, leurs mœurs, leur caractére, leurs Loix *b* 71. 72. leur maniére de prêcher 73. leur Religion, ibid. & 74. leur Théatre, 74. & 75. leur Muſique 75. petits maitres Anglois ibid. plaiſirs ordinaires de la Nation 76. 77. Sa ferocité 77. bon ſens, ſolidité des Anglois 78.

Angloiſes (Dames) leur ſuperiorité, leur liberté, leur merite *b* 76.

Anien, auteur du Code d'Alaric Roi des Goths *a* 129.

Antoine, Evéque de Landaf, en quelle année il a été ſacré, *a* 81.

Architécture; Eſſai d'une Architécture hiſtorique &c. ce que c'eſt que cet ouvrage *a* 164. ſa diviſion 165. ſon but 166.

Ares ou Mars, Dieu ſouverain des Thraces *a* 111.

Arménie, (Le Grand Patriarche d') ne ſe ſoumet point au décret d'Eugéne VI. *a* 101.

Arrêts. (Recueils d') defauts de ces ouvrages & inconveniens qui en naiſſent *b*. 149.

Athalie (Tragedie d') perfection de cet ouvrage *b* 41.

Athenroſera, ce que c'eſt *a* 123.

Athos (le Mont) taillé en Coloſſe par Dinocrate. *a* 165. 168.

Atâ-enſig, ce que veut dire ce nom chez les Hurons *a* 119.

Audience, (Jugement d') leurs inconveniens *b* 153.

Avocats, leur origine *a* 133. Avocats mercenaires prennent la place des Patrons 134.

Auteurs, régles qu'ils devroient ſuivre ſur la modeſtie

deſtie & ſur la raiſon a 152.
Auxerre, recherches curieuſes ſur les Antiquitez de cette Ville a 172. Sa fameuſe Ecole 173. famine dont elle a été affligée, ibid. Concile d'Auxerre qui défend de boire du vin le vendredi ibid. Excellence des vins d'Auxerre 174. Conditions curieuſes d'une donation de vigne faite aux Chanoines de cette Ville ibid. premier nom d'Auxerre ibid. Sa priſe par les Proteſtans 176. Sa repriſe par les mêmes 178. Déſordres qu'ils commirent dans pluſieurs endroits du Diocèſe 180. Catalogue des Bienfaiteurs de l'Egliſe de cette Ville, ibid. Liſte de ſes Evêques ibid.

B.

Babillard (le) ou le Nouvelliſte Philoſophe, caractére de cet ouvrage. b 13. quel en eſt l'Auteur 14: Songe du Babillard, fiction ingenieuſe 17.
Babylone, Planche gravée de ſes anciennes Merveilles, a 166.
Bacchus, ſon Théatre à Athénes a 168.
Baker, ſon autorité décriée en Angleterre a 97.
Barlow, s'il a eu deux femmes a 81. Si c'eſt lui ou Scory qui a ordonné tous les premiers Evêques 94. Si on a lieu de douter de ſa conſécration ibid. Sur quelles raiſons peut être fondé ce doute, ibid. & 95. 96. 97. Défauts de ſa Conſécration 98. 99.
Baſiliques, leur origine, & à qui on en doit la publication a 31.
Bendis. Etimologie de ce nom a 112.
Bil, la maniere de faire paſſer un Bil dans le Parlement d'Angleterre, comparée aux uſages de la République Romaine dans la publication des nouvelles Loix a 133.
Bœuf (M. le) loué ſur le ſoin qu'il prend de faire connoître ſa Patrie par ſes ouvrages a 171. Il pro-

promet un corps d'Hiſtoire d'Auxerre 172.
Bonheur, ſon imperfection en ce monde a 162.
Borromée, (l'Iſle) ſa ſituation a 165.
Bourgogne (Mgr. le Duc de) ſa generoſité envers M. de la Fontaine converti a 28. Tombeau de ce Prince b 9.
Braams, ſon Raport ſur l'Etat des affaires de la Compagnie des Indes Hollandoiſes a 140.
Briſſon, ſon recueil de formules de droit a 126.
Britannicus (Tragedie de) perfection de cet Ouvrage b 41.

C.

CAmillus, quel étoit cet emploi chez les Romains. a 115.
Cantorbery, (l'Egliſe de) ſes Regiſtres perdus a 100.
Caraïbes, vetemens de ces Sauvages couleur de leur chair a 104. reſſemblance de leur nom à celui des Cariens 107. leurs vices & leurs vertus 108. leur Religion. 109. 110. Leurs auſteritez pendant la groſſeſſe de leurs femmes, & leurs Ceremonies après leurs accouchemens 119. Leur initiation reſſemblante à celle des anciens Romains 120.
Cariennes (les) loi qu'elles firent de ne manger jamais avec leurs maris, & pourquoi 106. 107.
Carteſianiſme, (le) devient à la mode a 38.
Carthage, ruines de ſon grand Aqueduc a 168.
Catholiques, blamez d'avoir uſé de repréſailles envers les Proteſtans. a 178.
Chanoines Anglois, leurs mauvaiſes habitude b 73.
Charité (la) ravagée faite par les Proteſtans dans cette vill. a 180.
Charles VII. ſeuls mots de Latin qu'il a appris b 158. Cauſes qui ont empêché Louis XI. de cultiver l'eſprit de ce Prince ibid. Eloge de Charles VIII. 162.

Charles IX. ſon entrée à Auxerre *a* 175.
Chemens, à qui les Indiens donnent ce nom? *a* 112.
Chemin, origine de ce mot *a* 112.
Chemmis, nom que les Chemmites donnoient au Dieu Mars *a* 112.
Chimie, dèſordres qu'elle cauſe dans la Médecine *a*. 65.
Chriſtophe (S.) ſes Statues giganteſques, à Paris & à Auxerre *a* 177.
Cingis-can, ſon origine, en quel tems il vivoit, ſes Conquêtes *a* 54.
Cloches. Coutume ancienne de graver les faits memorables ſur les cloches *a* 177. irrégularité des inſcriptions dont on les charge aujourd'hui 178.
Code. Code Grégorien, ce qu'il contenoit *a* 128. Code Hermogénien, à qui on l'attribue & ce qu'il contenoit ibid. Code Théodoſien, ſon état préſent 129. Code d'Alaric Roi des Goths d'où il eſt extrait ibid. Code Juſtinien, quand il fut publié ibid. Sa reviſion 130. changemens que Juſtinien y a faits ibid.
Comines (Philippe de) nouvelle édition de ſes Mémoires, quels en ſont les Auteurs *b* 156. & 157. Défauts de ces Mémoires 157. & 158. Vie, mariage, & genealogie de cet Hiſtorien 163.
Compagnie des Indes Orientales ſoutenu par les Holiandois, ſon origine *a* 139. Raport des Directeurs, aux Etats, ſur l'état des affaires de la Compagnie en 1664. ibid.
Contes Chinois, caractere de cet Ouvrage. *b* 11.
Corneille (M.) defauts de ſes ouvrages 23. leurs beautez 38.
Coruncanius (Tiberius) expoſe au Peuple Romain les miſteres de la Juriſprudence *a* 132.
Coulanges les-Vineuſes, priſe de cette ville. Eloge de ſes Vignes *a* 176.
Courayer (le P.) declare n'avoir point de part à

la Bibliotheq. Françoiſe *a* 67. Source des querelles que les Journaliſtes de Trevoux font à ce P. 68. réparation qu'il leur demande 69.
Crammer, ſon ſentiment ſur le Sacrement de l'ordre *a* 94. s'il a conſacré Barlow & s'il y a quelque defaut dans ſa conſécretion 98. 99 100.
Creux (Jacques) les Auxerrois lui doivent leur délivrance *a* 173.
Cuyin-Chan, Titres qu'il ſe donnoit *a* 54. ſon ſacre & ſon couronnement 55.

D.

DAniel (le P.) ſa comparaiſon avec Mezerai *a* 111 mis au déſſus de Varillas & de Maimbourg ibid. comparé à Tite-Live, 12. loué ſur ſa narration, ibid. accuſé de partialité en matiere de Religion, ibid.
Deſpreaux (M.) ſi ſa critique du Taſſe a été faite avec connoiſſance de cauſe *b* 21. & 22.
Diane, ſon Temple, combien de tems a couté le travail de cet Edifice *a* 167. Particularitez curieuſes ſur ſa conſtruction, ibid.
Dieu, Epithétes que les Sauvages Americains lui donnent, *a* 110. noms que les Anciens donnoient à l'Etre Supréme, ibid. que les Chinois, les Indiens, les Peuples du Perou, les Americains du Canada, les Breſiliens, lui donnent aujourd'hui, ibid. & 111.
Dijon (Parlement de) ſon uſage dans les Raports de Procès *b* 154.
Dinteville (M. de) Evêque d'Auxerre, ſes ſtatuts, *a* 175.
Dioclétien, ſes Thermes, ſon Palais, ſon Acqueduc, *a* 169.
Divoſé (Le P.) Dominicain inſultes qu'il reçoit des Proteſtans lors de la priſe d'Auxerre *a* 176. comparé à Jérémie & à David 181
Domitien, ſa Naumachie *a* 169.

Donations, l'usage en est defendu à Rome à cause des abus qui en naissoient *a* 136.
Donatistes, S. Augustin empêche qu'ils ne soient traitez comme ils avoient traité les Catholiques, *a* 178.
Donzi, ravages faits par les Protestans dans cette ville, *a* 180.
Droit. Droit Patriarchal & héréditaire ne peuvent se soutenir par l'Histoire *a* 8. Origine du Droit Flavien 126. du Droit Ælien ibid. Droit Lombart. Droit Romain 131. Progrès de l'Etude du Droit en Europe ibid. de quelle façon on l'enseignoit à Rome 132. Villes qui avoient seules le Privilege d'avoir des Ecoles de Droit 132. Projet d'une Academie de Droit François & moyens pour perfectionner ce droit *b* 152. & suiv.
Duels. abus de ces combats *b* 19.

E.

Ecclésiastiques des siécles passez, leur éloignement de l'obéissance due aux Princes *a* 10. Ecclésiastiques entrent trop dans les mysteres de la politique 13.
Eclipses, opinion des Ameriquains touchant les Eclipses, *a* 118.
Ecoles de droit, Villes qui en avoient seules le privilége *a* 132.
Edit Provincial, ce qu'il nous en reste. *a* 127.
Eglogues, quel doit en être le stile. *b* 9.
Elegies. Division de celles d'Ovide, *a* 145. pourquoi il leur donna le nom de Tristes, ibid. Notion de l'Elegie Latine. ibid.
Emétique, censure de ce remède, *a* 61.
Empereurs Romains, cause de la perte de leur autorité *a* 6.
Epouse Campagnarde (l') piéce de Théatre Angloise *b* 15.
Erreur, sa définition, ses distinctions *a* 159. 160 161.

Etats, comparaiſon de leurs révolutions à celles des familles qui les compoſent *a* 5.
Evêques, neceſſité de leurs reſidence *a* 175.
Eugene VI. Ce que c'eſt que ſon decret, en quel tems il fut fait *a* 101.
Expreſſions, on doit leur préférer le choix des penſées *a* 159.

F.

FAſti & Nefaſti, ce que les Romains entendoient par ces mots *a* 126.
Fêtes nocturnes des Sauvages *a* 120.
Feu, culte du feu ſacré. *a* 113. Feu Simbole de la Divinité ibid. Origine des feux de joye ibid. Feu ſaint, ſon entretien, & ſes uſages chez differens Peuples 114.
Fontaine (M. de la) tombe malade *a* 14. eſt viſité par un Directeur 15. ſes reflexions ſur la lecture du nouveau Teſtament 16. ſon caractére 18. ſa conviction, ſa reſolution de vivre & de mourir en Chrétien, ibid. de faire une ſatisfaction publique 21. Il jette au feu une piéce de Théatre de ſa façon 23. Il ſe confeſſe 24. ſatisfaction & proteſtation qu'il fit en preſence des Deputez de l'Academie, 25. 26 diſcours du paſteur avant de lui adminiſtrer le St. Viatique 26. 27. il communie. ibid. Le bruit court qu'il eſt mort, Epigramme ſur ce ſujet 29. il revient de ſa maladie ibid. renouvelle ſa proteſtation dans l'Academie 30. ſa mort 31.
François (les) Eſclaves des modes *a* 38. leur caractére diſtinctif 39. leur eſprit 40. & 79. 80. 81.
Frejus (M. L'ancien Evêque de) ſon caractére & ſon Eloge *b* 5.

G.

GNide (le Temple de) *b* 82. & ſuiv. juſqu'à 127.
Godefroi (Jacques) a recueilli les Loix des douze Tables *a* 125.

Gout, à quoi il contribue a 158. 159.
Gouvernement Monarchique imite l'autorité divine a 9.
Gregoire, Auteur du Code Grégorien, en quel tems il a vêcu a 128.
Hecquet, (Monſieur) ſes obſervations ſur la ſaignée du pied &c. Sur la purgation au commencement de la petite verole a 58. Ses doutes contre l'Inoculation 65.
Helléniens, comparaiſon de leur caractére à celui des Hurons a 106.
Hermite (un) degradé de ſa Sainteté par l'amour b 168.
Hermogenien (Eugene) ſi c'eſt lui ou un autre Hermogenien qui eſt Auteur du Code appellé de ce nom a 128.
Hiſtoire, quel eſt ſon but principal a 4. à quels égards on doit raporter ſon étude ibid. ſon utilité par rapport à la morale ibid. en quoi elle eſt ſupérieure à la Poëſie ibid. ſon utilité par rapport à la Politique ibid. ſes Régles 12.
Hiſtoriens. Choſes qu'il faut obſerver pour être bon Hiſtorien a 11. pourquoi les anciens Hiſtoriens écrivoient ſans partialité 13. maxime que les Hiſtoriens devroient adopter 180.
Hodgskins, en quel tems il a eté ſacré Evêque. a 96
Hollandois. Leurs Voyages pour chercher un paſſage aux Indes par le Nord-eſt: Leur prémier, leur ſecond Voyage aux Indes Orientales a 140. pluſieurs autres Voyages de particuliers Hollandois aux Indes & au Japon 141. 142.
Horus. origine de ce nom. a 112.
Houlliéres, (Mad. des) effet que fit ſur elle la converſion de M. de la Fontaine a 30.
Hurons, ſous quel nom ils invoquent Dieu en tems de guerre a 111. Etimologie de ce nom ibid.
Jalouſie, origine & caractere de cette paſſion b 167

Jéſuites, à quoi leur ſert le décret d'Eugéne VI. *a* 101.
Imprimerie, ſi cet Art a été utile ou préjudiciable à la Societé civile, *b* 159. en quelle Ville il a pris naiſſance. 160.
Impuiſſance. Une Dame inconſolable ſur l'impuiſſance de ſon Mari, *b* 19.
Inſtituts de Juſtinien, quels en ſont les auteurs *a* 130. changemens qu'y fit cet Empereur ibid.
Iranci, Priſe de cette ville *a* 176.
Iroquois, ſous quel nom ils invoquent Dieu en tems de guerre *a* 111 Etimologie de ce nom ibid. il y a chez eux des Religieuſes ou Veſtales 115. leur façon de vivre ibid.
Italie, enumeration des Auteurs Tragiques qui ont paru en Italie depuis l'an 1500 *b* 47.
Julianus (Salvius) Auteur de l'Edit perpétuel. *a* 127
Jupiter Olympien, ſon Coloſſe, ſon Temple *a* 167. de quelle matiére étoit ſon Coloſſe ibid. Son Temple d'Athénes 168.
Juriſconſultes, leur origine *a* 133. Compagnie perpetuelle de Juriſconſultes pour reformer & perfectionner le droit François, avantages de cet Etabliſſement *b* 148. & ſuiv.

K.

Kermes mineral, cenſure de ce reméde *a* 61.
Kervillars (Le P.) Auteur d'une traduction des Elégies d'Ovide *a* 144. Sentiment des Journaliſtes ſur cette traduction 149.

L.

Lamberti (Le P. Archange) ſa relation de la Colchide & de la Mingrelie *a* 52.
Larcin, maniére extraordinaire dont les Romains faiſoient la recherche des choſes volées *a* 137.
Lettres ſur les Anglois & les François & ſur les Voyages. Quel eſt l'Auteur de cet Ouvrage *b* 70.
Lettres (Belles) Epoque de leur rétour en Europe

b 159. leurs progrès, Enumeration des premiers maitres qui les ont cultivées 160. 161.

Livres, l'art d'en faire devenu mechanique *b* 15.

Loix Naturelles, quel en seroit l'effet si elles étoient consultées *a* 6.

Loix. Loix des douze Tables, leur transport de Gréce à Rome; leur sort *a* 125. Origine des actions des Loix, ibid. usages que l'on observoit à Rome à la publication des nouvelles Loix 131. obscurité des Loix coutumieres source des procès 150. causes de cette obscurité ibid.

Lombart (M.) veües qu'il a eu en écrivant ses Dissertations *a* pag. 3.

Louis XI, sa Chronique scandaleuse, quel en est l'Auteur, valeur de cet Ouvrage *b* 157. addition à l'Histoire de Louis XI. but de cet Ouvrage 158. aversion de ce Prince pour les sciences ibid, sa justification, & preuves de son amour pour les Belles Lettres 160. Cabinet de Louis XI. utilité de cet ouvrage 161. Remarques sur l'histoire de Louis XI. 162.

Louis XII. comparaison de son regne à celui de Louis XI. *b* 162.

Louis XV. son Eloge *b* 4. Exhortation à S. M. 6.

Luca (Jean de) sa relation des Tartares Percopites & Nogaies, des Circassiens, Mingréliens, & Géorgiens *a* 52.

M.

Magnanimité, idée de cette qualité de l'ame *a* 163.

Maitresse, s'il est possible de se consoler plus facilement de l'infidelité d'une Maitresse que de sa mort, question proposée par un Anonyme *b* 164 & suiv.

Manuscrits, leur cherté avant l'invention de l'Imprimerie *b* 159.

Marivaux, son apologie contre les reproches du Spectateur François *a* 37. 38. Marl-

Marlborough (Le Duc de) ſon éloge *b* 17.
Marſeille, on y a traité la peſte avec des remedes contraires à cette maladie *a* 63.
Mauſole, Planche gravée de ſon tombeau *a* 197. pourquoi il a été mis au nombre des merveilles du Monde ibid.
Maximilien, éloge de ſa clemence 42.
Medecin (un) puni pour avoir publié des receptes contre l'amour *b* 168. 169.
Medecine, ſa décadence dans la pratique *a* 62. défence du mot de decadence employé par M. Hecquet *b* 145. differentes repreſentations de la Medecine 146. ſon état du tems d'*Hipocrate*, ſes regles ibid. qualitez requiſes pour s'y rendre habile 147.
Mexiquains, leurs Religieux & leurs Religieuſes *a* 114. 115.
Mezeray. préferé au P. Daniel, en ce qui concerne la morale, la Politique & la Religion *a* 12.
Minerve, ſon Temple d'Athénes, *a* 168.
Mochliques, cenſure des remédes ainſi appellez par les Medecins *a* 61.
Mode (la) maitriſe toutes les Nations, *a* 38. mode dans la devotion chez les Anglois ibid. dans l'eſprit, dans le gout ibid. & 39.
Modeſtie, ce qui peut lui ſervir de fondement *a* 157.
Mœris, ſon Mauſolée *a* 168.
Mogoliſtan (le) quel pays? ſa diviſion *a* 53.
Mothe (M. de la) portrait qu'il fait de certains Critiques *a* 71.
Muſagétes, ſignification & origine de ce nom *a* 118.

N.

NAvarre (Le Roi de) comment Charles IX. l'obligea d'entrer dans l'Egliſe d'Auxer. *a* 176
Naymans (les) quels peuples *a* 53.
Neron, Enceinte de ſon Palais *a* 169.
Nicée, ſa priſe par les Chrétiens *b* 49.
Nimrod, ſous quel nom il étoit adoré des Chaldéens, *a* 166. ſon Temple, ibid.

Ninus, ſon Mauſolée, a 166.
Normandie, quantité des Coutumes locales de cette Province, b 150. leur opoſition aux Coutumes generales, 151.
Noſtradamus, abſurde ſes Prophéties, a 178. 179.
Novelles, de qui ſont ces Conſtitutions, a 129.
Novelles de Juſtinien, leur origine, 130.

O.

OBeliſque de Marc-Aurele & de Lucius Verus, a 168.
Ohlius (Aulus), ſa collection des Edits Prétoriens, a 127.
Ordinations Angloiſes, Extrait infidéle de cet Ouvrage fait par les Journaliſtes de Trevoux, a 74.
Ordonnances, défauts de l'Ordonnance de 1667. & de celle de 1670. b 150.
Orgaſme, notion de ce qu'Hippocrate appelle ainſi, a 61.
Orientaux, ne tiennent compte du décret d'Eugéne VI. a 101.
Orleans (le P. d') ſon Hiſtoire des deux Conquerans Tartares qui ont ſubjugué la Chine, a 51.
Ovide, ſon caractére, a 143. ſon exil, ibidem Cauſes de ſa diſgrace, 144. 145. Son talent pour les Elegies, ibid. ſon apologie, chef d'œuvre de l'antiquité, ibid. s'il penſe à la maniére Françoiſe, 146. S'il n'a pas contribué à la décadence du bon gout de ſon ſiécle, ibid. & 147. Si ſon ſtile ſe reſſent de la ruſticité du Scythe & du Sarmate, 148.

P.

PAcolet, nom du bon Ange du Babillard, b 18. ſon hiſtoire, ibid.
Palafox, (M. de) ſon caractére, a 52.
Palmyre, ſes ruines, a 165. 169.
Pan, ce qu'il étoit dans la Thebaïde, a 112.
Pandectes, en combien de tems cet ouvrage fut fait, a 130. changement qu'y fit Juſtinien, ibid.
Pape, pourquoi on prie Dieu pour lui à la Meſſe, a 182.

Papiſius ou Papirius (Cajus) fit une collection des Loix des premiers Rois de Rome, a 124.
Paris (Parlement de) quantité de Coutumes qu'embraſſe le reſſort de ce Parlement, b 151. leur oppoſition, ibid.
Patronat, les cauſes de ſon abolition, a 134.
Peliſſon (M.) Juſtifié de l'impieté dont il étoit accuſé, a 29.
Pelſart, ſa remontrance au ſujet du Commerce des Indes Orientales, a 139.
Péres, Quel étoit leur pouvoir ſur leurs enfans, parmi les Romains, a 134. Juſqu'à quand ce pouvoir a duré, 135.
Perſépolis, ruines de cette Ville, 168.
Peruviens, leurs Religieux & leurs Religieuſes, a 114 [115.
Philoſophes. Défauts des Auteurs Philoſophes, a 153. qualitez qui font le Philoſophe raiſonnable, 155. 156.
Philoſophie raiſonnable, ſa définition, a 155. ſes avantages, ibid. &c. 156.
Pietre (M. l'Abbé de St.) Projet qu'il ſe propoſe dans ſon Memoire pour diminuer le nombre des procès, b 148. 149.
Plan-carpin (Jean du) Relation de ſon Voyage en Tartarie, a 58.
Préface, ce que c'eſt, ſelon Furetiére, a 172.
Prêtre (un) puni par l'Amour, b 167. 168.
Promulgation, ce que c'étoit chez les Romains, a 133.

R.

Racine (M.) en quoi conſiſte la beauté de ſes piéces, b 38.
Religion, ſon utilité dans la politique, a 11. elle eſt trop liée à la politique moderne, b 13.
Republiques. Cauſe de la ruine de la Républiq. Romaine a 6. Des Republiq. de Gréce 7.
Retz, (Le Cardinal de) excellence de ſes memoires a 5.
Rimini, Pont qu'Auguſte fit faire ſur le Tibere près de cette Ville a 168. Arc de Triomphe que le Sénat fit élever ſur ce Pont à l'honneur d'Auguſte ibid.
Rituels [vieux] leur utilité pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtiq. a 82.
Rochefoucault [M. de la] Critique de quelques-unes de ſes Maximes a 163.
Rote Romaine, ſon uſage dans les Raports de procès b 152.
Rouſſeau, s'il a perdu dans les Pais Etrangers le gout & la politeſſe qu'il avoit en France a 148.
Sacrifices des Sauvages, leur paralellele à ceux du premier age a 115. 116. Leurs diverſes formes 116. Sacrifices d'hommes, chez quels Peuples ils étoient en uſage ibid. & 117. Les Floridiens ſacrifient leurs premiers nés au Soleil 117. Les Cananéens les ſacrifioient à Moloch ibid. & 118.
Sagamite, l'effet du Sagamite, ceremonie pratiquée dans les

les mariages des Américains a 122.
Salomon, ſon Temple a 166.
Samuel, quelles étoient ſes vues en decrivant aux Juifs les inconvenients de la Royauté a 9.
Sciences, leur progrès en France ſous le Regne de Louis XIV. b 80. Elles ſont inutiles & quelquefois nuiſibles aux Souverains 158. 159.
Scipions [les deux] leur Tombeau, a 166.
Scory, (c'eſt lui ou Barlow qui a ordonné tous les quatre Evêques, a 94.
Soldats, grandeur d'ame de deux Soldats Anglois b 26.
Soleil, ſon nom chez les Sauvages du Canada a 112. Symbole de l'Etre ſuprême chez pluſieurs peuples ibid. 113.
Souverains, par quels moyens ils peuvent affermir & conſerver leur autorité a 6. Relation de leur pouvoir à la liberté des Peuples. 7.
Spalato, Antiquitez qui ſont dans cette Ville a 169.
Spectateur Anglois, ce qu'en dit le Spectateur François, Signification du titre de ce livre 34. mérite de l'Auteur 43. Ses différentes connoiſſances 45.
Spectateur François. Eloge de l'Auteur de ce Livre a 33. 34. Défauts du Titre 34. 35. 36. 37. Caractere de l'Auteur 43. Portrait de ſon Gouverneur 44. Critique de certaines Phraſes repandues dans ſes feuilles 46. 47. 48. 49. 50.
Spetone, utilité de ſes vies a 5.

T.

TAllemant (M. L'Abbé) effet que fit ſur lui la converſion de M. de la Fontaine a 30.
Taſſe, (le) traduction de cet Auteur, Lettre critique à ce ſujet b 20. 21. & ſuiv. Comparaiſon du Taſſe avec Racine & Corneille 36.
Telemaque, beauté du ſtile de ce livre b 25.
Terre, (la) ſon origine fabuleuſe a 108.
Thuillant (Nicolas) les Auteurrois lui doivent leurs délivrance a 178.
Traduction, ſes régles b 13. & 14. 21. 22. & ſuiv.

V.
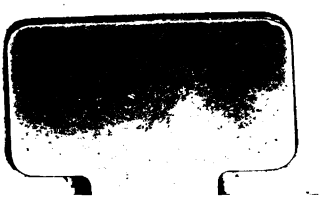
VAnieres (le P.) ſon Recueil de Poëſies Latine, b 3. ſes regrets ſur la mort du P. Arbat ſon ami 8. Il eſt Auteur du Prædium ruſticum, & d'un Dictionn. Poëtique 11.
Varillas, ſes talens & ſes défauts b 162. 163.
Venus de Paphos, ſon Temple a 168. Sous quelle figure elle étoit adorée ibid.
Verité, ſa définition, &c. a 159.
Viole (D. George) a fait le Canevas de l'hiſtoire de la priſe d'Auxérre a 175. 112.
Verole (La petite) de quelle nature eſt l'humeur qui la fait. a 60.